

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DE LA VILLE DE BEAUVAIS

DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

FOURRIÈRE AUTOMOBILE – ALLÔ DÉPANNAGE

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Pour vous répondre, Madame CLINCKEMAILLIE, les tarifs ont été actualisés en septembre, conformément à une demande ancienne.

Ça fait 2 ans que je suis là et effectivement ça faisait 2 C.C.S.P.L. que vous en faisiez part.

On a tâché, dans le cadre de l'actualisation des tarifs cette année, pour être tout à fait clair, à se calquer aux maximas légaux définis par le décret d'application des tarifs maxima pouvant être appliqués pour l'enlèvement des véhicules et ensuite les différentes modalités de gardiennage, s'agissant des types de V.L., poids lourds, etc.

On est, sauf erreur de ma part, j'avais veillé à ça, encore une fois au maxima, pour répondre à ce que vous sollicitiez, des tarifs légaux.

Notamment, on avait évoqué le plus important, qui est celui de l'enlèvement, en le passant à 121,50 pour se calquer à ce que la police nationale fait sur le territoire depuis le décret d'application en 2019 et nous, nous étions restés, pour être tout à fait précis, à 117,50 €.

Depuis le 1^{er} septembre, je crois qu'on vous en avait notifié juste un petit peu après, le 5 ou 6 septembre, peut-être le 10 au plus, nous appliquons enfin, si je puis dire, ce tarif actualisé.

Pour ce qui est du sujet d'autorité de police, c'est en cours auprès de la Préfecture puisqu'on en avait déjà parlé l'année dernière.

La mise en place du logiciel S.I. Fourrières nous cause quelques difficultés fonctionnelles.

Je pense que Monsieur COUET, avec qui vous avez des contacts directs au quotidien, en avait fait part.

La déclaration préfectorale sera néanmoins faite pour que ce soit officiellement acté puisque, de toute façon, c'est naturellement évident que nous le sommes en pratique, pas dans le texte mais en pratique puisque nous émettons les ordres d'enlèvement des véhicules.

Mais effectivement, pour se calquer au droit et être tout à fait précis dans la démarche qui est la contractualisation qui nous unit, c'est bien en cours et on fera cette modification.

Mme Karine LEMBERT :

Il faut savoir que le S.I. Fourrières évolue, il n'est pas encore à 100 % et il nous rajoute des choses à chaque fois.

La D.D.T. qui s'occupe du S.I. Fourrières, c'est pareil, il est arrivé là, ils ne connaissent pas non plus, donc il faut le temps que tout le monde se...

M. Lionel CHISS :

Pour les membres de la commission, le S.I. Fourrières c'est le système d'information, c'est le logiciel national de gestion des fourrières.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Le logiciel national qui a été mis en place il y a un an en expérimentation, qui est en cours de déploiement, comme vous le disiez, qui effectivement est actualisé presque tous les mois, tous les 2 mois, n'exagérons rien, sur les prérogatives qui nous sont déléguées, qui vont de plus en plus vite. L'idée, à terme, normalement c'était sous 3 ans, là on est partis pour moins d'un an du coup, vu que ça s'accélère, c'est que les collectivités aient la pleine charge par ce logiciel, en lien direct avec leur délégataire, ou leur régie le cas échéant, des procédures d'enlèvement, des encaissements et des liquidations de l'ensemble des prestations financières afférentes, mais de manière pleinement autonome.

L'idée était aussi de pouvoir distinguer, qu'on soit en compétence gendarmerie ou police nationale, ce qui est effectué par ces forces étatiques et ce qui est effectué par les forces municipales.

Je rappelle que jusqu'à présent, en tout cas jusqu'à peu, on avait aussi la charge financière et du suivi des fourrières police nationale qui nous coûtait une somme, je ne rentrerai pas dans le détail, mais assez importante chaque année puisqu'on n'arrivait pas à récupérer, dans le cadre des fourrières police nationale, nos dus et que ça impactait aussi lourdement le délégataire.

Maintenant, chacun est responsable de ses enlèvements, d'autant plus que pour la Ville, on procède à beaucoup plus enlèvements que la police nationale.

Mme Karine LEMBERT :

À ce sujet-là, ça fait un an et demi que la D.D.T., que la Préfecture ne nous paie pas, tout ce qui est enlèvement police nationale.

On envoie nos factures mais ils n'ont pas le budget.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

La Ville vous paie.

Mme Karine LEMBERT :

La Ville paie leurs enlèvements, mais la police nationale...

M. Lionel CHISS :

Nous n'y pouvons rien mais nous pouvons faire passer le message.

Mme Karine LEMBERT :

Il n'y a pas de budget donc on n'est pas payés depuis un an et demi, sur tous les enlèvements de fourrière de la police nationale.

M. Lionel CHISS :

On aura peut-être l'occasion de voir la Préfète demain, on peut lui glisser un petit mot.

Est-ce que, du coup, on fait un petit point sur le fonctionnement de la délégation qui était proposée ?

(hors micro)

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

On peut venir si besoin.

Parce qu'effectivement, il y a cette modalité, pour que tout le monde l'ait en tête.

Quand Allô Dépannage procède sur ordination de la police municipale à des enlèvements, les propriétaires de véhicule qui ne sont pas identifiés, en tout cas ne viennent pas rechercher leur véhicule, cette charge financière revient à la collectivité.

En fait, nous prenons à charge 400 véhicules à peu près, je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais globalement, la moitié des enlèvements annuels sont effectués par la collectivité.

On était un petit peu en deçà des 1 000, des 950, en 2021, j'expliquerai pourquoi après, on était aux alentours de 800 véhicules enlevés à l'année, avec une légère fluctuation.

Et pour moitié, effectivement, nous ne retrouvons pas le propriétaire, en tout cas le propriétaire n'est pas identifié, le véhicule est détruit au terme d'une procédure et la charge est amenée à la collectivité.

Cependant, charge à la collectivité de se retourner après contre le propriétaire identifié, ce qui est une tâche assez complexe parfois puisque c'est toute une procédure, certaines datent de plus de 4 ou 5 ans engagées, je le dis sous le couvert du services des finances, et on n'arrive toujours pas à se retourner contre le propriétaire.

Quid à chaque fois des procédures de non déclaration de cession par les propriétaires ?

Ils l'ont enregistré sur l'Antai et le nouveau propriétaire ne l'avait pas fait, puis entre-temps il a revendu la voiture, puis entre-temps il y a eu ceci, cela, et effectivement ça prend un temps assez conséquent.

Pour être tout à fait transparent et clair, la plupart du temps, on prend à charge et on a beaucoup de mal à récupérer notre avance.

Une légère baisse en 2021, qui n'est pas extraordinaire pour autant, qui est due à une baisse des manifestations aussi en 2021.

Légère baisse, puisqu'on ne va pas rejeter tout sur le dos de la Covid, mais néanmoins il y a quelques grandes animations qui n'avait pas été réalisées en cours d'année 2021.

C'est vrai que pour partie aussi, les enlèvements sont effectués lors des arrêtés municipaux pour les manifestations où on enlève une vingtaine, 20, 25, 30 véhicules.

Les événements ont été un peu modifiés en 2021, on a dû retrouver normalement un flux un peu plus constant sur ce point-là pour 2022 par rapport à l'année 2019, puisque 2020 avait été impacté ; 2021, dans une moindre mesure ; 2022, normalement on retrouve un fonctionnement, ou en tout cas des habitudes qu'on pouvait avoir en 2019.

Sinon, sur ce qui est du contraventionnel, qui est pour aussi moitié stationnement gênant, très gênant, voire dangereux comme vous le disiez, on n'a, je crois, pas eu de baisse significative, si ce n'est sur le nombre de verbalisations qu'on peut effectuer à l'année.

On l'a eu légèrement parce que l'activité a peut-être légèrement évolué sur le contraventionnel ou parce qu'on n'a pas aussi su, comme en 2018, si mes souvenirs sont bons, enlever aussi efficacement les véhicules parce que parfois les propriétaires viennent les rechercher tout de suite, donc on ne fait que verbaliser, la procédure d'enlèvement n'est pas actée ou est avortée en cours de route quand le chauffeur en est déplacement vers le lieu de destination.

Sur ce point-là, on n'a pas d'éléments majeurs.

Au contraire, on a les verbalisations au niveau du contraventionnel qui sont en hausse en 2021, eu égard à 2020, en même temps les circonstances étaient moins favorables en 2020.

Sinon, pour la fourrière d'une manière générale, je pense que le fonctionnement est satisfaisant.

On a eu quelques annulations dernièrement sur des rendez-vous qui avaient été fixés, mais je crois que la routine pluriannuelle fait que le fonctionnement est pleinement satisfaisant.

Les habitudes sont prises, que ce soit du côté du fourrieriste comme du côté des agents de police municipale avec qui le relationnel est bon.

On espère normalement pour 2022 avoir une légère hausse du nombre de véhicules enlevés, enfin on l'espère, en tout cas on doit retrouver des chiffres qui s'approchent de 2019.

On est à 150 véhicules près, je crois qu'en 2019, si vraiment mes souvenirs sont bons, on était aux alentours d'un peu plus de 900 véhicules.

Donc une légère baisse en 2021 qu'on devrait recouvrer légèrement en 2022.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci.

Est-ce que vous voulez apporter des commentaires sur ce qui vient d'être dit, sur le fonctionnement ?

Sinon, je donne la parole aux membres.

Mme Karine LEMBERT :

Je voulais juste faire l'aparté, mais on n'a pas entendu sa question.

Oui, on met nos factures sur Chorus, ça c'est pour la Mairie.

Pour la police nationale, c'est oui et non parce qu'il faut attendre l'accord de la D.D.T. pour déposer les factures.

Là, ça fait un an et demi qu'on n'a pas déposé nos factures sur Chorus puisqu'on n'a pas l'accord de la D.D.T.

Donc ils ne sont pas en retard puisque les factures ne sont pas déposées.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Des questions ?

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

C'est juste une remarque parce que le nombre de véhicules facturés à la Mairie, c'est quand même un sujet, parce que ça a doublé depuis 2019.

Il y avait 150 véhicules en 2019 et plus de 300 en 2021.

Je pense que c'est quand même un sujet sur lequel il faudrait vraiment se pencher.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Effectivement, en plus il y a un double sujet, c'est-à-dire notre capacité à retrouver notre dépense, à faire recouvrer les frais avancés par la collectivité, ce qu'on a encore une fois énormément de mal. On espère, avec les plateformes administratives et financières qui sont en cours de déploiement en interne, pouvoir avoir quelqu'un, non pas de dédié à 100 %, fort heureusement, mais qui serait en charge pour nous, Direction et plus largement collectivité, de retrouver nos montants.

En partie, cette augmentation s'explique, je ne dirais pas pour autant à 100 %, mais par 2 éléments. D'une part, notre volonté, qui est actée depuis plusieurs années mais qui a été accentuée depuis quelques années seulement, de procéder à des enlèvements pour stationnement abusif, notamment ce qui est véhicules épaves, véhicules tampons, voitures ventouses, comme on peut les appeler différemment.

La plupart du temps, ces véhicules sont abandonnés tout simplement, ou en tout cas les propriétaires ne font absolument pas la démarche derrière d'aller les récupérer, donc on sait facilement les identifier.

Quoique, encore une fois, parce que la plupart du temps, on se retrouve avec des vraies difficultés par rapport aux enregistrements de véhicules et de cessions de véhicules sur internet.

Je ne vais pas caricaturer, mais la plupart du temps, les voitures ventouses qu'on va ramasser ici ou là, pour partie sont abandonnées ici pour pièces, et effectivement il y a une petite faille dans la déclaration de cession qui est bien connue de certains administrés pour faire qu'on ne puisse pas se retourner contre eux, ou en tout cas que les procédures soient très longues, je le dis en partie. Deuxièmement, c'est afférent, c'est ce que j'évoque sur ces difficultés d'enregistrement, depuis que toutes les procédures de cession de véhicules sont dématérialisées uniquement sur l'A.N.T.S., on a de très grandes difficultés, et là avec un large public d'administrés, à avoir des véhicules qui sont au bon nom du propriétaire.

De plus en plus. C'est-à-dire qu'effectivement, souvent l'acheteur se déclare en ligne sur l'A.N.T.S., le vendeur ne le fait pas ; ou inversement, le vendeur le fait mais l'acheteur ne le fait pas. Et derrière, celui qui n'a pas fait la démarche, le véhicule reste à son nom, bien entendu, la plupart du temps, au détriment de celui qui a cédé le véhicule et qui s'est fait, je ne vais pas dire arnaqué, mais peut-être avoir en tout cas par un acheteur peu scrupuleux.

On a cette hausse-là d'absence de recouvrement ou d'absence de prise en charge des véhicules par leur propriétaire, d'une part par une augmentation des procédures liées au stationnement abusif et pour lesquelles on nous sollicite de plus en plus en réalité, parce qu'aujourd'hui on est à plusieurs véhicules relevés chaque jour, les procédures n'aboutissent par forcément à chaque fois, mais pour des stationnements signalés abusifs sur l'ensemble du territoire et pour les difficultés qui sont liées à l'A.N.T.S.

On a aussi développé nous-mêmes notre propre, c'est purement interne à la collectivité, notre propre politique à l'égard de ces défauts de changement de cession.

À partir du moment où le vendeur d'un véhicule, même s'il ne l'a pas fait pendant les mois, s'enregistre enfin sur l'A.N.T.S., on considère qu'on se retourne maintenant contre le propriétaire, chose qui n'était pas faite jusqu'à présent. Le droit ne définit pas précisément ces éléments-là.

La jurisprudence est en train de se créer, bien entendu.

On s'est calqué sur le modèle Dunkerquois de process et donc on se retourne systématiquement contre l'acquéreur, dès lors que le vendeur a bien voulu nous entendre et s'est enregistré sur l'A.N.T.S., encore une fois même si ça a lieu 2, voire 3 ans après la cession du véhicule non enregistré.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Yannick, oui.

M. Yannick MATURA :

Je découvre tout ça avec stupeur.

Le tarif qui est facturé au contrevenant, il est supérieur au tarif qui nous est facturé par ces Messieurs-Dames ?

Ou bien il n'y a rien pour la collectivité ?

Parce que tout ça, c'est du temps à passer.

Mme Karine LEMBERT :

Si parce que nous, on fait une facture et derrière on fait un avoir de 25 %.

Je pense qu'ils refacturent sans l'avoir.

J'espère pour vous.

Donc il y a un gain de 25 % sur le tarif.

M. Yannick MATURA :

Je me permets, ce n'est pas un gain, ça permet de couvrir un petit peu, je pense, le coût de gestion des agents qui travaillent là-dessus.

Parce qu'à un moment donné...

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Si effectivement on veut résonner purement en performance financière, on n'est pas rentable.

Dans tous les cas, on n'aura pas de rentabilité si on résonne vraiment au nombre d'E.T.P. qui sont dédiés.

Je le dis bien, c'est vrai qu'on ne s'y retrouve pas forcément sur une mission de service public, mais ce n'est pas là l'objectif de toute façon d'une mission de service public.

Après, on peut tenter de l'amortir en partie, ça peut être intéressant.

Pour tout dire, on est actuellement à 2 E.T.P. qui sont consacrés à 100 % à la gestion de la fourrière automobile, plus l'ensemble des agents de police municipale qui vont être sollicités pour aller sur place gérer les enlèvements.

Ce sont souvent les mêmes agents qui vont y aller, mais un agent ne sortant pas seul, il va se déplacer avec 2 autres qui ne sont pas du service fourrière.

Aujourd'hui, le logiciel S.I. Fourrières, on va pouvoir essayer d'être positif en partie, devrait nous délester d'une grande partie aussi des missions, en tout cas d'une simplification des procédures. D'autant plus demain avec la possibilité aussi que l'ensemble des procédures administratives qui sont envoyées au propriétaire du véhicule, courriers etc., puissent être 100 % dématérialisées et simplifiées par le logiciel.

Pour simplifier les choses, je ne vais pas dire qu'il ne s'agirait d'appuyer que sur un bouton en rentrant la plaque d'immatriculation et la fiche, mais l'objectif et ce qui est vendu par l'État, c'est presque ça.

En tout cas, une simplification majeure.

Je pense qu'on sera sur simplification raisonnable, un peu plus raisonnable en tout cas que ce qui est annoncé, mais aujourd'hui on sent déjà une fluidification dans le fonctionnement avec le S.I. Fourrières.

Ça peut effectivement nous faire espérer que demain on s'en sorte beaucoup plus facilement.

Là, on aurait peut-être une économie, ou en tout cas, je ne sais pas si on va parler de rentabilité, mais à moindre coût à cette gestion.

Effectivement, les 25 %, je les confirme.

Mme Karine LEMBERT :

C'est ça, le S.I. Fourrières simplifie toute la procédure puisqu'à terme, ce ne sera plus nous, fourriéristes, qui rentrerons les fourrières, mais la police municipale.

Sur place, elle rentre, avec leur tablette qu'ils doivent avoir normalement, toute la fourrière et ça arrive directement sur S.I. et nous on récupère.

Au bout de tant de jours, il y aura un bouton à cliquer « envoyer courrier », ça enverra directement le courrier au propriétaire.

Quand il se présentera pour récupérer son véhicule à la police municipale, il présente ses papiers, c'est pareil, ils sont d'accord, nous, en direct, on aura un bouton main levée qu'on éditera directement.

Tout est simplifié normalement une fois que tout sera mis en place.

M. Yannick MATURA :

Ça a au moins été bien vendu, on verra si ça marche.

Mme Karine LEMBERT :

À l'heure actuelle, la police nationale peut déjà envoyer les courriers directement.

La municipale peut les sortir, sauf que c'est marqué « D.D.T. » à la place de « mairie de Beauvais » vu que l'autorité est D.D.T., mais sinon il y a l'accès pour avoir le propriétaire et le coût du véhicule.

Vous n'avez plus besoin d'appeler la nationale pour avoir...

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je précise quand même pour notre assemblée que, contrairement à la police nationale, effectivement, nous, on n'a pas encore la pleine jouissance du logiciel, on l'aura à partir de, normalement, avril, peut-être au mieux février 2023, semble-t-il, selon les dires de la D.D.T. qui ont beaucoup de difficultés avec toutes les communes de l'Oise pour mettre en œuvre le dispositif. Néanmoins, contrairement à la police nationale qui dispose gratuitement de cette dématérialisation de l'ensemble des courriers, des process administratifs, nous, ça sera payant.

C'est-à-dire que nous, on va devoir financer l'A.N.T.A.I., comme on le fait par exemple pour les forfaits post-stationnement et l'envoi des courriers et des titres de recette sur le forfait post-stationnement, on va devoir payer l'A.N.T.A.I. pour le faire.

Donc on est en train aussi de demander, on l'a demandé au Centre National, du coup au Ministère, de bien vouloir nous adresser une budgétisation de ce que cela représente pour pouvoir dématérialiser ces procédures.

On va être sur 80 centimes par process plus le prix du timbre, ça va être quelque chose comme ça, mais qui va forcément avoir un coût si on souhaite retirer cette masse de travail aux agents.

Pour ne pas dire qu'un jour, on pense, comme toujours, on va nous l'imposer de toute façon, donc on devra y aller.

Mme Karine LEMBERT :

Je voulais juste rajouter, je ne sais pas si je l'ai dit, dans l'Oise, ce n'est pas la Préfecture qui gère, c'est la D.D.T., c'est pour ça qu'on parle de D.D.T., alors que dans toute la France, ce sont les préfectures qui gèrent le S.I. Fourrières.

Mais il n'y a que dans l'Oise où c'est la D.D.T. qui gère.

À la base, ceux qu'ils ont mis là-bas, Monsieur GRESSER, tout ça, ils n'étaient pas du tout formés à ça, au début du S.I.

C'est moi, en fait, qui a expliqué comment fonctionnait...

M. Lionel CHISS :

Ça fonctionne mieux ailleurs ?

Mme Karine LEMBERT :

Je ne sais pas trop, ça peut.

M. Lionel CHISS :

Ce n'est pas parce que c'est la Préfecture ailleurs que ça fonctionne mieux, ce n'est pas une certitude.

Après, c'est nouveau, il faut mettre les choses en place, c'est long.

Est-ce qu'il y a d'autres... ?

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je pense, en synthèse, de manière générale, vraiment sur ce qui nous unit sur l'année 2021 et la prestation de fourrière automobile, on n'a pas d'observations, côté Ville en tout cas, côté police municipale par ailleurs, qui sont spécifiques.

Ça tourne bien, on a peut-être encore eu par ci, par là, sur des sujets purement humains, des besoins d'anticiper nos demandes et les agents ne le font pas, et à l'inverse, dès que le fourrieriste ne va pas répondre tout de suite, les agents vont dire...

Mais c'est du purement humain, c'est du fonctionnel, c'est de l'organisation de service.

D'une manière générale, la prestation globale à l'année, je pense qu'elle est vraiment satisfaisante. Je ne vois pas d'observations majeures, que ce soit financier ou opérationnel, à faire ressortir.

M. Lionel CHISS :

Très bien. Vous avez des commentaires ?

Mme Karine LEMBERT :

Excusez-moi, je rebondis à chaque fois.

M. Lionel CHISS :

Si vous rebondissez à chaque fois, je ne vais pas tenir mon timing !

(rire)

Mme Karine LEMBERT :

C'est vrai que des fois, si on n'est pas dispo, je dis toujours à mes collègues de l'accueil, « on n'est pas dispo ce matin, demandez, si cet après-midi vous avez du temps, si on peut les faire l'après-midi ».

Parce que c'est vrai que c'était calé mardi, jeudi.

Mais il y a des moments où il y a des impératifs, où on ne peut pas.

J'ai dit « appelez, là vous êtes dispo, il y a 2-3 chauffeurs, appelez la police ».

M. Lionel CHISS :

Souvent c'est de la communication dans ces choses-là.

Mme Karine LEMBERT :

Après, j'avais une autre question que je n'ai pas encore posée.

M. Lionel CHISS :

Allez-y Madame.

Mme Karine LEMBERT :

Où en est la convention ?

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Pour 2023, je vous repréciserai sous moins d'une semaine les modalités.

On aura une poursuite de la mission de service public pour l'année 2023, avoir le format, c'est un format prorogation ou un format MAPA marchés publics qui sera acté.

On est en cours parce qu'effectivement on est en fin déjà, depuis 2 ans, pour la deuxième année consécutive de D.S.P. avec prorogation.

Parce que 2020 ne nous avait absolument pas permis de mettre en œuvre une continuité dans la D.S.P. ; 2021 non plus, je venais d'arriver, donc rien n'avait été engagé en ce sens.

On engageait avec les services des finances une procédure de renouvellement de la D.S.P. qui a été accélérée, qui nous amène à un milieu d'année prochaine, sur ce qui est vraiment du cas stricto sensu de la D.S.P.

A voir si on sera sur un titre de prorogation très court pour repartir sur une D.S.P. au cours d'année, auquel cas vous pourrez vous porter candidat sur l'appel d'offres, ou si on sera sur un marché public en attente d'une D.S.P. De toute façon, on aura une poursuite, quoi qu'il arrive, de la mission de service public et les obligations pour la collectivité de mettre en œuvre.

Ça, je sais revenir vers vous, pour être tout à fait précis, mercredi prochain très exactement.

Mais la mission continuera dans les mêmes modalités, mêmes conditions financières et même actualisation des tarifs, disons-le, sur l'année 2023.

Mme Karine LEMBERT :

D'accord. Parce que j'avais eu le cabinet F.C.L. qui m'avait envoyé un mail, j'ai répondu début juillet et plus de son, plus d'image.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Le cabinet F.C.L. a été mandaté justement pour cette procédure de fin de D.S.P., pour réaliser d'une part un audit financier de nos 2 Délégations de Service Public, et donc en partie la Délégation de Service Public Fourrière Automobile, et l'étude des choix de modes de gestion pour l'avenir dans le cadre vraiment du process de fin de D.S.P.

En fait, vous avez été contactés en ce sens vraiment pour une démarche à terme de la collectivité, pour la relance de la future contractualisation qui unira pour les 5 prochaines années, si on part du format D.S.P. bien entendu ou sur un autre format, la Ville et potentiellement vos services, je ne peux pas dire les vôtres parce que du coup, il y aura un appel d'offres, mais entre les services de fourrière automobile et la collectivité.

Pour l'instant, la procédure est en cours, donc pour le 31 décembre elle ne sera pas finalisée, d'où la nécessité de faire un reporting sur 2023 de la prestation.

Encore une fois, pour les modalités, je pourrai vous le confirmer mercredi prochain parce que nous, on sera sur une organisation à ce sujet-là et d'une autre D.S.P. lundi et mardi.

Donc mercredi, je pourrai vous confirmer les choses. Mais 2023 sera, sauf s'il y a réserve majeure de votre part, une année de maintien du service public en l'état et dans les mêmes conditions administratives et financières.

M. Lionel CHISS :

Ça répond à votre question ?

Mme Karine LEMBERT :

Oui, oui.

Après, on répondra sûrement à la délégation aussi.

M. Lionel CHISS :

Bien sûr.

Mme Karine LEMBERT :

Après, on aura nos conditions aussi.

Ça ne sera pas forcément la même...

M. Fabrice TOUSVERTS :

Moi j'ai une question à vous poser, concernant la place Jean de Lignières.

Est-ce qu'il y a possibilité de trouver une solution, de manière à ce qu'on ne se retrouve pas un matin, peut-être comme demain matin, à avoir 40 voitures enlevées ?

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Sujet qui nous pénalise tout autant.

Là, on va parler en étant dans le même bateau, qui est un sujet purement de voie publique, d'espace public, difficulté avec le parking Verdun, sur toutes les manifestations qui sont récurrentes, pour lesquelles les arrêtés municipaux nous sont envoyés, je vais rentrer dans le détail parce que vous en parlez, mais nous sont envoyés 48 heures, voire 24 heures avant, ne sont pas forcément bien affichés sur l'espace public, différentes modalités qui font qu'à l'égard des administrés, c'est

compliqué parce que la visibilité des panneaux d'affichage est aussi parfois pas terrible, pardon du terme, en tout cas pas satisfaisante, et qu'on procède, de fait, pour des petites manifestations.

Je ne parle pas en termes de sécurité publique, mais je parle en termes de durée.

Pour une manifestation au monument aux morts qui va durer 30 ou 45 minutes, effectivement, on est à 40, un peu plus de 40 véhicules enlevés pour une manifestation de 40 minutes, 45 minutes, parce que défaut de prise des arrêtés, défaut d'affiche des arrêtés.

Ce qu'on avait préconisé, c'était tout simplement de mettre un grand panneau d'un mètre par un mètre à chaque entrée du parking où les Services Techniques peuvent venir afficher clairement « stationnement interdit du tant au tant », et au moins l'administré qui arrive est en capacité de lire. On l'a demandé aux Services Techniques.

M. Lionel CHISS :

C'est interne.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

C'est vraiment purement interne.

N'oublions juste pas qu'on est dans l'obligation d'afficher les arrêtés municipaux plus de 7 jours avant parce que, si on fait le lien avec le stationnement abusif, on considère qu'un stationnement abusif est au-delà de 7 jours, donc si on affiche un arrêté municipal 48 heures avant, on peut considérer qu'un administré était légitimement garé 4 jours sur le parking et donc n'a pas pu prendre connaissance de ça.

Donc régulièrement, on a des administrés qui contestent.

Parfois, ce n'est pas fondé parce qu'on n'est quand même pas toujours dans cette situation, mais c'est vrai qu'on a une récurrence de situations sur ces parkings, encore une fois avec des proportions importantes de véhicules enlevés.

(hors micro)

Sous mon couvert, on rembourse.

M. Lionel CHISS :

On est bien d'accord.

Donc on y travaille.

Yannick.

M. Yannick MATURA :

Paulin, il n'y a pas possibilité quand c'est comme ça...

Donc on est d'accord, c'est derrière le monument aux morts, c'est ça, oui.

On n'a pas le droit de mettre des grilles avec simplement une ouverture pour que les gens puissent sortir ?

C'est interdit de faire ça ?

M. Fabrice TOUSVERTS :

Moi c'est ce que j'avais proposé.

Au moment de la manifestation, 48 heures avant, on empêche l'entrée, on autorise la sortie.

Mais chose qu'on ne fait pas.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Chose qu'on ne fait pas et encore une fois, de toute façon, même si ça pourrait, de manière fonctionnelle, répondre aux besoins, si on a un administré qui est garé 5 jours, il est garé 5 jours.

M. Fabrice TOUSVERTS :

Oui, tout à fait.

Mme Sandra PLOMION :

Il y a quand même beaucoup de riverains qui n'ont pas de garage et qui se garent, donc leur supprimer aussi le parking 24 heures ou 48 heures avant, ça peut poser difficulté. Ils ne doivent pas être sanctionnés pour d'autres.

M. Fabrice TOUSVERTS :

(hors micro)

... de telle période à telle période, que les gens voient.

Parce qu'il y a beaucoup de gens comme nous, qui travaillons, qui ne s'occupent pas...

Quand vous avez la tête dans le guidon...

Mme Sandra PLOMION :

Le mieux, c'est le panneau d'affichage, à mon sens, quelque chose d'énorme. Mais on va finir par l'écrire nous-mêmes.

M. Fabrice TOUSVERTS :

Je n'ai pas pu le recevoir mais j'en avais prévu un aujourd'hui pour vous montrer ce qui serait bien avec le bandeau qu'on change.

M. Lionel CHISS :

Cela dit, le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre, c'est tous les ans la même date.

Quand même, il faut être raisonnable, surtout pour des riverains, s'ils se sont fait avoir une fois ou deux fois...

Cela étant dit, à nous aussi de donner les moyens nécessaires pour qu'il y ait un affichage le plus clair possible pour que les gens soient informés.

M. Fabrice TOUSVERTS :

Ça ne me gêne pas de les enlever, mais de la veille pour le lendemain, d'avoir 40 voitures.

Les chauffeurs, c'est pareil, ils posent leur journée de congés...

Mme Sandra PLOMION :

Les plus grosses contestations, ce n'est pas le 11 novembre parce que ça, les gens ont l'habitude. C'est surtout quand il y a une manifestation exceptionnelle d'organisée, comme ça a été le cas avec les cyclistes.

Mme Karine LEMBERT :

Nous, on devait venir avec un panneau mais qu'on n'a pas pu aller le chercher.

J'ai pris la pub, c'est une société qui est à Saint-Crépin-Ibouwillers, qui n'est pas loin, qui a fait des grands panneaux pour la ville de Sannois, des panneaux de plus d'un mètre en jaune fluo où ils ont des systèmes pour glisser les arrêtés, glisser la date en gros.

Je vais vous laisser une pub.

Mme Sandra PLOMION :

Vous prêchez des convaincus !

(rire)

Mme Karine LEMBERT :

Leurs panneaux sont bien.
C'est une entreprise locale.

M. Lionel CHISS :

On va regarder ça.

M. Fabrice TOUSVERTS :

À un moment, il faut comprendre, demain je vous enlève votre voiture une fois, ok. 10 fois, vous allez vous dire « Fabrice, je t'aime bien mais... on mange quand au restaurant ? ».

M. Lionel CHISS :

Vous êtes force de proposition.

Mme Karine LEMBERT :

Ce n'est pas notre activité principale, la fourrière, c'est 10-12 % du chiffre d'affaires.
Avoir des gens mécontents devant nous tout le temps, « on était bien garé, ce n'est pas normal »...

M. Lionel CHISS :

Du dépannage quand même.

Mme Karine LEMBERT :

Oui.

M. Fabrice TOUSVERTS :

D'où la raison pour laquelle on est souvent en retard ou pas à l'heure.

M. Lionel CHISS :

Ce qui est différent !

(rire)

Merci beaucoup.

Je suis obligé d'enchaîner, on a toute une après-midi de réunions.

Merci pour les explications et pour la qualité du service rendu.

Merci aux services.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Excusez-moi, j'ai remarqué que vous aviez changé l'intitulé, comme je l'avais demandé l'année dernière, je vous en remercie parce que je pense que l'être humain doit commencer à apprendre à respecter le vivant.

Et respecter le vivant, ça commence tout simplement par le vocabulaire utilisé. Donc c'est important, merci.

M. Lionel CHISS :

Tout à fait, nous prenons en compte toutes les bonnes remarques, il n'y a aucun problème.

(interruption)

M. Lionel CHISS :

Bonjour Messieurs-Dames, est-ce que vous m'entendez ?

M. Laurent GOUJON :

Bonjour, je vous entends.

M. Lionel CHISS :

Tout le monde nous entend, c'est formidable.

On est désolés de ces perturbations techniques depuis le début de cette réunion, pour Monsieur GOUJON puisque c'est depuis le début.

Je pense que là, on a rétabli la situation.

Nous sommes légèrement en retard donc je vous propose de faire un rapide tour de table des personnes présentes.

Et s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez couper vos micros pendant que quelqu'un prend la parole, on a un écho désagréable.

Merci beaucoup.

Et puis remettre vos micros quand vous reprendrez la parole.

Je vous propose de faire un rapide tour de table pour savoir qui est présent dans la salle de réunion ici à Beauvais et puis vous présenter aussi derrière l'écran.

Je suis Lionel CHISS, premier adjoint de la ville de Beauvais, Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Mme Aurélie LERVANT :

Aurélie LERVANT, responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la Ville.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, analyste financière dans la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

Mme Sandra PLOMION :

Adjointe au Maire en charge de la sécurité et de la prévention.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Directeur des services Prévention et Sécurité.

M. Yannick MATURA :

Je suis maire-adjoint en charge du défi climatique et la transition énergétique.

Mme Patricia HIBERTY :

Conseillère municipale en charge de la condition animale.

M. Marc BELLETANTE :

Association À l'Écoute de la Nature.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Derrière l'écran, peut-être Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Bonjour à tous, je représente l'association A.L.E.P.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Bonjour, Christophe SABALCAGARAY, Directeur Général du groupe S.A.C.P.A.

Mme Audrey CHAZAL :

Bonjour, responsable administration des ventes.

Mme Albane PERRAULT :

Bonjour, responsable du pôle animalier de Beauvais.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup.

Je propose de donner tout de suite la parole au délégataire pour présenter ce rapport 2021 de l'exploitation du centre animalier de Beauvais, et puis ensuite les membres de la commission vous poseront des questions.

Je donnerai aussi la parole au service gestionnaire de la Ville qui pourra apporter des précisions, et puis je donnerai la parole aux membres de la commission qui pourront poser des questions.

Je vous passe la parole Mesdames-Messieurs. À S.A.C.P.A., je donne la parole au délégataire.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Bonjour à tous. Sur le partage de l'écran que vous nous présentez, je vais le partager, ce sera peut-être le plus simple.

M. Lionel CHISS :

Ça sera parfait.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Je vais partager mon écran et vous présenter le rapport qui vous a été adressé.

Est-ce que vous le voyez ?

M. Lionel CHISS :

Non. Ça arrive.

M. Christophe SABALCAGARAY :

C'est bon ?

Est-ce que vous le voyez ?

M. Lionel CHISS :

Oui, c'est bon.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Parfait.

Comme nous en avons l'habitude depuis 2017, que nous avons dans le cadre d'une C.S.P., la gestion du centre animalier de Beauvais, on va vous présenter le bilan d'activité de la fourrière pour la période de janvier 2021 à décembre 2021. Je vous présente le document.

Albane, la responsable du site, pourra aussi le compléter ou couper mes interventions pour vous apporter des précisions s'il y a des choses qui sont nécessaires.

On vous fait une présentation, on va aller directement sur les pages principales, une décomposition de la présentation de cette activité en 2 étapes.

Une première étape qui est de vous mettre en évidence la première partie de la mission que vous nous avez confiée, en l'occurrence l'activité de ramassage des animaux sur la voie publique, 365 jours par an et 24h/24, puisque ça fait partie des obligations du Maire que d'avoir une organisation lui permettant de récupérer les animaux à tout moment de la journée.

On vous a fait une présentation de l'année 2021 avec en parallèle l'année 2020 pour que vous ayez une identification à peu près claire des variations qui peuvent exister d'une année à l'autre.

On prend en charge des animaux, on les capture et on les ramasse sur la voie publique, vivants ou morts, dans le cadre de cette mission.

La représentation graphique vous est faite aussi pour que vous compreniez, que vous puissiez identifier la saisonnalité du métier que nous avons et de la mission que vous nous avez confiée puisque les périodes estivales et le retour des beaux jours sont souvent propices à la divagation des animaux, voire à leur abandon.

Entre 2021 et 2020, ce que vous pouvez noter, c'est une activité plus soutenue, l'année 2020 étant une année particulière puisque, même en 2021 nous avons encore des phénomènes en lien avec le Covid, ils ont beaucoup moins été marqués ou prégnants qu'au cours de l'année 2020 avec cette période de mars à mai de l'année 2020 où l'activité s'est quasiment complétement arrêtée.

Ce qu'il faut noter essentiellement, c'est que de 335 interventions faites au cours de l'année 2020, on est passés à quasiment 500 interventions, très précisément 479, pour récupérer 500 animaux contre 369 au cours de l'année précédente.

On l'associe essentiellement à un contexte sur l'année 2020 qui n'était pas habituel.

Notez un grand pic d'activité au cours des périodes estivales, à partir du mois de juin et avec un pic à partir du mois de juillet.

Ce qui est important de vous mettre en évidence, c'est dans quel cadre on récupère ces animaux, quel type d'interventions, puisque les animaux peuvent divaguer mais sont aussi parfois déjà pris en charge par des services donneurs d'ordre, voire des administrés, donc on a essayé de vous mettre en évidence cette particularité.

Également les rondes qu'on peut être amenés à mener ponctuellement à votre demande ou le nombre d'interventions que l'on fait pour des animaux décédés sur la voie publique.

Vous avez cette décomposition avec des codes couleurs qui vous permettent d'identifier cette variation.

L'essentiel de l'activité concerne des opérations de prise en charge ou de capture d'animaux. Ces interventions qui ont été menées au cours de cette année 2021, on vous les représente aussi sous la forme de ce camembert.

Ce qu'il est intéressant de vous mettre en évidence, ce sont les résultats que nous apportons à ces interventions.

Derrière des situations de prise en charge ou de divagation, nos équipes vont arriver dans un délai court, on vous a mis en évidence, dans un délai d'à peu près une demi-heure, c'est le temps d'intervention qu'il nous faut pour arriver en moyenne sur les lieux.

Bien évidemment, quand il s'agit d'une situation d'urgence, on y sera dans un délai extrêmement court, en priorisant les situations.

Quand on est dans des situations de prise en charge d'animaux qui sont captifs dans vos services, ces missions se font dans un délai parfois un peu plus long, lié à notre disponibilité ou lié à la volonté de ce donneur d'ordre qui, pour une raison X, va préférer planifier la prise en charge de l'animal.

Mais en moyenne, dans un délai d'une demi-heure, tous les animaux sont pris en charge.

Ce qui est à noter, c'est que dans 85 % des situations, on récupère des animaux.

Il reste quelques cas particuliers, des animaux qu'on ne sera pas capables de capturer, du moins sur la première intervention, dans 2 % des cas.

C'est un tout petit nombre de situations.

Plus ensuite, des cas où les animaux ne sont plus sur place, ou ont été repris par le propriétaire quand on arrive sur place.

Dans un second temps, c'est la deuxième étape du travail que vous nous avez confié, c'est la gestion du centre animalier, et donc de la mission fourrière, cette mission réglementaire qui nous amène à accueillir les animaux dans le site qui vous appartient, ces animaux que nous avons récupérés, mais pas que ceux-là puisqu'il y a aussi, du fait de la proximité du site avec la ville de Beauvais, des situations régulières qui amènent des dépôts directs par des donneurs d'ordre, voire des situations avec des particuliers, de dépôt d'animaux trouvés sur la voie publique.

Les animaux accueillis ont été au nombre de 818, dont 75 cadavres, au cours de cette année 2021. Nous étions sur 564 animaux au cours de l'année 2020.

Toujours lié au contexte pandémique bien évidemment, mais une activité beaucoup plus soutenue. Ce qu'on vous apporte comme précisions, il s'agit essentiellement d'animaux en état de divagation.

On a des cas particuliers de procédures liées à des animaux en réquisition ou des procédures de contrôle mordeur, ce sont des animaux qui ont mordu et qui font l'objet d'une surveillance sanitaire pour s'assurer qu'ils n'ont pas la rage.

On a des réquisitions aussi administratives, voire des surveillances A.P.M.S. rage.

Des animaux dont l'identification, en provenance d'un pays étranger, cela amène la confiscation, non pas définitive mais provisoire, pour une situation de surveillance pour les animaux venant de l'étranger.

Donc on a des surveillances qui sont demandées et qui nous permettent les restitutions des animaux qu'après un long délai, un délai de 6 mois normalement.

On a des situations aussi d'abandon, voire des situations de chats libres que vous nous demandez puisque, afin de compléter la mission, et ce n'était pas prévu initialement dans le cadre de la C.S.P., vous nous demandez depuis 2 ans ou 3 ans de contribuer par des opérations d'accueil ou de capture à la gestion de chats libres pour la ville de Beauvais.

Opérations qui sont ensuite financées par le biais de l'accompagnement du milieu associatif puisque, si je ne dis pas de bêtise, il y a 30 Millions d'Amis qui permet de contribuer à la stérilisation de ces animaux.

État sanitaire des animaux.

Petite précision, les animaux qu'on récupère sont parfois morts, très souvent vivants et en bonne santé, mais également aussi blessés de façon grave ou plus légère, qui nous amène à assumer des soins sur ces animaux-là.

On a essayé de vous identifier l'état sanitaire des animaux récupérés. 40 ont nécessité au-delà de la surveillance normale et des contrôles que nous effectuons à l'entrée, des opérations un peu plus lourdes et conséquentes parce qu'ils étaient blessés ou gravement malades. 101 animaux étaient aussi malades ou en mauvais état, en plus de ces 40 animaux plus gravement blessés.

Mais la majorité, comme vous le voyez, sont des animaux dont l'état sanitaire est normal, sain, et ne nécessitant pas d'intervention lourde du côté des vétérinaires.

Concernant leur comportement, on essaie d'identifier le comportement, ce qui permet aussi de voir que dans la gestion de la divagation, notamment concernant les chats, on essaie de différencier les animaux dissociables des animaux sauvages et agressifs, c'est-à-dire ceux qui pourraient être potentiellement gérés dans le cadre de gestion de chats libres.

Globalement, les animaux qui nous sont confiés, ce sont des animaux ne présentant pas de problème particulier, puisque peu d'animaux au comportement sauvage, je fais référence aux chats, sont accueillis sur la structure.

Les durées de séjour des animaux.

Le Code Rural identifie 8 jours ouvrés francs, c'est le délai de garde réglementaire.

Il est bien plus court que dans le cas de restitution.

Il peut être dépassé s'il n'y a pas de solution dans les conditions d'hébergement.

Nous avons eu un délai de garde moyen de 18 jours sur le site pour les animaux avant leur transfert sur la partie refuge.

Nous assumons, comme vous le savez, depuis le début de l'association au 1^{er} janvier 2018.

Nous avons pris le relais et grâce à une fondation d'entreprises, nous assumons aussi la gestion de ce refuge pour donner une deuxième chance aux animaux qui n'ont pas été récupérés.

(coupure)

M. Lionel CHISS :

Il ne nous entend plus.

M. Christophe SABALCAGARAY :

... en lien avec ce taux d'identification et le peu de restitution que nous pouvons faire avec les chats. Vous voyez qu'en premier lieu, les chats vont devenir en transfert auprès des refuges, et en l'occurrence du refuge que nous gérons depuis 2018 dans vos locaux.

Les chats, vous le voyez un peu plus bas, sont rarement restitués à leur propriétaire.

Dans certains cas, ils peuvent être relâchés sur site, on est en train de parler des chats qui sont libres, des chats qui ont le droit de passer à l'article L211-27 du Code Rural, de vivre sur le domaine public à condition qu'ils soient identifiés au nom d'une association ou au nom de la ville de Beauvais, et cadastrés ou stérilisés.

Les restitutions sont par contre en quantité beaucoup plus significatives pour les chiens, vous le voyez proportionnellement.

Le reste des chiens font l'objet de transfert.

Nous avons ensuite, à la marge pour les chiens, des cas de décès ou d'euthanasie, qui peuvent être sanitaires ou imposés par la réglementation pour des animaux...

(coupure)

... les autres espèces, puisque vous confiez des chiens ou des chats mais dans des quantités beaucoup moins importantes d'autres animaux.

Donc animaux de compagnie qui peuvent être des N.A.C., voire dans certaines circonstances des animaux de rente, ou de recherche ou autres.

On a essayé de vous identifier ces cas particuliers qui sont complètement à la marge.

Ils sont essentiellement transférés à des associations, voire restitués à leur propriétaire.

Et malheureusement, un cas de décès.

Bilan des interventions des villes rattachées.

Dans le cadre de la C.S.P., nous avons la possibilité d'ouvrir les portes de la fourrière dans le cadre d'engagements et de conventions d'autres mairies du Département.

Nous avons aujourd'hui un nombre de communes qui étaient précédemment rattachées à cette structure du temps de l'exploitation précédente par l'ancienne S.P.A. La S.P.A. qui était présente dans vos locaux, qui aujourd'hui se trouve sur le site d'Essuiles.

Nous n'avons récupéré malheureusement qu'une partie de ses conventions puisque, quand elle a quitté les locaux en 2018, elle a fait en sorte aussi de faire concurrence au site que vous financez et que vous avez construit.

Aujourd'hui, les communes adhérentes et celles qui restent ont donné lieu à l'activité qu'on vous décrit ici et que vous pourrez ou que vous avez pu identifier par la lecture du document.

Je ne vais pas les reprendre une par une, mais le nombre d'interventions que nous effectuons pour ces collectivités, voire le nombre d'animaux que l'on accueille ici, dépend souvent de la taille de la commune et des besoins qu'elles peuvent avoir dans le domaine de la divagation.

Le nombre total d'animaux accueillis sur les communes extérieures, c'est 335 chats, 114 chiens et 15 animaux qui sont soit des volatiles, soit d'autres espèces.

En tout, 464.

Je vous épargne, pour éviter d'être trop, trop long dans cette présentation, tout le volet état sanitaire qu'on a expliqué tout à l'heure et que vous pouvez retrouver sur la même logique concernant les autres communes du territoire ou du Département qui sont rattachées au fonctionnement du pôle animal.

On vous a présenté, même si ça ne fait pas partie de la mission de la C.S.P., puisque c'était une possibilité que d'avoir une exploitation de refuge qui devait être confiée à une association qui malheureusement s'est échappée en 2018, comme on se l'est dit précédemment, et qui nous a amenés à continuer cette mission et à assurer grâce à une fondation d'entreprise, une fondation qui est aujourd'hui financée par la société, à maintenir sur le territoire de la ville de Beauvais et sur ces communes le fonctionnement d'un refuge qui permet ainsi de placer les animaux de la Ville, mais aussi quelques animaux de ces autres communes.

Vous voyez en bas le bilan des entrées avec 207 chiens qui ont été accueillis, un petit peu plus que l'année précédente, et 380 chats qui ont été gérés sur le site, plus les autres espèces.

Leur devenir, puisqu'il y a essentiellement des adoptions.

Il y a 314 chats qui ont pu être adoptés, 173 chiens qui ont également eu ce bonheur-là.

Dans les autres devenirs, malheureusement, de ces animaux, il y a aussi quelques cas de décès ou d'euthanasie qui sont des euthanasies bien sûr sanitaires, et des décès sur la structure.

Il y a malheureusement 14 chats qui n'ont pu survivre.

Vous voyez que le pourcentage de placement est de 82 % en termes d'adoption, et le reste étant à la marge, soit les animaux sont présents, soit ils ont fait l'objet de décès dans le cadre d'une euthanasie ou d'une mort naturelle.

Il y a quelques cas qui sont aussi à la marge, un petit pourcent d'animaux pour lequel nous pouvons prendre la décision de les transférer auprès d'associations avec qui nous avons l'habitude de travailler parce qu'ils vont être, on va dire un peu plus spécialisés ou un peu plus habitués sur

certaines espèces ou certaines races de chien, à avoir une clientèle d'adoptants en recherche de certains types de chien par exemple.

On voit qu'il y a 8 chiens et 4 chats qui sont partis.

On a quand même eu, au milieu de tout ça, des propriétaires qui finalement sont venus, même côté refuge, après leur transfert et après des délais légaux, venir récupérer leurs animaux.

Voilà le bilan chiffré et graphique de cette activité-là, et également une représentation qu'on vous a complétée sur l'occupation, qui va vous permettre de vous rendre compte du travail et de la charge de travail qu'il peut y avoir sur le site dans la gestion et le maintien de cette activité qui va au-delà de vos obligations et qui permet d'avoir une réelle volée de protection animale au-delà des obligations de gestion de la fourrière, et qui permet d'avoir des propositions d'adoption sur votre commune.

La représentation graphique sur la saisonnalité.

On a essayé aussi de vous mettre en avant le travail que fait Albane avec l'équipe et les bénévoles parce qu'il y a toute une dynamique qui est portée autour du volet refuge grâce à cette équipe, à l'implication d'Albane et à la Fondation Clara et au financement qu'elle peut aussi amener et qui a pu amener quelques opérations type « Le dimanche à la plage » avec le refuge de Beauvais.

On vous a fait de jolies photos.

Pour essayer de compléter un petit peu ce bilan d'activité ou des opérations qui vont se reconduire et qu'on a encore maintenues, puisque nous sommes encore présents sur le site malgré le fait de la prolongation de la C.S.P. puisqu'elle devait se terminer à la fin août, elle a fait l'objet d'une prolongation de 4 mois et nous avons obtenu à maintenir encore ce Noël des animaux qui sera programmé, je crois, Albane, début décembre, c'est ça ?

Vous m'avez entendu ?

Non, ce n'est pas grave.

M. Lionel CHISS :

On vous entend bien, par contre on n'entend pas Madame PERRAULT.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Qui sera bien en décembre, j'ai bien la confirmation.

Quelques photos de ces opérations qui permettent de mettre en avant toute cette vie autour du refuge.

Voilà pour ce bilan.

Je vous fais toujours, pour terminer, comme nous en avons l'habitude, la partie de ce rapport qui est pour nous la moins agréable, puisque comme vous le savez, nous complétons et nous terminons sur ce bilan financier qui se ressemble à quelque chose près d'une année à l'autre et qui est lié à l'historique de ce dossier compliqué.

Nous avons aujourd'hui une convention.

Je vais vous apporter des précisions.

Le montant total du chiffre d'affaires des produits, qui représente en bleu ici à peu près 313 000 € qui est le budget de fonctionnement.

C'est marqué « contrat ville Beauvais », mais en vérité, le contrat de la ville de Beauvais se décompose en 2 montants. 102 000 €, avec quelques centaines d'euros supplémentaires.

Le nombre de conventions que nous avons avec les communes extérieures nous permet d'atteindre le chiffre d'affaires de 232 667.

Il se décompose en 102 000 € pour la ville de Beauvais, 129 000 € pour les autres communes, une précision que je ne vous ai pas donnée dans ce petit tableau.

Les produits de restitution, ce sont les encaissements que nous effectuons dans le cadre des restitutions.

Aujourd'hui, si les usagers du service, ces propriétaires qui viennent récupérer leurs animaux, qui s'acquittent d'un montant global qui est un forfait individuel pour chaque animal récupéré, et qui représente aujourd'hui un revenu complémentaire de 15 000 € pour la fondation.

Nous assurons également des interventions de type privé, c'est-à-dire à la demande d'huissiers, voire des situations d'ordre privé de particuliers qui peuvent nous amener à intervenir au domicile ou chez quelqu'un dans le cadre d'un animal par exemple qui pourrait être agressif, une expulsion ou des situations comme cela, voire des compléments de mission qui peuvent nous amener à proposer des conventions de gestion de chat libre et qui nous permet d'avoir une contribution de 12 000 €.

Nous avons 50 000 € de revenus divers qui correspondent à un loyer qui est imposé dans le cadre de la C.S.P. et qui demande à l'exploitant du refuge, pour l'utilisation du refuge, de s'acquitter de cette somme, qui de notre côté représente, avec les taxes, 60 000 € pour l'association.

Pour information, elle était destinée à être une charge pour l'exploitant que devait être l'association S.P.A. d'Essuiles.

Elle a quitté les locaux 4 mois après notre arrivée, je crois que c'est ça.

C'est aujourd'hui la Fondation Clara qui finance cette partie. L'ensemble de nos charges, elles sont à peu près, sur certains postes, on va les reprendre une par une, conformes à notre prévisionnel, que je n'ai pas détaillé ici, on était sur un prévisionnel supérieur, c'est pour ça qu'on n'a pas décomposé les 213 000 € qui étaient prévus avec les autres communes, n'ont pas été atteints.

Aujourd'hui, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, nous avons 129 000 € de chiffre d'affaires avec les contrats des villes extérieures.

On a quasiment un manque à gagner de 90 000 €.

Il y a en a un petit peu plus sur la partie ville de Beauvais que ce qui était prévu, parce que vous aviez normalement un intéressement sur un dépassement que nous pouvions avoir sur les chiffres d'affaires si nous atteignons un plafond de 150 000 €.

Malheureusement pour nous et pour vous, il n'a pas été atteint. Tout cela parce qu'une grosse partie des conventions basculaient avec l'association de la S.P.A. d'Essuiles.

Le personnel qui était là, est dimensionné pour l'exploitation de ce site, est conforme à ce qui était prévu, à quelques euros près, vous le voyez.

Aujourd'hui, une équipe de 5 personnes.

Le poste vétérinaire, quant à lui, est bien au-dessus de nos prévisionnels.

Plusieurs raisons à ça.

La première, on a une explosion des tarifs vétérinaires, si vous êtes de votre côté propriétaire d'animaux, vous avez déjà pu en faire le constat, que ce soit sur les tarifs ou les produits qui sont nécessaires pour faire les soins aux animaux, une explosion des prix.

Deuxième problématique pour nous, c'est que le nombre d'animaux qu'on a accueillis par rapport à ce que nous avions envisagé initialement dans le cadre d'évaluation par rapport aux informations qui nous avaient été données et la progression de l'activité que nous constatons depuis notre arrivée en 2017, aujourd'hui on accueille 40 % d'animaux en plus.

Ces animaux sont principalement des chats.

Des chats pour lesquels il n'y a pas de devenir, pas de propriétaire, donc des soins, et au-delà des soins, des vaccinations, des identifications pour pouvoir les transférer auprès d'un refuge, puisque nous les transférons dans ces conditions-là auprès du refuge attendant.

Le budget a évolué pour ces deux raisons, sur une enveloppe qui n'a aucune commune mesure avec l'enveloppe initialement prévue.

Même chose sur le budget alimentation, en totale augmentation.

L'augmentation générale sera sur cette gamme-là, elle sera encore supérieure au cours de l'année 2022 et également sur le nombre, comme on a dit, d'animaux qu'on accueille, plus important,

comme on a dit 40 % ; et des séjours qui sont plus longs puisqu'en général, pour les chats il n'y a pas de sortie, ce sont des animaux, comme on l'a dit, qui passent plus que 10 jours sur le site.

Enfin, la structure par elle-même, pour laquelle il n'y a pas de loyer, on a une charge aussi supérieure.

On était partis sur un budget prévisionnel de 7 000 € pensant, avec la prise de connaissance initiale de ce dossier-là, que les coûts d'eau, gaz, alors, il n'y a pas de gaz, c'est aujourd'hui des granulés bois qui nous permet de chauffer la structure, plus une installation électrique, nous pensions que le système à granulés nous permettrait d'avoir des économies, on est sur des budgets qui n'ont strictement rien à voir avec le prévisionnel mais dont on a connaissance maintenant pour mieux structurer une réponse dans le cadre d'un futur renouvellement sur ce dossier.

Les frais d'entretien également plus importants, en lien avec un nombre d'animaux plus conséquent. Des charges de véhicules aussi plus importantes, augmentation du prix du carburant, postes assurances liés à une sinistralité, ça nous incombe, mais c'est une charge que nous avons toujours plus lourde, et des frais de véhicule plus importants liés à une explosion, vous le savez, liée au prix de vente qui se répercute sur les locations de véhicule.

Donc des budgets que nous avons aussi sous-estimés.

Ensuite, nous décrivons les autres charges qui sont à peu près similaires à l'année précédente.

Il n'y a pas de grandes surprises.

On est passés, vous le voyez sur le pied du document, d'un budget de fonctionnement en charge de 400 000 € à 392 000, très exactement, à 408 entre les deux années, donc quelque chose d'à peu près cohérent mais bien au-delà de ce que nous avons envisagé.

Derrière tout ça, il y a aussi des fonctions supports.

On est sur quelque chose qui reste à peu près similaire.

Et on retrouve à quelque chose près, malheureusement, le déficit récurrent lié à un manque à gagner parce qu'on n'a pas pu atteindre les objectifs prévus en termes de convention.

Et derrière, on a des charges fixes qui ne sont pas adsorbées et un surcoût lié à une activité plus importante, une évolution des prix, et également, il faut se le dire, le fait que nous ayons embarqué avec la fondation et la société, la continuité du maintien d'un service à travers le refuge qui permet d'avoir des solutions et des placements sur le territoire de votre commune.

Le poste vétérinaire ne prend en aucun cas tous les soins aux animaux et tous les actes de castrations et de stérilisations qui sont derrière gérés sur le refuge.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup pour cette présentation très exhaustive.

Je vais passer la parole à Paulin KOZAKIEWIEZ pour les services de la Ville, pour l'analyse de cette délégation, et puis après il y aura des questions je crois.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Merci.

Je ne vais pas revenir sur ce que disait Monsieur le Directeur Général de la S.A.C.P.A., parce qu'effectivement la présentation était suffisamment exhaustive et pertinente.

Je ferai quand même une intervention rapide sur le volet opérationnel qui nous anime quand même tout particulièrement entre la Ville et la S.A.C.P.A.

Comme j'ai pu le dire l'année dernière, je pense que c'est excellent, je ne vois pas d'autres termes, tant entre les agents de police municipale, nos collaborateurs aussi de la Direction Prévention Sécurité, que les différents interlocuteurs, et notamment Madame PERRAULT sur le site beauvaisien.

Vraiment, sur le volet opérationnel, je n'aurai aucune mention à faire.

L'ensemble des interventions, l'ensemble de la mission de service public qui est déléguée est effectuée, et effectuée avec une qualité qui est incontestable.

Sur le volet financier, écoutez, ça a été détaillé aussi très rapidement mais très précisément.

Il y a différentes modalités dans cette Délégation de Service Public qu'on sait défavorable des modalités financières qui, en 2017, lors de l'écriture de cette D.S.P. et de sa mise en œuvre, n'ont peut-être pas été correctement évaluées ou sous-estimées ou en tout cas, je ne sais pas.

Mais aujourd'hui, il est évident que cette contractualisation ne répond plus à la réalité du coût que représente cette mission de service public déléguée et celle de demain qui aura forcément vocation à s'accroître.

Puisque l'intention politique est là, elle est aussi affirmée et portée, que ce soit au niveau national ou au niveau local, donc on sait que ça sera un enjeu d'autant plus fort demain et que des investissements, notamment des frais de fonctionnement seront à prendre en compte dès à présent et, encore une fois, dès demain.

Sur le plan purement administratif, effectivement, ce n'est en aucune manière satisfaisant.

Je le dis sous le couvert de tout le monde, peut-être pour la collectivité ça peut l'être, mais absolument pas pour le délégataire, et on sait que cette concession de service public, ou peu importe le format demain dès lors qu'il sera délégué, impliquera un apport financier plus important de la collectivité pour satisfaire aux missions qui sont actuellement exercées par la S.A.C.P.A., que ce soit les fluides, les frais vétérinaires, les frais de carburant aussi avec forcément une inflation, d'une manière générale, les frais alimentaires.

L'ensemble des frais de fonctionnement du délégataire sont en augmentation, ont été en augmentation, une augmentation qui est justifiée et, encore une fois, à l'époque sous-estimée par la collectivité dans le cadre de cette Délégation de Service Public.

On a pu en parler avec Monsieur le Directeur Général de la S.A.C.P.A., on a des modalités financières qu'on sait à revoir pour l'avenir, une simplification aussi d'une contractualisation qu'on sait à revoir pour l'avenir et qui serait notamment globale, intégrant la mission fourrière animale, la mission refuge, chenil à proprement parler, et aussi bien entendu les campagnes de stérilisation qui sont effectuées, qui sont des missions de service public complémentaires finalement, pas onéreuses pour la Ville mais qui, pour le délégataire, peuvent être lourdement coûteuses.

Cette dimension est bien prise en compte.

La D.S.P., je le rappelle, en propos final, prend fin normalement au 31/12/2022 par voie de prorogation, elle a déjà été prorogée de 4 mois et demi si je ne m'abuse, pour aller jusqu'à la fin de l'année.

Le processus de renouvellement de la D.S.P. est acté, l'audit financier, l'étude de choix des modes de gestion a été portée, la deuxième phase va être initiée avec un passage en C.C.S.P.L. pour l'ouverture de la procédure de la future contractualisation, ou non d'ailleurs, si jamais on allait en régie, peu importe, je ne peux pas me prononcer avant que l'instance le fasse.

On a échangé avec Monsieur le Directeur Général de la S.A.C.P.A. sur les modalités de mise en œuvre néanmoins de la mission pour l'année prochaine qui serait dans le cadre d'un marché public pour lequel on reviendra très rapidement vers le Directeur Général, normalement mercredi, pour en préciser les tenants et les aboutissants.

En sachant que bien entendu, une contractualisation d'ensemble sera portée plurianuellement par la suite.

Mais encore une fois, les délais sont un court pour l'acter au 31/12/2022, donc une solution intermédiaire est trouvée, qui rentre dans le cadre légal surtout puisque la prorogation a ses limites, on peut proroger une fois, proroger 2-3-4 fois, ça devient somme toute illégal.

Donc sous format d'un marché public qui reprendrait les mêmes missions bien entendu que celles qui sont effectuées aujourd'hui, puisqu'elles relèvent du droit, et par contre qui, forcément, tiendra compte de l'enjeu financier qui a été avancé par le délégataire, puisqu'on ne saurait remettre en

œuvre un marché public qui ne répond pas aux besoins et à la nécessité financière du délégataire, sinon bien entendu il ne se positionnerait pas sur le marché public.

On a, on le sait, une mission qui est excellemment bien réalisée mais pour laquelle la collectivité va devoir forcément travailler sur le volet financier demain.

Si je peux résumer en synthèse, on le sait, une contractualisation qui coûtera forcément plus cher. J'en ai fini, je suis très synthétique mais je complète les propos du Directeur Général.

M. Lionel CHISS :

C'est très clair, merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions des membres de la commission ?

Oui, Monsieur.

M. Marc BELLETANTE :

J'avais plusieurs questions à vous poser.

On parle souvent comme année de référence, dans beaucoup de domaines, non pas de 2020 mais de 2019.

Là, vous avez exposé la comparaison 2020/2021, ce qui est très bien, ce qui est très satisfaisant, mais on dit toujours que l'année 2020 est une année faible, si je puis dire, en chiffres par rapport aux autres années.

Ce qui aurait été intéressant peut-être, ça aurait été de faire la comparaison 2019/2021 pour avoir un peu une idée de l'évolution de l'activité.

Ça, c'était la première question.

Deuxième question, on dit que la pandémie a provoqué beaucoup d'adoption de nos amis, de chiens et de chats ou autres animaux.

Est-ce que ces adoptions durant la pandémie ont eu des conséquences sur les abandons de manière générale ?

Est-ce que ça fait monter les chiffres ?

D'où une comparaison peut-être à 2019, on revient toujours à la même chose.

Et si oui, comment peut-on la chiffrer ?

Ne serait-ce que pour évaluer les futurs marchés à venir compte tenu des taux d'adoption des animaux.

Ça, c'était la deuxième question.

L'autre, la troisième, c'était un peu plus pour moi anecdotique, tandis que je suis plus fermier que chiens et chats, les autres animaux, c'est quoi ?

J'ai cru voir à un moment donné un lapin nain.

C'est quoi les autres types d'animaux et comment vous vous en sortez avec ces animaux-là ?

M. Christophe SABALCAGARAY :

Alors...

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je peux répondre...

M. Lionel CHISS :

Attendez, attendez, c'est moi qui distribue la parole s'il vous plaît.

M. Paulin KOZAKIEWIEZ :

Je laisse la S.A.C.P.A. parler.

M. Lionel CHISS :

Ok, très bien.

Allez-y, Monsieur. Je laisse à la S.A.C.P.A. la parole.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Je répondrai à la première de vos 3 questions parce que j'ai quelques données sur mon bureau et je laisserai Albane, la responsable du site, peut-être préciser les 2 autres et vous donner son recul à sa vie quotidienne sur le site.

Effectivement, dans la présentation qu'on a faite de façon un peu mécanique, on présente à – 1 et on ne fait pas de rapport d'activité en remontant sur les années antérieures.

À titre d'information, sur la ville de Beauvais, quand on a récupéré, en 2021, 341 chats, il y en avait 311 en 2019 ; et pour les chiens, on était à 115 en 2021, contre 130 en 2019.

Donc une tendance plutôt à la baisse pour les chiens.

Ce sont des choses qu'on a constatées à d'autres endroits puisque notre société intervient sur le territoire national et a aujourd'hui un référentiel suffisamment important. Sur les chats, on retrouve également, je pense qu'on retrouve un peu partout cette forte croissance puisqu'on est quand même à 10 % entre 2019 et 2021, si on oublie 2020 au passage qui n'est pas une année de référence, il y a une progression.

Ensuite, les autres espèces, on est sur des quantités qui ne sont pas suffisamment représentatives pour les analyser.

Voilà pour la réponse à votre question sur l'année 2019.

Je laisse Albane peut-être répondre au sujet de l'abandon et peut-être elle, avec sa connaissance et la mémoire qu'elle a sur les espèces un peu particulières, vous dire quels animaux elle a pu accueillir.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Madame PERRAULT.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Excusez-nous, elle doit avoir un petit souci technique je suppose.

M. Lionel CHISS :

Je pense qu'elle nous entend mais...

M. Christophe SABALCAGARAY :

Pour répondre, je n'ai pas le détail de façon générale concernant les espèces autres qu'on accueille, on a souvent des Nouveaux Animaux de Compagnie type lapin effectivement, ça peut être de furets, on peut avoir des rats, des gerbilles, ce type d'animaux, des reptiles de temps en temps.

Je ne peux pas vous dire si, en 2021, je n'ai pas ce détail-là sous les yeux, ça a été le cas.

Ça reste des situations un peu anecdotiques mais qui existent et qui amènent un peu de variété à notre métier.

Ensuite, concernant l'abandon, le constat qui est fait c'est qu'il y a eu, à un moment donné au cours de l'année 2020, des gens qui se sont moins précipités dans l'adoption.

Est-ce qu'il y a eu plus d'abandon, je n'en suis pas forcément certain.

Par contre, l'inquiétude qu'il peut y avoir aujourd'hui, c'est dans une certaine tranche de la populaire, peut-être des gens qui vont plus facilement, dans l'avenir, être contraints d'abandonner parce que faire le choix d'avoir un animal, c'est une grosse responsabilité et ce sont également des

charges, en faisant bien, des charges assez importantes, entre l'alimentation qui augmente et les soins vétérinaires qui eux ne diminuent pas, vous le savez.

C'est un budget conséquent et qui peut amener, malheureusement, à des situations difficiles avec des actes d'abandon assumés par des gens qui pourront se présenter directement sur les structures, mais aussi des animaux qui seront laissés sur la voie publique.

Et ça arrive de temps en temps, avec des personnes qui nous expliquent « gardez-le, je ne peux plus le gérer ».

Et ça, dans un contexte un peu d'incertitude et d'augmentation des prix, ça peut nous inquiéter sur les charges de travail que nous aurons à assumer dans les mois, voire les années à venir.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Yannick MATURA.

M. Yannick MATURA :

Par rapport au travail et aux inquiétudes qu'il peut y avoir par rapport à la hausse des abandons, qui est quand même un vrai fléau.

Je voulais féliciter les actions de prévention qui sont faites par différentes organisations, y compris la vôtre, et j'encourage à les développer, notamment ne pas hésiter à venir dans les manifestations déjà existantes peut-être pour communiquer au public large, les gens qui sont tentés parfois de résister à un petit chat ou un petit chien qui est tout mignon, pour faire de la prévention, expliquer ce que c'est que d'avoir un animal, la responsabilité que ça occasionne et pour éviter ensuite les abandons.

C'est ce que je voulais dire cet après-midi par rapport à cela et en tout cas féliciter les gens qui travaillent toute l'année pour vous, j'y suis allé régulièrement.

Merci.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Monsieur GOUJON, vous avez une question ?

M. Laurent GOUJON :

Oui.

Je ne sais pas si vous m'entendez.

M. Lionel CHISS :

On vous entend très bien.

M. Laurent GOUJON :

J'avais une question par rapport aux identifications d'animaux.

Si vous avez un chat qui est pucé et qui est retrouvé sur la voie publique, systématiquement le propriétaire est connu à ce moment-là.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Derrière l'identification, normalement il y a un propriétaire mais ça ne garantit pas la restitution. C'est-à-dire que malheureusement, que ce soit pour un chat ou pour un chien, le problème est le même, on a un nombre assez conséquent et on aurait tendance à dire quasiment 1 dossier sur 2, alors je me permets de faire un parallèle même si c'est un sujet qui ne me concerne pas, mais quand

on est rentrés tout à l'heure sur le sujet précédent qui concernait les voitures et les cartes grises, c'est un peu pareil.

C'est-à-dire que derrière une identification, il y a un nom qui est déclaré à l'I.-C.A.D. mais malheureusement vous vous apercevez que très souvent il y a eu des cessions qui ont été faites, à titre onéreux ou pas onéreux, pas forcément onéreux, et ça ne nous concerne pas sur le fond, et on s'aperçoit que le détenteur de l'animal, ou propriétaire, n'est pas celui qui est identifié à l'I.-C.A.D. Donc on est souvent confrontés à un travail de recherche complémentaire pour savoir chez qui se trouvait cet animal-là.

Il n'y a pas de garantie derrière une identification.

Il y a malheureusement aussi des situations où les gens vous disent « oui, oui, pas de soucis, on vient le chercher » et puis ils ne viennent jamais parce que leur volonté c'est plutôt d'abandonner l'animal.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, merci pour cette réponse.

J'avais une deuxième question concernant le bilan financier.

J'avais été surpris justement de ne pas voir de bilan financier de votre activité jointe au compte rendu.

Là, j'ai vu les chiffres, donc vous êtes en déficit, c'est bien ça, si j'ai bien compris ?

M. Christophe SABALCAGARAY :

Oui, déficit que j'ai essayé rapidement de développer dans cette présentation mais qui existe depuis le début, lié effectivement au fait que, par rapport aux objectifs et l'équilibre qu'il devrait y avoir, il y avait un objectif d'avoir une adhésion plus importante de communes qui n'ont pas préféré se greffer au fonctionnement de cette structure parce qu'ils se sont rapprochés soit de l'association de la S.P.A. d'Essuiles, soit finalement ont pris la volonté ou ont eu le souhait de gérer seuls les problématiques de divagation.

Il y a un manque à gagner lié à un manque d'adhésion.

L'idée, c'est de mutualiser cet outil de travail, qui est un très bel outil sur lequel des travaux ont été faits récemment, qui pourrait être un peu plus exploité s'il y avait une adhésion complémentaire d'autres communes.

M. Laurent GOUJON :

D'accord.

Ce qui m'amène à la troisième question, j'ai vu que sur le tableau des communes aux alentours, pour Auneuil, il y a 48 chats qui ont été repris et 13 chiens qui ont été repris.

Comment ça se fait que certaines communes ont beaucoup plus d'activité que d'autres ?

M. Christophe SABALCAGARAY :

Comme vous l'avez compris certainement, je ne suis pas physiquement sur le site et je n'ai pas une connaissance détaillée de chacune des communes.

La divagation dépend déjà potentiellement de la taille de la commune, puisque le nombre d'animaux présents est proportionnel à la population et donc potentiellement à la divagation.

Pour autant, en fonction des endroits, le nombre d'animaux qui vont nous être confiés va être complètement différent.

Parce que l'organisation de la commune va amener une volonté des fois systématique pour toute situation de divagation de demander la prise en charge de l'animal, alors que d'autres communes vont plutôt être dans une approche un peu plus dans la prévention, ce n'est pas le bon terme, mais avoir une approche avec l'équipe municipale ou la police municipale de prise en condition de

restitution et expliquer que la prochaine fois l'animal sera peut-être confié à la fourrière, parce que c'est une contrainte pour le propriétaire que de venir le récupérer sur un centre animalier qui peut être éloigné de la commune ; et il devra également s'acquitter des frais de restitution.

Donc ils sont des fois dans une approche moins dure, si on peut le qualifier comme ça.

Par conséquent, en fonction de ces politiques, vous pouvez avoir de grosses différences.

Dans le cas particulier que vous me donnez, pour les chats, il suffit qu'il y ait des campagnes de stérilisation qui ont été lancées pour qu'il y ait une grosse opération.

Il peut y avoir aussi une année, c'était peut-être le cas, c'est pour ça que c'est dommage qu'Albane ne puisse pas, je crois que son micro est coincé, intervenir.

Il suffit qu'il y ait une opération très particulière liée à une saisie, à une garde sociale, c'est-à-dire que des fois on peut arriver au domicile de quelqu'un à la demande de la mairie suite à un décès ou une hospitalisation et récupérer 15 chats et 10 chiens parce que la personne est partie en maison de repos, elle a été hospitalisée, décédée, et au domicile il y avait un certain nombre d'animaux.

Donc d'un coup d'un seul, vous pouvez vous retrouver avec une situation qui vous fait basculer sur des chiffres qui sont particuliers.

Par contre, je ne peux pas vous donner l'explication directement, mais de façon générale, c'est ce qu'il peut se passer.

M. Laurent GOUJON :

Merci, ça correspond à ce que j'attendais comme réponse.

Merci beaucoup.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Yannick.

M. Yannick MATURA :

Par rapport à ce sujet-là, j'entends, d'ailleurs ce que vous dites, ça me fait penser à l'association ENVOL qui avait le même problème, c'est-à-dire que tout le monde bénéficie du service de votre association, et qu'on habite à 5-10-15 kilomètres, 20 kilomètres, on est toujours bien content de trouver ce genre d'association.

Par contre, il n'y a personne qui veut payer.

Est-ce qu'aujourd'hui vous tracez systématiquement, vous, les animaux qui vous sont amenés, quand ils sont amenés, parce que je sais que vous faites aussi de la récupération d'animaux qui peuvent être laissés sur la voie publique, mais est-ce que globalement quand même il y a des moyens qui peuvent être mis en place pour aller inciter les communes pour lesquelles on récupère des animaux et qui ne veulent pas payer ?

À un moment donné, il faut peut-être un peu communiquer là-dessus.

M. Christophe SABALCAGARAY :

Pour apporter réponse, sur la mission purement fourrière, la partie réglementaire, nous n'accueillons que les animaux en provenance de communes qui ont conventionné.

Nous avons, dès notre arrivée, fait en sorte qu'après la mise en place de la S.P.A. de la ville de Beauvais, de contractualiser avec un maximum de communes.

Aujourd'hui, il y a 130 000 € qui peuvent correspondre à peut-être 200 000 habitants à peu près, c'est ça ?

J'ai ma collègue qui le précisera éventuellement.

Mais qui ont adhéré et qui paient le service. Sur ça, il n'y a pas de problème.

Là où il peut y avoir des petits tricheurs sur l'utilisation du service, ce sont les communes qui n'ont pas pris de convention ou qui ont choisi d'assumer ou de faire supporter à d'autres le coût réel de la gestion de la divagation et qui poussent, on va dire, les animaux de l'autre côté du panneau. Si je peux résumer la situation, ça peut arriver de temps en temps.

Mais normalement, au niveau du site, nous ne devons pas et nous n'avons pas à accueillir des animaux de communes qui n'ont pas fait clairement la démarche d'assumer les frais qui découlent du service organisé.

(hors micro)

Voilà, ma collègue le confirme, il y a à peu près 100 000 habitants en convention hors territoire ville de Beauvais.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup pour vos réponses extrêmement claires et précises.

Je vais devoir mettre un terme à cette commission puisque nous avons d'autres réunions qui s'enchaînent.

Merci beaucoup à la S.A.C.P.A. à la fois pour la qualité du travail rendu et pour les réponses apportées.

Je crois que la collectivité va revenir vers vous cette semaine pour la suite à donner à ce contrat.

Merci encore.

Bonne fin de journée.

Merci beaucoup.

Au revoir.

Très bien, merci à Antoine SALITOT et Stéphanie LECLERC qui nous ont rejoints précipitamment.

Merci Stéphanie d'avoir fait l'effort de faire l'aller-retour parce qu'il y a la conférence budgétaire à la mairie, mais comme on a un autre délégataire qui arrive à 16h, je ne peux pas les prévenir pour décaler, modifier l'ordonnancement de la réunion.

Merci Monsieur, merci Patricia.

On enchaîne tout de suite sur l'Elispace.

M. Lionel CHISS :

On met le support à l'écran ?

M. Antoine SALITOT :

On peut mettre les chiffres.

Il a été envoyé dans un deuxième envoi.

M. Lionel CHISS :

Tout le monde se connaît, ce n'est peut-être pas la peine...

M. Antoine SALITOT :

Non, je ne connais pas les personnes à droite.

M. Lionel CHISS :

Alors allez-y, Aurélie et Paola, peut-être vous présenter.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, analyste financière dans la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Aurélie LERVANT :

Responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances.

M. Antoine SALITOT :

Bien, je ne sais pas trop comment ça se passe d'habitude.

M. Lionel CHISS :

On vous donne la parole pour que vous présentiez rapidement en quelques mots les éléments 2021 de la D.S.P. et puis ensuite, s'il y a éventuellement des questions, même si je pense que tout le monde est assez au fait du fonctionnement parce que c'est un sujet qui est aussi abordé en commission, en Conseil Municipal, etc.

Mais c'est le formalisme de la commission.

M. Antoine SALITOT :

D'accord.

Sur le bilan 2021, vous avez les chiffres qui sont sous les yeux.

Des chiffres qui sont évidemment très faibles puisqu'on est à 65 853,14 € entre les locations et les prestations annexes.

C'est une baisse de 27 % par rapport à l'année précédente, mais une chute évidemment vertigineuse par rapport à une année normale d'activité de l'Elispace.

Et pour cause, 2021 c'est l'année du Covid et donc on est en pleine crise sanitaire encore.

Je rappelle que tout le début de l'année 2021, la salle est quasiment fermée.

On a une reprise toute douce en juin avec le Salon du Tatouage et quelques concerts du Blues autour du Zinc.

Mais si vous regardez un petit peu les taux de fréquentation de la salle, vous vous rendez compte qu'on est à 200 spectateurs au maximum sur le Blues autour du Zinc.

Ça ne peut pas fonctionner.

C'est une année qui a été évidemment en déficit très forte, mais on a une reprise qui s'annonce pour 2022, donc restons optimistes.

C'est vrai, on fait une belle année, 2022, on fait une très belle année.

Sachant que structurellement, l'équipement est en déficit.

Ce n'est pas une surprise.

C'est le cas depuis 20 ans, c'est-à-dire la date de création de l'Elispace, que cet équipement est en déficit, ce qui est le cas d'ailleurs souvent des grandes salles de cette taille-là.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. Lionel CHISS :

Merci Antoine.

Il y a aussi Monsieur GOUJON qui est en ligne.

Dominique CLINCKEMAILLIE, Yannick MATURA, pas de questions particulières ?

Monsieur GOUJON, est-ce que vous avez des questions sur cette D.S.P. ?

M. Laurent GOUJON :

Non, là je voyais les chiffres-clés mais je n'avais pas les dépenses.

On voyait les recettes mais pas les dépenses, donc je n'avais pas le détail du bilan.

C'était tout. Ah oui, les recettes, je n'avais pas vu.

D'accord.

Donc le déficit est de... Je cherche le chiffre.

Est-ce que vous pouvez me donner le déficit de l'année ?

M. Lionel CHISS :

On vous entend, Monsieur GOUJON, on est en train de regarder.

M. Antoine SALITOT :

On est en train de le chercher.

Mme Stéphanie LECLAIRE :

Non, en fait, en l'état, on ne peut pas puisque ce qu'on vient vous présenter, ce sont des chiffres qui sont consolidés au niveau de l'Elispace.

Mais pour le coup, l'Elispace émerge sur énormément d'autres lignes, les R.H. etc., que nous n'avons pas, nous, à notre disposition.

Donc on n'est pas en mesure de le faire, en tout cas nous, service.

M. Antoine SALITOT :

Il y a ce qu'on appelle une subvention d'équilibre qui généralement varie entre 250 et 350 000 € chaque année et qui vient du budget général de la collectivité vers la régie et le budget annexe.

M. Laurent GOUJON :

J'avais une deuxième question.

Lorsque vous faites des locations, j'ai vu qu'il y a des locations qui étaient à titre gratuit.

Qu'est-ce qui motive les locations à titre gratuit ?

Quand vous prenez la page précédente.

M. Antoine SALITOT :

C'est un soutien aux associations locales de la Ville.

Justement, cette année, en 2022, vous allez voir une nette amélioration puisque ce n'est plus sur le budget annexe que portera l'effort de ces locations, mais sur le budget général.

Il n'y aura plus de locations à titre gratuit sur le budget de l'Elispace, puisque c'est la ville de Beauvais qui donnera une subvention aux associations qui souhaitent l'Elispace, et ce n'est plus l'Elispace directement dans son budget qui viendra donner une gratuité à une association.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, ce qui est plus logique.

M. Antoine SALITOT :

Ça permet deux choses, et je le dis devant Dominique qui n'est peut-être pas informée de ces nouvelles modalités, qui pourrait être, en tant qu'élue, avertie par des associations, ça ne met pas en difficulté les associations parce qu'elles recevront exactement la somme dont elles ont besoin pour avoir l'utilisation de l'Elispace.

L'Elispace ne réclamera pas l'argent tant qu'il ne leur a pas été versé sous forme de subvention sur projet.

Ça permet aussi de matérialiser le soutien de la collectivité aux associations puisque, comme vous l'avez souligné, le fait de prêter l'Elispace gracieusement, ça a un coût pour la collectivité.

Là, ça permettra de faire apparaître ce coût sans le faire supporter aux associations.

M. Lionel CHISS :

Merci Antoine, c'est très clair.

Est-ce que vous avez d'autres questions, Monsieur GOUJON ?

M. Laurent GOUJON :

Non, pour l'instant je n'ai pas d'autres questions.

La réponse me convient très bien, ça met de la transparence dans les finances.

M. Lionel CHISS :

Absolument.

Très bien.

Écoutez, du coup...

M. Lionel CHISS :

Je suis désolé, Stéphanie, de vous avoir fait déplacer pour 5 minutes.

Merci beaucoup, du coup je lève cette C.C.S.P.L. Elispace et puis on a un quart d'heure pour faire une pause.

Merci.

On fait une petite pause d'un quart d'heure, Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Ça marche, il n'y a pas de problème.

(pause)

M. Lionel CHISS :

Nous sommes parfaitement à l'heure.

Nous allons démarrer cette Commission des Services Publics Locaux relative au crématorium.

Je vous propose qu'on fasse un tour de table d'abord pour que vous sachiez à qui vous avez affaire.

Je me suis présenté, donc Lionel CHISS, premier adjoint, ville de Beauvais et Président de la commission.

Mme Aurélie LERVANT :

Bonjour, je suis responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la ville de Beauvais.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, je suis analyste financière dans la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

M. Fabrice LUGINBUHL :

Directeur des services à la population.

M. Yannick MATURA :

Je suis adjoint au Maire en charge du défi climatique et transition énergétique.

M. Loïc JOUBLIN :

Responsable du Département Gestion des contrats à la Direction des crématoriums au siège d'O.G.F.

Mme Françoise SIMONPIERI :

Responsable du crématorium de Beauvais.

M. Gaëtan DELGEHIER :

Bonjour à tous, je suis le Directeur de secteur pour le groupe O.G.F.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Et Aurélie TEINIELLE, assistante des élus à la Communauté d'Agglo du Beauvaisis.

Je vous propose qu'on donne la parole tout de suite au délégataire qui va nous présenter son rapport.

On a une demi-heure en tout et pour tout pour cette commission, donc l'idée c'est de faire une présentation rapide de ce rapport d'activité 2021, et puis ensuite de répondre aux questions.

On donnera la parole aussi à Monsieur LUGINBUHL pour l'avis de la collectivité sur le service qui est offert par le délégataire, et puis après les questions des membres de la commission, sachant qu'il y a une personne, Monsieur GOUJON, qui est aussi en visio et qui nous entend, qui représente des associations d'usagers et qui sera en mesure de poser des questions aussi le cas échéant.

Je vous passe la parole.

M. Loïc JOUBLIN :

On peut y aller. Première slide, pour juste résumer dans quel cadre nous agissons.

Nous sommes en contrat de délégation par concession sur un contrat qui dure 10 ans et qui se terminera fin juin 2027.

On vous représente ici les horaires du crématorium, avec ouverture du lundi au vendredi, plus le samedi, matin et après-midi. Le matériel et les équipements de crémation sont entretenus par l'entreprise A.T.I. qui a construit le four et qui, à l'intérieur de son contrat, prévoit une visite préventive toutes les 500 crémations, durant laquelle il y a des contrôles, un reréglage et un nettoyage des fours.

Sachant que cette entreprise a aussi la possibilité directement de prendre la main sur les équipements pour améliorer les réglages ou remettre en état un petit réglage qui aurait eu un souci ; heureusement, ce n'est pas vraiment le cas.

Parlons maintenant de l'activité.

Tu veux prendre la main ?

M. Gaëtan DELGEHIER :

Une activité sur l'année 2021 qui est assez soutenue parce qu'on termine à 988 crémations.

On peut observer une petite baisse par rapport à l'année précédente, il va s'en dire que c'est surtout lié à la crise Covid qui a fait qu'on a eu une activité très forte sur 2020.

Un premier trimestre sur 2021 qui est aussi impacté par cette mortalité plus importante.

Je vous passe peut-être le détail du nombre d'adultes, d'enfants, etc.

En tout cas, en prenant en compte l'ensemble des opérations réalisées, on termine à 1 012 opérations sur l'ensemble de l'année.

Ce que je vous indiquais juste avant, illustré par ce graphique, on voit bien que sur le premier trimestre de 2021, on a la dernière vague Covid avec une mortalité un peu plus importante, et puis ensuite une activité qui est assez lisse sur le reste de l'année.

La répartition selon les communes de décès.

On parle uniquement de la commune de Beauvais en l'occurrence, on est à 189 défunts, et ça représente 19,2 % de l'activité du crématorium.

Évidemment, le crématorium a un rayonnement un peu plus étendu que la ville de Beauvais.

Vous avez le détail de toutes les communes qui font appel à nos services.

À noter qu'on a 450 crémations qui viennent d'autres communes avec un impact sur 2021 de la fermeture du crématorium d'Amiens, qui vient d'ouvrir il y a quelques semaines maintenant, la semaine dernière.

Qui a aussi engendré une petite augmentation, en tout cas une répartition différente des lieux de prise en charge.

La destination des cendres en 2021, on est à 39 % sur une dispersion, toute dispersion confondue, c'est-à-dire dispersion au Jardin du Souvenir du crématorium ou dans des cimetières ou en pleine nature d'ailleurs. 31 % d'inhumations, 14,6 % de columbariums.

Des cavurnes aussi qui, pour le coup, on observe qu'on a une augmentation du nombre de cavurnes de familles qui font le choix d'inhumer dans un cavurne. 1 % seulement sur les sépultures.

Tous les autres, c'est en pleine nature, les immersions en mer, les choses comme ça.

Les indicateurs de qualité.

On est effectivement dans une activité qui nous impose un niveau de qualité extrêmement important.

On a mis en place une journée du souvenir, une porte ouverte, c'est plutôt une journée du souvenir, qui a pour vocation de rendre hommage à tous les défunts qui nous ont été adressés.

Il s'agit d'un moment où les gens vont pouvoir assister à une cérémonie, on va les réunir, il va y avoir un hommage particulier, une musicienne.

Mme Françoise SIMONPIERI :

Je reprends la main.

Effectivement, le temps de mémoire n'a pas eu lieu en 2020 et 2021 pour les raisons sanitaires que l'on connaît.

Cette année, le temps de mémoire est fixé au samedi 26 novembre.

Comme le disait Monsieur DELGHEIER, ce temps de mémoire permet d'inviter les familles qui ont perdu un proche dans l'année précédente.

Effectivement, on ne peut pas revenir sur les années antérieures.

C'est un moment qui est vraiment très attendu et très apprécié des familles, ils trouvent que c'est très convivial.

Il y a un moment de recueillement, ils peuvent apporter des photos, nous, on fait un décor un peu particulier dans notre salle de cérémonie, il y a un recueillement, on invite également des associations, après il y a un instant de partage entre familles, ils peuvent effectivement échanger entre eux mais aussi avec les associations, avec nous.

Ils ont toujours des questions, donc c'est très important, et ça les aide dans leur travail de deuil.

Et c'est pour nous un accompagnement supplémentaire, c'est la suite du premier accompagnement.

C'est vraiment très, très apprécié.

Nous avons également, en termes de qualité, un indicateur sur le registre d'observation qui est toujours présent aussi au crématorium.

Sur ce registre, les familles peuvent mettre des observations sur le crématorium, sur notre accueil, notre accompagnement également, ils ont la possibilité de laisser un mot pour les familles, des témoignages.

En termes de qualité également, récemment, nous avons eu l'installation d'un conteneur TchaoMégot, je crois que vous avez tous connaissance de ce système puisque vous êtes également partenaires.

Depuis le 2 novembre, ce conteneur est installé dans la cour du crématorium.

Nous participons également à cette valorisation du développement durable.

C'est effectivement une économie circulaire.

Pour nous, c'est plutôt positif.

Compte tenu du nombre de mégots que je récupère tous les jours, en nettoyant tous mes extérieurs le matin, je trouve que c'est vraiment une démarche très positive et très intéressante.

En ce qui concerne l'enquête de satisfaction, on va dire que c'est sensiblement identique, on est toujours à un bon niveau.

Voire très bon, oui, on est très bons.

On peut toujours s'améliorer, effectivement. En termes de signalétique, la facilité à trouver le crématorium, c'est vrai que ce sujet est récurrent, il y a une petite difficulté à trouver le crématorium, mais c'est compte tenu de l'environnement.

Effectivement, on sort d'un rond-point, le panneau est au-dessous des haies.

Ça reste récurrent mais ce n'est pas dramatique non plus.

C'est ce thème qui fait un peu baisser l'enquête de satisfaction.

En ce qui concerne l'accueil, les informations, donner les réponses aux attentes sur la crémation, on est très bons.

Le confort des locaux, effectivement, les familles sont très satisfaites, ils trouvent le crématorium très propre, très accueillant, mais aussi la salle de cérémonie, ils la trouvent réconfortante et apaisante.

En fait, ils sont souvent, ce qui est normal dans cette période de deuil, mais ils sont un peu stressés, et quand ils sortent de cérémonie, la phrase qui revient régulièrement, ces familles nous disent « ça nous apaisés, ça nous a réconfortés ».

Donc cette salle de cérémonie est vraiment très, très positive.

L'hommage lors de la remise des cendres, pas de souci.

Et l'accompagnement au Jardin du Souvenir, il y a une légère baisse. Cet accompagnement, je n'ai pas forcément une explication.

Il y a, on peut dire une légère baisse, ce n'est pas dramatique.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que sur cet item-là, on n'est pas toujours acteurs.

Ça peut être l'opérateur qui vient prendre en charge la famille chez nous qui va faire ce geste de dispersion au Jardin du Souvenir.

Ça peut être le reflet de notre activité, mais ça peut être aussi le reflet d'une activité plus globale.

M. Loïc JOUBLIN :

Effectivement, une activité externe.

Au sujet des enquêtes de satisfaction, nous allons revenir vers vous courant 2023.

Nous allons changer de système d'évaluation pour arrêter justement toutes ces enquêtes papier et passer à des enquêtes digitales, au travers d'un système qui s'appelle Critizr, qui est la même plateforme des traitements des avis que par exemple Carrefour utilise lorsqu'ils vous demandent un retour d'expérience.

Nous, nous sommes en train de développer, de monter des ateliers pour avoir des enquêtes sous le format électronique et surtout spécifiques au crématorium et à la qualité du service du crématorium. Alors qu'actuellement, comme le disait Gaëtan, la plupart des retours un peu moins bons que nous pouvons avoir, par exemple au titre du Jardin du Souvenir, ne sont pas forcément dus à la qualité de service du personnel du crématorium, mais effectivement parfois à l'action, on va dire différente de certains opérateurs funéraires lors de la dispersion.

On reviendra vers vous avec plus d'informations.

L'idée, c'est effectivement d'arriver à tout digitaliser et que ce soit beaucoup plus simple pour les familles d'avoir un meilleur taux de retour, parce que là, nous avons un taux de retour qui est de presque 10 %.

Le système Critizr que nous avons déjà mis en place pour les agences montre des taux de retour beaucoup plus importants, pour les agents de pompes funèbres.

Donc maintenant, nous déployons ça aussi sur les crématoriums.

Nous avons aussi un meilleur taux de retour, et donc il y a des avis bien plus pertinents et bien plus précis sur la qualité de service des agents du crématorium.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Avec juste une relation qui est différente aussi puisque l'outil nous permet de répondre alors que le système actuel d'enquête de satisfaction, on est finalement assez passifs dans la relation.

Sur le système Critizr, on a la possibilité de commenter, d'inviter la famille à reprendre contact avec nous pour échanger, pour analyser ce qu'il s'est passé.

Ça va nous permettre d'avoir des données qui seront beaucoup plus fines et une action beaucoup plus précise.

M. Loïc JOUBLIN :

On peut passer à la partie financière.

Comme on vous l'indiquait, malgré la fin du Covid, il y a encore eu un volume important sur le crématorium.

On est en très légère baisse au niveau du chiffre d'affaires et on a vu que le volume était quasiment égal également.

On est en relation, on est un petit peu partout sur tous les postes en corrélation avec la fin de cette vague.

Ce qui est intéressant, c'est effectivement le retour des familles suite à la fin des restrictions sanitaires.

Ça a permis de retrouver une bonne qualité et une meilleure qualité de service par le personnel du crématorium, de façon à prolonger les cérémonies, de façon à personnaliser les cérémonies puisque, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais en 2020, tout avait été fermé pendant de nombreuses semaines, puis rouvert que très partiellement pour des petits groupes.

Là, le retour des familles et des proches dans des plus grandes quantités permet de mieux gérer cette partie difficile pour les familles et d'être plus entourées dans des moments qui ne sont évidemment pas faciles.

Le chiffre d'affaires a été multiplié par 3 sur cette partie-là.

Sur la recette de dispersion de cendres est en baisse, mais rien d'alarmant, c'est bien juste proportionnel à la baisse des crémations suite à la fin de la partie Covid.

Voilà pour les recettes, on peut passer à la slide suivante sur la partie charges.

Les charges sont plutôt constantes et on voit une bonne gestion de l'équipe.

Pour info, on vous a quand même indiqué quelques évolutions qu'on peut juger importantes, en tout cas significatives, notamment sur l'évacuation des résidus où on voit que le chiffre double.

C'est simplement qu'il y a eu 2 sessions de collecte au lieu d'une l'année dernière.

Il ne faut pas oublier, pareil, qu'en 2020, on ne pouvait pas faire intervenir n'importe qui n'importe quand, toujours lié aux restrictions d'accès.

Sur l'entretien des locaux, pareil, un peu de rafraîchissement a été réalisé en 2021.

La grosse baisse, c'est au niveau des contrôles réglementaires puisqu'on a un gros contrôle réglementaire sur les rejets atmosphériques qui a lieu tous les 2 ans.

Il a eu lieu en 2020, donc il n'a pas eu lieu en 2021.

Sinon, on est sur un total de charges qui est vraiment équivalent et qui reflète bien aussi la partie vente qui est à peu près équivalente.

On peut passer à la suite.

Tout ça, une fois traduit tout au final, avec toujours pareil, quelque chose de légèrement en baisse mais en lien avec la baisse d'activité.

Du côté de la redevance, vous perdez un petit peu moins.

Enfin, vous gagnez un petit peu moins, parce que vous ne perdez pas évidemment.

Votre redevance fixe a évolué un tout petit peu au rythme de l'évolution tarifaire.

Et la redevance variable, qui est liée au volume de crémation, a un petit peu baissé puisque le volume de crémation a baissé.

C'est bon pour cette partie.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup pour cette présentation.

Fabrice, tu voulais dire un mot sur la délégation ?

M. Fabrice LUGINBHUL :

Non, rien de particulier.

C'est vrai que le fait que les familles puissent de nouveau être accueillies en plus grand nombre a été vraiment bénéfique parce qu'il y a eu quelques remontées.

On a pu échanger avec Madame SIMONPIERI sur les difficultés d'accompagnement de ces familles pendant les décès.

On était tous contraints à ce genre de choses mais c'est vrai que c'était une difficulté pour les familles. Sinon, rien de particulier.

Ce n'est pas sur le bilan d'activité proprement dit, mais je voulais savoir si vous imaginez une baisse pour 2022, voire dans les prochaines années, avec la reprise du crématorium d'Amiens, mais également, je pense qu'il y a un projet sur Poix-de-Picardie, est-ce que vous avez cette information ?

Est-ce que ça va avoir un impact sur le crématorium de Beauvais ?

M. Gaëtan DELGHEIER :

Pour l'instant, on n'a pas encore estimé réellement l'impact de Poix-de-Picardie parce qu'on n'a pas encore de données concrètes sur le sujet.

On a par contre déjà estimé l'impact de Nogent qui lui est signé, devrait sortir, je crois que c'est l'année prochaine, 2024, donc dans 2 ans.

On a estimé une baisse aux alentours de 10 %.

C'est un peu du doigt mouillé malheureusement parce que ce qu'on fait, c'est qu'on fait la liste des opérateurs qui nous font confiance aujourd'hui et on se dit « si demain je suis un opérateur, est-ce que j'ai plus de facilité à m'orienter vers Nogent ou est-ce que j'ai plus de facilité à m'orienter vers Beauvais ? ».

Ça, c'est le premier point.

Ensuite, le deuxième point, c'est quelle est l'offre d'accueil, l'offre d'accompagnement qui sera mise en place par ces deux crématoriums.

Aujourd'hui, on n'en sait pas grand chose.

Si on prend une formule parfaitement mathématique et sans finesse, je l'estime aux alentours de 10 %.

M. Lionel CHISS :

J'avais en tête soit de la commission de l'année dernière ou celle de l'année d'avant que, vu la trajectoire, vous nous aviez dit qu'on arrive, pas tout de suite, mais en limite de capacité de notre crématorium.

M. Gaëtan DELGHEIER :

La limite du crématorium, elle est à 1 200 crémations.

Je pense qu'il y a un marché qui est en train de, c'est un peu un gros mot, je suis désolé, mais de s'ouvrir sur le sujet, on a de plus en plus de communes qui lancent des projets de crématorium.

Donc je ne pense pas que la prévision qu'on avait il y a quelques années de se dire qu'on arriverait à la limite de la capacité, je pense que ça ne sera pas pour maintenant, sauf surprise.

A priori, si demain il y a Poix-de-Picardie, s'il y a Nogent, s'il y a d'autres crématoriums autour qui ouvrent, je pense qu'on n'ira pas au point de rupture.

Mme Françoise SIMONPIERI :

Je voudrais rajouter, j'ai fait une projection pour décembre 2022, on serait sensiblement au même nombre de crémations sur l'année 2022 qu'en 2021.

Tout en sachant qu'on va avoir une semaine de fermeture pour la maintenance du 21 au 25.

C'est un peu dérangent effectivement.

L'année dernière, ils avaient fait une maintenance nocturne, ce n'était peut-être pas bénéfique pour nous, mais on préfère être là pour superviser quand même les travaux et ce qu'il se passe.

On va arriver sensiblement au même nombre de crémations en fin d'année, ce qui est positif.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup.

Oui, Madame CLINCKEMAILLIE.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Je voulais savoir si vous avez pris en compte l'impact de l'augmentation du coût du gaz et si ça va impacter les tarifs.

M. Gaëtan DELGEHIER :

C'est un sujet sur lequel on a souhaité pouvoir échanger, donc ça va faire l'objet d'un point spécifique.

Justement, il y a un rendez-vous qui est pris la semaine prochaine.

Je n'ai pas les éléments précis pour pouvoir vous répondre aujourd'hui, mais je sais que c'est un sujet qui est sur la table effectivement.

M. Fabrice LUGINBHUL :

Effectivement, nous avons eu un document dans lequel il est indiqué une hausse, une proposition de révision à hauteur de 10,5 %, donc c'est pour ça qu'il y aura un rendez-vous pour avoir les éléments, pour expliquer.

Parce que vous parlez des données qui peuvent faire en sorte qu'il y ait de l'activité ou pas d'activité, il y a le tarif, la tarification aux familles, et bien évidemment, c'est un élément à prendre aussi en compte.

C'est pour ça que vous avez proposé qu'on se rencontre et j'ai besoin que vous ameniez la semaine prochaine des éléments pour qu'on puisse vérifier cet impact, qui peut être compréhensible.

Donc ça fait l'objet d'une réunion la semaine prochaine.

M. Loïc JOUBLIN :

Juste en attendant la réunion, le document que vous avez reçu de la part de mon service, c'est la révision contractuelle selon la formule du contrat.

Pour le coup, 10 %, c'est très inférieur à la moyenne des crématoriums que le groupe O.G.F. gère et c'est très inférieur à la moyenne nationale.

Vous aurez évidemment beaucoup plus d'éléments la semaine prochaine.

Mais déjà, vous avez à peu près cet ordre d'idée-là.

Je voulais également préciser, à propos de la capacité du crématorium, effectivement il y a un petit peu partout des appels d'offres et des appels au crématorium de la part des villes.

Il ne faut pas oublier que, malgré le fait qu'il y ait de plus en plus de concurrents sur ce secteur, il y a une tendance de fond nationale à la crémation et à la hausse de la part de la crémation après le décès.

Le groupe O.G.F. gère à peu près 350 000 contrats d'obsèques, donc ils sont conclus par des gens qui ont 40-50-60 ans.

Et la proportion de crémations, de désirs de crémations à l'intérieur de ces contrats, montent sur certaines régions à pas loin de 70 % dans les prochaines dizaines d'années.

On est vraiment actuellement à un taux qui est, au niveau national, à peu près à 40 %.

Il faut se dire qu'on va monter de 1 à 2 % naturellement par an et ça va prendre de plus en plus puisque, de plus en plus de familles qui ont eu dans leurs proches de la crémation, justement lorsque le service est de qualité dans les établissements, font après confiance et peuvent dire à leurs proches que finalement la crémation est plus simple que l'inhumation, y compris après la fin et l'enterrement ou la dispersion, puisque derrière il y a toute la gestion des tombes et la dispersion des familles et tout un mouvement social national qui impacte aussi ces réflexions-là.

M. Lionel CHISS :

Si on se projette sur des augmentations que vous indiquez là dans le temps, on pourrait un jour atteindre la limite de notre crématorium.

C'est ce que j'avais en tête d'une discussion et d'un échange qu'on avait eu sur une précédente commission, pas tout de suite, mais à terme.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Tout va dépendre effectivement des implantations qu'on va avoir autour de nous.

Vous voyez, aujourd'hui, j'ai fait une statistique, si je prends le nombre de créneaux utilisés sur le nombre de créneaux possibles, on est autour de 80 % à l'année.

On a encore 20 % de marge devant nous.

M. Lionel CHISS :

Oui, Yannick.

M. Yannick MATURA :

Tant qu'on est dans les chiffres, tout à l'heure vous parliez de certaines régions ou certaines villes qui étaient à 60 %.

Ici, à Beauvais du coup, on est à combien par rapport au nombre de décès qu'on relève tous les ans ?

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Je vais pouvoir vous répondre à l'échelle d'un secteur, j'ai sous ma responsabilité l'Oise et la Somme, pour faire simple.

J'ai une agence aussi dans l'Eure, mais ça ne modifie pas les statistiques.

On est aujourd'hui autour de 40 % sur l'ensemble.

Si on affine, plus on va monter vers le nord et plus ce taux va augmenter.

Étonnamment, j'ai moins de crémations sur les communes de Chantilly, Senlis, etc.

Et plus je vais monter, plus je vais aller vers Amiens et plus je vais avoir un taux de crémation qui est important.

L'agence où le taux de crémation est le plus faible, je dirais qu'il est autour de 30.

Et là où c'est le plus important, on a des pics à 56 jusqu'à 60.

M. Yannick MATURA :

Après, j'avais deux questions qui concernent plus les préoccupations d'élus concernant l'énergie. Comment vous préparez la transition énergétique vous aussi ?

Parce que le gaz, on connaît toutes les problématiques liées au gaz.

Tout à l'heure, à plusieurs reprises, on avait été amenés à évoquer aussi la possibilité de récupérer la chaleur fatale.

Je voulais savoir si vous aviez déjà, sur certains de vos sites, ce type d'équipement.

M. Loïc JOUBLIN :

Il y a certains partenariats qui ont été passés avec des agglomérations.

Ces agglomérations souhaitent récupérer, pas dans l'immédiat mais c'est une réflexion qui a été faite sur le long terme, auprès de toutes leurs industries qui dégagent de l'énergie, justement toute cette énergie résiduelle, de façon à pouvoir soulager l'approvisionnement direct des villes.

Ce sont des réflexions qui ont été très rarement mises en place depuis plusieurs années et qui sont longues à mettre en place puisqu'il y a derrière beaucoup d'infrastructures avec des réseaux à rapatrier.

À chaque fois qu'on a eu ces discussions-là, pour l'instant c'est sur le long terme et ce n'est pas applicable sur 2023 ou 2024, on est bien sur des échéances plus longues.

M. Yannick MATURA :

C'est juste parce qu'on est en train de travailler nous justement, dans la Région, avec plusieurs acteurs industriels pour ces sujets-là, ce sont des choses effectivement qu'on imagine.

Du coup, pour l'instant, sur vos sites, vous n'avez pas d'expérience là-dessus ?

M. Gaëtan DELGEHIER :

On ne l'a pas sur un crématorium, mais on l'a sur l'usine puisqu'en fait on fabrique les cercueils. On utilise les copeaux etc., et du coup ça, c'est envoyé sur la commune.

Mais sur un crématorium, aujourd'hui, non.

M. Yannick MATURA :

Pour ma deuxième question concernant votre dépendance au gaz ?

M. Loïc JOUBLIN :

Je pense que ça sera un des points de la semaine prochaine.

Pour résumer, nous avons sécurisé, nous sommes accompagnés par un cabinet de suivi des achats niveau gaz et niveau électricité, qui nous ont permis de sécuriser.

M. Lionel CHISS :

Là ce n'est pas la question, c'est... (*hors micro*)

Voilà, c'est ça.

M. Loïc JOUBLIN :

Pardon, sur la transition.

Ça va être beaucoup plus compliqué de vous répondre puisqu'on est sur des équipements qui sont déjà en place et sur des techniques qui sont pour l'instant très difficilement remplaçables.

M. Lionel CHISS :

Sur des nouveaux équipements, par exemple, que vous mettriez en place, est-ce qu'il y a des réflexions sur des nouvelles manières, des nouvelles technologies de ce point de vue-là ?

M. Loïc JOUBLIN :

Il y a certaines technologies qui commencent à apparaître avec un peu plus d'électricité que de gaz ou un meilleur fonctionnement par l'hydrogène.

De la même façon que sur tous les nouveaux équipements, nous avons, pas pour la crémation mais pour les fonctionnements, systématiquement de la mise en place de panneaux solaires ou d'autres énergies renouvelables.

Mais au titre de la crémation, c'est pour l'instant encore très balbutiant.

M. Lionel CHISS :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur GOUJON, est-ce que vous avez une question ?

M. Laurent GOUJON :

Oui, j'avais une question.

Une redevance collectivité qui représentait une part importante, je voulais savoir à quoi ça correspond exactement ?

Est-ce que c'est la collectivité qui a construit l'équipement ?

M. Loïc JOUBLIN :

La partie redevance collectivité, la partie redevance fixe, c'est ce qu'on appelle généralement la R.O.D.P., Redevance d'Occupation du Domaine Public, qui contractuellement a été définie à un montant de base et qui suit l'évolution tarifaire annuelle et qui permet à la collectivité de valoriser cette occupation du domaine public.

La partie redevance variable est juste, pareil, contractuellement liée à un forfait à la crémation qui a été défini dans le contrat et qui suit le volume de crémation.

M. Laurent GOUJON :

D'accord, mais ça correspond à l'amortissement de l'équipement quelque part ?

M. Loïc JOUBLIN :

Non, non.

M. Laurent GOUJON :

Non, pas du tout ?

M. Loïc JOUBLIN :

Non, c'est vraiment autre chose.

M. Laurent GOUJON :

C'est juste une redevance.

Qui a construit l'équipement ?

M. Lionel CHISS :

L'amortissement de l'équipement, si je puis me permettre, il est après dans le compte de résultat, à la ligne en dessous je crois.

M. Laurent GOUJON :

Ah oui, d'accord.

Donc c'est juste une redevance.

M. Loïc JOUBLIN :

Ça n'a pas de rapport.

M. Lionel CHISS :

C'est bien le délégataire qui a réalisé les investissements.

Et on a 156 000 € d'amortissement qui sont dans les comptes d'exploitation.

M. Laurent GOUJON :

Donc c'est la collectivité qui touche une redevance sur l'activité ?

M. Lionel CHISS :

C'est ça.

Une part fixe et une part variable.

M. Laurent GOUJON :

Je trouvais que le chiffre était important, mais ce n'était que mon opinion personnelle.

Après, j'ai les mêmes interrogations que les élus sur l'évolution des coûts parce qu'avec l'évolution du coût du gaz, j'ai peur que ça explose.

Mais ça, vous en parlerez la semaine prochaine, on verra ça à la prochaine C.C.S.P.L.

M. Lionel CHISS :

Exactement, ça sera pour la C.C.S.P.L. 2023.

M. Laurent GOUJON :

Une dernière question, j'ai entendu tout à l'heure que vous aviez une semaine de fermeture pour maintenance, ce qui est normal, mais comment ça se passe s'il y a quelqu'un qui décède juste la veille de la fermeture ?

Il est obligé d'attendre une semaine ?

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Pour vous répondre, les créneaux sont réservés plusieurs jours à l'avance.

Ça nous permet d'anticiper et de ne pas faire de réservation sur le moment de la fermeture, et ensuite de réorienter sur un autre établissement, tout simplement.

Les opérateurs sont informés des dates de fermeture, donc quand ils vont prendre en charge une famille, ils vont naturellement, sur cette période-là, orienter vers un autre établissement.

M. Laurent GOUJON :

Merci beaucoup.

M. Gaëtan DELGÉHIER :

Je vous en prie.

M. Lionel CHISS :

Pas d'autres questions ?

M. Laurent GOUJON :

Non, pas de question.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Écoutez, Messieurs, Madame, merci beaucoup pour la qualité de la présentation et des réponses.

Je lève cette séance, la C.C.S.P.L. relative au crématorium.

Bonne fin de journée.

PATINOIRE – LES PATINOIRES MODERNES

M. Lionel CHISS :

On attaque cette commission sur la délégation des patinoires modernes, ce qui traite de l'année 2021, on a toujours presque une année de décalage.

On va faire un rapide tour de table quand même, c'est toujours bien de le faire. Lionel CHISS, premier adjoint et Président de la commission.

Mme Aurélie LERVANT :

Bonjour, responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances.

Madame Paola ARANCIBIA :

Bonjour, analyste financière au centre de la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

Mme Malika LAMRANI :

Responsable de la P.A.F., Cohésion sociale.

M. Yannick MATURA :

Je suis adjoint au Maire en charge du défi climatique et la transition énergétique.

M. Christian HALMAERT :

Président des S.A.S.T. Patinoires Modernes et exploitant la patinoire de Beauvais.

M. Lionel CHISS :

Monsieur GOUJON, vous pouvez vous présenter pour le délégataire s'il vous plaît.

M. Laurent GOUJON :

Laurent GOUJON, je fais partie de l'association A.L.E.P.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Et la P.A.F., pour ceux qui ne la savent pas, c'est pour l'administratif financier dans chaque Direction, Plateforme Administrative et Financière, qui est mise en place dans chaque pôle pour déconcentrer la fonction finances.

Très bien.

Je donne la parole au délégataire.

On a à peu près une demi-heure, donc un rapport rapide sur 2021 et puis après les questions des uns et des autres.

M. Christian HALMAERT :

Ça va être rapide puisque vous avez le rapport qu'on vous a envoyé.

Déjà, en 2021, on était fermés de janvier à juillet.

Nous avons rouvert de juillet à décembre.

Je voudrais commencer surtout par une chose qui nous tient à cœur à la patinoire, l'équipe dirigeante et le personnel, puisque c'est un des moments privilégiés où on peut exprimer notre reconnaissance.

On est reconnaissants du soutien de tout le monde.

Je dis bien tout le Conseil Municipal à chaque fois, puisque nous sommes soutenus à l'unanimité à chaque coup sur nos demandes, et donc elles sont bien comprises.

C'est le moment pour moi d'être reconnaissant de votre soutien, et surtout de vous dire que c'est une motivation pour nous qui traversons une période pas facile depuis les débuts de la patinoire. C'est important d'être soutenu dans ces moments-là quand même, de tout le monde surtout.

Je ne vous cache pas que je n'ai pas trop le temps de regarder les Conseils Municipaux, donc je regarde souvent ce qui me concerne uniquement malheureusement.

Le soutien de tout le monde nous fait du bien.

Concernant cette période, ça n'a pas été facile du tout.

On sortait de 7 mois, parce que là on parle de janvier à juillet, mais en fait on était fermés depuis le 23 octobre.

On n'est pas restés sans rien faire, nous, l'équipe dirigeante, on a travaillé surtout sur le projet à long terme puisque, comme vous le savez, c'est un projet sur 25 ans.

Et dans une ville où il n'y avait pas de patinoire, il y avait tout à créer, donc c'étaient les associations, les clubs, les accueils des scolaires, enfin tout.

Il n'y avait rien donc il fallait tout créer.

On avait un petit retour sur le fonctionnement et on a essayé de s'adapter sur le court terme et sur le plus long terme sur le fonctionnement de la patinoire.

On a travaillé avec le Directeur sportif, avec Rudy, et avec la Directrice, sur les années futures.

Et surtout, à court terme, c'étaient des conditions sanitaires compliquées puisque, vous vous souvenez tous, on était sous pass sanitaire et sous jauge réduite.

Donc on a contrecarré tout ça en se renforçant en personnel.

Malheureusement, on n'avait pas le choix puisqu'on était pas suffisants et vu les conditions sanitaires, c'était compliqué.

Je voudrais vous signaler aussi quand même une chose importante pour nous, c'est que, pendant cette période de juillet à décembre, nous avons honoré nos plannings.

Je m'explique, il n'y a aucune session, que ce soient les scolaires, que ce soient les centres de loisirs ou que ce soient les séances publiques, qui n'a pas été effectuée.

On a fait face au Covid et il n'y a pas eu de cluster à la patinoire, on a pu accueillir les classes dans les conditions dans lesquelles elles étaient imparties, c'est-à-dire que les classes ne se croisent pas ; enfin bref, vous vous souvenez tous de ça.

Ça n'a pas été facile pour nous mais on a réussi à faire tous les cours de scolaires sans exception.

Les entraîneurs diplômés, qui ont été testés régulièrement, n'ont pas été touchés.

Ça prouve quand même qu'on a été assez rigoureux pour l'accueil du public, et ça c'était un point important pour nous, de revenir là-dessus, que les services ont été effectués, je vous dis sans aucune perturbation.

Ce moment-là a été compliqué aussi pour le remboursement des activités sportives puisque les gens avaient adhéré dès septembre aux activités sportifs et donc ils ont tous été remboursés, comme la fois d'avant.

Ça a été un peu compliqué à gérer, mais plus facile au niveau financier puisqu'on avait pris les devants, on avait demandé aux gens de faire 10 chèques qui correspondaient aux 10 mois d'activité sportive.

Mais il a fallu quand même recevoir les gens, ceux qui voulaient aussi se réinscrire ou ne pas se réinscrire, récupérer leurs chèques.

On a eu un gros, gros travail puisque ça concerne à peu près entre 180 et 200 familles à peu près. Parce que vous avez les familles aussi qui ont leurs 2 enfants ou 1 enfant ou que la maman des fois qui vient patiner, ou que le papa.

Ça a été assez contraignant en termes de travail.

Je voulais revenir là-dessus.

J'ai quand même sollicité Philippe pour faire le gala d'anniversaire de la patinoire en 2021, puisque l'année précédente, on n'a pas pu le faire, en 2020, puisque nous étions fermés, le 23 octobre.

On n'a pas pu faire les 2 ans donc on a fait les 3 ans.

On s'était rapprochés de la Préfecture pour l'accueil du public.

Je ne vous cache pas que ça a été un succès.

Ça a été compliqué à organiser, très compliqué à organiser, mais vraiment, franchement.

Mais on l'a fait quand même.

En même temps, ça nous a fait parler de nous un peu.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu beaucoup de monde. Je ne me rappelle plus qui était venu...

Je n'ai plus de souvenirs.

Mais il a eu lieu, ça a été un succès.

M. Lionel CHISS :

C'était un soir de Conseil, je crois, si je me souviens bien.

M. Christian HALMAERT :

Oui, c'est ça, c'est un truc comme ça.

Ce que je voudrais vous faire remonter comme info, c'est que c'était la première où un gala de Philippe CANDELORO avait lieu à Beauvais, et où l'ouverture du spectacle a été faite par les petits de Beauvais, les enfants de Beauvais qui viennent chez nous, des petits de 6-10 ans.

Rudy avait préparé, en collaboration avec Olivia CANDELORO et Philippe CANDELORO, une ouverture de spectacle qui a eu lieu.

Et franchement, ça s'est super bien passé, avec des gamins qui ont super bien patiné.

C'était la première fois que ça arrivait et on était super fiers de pouvoir présenter notre travail d'activité sportif pour les enfants.

C'était super émouvant.

D'ailleurs, les enfants en parlent encore.

Je n'ai rien d'autre pour l'instant à formuler.

Je pense que ça sera après dans la suite, j'attends vos questions.

M. Lionel CHISS :

Très bien, merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des questions à Monsieur HALMAERT sur la patinoire ?

Monsieur GOUJON, est-ce que vous avez une question ?

Madame CLINCKEMAILLIE,

oui.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Dans le rapport que vous nous avez envoyé, vous dites que nous n'avez pas eu de réponse de la Ville.

Est-ce que depuis, vous avez reçu une réponse par rapport aux mémoires et par rapport à la somme que vous attendez ?

(hors micro)

La 2.

M. Christian HALMAERT :

C'était une période compliquée pour tous, pour vous et puis pour nous.

Le demande de mémoires a été envoyée à Monsieur Benjamin MEUNIER et Samira MOULA le 26/12, donc le lendemain de Noël, et ça a été traité, ça a été soldé en juillet de cette année.

On a soldé toute la période Covid à ce moment-là, c'est pour ça que c'était un petit peu compliqué pour tout le monde.

On a traversé des moments difficiles, mais on est toujours là, donc c'est qu'on a réussi quand même à gérer les choses.

Vous savez, cette période-là, avec le recul maintenant, parce que ça fait 1 an, c'était tendu pour tout le monde, c'était compliqué.

C'est vrai, on vivait tous une période... dans le travail, c'était vraiment une période pas facile. Vraiment.

Donc on était tous, excusez-moi l'expression, si je peux me permettre, à la bourre de tout, entre les gens qui étaient malades, les gens qui étaient présents, le manque d'effectif d'un côté, de l'autre, le nombre de dossiers aussi à traiter avec les personnels avec qui je travaille, et les bureaux d'études, parce qu'ils ne gèrent pas que la patinoire de Beauvais.

Prenez Cyril MALLIT par exemple, l'avocat Taj Deloitte, il avait 14 dossiers à traiter, vous voyez ce que je veux dire.

Donc c'était un peu compliqué.

On s'en est sortis, on a bien travaillé.

C'était long, je ne vous cache pas que de mon côté, c'était long puisqu'en trésorerie, en argent, en tout, on était en retard sur tout.

Mais bon, la banque connaît très bien le dossier, le Crédit Agricole connaît très bien le dossier et on a travaillé dur pour régler ce problème-là.

M. Lionel CHISS :

Il faut insister sur le fait qu'on a toujours été en lien les uns avec les autres, la collectivité, Monsieur HALMAERT et effectivement le Crédit Agricole qui est le banquier, et que même si c'est un petit peu long pour aboutir sur la solution, tout ça s'est fait en gardant le lien, en communiquant, ce qui permettait quand même notamment de faire patienter le créancier principal, qui est le banquier, qui a été aussi à l'écoute dans le cadre du dossier pour accompagner au mieux la situation particulièrement spécifique qui a été rencontrée.

C'est vrai que des fois le temps file, mais le lien est toujours là, c'est ça qui est le plus important.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Tant mieux parce que c'est vrai qu'à la lecture du rapport, c'était un petit peu difficile.

Tant mieux.

Je voulais aussi poser une question, puisqu'apparemment le spectacle a été un succès, pourquoi ne proposez-vous pas davantage de spectacles sur glace ?

M. Christian HALMAERT :

Là, on parle pour ce qui est en ce moment puisque, après cette période-là, nous avons été en pass sanitaire jusqu'en janvier.

Là, on déborde puisqu'on était en 2021, mais je vais vous répondre.

Là, on est en configuration sans contrainte d'accueil du public.

Mais la situation financière ne nous permet pas aujourd'hui, c'est toujours tendu, malheureusement.

Je n'ai pas de moyens.

J'ai un coup de téléphone à donner, je peux faire des spectacles quand je veux.

J'ai travaillé avec Philippe CANDELORO, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai grandi avec lui, c'est un ami, la Directrice, qui était son prof, la directrice de la patinoire, c'est elle qui l'a détecté quand il était en scolaire.

Donc vous voyez, on a des liens familiaux très proches.

Il faut savoir que le projet de la patinoire a été orienté dès le départ justement dans ce sens-là.

Avec un tout petit peu de hockey parce qu'on est obligés, parce que ça fait vivre la patinoire.

Mais la patinoire a été conçue ; d'ailleurs, il faut que vous sachiez que c'est une des patinoires les mieux équipées pour faire du spectacle, que ce soit en insonorisation.

Vous avez vu, il y a des grands écrans, il y a 2 grands écrans de 4x3 mètres sur les côtés.

Je veux dire qu'elle est équipée.

Et avec Philippe, il doit monter un opéra sur glace et il devait venir se délocaliser 3-4 fois par an chez nous.

Mais avec tout ce qu'il s'est passé, vous savez ce sont des projets qui étaient faits dès 2017 avec lui, 2018, avant de construire la patinoire.

Aujourd'hui, la situation financière, on est bloqués un peu de partout.

On essaie, nous, de faire ce qu'on a à faire au quotidien, avec l'accueil des scolaires.

Et on est aussi victimes du succès.

Parce que j'ai quand même des bonnes nouvelles à vous annoncer, même si ce n'est pas le moment, mais je les ai ramenés pour vous annoncer des bonnes nouvelles, même si ce n'est pas l'objet, mais j'ai des superbes nouvelles à vous annoncer, que j'avais pressenti dès le mois d'août avec le banquier, puisque vous n'êtes pas sans savoir que quand vous avez des difficultés financières, le banquier s'intéresse à vous.

Je n'ai rien à cacher, le dossier c'est le contentieux d'Amiens qui le gère aujourd'hui.

Ce n'est plus le Crédit Agricole de Brie Picardie.

Je voulais présenter un spectacle le vendredi 16, cette année, le dernier jour d'école.

J'en ai parlé un peu à la collectivité, je n'ai pas eu de retour, on doit se rencontrer.

Chez vous, on a Madame la Ministre maintenant qui est partie, on a un nouveau Maire.

Donc on doit se rencontrer ces jours-ci.

M. Lionel CHISS :

On a une rencontre qui est prévue la semaine prochaine.

M. Christian HALMAERT :

J'avais commencé à travailler sur le vendredi 16 de cette année parce que je voulais me rapprocher des différents services qui gèrent les scolaires, et je voulais que doubler le spectacle de Philippe CANDELORO parce qu'il fait un spectacle pour enfants en ce moment.

Il est venu s'entraîner chez nous, parce que vous n'êtes pas sans savoir que la patinoire de Colombes que j'ai gérée en tant que directeur pendant 7 ans a fermé définitivement.

Donc il n'avait plus de créneaux horaires, il est venu s'entraîner le 1^{er}, il est venu monter le spectacle pour enfants chez nous.

Je voulais le prendre, doubler le spectacle.

Je voulais que le vendredi après-midi, on fasse venir 400-500 gosses de Beauvais qui viennent déjà en patinage, qu'ils viennent l'après-midi en fonction des jours d'école, qu'ils viennent assister au spectacle de CANDELORO, et le soir le doubler pour les adultes.

Mais ne vous inquiétez pas, j'ai des ressources là-dessus, on a des contacts.

Et justement, c'est là-dessus qu'on a travaillé depuis tout le mois d'août sur les années futures et sur comment on va organiser tout ça.

M. Lionel CHISS :

Yannick MATURA avait une question.

M. Yannick MATURA :

C'est une question, mais avant j'ai une petite intervention parce qu'on ressent beaucoup d'émotions à travers vos propos, on sent que vous êtes très engagé.

Je ne vous connais pas personnellement mais je vous observe assez souvent parce que j'ai la chance d'avoir un fils qui est tombé amoureux de la patinoire, donc il y est à peu près toutes les semaines et parfois je vais l'observer.

Et je vois une équipe de professionnels, tout à l'heure vous vous êtes permis de nous remercier, mais moi je voudrais vous remercier et remercier toute votre équipe parce qu'on voit des gens qui font leur boulot, c'est carré, c'est propre, c'est nickel donc très sympa.

Merci pour les jeunes de Beauvais, merci pour tous les gens qui vont patiner.

Par contre, j'avais une question.

Ça rejoint un peu ma délégation parce que vous avez un super V.R.P. qui s'appelle Philippe VIBERT, qui nous a vanté des performances énergétiques.

Ils nous ont dit, je crois, c'était un site qui est assez en avance sur les consommations énergétiques. Donc je voulais savoir si aujourd'hui, après quelques temps d'exploitation, vous arrivez aux objectifs que vous vous étiez fixé sur ce point-là ?

M. Christian HALMAERT :

Là, on parle de l'énergie mais il faut que vous sachiez quand même que, par exemple, dès le début du projet, même dès la construction de la patinoire, par exemple, si je vous dis qu'à l'intérieur de la patinoire de Beauvais, je n'ai acheté que 2 pots de peinture pour faire la patinoire.

Vous allez dire « ce n'est pas possible ».

Mais si. Les 2 pots de peinture que j'ai achetés, c'est de la peinture grise qui est juste derrière la banque à patins.

Si je vous dis qu'il n'y a pas de placoplâtre à l'intérieur de la patinoire, il n'y a aucun placo, il n'y a aucun enduit, les parpaings qui sont à l'intérieur type industriel ont été peints directement à l'usine et quand ils sont arrivés chez nous, on les a montés, on n'a pas peint les parpaings.

Le gris qui est à l'intérieur de la patinoire, c'est nous qui l'avons choisi.

Bref, j'ai plein de choses comme ça qui ont été faites dès le départ.

Quand je vous dis qu'il n'y a pas de dalles de béton, il y a très peu de béton à l'intérieur de la patinoire, vous n'allez pas me croire.

D'ailleurs, c'est un sujet dernièrement au Syndicat National des Patinoires qui a lieu à Anglet au mois de septembre, qui s'obstine toujours à vouloir faire des dalles béton.

Je ne vais pas rentrer dans la technique aujourd'hui mais on aura l'occasion d'échanger si vous voulez.

Si je vous dis par exemple qu'il a fallu que je me batte avec l'architecte et avec de nombreuses personnes pour pouvoir récupérer l'eau du toit, seulement juste pour faire la glace.

J'ai même un réseau où je peux récupérer l'eau du toit, je ne l'ai pas utilisé pour l'instant.

Mais on consomme très peu d'eau, je crois, de tête, qu'on a 1 000 € d'eau ou 800 € d'eau par mois. J'en ai acheté 15 jours par an.

À Veolia, je n'achète pas d'eau pour faire la glace.

C'est l'eau du toit que je récupère.

Concernant l'énergie, j'attire votre attention là-dessus, c'est que nous, on a travaillé en amont là-dessus.

J'ai une grosse expérience parce que, vous savez les patinoires mobiles qu'on met devant les municipalités pendant les fêtes de Noël, j'étais sous-traitant de Synergglace, qui d'ailleurs a loué de nombreuses patinoires chez vous, sur la place Jeanne Hachette.

Je ne l'ai jamais montée, celle-ci, je les ai montées dans les autres villes.

Donc j'ai une grosse expérience de l'énergie que ça coûte, monter des patinoires sur de la boue, sur du béton.

Donc on a travaillé là-dessus dès la construction de la patinoire.

On aura l'occasion d'échanger si vous voulez, c'est intéressant.

Aujourd'hui, c'est à l'ordre du jour, et c'était en 2019, il n'y avait pas de crise énergétique. Concernant les objectifs, on avait, dans le prévisionnel, 72 000 € d'électricité achetés par an, en étant ouvert 365/365.

Nous avons acheté 70 000 € d'électricité, à l'ancien prix bien sûr parce là, on va passer sur les nouveaux prix, donc on est largement dans les objectifs.

Quand bien même avant, ce qu'il va nous arriver bientôt, j'ai commencé à pouvoir régler la patinoire, parce que vous savez quand vous ouvrez, vous fermez à différentes périodes, c'est compliqué une grosse machine comme ça à régler, à comprendre.

Et puis une patinoire à Beauvais, ce n'est pas une patinoire à Amiens, ou ce n'est pas une patinoire en région parisienne, ce n'est pas une patinoire à Nîmes.

Les conditions extérieures jouent beaucoup.

Mais on est super satisfaits de la technique qu'il y a à l'intérieur.

On est en train de la dompter, on arrive à économiser maintenant, depuis le mois de juillet, 10 % de l'objectif.

On serait restés à l'ancien prix, on va économiser entre 5 et 7 000 € sur l'année encore, juste à des réglages par rapport à l'occupation.

Donc oui, on est très peu énergivore.

La patinoire fait 3 000 m² et on est à 70 000 €.

Aujourd'hui, la patinoire de Beauvais, on est à 197,50 d'électricité par jour, par 24 heures, au prix que nous avons acheté il y a 3 ans.

Donc oui, on est super performants.

Ensuite, on travaille toujours dessus, on est toujours en mouvement, on est avec Thierry VAUGIER surtout, je travaille beaucoup là-dessus.

On a des solutions techniques pour tout ce qu'il nous arrive là, on a travaillé.

Mais oui, en termes de consommation d'électricité, on est largement dans les clous de ce qu'on avait prévu. Je ne vous lis pas l'article, tout est à Led.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Et l'impact des nouveaux tarifs d'électricité ?

M. Christian HALMAERT :

On est en plein dedans, on est en train de travailler dessus.

On va être impactés comme tout le monde.

En fait, nous, ce n'est pas la consommation, même si on peut encore, on consomme très peu d'énergie. Pour ce qu'on est nous, on consomme très peu d'énergie.

Pour une patinoire comme elle est là, dans laquelle vous pouvez faire tous les sports de glace, le hockey, le patinage artistique, donc qui est réglementaire aux fédérations respectives, qui fait 3 000 m², à l'intérieur vous avez des locaux qui sont assez conséquents, pas surdimensionnés mais conséquents, on va pouvoir économiser encore quelques pourcents par ci par là.

Dès le départ, pour vous donner l'ordre d'idée, nous sommes à 70 000 d'électricité par an aujourd'hui.

La patinoire de Nîmes ou la patinoire d'Anglet, qui ont été construites ou rénovées dernièrement, qui sont exactement dans à peu près la même configuration que nous mais une autre technique que nous, il faut le signaler, ils sont à 280 000. Ils sont déjà, d'entrée, aujourd'hui, à 4 fois plus que nous.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'électricité va être multipliée par 4, donc si je multiplie 70 000 par 4, ça fait 280 000, vous êtes d'accord ; si vous multipliez 280 000 par 4, ça fait 1 million.

Vous voyez ce que je veux dire ?

Donc on va être impactés, je ne vais pas vous dire qu'on ne va pas être impactés, mais à côté de ça, on a travaillé sur les solutions techniques qui sont viables, qu'on a testées et puis qu'on proposera, puisque c'est la réunion, je ne vais pas faire la réunion du 16 avant mais c'est le sujet principal que nous allons aborder le 16, mais je ne viens pas avec un sac vide.

C'est ça que je voulais vous dire aussi, c'est important, je suis contre le chemin qui est pris par d'autres délégués, que je connais bien, qui est de fermer l'établissement 3 mois ou 4 mois.

Je suis contre.

Je trouve qu'ils font fausse route, ils ont fait fausse route depuis longtemps, ils auraient dû nous écouter déjà depuis longtemps dans la construction des patinoires.

Les patinoires ont été conçues d'une manière différente de la nôtre, mais totalement, et maintenant ils devront en assumer les conséquences et ils auront du mal, que ce soient les collectivités qui la gèrent ou les délégués, je peux vous certifier, la preuve, la patinoire de Colombes a fermé.

Le Maire a communiqué, c'est simple, le Maire de Colombes a communiqué, il a dit : « la patinoire de Colombes, si je la laisse ouverte, ça correspond au chauffage des 16 écoles de la ville de Colombes ».

Et il doit trancher, donc il a tranché pour les écoles et il a fermé la patinoire définitivement.

C'est une patinoire que je connais bien, je l'ai gérée.

C'est une patinoire dans laquelle, une ancienne patinoire des années 60-70, depuis ces 15 dernières années, il n'y a pas de travaux, il le dit dans les communiqués.

Vous avez Compiègne par exemple, je vous parlais de Compiègne qui vient s'entraîner chez nous. Vous n'êtes pas sans savoir que ça fait la deuxième année consécutive que la patinoire de Compiègne rencontre, malgré des travaux importants, mais toujours dans le mauvais sens, ils sont embêtés.

Ils sont venus aussi s'entraîner avec leur équipe qui font les championnats du monde, ils ont une équipe de synchro qui vient s'entraîner chez nous parce que la municipalité réduit les créneaux horaires attribués aux clubs.

Parce que la patinoire, elle n'est pas isolée, il n'y a pas une centrale de traitement, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ils sont partis sur une fausse route. Nous, avec Thierry, on n'est pas d'accord sur le chemin qui est pris, mais on le comprend.

On le comprend parce que ça engendrerait beaucoup de travaux ou alors la reconstruction d'une nouvelle patinoire, tout simplement.

Ça coûterait moins cher aujourd'hui à Compiègne de construire une patinoire comme nous nous avons, que d'exploiter la leur aujourd'hui.

Donc ils ferment 3 mois, 4 mois dans l'année. Valenciennes Valigloo, ils veulent fermer 3 mois. Qu'est-ce qu'il se passe en fait ?

Comme nous on est ouvert 12 mois sur 12, aujourd'hui on croule sous les demandes d'occupation par les clubs respectifs dans les villes respectives, Valenciennes, Dunkerque qui va fermer, et Compiègne, puisqu'ils n'ont plus de créneaux.

Et ils ont un développement associatif important puisqu'ils avaient accès à des créneaux horaires importants, sans les payer d'ailleurs, les associations sportives c'est... voilà.

Donc ils sont tous embêtés.

On vit une période pas facile du tout.

Surtout pour le sport, je trouve.

D'ailleurs même pour le spectacle. Regardez, Philippe CANDELORO, il a réussi à avoir 2 heures à Cergy-Pontoise et puis il vient chez nous préparer ses spectacles.

M. Lionel CHISS :

C'est clair, merci.

M. Laurent GOUJON :

J'avais une question si vous permettez.

M. Lionel CHISS :

Oui Monsieur GOUJON.

M. Laurent GOUJON :

Au niveau technique, votre patinoire, est-ce qu'elle génère de la chaleur ?

Puisque vous produisez du froid, quelque part vous avez un échangeur, est-ce que vous produisez de la chaleur ?

Je pense principalement à la piscine qui est juste à côté, qui est un équipement qui nécessite beaucoup de chaleur.

Est-ce qu'il y a quelque chose à récupérer ?

M. Christian HALMAERT :

C'est un dossier que je connais bien puisque c'est moi qui l'ai piloté à Colombes.

Quand nous étions à Colombes, il faut que vous sachiez que je ne suis pas dépaysé au parc Marcel Dassault puisque le parc Lagravère est configuré exactement comme le parc Marcel Dassault.

Je m'explique.

Vous avez piscine, patinoire et tennis qui sont côte à côte, exactement pareil qu'à Marcel Dassault. Et à l'époque, j'étais Directeur de la patinoire quand nous avons couplé et que nous avons passé les tuyaux pour préchauffer l'eau du grand bassin de la piscine olympique de Colombes.

Je connais le fonctionnement par cœur.

Il faut que vous sachiez que nous avons un échangeur, nous consommons tellement peu d'énergie que nous récupérons la chaleur pour chauffer les locaux sociaux, c'est-à-dire les vestiaires et le bar, et les 2 bureaux, le bureau du prof et le bureau de la Directrice.

Nous avons tout juste une récupération pour chauffer que ces locaux.

Donc on n'a pas d'énergie à donner à la piscine, on consomme trop peu.

Vous comprenez ?

M. Laurent GOUJON :

Aucun problème.

M. Christian HALMAERT :

Pour contrecarrer le chauffage dans les locaux, nous avons des batteries froides que vous connaissez, qui marchent à l'électrique.

Et aujourd'hui, nous ne les allumons pas, d'ailleurs je les ai débranchées il n'y a pas longtemps, parce que la récupération de la chaleur des groupes nous suffit aujourd'hui à chauffer les locaux dont je vous ai parlé.

Il faut que vous sachiez que la patinoire aujourd'hui, nous sommes à 60 % d'occupation.

Donc on a tout juste assez.

Je pense que quand on va être à 80 % ou 90 % de l'occupation de la patinoire, que les créneaux horaires vont être remplis dans les 2-3 ans qui viennent, je pense qu'on sera obligés d'utiliser les batteries froides, c'est-à-dire de consommer de l'électricité pour chauffer les locaux. Mais on consomme très peu d'énergie, donc le fait d'en consommer peu, on récupère très peu de chaleur.

M. Laurent GOUJON :
Merci pour votre réponse.

M. Christian HALMAERT :
J'ai eu Dalkia qui gère la piscine, ils sont déjà venus m'interroger à ce sujet, et ils m'avaient envoyé un mail l'année dernière et je leur ai donné les consommations d'énergie. Je ne vous cache pas qu'ils étaient étonnés, mais ils ont bien vu qu'il n'y avait pas...

M. Laurent GOUJON :
Pas de marge de manœuvre.

M. Christian HALMAERT :
Il n'y avait pas de possibilité. Par contre, pour les panneaux photovoltaïques, je pense qu'on peut faire quelque chose parce que nous, on a travaillé là-dessus.

M. Laurent GOUJON :
D'accord, donc il y a une piste à creuser de ce côté-là ?

M. Yannick MATURA :
Oui mais ça... Je me permets.

M. Lionel CHISS :
Vas-y, Yannick.

M. Yannick MATURA :
Là-dessus, on a un plan effectivement où on est en train d'identifier toutes les surfaces où on peut mettre des panneaux. On a un beau projet en cours. Du coup, il faut qu'on arrive à récupérer vos surfaces et que vous puissiez bénéficier, ça c'est le scénario qu'on a en tête, pour pouvoir faire bénéficier ensuite chaque structure qui mettra à disposition de la surface d'une certaine part du gâteau.

M. Christian HALMAERT :
C'est un sujet sur lequel on travaille depuis 5 mois. On a des données, on a des études fiables. On sait faire aujourd'hui, nous. On avait déjà travaillé en amont sur ce projet de panneaux photovoltaïques, mais l'électricité était tellement peu chère, que ce n'était pas rentable. Aujourd'hui, comme l'électricité a quadruplé, pour nous c'était envisageable. Nous, pour la patinoire, on a travaillé sur le sujet. Vous n'êtes pas sans savoir que le problème, c'est stocker l'énergie, on ne sait pas le faire, mais la consommer en direct, on peut le faire.

Et nous, comme on a les groupes qui tournent 24/24, pas tout le temps, c'est faux, mais les ponts, pas mal de choses qui tournent, c'est très judicieux maintenant, les panneaux.
Nous avons identifié tout ça.

M. Lionel CHISS :

On en reparlera certainement lors de la réunion de la semaine prochaine, mais comme disait Yannick MATURA, on a un Appel à Manifestation d'Intérêt qui est en cours sur le sujet, et donc on verra s'il est possible de se raccrocher ou pas.

(hors micro)

Pas encore.

M. Christian HALMAERT :

Nous, le dossier, il est carré, il est bouclé.

M. Yannick MATURA :

Si je peux me permettre, je ne sais pas si vous êtes déjà en rapport avec un opérateur etc., mais il faut que vous rentriez dans la boucle avec nous, on vous expliquera.

Les services vont revenir vers vous, ils vous expliqueront mais l'idée, c'est vraiment qu'on travaille entre nous.

M. Christian HALMAERT :

Oui, bien sûr.

M. Yannick MATURA :

Et qu'on n'aille pas, enfin je n'ai rien contre Total, mais qu'on n'aille pas mettre un système en place où l'argent sortirait du territoire, pour dire simplement.

M. Christian HALMAERT :

Aujourd'hui, nous avons un partenaire qui est la municipalité.

Nous travaillons sur des dossiers, on les présente toujours avant de les valider.

Aujourd'hui même, le renouvellement de l'électricité, vous vous rendez compte, on est le 10 novembre, et nous on a un contrat jusqu'au 31/12 de cette année et on n'a rien renouvelé du tout pour l'instant, on a plein d'offres, et j'attends qu'on se rencontre et qu'on discute de tout ça, surtout les dossiers dont on vient de parler.

Mais nous, on travaille toujours en amont pour vous présenter les choses et après que vous décidiez avec nous de la démarche à suivre.

Même le renouvellement, le renouvellement du contrat pour l'électricité, aujourd'hui, j'ai signé avec aucun énergéticien, avec personne.

J'ai des devis mais je n'ai rien signé.

M. Lionel CHISS :

Très bien. Est-ce que le service des sports voudrait ajouter quelque chose ?

Magali, non, rien de particulier ?

Mme Magali FROSSARD :

Peut-être refaire un point sur la dynamique de l'activité sportive à l'intérieur, avec les clubs, avec les créneaux qui ont l'air de bien fonctionner, avec l'engouement qu'il y a par rapport aux enfants.

M. Christian HALMAERT :

D'aujourd'hui ?

Mme Magali FROSSARD :

On s'était vus au mois de septembre et vous nous aviez dit que vous aviez beaucoup, beaucoup de demandes.

Je pense que ça s'est confirmé.

M. Christian HALMAERT :

Ça s'est confirmé plus qu'on pensait.

C'est pour ça que je dis souvent, c'est pareil, c'est comme pour le public.

On est attractifs, on a des compétences à l'intérieur de la patinoire, on est en train de construire les choses.

Il n'y avait pas de patinoire avant, les associations sportives avaient été créées un an auparavant la construction de la patinoire, donc maintenant on va les mettre en fonctionnement.

Il a fallu identifier le public sur le territoire pour tout ce qui est hockey, patinage artistique, ainsi de suite.

Ce n'est pas facile quand vous arrivez dans un territoire où il n'y a pas de patinoire, même par exemple pour les centres de loisirs, pour l'encadrement pour les B.A.F.A., tout ça, c'est compliqué à encadrer.

Il y a plein de sujets qu'il faut qu'on aborde maintenant parce que depuis le mois de janvier, on est dans un fonctionnement... pour moi, on ne commence que seulement là.

Tout ce qu'on a fait en amont, ce sont des bouts d'exploitation dans lesquels on a quand même travaillé, on a pu identifier.

Pour revenir à votre question, Magali, les personnes qui viennent pratiquer des activités sportives à l'intérieur de la patinoire sont de plus en plus nombreuses, ils viennent de plus en plus en famille, c'est-à-dire qu'au départ, on n'avait que le petit garçon.

Ils viennent de plus en plus en famille, et les créneaux horaires se remplissent bien.

De tête, je n'ai pas les chiffres exacts parce qu'on est à la première vague qui vient d'être faite et il y a une deuxième vague qui va arriver parce qu'on est dans la saison haute, on est déjà à 214, je crois, ou 215 personnes qui pratiquent des activités sportives au sein des 2 associations sportives.

On a une contrainte d'encadrement qui est un peu compliquée.

D'ailleurs, ça concerne la période dont on parle, 2021.

En septembre 2021, on a voulu recruter un prof qui venait de Russie, que Rudy connaît bien, qui s'appelle Veronika, avec qui il avait déjà travaillé et avec qui la Directrice de la patinoire avait travaillé en amont il y a 7-8 ans.

C'est une personne très compétente.

On avait fait tous les dossiers auprès de la Préfecture comme elle était Russe, et c'est compliqué avec un logement.

On avait décidé de la faire venir cette année.

On avait le dossier qui était accepté, le logement, tout ce qu'il fallait, et vous n'êtes pas sans savoir qu'au mois de février de cette année, la Russie a attaqué l'Ukraine, donc ils ont ajourné la venue du prof et on a reçu au mois de juillet la non possibilité qu'elle puisse venir.

C'est un peu compliqué parce que, vous le savez, Magali, vous qui êtes au vif du sujet, recruter un professeur qui va travailler avec Rudy, qui est directeur sportif et qui a une vision de développement d'un club avec une pratique qui est la sienne, Rudy n'a été entraîné que par les entraîneurs russes.

Vous savez, il y a plusieurs écoles, il y a 3 écoles dans le monde : vous avez des Russes, vous avez les Européens et après vous avez les Canadiens.

Je ne parle pas des Chinois parce que les Chinois, c'est un peu compliqué, ce n'est pas ouvert. Rudy, depuis l'âge de 14 ans, n'a été entraîné que... donc il est un peu dans... voilà.

Vous savez, prendre un collaborateur qui n'a pas les mêmes méthodes d'entraînement, c'est un peu compliqué. En France, il n'y a pas d'entraîneur.

Donc on est un peu coincés dans l'encadrement.

Je ne vous cache pas que la Directrice, qui était, j'appelais ça un « emploi caché » puisqu'elle était prof.

Elle est BE2, donc elle était prof pendant 30 ans à Colombes.

Elle met beaucoup les patins, c'est une personne qui est très, très sollicitée dans mon encadrement.

Il va falloir qu'on la ménage parce qu'elle commence à être à bout de souffle, entre gérer l'établissement au quotidien, le personnel, les animations, le mouvement sportif.

On est rentrés dans une instance fédérale aussi puisque maintenant, le club de Beauvais de patinage, on est 2 clubs, comme le club de hockey, pour faire un comité départemental, il faut au moins 2 clubs, donc je suis rentré à la ligue, je suis rentré vice-président à la ligue de patinage artistique. On est dans une dynamique très, très forte et on a des bons retours.

Mme Magali FROSSARD :

Et vous êtes en charge de quel dossier à la ligue ?

Quelle est votre délégation en tant que vice-président sur la ligue de patinage artistique ?

M. Christian HALMAERT :

Cette année, j'ai juste pris une mission, c'est d'organiser le championnat de ligue de patinage artistique. Je souhaiterais l'organiser à Beauvais.

Ce sont des manifestations que les profs connaissent par cœur ; la Directrice, Laurie, puisqu'elle le faisait pour Colombes en Île-de-France.

Il faut savoir quand même que Colombes, c'était un des 3 plus grands clubs de patinage artistique de France.

Et elle était directrice technique, elle était prof principale, et elle avait 4 collaborateurs qui travaillaient avec elle.

J'ai en charge ça.

Le Président, Monsieur Michel RAVASIO, de la ligue, m'a donné 2-3 dossiers de subventions pour la ligue. Vous savez, les subventions auprès du Département.

M. Lionel CHISS :

C'est quoi, c'est la ligue nationale ou c'est la ligue des Hauts-de-France ?

M. Christian HALMAERT :

La ligue des Hauts-de-France.

M. Lionel CHISS :

D'accord. Très bien.

Je vais devoir faire le maître du temps parce qu'on arrive...

M. Christian HALMAERT :

Les bonnes nouvelles, si vous les voulez.

M. Lionel CHISS :

Oui. Allez, rapide.

M. Christian HALMAERT :

Rapide.

Ce sont des chiffres.

Les Patinoires Modernes, en septembre 2021, la période dont on parle, 11 234 € de recettes dans le mois. Septembre 2022, 31 450. 20 000 de plus.

Je connais les chiffres par cœur. Octobre 2021, 31 000 de recettes. Octobre 2022, 48 000 de recettes. 18 000 de plus.

Et pour finir, nous étions en vacances scolaires ces 14 derniers jours, nous avons ouvert la patinoire 12 jours, nous avons laissé le lundi fermé, chose que nous ne ferons pas pour Noël, mais nous l'avons fait là parce qu'on était un peu contraints, je vous expliquerai pourquoi après.

Chiffre en 12 jours, 46 670 de recettes, pendant les vacances scolaires.

M. Lionel CHISS :

Avec des chiffres comme ça, on est dans ce qui était prévu finalement ?

M. Christian HALMAERT :

On est dans ce qui était prévu mais dans les positions hautes.

M. Lionel CHISS :

Hautes, c'est ça.

M. Christian HALMAERT :

Mais vous le savez mieux que tout le monde, Lionel, parce que je sais que vous connaissez le dossier par cœur.

Les difficultés financières rencontrées ces 3 premières années nous obligent à être rigoureux et on va avoir besoin de votre soutien encore, c'est obligé.

Vous connaissez la situation de la S.A.S., quand vous prenez le bilan 2020, – 327 000 et le bilan 2021, – 207 000, vous le connaissez par cœur, je ne vais pas vous l'apprendre.

Sincèrement, je pense qu'on a un fait un effort, d'une manière ou d'une autre parce que je suis très précautionneux et je sais un peu comment ça marche, on ne doit pas n'importe quoi avec l'argent public.

D'ailleurs, ce n'est pas ce qu'on fait, on fait les choses comme il faut.

Mais on va avoir besoin de votre aide encore pendant au moins pendant 2 ou 3 ans pour essayer au moins, on ne pourra pas rétablir, mais au moins d'équilibrer un peu les choses et d'avoir une trésorerie suffisante pour pouvoir payer tout en temps et en heure.

2-3 chiffres aussi.

La S.A.S. Les Patinoires Modernes a réglé toutes les sommes qu'elle devait ou est en train de régler toutes les sommes qu'elle doit, c'est-à-dire le loyer à la municipalité, la Taxe Locale d'Équipement ; il ne me reste que 2 traites à payer mais elles ont été rejetées parce que je n'ai pas de trésorerie, sinon j'avais fini au mois de décembre, il ne me restait plus que 2 traites de 8 500 €, j'ai fini de payer les 140 000 de T.L.E.

Si vous préférez, en gros, entre la T.L.E., la taxe d'archéologie, la taxe foncière et le loyer correspondant aux périodes, c'est 210 000 € d'impôts qui vont soit à la municipalité soit au Département, qui auraient dû être totalement payés normalement au 31/12, mais je vous dis, j'étais en défaut ce mois-ci donc les engagements que j'ai pris au niveau des impôts ont été rejetés par la banque.

Depuis le début de l'année, on a maintenu un peu une marche compliquée pour nous mettre à jour. Mon but, c'était d'être à jour au niveau des impôts au 31/12. Tout est réglé ou en passe d'être réglé.

M. Lionel CHISS :

Et puis comme on l'a dit, on refera le point dans la réunion de la semaine prochaine.

Très bien, merci beaucoup, merci Christian.

Je pense qu'on va arrêter là parce qu'on a encore une dernière réunion pour clôturer cette journée.

M. Christian HALMAERT :

Juste une petite chose, je crois que lors du dernier Conseil Municipal, je ne sais plus qui a voté, il n'y a qu'une personne qui a voté...

Habituellement, j'ai l'unanimité, et là je n'ai pas eu l'unanimité, il y a une personne qui a voté contre ou je ne sais pas, je ne me rappelle plus.

Son propos était de dire de ne pas donner d'argent public pour une société qui fait du bénéfice.

Je l'ai regardé encore avant de venir.

Je crois que c'était Monsieur ENJOLRAS.

C'est pour ça que je voulais dire aujourd'hui, les bilans de la société des Patinoires Modernes, vous les avez, ils sont à - 327 000 la première année, et à - 207 000 la deuxième année.

Je ne sais pas comment j'aurais pu faire du bénéfice avec des débuts aussi prometteurs que j'ai eu avec la patinoire.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

C'est noté, on lui dira.

Merci beaucoup d'être venu à nous et bonne soirée, à bientôt, à très vite.

M. Lionel CHISS :

On est à peu près dans les temps, pour tenir notre après-midi de commissions, c'est quand même pas mal.

On finit par le réseau de chaleur.

Je propose qu'avant de vous écouter, on fasse un tour de table pour qu'on se présente.

Je vais commencer. Lionel CHISS, premier adjoint ville de Beauvais et Président de la Commission des Services Publics Locaux.

Mme Aurélie LERVANT :

Responsable du service Conseil de gestion et ressources publiques au sein de la Direction des Finances de la ville de Beauvais.

Madame Paola ARANCIBIA :

Analyste financière au centre de la Direction des Finances et Conseil de gestion.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Conseillère municipale.

M. Yannick MATURA :

Je suis adjoint au Maire en charge du défi climatique et la transition énergétique.

M. Guillaume SERGEANT :

Directeur des transitions et de la santé.

M. Yannick HUON :

Je suis le Directeur travaux et projets pour la C.R.A.M. mais le Président de B.C.S.J.

M. Jean-Marie MASSE :

Je suis chargé de la relation clients et abonnés dans le cadre du chauffage urbain de la ville de Beauvais.

M. Baptiste MICHAU :

Je suis expert développement chez C.R.A.M.

M. Yannick HUON :

En petite introduction, on est venus à 3 ce soir, puisque Jean-Marie va faire jouer son droit à prendre un peu plus de loisirs, et donc c'est Baptiste qui sera dans l'avenir amené à être un interlocuteur privilégié sur le réseau.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Juste pour vous donner une idée de timing, on a une commission à 18h à la ville de Beauvais, sur la sobriété énergétique d'ailleurs, une commission interne.

J'imagine que ça commence toujours avec un tout petit peu de retard, mais on a un timing quand même assez serré.

Je compte sur vous pour être, comme d'habitude, efficaces dans la présentation et après sur mes collègues élus pour être rapides dans leurs questions.

M. Yannick HUON :

C'est noté, merci. En 2021, on a 11 000 tonnes de bois qui ont été livrés à la chaufferie.

Ça représente 443 livraisons, 35 gigawattheures.

À partir de ces 35 gigawattheures, on en a produit 32 avec la chaudière bois pour un rendement du coût de production de 93 %.

Dans la chaufferie gaz, on a consommé 5 200 mégawattheure de gaz pour en produire 4 477, soit un rendement de 96 %.

En chaufferie fioul, on a consommé 13,5 m³ de fioul pour produire 118 mégawattheure de chaleur, donc on a un rendement de 89 % sur cette chaufferie. Globalement, le réseau a produit 4,5 gigawattheures avec sa chaufferie gaz, 32,3 avec sa chaufferie bois et 0,12 avec sa chaufferie fioul. Il a été livré en sous-station 29,6 gigawattheures de chaleur, donc un rendement réseau de distribution, qui correspond au rapport entre ce qui part de la chaufferie et ce qui arrive en sous-station, de 80 %.

On a observé cette année un taux de couverture bois, donc ça veut dire la part de l'énergie produite à partir du bois, qui est égale à 87,6 %, ce qui représente 4,4 points de plus que ce que nous avons observé en 2020.

On a également une hausse des consommations de 12,6 % et une hausse de la rigueur climatique, il a fait 7 % plus froid.

Pour les consommations auxiliaires, on a un chargeur qui permet d'introduire le bois dans le système de la chaufferie qui a consommé 2 532 litres de gasoil non routier.

On a, fin 2020, livré un nouveau chargeur pour sécuriser ce chargement.

En électricité, on a un ratio de consommation de 23,8 kilowattheures électriques, ce qui est assez bas par rapport à ce type de ratio observé sur d'autres réseaux de chaleur.

Et on a consommé 1 000 m³ d'eau essentiellement pour les systèmes d'allocation des cendres et quelques appoints du réseau.

Sur ce graphe, vous pouvez observer la part qui est couverte chaque mois par la chaufferie bois, celle qui est couverte par la chaufferie gaz en jaune, et en rouge ce qu'il reste, ce sont les chaudières fioul.

On a, en juillet et en août, des arrêts pour réaliser l'entretien et on est obligés d'arrêter la chaufferie quand on arrive dans le minimum technique des chaudières bois pour préserver le matériel parce qu'elles ne peuvent pas fonctionner en dessous de 30 % de leur allure.

En bleu, vous pouvez aussi observer le taux de couverture cumulé sur l'année.

Les consommations de la chaufferie gaz, en dehors des consommations estivales, sont essentiellement dues à des pannes ou alors à des journées qui vont être plus froides que d'autres, où on va devoir démarrer une chaudière gaz.

Sur cette représentation, vous pouvez voir le poids de chaque consommateur du réseau.

On observe que les gros consommateurs sont situés en périphérie de la zone chauffée.

Et puis, les plus petits consommateurs sont au milieu.

Entre deux, il reste encore sûrement des bâtiments à raccorder.

En termes de raccordements, on n'a pas eu de constructions en cours en 2021.

On a eu, on est en train de terminer d'ailleurs, enfin ils sont raccordés depuis un mois, on a raccordé la résidence Clairefontaine, qui est chauffée de puis un mois.

La différence entre 2020 et 2021, c'est le contexte commercial, et c'est encore plus vrai en 2022 qui est beaucoup plus favorable à des nouveaux raccordements, étant donné le prix des énergies qui ne fait que de varier à la hausse, et notre prix de chaleur, sur le réseau B.C.S.J., qui lui reste relativement stable.

On déplore tout de même un déficit de raccordement qui perdure. Il était prévu, dans le projet initial, d'avoir plus de puissance souscrite sur le réseau et ça entraîne une perte.

Côté exploitation, maintenance, 37 pannes, aucune interruption de chaleur sur le réseau, ça veut dire qu'on va avoir des chaudières qui vont tomber en panne mais on a des solutions d'appoint et de secours qui se sont automatiquement mises en œuvre pour garantir la fourniture de chaleur.

On a eu une panne unique qui a nécessité de démarrer la chaufferie fioul.

On n'a pas beaucoup de temps donc je vous passe sur le détail des heures d'intervention, mais il y a eu un certain nombre d'interventions, et indisponibilités des chaudières bois qui correspondent essentiellement aux actions de maintenance et de gros entretiens.

Concernant les résultats financiers, sur le R1, la vente d'énergie, on observe une hausse de 11 centimes, donc 0,35 % de hausse. Sur la redevance R2, on observe également une hausse de 77 centimes, donc 1,73 %.

Vous voyez que par rapport à du gaz, ça reste quand même très, très stable.

Sur le prix moyen du mégawattheure utile, qui correspond au total des ventes divisé par le nombre de mégawattheures livrés en sous-station.

Là, on observe une baisse de 6,6 % par rapport à 2020.

Chiffre d'affaires en hausse car davantage de livraisons.

On a bien vu sur les premières slides, on avait 16 % de livraisons de chaleur en plus.

Excusez-moi, c'est 16 % de rigueur et c'est 12 % de livraisons de chaleur.

Merci de cette précision.

On a un mégawattheure utile vendu sur le réseau, moyen annuel, à 72,71 € pour 29,6 gigawattheures.

Un résultat net de la société dédiée de 27 000 €, après résultat exceptionnel de – 80 000, qui comprend 43 000 € de sortie d'actifs et 37 000 € de remboursement de la subvention qu'avait versé C.R.A.M.

On observe toujours, hélas, un déficit cumulé des recettes du R2 lié à la puissance souscrite manquante de 1 306 000 €.

Ce petit graphe vous montre l'évolution des prix de la chaleur pratiquée sur le réseau depuis sa mise en service.

On voit qu'il y a eu une petite évolution vers 2015 et puis après, depuis 2017, on est quand même relativement stable, on note 0,2 % d'évolution depuis 2017.

Les perspectives maintenant pour 2022. Le R1 et le R2 sont stables et vont très certainement le rester, je parle bien au regard des énergies fossiles.

Le raccordement de la résidence Clairefontaine, elle est raccordée, la chaleur est livrée, on est en phase de réception.

La situation financière, sans changement ou pas ou peu de bénéfices ou de pertes.

Faire aboutir le sinistre à Agel.

Et puis surtout, travailler avec la Ville pour tirer les conclusions du schéma directeur et développer davantage le réseau.

Sur ce point, on est vraiment là pour accompagner vos demandes et il ne faut pas hésiter à nous solliciter.

Sur l'aspect environnemental, sur le premier graphe, en vert, vous pouvez voir une petite comparaison.

La première ligne, c'est l'empreinte de B.C.S.J. ; et la ligne d'en dessous, c'est l'équivalent si c'était 100 % gaz.

En dessous, on a la distinction entre les émissions des différentes énergies.

Donc aucune pour le bois, peu pour le fioul parce qu'on n'en a pas consommé beaucoup, et puis un peu plus pour le gaz car on sait que c'est l'appoint qui est utilisé sur B.C.S.J.

Ça représente 8 000 tonnes de CO₂ économisé, soit l'équivalent de presque 1 200 tours du monde en véhicule essence.

J'ai essayé d'être le plus rapide possible, je suis passé un peu vite sur certains sujets mais on est à l'écoute de vos questions.

M. Lionel CHISS :

C'est très gentil, merci de vous adapter à notre planning. Guillaume, vous voulez ajouter des éléments ?

M. Guillaume SERGEANT :

Oui, juste un petit complément par rapport aux perspectives.

Effectivement, on a finalisé le schéma directeur. Le raccordement de Clairefontaine, c'est un exemple parmi d'autres, qui a été assez rapide parce que dès le début du schéma directeur, et comme ils faisaient partie des historiques qui n'ont pas voulu se raccorder au début, finalement ils se sont dit que c'était peut-être intéressant.

À titre indicatif, il y a une structure qu'on va appeler résidence de personnes âgées plus maison de santé sur le quartier qui pourrait être raccordée.

Il faut qu'on réfléchisse à une histoire d'une école chez nous, celle qui est tout au bout de la rue de Sénéfontaine.

Après, il y a une distance, donc ça reste à affiner.

Et puis il y aurait, et je pense que ça, on en a parlé tout à l'heure avec les abonnés, parce qu'on les a vus tout à l'heure, à travailler sur la question des logements individuels. Ça fait un bout de temps, c'est un peu notre marotte, Monsieur MASSE, mais je pense que vraiment il est temps aujourd'hui de s'y mettre parce qu'il y a un intérêt.

Nous, on travaille sur le deuxième réseau.

Là, évidemment, l'enjeu est majeur et je pense qu'on ne peut pas faire l'impasse du sujet parce que des gens savent qu'ils ont un tuyau qui passe dans la rue et dire « non, on ne va pas vous raccorder pour je ne sais quelle raison », ça me semble, en tous les cas je me permets, politiquement un peu délicat.

M. Lionel CHISS :

On est complètement d'accord, on a déjà eu des échanges sur le second réseau de chaleur, et donc sur le premier c'est la même réflexion, évidemment.

M. Yannick HUON :

En fait, on avait déjà mené des études, mais c'est vrai qu'on a vécu pendant quelques années avec un prix des énergies fossiles très bas, ce qui fait que ça rendait difficile la commercialisation de ce type de solutions, le paradigme ayant fortement changé au cours des quelques derniers mois et je pense que vous en êtes plus qu'au courant, et vous en tenez plus sur les informations, vous le subissez aussi de plein fouet.

C'est vrai que l'intérêt aujourd'hui de raccorder...

Mais il y a aussi d'autres éléments, il y a le S.D.I.S. qui est aussi un peu plus loin sur le périmètre.

Il y a quelques bâtiments qui pourraient être raccordés tout en mesurant, en faisant bien attention aussi de ne pas arriver sur une détérioration du taux de couverture, qui est un point important, pour éviter des évolutions du prix moyen de la chaleur vendue.

M. Guillaume SERGEANT :

Dernier point, en termes de perspective, puisqu'on travaille sur le deuxième réseau, à terme sans doute mais on n'a pas le timing évidemment, l'idée c'est de raccorder en interconnexion le réseau Saint-Jean historique du nouveau réseau.

Ça, ça s'étudie en même temps que le deuxième réseau, donc il y a un moment, je pense courant 2023, mi-2023 à peu près, on va clairement travailler sur le sujet, à la fois sur le plan technique comme sur le plan économique.

M. Lionel CHISS :

Merci beaucoup.

Oui, Madame CLINCKEMAILLIE.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

Je suis désolée parce que je vois qu'il est bientôt 18h, mais c'est quand même un gros dossier et j'avais quelques questions.

Déjà, j'ai vu qu'il y a 2 chaudières fioul et il y en a une des 2 qui n'a pas été engagée du tout.

Donc je me demandais si ce n'était pas possible de la supprimer, sachant qu'il y a quand même eu des coûts pour sa maintenance toute l'année.

M. Yannick HUON :

Aujourd'hui, même si elles ne tournent pas, ces installations, elles sont là en secours ultime et on se doit de les garder parce qu'elles sont là pour produire la chaleur si on avait des températures extrêmes et une panne sur les installations.

Donc c'est vrai que ces dernières années, on n'a pas eu de chaleurs extrêmement basses, ce qui fait qu'on ne les a pas engagées, mais aujourd'hui on se doit, dans le cadre de notre continuité de service public, d'être en mesure d'assurer la production si nos chaudières bois tombaient par – 7 extérieurs, et donc on a besoin de ces 2 équipements.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

D'accord. Je posais cette question parce que sur les 2, il y en a une qui a été très peu engagée et l'autre pas du tout. Donc on pouvait se poser la question.

M. Yannick HUON :

On est entièrement d'accord.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

J'avais une deuxième question par rapport aux cendres.

J'aimerais savoir ce qu'elles deviennent.

Parce que j'ai vu par exemple qu'en janvier, il y avait quand même 22 tonnes de cendres, c'est énorme et je voulais savoir leur devenir, sachant qu'elles contiennent des métaux.

M. Yannick HUON :

Elles sont envoyées en centre de retraitement par l'intermédiaire de la société Suez avec des bons de suivi de déchets qui sont remis à la collectivité dans le cadre du suivi de la D.S.P.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

J'avais encore une autre question par rapport à la page 132, l'annexe 4 avec le détail de toutes les écoles et de tous les logements raccordés.

Déjà, je voulais savoir pourquoi ils n'étaient pas raccordés systématiquement à l'eau chaude sanitaire, parce que c'est certainement moins cher de passer par ce réseau de chaleur que d'avoir par exemple un ballon électrique.

Déjà, ma première question.

Et puis je voulais savoir s'il y avait quelqu'un qui se penchait sur tous ces chiffres pour optimiser par exemple les puissances souscrites.

Parce que je vois, si on prend l'exemple de l'école Picasso, la puissance souscrite c'est 83 kilowatts, et en fait ils ont consommé 128 kilowatts.

Alors est-ce qu'ils chauffent avec les fenêtres ouvertes ou est-ce que la puissance souscrite est vraiment mal calculée ?

On peut se poser la question.

Parce qu'à l'inverse, il y a d'autres établissements où là, par contre, c'est complètement le contraire. Je voulais justement savoir si c'était optimisé.

M. Yannick HUON :

On a bien sûr une cellule de suivi de performance qui scrute les consommations du réseau.

Par contre, vous êtes en train de confondre puissance et énergie, c'est comme distance et vitesse.

La puissance, c'est le potentiel.

L'énergie, il y a une notion de temps entre les deux.

Ce sont les consommations.

Chez vous, vous avez peut-être une chaudière qui fait 20 kilowatts, et avec vous allez peut-être produire 10 mégawattheures de chaleur. Mais ce sont 2 notions bien différentes.

M. Guillaume SERGEANT :

Juste apporter un complément.

Effectivement, notre exploitant a son expertise interne, bien sûr, pour suivre.

On a aussi notre A.M.O. qui suit la chose.

Ce matin même, il y a une réunion qui a duré 3h30 à peu près ; cet après-midi, on était avec les abonnés, on a fait pratiquement journée complète réseau de chaleur.

Oui, il y a un contrôle, il y a des vérifications qui sont faites.

Comme notre exploitant n'est pas là, il ne va pas pouvoir m'entendre, on lui met vraiment la pression, très clairement.

On en parlait cet après-midi avec les abonnés, il y a des choses qui vont bien, il faut le dire, globalement ça va bien, voire même très bien, et puis des choses qui vont un peu moins bien.

C'est pour ça que notre exploitant d'ailleurs n'est pas là à la réunion des abonnés pour que les abonnés puissent nous dire tout ce qu'il ne va pas.

M. Yannick HUON :

Sinon on coupe le chauffage après.

M. Guillaume SERGEANT :

Oui, oui, c'est contrôlé régulièrement.

De ce point de vue-là, il n'y a aucun problème.

M. Yannick HUON :

Je voulais revenir sur le début de votre question concernant l'E.C.S. et la production d'E.C.S.

Si aujourd'hui l'E.C.S. n'était pas centralisée en production au départ, à l'époque, vu les différences de prix entre une production électrique décentralisée et une production centralisée, il n'y avait pas d'intérêt.

Aujourd'hui, ça change.

Donc il y a des vraies questions à se poser, ce sont des démarches qu'on a faites sur d'autres réseaux de chaleur avec des bailleurs sociaux, mais il faut une volonté, soit du bailleur, soit de la co-pro parce que ça réclame des travaux.

C'est de l'investissement de la part du propriétaire du bien.

Aujourd'hui, en tout cas, notre réseau a cette capacité à produire l'E.C.S puisqu'il fonctionne toute l'année et c'est déjà le cas, on produit déjà de l'E.C.S.

Il a cette capacité à produire de l'E.C.S. si des abonnés venaient à passer en production d'E.C.S. collective.

M. Guillaume SERGEANT :

On a justement parlé de ce sujet-là ce midi.

Mme Dominique CLINCKEMAILLIE :

J'avais une dernière remarque, ou alors je n'ai pas compris, l'annexe 13 est le bilan rejet de CO₂. Parce que pour le bois, vous indiquez 0.

Je suis étonnée parce que du bois qui brûle, il rejette tout son CO₂.

Ou alors c'est certainement quelque chose que je ne comprends pas, une subtilité, vous allez m'expliquer.

M. Jean-Baptiste MICHAUX :

Pendant la croissance de l'arbre, l'arbre vient capter du CO₂ et il produit de l'oxygène.

Quand on brûle le bois, on libère le CO₂.

Donc le bilan est neutre.

M. Guillaume SERGEANT :

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est une convention.

C'est l'État qui le dit.

M. Yannick HUON :

Je ne suis pas en train de dire que c'est une bonne chose.

On peut être pour ou contre, on met moins de temps à stocker du CO₂ au travers de la végétation qu'au travers du gaz et du pétrole. CO₂, gaz et pétrole, c'est quelque chose qui est enfouie dans le centre de la terre.

Tandis que là, c'est quelque chose qui croît et qui évolue.

Donc on travaille sur quelque chose qui est censé être un volume constant, un coup sur forme végétale, un coup sous forme gazeux.

M. Baptiste MICHAUX :

Et le pourrissement du bois en forêt est aussi une production de CO₂, indépendamment de la combustion.

M. Jean-Marie MASSE :

Et bien plus néfaste que...

(coupure)

Ça dégage des gaz à effet de serre qui sont bien, bien plus impactant que du CO₂ seul.

M. Yannick MATURA :

Les tonnes de carbone évitées, bien sûr, de 100 % ok.

Vous étiez les précurseurs, je pense que maintenant vous êtes appelés de tous les côtés parce que tout le monde veut une chaudière à bois rapidement.

Ce que je voulais faire très vite, c'est vous remercier, remercier Guillaume parce que je sais qu'il suit ce dossier vraiment de très, très près depuis des années.

C'est plutôt une belle réussite sur Beauvais, et moi c'est toujours ce que je rappelle, pour moi c'est une des plus belles actions de ces 10-15 dernières années à Beauvais pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ça va aussi nous aider à porter le deuxième réseau de chaleur sur lequel on est en train de bosser.

Je sais aussi que vous êtes sollicités sur ça.

Ce n'est pas sûr qu'on ne soit que sur du bois parce qu'il faut aussi diversifier nos sources.

Mais en tout cas, bravo pour ce boulot parce que ça nous permet d'aller plus vite, de séduire davantage de gens et ne pas avoir à refaire le travail de séduction.

Même si aujourd'hui des contraintes coûtent fort beaucoup de personnes à aller vers ces technologies, on peut dire qu'on revient de loin.

Si jamais dans 6 mois le prix du gaz est revenu comme avant, on dira « tu vois, moi je suis reparti au gaz et tout va bien ».

On va essayer de battre le fer tant qu'il est chaud parce que ce sont des convictions qu'on défend. Voilà ce que je voulais vous dire.

Et remercier vos équipes parce que j'ai rarement entendu parler de pannes sur vos installations, ça veut dire aussi que c'est bien maintenu.

M. Lionel CHISS :

Merci Yannick.

M. Yannick HUON :

Je vous remercie et puis je vous invite aussi, si vous le souhaitez, à venir visiter les installations parce que ce sont des installations aujourd'hui qui ont 10 ans.

C'est un investissement fait par la collectivité, et je pense que ça vaut le coup de voir dans quel état est aujourd'hui l'installation 10 ans après.

M. Lionel CHISS :

Très bien.

Merci beaucoup.

Ça va ?

Je ne veux pas non plus créer de frustration, je suis désolé mais il faut être le maître du temps aussi.

Merci beaucoup pour votre rapidité et la clarté de vos propos et puis à très bientôt.

Je lève la réunion.



ORDRE DU JOUR

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

*
* *

13 h 00 - Stationnement :

- rapport d'activité du délégataire,

13 h 45 – Fourrière automobile :

- rapport d'activité du délégataire,

14 h 15 – Centre animalier :

- rapport d'activité du délégataire,

14 h 45 –

15 h 30 – Élispace :

- rapport sur la qualité du service,

16 h 00 – Crématorium :

- rapport d'activité du délégataire,

16 h 45 – Patinoire :

- rapport d'activité du délégataire.

17 h 30 - Réseau de chaleur :

- rapport d'activité du délégataire,

Fait à Beauvais, le 25 octobre 2022

Beauvais
CŒUR DE L'OISE, CŒUR DE VIE !

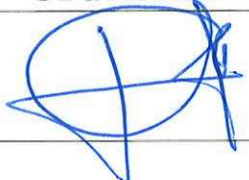


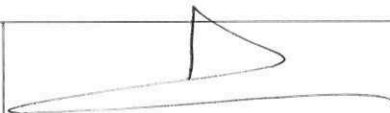




**COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**Jeudi 10 novembre 2022
à 13 h 00**

Feuille de présence




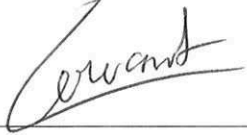

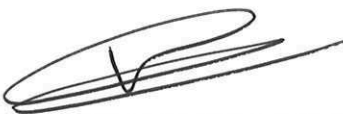
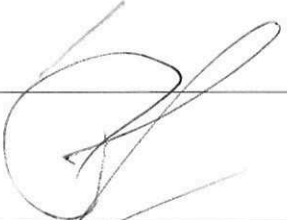

ÉLUS

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lionel CHISS	Président de la CCSPL	
Titulaires		
Antoine SALITOT	Conseiller délégué	(15h20) 
Sandra PLOMION	Adjointe au maire	
Victor DEBIL-CAUX	Conseiller délégué	EXCUSE
Hatice KILINC-SIGINIR	Adjointe au maire	—
Thierry AURY	Conseiller municipal	—
Suppléants		
Yannick MATURA	Adjoint au maire	
Patricia HIBERTY	Conseillère déléguée	 (14h40)
Cédric MARTIN	Conseiller délégué	EXCUSE
Corinne FOURCIN	Adjointe au maire	—
Dominique CLINCKEMAILLIE	Conseillère municipale	

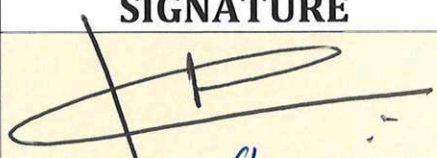
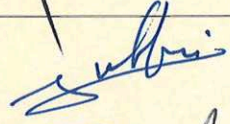
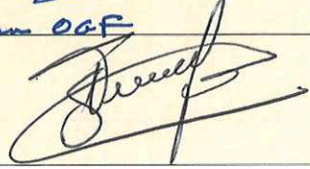
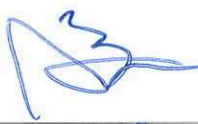



ASSOCIATIONS


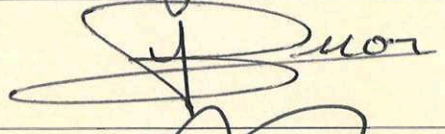


ASSOCIATIONS	NOM	SERVICE PUBLIC CONCERNE	SIGNATURE
Association des crématisés	Mme ADAM	Crématorium	—
Beauvais Argentine Aquariophilie	M. BUTTEUX	Centre animalier	—
ALEP	M. THIPOUSE	Centre animalier	Excusé représenté par M. Goujon
ALEP	M. GOUJON	Centre animalier	en visi Ⓟ
A l'écoute de la nature	Mme Martine BELLETANTE	Centre animalier	M. Marc BELLETANTE 
VELLOVAQUE		Stationnement	Représenté par M. GOUJON
BEAUVAIS SHOPPING	Mme Pauline CHEVEUX	Stationnement	—
BEAUVAIS SHOPPING	M. Nicolas BUQUET	Stationnement	—
Comité de l'Oise de la Prévention Routière		Fourrière automobile	—
Les ateliers de la Bergerette		Réseau de chaleur	—
ASPTT Omnisport		Patinoire	—
Le comptoirs magique		Elispace	—
ASCA	Mme Julie HAUET	Elispace	—

ADMINISTRATIFS

NOM	FONCTION	SERVICE PUBLIC CONCERNE	SIGNATURE
M. MEUNIER	Directeur Général des services	Excuse	/
M CHARLEY	Directeur du pôle Technique	Excuse	/
Mme MOULA	Directrice du pôle en charge du secrétariat général		
M. LASSERON	Directeur de l'agence de l'urbanisme et de développement	/	/
Mme DESHAYES	Directrice du pôle cohésion sociale	/	/
Mme LITEAU-BASSE	Directrice du pôle animation et attractivité	/	/
Mme FARDEL	Directrice des finances	Excuse	/
Mme LERVANT	Finances		
Mme Arancibia	Finances		
M. TACHON	Responsable des mobilités	Stationnement	
Mme THEVENET	Chargée de mission mobilités douces et stationnement	Stationnement	
M. KOZAKIWIEZ	Directeur Prévention – Sécurité	Centre animalier et FOURRIERE automobile	

DÉLÉGATAIRES

SERVICE PUBLIC	Représentant(s)	SIGNATURE
Crématorium	<i>Caetan Delgerin</i> M. GOURINAL	
Crématorium	<i>N. Loïc SOUBLIN</i> Mme Cendrine LANIRAY Responsable de projet <i>Direction des Crématoriums CAF</i>	
Crématorium	Mme Françoise SIMONPIERI	
Stationnement	M. Thomas HOURDAIN Directeur du secteur HDF	ABSENT
Stationnement	M. Songane NGOM	
Stationnement	Mme Isabelle BRANDICOURT	
Centre animalier	M. FONTENEAU	
Centre animalier	M. SABALCAGARAY	Présent par visio x ²
Centre animalier	Mme PERRAULT ✓	
Centre animalier	Mme CHAZAL	
Centre animalier	Mme PERRAULT <i>Albane</i>	Présent par visio
Fourrière automobile	M. TOUSVERTS	
Fourrière automobile	Mme KAISER	

CRAM	M. MASSE	
CRAM	M. POULTIER Huon	
CRAM	M. MICHAUD	
PATINOIRE	M. HALMAERT	
PATINOIRE		



VILLE DE BEAUVAIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

PARCS HOTEL DE VILLE, FOCH ET VOIRIE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	5
PRÉAMBULE	6
1. PRESENTATION GÉNÉRALE.....	8
1.1. PRÉSENTATION.....	9
1.2. ORGANISATION FRANCE	10
1.3. NOS METIERS.....	11
1.4. NOTRE HISTOIRE.....	12
1.5. NOTRE RAISON D'ETRE	14
1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE.....	16
2. CRISE SANITAIRE.....	22
2.1. PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ	24
2.2. PLAN DE RELANCE.....	26
3. LE CONTRAT	30
3.1. FICHE D'IDENTITÉ.....	31
4. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION.....	33
4.1. PARC HOTEL DE VILLE	34
4.2. PARC FOCH.....	37
4.3. VOIRIE.....	39
4.4. FAITS MARQUANTS	42
5. MAINTENANCE ET TRAVAUX.....	46
5.1. PARC HOTEL DE VILLE	47
5.2. PARC FOCH.....	49
5.3. VOIRIE.....	50
6. ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION	52
6.1. L'ORGANISATION LOCALE	53

6.2.	FORMATION DE NOS COLLABORATEURS	55
6.3.	SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE	56
6.4.	LA BOUTIQUE	57
6.5.	SERVICE RELATION CLIENTS	58
6.6.	CONTROLES QUALITÉ	60
6.7.	LES SERVICES	61
7.	ANALYSES.....	63
7.1.	PARC HOTEL DE VILLE	64
7.2.	FOCH.....	69
7.3.	VOIRIE.....	74
7.4.	FORFAIT POST STATIONNEMENT	80
7.5.	R.A.P.O (RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE).....	83
8.	PERSPECTIVES 2021.....	85
9.	BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE	87
9.1.	COMPTE ET REDEVANCE	88
9.2.	PARC HOTEL DE VILLE	90
9.3.	PARC FOCH.....	92
9.4.	VOIRIE.....	94
10.	ANNEXES.....	96
10.1.	NOTE FINANCIERE	97
10.2.	ANNEXES PARC DE L'HOTEL DE VILLE	104
10.3.	ANNEXES PARC FOCH.....	111

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

PRÉAMBULE

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité, notamment autour du site de Beauvais. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. En particulier, nous accompagnons depuis de nombreuses années la Ville de BEAUVAIS et nous restons plus que jamais force de proposition en matière de stationnement.





1.

PRESENTATION GÉNÉRALE

1.1. PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP

5 570
parkings dans
le monde

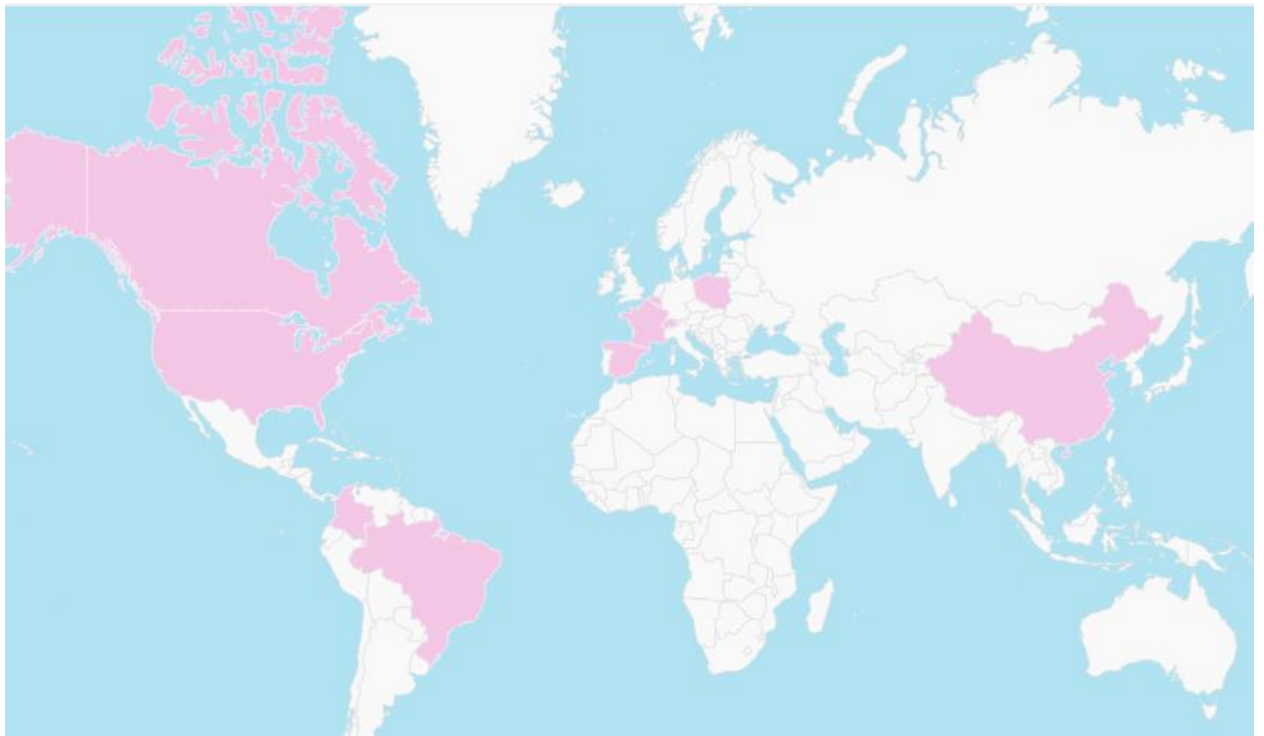
+750
villes

2,4M
de places de
stationnement gérées

2 100 km
de voirie urbaine
gérée

11
pays

14 500
collaborateurs



1.2. ORGANISATION FRANCE

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE
Président



Sébastien FRAISSE
Directeur Général France



Vincent Miller
Directeur Adjoint France



Alexandre FERRERO
Directeur Régional Nord Est

Alexandre FERRERO, Directeur régional de la région Nord Est dans le périmètre duquel se situe la ville de Beauvais.

1.3. NOS METIERS



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.

PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITES



Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de Maas (Mobility As A Service) dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT EN VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie.



1.4. NOTRE HISTOIRE

1.4.1. 1960-2000 : ORGANISER LE STATIONNEMENT

Face à la nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM, inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et de Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, le système de péage s'automatise et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.

1.4.2. 2001-2004 : OFFRIR PLUS QU'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêt de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI^e siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001 GTM & Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

1.4.3. 2015-2019 : L'ÈRE DU DIGITAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

En 2015, VINCI Park devient INDIGO et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec de nouvelles offres digitales et de mobilité douce.

L'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Pour répondre à ces nouvelles attentes, Indigo lance OPnGO, une application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète permettant de trouver et réserver la meilleure place au meilleur prix. Ce nouveau service fluidifie et facilite le parcours utilisateurs grâce à la reconnaissance de plaques d'immatriculation en ouvrage et le paiement du stationnement en voirie depuis l'application.

En 2017, pour répondre aux enjeux d'urbanisation croissante et de l'évolution des usages, INDIGO déploie en France INDIGO Weel, un service de vélos et de scooters électriques partagés. En parallèle, l'entreprise devient actionnaire majoritaire de Smovengo, un groupement d'acteurs de la mobilité qui gagne l'appel d'offre pour opérer les Vélib's parisiens. En 2018, Smovengo lance la nouvelle offre Vélib' 2 avec un périmètre d'exploitation élargi.

1.4.1. DEPUIS 2020 : ACTEUR DE LA VILLE DE DEMAIN



Le 28 février 2020, INDIGO présente avec l'architecte Dominique Perrault devant plus de 80 journalistes, élus et urbanistes le Parking du Futur, une nouvelle vision des ouvrages et de leur intégration dans la ville de demain, fruit de plus d'un an de partenariat. Comment étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir ? Comment proposer plus de mobilité et de services aux usagers ? Comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ? Le parking du futur propose un véritable programme de solutions concrètes à

mettre en œuvre dans les ouvrages INDIGO.

Enfin, cette nouvelle ère s'ouvre sous le signe du développement durable. Véritable acteur à impact positif dans les villes et les territoires, INDIGO s'engage dans une stratégie Climat à horizon 2025.

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnecté avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

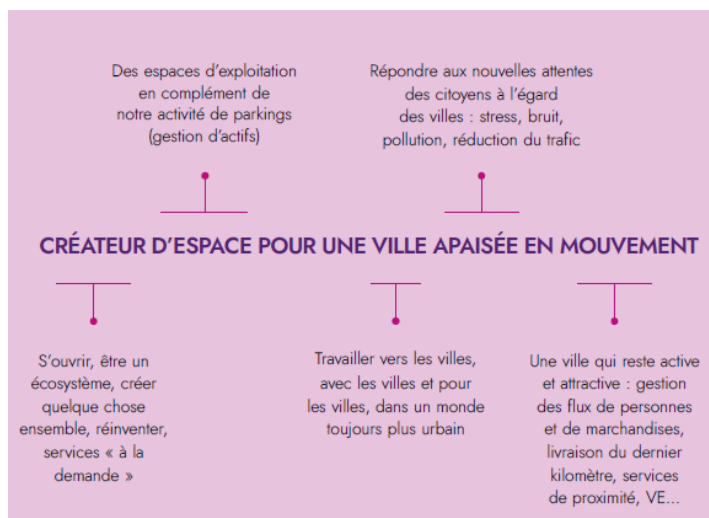
Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine.

Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept «groundscope» (contraction de «ground», le sol et «landscape», paysage).



1.5. NOTRE RAISON D'ETRE

Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre Groupe doit s'interroger pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette raison d'être du Groupe INDIGO guide l'action de nos collaborateurs au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme.



La ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et des lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la ville du quart d'heure.

Nous nous trouvons face à des besoins inédits auxquels nous devons répondre par notre capacité d'innovation. Et notre raison d'être adresse ces enjeux : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Elle nous ouvre la voie vers ce qui incarne, selon nous, une ville d'avenir, apaisée, plus fluide, plus respectueuse, et plus inclusive. Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos services offrent des lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins.

Elle affirme notre capacité à nous ouvrir pour constituer un écosystème autour de notre groupe, à nous réinventer en créant des services « à la demande ». Nos espaces d'exploitation, au-delà des parkings, conservent leur place centrale au sein de notre activité de gestion d'actifs. Les villes sont notre terrain d'action : nous travaillons vers les villes, avec les villes et pour les villes.



Dans ces espaces urbains, nous voulons répondre aux attentes des citoyens : réduction du stress, du bruit, de la pollution,

du trafic, etc. Et parce que les mouvements s'accroissent et se multiplient, nous déployons des solutions innovantes de gestion des flux de personnes et de marchandises : livraison du dernier kilomètre, services de proximité, véhicules électriques, etc.

De nombreux parkings INDIGO ont déjà fait l'objet de transformation pour y intégrer certains nouveaux usages liés à la logistique urbaine. Situés en cœur de ville avec des espaces propices au stockage et aux flux de circulation, la localisation et configuration de nos parcs de stationnements sont des atouts-clés dans le développement de nouveaux services de logistique du dernier kilomètre. Des partenariats ont ainsi vu le jour avec des opérateurs permettant sur la livraison de produits frais en ville aux particuliers, la mise à disposition en plein centre-ville de matériels à des professionnels de la construction, ou encore du stockage.

1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

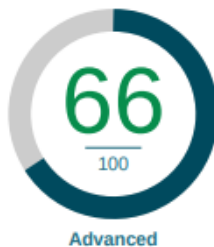
INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

INDIGO Group s'est vu attribuer en juillet 2021 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2020 était de 66/100.

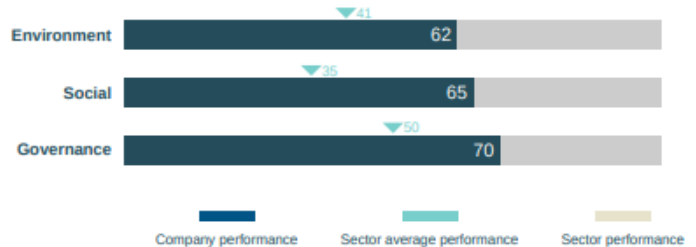
Indigo Group FR0012236669
ESG Profile — Last Update — Jul 2021
Sector : Business Support Services



ESG OVERALL SCORE



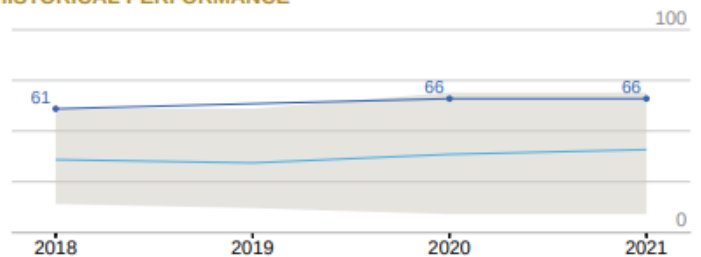
ESG PERFORMANCE (/100)



RELATIVE PERFORMANCE

Rank in Sector	3/103
Rank in Region	62/1627
Rank in Universe	66/4963
Company Reporting Rate	95%
Sector Average Reporting Rate	73%
High severity controversies	No

HISTORICAL PERFORMANCE



L'agence GRESB (agence de notation extra-financière dédiée aux gestionnaires d'actifs immobiliers et d'infrastructures).

Note de 78, en évolution de +11 points par rapport à la note de 67 de 2020.

Au niveau des entreprises évaluées, nous passons du 186ème rang mondial sur 406 entreprises évaluées en 2020 au 260ème rang sur 549 entreprises en 2021, soit une perte de 74 places pour +143 nouveaux entrants.

Pour le « Management score », qui englobe la gouvernance, la stratégie, le reporting et les politiques RSE, Indigo passe de la 107^{ème} place sur 417 entreprises en 2020 au 10^{ème} rang sur 556 entreprises, soit un gain de 97 places pour + 139 nouveaux évalués

Enfin, dans la catégorie des « Car Park », nous maintenons notre 2^{ème} place pour une entreprise supplémentaire évaluée (Interparking, dont c'était la première participation).

Les 6 autres sociétés de parking évaluées : Urbis Park Infrastructure, Empark (Espagne), Interparking (Belgique), et 3 sociétés américaines, Millennium Parking Garages, Parking Garages et Twin Parking Holdings.



1.6.1. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

qui guident notre activité
au quotidien

» Respect

» Responsabilité

» Solidarité

1.6.1.1. CAMPUS INDIGO

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution.

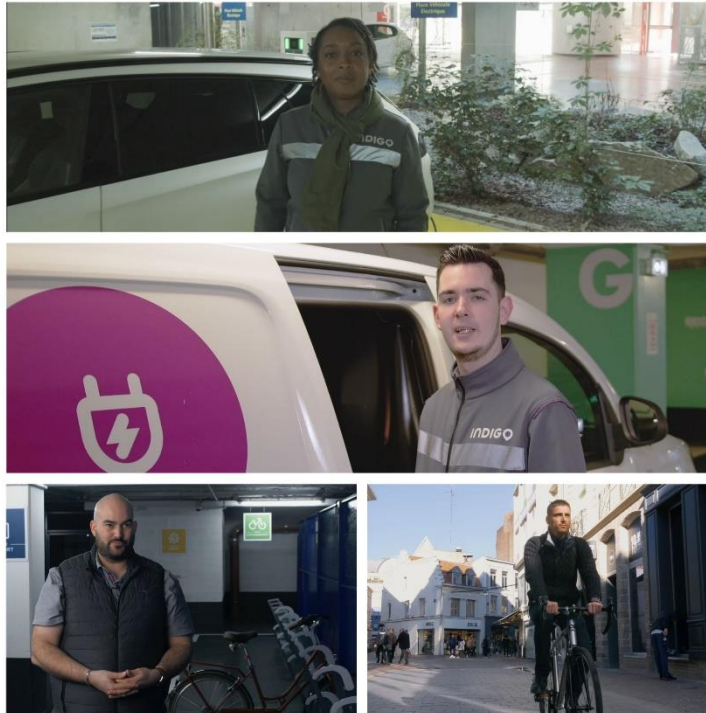
Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement :

- 22 formateurs internes
- 1120 stagiaires
- 14860 heures formation ont été effectuées sur l'année 2021

1.6.1.2. LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série



de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Invego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...)) mais aussi de marque employeur (Linked in, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

Une rubrique Trucs et Astuces, met en avant les bonnes pratiques de nos collaborateurs sur le terrain. Ainsi qu'une rubrique Talents dans laquelle

nos collaborateurs peuvent mettre en avant un Talent, une Passion, des collaborateurs qui peuvent être des Aventuriers, des Humanitaires, des Sportifs, des Musiciens et qui veulent partager cela avec leurs collègues.

1.6.1.3. CAMPAGNES DEDIEES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

1.6.1.3.1. CAMPAGNE SUR LE HANDICAP AU TRAVAIL

En 2021, INDIGO a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation.

Un Pitch&Go (émission mensuelle interne) a été dédiée au sujet en septembre 2021, de même qu'une campagne d'affichage dans les locaux, l'envoi de documentations avec les bulletins de salaire en novembre 2021, et un article Invego (intranet Indigo).



INDIGO travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. INDIGO accompagne notamment ses travailleurs handicapés dans leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

1.6.1.3.2. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

En conformité de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, depuis janvier 2019, deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes ont été nommés. Dans un but de parité et pour faciliter la libération de la parole, le rôle de référent est représenté par une femme côté employeur et un homme côté CSE.

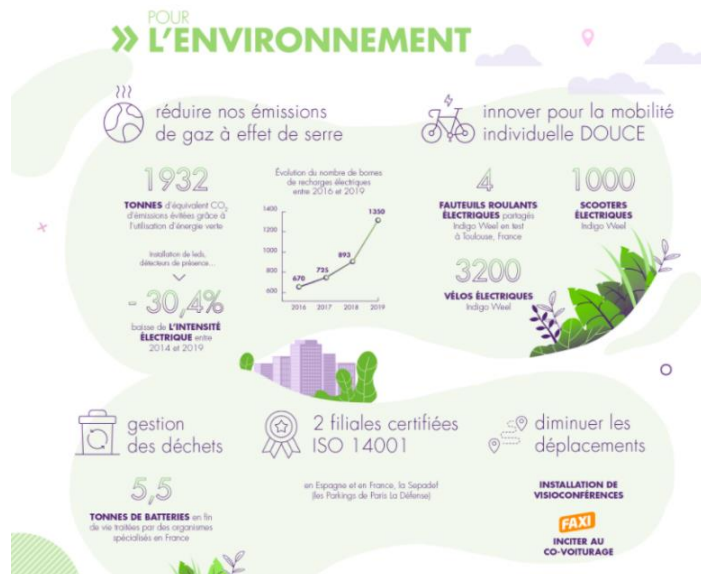
Des actions de communication et préventions ont été mises en place

- Communication interne sur l'existence des référents (Pitch&Go – Emission mensuelle interne INDIGO)
- Communication de prévention (affichage dans tous les locaux siège et exploitation)
- E-learning de prévention
- Process pour l'alerte, l'enquête et le suivi de faits de harcèlement et agressions sexuelles.



1.6.1.4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Nos engagements RSE pour l'environnement s'illustrent de la manière suivante :



Les bornes de recharges pour véhicules électriques :

Parce qu'INDIGO soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à votre disposition des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés. Aujourd'hui en France, près de 1250 points de charge électrique sont disponibles dans les parkings INDIGO. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.

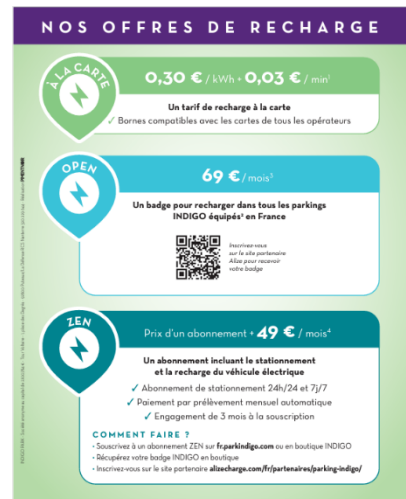


L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

Afin de profiter pleinement de ces bornes de recharges, INDIGO a créé les abonnements **Park&Charge**, incluant le stationnement et la recharge du véhicule électrique. Ainsi, les usagers peuvent avoir le choix entre deux abonnements de stationnement : Start qui

permet un paiement des recharges à la session et l'abonnement Zen pour des recharges en illimité. En plus de ces abonnements,

INDIGO propose également des offres de recharge en dehors du coût du stationnement : l'offre Open qui donne accès à un badge de recharge en illimité disponibles dans tous les parkings INDIGO France ainsi qu'un tarif à la carte.



Une borne de recharge électrique est opérationnelle dans le parking FOCH.

Nous avons enregistré une durée moyenne de 1h44 sur l'année 2021, cependant les sessions de charge au nombre de 21 restent peu élevées sur le parking.

2.

CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par l'apparition et la propagation du virus COVID-19. Très rapidement, INDIGO a pris les mesures qui s'imposaient afin de poursuivre l'activité des parcs de stationnement et des voiries tout en garantissant les conditions de sécurité et d'accueil des usagers, comme celle de ses collaborateurs. Des Plans de Continuité d'Activité ont été bâtis en suivant le cadre des mesures gouvernementales.

La COVID19 étant encore en circulation durant l'année 2021, les mesures prises en 2020 quant à la protection de nos salariés et usagers ont été poursuivies en s'adaptant aux recommandations gouvernementales. INDIGO s'est conformé aux mesures gouvernementales prises toute au long de l'année 2021, et a vu son activité fortement dépendre des restrictions liées aux générateurs avoisinants (fermetures des centres commerciaux de plus de 20 000m² en janvier 2021, restrictions de circulation dans les transports, couvre-feu...)

Sont mentionnées ci-après l'ensemble des mesures prises par le groupe INDIGO pour garantir aux usagers l'accès aux parkings dans les conditions sanitaires satisfaisantes, et à ses salariés de travailler en étant équipés des EPI et moyens nécessaires (Masques, gels hydroalcooliques etc.).

2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Afin de faire face à cette crise sanitaire inédite et sans précédent, INDIGO Group a mis en place plusieurs mesures destinées à garder un service minimum sur les parcs et voiries.

2.1.1. MESURES MISES EN PLACE

Vous retrouverez les Plans de Continuité d'Activité en Annexe de ce présent rapport.

2.1.1.1. MESURES SANITAIRES

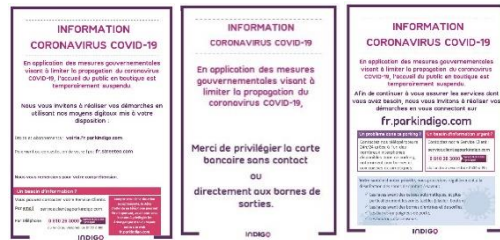
SALARIES INDIGO

Des dotations de masques, gants, visières de protections, ont été faites hebdomadairement afin que nous équipes puissions continuer à travailler en étant protégées. Un affichage rappelant les gestes barrières a été mis en place dans les locaux du personnel.



CLIENTS INDIGO

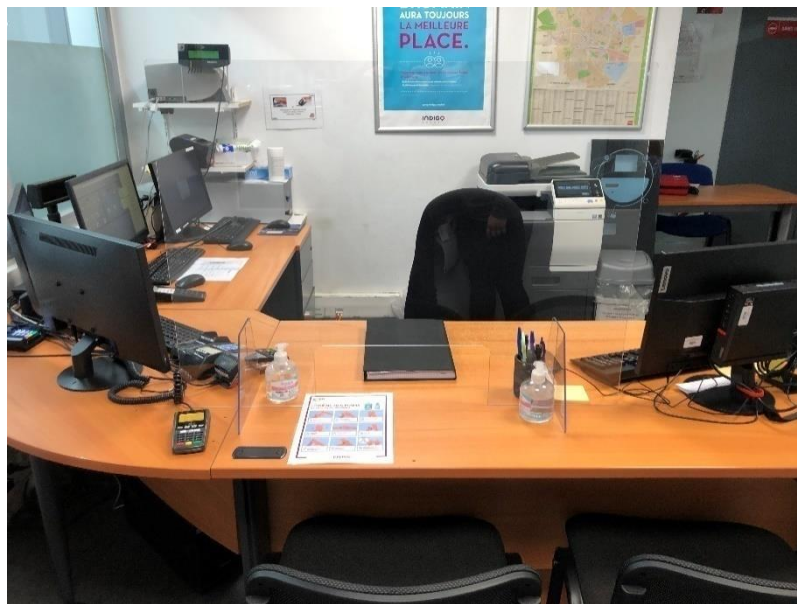
Pour la protection de nos clients, des distributeurs de gels, des sens de circulation, des protections en plexiglas et un affichage rappelant les gestes barrières ont été mis en place. Le paiement sans contact a aussi été fortement encouragé.



2.1.1.2. ADAPTATION DE L'EXPLOITATION

Suites aux contraintes sanitaires mises en place par le gouvernement, notre organisation sur site a été adaptée pour maintenir un service auprès de nos usagers.

Afin de minimiser l'impact financier de la crise sanitaire sur l'équilibre de la concession, nous avons eu recours, dès que possible aux mesures mises en place par le gouvernement (activité partielle, dont le champ d'application s'est restreint sur l'année 2021) et avons actionné les leviers opérationnels pour optimiser les coûts d'exploitation.



2.2. PLAN DE RELANCE

En cette période de reprise d'activité sous la contrainte du coronavirus, la mobilité individuelle (vélos et scooters électriques, 2 roues motorisées, voiture...) est un élément majeur du dispositif de la redynamisation des centres villes et de la relance économique. Indigo contribue à cet effort national en offrant les meilleures conditions d'accueil dans ses parkings, grâce à des mesures sanitaires protégeant ses clients et ses salariés. Protections plexiglas, masques et visières pour les opérateurs, marquage au sol permettent de respecter les gestes barrière, Indigo propose en outre à ses clients un ensemble d'outils et de mesures pour éviter au maximum les contacts (application «mains libres» OPnGO, paiement sans contact, prise et renouvellement des abonnements via le site internet fr.parkindigo.com, affichage et informations pratiques dans les parkings).

Pour aider les citoyens à la reprise de la mobilité dans ces circonstances délicates, INDIGO déploie un plan d'offres promotionnelles de grande ampleur. Elles visent à faciliter la flexibilité et les déplacements des usagers avec des offres à 10€ ou 15€ la journée de stationnement dans 180 parkings INDIGO en France, en réservant via l'application OPnGO, l'offre digitale du Groupe INDIGO. (Plus d'infos : <https://blog.opngo.com/offre-stationnement-deconfinement/>).

2.2.1. ACTIONS COMMERCIALES

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2021 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à accompagner le déconfinement et inciter les clients à stationner dans nos ouvrages grâce à des PASS journée ou 4h à demi-tarif afin de contribuer à redynamiser les commerces de proximités. Et en particulier pour les abonnés.



SUPPORTS DE COMMUNICATION PHYSIQUES

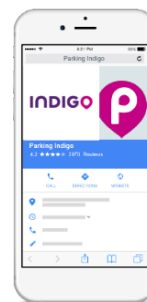
Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



SUPPORTS DIGITAUX

La visibilité des parcs sur Internet est possible grâce au référencement naturel, qui consiste à améliorer le positionnement et la visibilité de sites dans des pages de résultats de moteurs de recherche permettant ainsi de mieux guider vers les parcs de stationnement.

Indigo travaille actuellement sur l'amélioration du référencement de l'ensemble de ses parkings sur Internet, mais également sur des annuaires spécialisés (systèmes GPS, Applications spécialisées, ...).



Exemples d'annuaires spécialisés :



Les parcs de stationnement et les services seront référencés sur Internet.

300 000 impressions sur l'ensemble de nos campagnes commerciales, avec un taux de clic de 22%, les campagnes commerciales digitales d'INDIGO sont en véritable succès !

La mise en avant de nos offres sur Google, nous a permis d'obtenir plus de visibilité avec presque 100 000 impressions sur notre campagne de rentrée.

Nous avons aussi fait des publications sur les différents réseaux sociaux et envoyer des newsletters autour de nos différentes offres aux anciens utilisateurs et utilisateurs inactifs Indigo.

Abonnement Parking | Offre Rentrée : Flexigo à 1€
[Annonce fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking](https://fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking)
 Le premier mois à 1€ pour tout abonnement Flexigo souscrit avant le 30 septembre 2020. Profitez d'une offre à seulement 1€ pour tout nouvel abonnement dans plus de 110 villes
 Engagement minimum · + de 300 Parkings · Accès 24/24 7/7 · + de 110 Villes
[Nos abonnements](#) [Trouvez votre parking](#)
[Flexigo : 1er mois à 1€](#) [Les services INDIGO](#)

indigo Parking Indigo Paris Pont Marie sur Google

1€ le 1^{er} mois d'abonnement

INDIGO

Votre abonnement Flexi...
 24 août - 30 sept.
 1 EURO QUI VA FAIRE DES...
 26 août 2020
[Voir l'offre](#)

Tout afficher

De manière générale, concernant la visibilité de son site web fr.parkindigo.com, INDIGO a enregistré des chiffres d'augmentation à deux, voire trois chiffres : +158% de vue des profils, +204% des clics sur itinéraire mais aussi +48% des clics sur appels et +146 % des clics sur site web.

Nous avons cette année mis en place une communication sur l'application de navigation Waze sous deux formes :

- Les Pins, qui permettent de signaler aux Wazers que notre établissement se trouve à proximité d'eux et affichent nos offres commerciales.
- Le format Search, qui démarque notre entreprise dans les résultats des recherches des Wazers à proximité.

Avec plus de 22 millions d'impressions, l'utilisation des campagnes Waze nous a permis d'obtenir encore plus de visibilité

3.

LE CONTRAT

3.1. FICHE D'IDENTITE

En 2017, La ville de Beauvais a conclu un contrat de DSP pour l'exploitation des parcs de stationnement HOTEL DE VILLE, FOCH et la VOIRIE.

Signature du contrat : 01/03/2017
Début du contrat : 01/03/2017
Echéance du contrat : 28/02/2023
Date du dernier avenant : 20/01/2020

Société exploitante : **Beauvais Stationnement**

3.1.1. VOS INTERLOCUTEURS

3.1.1.1. PILOTES DE LA RELATION COMMERCIALE

ALEXANDRE FERRERO – DIRECTEUR REGIONAL

Responsable de la région, Alexandre FERRERO travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

THOMAS HOURDAIN – DIRECTEUR DE SECTEUR

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- Pilote l'activité du secteur Hauts de France en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

3.1.1.2. PILOTES DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

SONGANE NGOM- RESPONSABLE DE DISTRICT

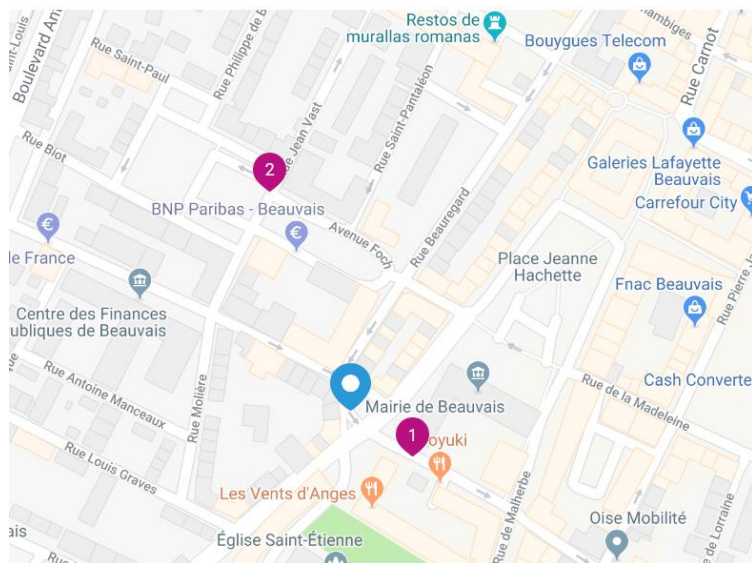
Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, Songane gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

3.1.2. LE PERIMETRE GLOBAL

Indigo exploite les parcs HOTEL DE VILLE et FOCH depuis 2017 sur la ville de Beauvais dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

Indigo est également le délégataire en charge de la gestion du stationnement payant en voirie.

Également à Beauvais, INDIGO a la gestion des parkings du Jeu de Paume et de l'Hôtel dieu



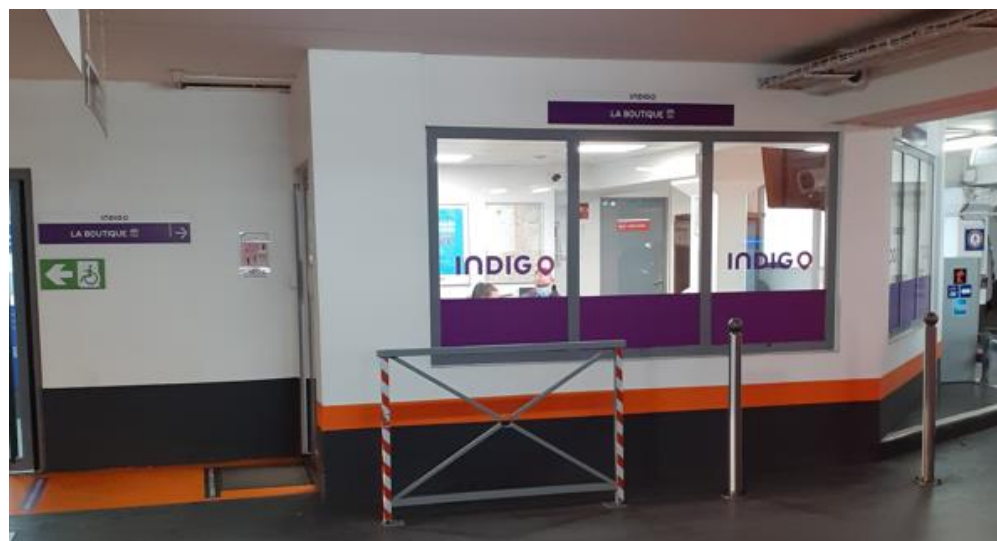
LA BOUTIQUE

La boutique Indigo est située au parking Hôtel de ville
Place Georges Clémenceau
60000 BEAUVAIS

Horaires d'ouverture de la Boutique

Du Mardi au Vendredi de 10h à 14h et de 15h à 18H30

Le Samedi de 10H à 14H



4.

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

4.1. PARC HOTEL DE VILLE

4.1.1. DESCRIPTIF



 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 250 Places ✓ 3 Niveaux ✓ 4 places PMR 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet <div style="text-align: center;">    </div>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 8 places Moto ✓ 4 places Famille ✓ 1 Ascenseur ✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaque

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

La Crise Sanitaire a fortement contribué au réflexe paiement en carte bancaire, en effet la fonction sans contact ayant été fortement recommandée par les autorités sanitaires et par un affichage dans nos parcs.



4.1.2. TARIFICATION






Temps en minutes	Tarif en vigueur	
Jusqu'à 30min	0,00 €	
De 30 min à 45 minutes	0.50€	
De 46 à 1 heure	1.00€	
De 1h01 à 1h15	1.30€	
De 1h16 à 1h30	1.60€	
De 1h31 à 1h45	1.80€	
De 1h46 à 2h	2.00€	
De 2h01 à 24h	0.20€	Par ¼ d'heure
Ticket perdu	8.00€	

Abonnements et forfaits	
Mensuel 24/24	69€
Trimestriel 24/24	207€
Annuel 24/24	828€
Mensuel Jour	48€
Mensuel Nuit	38€
Forfait 7 jours consécutifs	25€
Forfait 14 jours consécutifs	45€

4.2. PARC FOCH



4.2.1. DESCRIPTIF

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 167 places ✓ 1 niveau ✓ 6 places PMR 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin-top: 10px;">   </div>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 borne de recharge électrique ✓ Lecture de plaques

4.2.2. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
Jusqu'à 30min	0,00 €	
De 31 à 45 minutes	0.40€	
De 46 à 1 heures	0.80€	
De 1h01 à 1h15	1.00€	
De 1h16 à 1h30	1.30€	
De 1h31 à 1h45	1.50€	
De 1h46 à 2h00	1.80€	
De 2h01 à 24h00	0.20€	Par ¼ d'heure
Ticket perdu	6.00€	

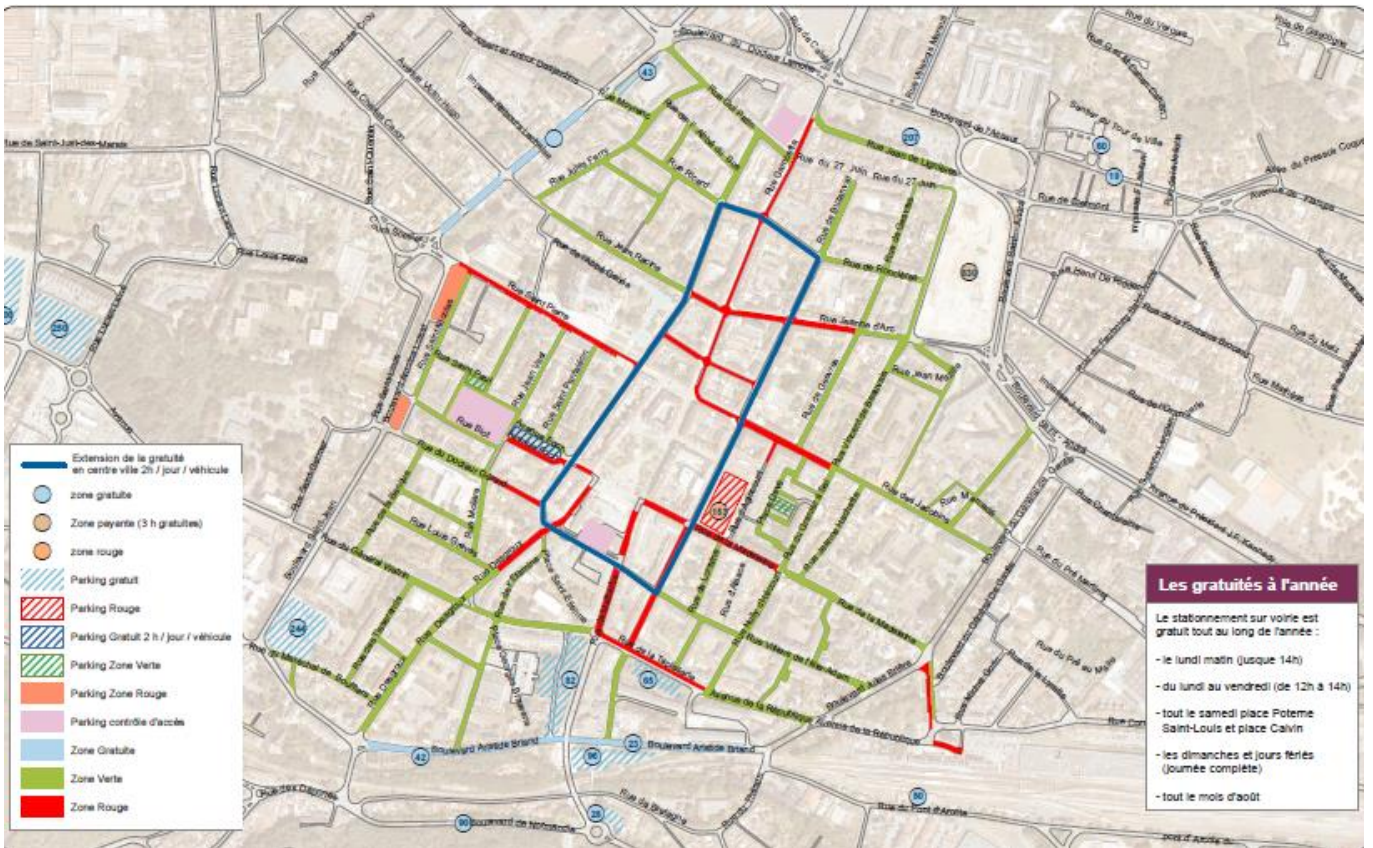
Abonnements et forfaits	
Mensuel 24/24	45.00€
Flexigo Mensuel	42.00€
Annuel 24/24	495,00€

4.3. VOIRIE

Zone rouge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 650 places ✓ Horodateurs Cityline ✓ Stationnement payant de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du mardi au vendredi ✓ Lundi de 14h00 à 18h00 ✓ Samedi de 9h00 à 12h00 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pièces ✓ Cartes Bleues avec et sans contact ✓ Paiement par application Paybyphone et Opngo
Zone Verte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1690 places ✓ Horodateurs Cityline ✓ Stationnement payant de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du mardi au vendredi ✓ Lundi de 14h00 à 18h00 ✓ Samedi de 9h00 à 12h00 ✓ Abonnements résidents et commerçants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pièces ✓ Cartes Bleues avec et sans contact ✓ Paiement par application Paybyphone et Opngo
Zone Orange	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 120 places ✓ Stationnement Gratuit 2 Heures, une fois par jour par véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ticket horodateur par reconnaissance de plaque d'immatriculation

Politique tarifaire

Temps en minutes		Tarif en vigueur	ZONE ROUGE
6 minutes		0,10€	
30 minutes		0,50€	
1 heure		1,00€	
1 heure 30		1,50 €	
2 heures		2.00 €	
2, 01 heures		33,00€	
Temps en minutes		Tarif en vigueur	ZONE VERTE
12 minutes		0,10€	
1 heure		0,50€	
2 heures		1.00 €	
3 heures		1 ,50€	
4 heures		2.00 €	
4 ,01 heures		33.00 €	
Temps		ANNEAU ORANGE	
Gratuité limitée à 2H			



4.3.1. TARIFICATION

Abonnements Résident et Commerçant	
Mensuel	5.00€
Annuel	55.00€

4.4. FAITS MARQUANTS

- ✓ Audit interne des parkings HOTEL DE VILLE, FOCH ET VOIRIE : la ville de Beauvais est classée 1^{ère} et 2^{ème} audit au niveau des résultats nationaux du groupe Indigo

Audit - Voirie - Direction Audit

Site

600003 Voirie: Parking Hôtel de Ville, Beauvais

Créé par

Katia NOUAL, Administrateur (764 sites)

Date/heure de visite

01-03-2021 08:07 PC

Score

87,8% (72 / 82 points)

Audit Opérationnel Indigo complet - Direction Audit

Site

600005 Hôtel de Ville: Parking Hôtel de Ville, Beauvais

Créé par

Katia NOUAL, Administrateur (764 sites)

Date/heure de visite

01-03-2021 08:22 PC

Score

83,33% (100 / 120 points)

- ✓ Exercice d'évacuation incendie commun avec le SDIS de l'Oise au parking de l'hôtel de ville



- ✓ Dans le cadre des mesures pour la gestion de la crise sanitaire, un couvre-feu est mis en place du 3 avril au 2 mai 2021.
- ✓ Intempéries et inondation du parking Hôtel de Ville : Intervention de la société SARP et des services de la ville afin d'évacuer l'eau. Fermeture du niveau 3 du parking durant trois jours.

L'arrêté de catastrophe naturelle permet une prise en charge des travaux de remise en état et de changement des matériels dégradés.



- ✓ Gratuité de la voirie au mois d'Août
- ✓ L'OPAC de l'Oise confie à Indigo la gestion opérationnelle pour un contrat d'une année du parking de l'Hôtel Dieu à partir du 1 septembre



- ✓ 1h de gratuité sur la voirie du 1 décembre 2021 au 31 janvier 2022



- ✓ Prix Qualité 2021 : le district de Picardie est arrivé premier au niveau du classement national.
Les quatre indicateurs servant de référence de calcul de la note sont :
 - Les visites mystères
 - Les appels mystères
 - Les avis GOOGLE
 - La satisfaction client



4.4.1. OPERATIONS COMMERCIALES

A la fin de chaque période de mise en place de règles sanitaires, les opérations commerciales ont permis aux parkings de l'Hôtel de Ville et de Foch, d'augmenter chacun d'une bonne dizaine d'abonnés



5.

MAINTENANCE ET TRAVAUX

5.1. PARC HOTEL DE VILLE

5.1.1. EQUIPEMENTS

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Caisse manuelle : 1 Lecteur piéton : 2 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 16 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Détection incendie	Modèle : DEF altair C Nombre : 119 têtes de détection	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Qui : DEF
Extincteurs	Marque : Sicli Modèle : Poudre – CO2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : Sicli
Boitiers bris de glace	Marque : DEF Nb : 12	
Colonnes sèches	Nombre : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Annuelle Qui : AIRESS
Ascenseurs	Marque : KONE Nb de niveaux : 4 Charge en Kg : 630 Kg	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Mensuelle Qui : Kone
Electricité	Blocs secours autonomes Tubes T5 ou autres	
Portes automatiques	Marque : KONE 2 portes véhicules	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Qui : KONE
Détection CO NO	Marque : DRAGER Modèle : COMYTRON Nbre de points de détection : 17	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : semestrielle Qui : DRAGER
Groupe électrogène	Marque : PERKINS Type : TU 301 Puissance : KVA	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : annuelle Qui : 2H ENERGY
Pompes de Relevages	Nombre : 3	Contrat de maintenance : non Visite d'entretien annuelle
Sonorisation	Marque : AUDIO PROCESSOR SYSTEM Nombre de HP : 120	Contrat de maintenance : Non

5.1.2. TRAVAUX

Nous avons réalisé les travaux suivants :

- ✓ Changement du boîtier électrification colonne palière fond de fosse de l'ascenseur qui permet d'alimenter l'ascenseur
- ✓ Implantation et installation des panneaux de téléjalonnements rue d'Amiens et au Pont de Paris



- ✓ Changement de la porte accès sortis du parking



Pour 2022, nous prévoyons les investissements suivants :

- ✓ Peinture des murs et escaliers de l'accès piéton central
- ✓ Remise en peinture du local arrière-boutique

5.2. PARC FOCH

5.2.1.EQUIPEMENTS

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Effibat Elbex Caméras : 3 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

5.2.2. TRAVAUX

Nous avons effectué les interventions courantes nécessaires au maintien en bon état du parc en enclos FOCH.

5.3. VOIRIE

5.3.1. HORODATEURS

La voirie de Beauvais est composée de 138 horodateurs modèle Citéa de la marque Hectronic, réparties en trois zones tarifaires :

- ✓ Zone Rouge : 41 horodateurs
- ✓ Zone Verte : 83 horodateurs
- ✓ Zone Orange : 12 horodateurs

5.3.2. MAINTENANCE DES HORODATEURS

La maintenance des horodateurs est majoritairement préventive/curative.

Celle-ci est effectuée par le biais de différentes rondes (matin, début d'après midi et soir) par les agents d'exploitation.

Les agents travaillent au quotidien avec les ASVP de la police municipale pour les pannes constatées sur le terrain. Par mails ou appels téléphoniques, ils peuvent échanger et programmer les différentes interventions.

MOIS	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
Batterie	96	93	90	105	101	98	111	55	96	110	125	115	1195
Lecteur de carte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modem	0	2	0	2	0	0	0		0	1	0	0	5
Monnayeur	1	0	0	3	0	0	1		0	2	0	0	7
Bloc Carte Bancaire	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Incendie	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Autres	15	12	33	25	0	3	4	3	22	16	8	5	146
TOTAL	112	107	123	135	101	101	116	58	118	129	133	120	1353

5.3.3. VANDALISMES

Les horodateurs font l'objet de graffitis ou de poses d'autocollants pour diverses revendications, les agents lors de leurs rondes d'entretien et de collecte procèdent au nettoyage des appareils.





6.

ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION

6.1. L'ORGANISATION LOCALE

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

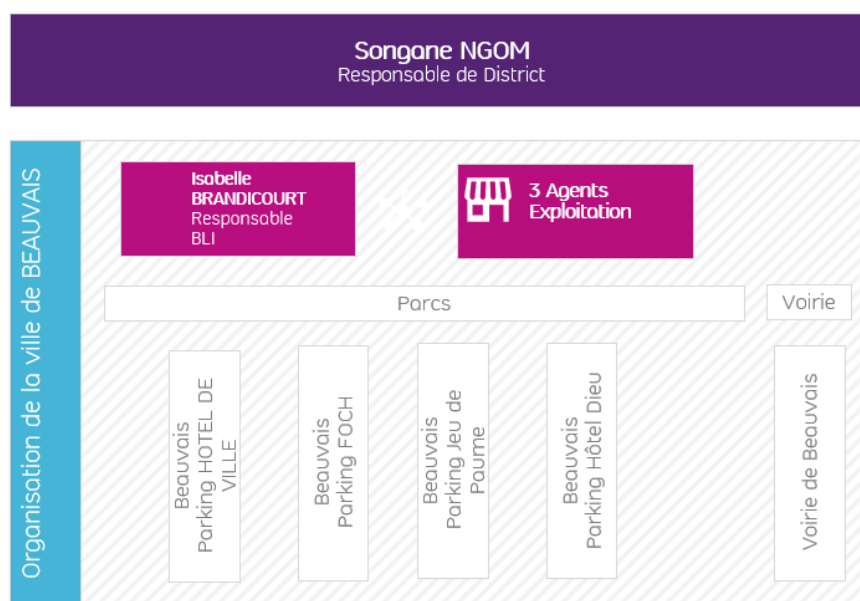
- L'entretien des ouvrages et des équipements
- L'accueil des clients
- La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

Un Responsable de District, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.

Un responsable de sites **B.L.I.** (Base Locale d'Intervention), en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

3 Agents exploitation pour la gestion de la maintenance péage et voirie ainsi que de la propreté du matériel.



Le responsable B.L.I dispose des collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

4 rôles sont attribués aux agents en fonction des besoins et des compétences :



L'Agent Mobile assure les rondes sur l'ensemble des parkings et note les anomalies à l'aide de son PDA et éventuellement intervient sur de la maintenance de 1er niveau ;

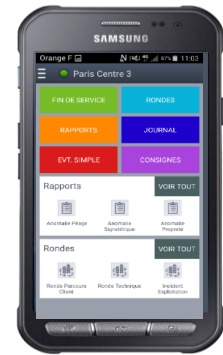
L'Agent d'Intervention assure sur demande de dépannage ou en de façon planifiée des interventions de dépannage ou de remise à niveau ;

Le téléopérateur réceptionne les appels et les alarmes des parkings, il répond aux demandes clients à distance et diligente l'agent d'intervention en cas de besoin et applique les consignes en cas d'incident ;

L'Agent Fixe assure des vacations sur site en fonction des besoins et du trafic pour intervenir immédiatement en cas de demande au plus près du problème.

Le responsable BLI assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2ème et 3ème niveau.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS

Au cours de l'année 2021, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, cette dernière modalité étant particulièrement adaptée au contexte sanitaire

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Sur le parc de HOTEL DE VILLE plusieurs collaborateurs ont été formés en 2021.

Intitulé du Poste	Formation
Thomas DA COSTA Agent Exploitation	Habilitation Electrique
Isabelle BRANDICOURT Responsable de Site	Développer les compétences individuelles et collectives
Thomas DA COSTA Agent Exploitation	E LEARNING VOIRIE
Thomas DA COSTA Agent Exploitation	La promesse client chez INDIGO
Thomas DA COSTA Agent Exploitation	Accueil des personnes à Mobilité Réduite

6.2.1. FORMATION ACCUEIL DES PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « Bien accueillir les personnes handicapées » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

6.2.2. EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de téléopération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.



LE CENTRE NATIONAL DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE (CNTO), UNE EXCLUSIVITE INDIGO ISSUE DE SA DEMARCHE INNOVATION, GARANTIT UNE SECURITE MAXIMALE DES CLIENTS.

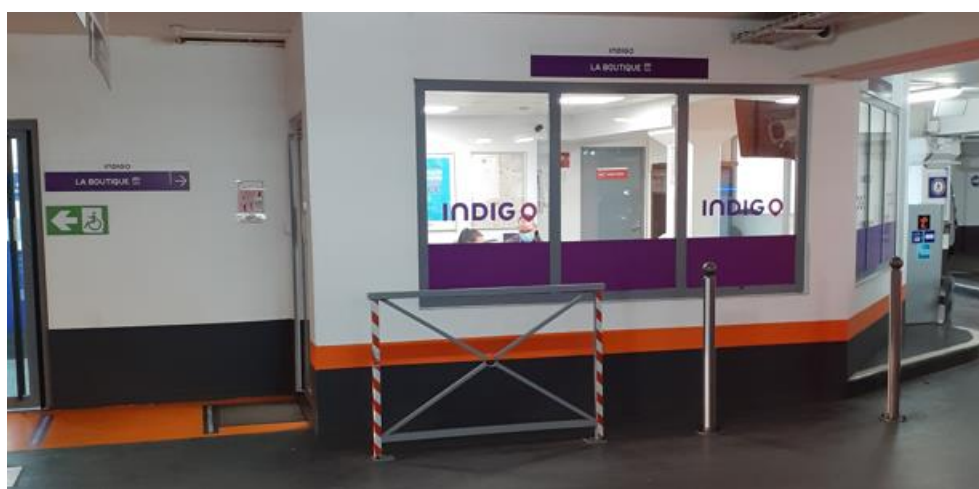
Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

6.4. LA BOUTIQUE

Les **Agents Exploitation** sont basés à la boutique de HOTEL DE VILLE, ils centralisent les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantissent ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Les demandes sont suivies dans un outil CRM (Customer Relationship Manager). Il gère le personnel présent sur la boutique afin de garantir un accueil qualitatif localement ou au téléphone. Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.



Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.

6.5. SERVICE RELATION CLIENTS

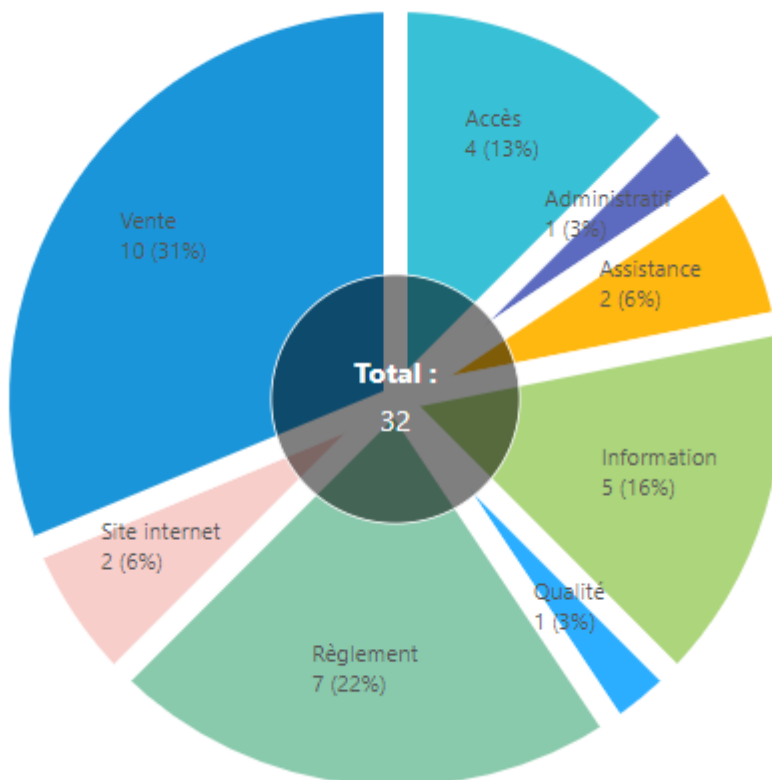
Les clients ont aujourd’hui l’habitude et le besoin légitime de s’exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d’inspiration et d’évolution des produits et services, la société Indigo s’est dotée d’un service de Relation Client Interne s’appuyant sur plusieurs canaux de communication.

NOS CLIENTS PEUVENT EN EFFET NOUS CONTACTER PAR :

- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Mail : service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile

En 2021 pour le parc de HOTEL DE VILLE le Service Relation Client a traité 32 demandes réparties de la façon suivante :



Quels sont les motifs de contact ?

Partie Gauche Motif	Partie Droite Motif	Tickets	% Satisfaits
Accès	Badge Hors service, ticket pris - Badge HS ou compte désactivé	4	0,0%
Administratif	Changement coordonnées postales	1	
Assistance	Client bloqué en sortie	2	
Information	Abonnement et tarification horaire	4	
	Parc	1	
Qualité	Accueil	1	
Règlement	Contestation montant	1	
	Virement client	6	
Site internet	Problème d'accès aux données du compte client	1	
	Problème de renouvellement en ligne	1	100,0%
Vente	Résiliation	1	100,0%
	résiliation FLEXIGO	2	
	résiliation PMA	7	100,0%

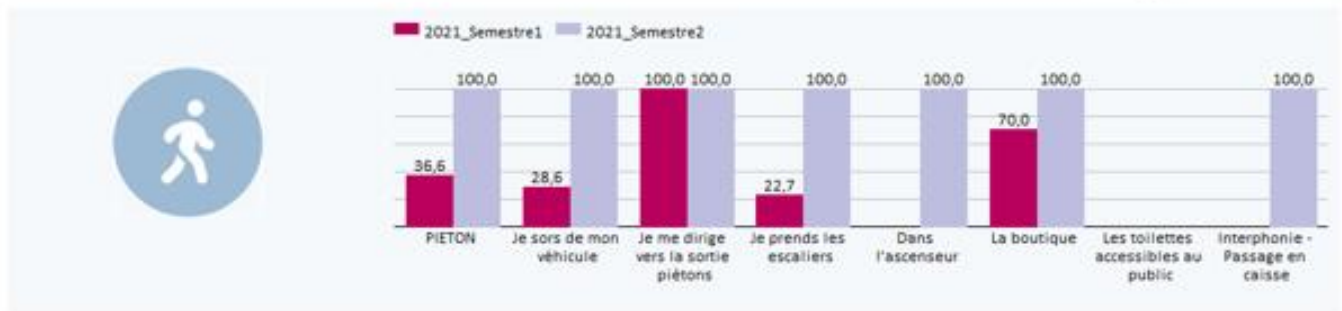
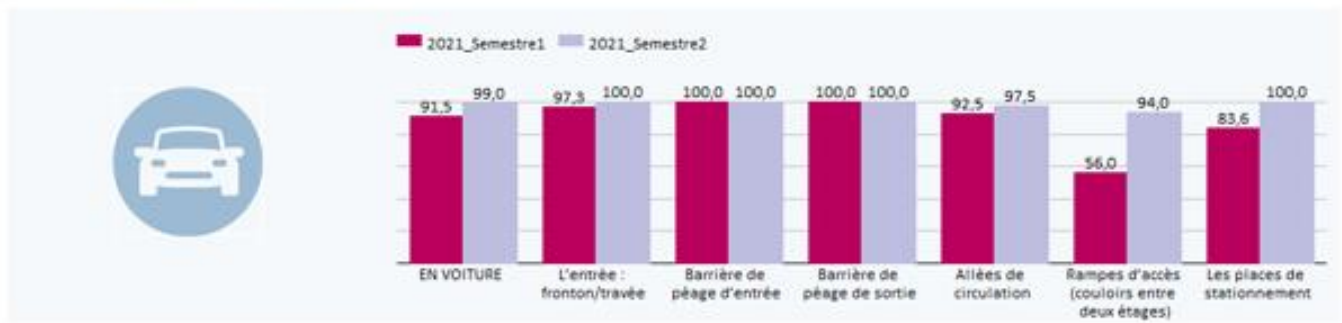
6.6. CONTROLES QUALITÉ

6.6.1. CONTROLE INDIGO

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2021, deux visites ont été réalisées sur le parking.

Le parking HOTEL DE VILLE a obtenu la note de 86,6 % de satisfaction.



6.7. LES SERVICES

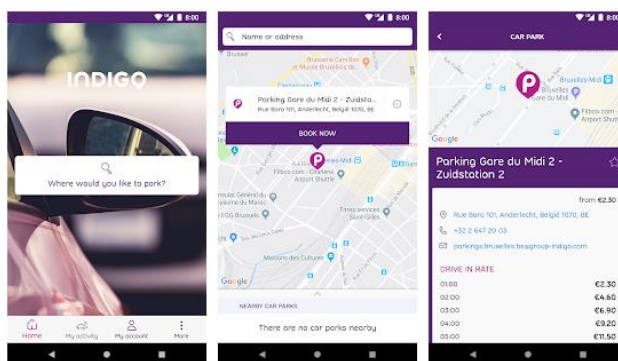
6.7.1. APPLICATION SMARTPHONE

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



6.7.2. SOUSCRIPTION PAR INTERNET

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins.

Abonnement 1 Mois	Abonnement 3 Mois	Abonnement 1 An	Conseillé Abonnement Flexigo
<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 1 mois • Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 3 mois • Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 12 mois • Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : Libre • Engagement : 3 mois • Prélèvements mensuels automatiques

6.7.3. OPNGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Via l'application mobile, les usagers sont en mesure de réserver et payer leur stationnement horaire en ouvrage, et régler et renouveler leur stationnement en voirie. Le tout au juste prix et sans ticket, ni facture papier, puisque l'ensemble est dématérialisé et les véhicules reconnus via leur plaque d'immatriculation. Grâce à la géolocalisation, ils peuvent comparer les tarifs et la distance des parkings à proximité ou encore, préparer leur trajet en toute sérénité en réservant leur stationnement à l'avance dans un parking.

Pour offrir un service encore plus complet et toujours plus simple à nos clients, nous prévoyons de lancer prochainement une plateforme unique pour l'ensemble de nos services proposant une expérience client modulable et adaptée à tous les besoins de stationnement. Celle-ci recouvre en effet, le parking en ouvrage, et en voirie, le stationnement vélo ; ainsi que la recharge électrique.



6.7.4. SERVICE DE PROXIMITÉ

RADIO INDIGO

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

ZONE DEUX ROUES MOTORISÉES

Grâce à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

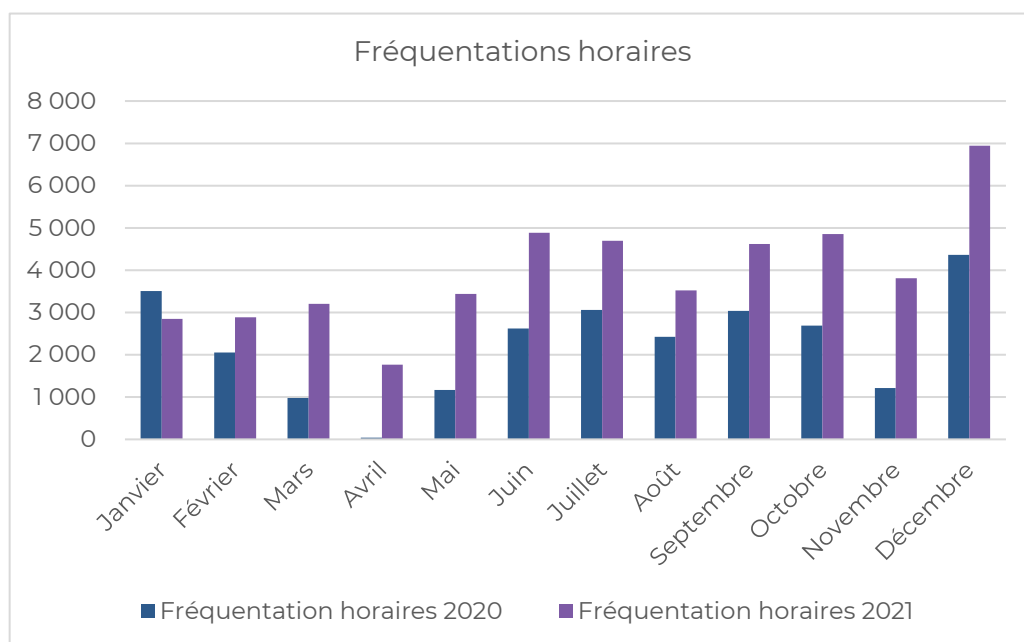


ANALYSES

7.1. PARC HOTEL DE VILLE

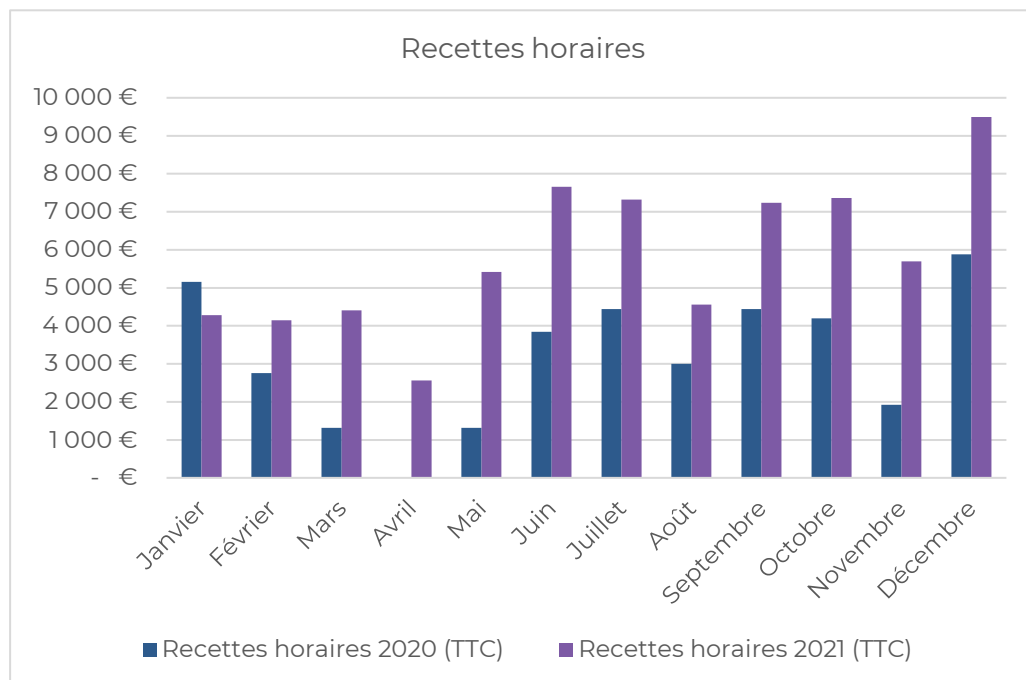
7.1.1. FREQUENTATION HORAIRES

	Fréquentation horaires 2020	Fréquentation horaires 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	2 456	1 380	-43,8
Février	2 164	1 387	-35,9
Mars	870	1 331	53,0
Avril	29	956	3 196,6
Mai	668	1 479	121,4
Juin	1 728	2 104	21,8
Juillet	1 824	1 716	-5,9
Août	1 329	1 181	-11,1
Septembre	1 967	1 998	1,6
Octobre	1 874	1 975	5,4
Novembre	844	1 868	121,3
Décembre	2 147	3 142	46,3
Total	17 900	20 517	14,6



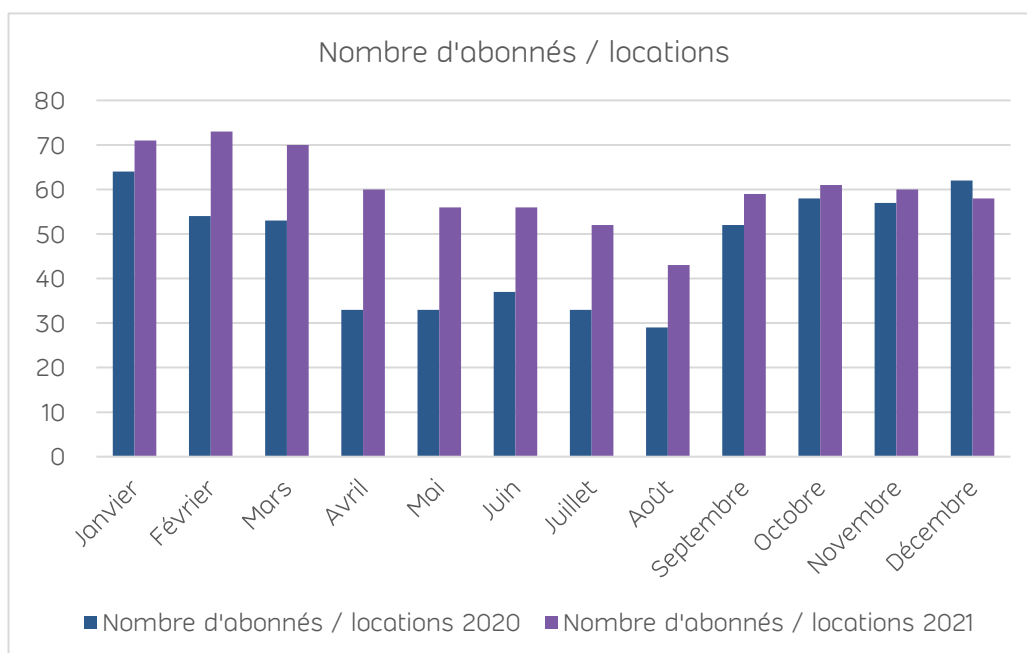
7.1.2. RECETTES HORAIRES

	Recettes horaires 2020 (TTC)	Recettes horaires 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	4 560 €	2 782 €	-39,0
Février	4 080 €	3 265 €	-20,0
Mars	1 560 €	3 161 €	102,6
Avril	120 €	2 440 €	1 933,2
Mai	1 200 €	3 358 €	179,8
Juin	3 360 €	4 685 €	39,4
Juillet	3 600 €	3 869 €	7,5
Août	2 280 €	2 741 €	20,2
Septembre	3 960 €	4 726 €	19,3
Octobre	3 720 €	4 847 €	30,3
Novembre	1 920 €	4 376 €	127,9
Décembre	3 120 €	5 959 €	57,5
Total	33 480 €	46 208 €	38,0



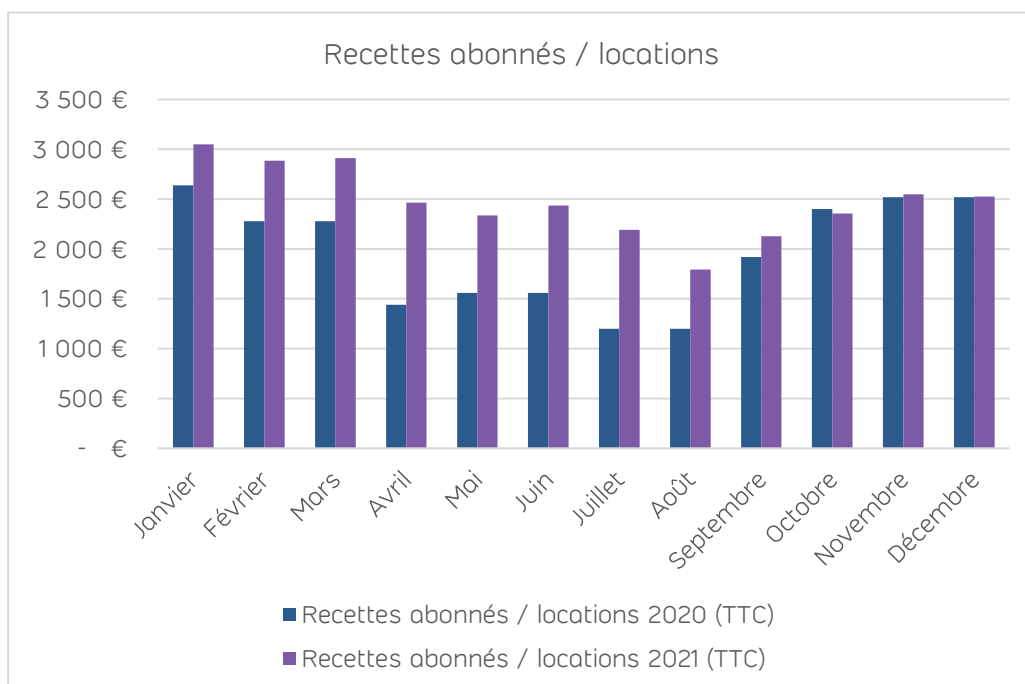
7.1.3. NOMBRE D'ABONNES ET LOCATIONS

	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	268	262	-2,2
Février	266	259	-2,6
Mars	260	263	1,2
Avril	240	259	7,9
Mai	243	257	5,8
Juin	247	258	4,5
Juillet	245	251	2,4
Août	235	246	4,7
Septembre	259	258	-0,4
Octobre	261	255	-2,3
Novembre	254	261	2,8
Décembre	254	272	7,1
Total	3 032	3 101	2,3



7.1.4. RECETTES ABONNES ET LOCATIONS

	Recettes abonnés / locations 2020 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	14 640 €	14 670 €	0,2
Février	15 000 €	14 245 €	-5,0
Mars	14 400 €	16 107 €	11,9
Avril	13 680 €	15 004 €	9,7
Mai	13 080 €	14 626 €	11,8
Juin	13 560 €	14 354 €	5,9
Juillet	13 560 €	14 072 €	3,8
Août	13 200 €	13 758 €	4,2
Septembre	13 680 €	14 367 €	5,0
Octobre	14 880 €	14 083 €	-5,4
Novembre	14 400 €	14 728 €	2,3
Décembre	14 640 €	14 760 €	0,8
Total	168 720 €	174 772 €	3,6



7.1.5. CONCLUSION

	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Recettes totales	37 994€€	233 811€	211 875€	222 812€	+5.2%
Recettes horaires	60 700€	61 372€	41 594€	46 848€	+12.6%
Fréquentation horaires	27 480	27 188	17 900	20 517	+14.6%
Ticket moyen	2.2€	2.3€	2.3€	2.3€	-0.3%
Recettes abonnements/loc	174 702€	170 262€	168 720€	174 284€	+3.3%

En 2021, la crise sanitaire s'est fait ressentir sur les deux premiers mois de l'année et semble ensuite s'effacer progressivement pour laisser place à une reprise d'activité.

Nous constatons une augmentation des recettes horaires de 12,6% en comparaison à l'année 2020 où le premier semestre a été marqué par un confinement et des mesures de restrictions très impactantes pour l'activité du cœur du centre de ville.

Le ticket moyen se maintient d'une année à une autre, signe qu'il n'y a pas eu de changement de comportement pour la clientèle horaire de ce parking.

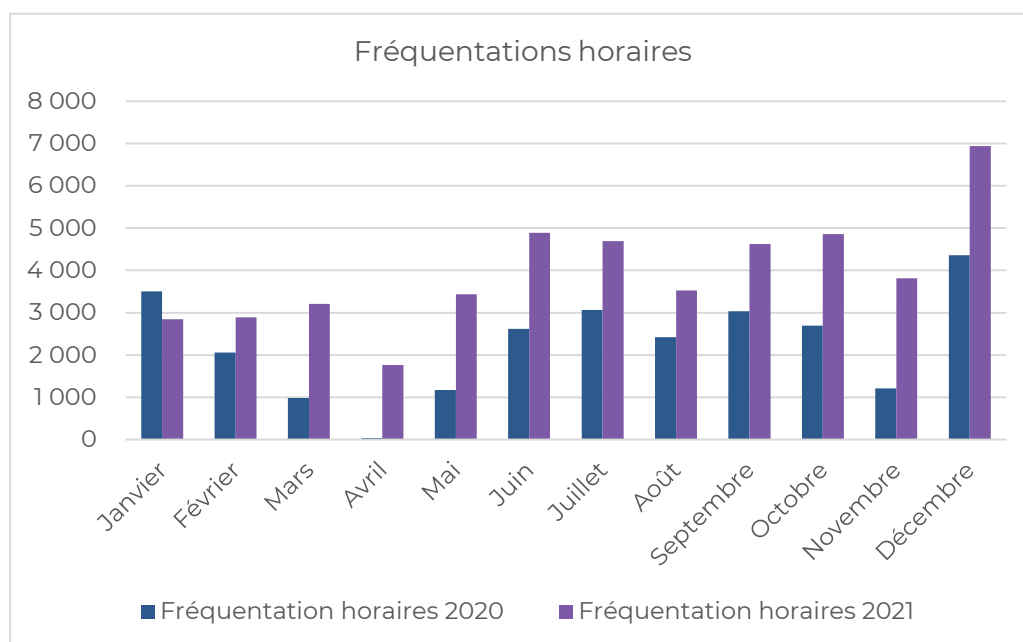
La fin d'année sera marquée par le retour des marchés de Noël et les achats de fin d'année.

Concernant les abonnés, les campagnes commerciales ont permis de garder le même niveau de souscription voire une légère progression des recettes abonnements de 3,3% en 2021. C'est également un parking dont les abonnés sont soit des résidents ou des administrations du centre-ville.

7.2. FOCH

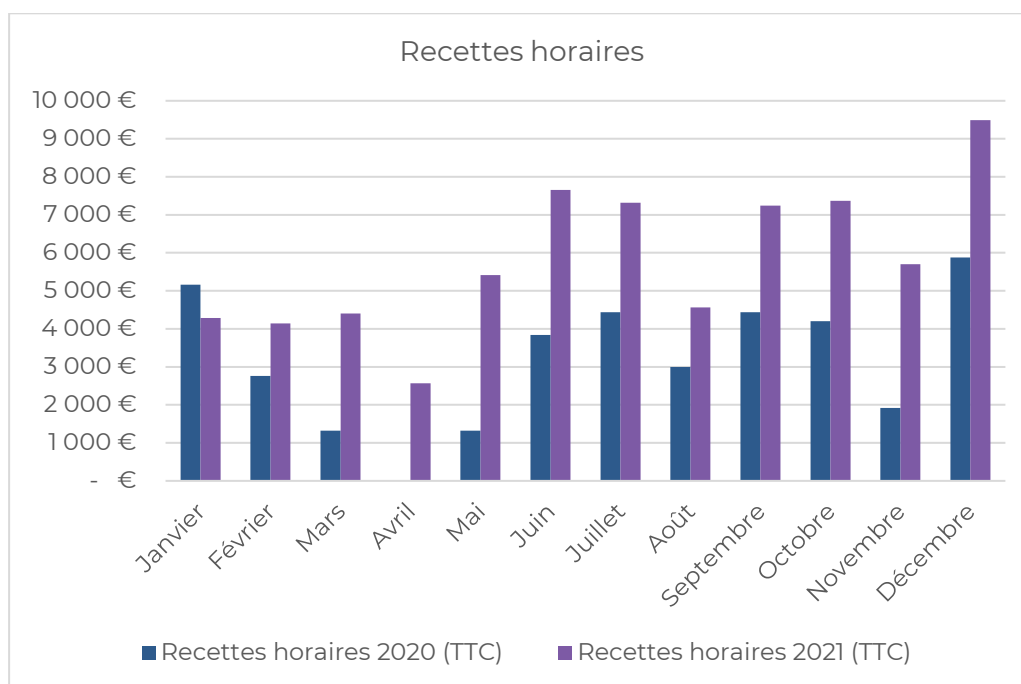
7.2.1. FREQUENTATIONS HORAIRES

	Fréquentation horaires 2020	Fréquentation horaires 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	3 504	2 848	-18,7
Février	2 057	2 889	40,4
Mars	980	3 207	227,2
Avril	38	1 764	4 542,1
Mai	1 171	3 439	193,7
Juin	2 618	4 888	86,7
Juillet	3 061	4 693	53,3
Août	2 423	3 523	45,4
Septembre	3 036	4 623	52,3
Octobre	2 692	4 855	80,3
Novembre	1 213	3 813	214,3
Décembre	4 361	6 942	59,2
Total	27 154	47 484	74,9



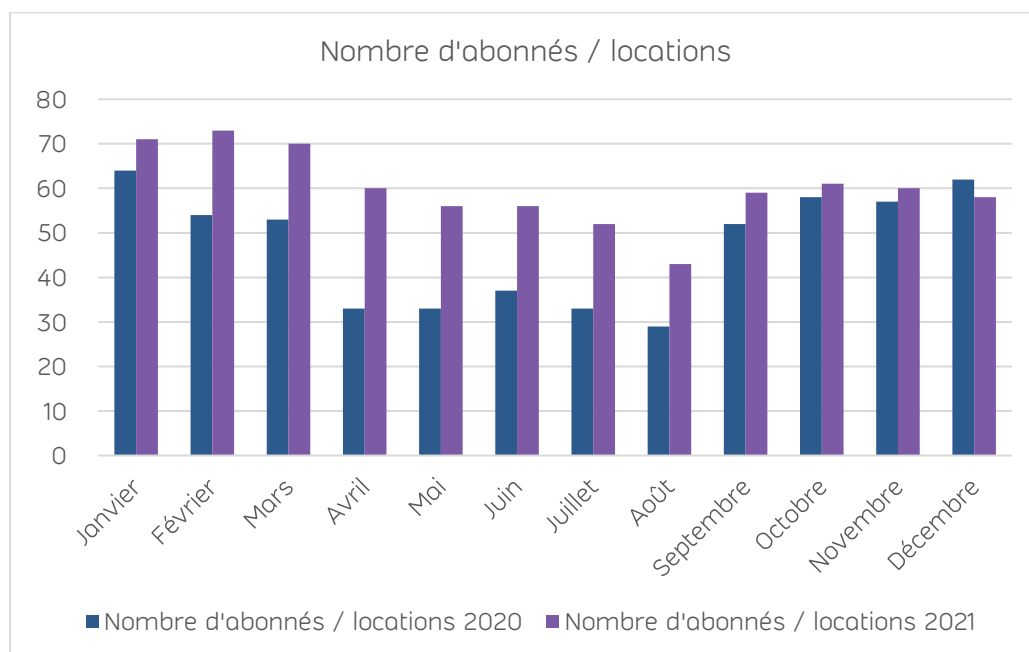
7.2.2. RECETTES HORAIRES

	Recettes horaires 2020 (TTC)	Recettes horaires 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	5 160 €	4 283 €	-17,0
Février	2 760 €	4 143 €	50,1
Mars	1 320 €	4 408 €	233,9
Avril	- €	2 566 €	-
Mai	1 320 €	5 417 €	310,4
Juin	3 840 €	7 658 €	99,4
Juillet	4 440 €	7 322 €	64,9
Août	3 000 €	4 560 €	52,0
Septembre	4 440 €	7 239 €	63,0
Octobre	4 200 €	7 364 €	75,3
Novembre	1 920 €	5 697 €	196,7
Décembre	5 880 €	9 494 €	61,5
Total	38 280 €	70 151 €	83,3



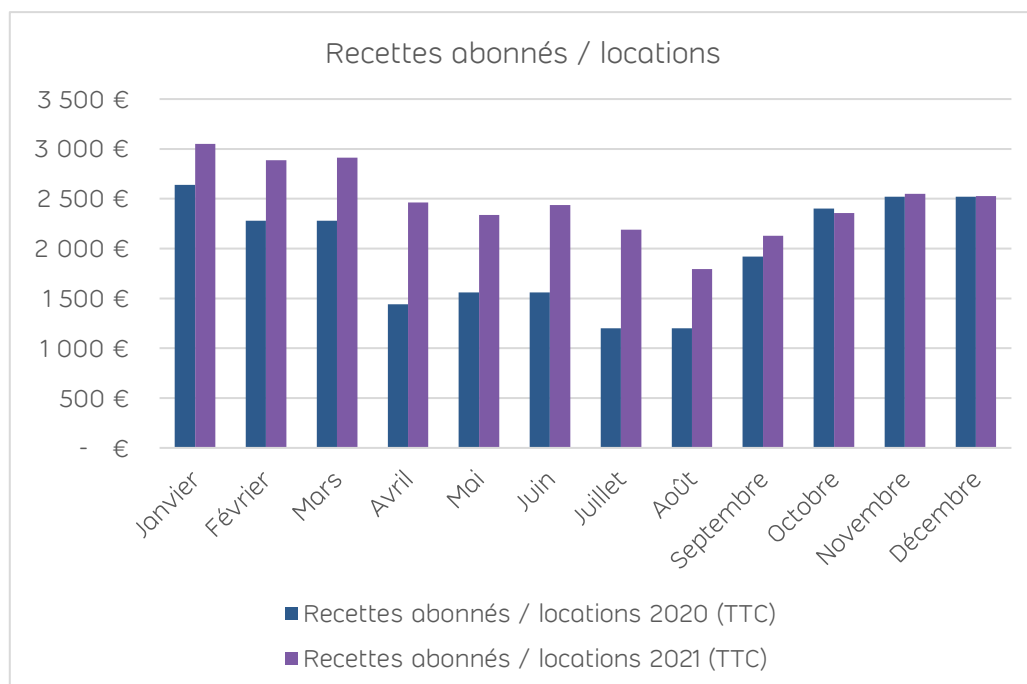
7.2.3. FREQUENTATION ABONNES

	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	64	71	10,9
Février	54	73	35,2
Mars	53	70	32,1
Avril	33	60	81,8
Mai	33	56	69,7
Juin	37	56	51,4
Juillet	33	52	57,6
Août	29	43	48,3
Septembre	52	59	13,5
Octobre	58	61	5,2
Novembre	57	60	5,3
Décembre	62	58	-6,5
Total	565	719	27,3



7.2.4. RECETTES ABONNES

	Recettes abonnés / locations 2020 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	2 640 €	3 049 €	15,5
Février	2 280 €	2 885 €	26,5
Mars	2 280 €	2 912 €	27,7
Avril	1 440 €	2 464 €	71,1
Mai	1 560 €	2 338 €	49,9
Juin	1 560 €	2 438 €	56,3
Juillet	1 200 €	2 191 €	82,6
Août	1 200 €	1 795 €	49,6
Septembre	1 920 €	2 127 €	10,8
Octobre	2 400 €	2 355 €	-1,9
Novembre	2 520 €	2 550 €	1,2
Décembre	2 520 €	2 527 €	0,3
Total	23 520 €	29 630 €	26,0



7.2.5. CONCLUSION

	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Recettes totales	113 550€	119 386€	62 058€	99 696€	+60.7€
Recettes horaires	85 990€	88 924€	38 657€	69 953€	+81%
Fréquentation horaires	60 180	61 138	27 154	47 484	+74.9€
Ticket moyen	1.42€	1.46€	1.36€	1.47€	+8.1%
Recettes abonnements/loc	27 242€	29 706€	23 376€	29 617€	+26.7%

L'année 2021 est une année de transition, avec des niveaux de fréquentations et de recettes supérieures bien supérieures à 2020. Nous attendons en 2022 de retrouver des résultats comparables aux années antérieures à la crise sanitaire.

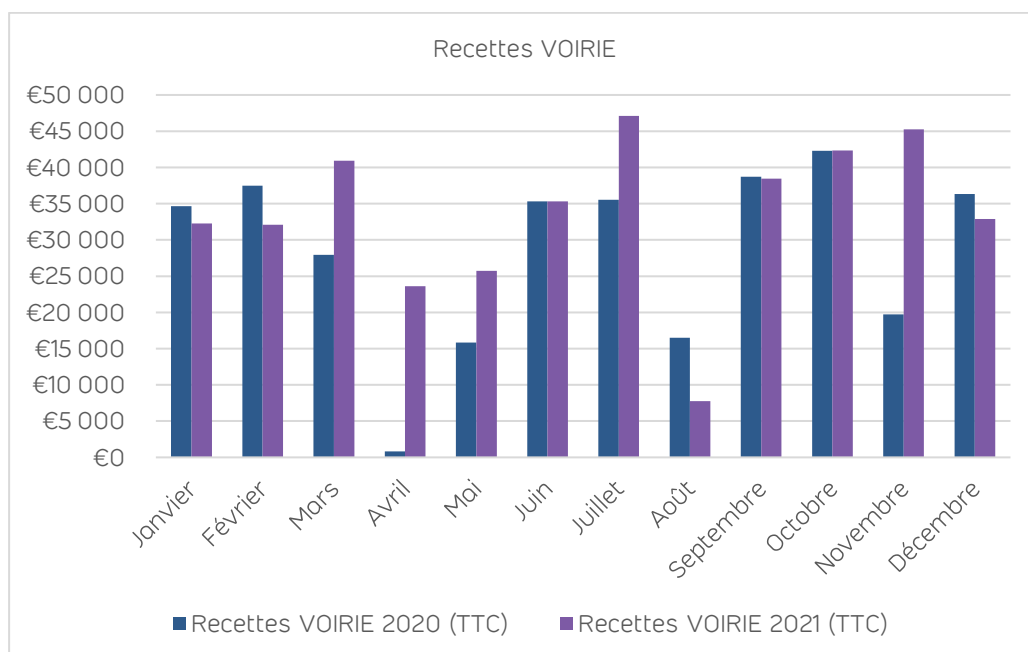
Une mise à disposition en 2020, de 80 places de stationnement pour pallier la fermeture du parking Théâtre est à prendre en considération dans l'analyse des données pour 2021.

Les durées de stationnement sont stables et correspondent à l'utilisation du parking par les visiteurs des banques et administrations situées à proximité.

Afin de s'assurer une place de stationnement, les abonnés surtout pendulaires, ont maintenu leurs abonnements ces dernières années limitant ainsi les résiliations d'abonnements durant la pandémie.

7.3. VOIRIE

	Recettes 2020 (TTC)	Recettes 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	34 662 €	32 285 €	-6,9
Février	37 462 €	32 079 €	-14,4
Mars	27 944 €	40 940 €	46,5
Avril	832 €	23 613 €	2 738,1
Mai	15 860 €	25 718 €	62,2
Juin	35 318 €	35 318 €	0,0
Juillet	35 561 €	47 112 €	32,5
Août	16 522 €	7 754 €	-53,1
Septembre	38 699 €	38 449 €	-0,6
Octobre	42 305 €	42 348 €	0,1
Novembre	19 729 €	45 257 €	129,4
Décembre	36 312 €	32 882 €	-9,4
Total	341 206 €	403 755 €	18,3



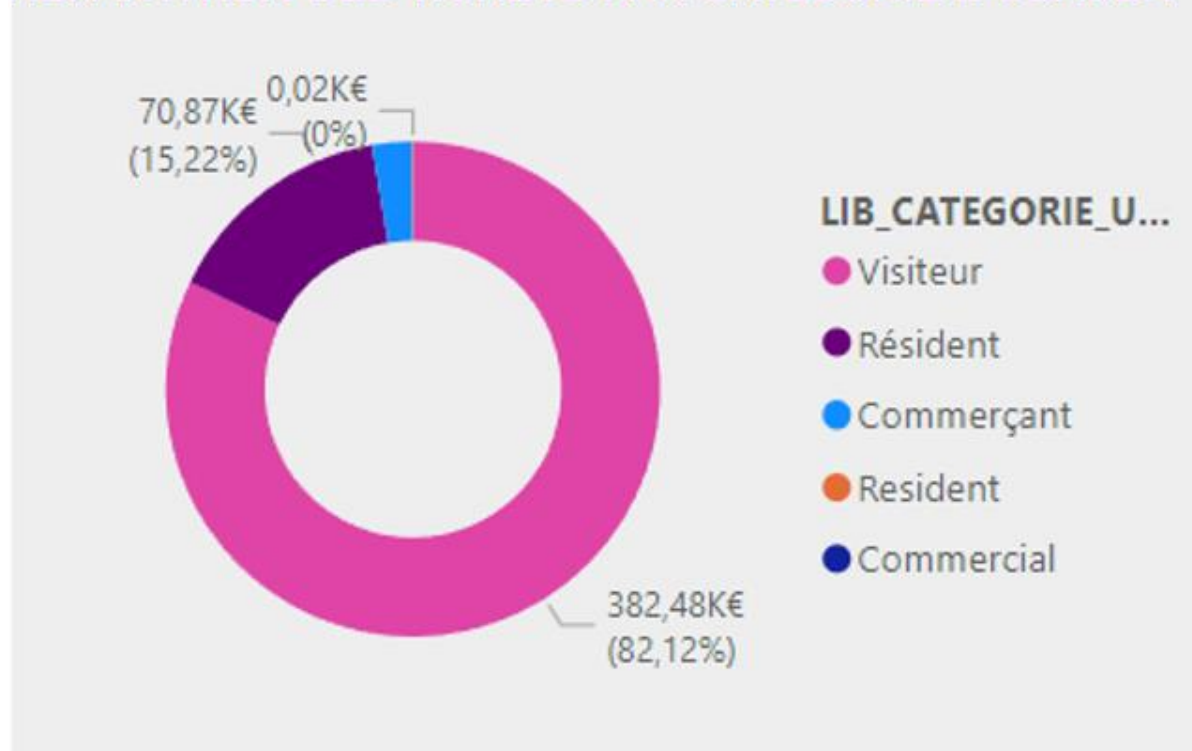
Nous constatons une hausse des recettes de 18,3% en 2021, signe positif d'un éloignement de la crise sanitaire. En 2020, nous subissions les effets de la crise sanitaire :

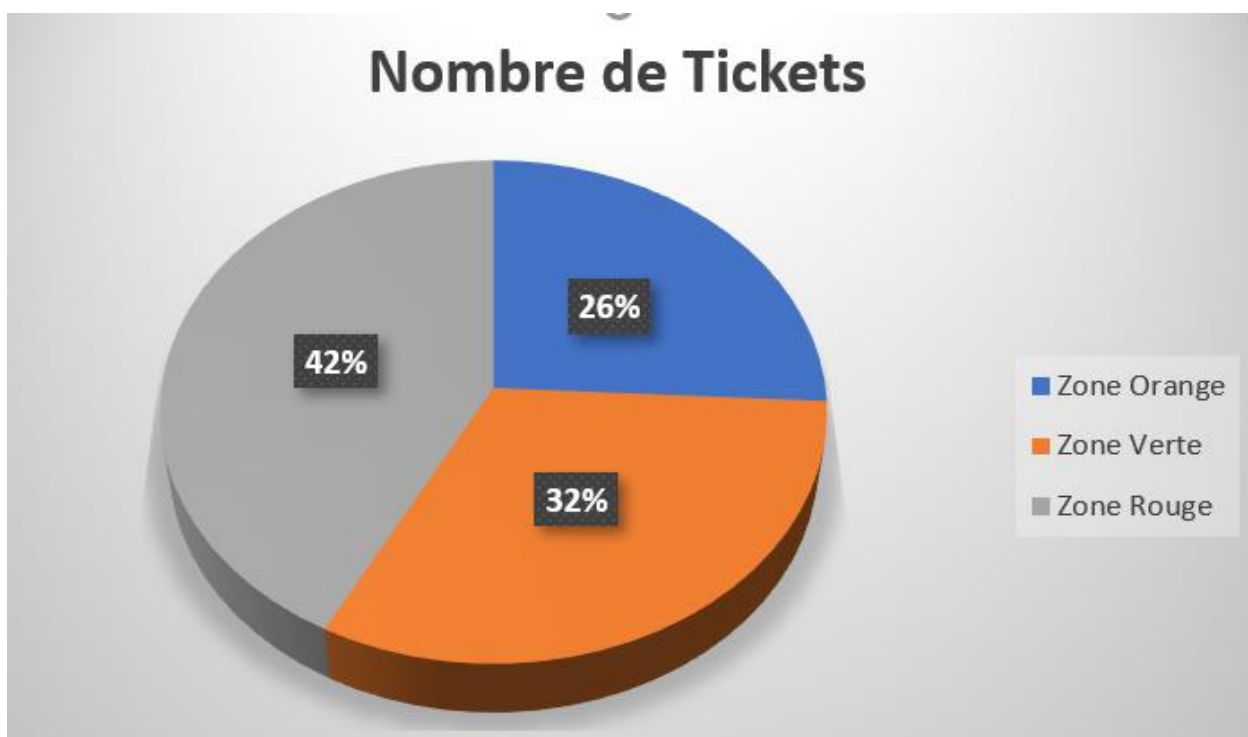
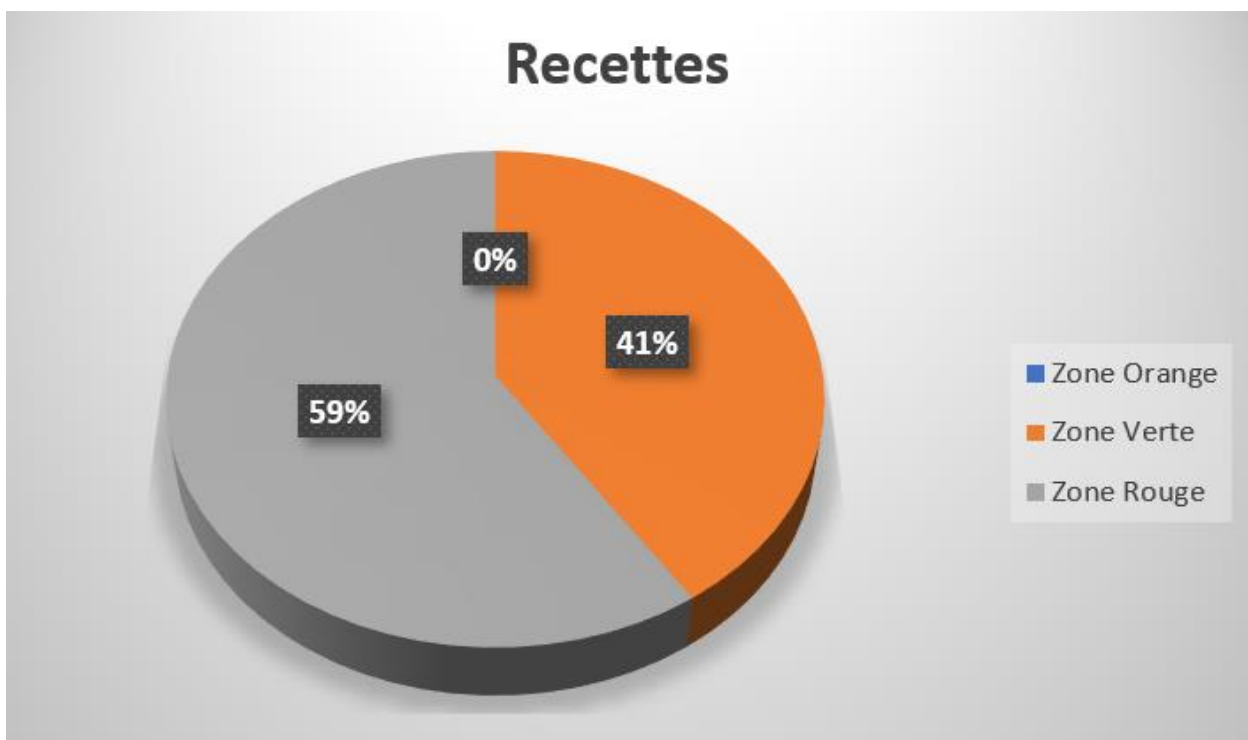
- Confinements et mesures de restriction, fermetures de commerces, annulations d'événements
- Absence de verbalisation sur voirie en juin 2020 ayant eu pour effet une baisse de recettes sur cette période

Une progression annuelle de 29,7% répartie selon les catégories d'usagers suivantes :

- 82% d'usagers horaires qui représente 382K€
- 15% d'abonnements résidents

REPARTITION DES TICKETS PAR CATEGORIE D'USAGER



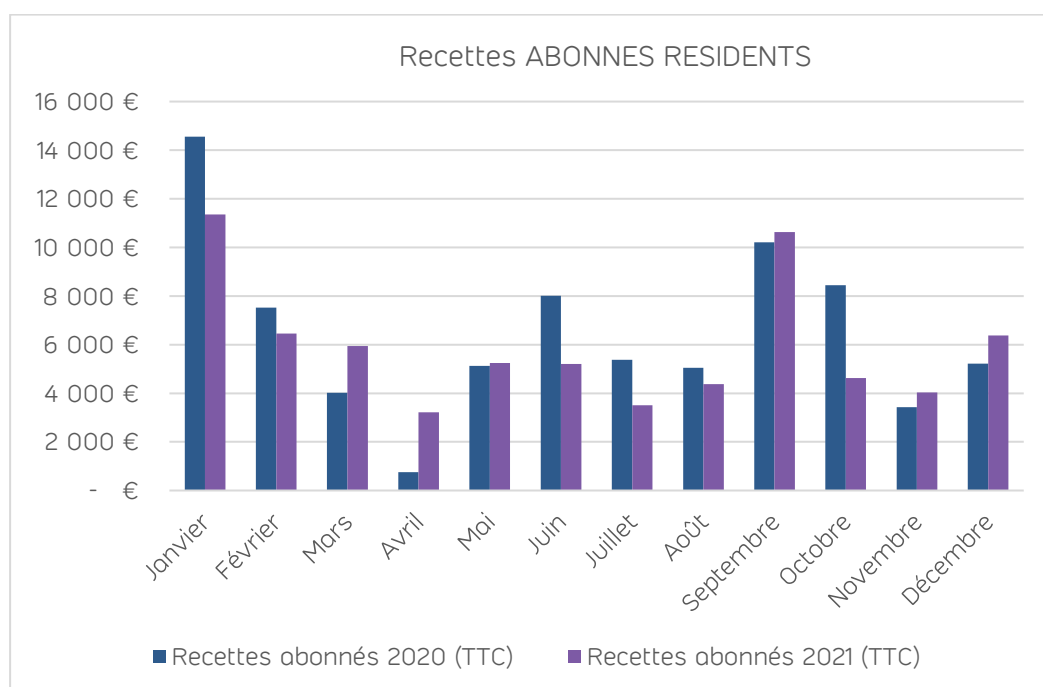


42% des usagers se stationnent principalement sur de la zone rouge, suivi par la zone verte 32% et 26% dans la zone orange qui est limitée une fois par jour par véhicule.

60% des tickets de stationnement sont pris par le biais des horodateurs ce qui représente 280K€ de recettes.

RECETTES ABONNES RESIDENTS

	Recettes abonnés 2020 (TTC)	Recettes abonnés 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	14 554 €	11 350 €	-22,0
Février	7 525 €	6 460 €	-14,2
Mars	4 016 €	5 940 €	47,9
Avril	754 €	3 215 €	326,4
Mai	5 121 €	5 245 €	2,4
Juin	8 016 €	5 200 €	-35,1
Juillet	5 373 €	3 510 €	-34,7
Août	5 043 €	4 375 €	-13,2
Septembre	10 215 €	10 635 €	4,1
Octobre	8 443 €	4 630 €	-45,2
Novembre	3 427 €	4 040 €	17,9
Décembre	5 218 €	6 375 €	22,2
Total	77 705 €	70 975 €	-8,7



Les mois les plus importants sont :

- ✓ Les mois de janvier et de septembre ont le plus d'affluence car les usagers renouvellent principalement des abonnements annuels et prennent en compte également la gratuité du mois d'août.

Pour le renouvellement, chaque personne bénéficiant de l'abonnement doit chaque année nous présenter les documents qui lui permettent de bénéficier de cet abonnement à tarif préférentiel.

Pour les résidents, les documents demandés pour le droit de stationner sont

- ✓ une pièce d'identité
- ✓ justificatif de domicile de moins de trois mois
- ✓ carte grise à la même adresse que le justificatif de domicile.

Pour les commerçants :

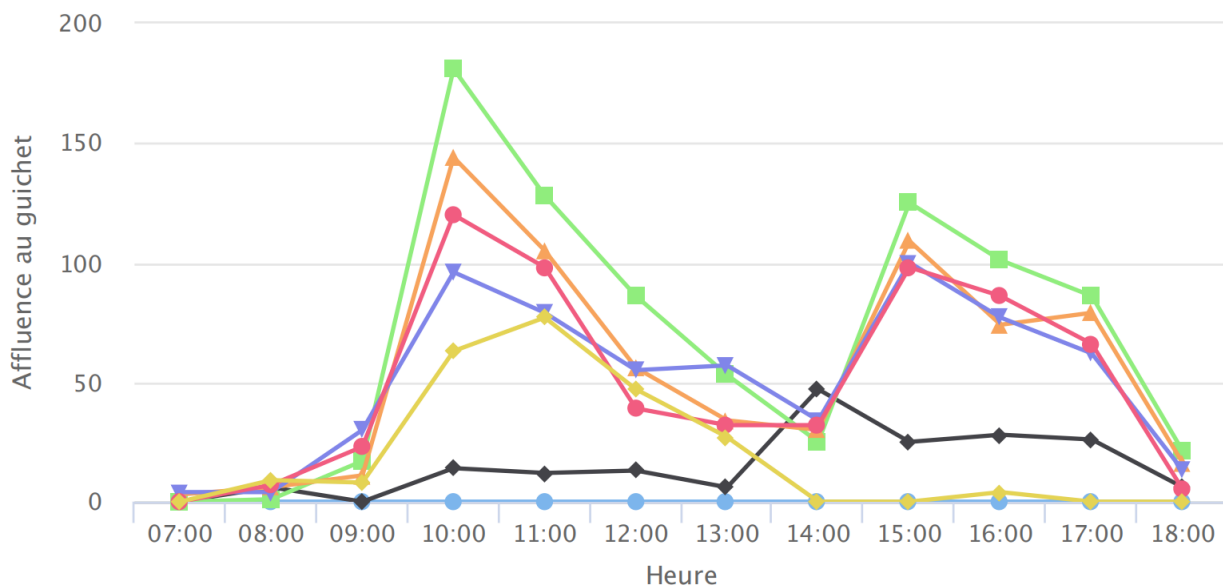
- ✓ carte d'identité
- ✓ carte grise
- ✓ extrait de KBIS moins de 3 mois
- ✓ justificatif de domicile du commerce

Toutes les pièces présentées sont scannées dans le dossier de chaque client afin que chacun puisse recevoir une alerte une semaine avant par mail lorsque les droits ou l'abonnement arrivent à échéance.

Cette demande peut être également effectuée sur le site internet : Voirie.fr.parkindigo.com.

Les demandes de droits sont traitées par les agents INDIGO et après validation, l'utilisateur peut souscrire son abonnement sur internet.

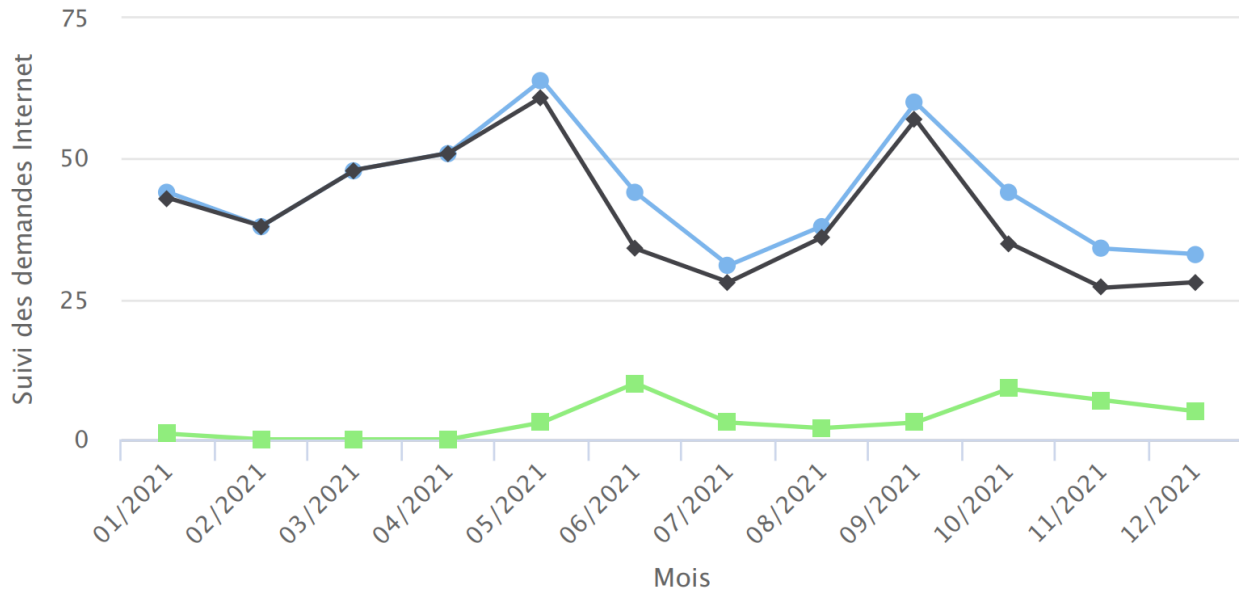
Affluence au guichet



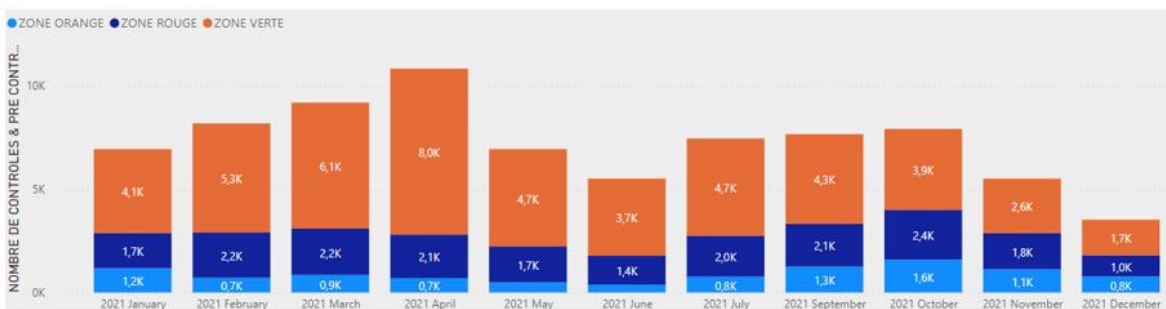
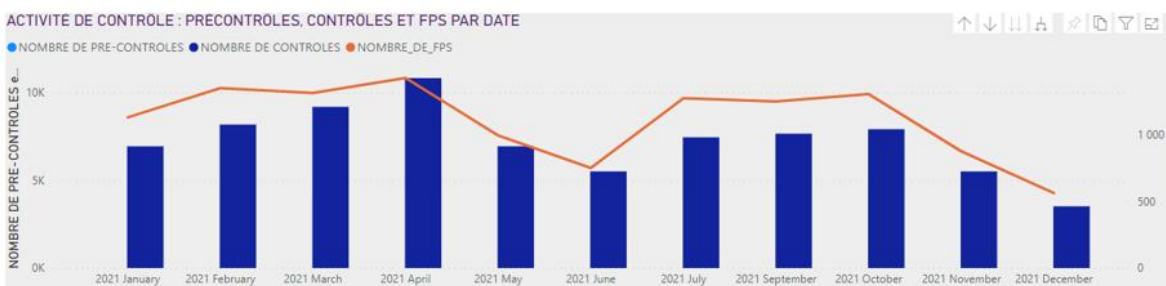
La boutique est ouverte du mardi au vendredi de 10h à 14h et de 15h à 18h30. Elle est fermée le lundi.

Les pics d'affluence sont chaque jour à 10h ainsi qu'à 15h.

Suivi des demandes Internet



7.4. FORFAIT POST STATIONNEMENT



79 000 contrôles ont été effectués sur l'année 2021, 12000 FPS émis ce qui représente environ 15% de FPS émis par contrôle. Les mois de mars et avril sont les plus contrôlés suite aux nombreux véhicules stationnés sur la voirie.

En 2019, 94 000 contrôles avaient été effectués soit environs 40% de plus que l'année 2020 (54 000 contrôles) et 15% de plus qu'en 2021.

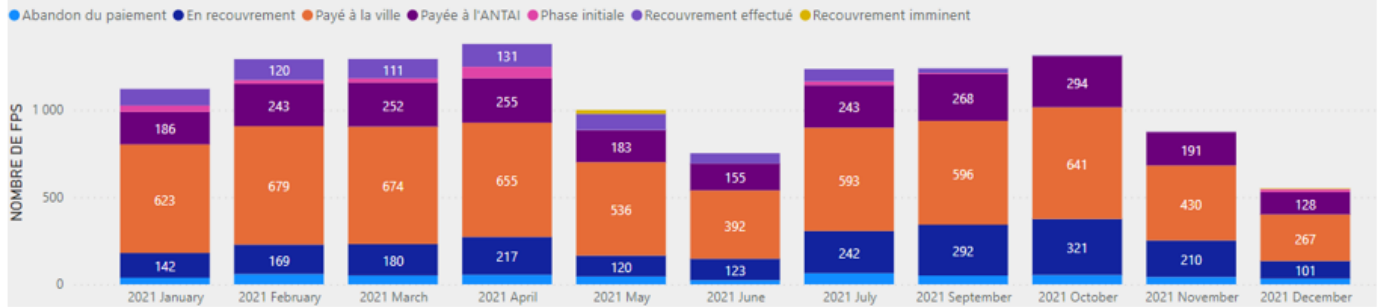
En plus du contrôle du stationnement les ASVP ont été affectés à d'autres missions : les sorties d'écoles, le stationnement gênant, les événements exceptionnels.

Le taux de contrôles par FPS reste quasi identique d'une année à une autre soit entre 15% et 16%.

Les contrôles via les terminaux sont souvent effectués lorsqu'aucun justificatif de stationnement n'est apposé sur le pare-brise de l'utilisateur et viennent en complément des contrôles visuels effectués par la police municipale lors de leurs différents passages dans les zones de couleurs.

Les quatre premiers mois de l'année sont les plus contrôlés, principalement sur de la zone verte où nous pouvons constater un fort taux en comparaison deux autres zones rouge et orange. Elle contient le plus grand nombre de places avec 1690 emplacements

ETAT DES FPS PAYES PAR MOIS D'EMISSION

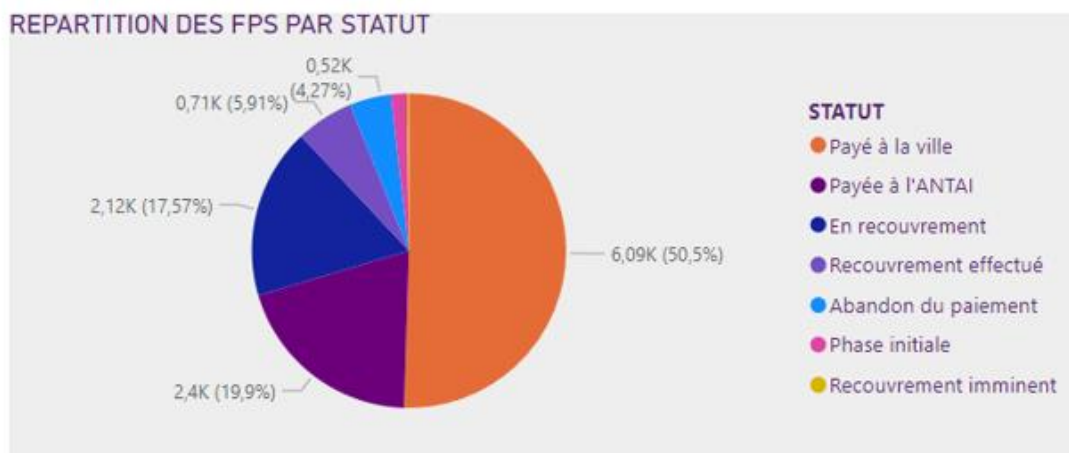


12,05K NOMBRE DE FPS	8,49K NB_PAYES	2,34K NOMBRE DE FPS RESTE A PAYER	19,42 % TAUX DE FPS RESTE A PAYER
388,09K€ VALEURS(€) DES FPS	179,38K€ VALEURS(€) DES FPS PAYES	77,18K€ VALEURS(€) DES FPS A PAYER	21,13 € VALEUR(€) MOYENNE DES FPS PAYES

Le délai maximum d'un FPS est de 3 mois, plus de la moitié des règlements sont des FPS minorés. Il est soit payé en boutique ou via le site internet. Au-delà des 5 jours, les usagers devront s'orienter vers l'ANTAI pour le règlement avec la majoration.

Un peu plus de 12 000 FPS ont été émis tout au long de l'année 2021 ce qui représente une valeur de 388,09K€ (sur la base du FPS à 33€,) :

- 8 490 FPS ont été payés soit 179,38K€ soit un FPS moyen de 21.13€
- 2 340 FPS reste en attente de paiement, ce qui représente 19,42%



La répartition des FPS passe par divers statuts de paiement. Sur l'année 2021 :

- Plus de 50% d'utilisateurs ont payé leur Forfait Post Stationnement auprès de la ville, soit le minoré à 17€
- 19,9% à l'ANTAI, quand le FPS passe en majoration soit après le 5^{ème} jour à la date où est émis le FPS
- 17,57% sont en recouvrement, soit 3 mois après la date de majoration, ce qui représente 2,12K de FPS
- 4,27% sont en Abandon de paiement, en conséquence abandonné suite à recours effectué.

7.5. R.A.P.O (RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE)

L'utilisateur peut être en désaccord avec le FPS. Pour cela il a la possibilité de contester en faisant un RAPO :

- ✓ Par courrier via les informations relevés sur le forfait post stationnement
- ✓ Par mail

440 Recours ont été effectués sur l'année 2021, 68 ont été acceptés et 271 rejetés, ce qui représente un taux de recours de 3,65%.

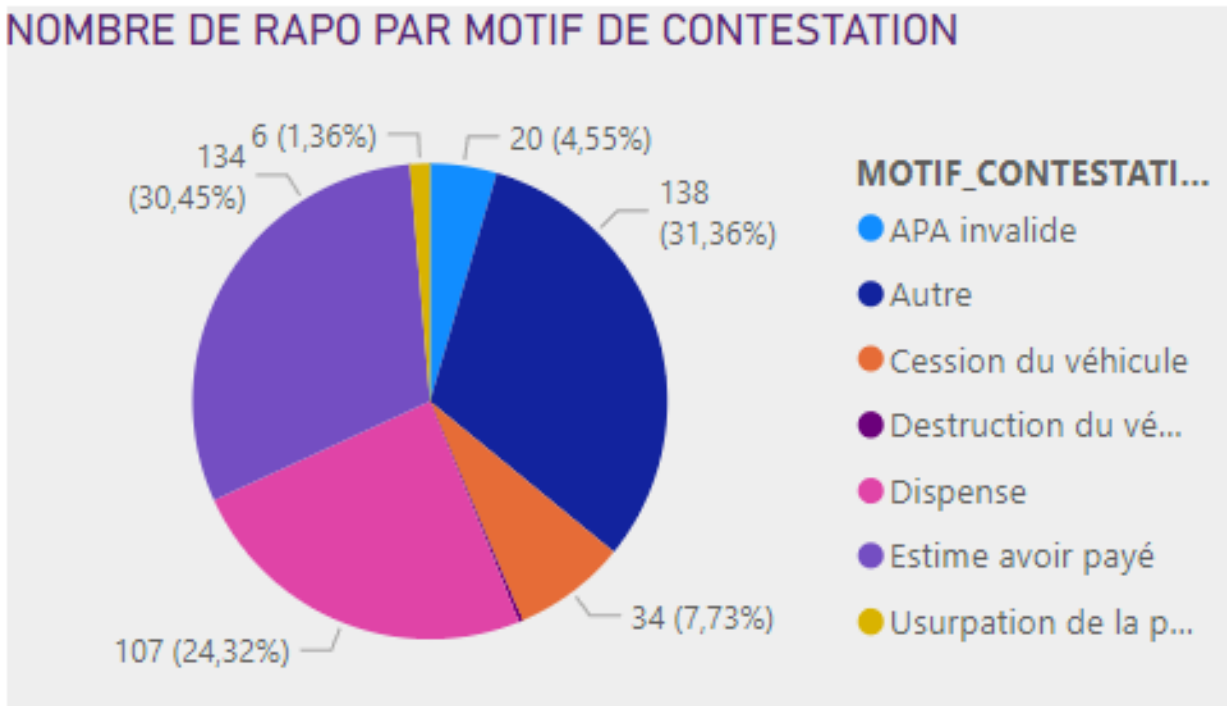
En 2019 544 RAPO avaient été effectués et 274 en 2020.



Les recours administratifs sont dissociés par motifs de contestation suivants :

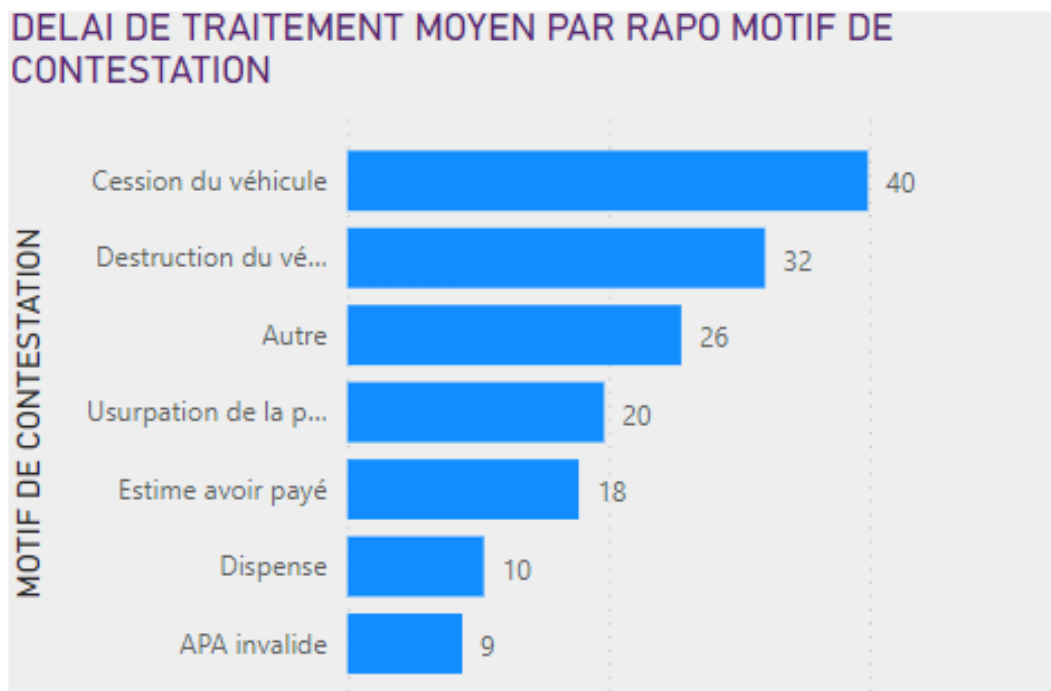
- Cession de véhicule
- Destruction de véhicule
- Être dispensé
- Estime avoir payé
- Dysfonctionnement de l'horodateur

NOMBRE DE RAPO PAR MOTIF DE CONTESTATION



Nous pouvons constater un taux d'acceptation total à 22,95%.
 27% sont considérés comme irrecevables suite à un dossier incomplet.
 33,86% sont rejetés faute de justificatifs.

DELAI DE TRAITEMENT MOYEN PAR RAPO MOTIF DE CONTESTATION





PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 est une année positive, marquant l'éloignement de la crise sanitaire : +30% de recettes en comparaison avec l'année 2020.

Selon l'évolution de cette crise, nous retrouverons sûrement les chiffres de 2019.

Des campagnes de communication et commerciales devront se mettre en place avec les acteurs économiques du centre-ville.

Suite au changement des habitudes de consommation et de mobilité, de nouvelles offres devront voir le jour afin de proposer des solutions de mobilité : bornes de rechargement pour véhicules électriques, Cyclo Park, moyens de paiement utilisable en voirie et en parking par le biais d'une seule et même application, OPNGO.

Indigo, depuis plusieurs années, accompagne la ville de Beauvais dans la gestion du stationnement et notre volonté est de continuer à apporter notre expertise, pour la mise en place d'une mobilité douce et du développement des activités de centre-ville.

INDIGO

INDIGO, CRÉATEUR D'ESPACE POUR UNE VILLE APAISÉE EN MOUVEMENT

9.

BILAN FINANCIER :
COMPTE DE
RESULTAT ET
PATRIMOINE

9.1. COMPTE ET REDEVANCE

COMPTE DU DELEGATAIRE

PARC	Beauvais Voirie, Foch, Hôtel de Ville			
	Année 2020 € HT	Année 2021 € HT	2021 vs 2020 € HT	2021 vs 2020 %
Horaires parcs	61 249	98 309	37 060	61%
Abonnés parcs	160 081	170 335	10 255	6%
Voirie	163 787	231 011	67 224	41%
Garantie de recettes villes	29 706	124 845	95 139	320%
Prestation de services	-	-	-	
Activité de Contrôle	-	-	-	
Appels de charges amodiataires	-	-	-	
Activités annexes	2 577	2 254	- 323	-13%
Sous Total Chiffre d'Affaires	417 400	626 755	209 355	50%
Subventions d'exploitation	-	-	-	
Autres Produits	0	35 911	35 911	359109600%
Sous Total Autres Produits	0	35 911	35 911	359109600%
Total Produits d'Exploitation	417 400	662 666	245 266	59%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	- 137 797	- 139 278	- 1 481	1%
Personnel Contrat à Durée Déterminée	-	-	-	
Autre Personnel externe et Frais Divers	- 9 321	- 12 807	- 3 486	37%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	- 8 612	- 8 212	400	-5%
Prestations de Nettoyage	-	- 1 226	- 1 226	
Prestations de Gardiennage	-	- 5 742	- 5 742	
Sous Total Frais de Personnel	- 155 730	- 167 265	- 11 535	7%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	- 35 577	- 36 249	- 672	2%
Entretien : Contrats	- 26 969	- 55 484	- 28 515	106%
Electricité, Fluides	- 19 126	- 20 807	- 1 681	9%
Autres Prestations Sous Traitées	-	-	-	
Frais de Télécommunication	- 10 050	- 13 544	- 3 494	35%
Location Matériel d'Exploitation	- 7 287	- 7 955	- 668	9%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	- 99 009	- 134 039	- 35 029	35%
Actions Commerciales	- 791	- 5 903	- 6 694	-846%
Collecte de Fonds et Commissions	- 14 346	- 20 895	- 6 550	46%
Frais Administratifs et Divers	- 825	- 754	71	-9%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	- 15 962	- 15 747	215	-1%
Total Charges Directes d'Exploitation	- 270 701	- 317 050	- 46 349	17%
Police d'Assurances	- 3 012	- 3 209	- 197	7%
Sinistres	-	- 7 319	- 7 319	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	- 1 190	- 1 355	- 164	14%
Redevances Aux Concédants	-	-	-	
Taxes et Versements Assimilés	- 9 541	- 12 736	- 3 196	33%
Autres Charges et Provisions Courantes	- 1 630	- 1 511	118	-7%
Charges de Gros Entretien	- 12 024	6	12 030	-100%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	- 8 432	- 12 284	- 3 852	46%
Frais Généraux Siège	- 33 977	- 39 924	- 5 947	18%
Total Autres Charges d'Exploitation	- 69 806	- 78 332	- 8 526	12%
Total Charges d'Exploitation	- 340 507	- 395 382	- 54 875	16%
Autres Charges Non Courantes	-	- 70 276	- 70 276	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	- 768	- 1 168	- 400	52%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	- 258 722	- 194 177	64 545	-25%
Autres Provisions Non Courantes	-	-	-	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	- 259 490	- 265 621	- 6 131	2%
Total Charges Non Courantes	- 259 490	- 265 621	- 6 131	2%
EBIT	- 182 597	1 663	184 260	-101%
Frais Financiers	- 34 238	- 24 305	9 933	-29%
Total Frais Financiers	- 34 238	- 24 305	9 933	-29%
Resultat Net avant Impot Parc	- 216 835	- 22 642	194 193	-90%

Beauvais - Détermination de la redevance 2021

Détermination de la redevance du contrat de Concession du 27 février 2017
Selon article 33 "redevance à la Collectivité"
Selon l'avenant n°3

Toutes sommes en Euros HT

R1 / Redevance fixe - supprimée par avenant 2 du 15 12 2017 (article 6)

Seuil indexable annuel Seuil indexable du 1er mars 2014 au 31 décembre 2014 Coef	
Montant de la redevance fixe	0,00

R2 / Redevance complémentaire

Parc	Chiffre d'affaires 2021	
	Prévisionnel	Réalisé
Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville		187 592,01
Parc de stationnement de la place Foch		83 306,72
Total 2021		270 898,73

Evolutions des seuils		CA réel	Taux	Redevance
du 01/01/2021 au 31/12/2021				
de	à			
313 000,00	355 000,00	0,00	35%	0,00
355 000,00		0,00	80%	0,00

Montant de la redevance complémentaire	0,00
--	------

R / R1 + R2

Montant Redevance 2021	0,00
------------------------	------

9.2. PARC HOTEL DE VILLE

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement s éléments)

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	347 013 -	235 882	111 131
	BIENS DE RETOUR NON RENOUEVELABLE	9 770 -	7 819	1 951
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	43 118 -	30 202	12 916
Total BIENS DE RETOUR		399 901 -	273 903	125 998
BIENS DE REPRISE*	AAI EN CONCESSION	-	-	-
	INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.D	956 -	860	95
	LOGICIELS	2 398 -	1 203	1 195
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	762 -	762	-
	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	26 088 -	20 848	5 240
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	3 295 -	1 089	2 206
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	3 619 -	3 619	-
Total BIENS DE REPRISE*		37 117 -	28 381	8 737
Total général		437 019 -	302 284	134 735

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement s éléments)

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	437 019
Immobilisations Valeur Comptable Nette	134 735
Immobilisation en cours	42 342

COMPTE DU DELEGATAIRE

PARC	Beauvais Hôtel De Ville			
EN € H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Horaires parcs	29 039	39 757	10 718	36,9%
Abonnés parcs	140 600	145 644	5 043	3,6%
Voirie	0	0	0	
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	2 510	2 192	-319	-12,7%
Sous Total Chiffre d'Affaires	172 149	187 592	15 443	9,0%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	109	109	
Sous Total Autres Produits	0	109	109	
Total Produits d'Exploitation	172 149	187 701	15 552	9,0%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-122 539	-126 326	-3 787	3,1%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-9 321	-12 807	-3 486	37,4%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-8 612	-8 212	400	-4,6%
Prestations de Nettoyage	0	-1 226	-1 226	
Prestations de Gardiennage	0	-5 742	-5 742	
Sous Total Frais de Personnel	-140 472	-154 313	-13 841	9,9%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-7 774	-12 691	-4 917	63,3%
Entretien : Contrats	-18 380	-23 356	-4 976	27,1%
Electricité, Fluides	-15 666	-19 077	-3 411	21,8%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-1 676	-1 864	-188	11,2%
Location Matériel d'Exploitation	-7 287	-7 955	-668	9,2%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-50 783	-64 944	-14 160	27,9%
Actions Commerciales	-476	6 182	6 658	-1399,6%
Collecte de Fonds et Commissions	-2 356	-5 424	-3 068	130,2%
Frais Administratifs et Divers	-571	-679	-108	18,8%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-3 403	79	3 482	-102,3%
Total Charges Directes d'Exploitation	-194 658	-219 177	-24 519	12,6%
Police d'Assurances	-2 216	-1 997	219	-9,9%
Sinistres	0	-6 121	-6 121	
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-883	-938	-55	6,2%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-4 909	-3 464	1 445	-29,4%
Autres Charges et Provisions Courantes	-1 630	679	2 309	-141,7%
Charges de Gros Entretien	0	6	6	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-3 477	-3 677	-200	5,7%
Frais Généraux Siège	-14 014	-11 950	2 064	-14,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	-27 129	-27 461	-332	1,2%
Total Autres Charges d'Exploitation	-27 129	-27 461	-332	1,2%
Total Charges d'Exploitation	-221 787	-246 639	-24 851	11,2%
Autres Charges Non Courantes	0	-51 534	-51 534	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-768	-1 168	-400	52,1%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-104 966	-60 011	44 955	-42,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-105 734	-112 713	-6 979	6,6%
Total Charges Non Courantes	-105 734	-112 713	-6 979	6,6%
EBIT	-155 372	-171 651	-16 279	10,5%
Frais Financiers	-14 129	-9 817	4 312	-30,5%
Total Frais Financiers	-14 129	-9 817	4 312	-30,5%
Total Frais Financiers	-14 129	-9 817	4 312	-30,5%
Résultat Net avant Impôt Parc	-169 501	-181 468	-11 966	7,1%

9.3. PARC FOCH

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement s éléments)

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	41 995 -	32 215	9 780
Total BIENS DE RETOUR		41 995 -	32 215	9 780
Total général		41 995 -	32 215	9 780

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement s éléments)

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	41 995
Immobilisations Valeur Comptable Nette	9 780
Immobilisation en cours	3 062

COMPTE DU DELEGATAIRE

PARC	Beauvais Foch			
EN € H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Horaires parcs	32 211	58 552	26 342	81,8%
Abonnés parcs	19 480	24 692	5 211	26,8%
Voirie				
Garantie de recettes villes	0	0	0	
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	67	63	-4	-5,8%
Sous Total Chiffre d'Affaires	51 757	83 307	31 549	61,0%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	0	0	
Sous Total Autres Produits	0	0	0	0
Total Produits d'Exploitation	51 757	83 307	31 549	61,0%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	0	-11 549	-11 549	
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers				
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	0	-11 549	-11 549	
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-2 072	-276	1 795	-86,7%
Entretien : Contrats	-5 363	-9 394	-4 031	75,2%
Electricité, Fluides	-2 214	-1 010	1 204	-54,4%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-1 396	-1 530	-134	9,6%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-11 045	-12 210	-1 165	10,5%
Actions Commerciales	-316	-279	37	-11,6%
Collecte de Fonds et Commissions	-2 414	-5 596	-3 182	131,8%
Frais Administratifs et Divers				
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-2 729	-5 875	-3 146	115,2%
Total Charges Directes d'Exploitation	-13 774	-29 634	-15 860	115,1%
Police d'Assurances	-369	-500	-130	35,3%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-307	-417	-110	35,8%
Redevances Aux Concedants	0	0	0	
Taxes et Versements Assimilés	-1 130	-1 375	-246	21,7%
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-56	-56	
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 046	-1 633	-587	56,1%
Frais Généraux Siège	-4 213	-5 307	-1 094	26,0%
Total Autres Charges d'Exploitation	-7 065	-9 287	-2 222	31,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	-7 065	-9 287	-2 222	31,5%
Total Charges d'Exploitation	-20 840	-38 922	-18 082	86,8%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-6 082	-9 782	-3 700	60,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-6 082	-9 782	-3 700	60,8%
Total Charges Non Courantes	-6 082	-9 782	-3 700	60,8%
EBIT	24 836	34 603	9 767	39,3%
Frais Financiers	-785	-908	-123	15,6%
Total Frais Financiers	-785	-908	-123	15,6%
Total Frais Financiers	-785	-908	-123	15,6%
Résultat Net avant Impôt Parc	24 051	33 695	9 644	40,1%

9.4. VOIRIE

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement Beauvais Voirie

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	575 095 -	405 819	169 276
Total BIENS DE RETOUR		575 095 -	405 819	169 276
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	1 572 -	1 572	-
Total BIENS DE REPRISE*		1 572 -	1 572	-
Total général		576 667 -	407 391	169 276

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Beauvais Voirie

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	576 667
Immobilisations Valeur Comptable Nette	169 276
Immobilisation en cours	35 802

COMPTE DU DELEGATAIRE

PARC	Beauvais Voirie			
EN € H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Horaires parcs				
Abonnés parcs				
Voirie	163 787	231 011	67 224	41,0%
Garantie de recettes villes	29 706	124 845	95 139	320,3%
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes				
Sous Total Chiffre d'Affaires	193 493	355 856	162 363	83,9%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	35 802	35 802	#####
Sous Total Autres Produits	0	35 802	35 802	#####
Total Produits d'Exploitation	193 493	391 658	198 165	102,4%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-15 258	-1 402	13 855	-90,8%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers				
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0	0	
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-15 258	-1 402	13 855	-90,8%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-25 731	-23 281	2 450	-9,5%
Entretien : Contrats	-3 226	-22 734	-19 508	604,7%
Electricité, Fluides	-1 245	-719	526	-42,2%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-6 978	-10 150	-3 172	45,5%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-37 181	-56 885	-19 704	53,0%
Actions Commerciales	0	0	0	
Collecte de Fonds et Commissions	-9 576	-9 875	-300	3,1%
Frais Administratifs et Divers	-254	-76	178	-70,2%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-9 830	-9 951	-121	1,2%
Total Charges Directes d'Exploitation	-62 269	-68 239	-5 970	9,6%
Police d'Assurances	-426	-712	-285	66,9%
Sinistres	0	-1 198	-1 198	
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	0	0	0	
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-3 502	-7 896	-4 395	125,5%
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-2 135	-2 135	
Charges de Gros Entretien	-12 024	0	12 024	-100,0%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-3 909	-6 975	-3 066	78,4%
Frais Généraux Siège	-15 750	-22 668	-6 918	43,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	-35 611	-41 583	-5 972	16,8%
Total Autres Charges d'Exploitation	-35 611	-41 583	-5 972	16,8%
Total Charges d'Exploitation	-97 880	-109 822	-11 942	12,2%
Autres Charges Non Courantes	0	-18 742	-18 742	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0	0	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-147 674	-124 384	23 290	-15,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-147 674	-143 126	4 548	-3,1%
Total Charges Non Courantes	-147 674	-143 126	4 548	-3,1%
EBIT	-52 061	138 710	190 771	-366,4%
Frais Financiers	-19 323	-13 580	5 743	-29,7%
Total Frais Financiers	-19 323	-13 580	5 743	-29,7%
Total Frais Financiers	-19 323	-13 580	5 743	-29,7%
Résultat Net avant Impôt Parc	-71 384	125 130	196 515	-275,3%

10.

ANNEXES

10.1. NOTE FINANCIERE

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2021)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^o-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2021.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^o - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2021 (art. R 3131-4 1^o -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^o - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^o - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2022

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.
- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2021 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2021, il est appliqué un pourcentage de 3,9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2021. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2021

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2021, l'affectation des frais de structure correspond à 8,33% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle oval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

10.2. ANNEXES PARC DE L'HOTEL DE VILLE

ANNEXE 1			
600005 - Beauvais Hôtel de Ville			
RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT			
Recettes TTC			
Cumul	2020	2021	Ecart (%)
PREVENDUS	1 080 €	1 500 €	38,9
HORAIRES	33 480 €	46 208 €	38,0
ABONNEMENT / LOCATION	168 720 €	174 772 €	3,6
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	3 000 €	2 630 €	-12,3
TOTAL GENERAL	206 280 €	225 110 €	9,1

ANNEXE 2

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	4 560 €	2 782 €	-39,0
FEVRIER	4 080 €	3 265 €	-20,0
MARS	1 560 €	3 161 €	102,6
AVRIL	120 €	2 440 €	1933,2
MAI	1 200 €	3 358 €	179,8
JUIN	3 360 €	4 685 €	39,4
JUILLET	3 600 €	3 869 €	7,5
AOUT	2 280 €	2 741 €	20,2
SEPTEMBRE	3 960 €	4 726 €	19,3
OCTOBRE	3 720 €	4 847 €	30,3
NOVEMBRE	1 920 €	4 376 €	127,9
DECEMBRE	3 120 €	5 959 €	91,0
TOTAL ANNUEL	33 480 €	46 208 €	38,0

ANNEXE 3

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

		2020			2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	2 456	4 560 €	1,86 €	1 380	2 782 €	2,02 €	
FEVRIER	2 164	4 080 €	1,89 €	1 387	3 265 €	2,35 €	
MARS	870	1 560 €	1,79 €	1 331	3 161 €	2,37 €	
AVRIL	29	120 €	4,14 €	956	2 440 €	2,55 €	
MAI	668	1 200 €	1,80 €	1 479	3 358 €	2,27 €	
JUIN	1 728	3 360 €	1,94 €	2 104	4 685 €	2,23 €	
JUILLET	1 824	3 600 €	1,97 €	1 716	3 869 €	2,25 €	
AOUT	1 329	2 280 €	1,72 €	1 181	2 741 €	2,32 €	
SEPTEMBRE	1 967	3 960 €	2,01 €	1 998	4 726 €	2,37 €	
OCTOBRE	1 874	3 720 €	1,99 €	1 975	4 847 €	2,45 €	
NOVEMBRE	844	1 920 €	2,27 €	1 868	4 376 €	2,34 €	
DECEMBRE	2 147	3 120 €	1,45 €	3 142	5 959 €	1,90 €	
TOTAL	17 900	33 480 €	1,87 €	20 517	46 208 €	2,25 €	

ANNEXE 4

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	0 €	50 €	-
FEVRIER	120 €	50 €	-58,3
MARS	0 €	145 €	-
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	77 €	-
JUIN	240 €	25 €	-89,6
JUILLET	240 €	320 €	33,3
AOUT	120 €	155 €	29,2
SEPTEMBRE	120 €	220 €	83,3
OCTOBRE	0 €	200 €	-
NOVEMBRE	120 €	123 €	2,5
DECEMBRE	120 €	135 €	12,5
TOTAL ANNUEL	1 080 €	1 500 €	38,9

ANNEXE 5

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	14 640 €	14 670 €	0,2
FEVRIER	15 000 €	14 245 €	-5,0
MARS	14 400 €	16 107 €	11,9
AVRIL	13 680 €	14 515 €	6,1
MAI	13 080 €	14 626 €	11,8
JUIN	13 560 €	14 354 €	5,9
JUILLET	13 560 €	14 072 €	3,8
AOUT	13 200 €	13 758 €	4,2
SEPTEMBRE	13 680 €	14 367 €	5,0
OCTOBRE	14 880 €	14 083 €	-5,4
NOVEMBRE	14 400 €	14 728 €	2,3
DECEMBRE	14 640 €	14 760 €	0,8
TOTAL ANNUEL	168 720 €	174 283 €	3,3

ANNEXE 6

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	14 640 €	14 670 €	0,2
FEVRIER	15 000 €	14 245 €	-5,0
MARS	14 400 €	16 107 €	11,9
AVRIL	13 680 €	15 004 €	9,7
MAI	13 080 €	14 626 €	11,8
JUIN	13 560 €	14 354 €	5,9
JUILLET	13 560 €	14 072 €	3,8
AOUT	13 200 €	13 758 €	4,2
SEPTEMBRE	13 680 €	14 367 €	5,0
OCTOBRE	14 880 €	14 083 €	-5,4
NOVEMBRE	14 400 €	14 728 €	2,3
DECEMBRE	14 640 €	14 760 €	0,8
TOTAL ANNUEL	168 720 €	174 772 €	3,6

ANNEXE 7

600005 - Beauvais Hôtel de Ville

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

		2020		2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	268	14 640 €	54,6 €	262	14 670 €	56,0 €
FEVRIER	266	15 000 €	56,4 €	259	14 245 €	55,0 €
MARS	260	14 400 €	55,4 €	263	16 107 €	61,2 €
AVRIL	240	13 680 €	57,0 €	259	15 004 €	57,9 €
MAI	243	13 080 €	53,8 €	257	14 626 €	56,9 €
JUIN	247	13 560 €	54,9 €	258	14 354 €	55,6 €
JUILLET	245	13 560 €	55,3 €	251	14 072 €	56,1 €
AOUT	235	13 200 €	56,2 €	246	13 758 €	55,9 €
SEPTEMBRE	259	13 680 €	52,8 €	258	14 367 €	55,7 €
OCTOBRE	261	14 880 €	57,0 €	255	14 083 €	55,2 €
NOVEMBRE	254	14 400 €	56,7 €	261	14 728 €	56,4 €
DECEMBRE	254	14 640 €	57,6 €	272	14 760 €	54,3 €
TOTAL	3 032	168 720 €	55,6 €	3 101	174 772 €	56,4 €

10.3. ANNEXES PARC FOCH

ANNEXE 1			
600004 - Beauvais Foch			
RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT			
Recettes TTC			
Cumul	2020	2021	Ecart (%)
PREVENDUS	0 €	111 €	-
HORAIRES	38 280 €	70 151 €	83,3
ABONNEMENT / LOCATION	23 520 €	29 630 €	26,0
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	120 €	75 €	-37,3
TOTAL GENERAL	61 920 €	99 968 €	61,4

ANNEXE 2

600004 - Beauvais Foch

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	5 160 €	4 283 €	-17,0
FEVRIER	2 760 €	4 143 €	50,1
MARS	1 320 €	4 408 €	233,9
AVRIL	0 €	2 566 €	-
MAI	1 320 €	5 417 €	310,4
JUIN	3 840 €	7 658 €	99,4
JUILLET	4 440 €	7 322 €	64,9
AOUT	3 000 €	4 560 €	52,0
SEPTEMBRE	4 440 €	7 239 €	63,0
OCTOBRE	4 200 €	7 364 €	75,3
NOVEMBRE	1 920 €	5 697 €	196,7
DECEMBRE	5 880 €	9 494 €	61,5
TOTAL ANNUEL	38 280 €	70 151 €	83,3

ANNEXE 3

600004 - Beauvais Foch

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes TTC

		2020			2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen	
JANVIER	3 504	5 160 €	1,47 €	2 848	4 283 €	1,50 €	
FEVRIER	2 057	2 760 €	1,34 €	2 889	4 143 €	1,43 €	
MARS	980	1 320 €	1,35 €	3 207	4 408 €	1,37 €	
AVRIL	38	0 €	0,00 €	1 764	2 566 €	1,45 €	
MAI	1 171	1 320 €	1,13 €	3 439	5 417 €	1,58 €	
JUIN	2 618	3 840 €	1,47 €	4 888	7 658 €	1,57 €	
JUILLET	3 061	4 440 €	1,45 €	4 693	7 322 €	1,56 €	
AOUT	2 423	3 000 €	1,24 €	3 523	4 560 €	1,29 €	
SEPTEMBRE	3 036	4 440 €	1,46 €	4 623	7 239 €	1,57 €	
OCTOBRE	2 692	4 200 €	1,56 €	4 855	7 364 €	1,52 €	
NOVEMBRE	1 213	1 920 €	1,58 €	3 813	5 697 €	1,49 €	
DECEMBRE	4 361	5 880 €	1,35 €	6 942	9 494 €	1,37 €	
TOTAL	27 154	38 280 €	1,41 €	47 484	70 151 €	1,48 €	

ANNEXE 4

600004 - Beauvais Foch

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	2 640 €	3 049 €	15,5
FEVRIER	2 280 €	2 885 €	26,5
MARS	2 280 €	2 912 €	27,7
AVRIL	1 440 €	2 464 €	71,1
MAI	1 560 €	2 326 €	49,1
JUIN	1 560 €	2 438 €	56,3
JUILLET	1 200 €	2 191 €	82,6
AOUT	1 200 €	1 795 €	49,6
SEPTEMBRE	1 920 €	2 127 €	10,8
OCTOBRE	2 400 €	2 355 €	-1,9
NOVEMBRE	2 520 €	2 550 €	1,2
DECEMBRE	2 520 €	2 527 €	0,3
TOTAL ANNUEL	23 520 €	29 618 €	25,9

ANNEXE 5

600004 - Beauvais Foch

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées TTC

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	2 640 €	3 049 €	15,5
FEVRIER	2 280 €	2 885 €	26,5
MARS	2 280 €	2 912 €	27,7
AVRIL	1 440 €	2 464 €	71,1
MAI	1 560 €	2 338 €	49,9
JUIN	1 560 €	2 438 €	56,3
JUILLET	1 200 €	2 191 €	82,6
AOUT	1 200 €	1 795 €	49,6
SEPTEMBRE	1 920 €	2 127 €	10,8
OCTOBRE	2 400 €	2 355 €	-1,9
NOVEMBRE	2 520 €	2 550 €	1,2
DECEMBRE	2 520 €	2 527 €	0,3
TOTAL ANNUEL	23 520 €	29 630 €	26,0

ANNEXE 6

600004 - Beauvais Foch

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

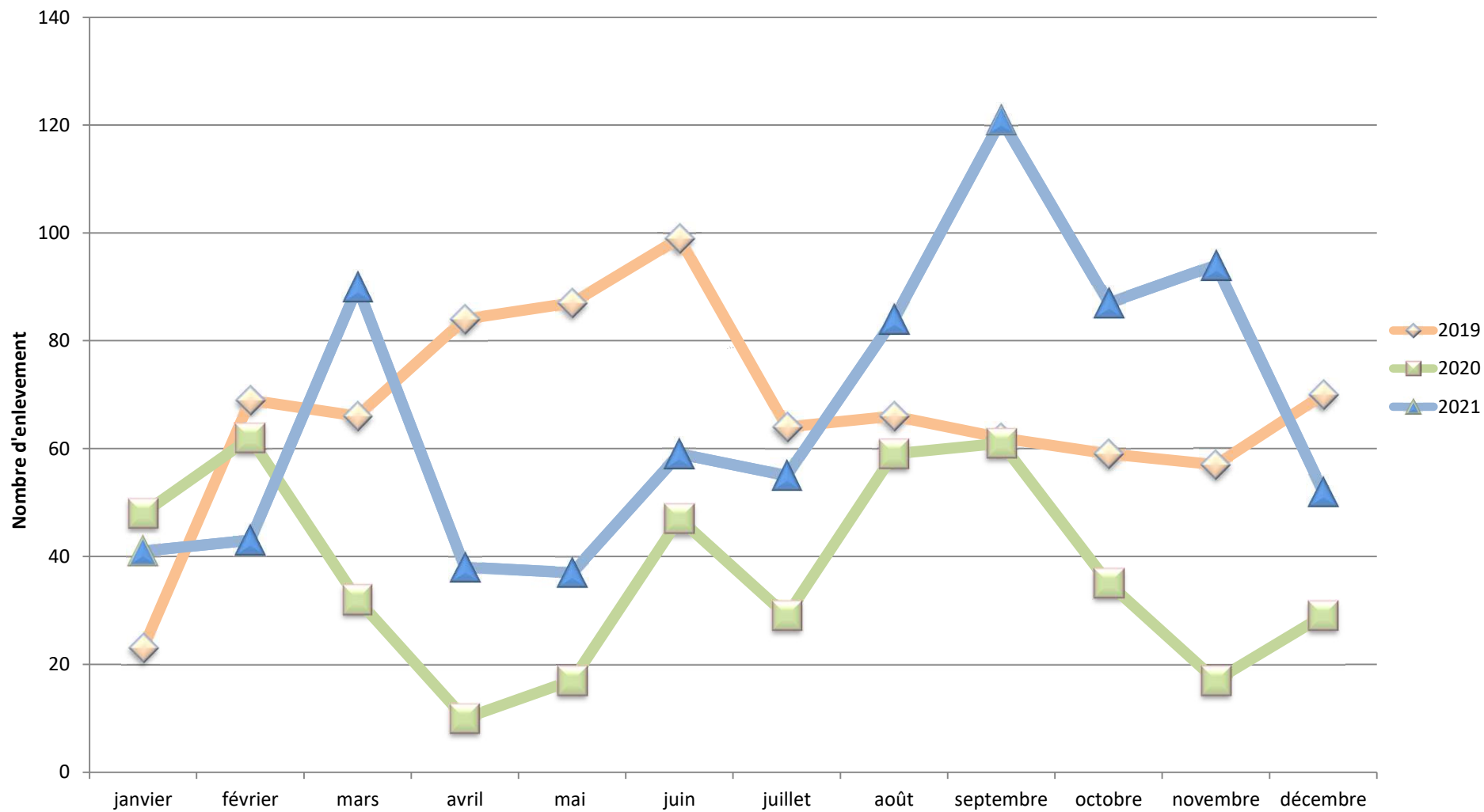
Recettes Lissées TTC

		2020		2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	64	2 640 €	41,3 €	71	3 049 €	42,9 €
FEVRIER	54	2 280 €	42,2 €	73	2 885 €	39,5 €
MARS	53	2 280 €	43,0 €	70	2 912 €	41,6 €
AVRIL	33	1 440 €	43,6 €	60	2 464 €	41,1 €
MAI	33	1 560 €	47,3 €	56	2 338 €	41,7 €
JUIN	37	1 560 €	42,2 €	56	2 438 €	43,5 €
JUILLET	33	1 200 €	36,4 €	52	2 191 €	42,1 €
AOUT	29	1 200 €	41,4 €	43	1 795 €	41,7 €
SEPTEMBRE	52	1 920 €	36,9 €	59	2 127 €	36,1 €
OCTOBRE	58	2 400 €	41,4 €	61	2 355 €	38,6 €
NOVEMBRE	57	2 520 €	44,2 €	60	2 550 €	42,5 €
DECEMBRE	62	2 520 €	40,6 €	58	2 527 €	43,6 €
TOTAL	565	23 520 €	41,6 €	719	29 630 €	41,2 €

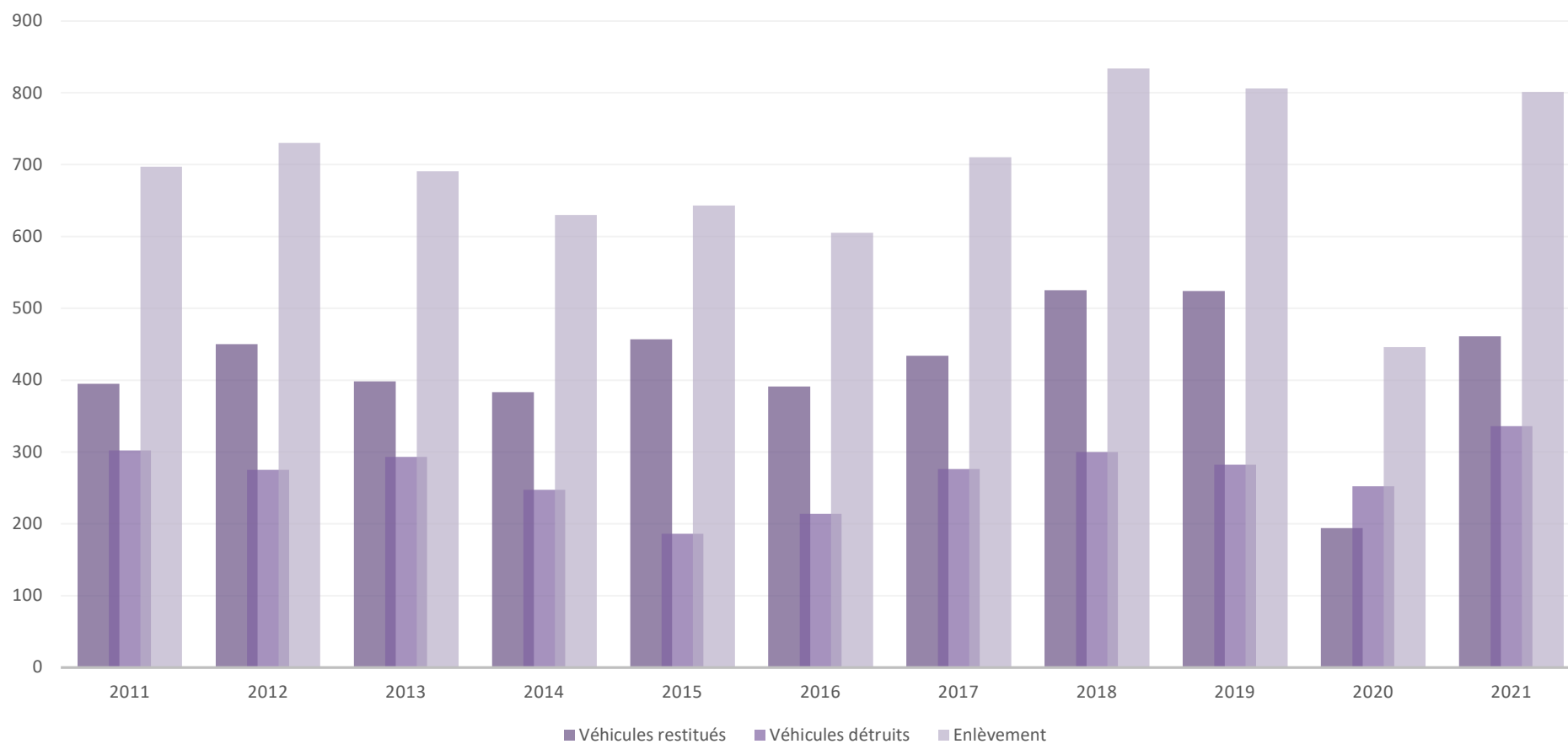
INDIGO

INDIGO PARK
Direction Régionale Nord Est
01 49 03 13 31

EVOLUTION DE L'ACTIVITE FOURRIERE DE 2019 A 2021



Evolution de l'activité fourrière et part des enlèvements mis à la destruction



EXPLOITATION DU SERVICE DELEGUE
DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE
DE LA VILLE DE BEAUVAIS

COMpte RENDU D'ACTIVITE 2021



Délegataire :
Société ALLO DEPANNAGE
21 rue de l'Avelon
60000 BEAUVAIS

Tél : 03.44.48.05.22
Fax : 03.44.48.23.87

SOMMAIRE

Synthèse

Page 3 à 6

I Caractéristiques d'exploitation

- 1 - présentation des moyens techniques mise en œuvre
- 2 - moyens dédiés à la délégation (au prorata de leur utilisation)
- 3 – organigrammes

II Analyse, faits majeurs et évolution de l'activité 2021

III Programmes d'amélioration du service

CA d'Allo Dépannage

Page 6

Récapitulatif des enlèvements

Page 6

Ventilation des enlèvements exercice 2021

Page 7

Evolution de l'activité fourrière de 2019 à 2021

Page 8

Evolution activité fourrière et part des enlèvements Mis à la destruction

Page 9

Graphiques « nature des enlèvements »

Page 10

Compte de résultat d'exploitation « fourrières »

Page 11

Annexe

page 12

- ✓ Attestation Assurance
- ✓ Agrément Préfecture
- ✓ Bilan, compte de résultat, Etat des immobilisations et des amortissements

SYNTHESE

Le contrat de DSP, pour l'exploitation de la fourrière automobile avec Allo Dépannage sur le territoire de la ville de Beauvais, a été signé le 11/05/2016 pour une durée de 5 ans, puis renouvelé par 2 fois pour les années 2021 et 2022.

➤ Accueil du public

Les horaires d'ouverture pour l'accueil du public sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le samedi de 8h30 à 11h30, assurés par un secrétariat.

Au-delà des horaires de restitution contractuels, une astreinte est assurée par le délégataire moyennant des frais de mise à disposition en dehors de heures d'ouverture de 30€ TTC

➤ Activité d'enlèvements

A la demande des forces de l'ordre, nous intervenons 24h/24h 7j/7j, dans la demi-heure qui suit, pour toutes les interventions justifiant un caractère d'urgence.

Nous entendons par caractère d'urgence les cas suivants :

- Stationnements gênants, dangereux
- Suite à une immobilisation, entrave à la circulation, refus d'obtempérer,
- Circulation sur site/paysage classé
- Défaut de contrôle technique, de permis de conduire, d'assurance.
- Sécurité quotidienne.

Pour les abandons de véhicules hors voie publique et les stationnements abusifs de plus de 7 jours, un rendez-vous est convenu avec la Police Municipale.

Nous y consacrons nos mardi et jeudi matin. Sauf en juillet et août où nous effectuons seulement les enlèvements à caractère d'urgence.

I- Caractéristiques d'exploitation

➤ 1 - Présentation des moyens techniques mise en œuvre

Pour exécuter les prestations nous disposons d'un terrain clos et gardé dont la superficie totale est de 8000M² incluant environ 3000M² qui sont affectés à la fourrière.

➤ 2 - Moyens dédiés à la délégation (au prorata de leur utilisations)

2 Toyota 4 x 4
Dépanneuse panier
PTAC : 3 500
Année : 2006 et 2008



SCANIA
Dépanneuse P.L
PTAC : 26 000
Année : 1998



Renault Midlum
Dépanneuse plateau / panier
PTAC : 11 990
Année : 2009



2 IVECO Un simple cabine et un double cabine
Dépanneuse plateau/panier
PTAC : 6 700
Année : 2012



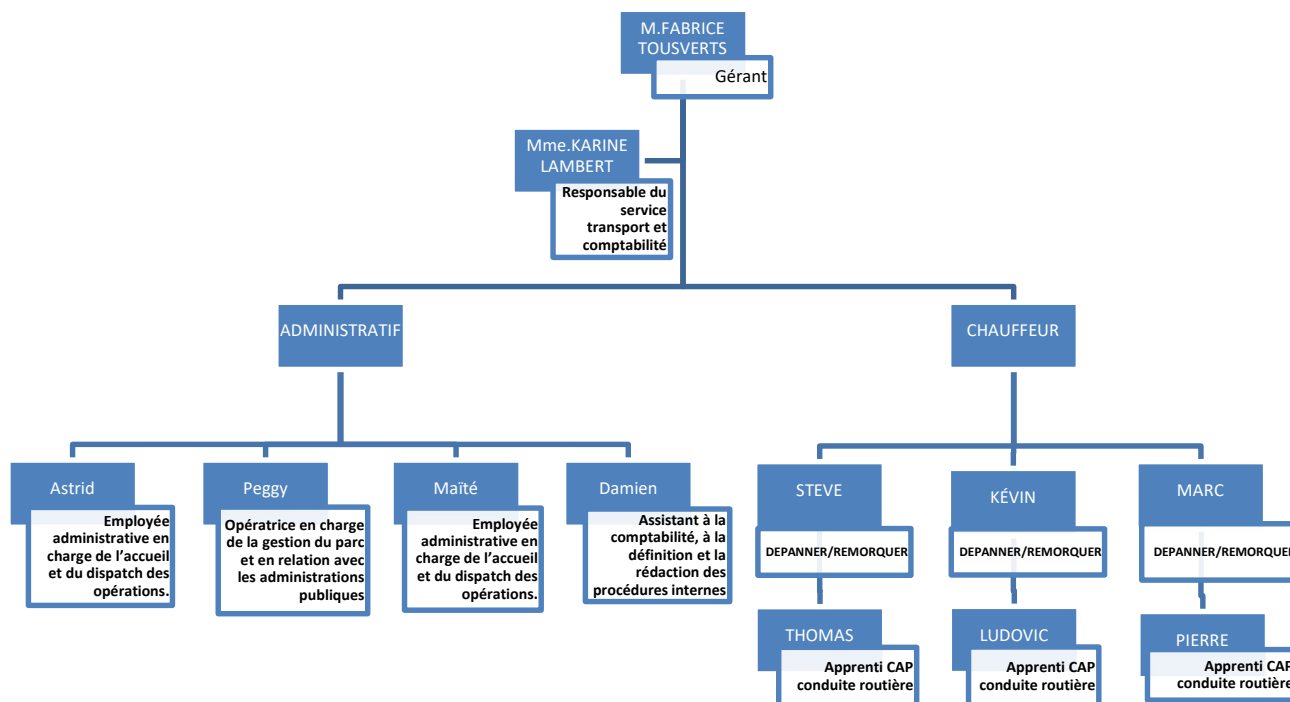
DAF
Dépanneuse plateau/panier avec grue
PTAC : 26 200
Année : 2009



Mercedes Atego
Dépanneuse plateau/panier
PTAC : 11 990
Année : 2020



➤ 3 - Organigramme



II- Analyse, faits majeurs et évolution de l'activité 2021

- L'exercice 2021 se caractérise par **801 enlèvements** par la ville de Beauvais (soit en **moyenne 67 véhicules par mois**).

Sur ces enlèvements :

- 766 enlèvements par la police municipale soit 95.63% et 35 par la police nationale soit 4.37%.
- 461 véhicules ont été restitués à leur propriétaire, soit 57.55 %
- 336 véhicules ont été envoyés à la destruction après le délai légal, soit 41.95%.
- 7 véhicules ont été remis aux Domaines et vendu dont 3 véhicules vendu en janvier 2022
- L'activité fourrière représente **11.69% du CA** de la Société.
- Le **volume d'activité est en baisse de 0.62%** (5 véhicules de moins) par rapport à l'année 2019. Le **nombre de véhicules détruits a augmentés de 64.64%**.
- Le **nombre de véhicules facturés à la mairie** a augmenté, de **150 véhicules en 2019**, puis en **211 en 2020** en **316 en 2021**
- **5 véhicules** ont fait l'objet **d'un remboursement de la mairie** pour un totale de **606.19€**

III- Programmes d'amélioration du service :

Nous n'avons pas eu de retour sur le vote au conseil pour la réévaluation des tarifs.

A ce jour, nous appliquons les tarifs du décret du 10/08/2017

A savoir :

Enlèvement voiture particulière 117.50€

Garde voiture particulière 6.23€

Le décret du 03/08/2020 prévoir :

Enlèvement voiture particulières 121.27€

Garde voiture particulière 6.42€

Pour la 3ème année consécutive nous demandons à faire voter lors du prochain conseil la réévaluation des tarifs suite au dernier décret ?

Vous inscrire, en tant qu'autorité de fourrière, auprès de la DDT, cela vous permettra de gagner en efficacité, et d'alléger les tâches administratives, (actuellement vous êtes enregistré en tant qu'utilisateur) Ainsi les courriers de notification et les mains levées pourront se faire directement du SI Fourrières.

Nous tenons à vous préciser que pour adhérer au SI Fourrière en tant qu'autorité de fourrière vous devez le formaliser à minima par un mail à la préfecture, confirmé si possible par la suite par un courrier du maire au préfet.

	<u>CHIFFRE D'AFFAIRE DE LA FOURRIERE MUNICIPALE</u> <u>EXERCICE COMPTABLE DE LA SOCIETE DELEGATAIRE</u>
--	--

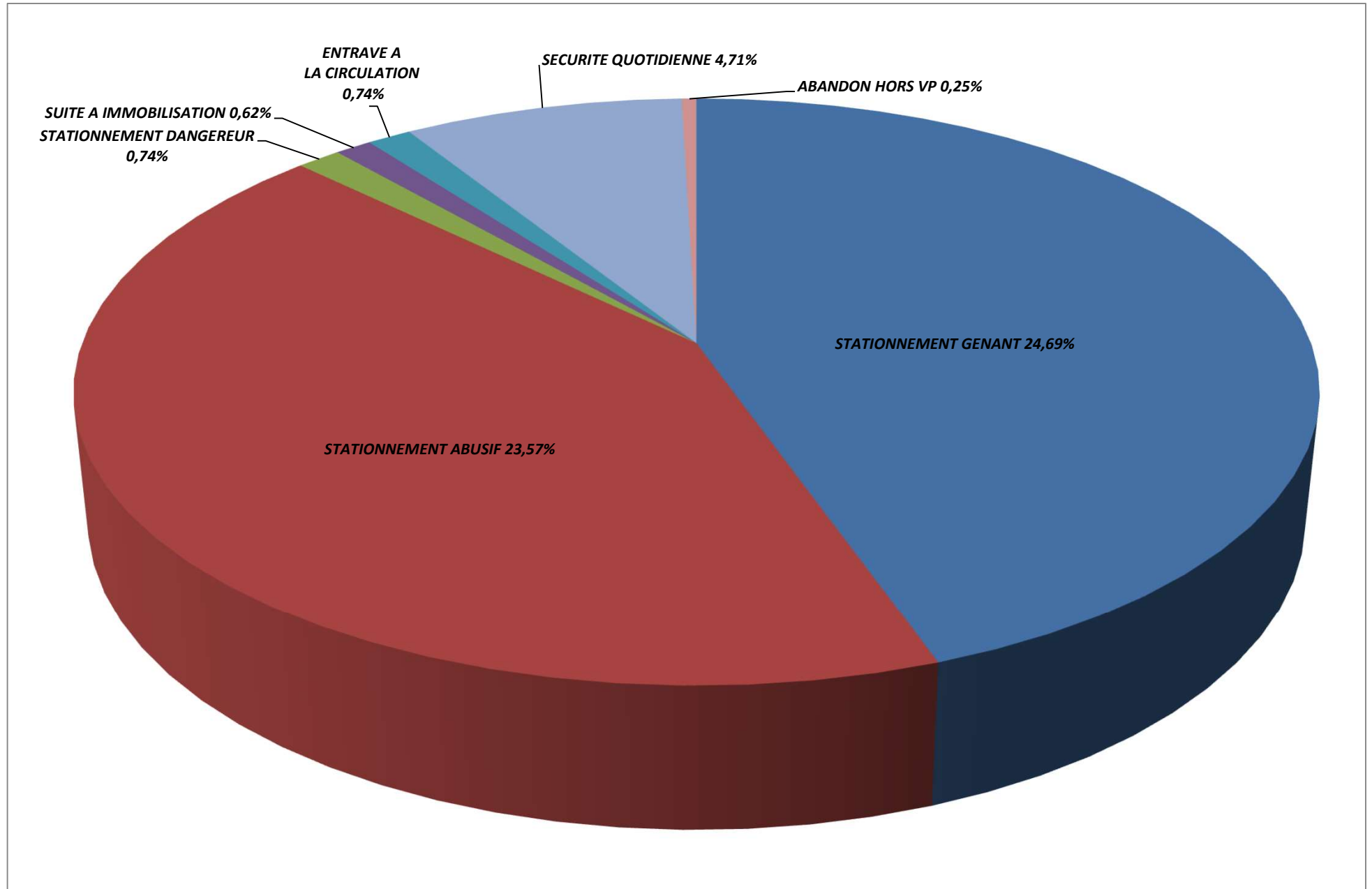
Chiffre d'Affaires ALLO DEPANNAGE
(voir bilan en annexes)

696 596.92 €

<u>RECAPITULATIF ENLEVEMENTS</u>

	2021	2020	2019	Evolution sur la période (en %)
Enlèvements	801	446	806	-0.62%
Dont restitués	461	194	280	64.64%
Soit	57.55 %	43.50%	37.75%	

Motif des enlèvements 2019 en %



VENTILATION DES FOURRIERES EXERCICE 2021

	Enlèvements fourrières		
	PN	PM	TOTAL
JANVIER	1	40	41
FÉVRIER	3	40	43
MARS	10	80	90
AVRIL	5	33	38
MAI	3	34	37
JUIN	3	56	59
JUILLET	1	54	55
AOÛT	3	81	84
SEPTEMBRE	1	120	121
OCTOBRE	0	87	87
NOVEMBRE	4	90	94
DÉCEMBRE	1	51	52
TOTAL	35	766	801

Nature des enlèvements										
Stationnement Génant	Stationnement Abusif	Stationnement Dangereux	Suite Immo.	Entrave circul Refus Opt.	Sécurité Quotidienne	Demande maître des lieux	Vol	Circulation DICEM	Envoie d'épavisation	Total
12	25		1		3					41
8	27	1	1	2	3	1				43
42	39			3	2	1	2		1	90
9	20	1	3	2	1				2	38
17	10		3		3	2	2			37
29	24		2		1		1		2	59
32	18		2					1	2	55
37	42			1	3		1			84
71	48			1	1					121
21	66									87
30	59		2	1	2					94
33	16		1	1					1	52
341	394	2	15	11	19	4	6	1	8	801

<u>moyenne</u>	67	véhicules enlevés par mois
----------------	-----------	-----------------------------------

	Restitués		
	PN	PM	Total
JANVIER	1	17	18
FÉVRIER	1	18	19
MARS	5	49	54
AVRIL	2	12	14
MAI	2	16	18
JUIN	1	36	37
JUILLET		38	38
AOÛT	1	47	48
SEPTEMBRE		81	81
OCTOBRE		42	42
NOVEMBRE	2	48	50
DÉCEMBRE		42	42
TOTAL	15	446	461

Non Restitués						
Police Nationale			Police Municipale			Total
Dest. Après délais	Domaines Vte	non solutionné	Dest. Après délais	Domaines Vte	non solutionné	
				23		23
2				21	1	24
5				31		36
3				21		24
1				17	1	19
2				20		22
1				16		17
2				34		36
1				38	1	40
				45		45
2				41	1	44
1				9		10
20	0	0	316	4	0	340

<u>moyenne</u>	28	véhicules détruits par mois
----------------	-----------	------------------------------------

DSP FOURRIERE AUTOMOBILE - COMPTE D'EXPLOITATION EXERCICE 2021

ENLEVEMENT	
Nombre enlèvements Beauvais	478
Nombre destruction fourrière de Beauvais	243
dont destruction propriétaire	26
dont destruction ville propriétaire connu	217

EPAVES	
Nombre destruction toutes fourrières confondues	296

CHARGES FOURRIERE BEAUVAIS	
Recettes allo dépannage hors fourrière beauvais	615 189
Recettes fourrière Beauvais	81 408
% recettes beauvais/allo	11,69%
Nbre de km A/R par enlèvement	20
répartition des enlèvements par camion	
<i>Crédit Bail chargeuse kramer</i>	95%
<i>Crédit Bail mercedes atego</i>	10%
<i>credit bail iveco simple</i>	20%
<i>Crédit Bail Iveco double</i>	70%
Consommation moyenne essence	30 L/100

TARIFS HT	
Enlèvement	97,92
jour de gardiennage	5,19
Expertise	50,83
Nbre moyen de jour de gardiennage	
Véhicule restitué	234
Véhicule détruit propriétaire	26
Véhicule détruit ville	212

DEPENSES	2 021	Qté - %	Fourrière BEAUVAIS	RECETTES	2 021	Qté - %	Fourrière BEAUVAIS
ACHATS NON STOCKES			7 428	ENLEVEMENTS ET GARDIENNAGE			81 408
Gasoiil	0,51	9 560 km	4 864	Recettes enlevements PM	39434,35		
Fourniture administrative	2 538	11,69%	297	Recettes enlevements PN	2110,72		
Petit équipement	13 315	11,69%	1 556	total Recettesenlevements	41 545		
Eau	117	11,69%	14	Recettes expertisePM	5476,85		
Edf,gdf	2 951	11,69%	345	Recettes expertise PN	0		
Nourriture chien	3 016	11,69%	352	total Recettes expertise	5 477		
				Recettes gardiennage PM	31647,55		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			37 900	Recettes gardiennage PN	2738,31		81 408
Location immobilière 23 rue de l'avelon	915	12 mois	10 980	total Recettes gardiennage	34 386		
Divers abonnements/locations (géonav masternaut, siemens location des boitiers masternaut, certificat fiducio, adisnor)	4 624	11,69%	540				
Entretien véhicules	37 582	11,69%	4 392				
Entretiens réparations autres	2 267	11,69%	265				
Contrats de maintenance	9 102	11,69%	1 064				
Primes d'assurances	26 969	11,69%	3 152				
Documentation générale	43	11,69%	5				
Honoraire comptable	11 869	11,69%	1 387				
location immobilière 21 rue de l'avelon	36 000	11,69%	4 207				
téléphone/internet	9 420	11,69%	1 101				
location TPE	510	11,69%	60				
location vêtement de travail	2 334	11,69%	273				
location informatique	2 378	11,69%	278				
location photocopieur	1 820	11,69%	213				
Expertises			9 064				
charges locatives	3 000	11,69%	351				
Affranchissement	972	11,69%	114				
Services bancaires	3 897	11,69%	455				
concours divers, cotisation			11,69%				
IMPOTS ET TAXES			875				
CVAE et CET	2 255	11,69%	264				
Formation du Personnel	-	11,69%	-				
Carte grise	1 372	11,69%	160				
Taxes Apprentissage	1 159	11,69%	135				
Taxes Formation Profe	2 125	11,69%	248				
Taxe à l'essieu	576	11,69%	67				
CHARGES DU PERSONNEL			32 427				
Personnel pour l'intervention (1h par enlèvement)	12,00	478 heures	5 736				
transport charge/décharge des destructions (4,50h X Nb enlevements BVS/5)	12,00	430 heures	5 162				
Personnel pour le parc,manutention,accompagnement expert (1hX nb d'enlèvements BVS)	12,00	478 heures	5 736				
Personnel manutention,préparation a la destruction (1hXNb enlevements BVS/5)	12,00	96 heures	1 147				
Personnel administratif (1h par enlèvement XNb d'enlevements BVS)	12,32	478 heures	5 889				
Personnel préparation du compte rendu activité (35h)	15,11	35 heures	529				
CHARGES PATRONALES (34 %)		34%	8 228				
DOTATIONS AMORTISSEMENT			25 703				
Crédit Bail chargeuse kramer	8 498	95,00%	8 073				
Crédit Bail mercedes Atego	21 185	10,00%	2 119				
Crédit Bail Iveco Simple	16 820	20,00%	3 364				
Crédit Bail Iveco double	17 354	70,00%	12 148				
CHARGES TOTALES DE LA FOURRIERE			104 333	RECETTES TOTALES DE LA FOURRIERE			81 408
			218,27				

Perte	-	22 925
En % des recettes		-28,16%

Cout TTC à charge de la ville	97 689
-------------------------------	--------

Bilan d'activité - 01/01/2021 au 31/12/2021
Relatif à l'exécution des missions confiées dans
le cadre du marché

BEAUVAIS



GROUPE SACPA

groupe-sacpa.fr

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

PREAMBULE _____	1
BILAN 2021 DES INTERVENTIONS _____	2
BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE _____	5
BILAN 2021 DES INTERVENTIONS – VILLES RATTACHEES _____	9
BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES _____	11
BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE _____	14
CONCLUSIONS _____	20
Vos contacts pour toute demande de rendez-vous : _____	22
Pour nous joindre _____	22

PREAMBULE

PREAMBULE

FAITS MARQUANTS EN 2021

Tout d'abord, la crise sanitaire continue avec un confinement en début d'année du 03 avril 2021 au 03 mai 2021.

Toutefois Les organisations de travail des activités de capture et de ramassage 24h/7 ont été maintenues afin d'assurer la continuité du service public ainsi que la gestion de la fourrière animale.

Contrairement aux autres années, l'année 2021 connaît une augmentation du nombre d'interventions et d'animaux accueillis et ce malgré le confinement .

EVOLUTION DE LA DIVAGATION

On compte en moyenne 40 interventions par mois. L'activité est régulière mais a connu un pic notable sur la période du mois de juin.

La majorité des animaux qui entrent en fourrière sont des chats (78%) contre 16% des chiens

Les animaux séjournent en moyenne 16 jours en centre animalier (10 jours s'ils sont identifiés,). En ce qui concerne les chats, faute d'identification, la majorité d'entre eux (52%) sont transférés en association contre 37% pour les chiens.

Nos équipes possèdent une parfaite connaissance des problématiques animales en milieu urbain et des équipements adaptés aux exigences réglementaires. Elles mettent tout en œuvre et déploient des moyens importants dans la recherche de propriétaires.

EVOLUTION DES RESTITUTIONS AU PROPRIETAIRE

Globalement le taux de restitution concernant les chiens reste relativement moyen (54%). Le taux de restitutions des chats est inexistant et ce à cause du faible taux d'identification de cette espèce.

PERSPECTIVES

Des actions de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens et chats pourraient avoir un impact positif dans l'amélioration du taux de restitution.

Jean-François FONTENEAU
Président Directeur Général
22/02/2022

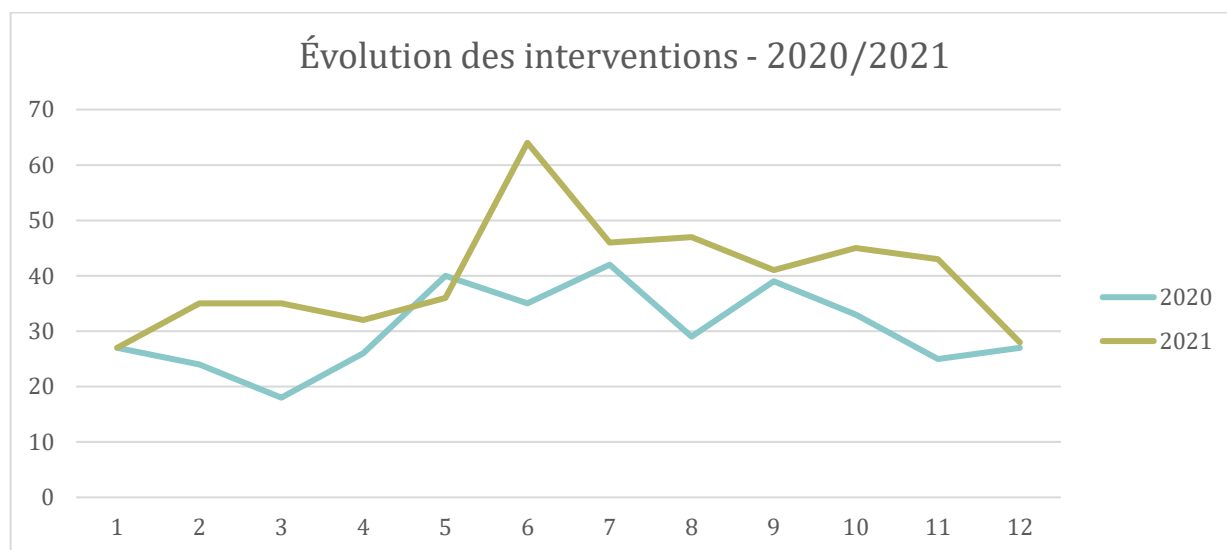
BILAN 2021 DES INTERVENTIONS

BILAN 2021 DES INTERVENTIONS

TYPES D'ACTIVITES

- Capture
- Prise en charge des animaux
- Transport et dépôt en fourrière
- Ramassage des cadavres

EVOLUTION DES INTERVENTIONS AU COURS DE L'ANNEE



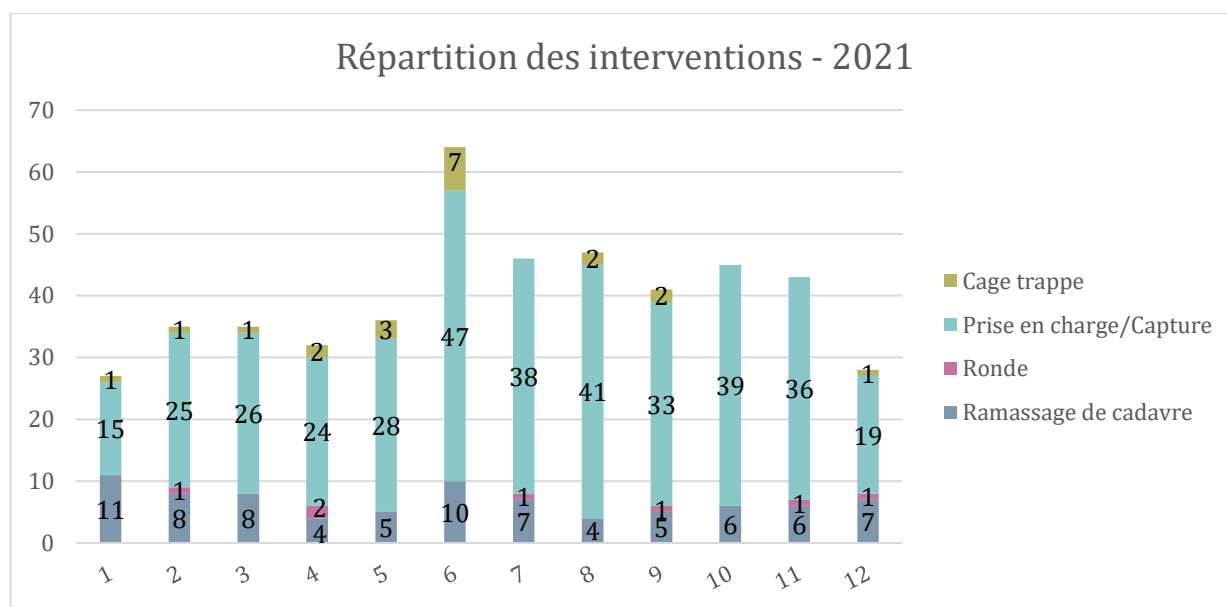
En 2021, les équipes du Groupe SACPA ont pris en charge 501 animaux lors des 479 interventions sur le territoire de la ville de BEAUVAIS.

En 2020, les agents du Centre animalier de Beauvais avaient effectué 365 interventions pour 369 animaux pris en charge.

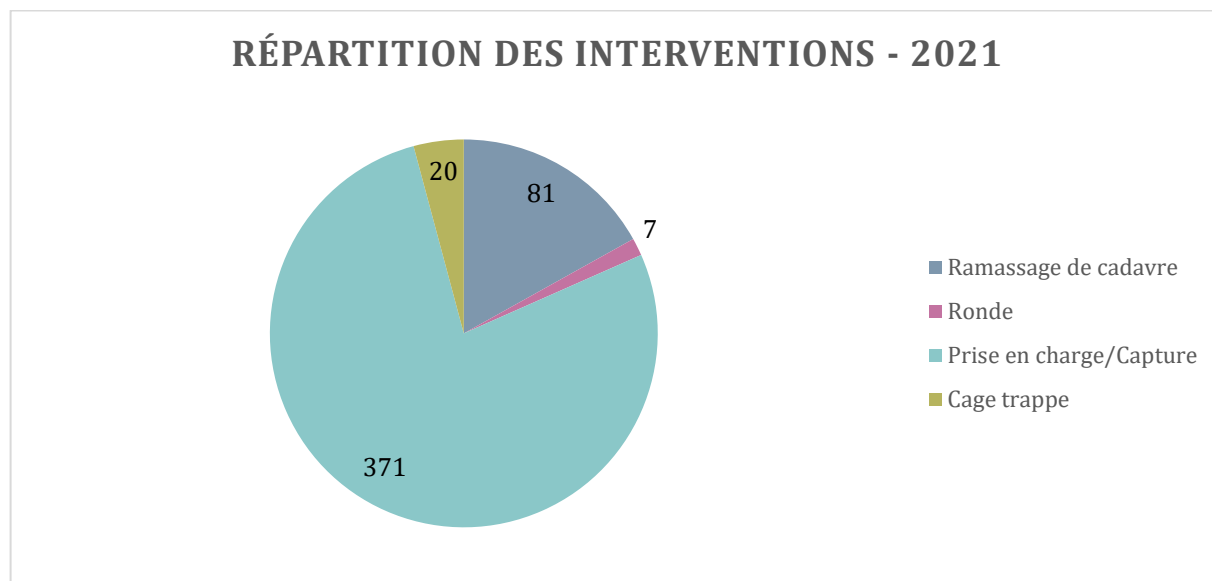
On constate une forte augmentation des interventions malgré un contexte pandémique.

BILAN 2021 DES INTERVENTIONS

TYPE D'INTERVENTIONS PAR COMMUNE

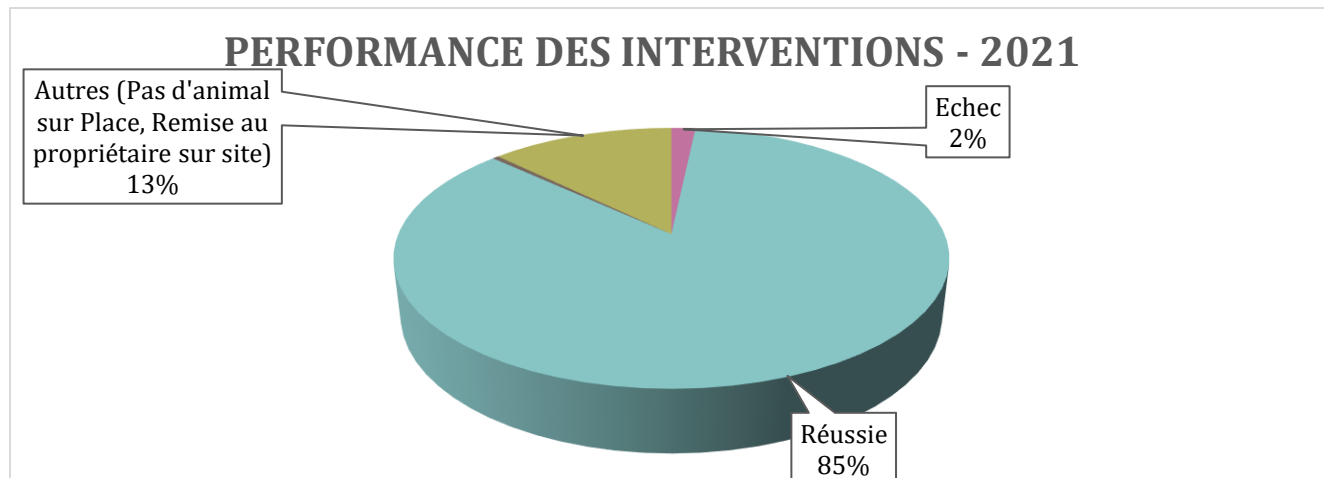


Dans l'ensemble, les interventions relèvent de la prise en charge des animaux errants sur la voie publique :



BILAN 2021 DES INTERVENTIONS

PERFORMANCE DES OPERATIONS



Le taux de performance global est satisfaisant puisque 85% des interventions ont été réussies.

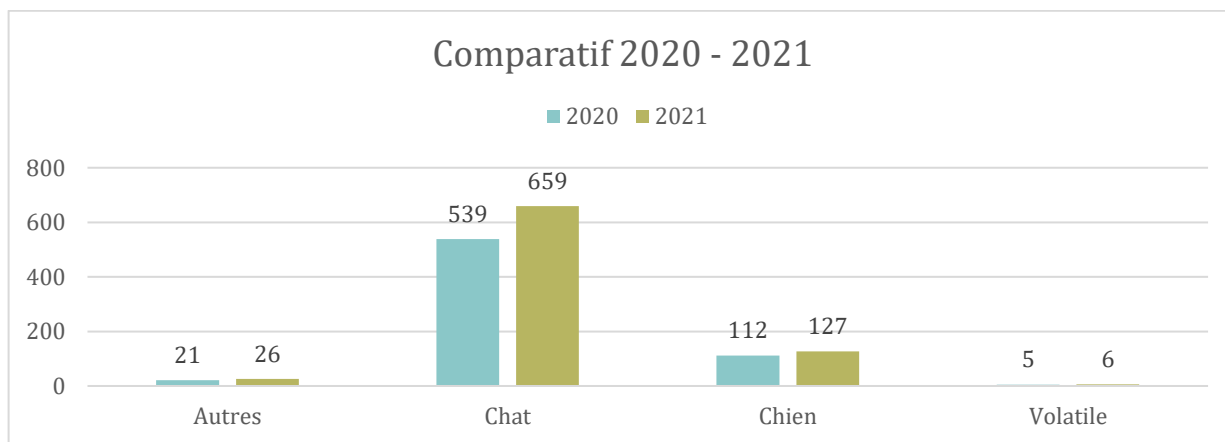
Il convient de souligner la réactivité des techniciens de terrains qui affichent un délai moyen d'intervention de 00h34 en 2021.

BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE

BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE

BILAN DES ENTREES EN FOURRIERE

En 2021 malgré un contexte pandémique, on constate un grand nombre d'animaux entrants en fourrière en provenance de la ville de Beauvais, 818 animaux (dont 75 cadavres) sont entrés en fourrière au Centre animalier de Beauvais. En 2020, on comptait 564 animaux (dont 51 cadavres).



On compte 5 Mordeurs , 1 Mordeur Réquisition, 3 Réquisitions Administratives 3 Gardes sociales, 1 APMS rage, 15 abandons, 66 Chats Libres le reste des animaux entrants sont sous un statut de fourrière normale, soit suite à une prise en charge par intervention, soit suite à une remise directe au centre animalier.

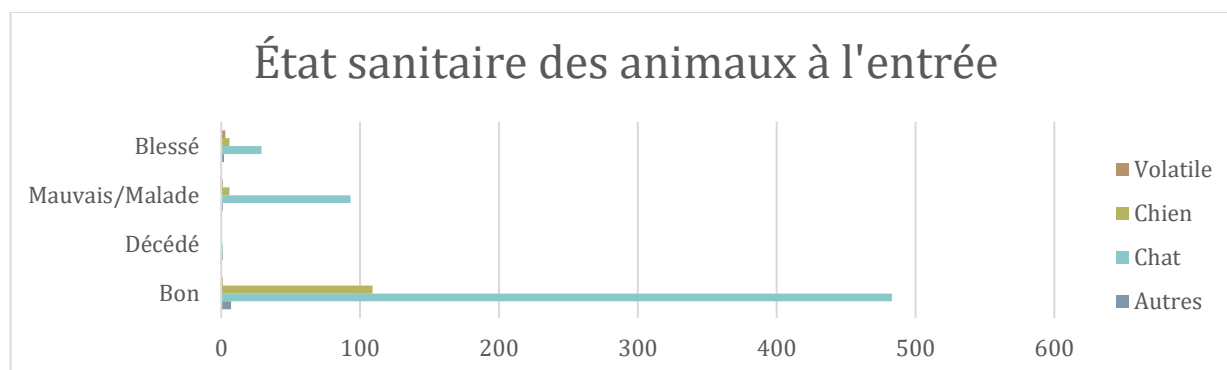
ETAT SANITAIRE DES ANIMAUX PRIS EN CHARGE

En 2021, la grande majorité des animaux pris en charge présentait un état sanitaire correct.

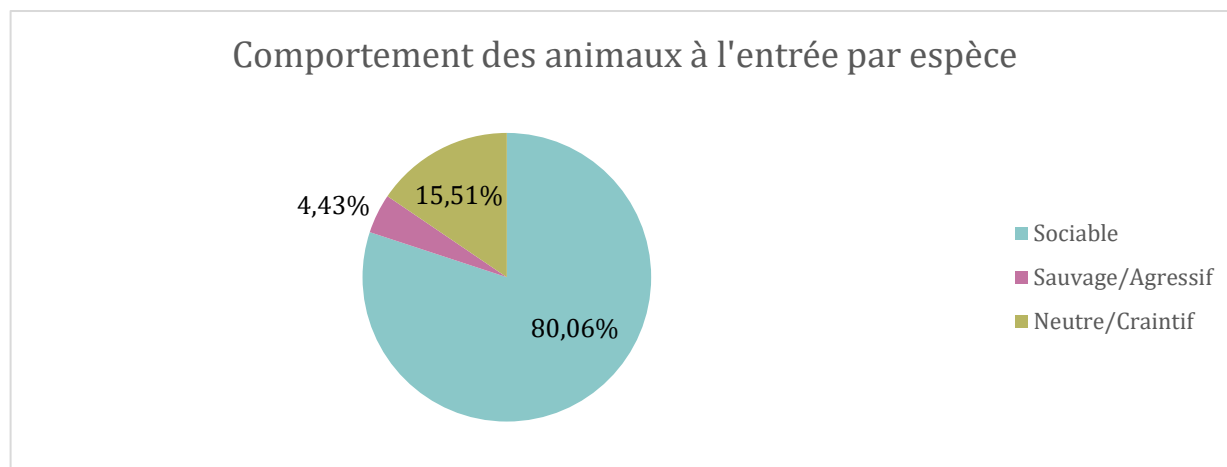
40 animaux arrivés étaient blessés (legers à graves)

101 animaux étaient malades ou présentaient un mauvais état de santé, en grande majorité des chats dont le comportement laissait à supposer qu'ils étaient sauvages (type chats libres au sens de l'art. L211-27 du Code Rural).

BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE



COMPORTEMENT DES ANIMAUX



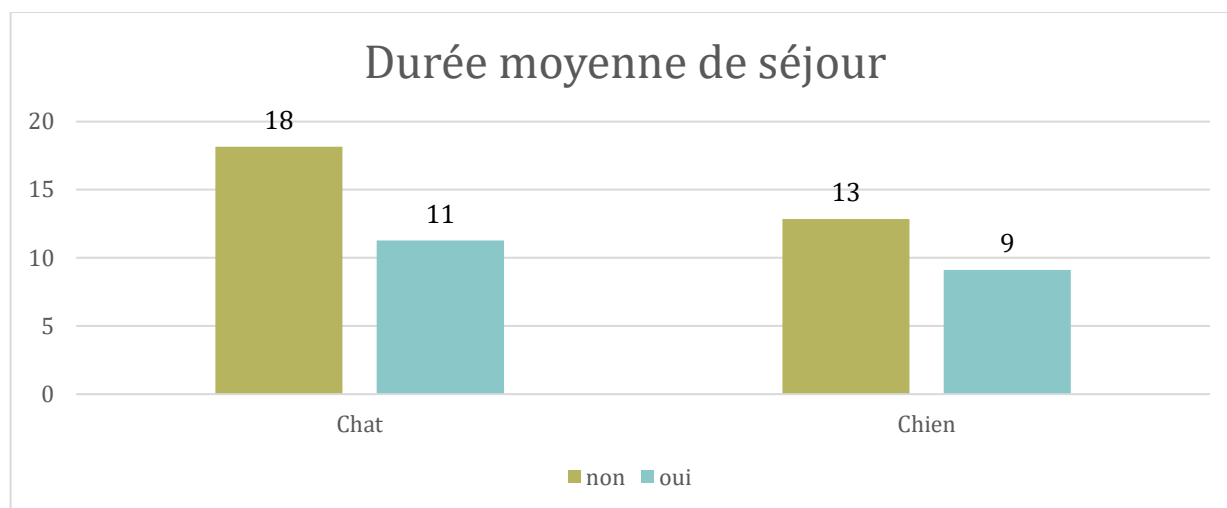
En 2021, la grande majorité des animaux sont sociables.

DURÉE DE SÉJOUR

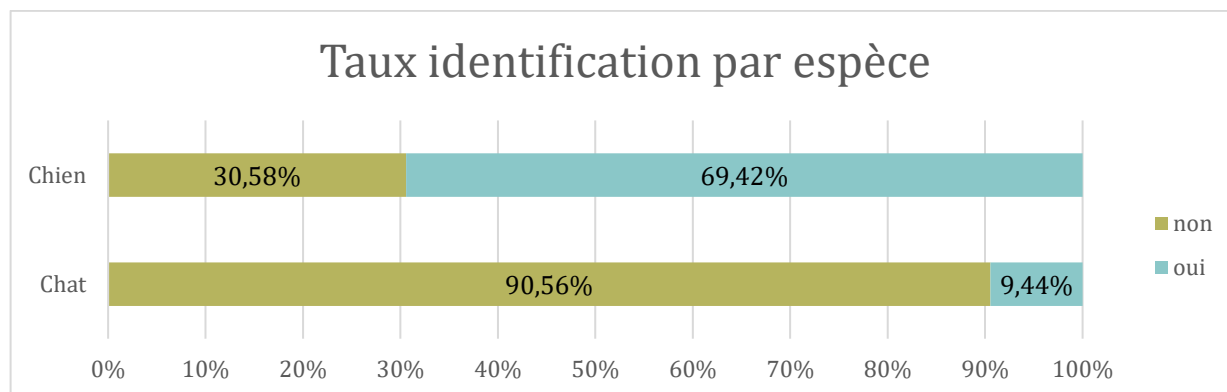
La durée moyenne de séjour est de l'ordre de 10 jours, ce critère est relatif, mais il n'est en rien révélateur puisqu'il est fonction du motif du séjour et de l'état sanitaire des animaux à l'entrée.

Le contexte pandémique a accentué la durée moyenne de séjour des animaux non identifiés avant leur transfert en association. Ils résident en moyenne 18 jours au centre animalier.

BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE

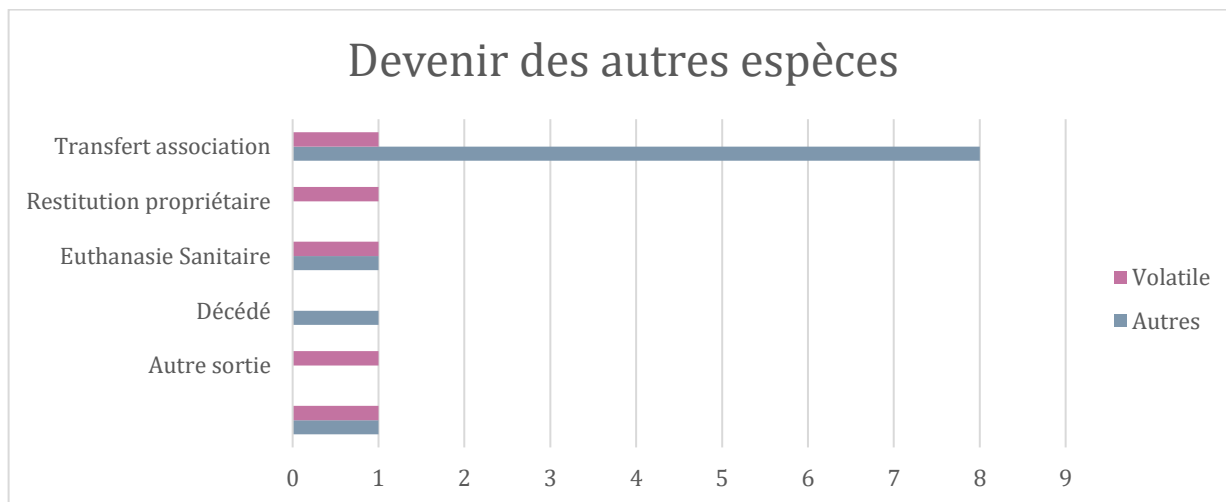
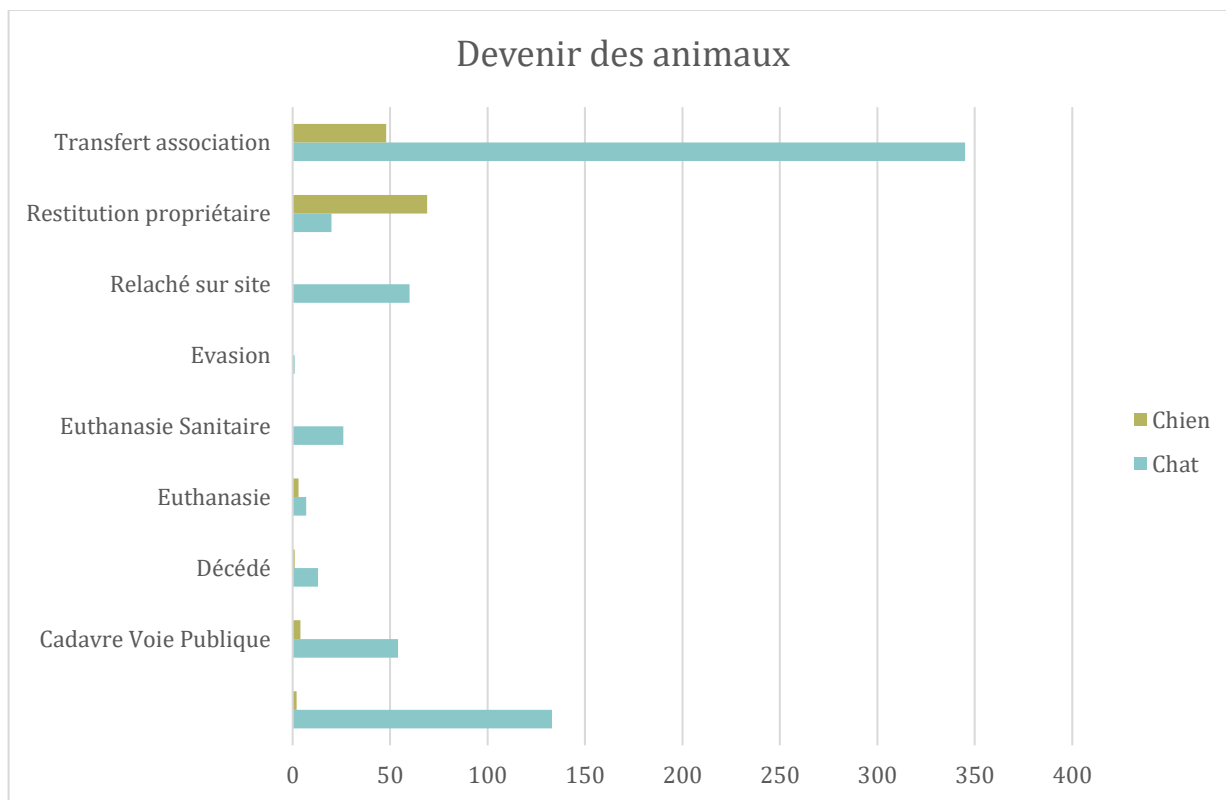


La durée moyenne de séjour pour les chiens identifiés est de l'ordre de 9 jours. Contrairement aux chats qui étant donné le taux d'identification faible, ont une moyenne de séjour beaucoup plus importante au centre animalier avant leur transfert en association. On peut penser que ces animaux n'avaient pas de propriétaires et qu'ils étaient plutôt sur le statut de CHATS LIBRES.



DEVENIR DES ANIMAUX

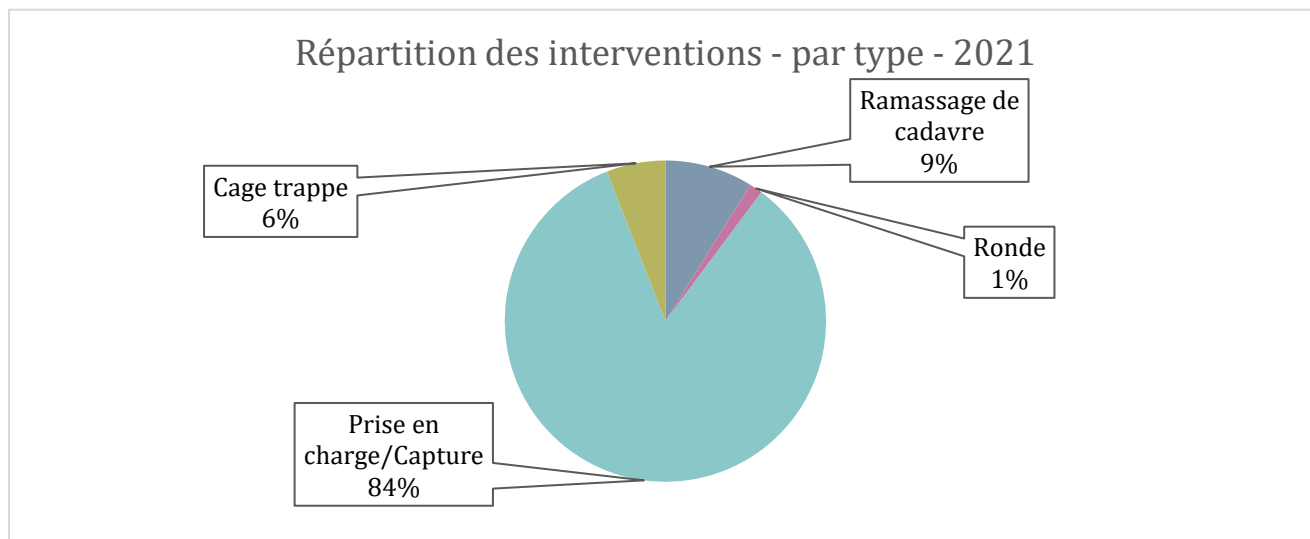
BILAN 2021 DE LA GESTION DE FOURRIERE



BILAN 2021 DES INTERVENTIONS – VILLES RATTACHEES

BILAN 2021 DES INTERVENTIONS – VILLES RATTACHEES

En 2021, les équipes du Pôle animalier de Beauvais sont intervenus 304 fois pour prendre en charge 344 animaux (vivants et cadavres).



Villes	Cage trappe	Prise en charge/Capture	Ramassage de cadavre	Ronde	Total général
ABBECOURT		3	2		5
ATTICHY	2	4			6
AUMONT EN HALATTE	2	3			5
AUNEUIL		22	1		23
AUX MARAIS		1			1
BAILLEVAL	1	3			4
BALAGNY SUR THERAIN**		2	1		3
BEAULIEU LES FONTAINES		3			3
BELLE EGLISE		4			4
BETHISY SAINT PIERRE		17	6		23
BLAINCOURT LES PRECY		2			2
BONNIERES		4	2		6
BUICOURT		1			1
CHANTILLY		3	1		4
CHAUMONT EN VEXIN		8		1	9
COURTEUIL		1			1
CROCQ		1			1

BILAN 2021 DES INTERVENTIONS – VILLES RATTACHEES

CROUY EN THELLE		2			2
DIEUDONNE		1			1
DIVERS BEAUVAIS		2			2
ELINCOURT SAINTE MARGUERIT	1	17			18
FITZ JAMES		5			5
FONTAINE BONNELEAU		2			2
GRANDVILLIERS	3	22	1		26
LA CHAPELLE EN SERVAL	1	4	1		6
LA NEUVILLE SAINT PIERRE		1	1		2
LA NEUVILLE SUR OUDEUIL		1			1
LALANDE EN SON		1			1
LAVERSINES		3		1	4
MILLY SUR THERAIN		7			7
MORY MONTCRUX	1	2			3
MOUY	1	28	6		35
NEUF MARCH•		3			3
OGNOLLES			1		1
OUDEUIL	1				1
OURSEL MAISON		6			6
PONCHON	1	1	1		3
PUISEUX LE HAUBERGER		2	1		3
PUITS LA VALLEE		3			3
RANTIGNY		2			2
ROTANGY		1			1
SACY LE PETIT	1	5			6
SAINT GERMER DE FLY		10			10
SAINT MARTIN LE NOEUD		3		2	5
SAINT OMER EN CHAUSSEE		2	1		3
SAINT SULPICE	1	4			5
SAVIGNIES		1			1
SERIFONTAINE		11			11
THIESCOURT		5			5
THIEUX		2			2
VilleRS-SAINT-BARTHELEMY		5			5
WARLUIS	2	9	1		12
Total général	18	255	27	4	304

BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES

BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES

En 2021, 464 animaux dont 436 vivants sont entrés en fourrière, en provenance des communes en dehors de la ville de Beauvais.

On compte 1 abandon, 5 Mordeurs, 1 Mordeur réquisition et 2 Réquisitions administratives. Le reste des animaux est entré en statut de fourrière normale.

Concernant la répartition par espèce, on compte :

- 14 Autres (lapins nains...)
- 114 chiens
- 335 chats
- 1 volatile

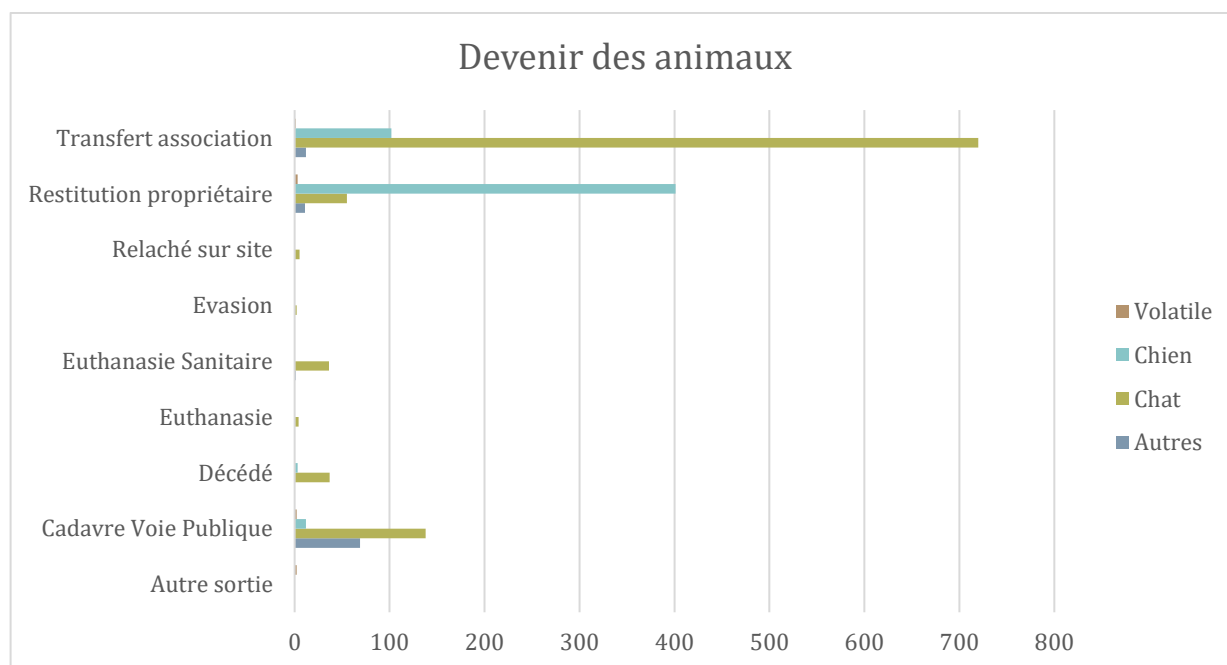
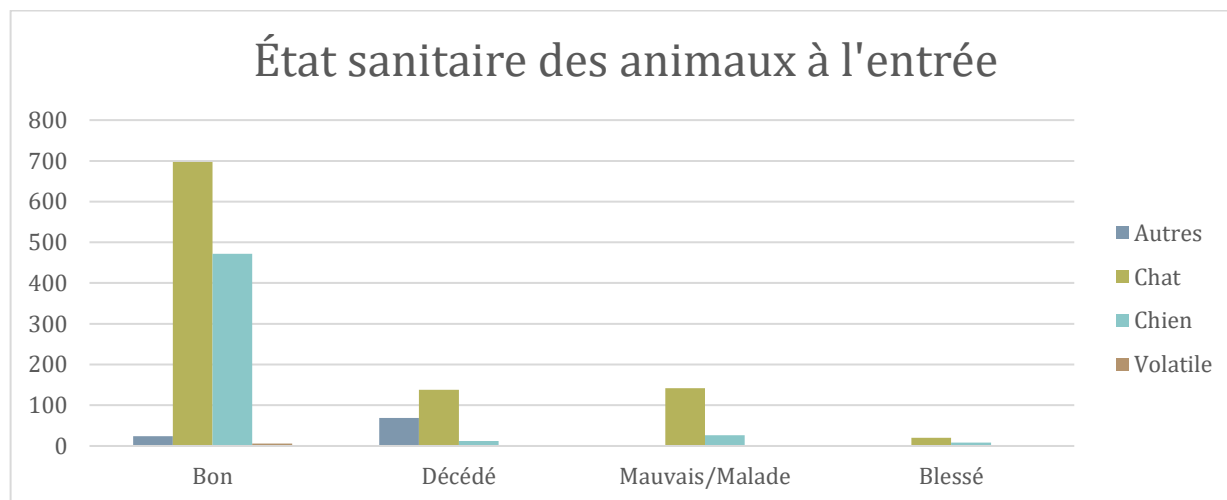
Villes	Autres	Chat	Chien	Volatile	Total général
ABBECOURT		4	2		6
ATTICHY		6			6
AUMONT EN HALATTE		3			3
AUNEUIL	3	48	13		64
AUX MARAIS		5	1		6
BAILLEVAL		6			6
BALAGNY SUR THERAIN**		1	1		2
BEAULIEU LES FONTAINES		1	1		2
BELLE EGLISE		10			10
BETHISY SAINT PIERRE		19	4		23
BLAINCOURT LES PRECY		2			2
BONNIERES	1	10			11
BUICOURT			1		1
CERNOY		1			1
CHANTILLY		1	2		3
CHAUMONT EN VEXIN		6	4		10
COURTEUIL			2		2
CROCQ	1				1
CROUY EN THELLE		2			2
DIEUDONNE		8			8

BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES

DIVERS BEAUVAIS		7	6		13
ELINCOURT SAINTE MARGUERIT		15	4		19
FITZ JAMES		1	3		4
FONTAINE BONNELEAU		1	1		2
FOUQUENIES		1			1
FROCOURT		1			1
GRANDVILLIERS		33	3		36
JOLY GILBERT		1			1
LA CHAPELLE EN SERVAL		4	2	1	7
LA NEUVILLE SAINT PIERRE		1	1		2
LA NEUVILLE SUR OUDEUIL		1	1		2
LALANDE EN SON			1		1
LAVERSINES			3		3
LE MONT-SAINT-ADRIEN		1			1
MILLY SUR THERAIN		3	7		10
MORY MONTCRUX		1			1
MOUY	3	33	12		48
NEUF MARCHÉ		1	3		4
NEUILLY EN THELLE		1	1		2
NOAILLES		1			1
OGNOLLES	1				1
OUDEUIL		8			8
OURSEL MAISON		6			6
PONCHON		3	1		4
PUISEUX LE HAUBERGER			3		3
PUITS LA VALLEE		3	1		4
RANTIGNY		2			2
ROTANGY		1			1
SACY LE PETIT		9			9
SAINTE GERMER DE FLY	3	2	9		14
SAINTE MARTIN LE NOEUD		6	3		9
SAINTE OMER EN CHAUSSEE	1	1	1		3
SAINTE SULPICE		5			5
SAINTE GENEVIEVE**		2	1		3
SAVIGNIES		1			1
SERIFONTAINE	1		10		11
THIESCOURT		9			9
THIEUX			1		1

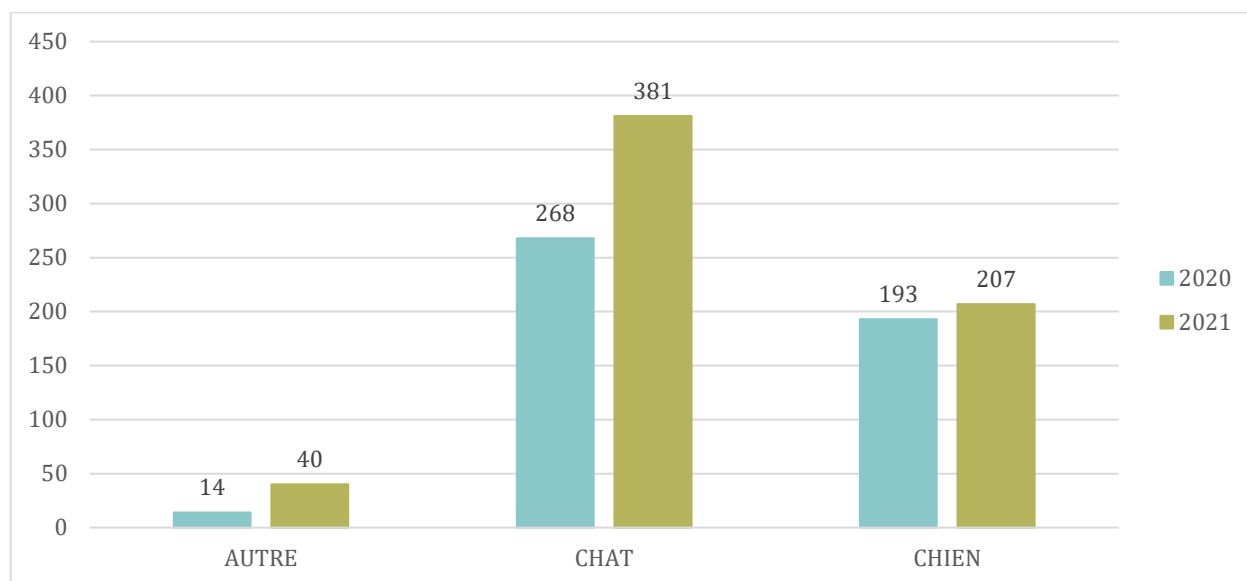
BILAN 2021 GESTION DE FOURRIERE – VILLES RATTACHEES

VILLERS VICOMTE		10			10
VillERS-SAINT-BARTHELEMY		3	2		5
WARLUIIS		24	3		27
Total général	14	335	114	1	464



BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE

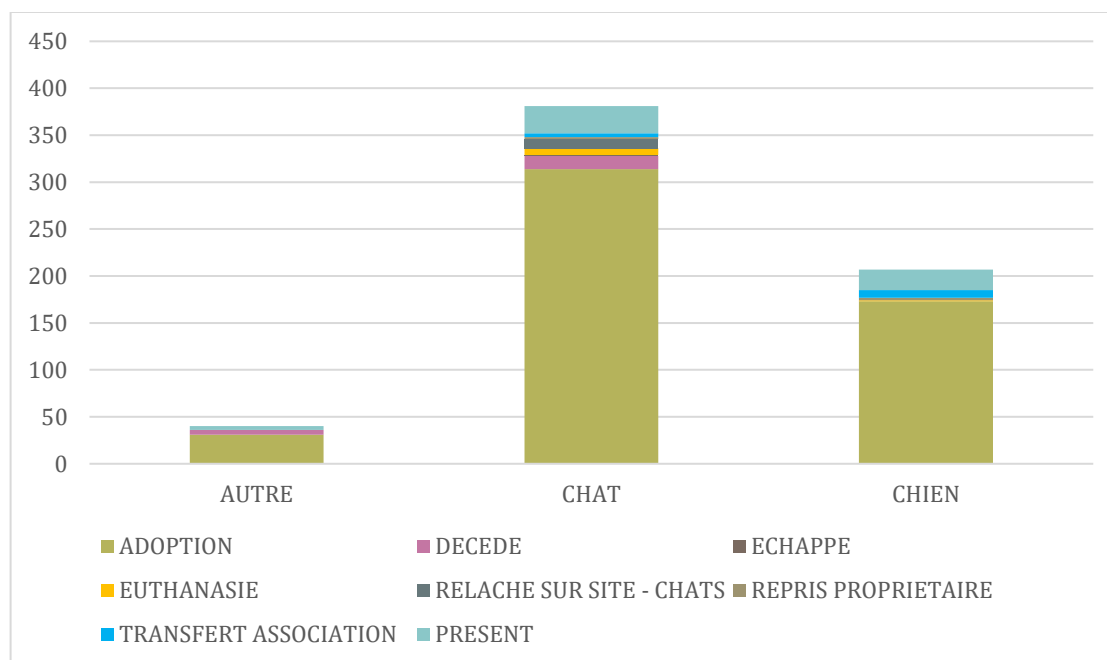
BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



BILAN DES ENTREES ET SORTIES REFUGE

DEVENIR DES ANIMAUX	AUTRE	CHAT	CHIEN	TOTAL GENERAL	CHAT	CHIEN
ADOPTION	31	314	173	518	82,41%	83,57%
DECEDE	5	14		19	3,67%	
ECHAPPE		1		1	0,26%	
EUTHANASIE		7	1	8	1,84%	0,48%
RELACHE SUR SITE - CHATS		10		10	2,62%	
REPRIS PROPRIETAIRE		2	3	5	0,52%	1,45%
TRANSFERT ASSOCIATION		4	8	12	1,05%	3,86%
PRESENT	4	29	22	55	7,61%	10,63%
TOTAL GENERAL	40	381	207	628	100,00%	100,00%

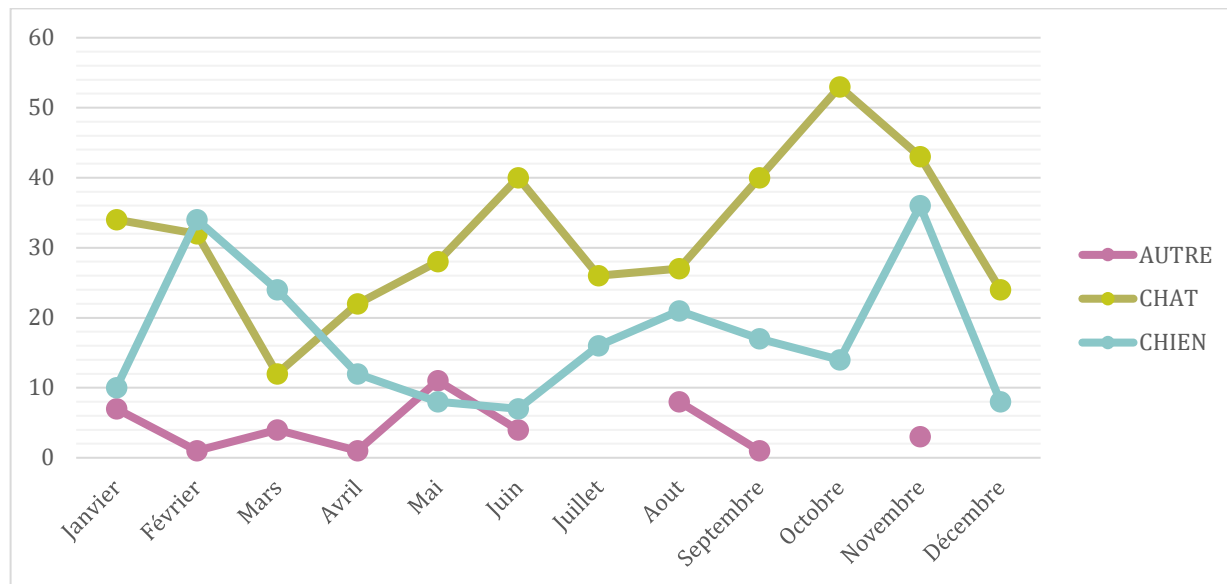
BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



ETAT DE FREQUENTATIONS MENSUELLES DE L'EQUIPEMENT PAR SECTEUR

MOIS	AUTRE	CHAT	CHIEN	TOTAL GENERAL	CHAT	CHIEN
Janvier	7	34	10	51	8,92%	4,83%
Février	1	32	34	67	8,40%	16,43%
Mars	4	12	24	40	3,15%	11,59%
Avril	1	22	12	35	5,77%	5,80%
Mai	11	28	8	47	7,35%	3,86%
Juin	4	40	7	51	10,50%	3,38%
Juillet		26	16	42	6,82%	7,73%
Aout	8	27	21	56	7,09%	10,14%
Septembre	1	40	17	58	10,50%	8,21%
Octobre		53	14	67	13,91%	6,76%
Novembre	3	43	36	82	11,29%	17,39%
Décembre		24	8	32	6,30%	3,86%
TOTAL GENERAL	40	381	207	628	100,00%	100,00%

BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



PRINCIPALES ACTIONS DE PROMOTION, DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION

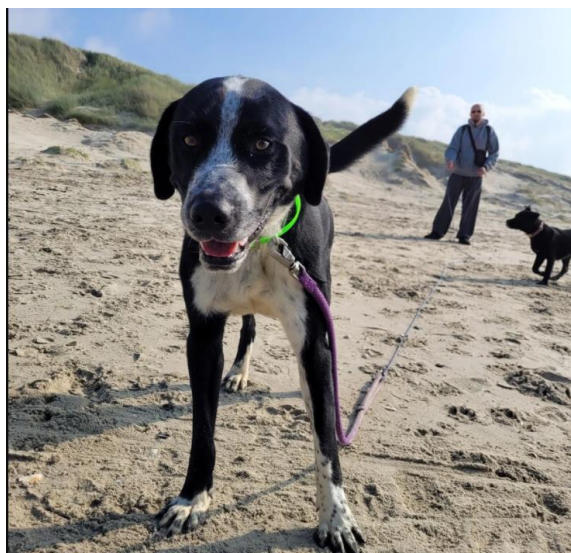
Les bénévoles participent activement à la vie du refuge en effectuant des actions pour récolter des dons ou encore à l'animation de celui-ci, comme pour les fêtes de Noël par exemple.

Un dimanche à la plage avec le refuge Clara de Beauvais ! 💙

Ce dimanche, c'était balade à la plage pour nos loulous du refuge de Beauvais !



BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



Du "Calendrier de l'adoption" au "Noël des animaux" en passant par les portes-ouverts, ce mois de décembre fût un mois riche pour le plus grand bonheur des animaux de nos refuges Clara...

Le "Calendrier de l'adoption"

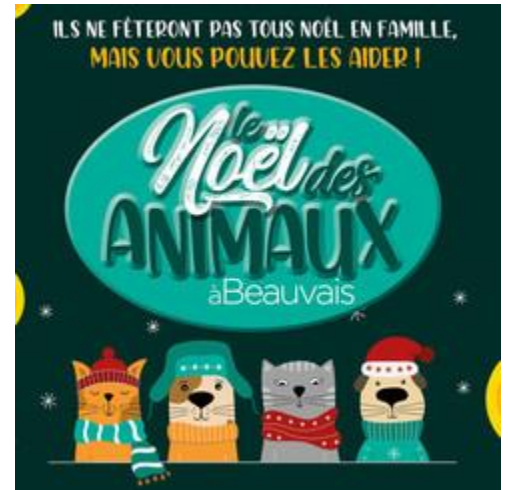
Plusieurs actions ont en effet marqué le mois de décembre dans nos refuges.

Tout d'abord, l'opération « Calendrier de l'adoption ». Un calendrier de l'avent original visant à mettre en avant les animaux à l'adoption sur nos réseaux sociaux, notamment notre page Instagram, avec une mise en scène à la hauteur de la féerie des fêtes de fin d'année ! Déguisements de Noël et de nombreuses vidéos ont facilité l'adoption de plusieurs animaux parfois présents depuis plusieurs mois qui pourront ainsi passer les prochaines années à l'abri de la chaleur de leur nouveau foyer...



BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE

Le "Noël des animaux" à Beauvais



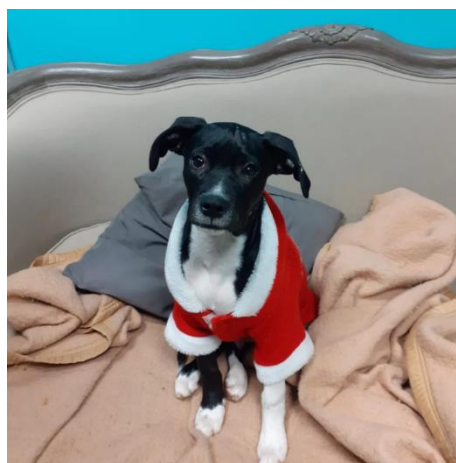
À quelques jours des fêtes de fin d'année, Le dernier mois 2021 a été marqué par les portes-ouvertes du refuge de Beauvais. L'implication de nos équipes, de nos bénévoles ainsi que les visiteurs venus en nombre soutenir le refuge et donner de leur temps pour les pensionnaires ont fait de ces deux jours, un réel succès !

De nombreux animaux ont pu trouver leur nouvelle famille et passeront ainsi des fêtes de fin d'année en très bonne compagnie !...

♥ Journées portes ouvertes au refuge Clara à Beauvais!

Au programme des portes ouvertes de Beauvais : des adoptions, des jeux, des ateliers et notamment le stand à bisous et câlins qui a connu un franc succès auprès des visiteurs...

BILAN 2021 DE LA GESTION DE REFUGE



CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

Un animal identifié est un animal qui retrouve son foyer !

Même si l'identification est obligatoire depuis 1999 pour les chiens et 2012 pour les chats, les mentalités peinent à changer et les bonnes pratiques tardent à se mettre en place mais au fil du temps, les propriétaires semblent prendre conscience de la nécessité d'identifier leurs animaux.

Rappelons aux administrés la nécessité d'identifier leurs animaux.

La restitution est une véritable obsession pour les équipes du Groupe SACPA. L'objectif de 100% relève de l'utopie mais s'en rapprocher le plus possible sur l'ensemble de nos sites est une priorité. Grâce au travail de nos collaborateurs, l'évolution des outils de recherches, la multiplication des canaux et une prise de conscience des propriétaires sur l'identification de leur animal, ce taux ne cesse d'évoluer.

90%

des animaux identifiés pris en charge par le Groupe SACPA en France sont restitués à leur propriétaire



La gestion des « chats libres » peut être améliorée.

Les chats libres au sens de l'article L.211-27 du Code Rural ne peuvent être gérés de manière éthique et pérenne comme des cas classiques de divagation. Certes, les élus doivent composer avec des usagers sincèrement incommodés par les nuisances causées par ces colonies (surpopulation, bagarres, nuisances sonores et olfactives) et avec le respect de la condition animale.

Aujourd'hui, les campagnes de stérilisation et de relâche sur site sont la seule solution pérenne et durable de gestion de ces colonies. La nature ayant horreur du vide, supprimer ces colonies ne sert à rien dans la mesure où elles se reforment très vite. La stérilisation permet de contrôler les populations dans le temps et de garder la niche écologique occupée.

Si les grandes masses restent globalement stables, certains indicateurs méritent une analyse plus fine car ils pourraient être améliorés grâce à des actions de sensibilisation conjointe des collectivités et du Groupe SACPA (notamment via Clara, sa fondation d'entreprise).

CONCLUSIONS



Des outils connectés pour permettre aux animaux de retrouver leur foyer. Riche d'un maillage territorial fort unique en France, le Groupe SACPA dispose d'outils permettant aux animaux de retrouver leur propriétaire le plus rapidement possible. Au-delà d'un réseau de centres animaliers connectés et d'informations centralisées et partagées en temps réel, le Groupe dispose également de puissants outils digitaux comme "Vigipet". Déjà riche de près de 8000 abonnés, cette page Facebook relie les centres animaliers aux propriétaires à la recherche de leur fidèle compagnon égaré. Aidés par les nombreux partages des annonces, des dizaines d'animaux ont déjà retrouvé leur foyer grâce à Vigipet !

VOS CONTACTS POUR TOUTE DEMANDE DE RENDEZ-VOUS :

Vos contacts pour toute demande de rendez-vous :

AUDREY CHAZAL
RESPONSABLE ADV
MARCHES PUBLICS

STEPHANIE PEYHARDI
ASSISTANTE COMMERCIALE
CONTRATS – CHATS LIBRES

ALBANE PERRAULT
RESPONSABLE DE SITE

Tél : 05 53 89 64 48

Mail : a.chazal@sacpa.fr

Tél : 05 53 89 74 63

Mail : s.peyhardi@sacpa.fr

Tél : 06.11.11.70.95

Mail : albane.perrault@sacpa.fr

Pour nous joindre

Groupe SACPA

SIEGE SOCIAL : 12 Place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX

Tél : 05 53 89 60 59 (Service commercial : tapez 1 / Fondation Clara : tapez 5)

Mail : contact@sacpa.fr

<http://groupesacpa-chenilservice.fr/accueil-collectivites.html>





RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2021

Sommaire

- I. Indicateurs & Chiffres-clefs..... page 3**
- II. Bilan..... page 4**
- III. Recettes et affluences par événement..... page 4**

Indicateurs et Chiffres-clefs

Année 2021

	2021		2019		2018					
	Locations de salles	Prestations annexes	Locations de salles	Prestations annexes	Locations de salles	Prestations annexes				
Recettes H.T.	24490,04 €	41363,10 €	124 006,23 €	126 069,20 €	112 743,41 €	111 221,30 €				
Totaux	65853,14 €		250 075,43 €		223 964,71 €					
<p><i>En 2021, les recettes sont en baisse de près de 27% par rapport à l'année précédente</i> <i>Pour le calcul des indicateurs, nous faisons le choix de comparer aux années 2018 et 2019, dernières années de référence avant la pandémie de Covid-19.</i></p>										
TYPE D'EVENEMENTS	2020		2019		2018		VARIATIONS			
	Nb	Af-fluences	Nb	Af-fluences	Nb	Af-fluences	De 2019 à 2020		De 2018 & 2019 à 2020	
							Nb	Af-fluence	Nb	Af-fluence
Spectacles	12	8555	12	19633	23	51398	0%	-56%	-31%	-76%
Salons & Congrès	7	8 250	20	41 350	11	26 517	-65%	-80%	-55%	-76%
Repas & Soirées	2	1 080	8	8 805	7	8 172	-75%	-88%	-73%	-87%
Evénements sportifs	1	1 400	6	17 710	4	2 900	-83%	-92%	-80%	-86%
Résidences de pré-production	0	0	2	0	0	0	-		-	
Autres (Don du sang, parking CD60)	3	3000	2	450	0	0	50%	567%	200%	1233%
	25	22285	50	87948	45	88987	-50%	-75%	-47%	-75%

Bilan

En 2021, la pandémie de COVID-19 qui a débuté en 2021 a continué de perturber l'activité de l'Elispace. En effet, une part importante des événements que nous accueillons ont été reportés et/ou annulés.

Le public est de retour à l'Elispace à partir du début du mois de juin, avec le report du festival *Blues autour du zinc*, qui enregistre des fréquentations tristement faibles.

L'affluence annuelle globale de l'Elispace reste sérieusement en berne, avec une baisse de 75% par rapport à l'année 2019, et la pandémie impacte aussi lourdement le résultat d'exploitation, qui est également catastrophique.

Recettes et affluences par événement

2021				RECETTE HT			RECETTE TTC
DATE	MANIFESTATION	TYPE MANIF	Total ENTR	LOCATION	PRESTAS	TOTAL HT	TOTAL TTC
Mercredi 27 janvier	Examen SSIAP	réunion	6	85,00 €		85,00 €	102,00 €
Lundi 8 mars	Examen SSIAP	réunion	6	85,00 €		85,00 €	102,00 €
Vendredi 2 avril	Sécu routière Prefecture	Extérieur	0	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Les 12 et 13 juin	Salon du Tatouage	salon	500	0,00 €	3 394,00 €	3 394,00 €	4 072,80 €
Vendredi 25 juin	BADZ - Ninjinski-Last Train	concert	200				
Samedi 26 juin	TRUST	concert	150				
Lundi 28 juin	KEREN ANN	concert	65				
Mardi 29 juin	Johnny Montreuil - SSUPREM	concert	150				
Mercredi 30 juin	Sweet Scarlett-Kaz Hawkins	concert	150	0,00 €	7 457,10 €	7 457,10 €	8 948,52 €
			715				
Dimanche 29 aout	Salon de la carte postale	salon	500	0,00 €	1 804,00 €	1 804,00 €	2 164,80 €
V3, S4 et D 5 Sept	Salon de l'Habitat	salon	6 000	8 624,03 €	4 639,40 €	13 263,43 €	15 916,11 €
Mardi 7 sept	Défi Inter Entreprises	Repas	970	- €	- €	- €	- €
Vend 24 sept	Concert Rentrée Musicale	concert	900	- €	- €	- €	- €
Dim 26 sept	Repas Centre Vacc	repas	90	- €	- €	- €	- €
Jeudi 30 sept	AG du COS	salon	200	- €	468,00 €	468,00 €	561,60 €
Jeudi 7 Oct	Réunion REGION	congrès	150	- €	1 380,50 €	1 380,50 €	1 656,60 €
Dim 17 oct	Election Miss Picardie	spectacle	2 000	- €	2 423,10 €	2 423,10 €	2 907,72 €
Vend 5 et Sam 6 de	Congrès des maires de l'Oise	congrès	400	5 239,25 €	5 013,65 €	10 252,90 €	12 303,48 €
Mardi 23 Nov	Rencontres Territoires	salon	1000	3 585,00 €	2 306,00 €	5 891,00 €	7 069,20 €
Dim 28 nov	Gala Gym La Vaillante	sport	1400	- €	1 762,25 €	1 762,45 €	2 114,94 €
3 et 4 déc	Cirque FIQ! Théâtre du Bvsis	spectacle	1500		4 202,50 €	4 202,50 €	5 043,00 €
Samedi 11 dec	Jeff Panaoloc	spectacle	1240	2 757,26 €	2 634,90 €	5 392,16 €	6 470,59 €
Dim 12 déc	Arbre de Noel SNCF	spectacle	1500	2 545,00 €	3 161,70 €	5 706,70 €	6 848,04 €
Vend 17 dec	Concert de Noel	spectacle	700	- €	- €	- €	- €
17, 18 & 19 dec	Distribution des jouets NPT	autre		1 569,50 €	716,00 €	2 285,50 €	2 742,60 €
TOTAL			20492	24490,04	41363,1	65853,34	79024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2021



BEAUVAIS

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1.	LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1.1.	Objet et étendue de la délégation	4
1.1.2.	Autorité délégante	4
1.1.3.	Délégataire	4
1.1.4.	Organigramme nominatif des dirigeants	4
1.1.5.	Nature et date de prise d'effet du contrat	4
1.2.	LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE	5
1.2.1.	Les services fournis	5
1.2.2.	Les installations	5
1.2.3.	Le partage des charges entre le délégataire et le délégant	5
2.	LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	6
2.1.	PRÉSENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	6
2.1.1.	Les règles comptables	6
2.1.2.	Le compte de résultat	7
2.2.	COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT	9
2.2.1.	Activité et chiffre d'affaires	9
2.2.2.	Charges d'exploitation	9
2.3.	COMPTE RENDU BILANIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	15
2.3.1.	Etat de variation de patrimoine	15
2.3.2.	Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué	15
2.3.3.	Programme contractuel d'investissements	16
2.3.4.	Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	16
2.3.5.	Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise	16
2.4.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	17
2.4.1.	Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité	17
2.4.2.	Les engagements à incidences financières en matière de personnels	17
3.	LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	18
3.1.	ÉVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE	18
3.2.	EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE	20
3.3.	ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	21
3.3.1.	Evolution du nombre annuel de crémations	21
3.3.2.	Évolution mensuelle de nombre de crémations	22
3.3.3.	Répartition des crémations par sexe	23
3.3.4.	Destination des cendres	24
3.3.5.	Information sur les cérémonies au crématorium	24
3.3.6.	Origine des défunts par lieu de domicile	25
3.4.	AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	26
3.4.1.	Comité d'éthique	26
3.4.2.	Le Temps de mémoire	26
3.4.3.	Registre d'appréciation du service	26
3.4.4.	La communication relative au crématorium	26
3.4.5.	Protection du Travailleur Isolé (PTI)	26
3.4.6.	La Certification de services Qualicert®	27
3.4.7.	Mise en place d'une Boucle à Induction Magnétique (BIM) ou boucle auditive	28
4.	LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	29
4.1.	Les FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	29

4.2.	LE COMPTE RENDU TECHNIQUE	29
4.2.1.	Les horaires d'ouverture	29
4.2.2.	Les moyens en personnel	29
4.2.3.	La formation	29
4.2.4.	La sécurité	30
4.2.5.	Elimination des déchets métalliques	30
4.2.6.	Les tarifs des prestations du service public	32
4.2.7.	La révision des tarifs	32
ANNEXE 1 : RESULTATS DES ENQUETES DE SATISFACTION		33

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC****1.1.1. Objet et étendue de la délégation**

La délégation porte sur la gestion du crématorium de Beauvais.

1.1.2. Autorité délégante

La ville de Beauvais.

1.1.3. Déléataire

OGF

Société anonyme au capital de 40.904.385 €

RCS Paris B 542 076 799

Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris

Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET

Directeur délégué : M. Eric CABANNE

Directeur de secteur opérationnel : M. Gaétan DELGEHIER

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public par voie d'affermage, signé le 29 mai 2017 pour une durée de dix années prenant effet le 1^{er} juillet 2017, soit une échéance au 30 juin 2027.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Le délégataire est chargé :

- De la crémation des corps des personnes décédées sur le territoire communal ;
- De la crémation des personnes décédées hors du territoire communal, dans la limite des règlements en vigueur et des capacités techniques du crématorium ;
- De la crémation des pièces anatomiques provenant d'établissements de soins ou de restes mortels exhumés, conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de la délégation qui lui est confiée le Délégataire prend en charge les opérations suivantes :

- La réception des cercueils ;
- L'accueil des familles ;
- L'organisation des cérémonies conformément à la demande des familles ;
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans l'équipement de crémation ;
- La crémation des cercueils ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres ;
- La gestion du site cinéraire ;
- Le recueil des cendres dans une urne remise à la famille, ou le dépôt au columbarium à la demande de celle-ci, ou la dispersion des cendres au jardin cinéraire pour les familles qui le souhaiteraient, ou l'inhumation dans une sépulture traditionnelle ou une concession cinéraire ;
- La prise en charge pour procéder gratuitement, sur demande des familles et avec accord de la Collectivité, à la crémation des corps des sapeurs-pompiers décédés à la suite d'un accident ou d'une maladie contractée en service commandé ;
- L'organisation d'une cérémonie annuelle à la mémoire de tous les défunts.

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- Des locaux ouverts au public : un hall d'accueil, une salle de cérémonies, une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil et de remise de l'urne, une cafétéria, les sanitaires et d'un bureau d'accueil.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium : une salle d'introduction du cercueil, un local technique contenant l'équipement de crémation et l'équipement de filtration, un local de conservation des urnes, d'un local pour le personnel et d'un bureau administratif.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Les charges sont supportées en totalité par le délégataire.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

2.1.1. Les règles comptables

Le crématorium de Beauvais n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, eau, frais postaux et télécoms) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre,
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2021 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en euros hors taxes.

CREMATORIUM DE BEAUVAIS - COMPTE EXPLOITATION	2020	2021	Var. 2020/2021
Nombre de crémations cercueil adulte	995	965	-3%
Nombre de crémations cercueil enfant entre 1 et 12 ans	0	2	0%
Nombre de crémations d'un cercueil enfant de moins de 1 an	10	16	60%
Nombre de crémation après exhumation dans un délais de moins de 5 ans	1	0	-100%
Nombre de crémations après exhumation dans un délai de 5 ans et plus	0	4	0%
Nombre de cérémonies d'une durée supérieure à 30 minutes	1	5	400%
Nombre de mises à disposition de la salle de convivialité (par heure)	0	0	0%
Nombre de cérémonial personnalisé	4	13	225%
Nombre de crémations de pièces anatomiques de 100 L ou 30 Kgs max.	29	24	-17%
Nombre de crémations de pièces anatomiques de 200 L ou 60 Kgs max.	0	0	0%
Recettes de crémations cercueil adulte	575 995	558 099	-3%
Recettes de crémations cercueil enfant entre 1 et 12 ans	0	578	0%
Recettes de crémations d'un cercueil enfant de moins de 1 an	1 447	2 313	60%
Recettes de crémations après exhumation dans un délais de moins de 5 ans	579	0	-100%
Recettes de crémations après exhumation dans un délai de 5 ans et plus	0	1 156	0%
Recettes de cérémonies d'une durée supérieure à 30 minutes	130	651	399%
Recettes de mise à disposition de la salle de convivialité (par heure)	0	208	0%
Recettes de cérémonial personnalisé	480	1 557	225%
Recettes de crémations de pièces anatomiques de 100 L ou 30 Kgs max.	8 395	6 938	-17%
Recettes de crémations de pièces anatomiques de 200 L ou 60 Kgs max.	0	0	0%
Recettes de dispersion des cendres	2 451	1 510	-38%
Recettes de dépôt provisoire de l'urne au crématorium (par mois après le 1er mois)	2 298	2 182	-5%
Recettes de plaque mémoire ou gravure sur le mur de la mémoire - Concession de 10 ans	626	781	25%
Plateau d'introduction pour les cercueils faits de matériaux autres que le bois	0	42	0%
Total recettes annuelles	592 400	576 017	-3%

Personnel	99 925	98 547	-1%
Salaires	72 077	72 676	1%
Charges sociales	27 848	25 871	-7%
Charges énergie	35 271	31 918	-10%
Gaz	23 287	20 636	-11%
Electricité	11 984	11 282	-6%
Achats	6 250	8 419	35%
Eau	663	608	-8%
Fournitures diverses et administratives	2 179	1 978	-9%
Réactifs	0	0	0%
Évacuation des résidus	2 783	5 119	84%
Pastilles réfractaires	265	594	124%
Tenues /équipement	359	120	-67%
Autres achats	0	0	0%
Services extérieurs	50 143	51 350	2%
PTI (téléphone - protection des travailleurs isolés) :	216	216	0%
Entretien des espaces verts	3 660	3 247	-11%
Entretien de l'équipement de crémation	29 558	31 802	8%
Entretien des locaux	9 716	11 808	22%
Gros Entretien et Renouvellement	0	0	0%
Réparations diverses	0	0	0%
Contrôles réglementaires	5 315	1 760	-67%
Assurance	1 604	1 677	5%
Sécurité	73	840	1046%
Autres services extérieurs	2 530	2 000	-21%
Frais postaux et de télécommunications	530	0	0%
Publicité	0	0	0%
Autres services extérieurs	2 000	2 000	0%
Autres charges	3 681	27	-99%
Total charges d'exploitation proportionnelles	197 799	192 261	-3%
Impôts et taxes	14 593	12 012	-18%
Taxes Foncière	6 196	6 377	3%
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	1 882	1 938	3%
Taxe organique (C3S)	948	922	-3%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	5 568	2 775	-50%
Frais d'administration générale	47 984	48 961	2%
Redevance collectivité	88 975	86 548	-3%
Redevance fixe	46 399	46 878	1%
Redevance variable (160€/crem au-delà de 750/an)	42 576	39 669	-7%
Amortissement investissements concessifs	156 026	159 119	2%
Total charges annuelles	505 377	498 900	-1%
Résultat avant IS	87 023	77 116	-11%
IS	27 865	21 207	-24%
Résultat Net	59 158	55 909	-5%

2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation GESCO.

Pour l'année 2021, le chiffre d'affaires du crématorium s'élève à 569 084 €, pour 1 012 crémations facturées contre 586 415 € pour 1 035 crémations en 2020. La baisse du chiffre d'affaires est directement liée à la baisse du nombre de crémations par rapport à l'année passée.

Le chiffre d'affaires des autres produits se porte quant à lui à 6 932 € en 2021 contre 5 984 € en 2020 soit une hausse 948 €. Il se compose essentiellement du chiffre d'affaires liées au dépôt provisoire d'urne, aux dispersions de cendres, et aux cérémonies personnalisées.

Le chiffre d'affaires de 2021 est détaillé comme suit :

	2020		2021	
	Quantité	CA HT	Quantité	CA HT
Crémation				
- Cercueil adulte	995	575 994€	965	557 955 €
- Cercueil enfant (1-12 ans)	0	0 €	2	578 €
- Cercueil enfant (-1 an)	10	1 446 €	16	2 313 €
Exhumation				
- Moins 5 ans (depuis inhumation)	1	579 €	0	0 €
- Après 5 ans (depuis inhumation)	0	0 €	4	1 156 €
- Crémation demande d'une collectivité	0	0 €	1	144 €
Recettes de crémations de pièces anatomiques	29	8394 €	24	6 938 €
Sous-total crémation	1 035	586 415 €	1 012	569 084 €
Autres prestations				
- Salle de cérémonie	1	130 €	7	859 €
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir	47	2 450 €	29	1 510 €
- Dépôt provisoire d'urne	136	2 297 €	91	2 182 €
- Cérémonial personnalisé	4	479 €	13	1 557 €
- Recettes de plaque mémoire	4	626 €	5	781 €
- Plateau d'introduction pour les cercueils	0	0 €	1	42 €
Sous total « autre CA »	192	5 984 €	146	6 932 €
Total		592 400 €		576 017 €

2.2.2. Charges d'exploitation

2.2.2.1. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2021 à **98 547 €** contre 99 925 € en 2020. Il s'agit des salaires et charges sociales des agents titulaires et assistants qui interviennent sur le crématorium (agents de crémation, assistant commercial et administratif).

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Une quote-part du salaire du Directeur du secteur opérationnel estimée à 5% de son temps a été prise en compte pour son activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

EXPLOITATION

	Heures Travaillées	Heures Payées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2020	1 720	1 933	28 414	9 752	38 166
2021	1 628	1 952	29 341	9 413	38 753

hors polyvalence et participation

ENCADREMENT

	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2020	1 870	38 293	16 603	54 896
2021	1 279	29 125	12 094	41 220

hors participation

	Polyvalence entrante				Polyvalence sortante			
	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total Ms	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total Ms
2020	231	3 616	1 141	4 757	-	-	-	-
2021	718	11 738	3 870	15 608	-	-	-	-

2.2.2.2. Charges d'énergie**Gaz**

La consommation de gaz correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année 2021 ressort à **20 636 €**, soit un coût par crémation de 20,41€.

En euros HT	2020	2021
Coût du gaz	23 287	20 636
Coût unitaire par crémation	22,50	20,41

2021	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21
Gaz KWH	51 515	43 992	33 931	38 165	35 895	38 186

2021	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Gaz KWH	42 130	44 936	45 251	53 805	54 097	50 119

Total	2020	2021	Var.VAL	Var.%
Gaz KWH	548 433	532 022	-16 411	-3%

La baisse du coût du gaz s'explique en partie par la baisse de l'activité, et la baisse du prix de la molécule sur 2021 par rapport à 2020.

Electricité

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium. Le coût total de l'électricité pour l'année 2021 s'élève à **11 282 €**, soit 11,43 € par crémation.

En euros HT	2020	2021
Coût de l'électricité	11 984	11 282
Coût unitaire par crémation	11,91	11,43

2021	janv.-21	févr.-21	mars-21	avr.-21	mai-21	juin-21
Electricité KWH	8 024	7 572	5 764	5 001	4 855	4 433

2021	juil.-21	août-21	sept.-21	oct.-21	nov.-21	déc.-21
Electricité KWH	3 536	3 708	3 846	4 683	6 066	13 376

Total	2020	2021
Electricité KWH	69 527	70 864

Var.	Var. %
1 337	2%

2.2.2.3. Achats

Eau

La consommation d'eau s'élève à **608 €** en 2021 contre 663 € en 2020. La charge est sur la base de factures reçues.

En euros HT	2020	2021
Coût d'eau	663	608
Coût unitaire par crémation	0,64	0,60

Fournitures diverses et administratives

Cette charge correspond à la maintenance de l'imprimante, la location de la fontaine à eau et de consommables pour les boissons proposées aux familles ainsi qu'aux achats de fournitures administratives et d'entretien.

Le coût total est de **1 978 €** contre 2 179 € en 2020.

La répartition des frais :

	2020	2021
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	145	79
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU)	185	374
Fournitures d'entretien (RAJA)	888	0
Fournitures administratives (JPG, STACI)	55	922
Cartes de visite	244	143
Achat petits équipements	401	460
Colonne désinfection pour gel hydroalcoolique	260	0
TOTAL	2 178	1 978

Evacuation des résidus

Ce poste regroupe les frais de traitement des déchets funéraires pour un montant de **5 119 €** contre 2 783 € en 2020.

	2020	2021
Traitement réactifs usagé (VEOLIA)	0	1 408
Traitement déchets médicaux (PROSERVE DASRI)	2 651	3 507
Eaux usées (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BEAUVAIS)	132	0
Décharge (ATI)	0	204

Pastilles réfractaires

Ce poste correspond à l'achat de pastilles réfractaires pour identification des cendres. Le montant s'élève à **594 €** en 2021 contre 265 € en 2020.

Tenues/Equipements

Ce poste regroupe les frais liés aux tenues vestimentaires du personnel. En 2021, la charge s'est élevée à **120 €** contre 359 € en 2020.

2.2.2.4. Services extérieurs**Protection des travailleurs isolés**

Ce poste contient l'abonnement annuel de télésurveillance par l'entreprise « Fiducial sécurité humaine » pour l'équipement de travailleur isolé. Le montant est de **216 €** en 2021 comme sur l'année précédente.

Entretien extérieur & espaces verts

Le poste regroupe le contrat standard d'entretien des espaces verts par l'entreprise « Fleurs in paysagiste décoration », ainsi que l'entretien de la toiture pour un montant total de **3 247 €** contre 3 660 € en 2020.

Entretien de l'équipement de crémation

Les dépenses réalisées pour l'entretien de l'équipement de crémation s'élèvent à **31 802 €** contre 29 558 € en 2020.

Elles regroupent :

	2020	2021
Maintenance préventive et curative des équipements de crémation (ATI)	28 132	31 802
Frais des pièces de rechange (ATI)	1 426	0
TOTAL	29 558	31 802

La maintenance préventive est facturée selon un forfait à la crémation. A noter que ce forfait a augmenté en 2020, car jusqu'en mars 2020, la maintenance qui était facturée pour une configuration sans filtration a été valorisée depuis juillet 2020 pour une configuration avec filtration et manipulation de réactif. Le forfait a ainsi augmenté de 60 % (impact année pleine sur 2021).

Entretien des locaux

Le poste regroupe tous les frais liés à l'entretien du crématorium. Le montant s'élève à **11 808 €** en 2021 contre 9 716 € en 2020.

Ce poste regroupe :

	2020	2021
Entretien des locaux et des vitres (AGENOR CREIL)	8 508	9 015
Maintenance de la climatisation	1 012	983
Maintenance incendie (EUROFEU)	195	108
Divers entretiens et réparations (remises en état peintures)	0	1 702
TOTAL	9 715	11 808

Gros entretien et renouvellement

Ce poste regroupe les gros travaux d'entretien de l'équipement de crémation. Aucuns travaux sur l'équipement de crémation n'ont été comptabilisés depuis N-1.

Contrôles réglementaires

Ce poste regroupe les frais de contrôles obligatoires liés à l'activité. En 2021, les frais liés aux contrôles réglementaires sont à **1 760 €** contre 5 315 € en 2020

Le détail des contrôles réalisés :

	2020	2021
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	220
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	250	430
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	4 560	0
Conformité électrique (BUREAU VERITAS)	285	285
Contrôle thermographie (BUREAU VERITAS)	0	225
Contrôle des dispositifs de sécurité installations de crémation (BUREAU VERITAS)	0	600
TOTAL	5 315	1 760

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **1 677 €** en 2021 contre 1 604 € en 2020 pour le crématorium de Beauvais.

Sécurité

Ce poste de charge regroupe l'abonnement de télésurveillance auprès du fournisseur GROUPE SCUTUM. L'abonnement annuel sur 2021 s'élève à 840 € contre 73 € en 2020.

2.2.2.5. Autres services extérieurs

Frais postaux et Télécom

Le poste est nul sur 2021. Pour mémoire sur 2020, le poste comprenait les frais de communications téléphoniques et de fax.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration. Néanmoins, les comptes peuvent comporter des frais postaux liés à des envois ponctuels.

Autres services extérieurs

Le montant de ce poste s'élève à 2 000 € comme sur l'exercice précédent. Il comprend uniquement les honoraires du commissaire aux comptes.

2.2.2.6. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à 12 012 € en 2021 contre 14 593 € en 2020 et comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à 1 938 € sur 2021 contre 1 882 € en 2020.
- La CVAE a été calculée en retenant le taux de 0,75% de la valeur ajoutée du crématorium de l'exercice (taux retenu au niveau du groupe OGF) auquel s'est ajouté une taxe additionnelle de 3.46%, et 1% de frais de gestion.

Pour 2021, la CVAE se porte ainsi à 2 775 € contre à 5 568 € en N-1. La baisse de cette cotisation est principalement liée à la baisse du taux d'imposition passant de 1,50% à 0,75% entre 2020 et 2021.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 922 € en 2021 contre 948 € en 2020.

TAXE FONCIERE :

La taxe foncière est de 6 377 € pour 2021 contre 6 196€ en 2020.

2.2.2.7. Frais d'administration générale

Ces frais qui s'élèvent à **48 961 €** en 2021 contre 47 984 € en 2020 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2021, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 8,5 % des produits d'exploitation contre 8,10% en 2020. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

2.2.2.8. Redevance collectivité

Le montant total de la redevance est de 86 548 € en 2021 contre 88 975 € en 2020.

Le contrat de DSP prévoit une partie fixe et une partie variable :

- Une redevance fixe pour un montant de 46 878 € contre 46 399 € en 2020 ;
- Une redevance variable de 166 € par crémation au-delà de 750 crémations par an soit 39 669 € pour 2021 contre 42 576 € en 2020.

Variable de 160 €	160
Indexation tarif	1,04174
Revalorisation de la variable	166,68
Nb de crémations	988
Nb de crémations supérieur à 750	238
Redevance variable 2021	39 669,46

2.2.2.9. Dotations aux amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

Les dotations sont de 159 119 € contre 156 026€ en 2020.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **ANNEXE 1**.

2.2.2.10. Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition sur les sociétés calculé par OGF est de 27,50% pour 2021 (Taux retenu à titre de simplification par le groupe OGF en fonction des variations fiscales 2021). Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.3.1. Etat de variation de patrimoine

Le détail des acquisitions vous est présenté ci-après :

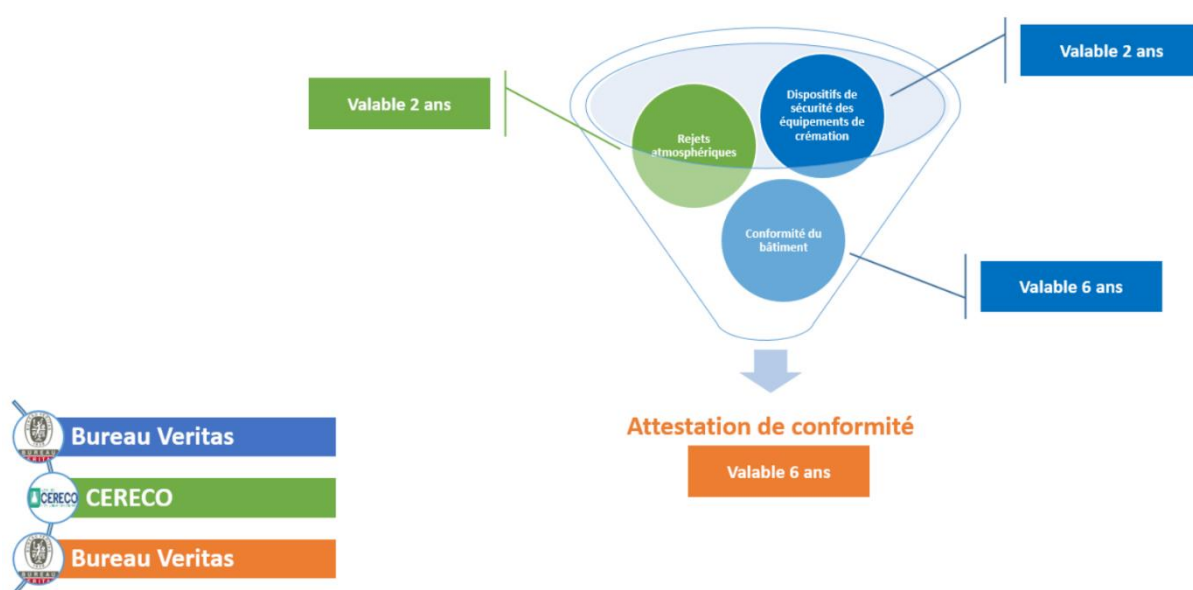
immos	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotations 2021
01AGC0000001926	DECORATION DE LA SALLE DE REMISE DES URNES	01/01/2021	1 387	78	01/07/2027	213
01AGC0000001925	DE LA SALLE DE REMISE DES URNES	01/01/2021	401	78	01/07/2027	62
01AGC0000001932	PRIME ASSURANCE OUVRAGE 2018 01 001 CONTRAT 7657021	06/01/2021	7 461	77	06/06/2027	1 192
01MC00000000712	DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	973	48	01/04/2025	182
01MI44010000000	MONITEUR	21/05/2021	1 002	48	21/05/2025	153

2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.3.2.1. Conformité des installations du crématorium

Les crématoriums sont soumis à une réglementation stricte, notamment en ce qui concerne le respect des normes de conformité qui leur sont applicables pour exercer leur activité. Dans ce cadre, ces établissements font l'objet de divers contrôles, destinés à vérifier qu'ils respectent les conditions d'exercice.

Pour simplifier la mise en œuvre de ces contrôles, le Gouvernement a allégé la procédure qui leur est applicable, notamment en ce qui concerne l'attestation délivrée à la suite de la visite de conformité du bâtiment. Ce document, initialement remis par le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS), est désormais édité par un organisme de contrôle accrédité par le Comité français de l'accréditation depuis le 1^{er} mars 2021. Nous avons fait le choix de travailler avec Bureau Veritas qui, à compter de cette date, nous délivre les attestations de conformité de nos



Ci-dessous un état des contrôles réglementaires réalisés au crématorium :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date du dernier contrôle des rejets
07/09/2020	2	06/09/2022	23/02/2022

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
14/09/2021	2	13/09/2023	13/03/2023

Conformité du bâtiment (CR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle du contrôle :
30/01/2020	6	29/01/2026	29/07/2025

2.3.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien du four de crémation sont assurés par la société ATI depuis l'installation du nouvel équipement de crémation.

Ce contrat garantit des visites préventives toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation. De plus, il s'agit d'un contrat de maintenance de garantie totale incluant les visites curatives et le changement de pièces (hors rebriquage total) si cela est nécessaire. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation.

Il est également à noter qu'une GMAO a été mise en place en fin d'année afin d'identifier la récurrence des pannes et permettre une amélioration du traitement des dysfonctionnements.

2.3.3. Programme contractuel d'investissements

Sans objet pour 2021.

2.3.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

La salle de remise des urnes a été décorée pour un montant de 1 788 € HT. Par ailleurs, le crématorium a été équipé d'un défibrillateur d'une valeur de 973 € HT.

2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements.

Il n'y a pas de biens de reprise.

2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Conformément aux dispositions de la convention de délégation, une caution bancaire a été constituée, auprès du Crédit Lyonnais.

Le montant de garantie autonome a été fixé à 19 364 € pour la durée restant à courir du contrat, soit le 30/06/2027.

Enfin, dans le cadre de la convention, il n'y a aucun engagement de crédit-bail.

2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux pour l'ensemble de son personnel : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. ÉVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1er janvier 2022, la France compte 67,8 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2021, au même rythme qu'en 2020. En 2021, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, s'établit à + 81 000. En 2016, il avait atteint son niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et il a continué de baisser depuis lors pour atteindre un point très bas en 2020 du fait de la forte hausse du nombre de décès pendant les deux premières vagues de la pandémie de Covid-19.

En 2021, 738 000 bébés sont nés en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021, soit 3000 naissances de plus qu'en 2020 (+ 0,4 %). Cette remontée met ainsi fin à la baisse observée chaque année entre 2015 et 2020.

Le nombre de décès reste élevé en 2021 à cause de la pandémie et du vieillissement de la population

En 2021, 657 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021) ; c'est 12 000 de moins qu'en 2020 (- 1,8 %), mais nettement plus qu'en 2019, avant la pandémie (+ 44 000, soit + 7,1 %). La hausse de 2019 à 2021 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires, de la manière suivante : + 23 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 14 000 dus à la baisse attendue des quotients de mortalité entre 2019 et 2021 et + 35 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 47 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé au premier semestre (+ 7,7 % toutes causes confondues par rapport au premier semestre 2019). La troisième vague épidémique de début janvier à fin mai 2021 a entraîné 18 000 décès de plus qu'attendus si les quotients de mortalité avaient baissé de 2019 à 2021 au même rythme que sur la période 2010-2019. La quatrième vague durant l'été 2021 a été beaucoup moins meurtrière en France métropolitaine compte tenu de la campagne massive de vaccination et de la poursuite de mesures de restrictions sanitaires. Elle a davantage touché les Antilles et la Guyane où la campagne de vaccination a rencontré plus de réticence. En fin d'année 2021, une cinquième vague touche la France, dont ni l'ampleur ni la durée ne sont connues au moment de la préparation de ce bilan.

Bien qu'en hausse, l'espérance de vie ne retrouve pas en 2021 son niveau d'avant la pandémie

En 2021, l'espérance de vie à la naissance est de 85,4 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les femmes gagnent 0,3 an d'espérance de vie par rapport à 2020 et les hommes 0,2 an. Du fait de la forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie ne retrouve cependant pas son niveau d'avant la pandémie (85,6 ans pour les femmes en 2019 et 79,7 ans pour les hommes).

Bien qu'en recul, l'espérance de vie des femmes en France en 2020 était la plus élevée de l'Union européenne (UE), à égalité avec l'Espagne ; pour les hommes, la France est en position moyenne au sein de l'UE, et reste derrière l'Italie (80,1 ans) et l'Espagne (79,7 ans), pourtant fortement touchées par la pandémie.

La population continue de vieillir avec l'avancée en âge des baby-boomers

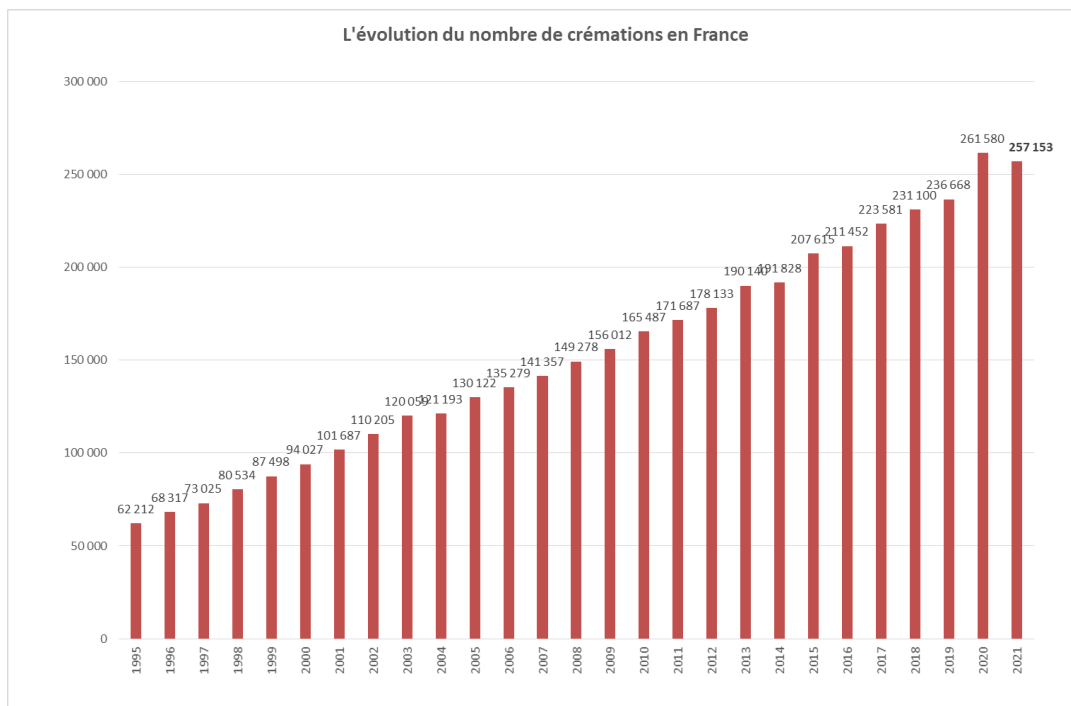
Au 1er janvier 2022, 21,0 % des personnes en France ont 65 ans ou plus et 9,8 % ont 75 ans ou plus. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population s'accroît en 2022 avec l'arrivée de la première génération du baby-boom dans cette tranche d'âge. La part des 65 ans ou plus augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accroît depuis le milieu

des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE. En 2020, elles représentent 20,6 % de la population de l'UE, contre 20,2 % en 2019. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce et au Portugal, alors qu'elle n'est que de 14,4 % en Irlande.

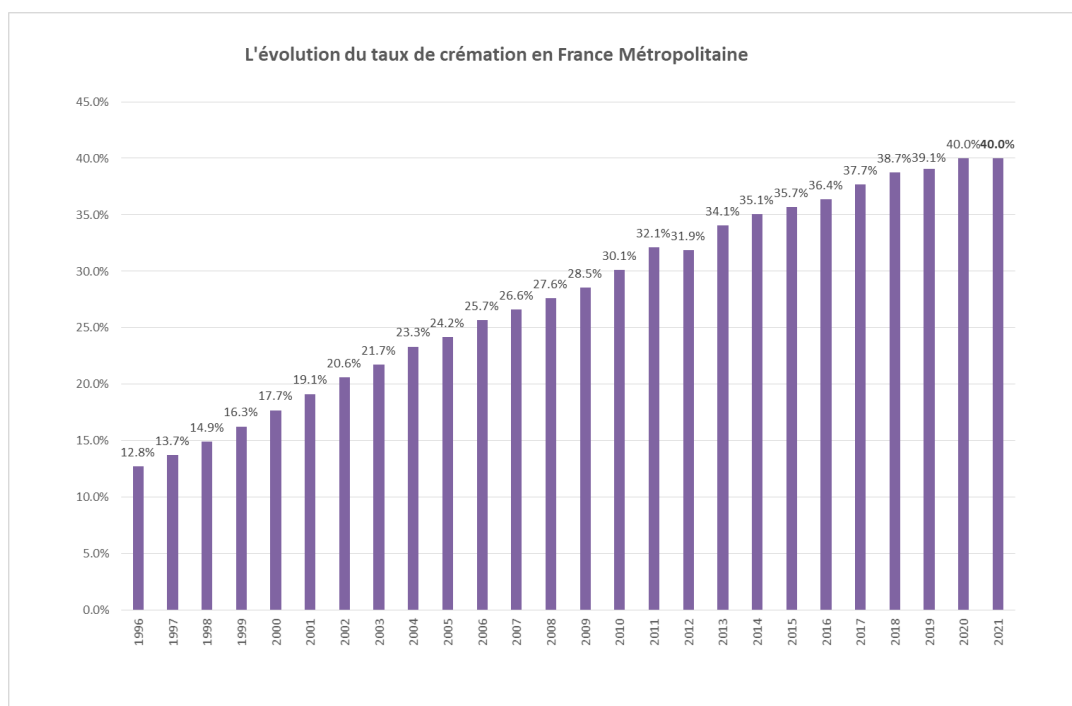
Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6024136?sommaire=6036447#titre-bloc-17>

3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE



Y compris principauté de Monaco



Y compris principauté de Monaco

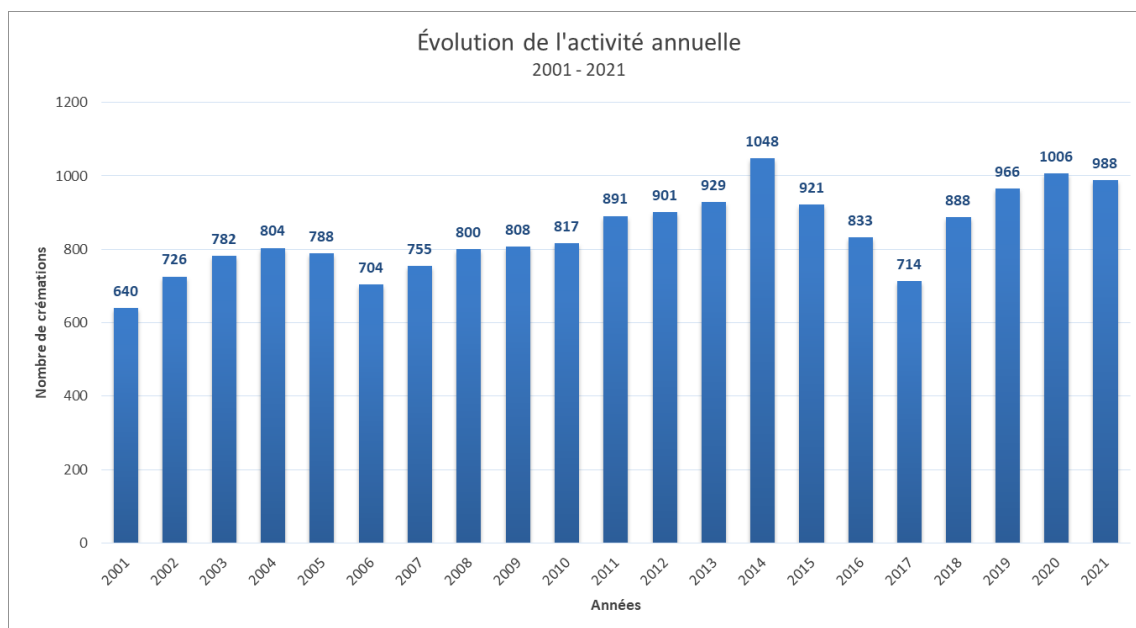
3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

3.3.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2021 est en légère baisse par rapport à l'année passée qui a été fortement impactée par la crise épidémiologique du Covid-19.

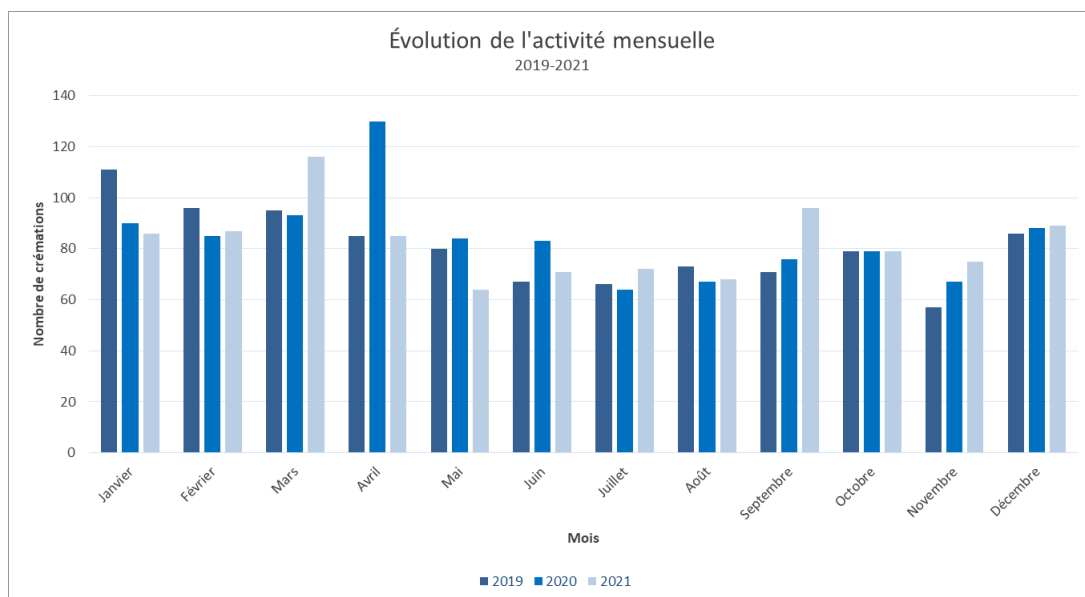
Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
1995	448	-
1996	527	17.6%
1997	529	0.4%
1998	557	5.3%
1999	596	7.0%
2000	574	-3.7%
2001	640	11.5%
2002	726	13.4%
2003	782	7.7%
2004	804	2.8%
2005	788	-2.0%
2006	704	-10.7%
2007	755	7.2%
2008	800	6.0%
2009	808	1.0%
2010	817	1.1%
2011	891	9.1%
2012	901	1.1%
2013	929	3.1%
2014	1048	12.8%
2015	921	-12.1%
2016	833	-9.6%
2017	714	-22.5%
2018	888	24.4%
2019	966	8.8%
2020	1006	4.1%
2021	988	-1.8%

Répartition par types de crémation	
Prestations	2021
Adultes	965
Enfants de moins d'un an	16
Enfants de 1 à 12 ans	2
Crémation à la demande d'une collectivité	1
Sous-total	984
Exhumations de moins de 5 ans	0
Exhumations de plus de 5 ans	4
Sous-total	988
Pièces anatomiques	24
TOTAL	1012



3.3.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2019		2020		2021	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	111	111	90	90	86	86
Février	96	207	85	175	87	173
Mars	95	302	93	268	116	289
Avril	85	387	130	398	85	374
Mai	80	467	84	482	64	438
Juin	67	534	83	565	71	509
Juillet	66	600	64	629	72	581
Août	73	673	67	696	68	649
Septembre	71	744	76	772	96	745
Octobre	79	823	79	851	79	824
Novembre	57	880	67	918	75	899
Décembre	86	966	88	1006	89	988
TOTAL		966		1006		988



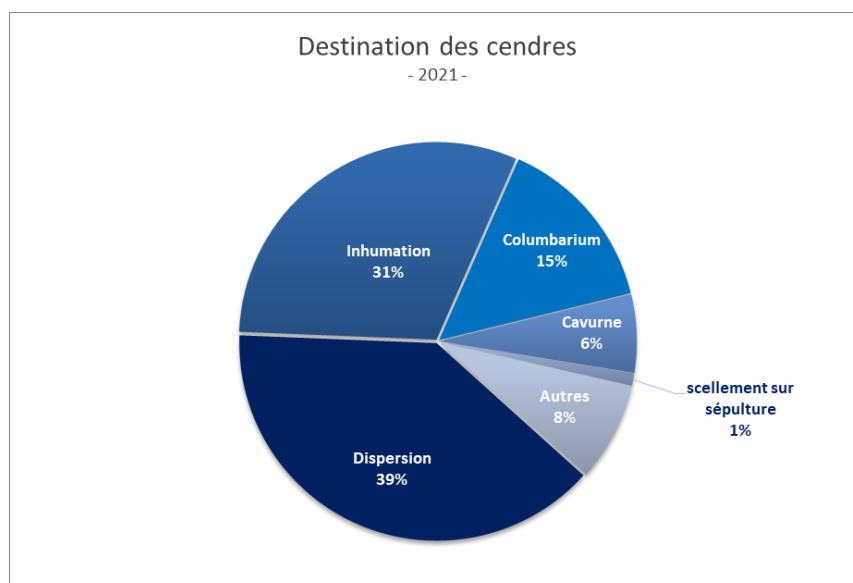
3.3.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	36	49	1	0
Février	34	50	2	1
Mars	55	59	2	0
Avril	27	57	1	0
Mai	21	43	0	0
Juin	25	44	2	0
Juillet	38	33	1	0
Août	33	33	1	1
Septembre	47	46	2	1
Octobre	44	33	1	1
Novembre	31	41	3	0
Décembre	48	39	2	0
Total	439	527	18	4
	966			
Proportions	45.4%	54.6%		
	100.0%			

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2019	2020	2021
Homme	58%	55%	45%
Femme	42%	45%	55%

3.3.4. Destination des cendres

Destination des cendres - 2021 -		Nombre de crémations	
Destination	Part		
Dispersion	39.0%	385	
Inhumation	31.0%	306	
Columbarium	14.6%	144	
Caverne	6.4%	63	
scellement sur sépulture	1.0%	10	
Autres	8.1%	80	
TOTAL	100%	988	



3.3.5. Information sur les cérémonies au crématorium

Fréquentation de la salle de cérémonie - 2021 -		
Prestations	Quantité	Proportions
Avec cérémonie	933	94%
Sans cérémonie	55	6%
TOTAL	988	100.0%

3.3.6. Origine des défunts par lieu de domicile

Ci-dessous est présentée l'activité du crématorium par lieu de domicile du défunt pour les communes ayant apporté plus de cinq crémations. Ces communes représentent plus de 50 % des crémations.

Répartition des crémations selon la commune de décès (Hors exhumations et pièces anatomiques)		
Communes	Nombre de défunts	2021
BEAUVAIS	189	19.2%
CLERMONT	35	3.6%
GOURNAY EN BRAY	33	3.4%
CREIL	26	2.6%
GRANDVILLIERS	25	2.5%
GISORS	23	2.3%
LIANCOURT	20	2.0%
BRETEUIL	20	2.0%
AMIENS	16	1.6%
CHAUMONT EN VEXIN	15	1.5%
SAINT JUST EN CHAUSSEE	12	1.2%
CREVECOEUR LE GRAND	12	1.2%
BRESLES	11	1.1%
HERMES	10	1.0%
NOGENT SUR OISE	9	0.9%
MOREUIL	9	0.9%
BRESLES	9	0.9%
MOUY	8	0.8%
FEUQUIERES	8	0.8%
CHANTILLY	7	0.7%
AGNETZ	7	0.7%
BERTHECOURT	6	0.6%
FORMERIE	6	0.6%
GOINCOURT	6	0.6%
SAINT GERMER DE FLY	6	0.6%
MONTATAIRE	6	0.6%
<i>Autres communes (168)</i>	450	45.7%
TOTAL	984	100%

3.4. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.4.1. Comité d'éthique

Sur l'initiative de la Ville de Beauvais, un comité d'éthique peut être mis en place. Sa composition est constituée de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématicistes, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

3.4.2. Le Temps de mémoire

Pas de temps de mémoire en 2021 en accord avec la municipalité afin d'éviter les rassemblements dans un contexte épidémiologique fort.

3.4.3. Registre d'appréciation du service

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement.

Pour OGF ou sa filiale, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégant.

La restitution annuelle des résultats du crématorium est présentée en annexe.

3.4.4. La communication relative au crématorium

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

3.4.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI) :

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème.

L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



3.4.6. La Certification de services Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 14 janvier 2014.



3.4.7. Mise en place d'une Boucle à Induction Magnétique (BIM) ou boucle auditive :

Afin d'accompagner les personnes handicapées auditives, le crématorium s'est doté d'un système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif, une boucle à induction magnétique.

En effet, les salles de cérémonie sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder et participer à ces moments, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés, sans quoi les bruits de fonds rendent ces moments très inconfortables.

Ainsi, lorsqu'une personne parle dans un micro ou qu'un son est diffusé dans une salle de cérémonie, le son est transmis vers un amplificateur qui diffuse des ondes captées par les prothèses auditives des personnes malentendantes. Le son est dissocié du bruit environnant et des échos ; il semble plus proche.

Sans qu'aucune exigence réglementaire oblige OGF à la l'installation de boucle auditive, une démarche volontaire a été engagée afin de proposer des équipements à la hauteur de la qualité de services rendue dans l'accueil et l'accompagnement des familles au crématorium.

Le pupitre qui est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction est signalé par un pictogramme.



4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2021 comme en 2020, l'activité quotidienne des crématoriums a été fortement impactée par les nouvelles vagues de la pandémie. Nos établissements ont dû une nouvelle fois s'adapter aux mesures gouvernementales, à la vaccination et à l'évolution des mentalités de chacun ce qui a permis aux différents acteurs du funéraire de pouvoir anticiper et de mieux gérer l'accueil des défunts et des familles.

Encore cette année, en collaboration avec vos services, toute l'équipe du crématorium est restée mobilisée pour s'adapter aux nouvelles évolutions réglementaires et veiller au strict respect des mesures sanitaires. Nos décisions ont été dictées par notre volonté de préserver la capacité des familles à accompagner leur proche décédé tout au long des obsèques.

Veiller sur les proches des défunts, c'est également protéger nos collaborateurs dans l'exercice de leurs missions par le maintien des équipements de protection et une communication immédiate des mesures gouvernementales.

4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.2.1. Les horaires d'ouverture

Les crémations sont réalisées, à l'exception des dimanches et jours fériés, aux jours et plages horaires suivants :

Du lundi au vendredi
de 9 heures à 17 heures,
le samedi
de 9 heures à 13 heures.

4.2.2. Les moyens en personnel

Deux personnes à temps plein, Madame Françoise SIMONPIERI, responsable du crématorium et Monsieur Christian MARECHAL, agent de crématorium titulaire ainsi que du personnels suppléants représentant l'équivalent de 0,5 temps plein concourent à la tenue du crématorium pour :

- L'accueil des familles ;
- La réalisation de cérémonie de recueillement ;
- L'accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles ;
- La réalisation des crémations ;
- L'entretien des installations.
- La tenue du planning de crémation et accueil téléphonique ;
- La gestion administrative de l'activité (facturation client, fournisseurs, etc.)

L'encadrement du crématorium est assuré par M. Gaetan DELGEHIER, directeur du secteur opérationnel de Chantilly.

4.2.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,

- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

4.2.4. La sécurité

Début 2010, un dispositif de protection du travailleur isolé a été déployé au crématorium. Au moindre malaise ou chute du personnel affecté à la conduite de l'équipement de crémation, un boîtier téléphonique met en contact l'opérateur avec un centre d'appel, qui fait intervenir les secours en cas de nécessité.

4.2.5. Elimination des déchets métalliques

Les déchets métalliques ne se consomment pas lors d'une crémation, comme ceux utilisés pour les prothèses, les couronnes dentaires et autres plombages. Les cendres du défunt sont rendues aux proches. Les résidus métalliques sont récupérés et s'agissant de déchets d'activité, ceux-ci doivent être traités dans une filière adaptée comme tout déchet, et valorisés lorsque c'est possible, comme nous y oblige le code de l'environnement.

Les déchets métalliques sont triés puis refondus pour être transformés. Ces nouveaux objets sont alors utilisés par différentes industries comme l'automobile, l'aéronautique ou encore l'électroménager. Notre prestataire garantit que la nouvelle utilisation ne réintégrera pas le domaine de la santé.

Pour les crématoriums avec dons à la Fondation PFG :

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à la Fondation PFG, sous l'égide de la Fondation de France, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

- Bilan annuel 2020 des actions de la Fondation PFG :

La Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG s'engage auprès des associations qui orientent leurs actions autour de l'accompagnement des personnes en fin de vie, du deuil et de la sensibilisation du public à un thème encore tabou en France, la mort. A travers cette Fondation, le Groupe OGF, leader des services funéraires en France, prolonge l'écoute, l'accompagnement et le respect des familles mis en œuvre quotidiennement par ses équipes professionnelles. Représentations théâtrales traitant le sujet du deuil, ateliers de mise en beauté pour les personnes en fin de vie, groupes de paroles, développement des soins palliatifs, études, conférences et formations de bénévoles... A travers ses dons, la Fondation PFG apporte un soutien essentiel aux associations qui traitent ces sujets délicats.

Gouvernance et fonctionnement

Présidée par Alain COTTET, Président-directeur général d'OGF, le conseil d'administration est composé de 6 membres :

- 4 collaborateurs d'OGF,
- 2 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Le conseil joue un rôle essentiel dans les demandes de subventions des associations. Chaque membre donne un avis expérimenté et objectif sur les dossiers présentés pour ensuite délibérer. Si le projet est accepté, la subvention est versée à l'association.

Entre juin et septembre, la Fondation PFG organise un appel à projets annuel.
Retrouvé les actions de la Fondation sur <https://www.pfg.fr/pfg-a-vos-cotes/fondation-pfg>

Pour les crématoriums avec dons à une association :

Dans les crématoriums gérés par OGF, la valorisation des déchets métalliques réalisée par notre prestataire est confiée à une association choisie par l'autorité délégante, à aucun moment OGF n'est destinataire de ces sommes.

En 2021, le montant de la valorisation pour votre établissement s'est élevé à 10 247,86 € pour 327 kg collectés.

LE COMPTE RENDU FINANCIER**4.2.6. Les tarifs des prestations du service public**

Les tarifs pratiqués sur l'année ont été les suivants :

N° prix	Prestation facturée	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021		
		Tarifs H.T.	T.V.A. 20.00%	Tarifs T.T.C.
I – CRÉMATORIUM				
1a	Crémation d'un cercueil adulte	578.18 €	115.64 €	693.82 €
1b	Crémation d'un cercueil enfant entre 1 et 12 ans	289.09 €	57.82 €	346.91 €
1c	Crémation d'un cercueil enfant de moins de 1 an	144.55 €	28.91 €	173.46 €
2a	Crémation d'un cercueil après exhumation à la demande des familles dans un délai de moins de 5 ans depuis l'inhumation	578.18 €	115.64 €	693.82 €
2b	Crémation d'un cercueil après exhumation à la demande des familles dans un délai de 5 ans et plus depuis l'inhumation	289.09 €	57.82 €	346.91 €
3a	Cérémonies d'une durée supérieure à 30 minutes	119.80 €	23.96 €	143.76 €
3b	Mises à disposition de la salle de cérémonie hors crémation (limité à 1 heure)	130.22 €	26.04 €	156.26 €
3c	Mises à disposition de la salle de convivialité (par heure)	104.18 €	20.84 €	125.02 €
4a	Nombre de crémations de pièces anatomiques de 100 L ou 30 Kgs max.	289.09 €	57.82 €	346.91 €
4b	Nombre de crémations de pièces anatomiques de 200 L ou 60 Kgs max.	578.18 €	115.64 €	693.82 €
II – JARDIN DU SOUVENIR				
5a	Dispersion des cendres au jardin du souvenir	52.08 €	10.42 €	62.50 €
5b	Dépôt provisoire de l'urne au crématorium (par mois après le 1er mois)	23.96 €	4.79 €	28.75 €
5c	Plaque mémoire ou gravure sur le mur de la mémoire - Concession de 10 ans	156.26 €	31.25 €	187.51 €
5d	Renouvellement de l'emplacement de plaque sur le mur de la mémoire - Concession de 10 ans	156.26 €	31.25 €	187.51 €

4.2.7. La révision des tarifs

Conformément à la convention pour la délégation de service public concernant la construction et la gestion du crématorium de Beauvais, les tarifs ont été actualisés le 1^{er} janvier 2021 et ont diminué de -0,13 %.

ANNEXE 1 : résultats des enquêtes de satisfaction

Synthèse des résultats

Niveau	
Excellent	≥ 95%
Très bon	de 90% à 94,9%
Bon	de 85% à 89,9%
Moyen	de 80% à 84,9%
Mauvais	< 80%

Evolution (+/- 5 points)	
▶	Stable
▲	Hausse
▼	Baisse

	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	CUMUL 2021	Rappel 2020	Evolution (2021 /2020)
Nombre de questionnaires	9	30	13	40	92	82	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	88,9%	93,3%	84,6%	82,5%	87,0%	84,1%	▶
L'accueil	100,0%	96,7%	100,0%	92,5%	95,7%	98,8%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	96,7%	100,0%	94,7%	96,7%	98,8%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	100,0%	97,5%	98,9%	97,6%	▶
L'Hommage lors de la remise des cendres	100,0%	95,7%	100,0%	93,9%	96,1%	98,6%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	100,0%	100,0%	88,9%	94,1%	100,0%	▼



Les Patinoires Modernes

211 avenue Marcel Dassault
60000 BEAUVAIS

03 44 81 72 76

patinoiresmodernes@outlook.fr



CONVENTION DE CONCESSION POUR LE FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE MARCEL DASSAULT



PATINOIRE
MARCEL DASSAULT

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

[article VIII.1.1 du contrat]

ANNÉE 2021

(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021)

Ce document remis à la personne publique est confidentiel. Il comporte des informations uniquement destinées à la ville de Beauvais, gestionnaire du contrat. Toute diffusion publique est interdite.



1. COMPTE RENDU FINANCIER

1.1. COMPTE ANNUEL DE RESULTAT

1.1.1. Précision préalable

Le compte de résultat annuel concerne l'année 2021 qui, pour cause de fermeture administrative en lien avec la pandémie de Covid-19, n'a connu que 6 mois d'exploitation du 4 juillet au 31 décembre 2021.

Les Patinoires Modernes a soumis à la Ville de Beauvais un mémoire de réclamation basé sur l'évaluation des incidences économiques et financières liées à la fermeture et à la réouverture de la patinoire sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. la réclamation indemnitaire portait sur un montant global et forfaitaire de 140.000 €, LPM assurant provisoirement quant à elle les charges suivantes :

- la souscription d'un PGE de 200.000 € (remboursement à négocier)
- les apports de Christian Halmaert à hauteur de 181.000 € depuis le début de la pandémie (à date du 30 juin 2021) ;
- l'absorption des 6 échéances de prêt soit 85.030 € faisant l'objet d'une éventuelle prolongation de contrat à discuter.

Ce mémoire est resté sans réponse à ce jour mais le montant de 140.000 € a été pris en compte dans notre bilan comptable 2021 sous forme de subvention attendue afin de traduire la situation telle qu'espérée.

A l'heure où ces lignes sont écrites, l'absence d'intervention de la Ville de Beauvais se traduit par un découvert bancaire chronique, l'impossibilité de LPM de rembourser les échéances de prêt ni le PGE souscrit pendant la pandémie.

Un sursis est octroyé par le Crédit Agricole avant que les procédures prévues au contrat de prêt ne soient engagées auprès des cautions.

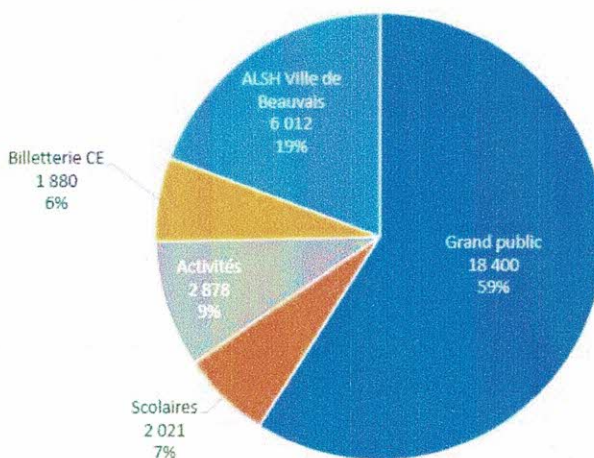
1.1.2. Situation immédiate

A ce jour, LPM connaît une situation de trésorerie très largement déficitaire car, bien que les fréquentations soient à la hauteur, les recettes sont très largement en dessous des attentes.

Cela s'explique par le fait que nous avons assisté depuis la réouverture du 4 juillet 2021 à des passages en caisse massifs de personnes ou groupes constitués munis des tickets achetés pendant la pandémie à hauteur de 6.000 entrées avec la location des patins comprise. Si l'apport en trésorerie que cet achat a représenté au moment de la pandémie nous a permis de « résister » à la crise, aujourd'hui l'emploi de cette billetterie largement diffusée par la Ville de Beauvais nous fait défaut sur les recettes grand public.

Nous sommes donc dans une situation immédiate extrêmement tendue puisque les recettes attendues pour compenser les charges ne sont pas au rendez-vous, en particulier sur les vacances scolaires les plus fréquentées. Ainsi, même en intégrant le versement de la réclamation indemnitaire du 1^{er} semestre, réputée équilibrer la situation économique du contrat sur le premier semestre, nous accusons sur le second semestre un déficit de recettes de l'ordre de 45.000 € HT.

Répartition des entrées au 2nd semestre 2021



1.1.3. Compte de résultat

⇒ Focus Covid

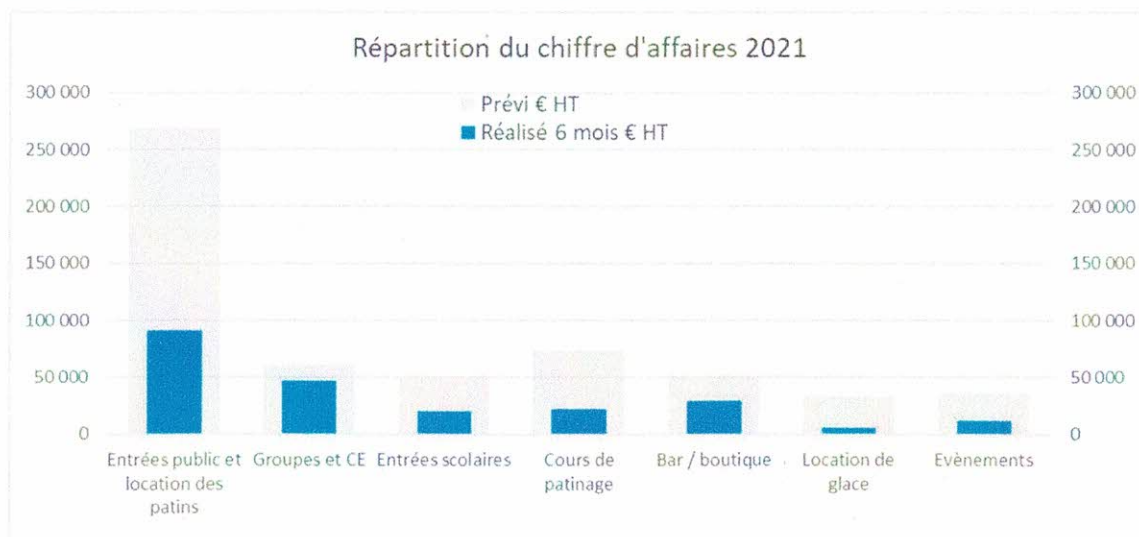
Pour la seconde année consécutive, la pandémie de Covid-19 a fortement perturbé l'exploitation de la patinoire avec seulement 6 mois d'exploitation possible et dans des conditions dégradées ; jauges imposées, puis passe sanitaire demandé aux adultes et finalement aux enfants.

⇒ Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation est de 623.825,72

- Dont les prestations achetées par la ville dans le cadre du contrat pour un total de 75.000 € HT
 - Accueil des scolaires base contrat (216 créneaux x 275 € TTC) : 59.400 € TTC
 - Accueil des ALSH base contrat (4.500 entrées x 6,80 € TTC) : 30.600 € TTC
- Dont 353.743,00 € de subvention d'exploitation
 - Subventions versées : 73.000 €
 - Subvention attendues : 140.000 € (mémoire en réclamation 1^{er} semestre 21021)
 - Fond de solidarité et aides de l'État : 140.743 €

Les recettes propres de la patinoire Marcel Dassault s'établissent ainsi sur les 6 mois d'exploitation, comparativement au prévisionnel du contrat en année N+2 pleine :



⇒ Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation est de 705.698,74 € HT (

- Dont 228.557,80 € de ressources humaines (en baisse actuellement)
- Dont 47.472,00 € de fluides (réduit de -39.215,00 € par rapport à une année pleine)
- Dont 264.369,88 € d'amortissement + 62.306 € d'intérêts versés + 22.715,16 € d'assurance des emprunts

Les charges directes d'exploitation en lien avec l'activité de la patinoire s'établissent ainsi en comparaison du prévisionnel de l'année N+1.



⇒ Bilan

Le bilan établi par notre expert-comptable figure en annexe de ce rapport.

Il montre à une perte de 282.235,69 € HT

*Il provisionne 140.000 € de subvention à percevoir
(mémoire en réclamation du 1^{er} semestre)*

Il conclut à un résultat de -142.235,69 €

1.2. ÉTAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Certains matériels utilisés pendant la construction ont été cédés pour une valeur de 28.044 € HT.

Compte tenu de travaux de finition sur le bâti et d'investissements nouveaux réalisés afin d'améliorer l'attractivité de l'équipement, le patrimoine de la scét Les Patinoires Modernes est en augmentation sur l'exercice de 105.142 € HT ce qui le porte à 3.651.739 € HT.

1.3. COMPTE RENDU DE LA SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS

Compte tenu des dotations de l'exercice, le montant des amortissements évolue de 252.811 € à 259.594 € soit +10.181 € par an

1.4. COMPTE RENDU DES PENALITES

Sans objet

1.5. ÉTAT DU SUIVI DU PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENT ET RENOUVELEMENT

Aucun renouvellement n'a été réalisé compte tenu de la durée effective d'exploitation depuis l'inauguration de l'équipement

1.6. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR

Sans objet à ce stade

1.7. ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

La situation fermeture administrative à cause de la pandémie de Covid-19 a bouleversé l'équilibre économique du contrat.

Des fonds de trésorerie ont été constitués par LPM (Christian Halmaert) à hauteur de 181.000 €

Un PGE a été contracté auprès du Crédit Agricole à hauteur de 200.000 €

Un report de remboursement de prêt a été octroyé par le Crédit Agricole à hauteur de 85.030 €

Les aides de la ville se sont montées à :

- 2020 : 110.000 €
- 2021 : en attente de retour du mémoire de réclamation pour le 1^{er} semestre 2021 (140.000 € attendus)

Origine des fonds	Montant € HT	Durée	Garantie	Coût financier
Les patinoires Modernes Christian Halmaert	700.000 €	25 ans	Fonds constitués en compte courant	271.250 €
Les patinoires Modernes Christian Halmaert	50.000	2 ans	Fonds constitués en compte courant En 2020	9.900 €
Les patinoires Modernes Christian Halmaert	131.000 €	2 ans	Fonds constitués en compte courant En 2021	25.950 €
Emprunt #1 Crédit Agricole Brie Picardie	1.400.000 €	25 ans	Contre garantie Ville de Beauvais pour 700.000 €	Intérêts 461.757 € + frais 3.000 €
			Assurance décès incapacité Christian Halmaert pour 1.400.000 €	68.075 €
Emprunt #2 Crédit Agricole Brie Picardie	1.400.000 €	18 ans	Contre garantie Ville de Beauvais pour 700.000 €	Intérêts 289.384 € + frais 3.000 €
			Contre garantie BPI pour 700.000 €	
			Assurance décès incapacité Christian Halmaert pour 1.400.000 €	68.075 €

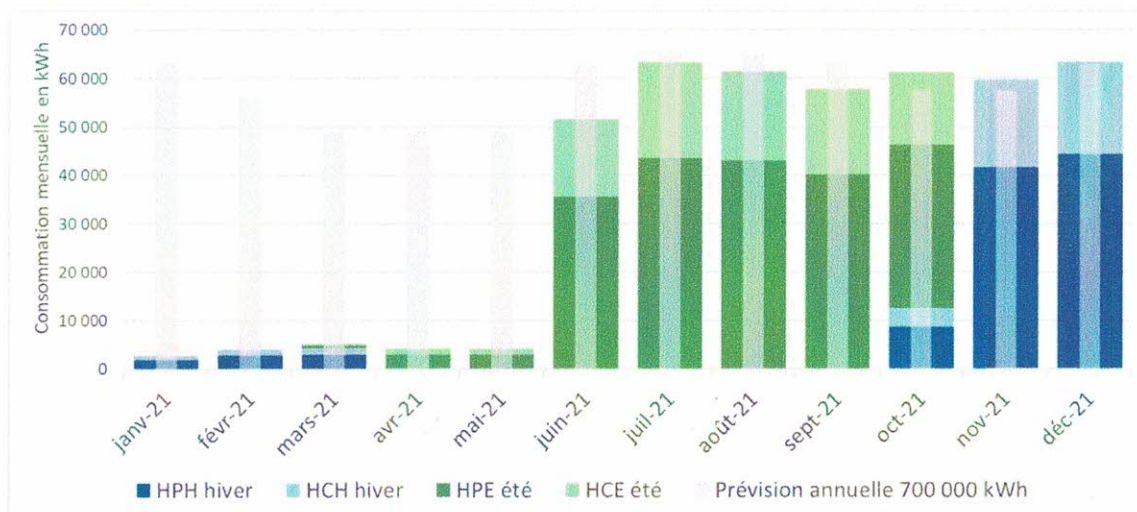
PGE Crédit Agricole Brie Picardie	200.000 €	Durée non fixée Garanti par l'État	?
Report de remboursement d'emprunts	85.030 €	Durée 6 mois Remboursement à 25 ans + 6 mois	?
Totaux	3.966.030 €	Christian Halmaert : 881.000 Ville de Beauvais : 1.400.000 € Banque Public d'investissement : 700.000 € PGE 200.000 €	1.200.391 €
		Assurance décès incapacité Christian Halmaert : 2.800.000 €	

2. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

2.1. PERFORMANCES ENERGETIQUES

2.1.1. Consommations énergétiques par énergie et par usage

La consommation d'électricité est conforme aux prévisions sur les 6 mois d'exploitation concernant par l'exercice 2021 :



2.2. INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION / MAINTENANCE

2.2.1. Liste des opérations de maintenance courante

Groupes de production d'eau glacée : interventions sous garantie

Surfaceuse : vidanges et entretien courant

2.2.2. Nombre et nature des dépannages effectués

Dépannages sous garantie.

2.2.3. Commentaire général sur l'état des biens , synthèse des informations, évolutions

A ce stade, les installations sont en très bon état.

2.2.4. Copie des procès-verbaux des contrôles réglementaires

Les procès verbaux de contrôle des installations sont disponibles à la patinoire :

- Vérification d'accessibilité 18/12/2019,
- Vérification des extincteurs le 23/12/2021,
- Test du SSI le 23/12/2021,,
- Contrôle des installations ascenseur le 29/12/2021,
- Procès-verbal d'essai de résistance au feu des rideaux valable jusqu'au 11 janvier 2022,
- Défibrillateur 23/12/2021,
- Vérification des installations électriques (Syldelec) le 27/09/21

2.2.5. Analyse de la qualité des ouvrages, propositions d'amélioration

Sans objet

2.2.6. Analyse sur les insuffisances pour répondre aux besoins des usagers ou appliquer la réglementation en vigueur

Sans objet

2.2.7. Compte rendu de la veille technologique (Art X.1.5 – maintien en l'état requis)

Les installations techniques sont en bon état et répondent parfaitement à l'usage demandé, dans le respect des performances énergétiques annoncées

2.2.8. État des interruptions des prestations ou insuffisances

Sans objet

2.3. BILAN DES TRAVAUX ET DU GER

2.3.1. Liste des ouvrages et biens mis en service dans l'année

Seconde phase de réception d'ouvrage (commission de sécurité du 23/12/2021)

- Mezzanine
- Salle de séminaire
- Vestiaires

2.3.2. Mise à jour de l'inventaire des biens

Pas d'inventaire établi à ce jour

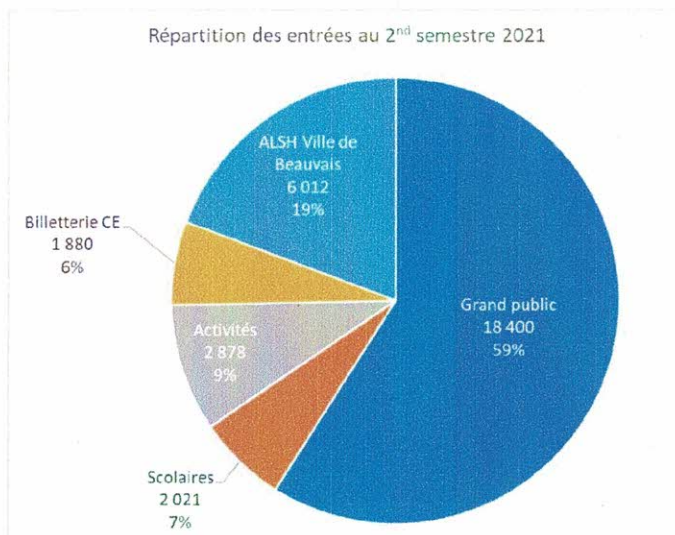
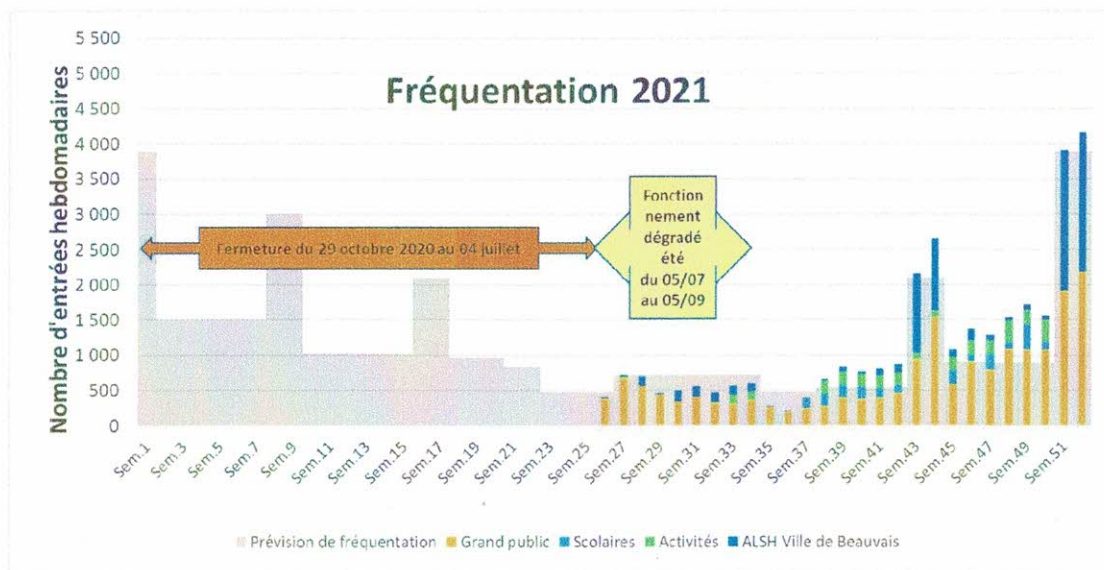
2.3.3. Liste détaillée des travaux et suivi vis-à-vis du renouvellement (annexe 7)

Sans objet

3. ACTIVITE DU SERVICE

3.1. FREQUENTATION

La fréquentation de l'équipement a été conforme aux prévisions avec cependant une répartition des usagers qui n'a pas été anticipée.



En effet, nous avons reçu en grand nombre, surtout pendant les vacances scolaires, de nombreux usagers munis de tickets d'entrée pré-venus à la Ville de Beauvais pendant les périodes de fermeture Covid-19. Ces entrées ne se sont donc pas traduites par des recettes ce qui nous a conduit à des difficultés de trésorerie importantes.

3.1.1. Tarifs

La grille des tarifs appliquée est celle du contrat, inchangée :

Tarifs publics 2020
Entrée adultes : 5.80 € Enfants -14 a : 5.00 €
Location des patins : 3.20 €

Cartes de 10 entrées à tarif réduit
Avec location des patins : 75 €
Sans location des patins : 46 €
cartes non nominatives, sans limite de validité

Tarifs groupes
Centres de loisirs, Collectivités, Comités d'Entreprise.
Valables sur toutes les séances sans limite de validité

À partir de 10	7.50 € / entrée et loc. patins
À partir de 25	7.10 € / entrée et loc. patins
À partir de 100	6.80 € / entrée et loc. patins

Il est à noter que cette grille sera sans doute révisée à partir de décembre 2022 puisque l'augmentation des tarifs de l'électricité s'appliquera à nous à compter du 19/12/2022, à l'échéance de notre contrat souscrit à tarif fixe pour 36 mois auprès d'EDF.

3.2. COMMUNICATION

3.2.1. Les supports de communication

La Patinoire Marcel Dassault a adopté la signature visuelle proposée par la ville. Cette charte graphique a été déclinée sur les différents supports de communication utilisés pour l'inauguration :

- Les dépliants horaires papier,
- Les flyers d'information,
- La billetterie,
- L'habillage de la page Facebook de la patinoire,
- La fresque qui habille le mur du fond.

3.2.2. Les actions spécifiques engagées sur la période

Nous n'avons pas engagé de campagne publicitaire du type affichages en ville ; la couverture médiatique de l'ouverture de l'équipement nous est apparue suffisante pour informer le Beauvaisis de l'ouverture de la patinoire. Nous avons pris soins d'être présents dans la presse (rédactionnel) et sur plusieurs blog.

De plus les annonces faites par la ville concernant l'inauguration puis les vœux adressés par Madame le Maire dans l'équipement ont contribué à la notoriété immédiate de la patinoire Marcel Dassault.

La page Facebook de la patinoire a été très active et les usagers ont largement partagé nos posts et leur expérience de glisse dans l'équipement ; cela a nourri la popularité de la patinoire dès les premiers jours de l'ouverture.

3.2.3. Évènements

- 31/10 : Halloween Party
- 11/09 : Portes ouvertes
- 25/10 : stage de découverte
- 19/11 : Miss Oise 2021
- 17/12 : Spectacle sur glace avec Philippe Candeloro
- 14/08 : Stages découverte

3.2.4. Plaintes et retard, explications

Sans objet

4. SITUATION DU PERSONNEL

4.1. LISTE DU PERSONNEL

Poste	Type de contrat	Nombre 9,9 ETP
Direction d'exploitation	CDI temps plein	1,5
Direction technique	CDI temps plein	1
Directeur sportif	CDI temps plein	1
Employé chargé de l'accueil	CDD temps plein	0
Employé polyvalent	CDD étudiant temps partiel	2,7
Employé polyvalent	CDI temps plein	3,7

4.1.1. Accidents du travail

Sans objet

4.1.2. Observation diverses (personne publique, inspection du travail, ...)

Sans objet

4.2. INFORMATIONS GENERALES

La crise du Covid que nous venons de traverser a durablement bouleversé l'équilibre économique de la délégation, créant des charges que notre structure ne sera pas en mesure de rembourser seule sur l'exploitation normale de la patinoire :

- Apports en trésorerie par Christian Halmaert de 381.000 €
 - + 200.000 € pour surinvestissement
 - + 181.000 € pour trésorerie
- Contraction d'un emprunt de trésorerie de 200.000 € (OGE)
- Report d'échéances de remboursement d'emprunt pour 85.080 €

Nous bénéficions actuellement de facilités offertes provisoirement par le Crédit Agricole et notre découvert se monte à près de 88.000 €

Exercice 2021



COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

BCSJ
Rue des Métiers - 60000 BEAUVAIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CADRE CONTRACTUEL ET ORGANISATION DU SUIVI	3
<i>Présentation de BCSJ</i>	<i>3</i>
<i>Organisation.....</i>	<i>3</i>
TRAVAUX NEUFS.....	5
<i>Travaux de renouvellement, de mise en conformité ou de modernisation effectués</i>	<i>5</i>
<i>Travaux de branchement et d'extension.....</i>	<i>5</i>
USAGERS - ABONNÉS AU RÉSEAU DE CHALEUR	6
<i>Abonnés actuels.....</i>	<i>6</i>
<i>Évolution des raccordements de l'année à venir.....</i>	<i>6</i>
SUIVI DE L'EXPLOITATION	7
<i>Règles de comptage des énergies.....</i>	<i>7</i>
<i>Éléments sur la rigueur climatique</i>	<i>7</i>
<i>engagement des équipements</i>	<i>7</i>
<i>Fonctionnement et performance des installations</i>	<i>8</i>
<i>Suivi des consommations d'énergies finales</i>	<i>8</i>
MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET GROS ENTRETIEN	9
<i>Travaux de maintenance réalisés durant l'exercice</i>	<i>9</i>
<i>Programme de maintenance préventive de l'année suivante</i>	<i>9</i>
<i>Historique des pannes - maintenance corrective.....</i>	<i>9</i>
<i>Renouvellement et grosses réparations.....</i>	<i>10</i>
<i>sinistres.....</i>	<i>10</i>
BILAN RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTAL	11
<i>Contrôles réglementaires.....</i>	<i>11</i>
<i>Bilan des cendres</i>	<i>11</i>
<i>Bilan carbone</i>	<i>11</i>
ANNEXES	12
ANNEXES.....	13
<i>Annexe 1 - Certificats de contrôle des compteurs d'énergie.....</i>	<i>14</i>
<i>Annexe 2 - Suivi des actions en chaufferie.....</i>	<i>104</i>
<i>Annexe 3 - Planning de la maintenance programmée.....</i>	<i>129</i>
<i>Annexe 4 - Bilan de souscription et de consommation par abonné</i>	<i>132</i>
<i>Annexe 5 - Bilan de production et de distribution de chaleur.....</i>	<i>133</i>
<i>Annexe 6 - Mesures des émissions atmosphériques</i>	<i>134</i>
<i>Annexe 7 - Analyses d'eau</i>	<i>235</i>
<i>Annexe 8 - Remplacement des extincteurs.....</i>	<i>259</i>
<i>Annexe 9 - Visite réglementaire des moyens d'accès et de levage.....</i>	<i>260</i>
<i>Annexe 10 - Analyse échantillon de bois SOCOR.....</i>	<i>281</i>
<i>Annexe 11 - Suivi des livraisons avec les distances parcourues</i>	<i>295</i>
<i>Annexe 12 - Analyse des cendres.....</i>	<i>308</i>
<i>Annexe 13 - Bilan carbone.....</i>	<i>318</i>
<i>Annexe 14 - Bilan catégorie bois</i>	<i>319</i>
<i>Annexe 15 - Polices d'abonnements signées pendant l'exercice.....</i>	<i>320</i>

CADRE CONTRACTUEL ET ORGANISATION DU SUIVI

PRÉSENTATION DE BCSJ

BCSJ (Bois Chaleur Saint Jean) est la filiale à 100% de CRAM SAS, dédiée à la DSP du réseau de chaleur de la ville de Beauvais. Cette EURL a été créée le 03 août 2009.

Son capital de 500 000 € est entièrement libéré. Son gérant est Régis BEJANIN, Yannick HUON est co-gérant.

Pièces contractuelles DSP de distribution de chaleur Saint-Jean :

Contrat de concession du 19 décembre 2008 et prenant fin le 30 juin 2035.

Avenant n°1 : relatif aux formules de révision de prix, de la modification de la liste des abonnés et des conventions de mise à disposition d'ouvrages, prenant effet au 1er décembre 2010,

Avenant n°2 : relatif au changement du contrat de fourniture de bois, aux frais de raccordement et à l'extension du périmètre du réseau de chaleur, prenant effet au 1er décembre 2012,

Avenant n°3 : relatif au changement de fournisseur de bois, aux frais de raccordement et à l'extension du périmètre du réseau de chaleur, prenant effet au 1er juillet 2015,

Avenant n°4 : relatif aux formules de révision de prix et à l'établissement du compte GER, prenant effet au 1er juin 2018,

Avenant n°5 : relatif aux formules de révision de prix et au changement de l'exercice social, prenant effet au 1er janvier 2019,

Avenant n°6 : relatif au changement du contrat de fourniture de bois, au compte-rendu technique et aux frais de gestion, prenant effet au 1er janvier 2020,

ORGANISATION

ORGANISATION ET PERSONNEL AFFECTÉ À L'EXPLOITATION DU SERVICE

Le contrat de concession est exploité par le centre d'exploitation de l'agence Ile de France Picardie de CRAM, dirigée par Yannick HUON.

Les principaux intervenants de l'organisation opérationnelle mise en place sont :

Nom	Qualification	Fonction
POULTIER Richard	Chef de Centre exploitation	Chef de Centre exploitation
VERMEERSCH Luc	Chef de secteur	Chef de secteur exploitation
DEMOORE Anthony	Technicien Exploitation	Responsable de chaufferie et réseau biomasse
SAGLAM Témel	Technicien Exploitation	Technicien d'exploitation

COMMUNICATION ET COORDONNÉES

BCSJ

Siège social : .203, rue Demidoff - 76600 LE HAVRE

Établissement : rue des métiers - 60000 BEAUVAIS

CRAM SAS

203, rue Demidoff - 76600 LE HAVRE

Tel : 02-35-24-25-26

Agence Ile de France - Picardie

ZA des Garennes - 6, rue Levassor - 78130 LES MUREAUX

Tel : 01-34-74-95-04

TRAVAUX NEUFS

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, DE MISE EN CONFORMITÉ OU DE MODERNISATION EFFECTUÉS

Travaux de renouvellement réalisés pendant l'année 2021 :

- Remplacement des compteurs d'énergie thermique dont la périodicité du mesureur était dépassée
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 24
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 2
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 46
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 10
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 12
- Remplacement des plaques sur l'échangeur de la sous-station N° 14
- Remplacement de la clôture du bassin de rétention des eaux pluviales
- Remplacement de la centrale intrusion du bâtiment

TRAVAUX DE BRANCHEMENT ET D'EXTENSION

Il n'y a pas eu de travaux de branchement ni d'extension du réseau pendant la période sur laquelle porte ce rapport.

USAGERS - ABONNÉS AU RÉSEAU DE CHALEUR

ABONNÉS ACTUELS

RAPPEL

Le bilan de souscription et de consommation par abonné au réseau de chaleur est présenté sous forme de tableau joint en annexe 4.

Dans ce tableau sont précisées les valeurs de puissance souscrite, de consommation de référence et du nombre d'URF souscrits.

Les consommations mensuelles d'énergie et la consommation globale de l'année 2021 sont données dans la partie droite du tableau.

ÉVOLUTION DES RACCORDEMENTS DE L'ANNÉE À VENIR

La DSP est en cours de négociation commerciale pour le raccordement de la Résidence Clairefontaine.

SUIVI DE L'EXPLOITATION

RÈGLES DE COMPTAGE DES ÉNERGIES

A contrario des quantités de l'exercice indiquées dans le compte-rendu financier, les quantités indiquées dans le présent compte-rendu technique sont toutes calculées à partir des relevés effectués. Ceci explique l'écart. Pour mémoire, le rapport financier indique explicitement la méthode utilisée, à savoir les valeurs budget du mois de décembre et non les valeurs constatées, ainsi que le rattrapage sur le mois de janvier de l'écart entre les valeurs du budget et celles avérées du dernier mois de l'exercice précédent.

ÉLÉMENTS SUR LA RIGUEUR CLIMATIQUE

La rigueur climatique enregistrée par METEOFRANCE sur l'année complète s'élève à 2 765 DJU pour l'année pour 2 620 DJU de référence, soit une rigueur climatique de +5.5%.

La consommation totale des abonnés est de 29 592 MWh pour une consommation prévue de 36 611 MWh, correspondante à la consommation de référence (34 692 MWh, cf. annexe 4) ramenée à la rigueur climatique de l'année, soit une perte de chaleur livrée aux abonnés de 23%.

Les ventes de chaleur sont en baisse de 9% par rapport à l'année 2020 malgré une rigueur climatique en hausse de 16%.

ENGAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Période de fonctionnement des chaudières bois :

	1er semestre 2021	2ème semestre 2021
Chaudière 1 - 4 500 kW	Du 01/01 au 09/06	Du 15/09 au 31/12
Chaudière 2 - 5 500 kW	Du 01/01 au 20/05	Du 04/11 au 31/12

Durant ces périodes, les chaudières ont été arrêté pour entretien, maintenance, et pannes de :

- . 318 heures pour la chaudière n° 1
- . 224 heures pour la chaudière n° 2

Période de fonctionnement des chaudières fioul :

	1er semestre 2021	2ème semestre 2021
Chaudière fioul 1	0 MWh produit	0 MWh produit
Chaudière fioul 2	87 MWh produit	31 MWh produit

Les chaudières fioul ont essentiellement été engagé pour le maintien du réseau lors de l'arrêt des

chaudières bois.

FONCTIONNEMENT ET PERFORMANCE DES INSTALLATIONS

Le bilan de production et de distribution de chaleur est donné en annexe 5. Ce bilan récapitule l'historique mensuel de :

- Des quantités d'énergie produites par les chaudières bois, les chaudières gaz et les chaudières fioul ainsi que par les équipements de récupération d'énergie (économiseurs et condenseurs)
- Des consommations de combustible
- Des consommations d'électricité et d'eau
- Des volumes de déchets produits.
- Les principaux ratios et rendements caractéristiques du fonctionnement des équipements

Le tableau de suivi des livraisons bois est donné en annexe 11.

Le bilan de la catégorie de bois est donné en annexe 14.

Commentaires sur les résultats de l'exercice

Nous n'avons pas rencontré de problème majeur sur le fonctionnement de la chaufferie ni de défaillance du matériel

Le ratio de consommation électrique exprimé à l'énergie thermique livrée en sous-station et de 23.15 kWh/ MWh thermique. Ce ratio est conforme à la cible de la DSP qui est de 30 kWh/MWh.

SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES FINALES

Le bilan des consommations d'énergies est donné en annexe 5.

MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET GROS ENTRETIEN

TRAVAUX DE MAINTENANCE RÉALISÉS DURANT L'EXERCICE

CHAUDIÈRE BOIS

Les travaux de maintenance concernent essentiellement les opérations à courte périodicité à savoir :

- Les graissages des roulements
- L'entretien préventif des compresseurs d'air
- L'entretien préventif des centrales hydrauliques
- L'entretien préventif du filtre à manches
- Le ramonage des chaudières bois

Au cours de l'été 2021, nous avons réalisés les opérations de maintenance suivantes :

- Remise en état des filtres à manches des deux chaudières
- Curage du réseau d'évacuation des eaux de pluie et du bassin de rétention
- Remise en état des échelles de silo

CHAUFFERIE FIOUL ET GAZ

Ces installations n'ont pas nécessité d'opération de maintenance particulière.

RÉSEAU DE CHALEUR ET SOUS-STATIONS

Des interventions classiques de maintenance ont été réalisées sur les filtres en amont des échangeurs sur l'ensemble des sous-stations ainsi que le contrôle d'encrassement des échangeurs.

PROGRAMME DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DE L'ANNÉE SUIVANTE

Les taux de réalisation et de maintenance programmée pour l'exercice sont précisés en annexe 3 : planning de MOP.

HISTORIQUE DES PANNES - MAINTENANCE CORRECTIVE

Les pannes rencontrées en période d'astreinte sont principalement consécutives à des mises en sécurité occasionnées par :

- Défauts pression foyer
- Disjonctions transporteurs bois (bois coincé)

- Disjonctions transporteurs cendres

La liste exhaustive des opérations réalisées en chaufferie est présentée en annexe 2.

RENOUVELLEMENT ET GROSSES RÉPARATIONS

Sur la prochaine période d'arrêt technique, nous envisageons :

- Remplacement partiel des transporteurs cendres (intervention prévue en 2021 mais reportée compte tenu des travaux réalisés sur les filtres à manches)
- Remise en état des échelles de silo
- Remplacement des compteurs d'énergie dont la périodicité du mesureur est dépassée.

SINISTRES

Une procédure en garantie décennale pour le réseau Agel 1 a été lancée en Juillet 2019.

BILAN RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

Le résultat des contrôles réglementaires sont fournis en annexe, à savoir :

Annexe 1 : Certificats de contrôle des compteurs d'énergie

Annexe 7 : Analyses d'eau

Annexe 8 : Remplacement des extincteurs

Annexe 9 : Visite réglementaire des moyens de levage

Annexe 10 : Analyse échantillon de bois SOCOR

BILAN DES CENDRES

La quantité de cendre produite est donnée dans le tableau en annexe 5.

Le résultat des analyses des cendres est en annexe 12.

BILAN CARBONE

Le réseau biomasse a permis d'économiser le rejet de 8 037 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Voir annexe 13.


ANNEXES

- Annexe 1 : Certificats de contrôle des compteurs d'énergie
- Annexe 2 : Suivi des actions en chaufferie
- Annexe 3 : Planning de MOP
- Annexe 4 : Bilan de souscription et de consommation par abonné
- Annexe 5 : Bilan de production et de distribution de chaleur
- Annexe 6 : Mesures des émissions atmosphériques
- Annexe 7 : Analyses d'eau
- Annexe 8 : Remplacement des extincteurs
- Annexe 9 : Visite réglementaire des moyens de levage
- Annexe 10 : Analyse échantillon de bois SOCOR
- Annexe 11 : Suivi des livraisons de bois avec les distances parcourues
- Annexe 12 : Analyse des cendres
- Annexe 13 : Bilan carbone
- Annexe 14 : Bilan catégorie de bois
- Annexe 15 : Polices d'abonnements signées pendant l'exercice

ANNEXES



ANNEXE 1 - CERTIFICATS DE CONTRÔLE DES COMPTEURS D'ÉNERGIE

	Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique	
	Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl	
	Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76331
	Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870
Description: -	Date de génération: 09/12/2021 18:05	
Type d'intervention: Contrôle périodique	Date d'intervention: 09/12/2021 10:12	
		Detenteur: VERMEERSCH
		Poseur: NEXITY 3
		Nom poste de comptage: NEXITY 3
Produit Installé		
Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID.20361	Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB008
N°: 18761995	N° sonde froide: 58447	N°: 15307197
Pl: 25	N° sonde chaude: 58447	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		
Condition de fonctionnement		
Pression (bar): 5.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	
Valeur de relevés		
E chaud (kwh): 437230	Q (L/h): 4.473	Sonde froide (°C): 77.3
E froid (l):	P (kw): 77	ΔT sondes (°K): 15.15
V (m3): 53911.1	Sonde chaude (°C): 92.4	Temps de fonctionnement (Jours): 524
Vérification intégrateur		
N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1		
Test Intégrateur: Oui		
Conditions de pose (Commentaires)		
Longueur droite amont (1): Non concerné	Longueur droite aval (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné	
Règles de sécurité		
Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non	
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non	
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -	
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -	
Vanne de vidange (2): Oui		
Plombage		
	Présent	
Intégrateur	Oui	
Mesureur	Oui	
Sonde chaude	Oui	
Sonde froide	Oui	
Émetteur d'impulsions	Oui	
Raccord hydraulique	Oui	
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui	
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui	
Commentaires		
Bon fonctionnement du poste de comptage		
Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui	
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui	
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui	
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui	
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1	
Installation fonctionnelle (1):	Oui	
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui	
Test Intégrateur:	Oui	
Périodicité dépassée:	Non	
Motif du refus:		
Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE		
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART		
Procédure interne		
Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004	
Certification ISO n°:	LNE 22505	
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est déchargée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés.		
(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc.		
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34		

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:05
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	09/12/2021 10:12
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	NEXITY 3
No OT:	221035-76331		
No Commande:	210230870		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76330	Date d'intervention: 09/12/2021 10:21
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: NEXITY 5

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 14241176	N° sonde froide: 62667	N°: 14248400
Pl: 25	N° sonde chaude: 62667	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 2704860	Q (L/h): 5.303	Sonde froide (°C): 81.3
E froid (l):	P (kw): 68.9	ΔT sondes (°K): 11.46
V (m3): 329766.2	Sonde chaude (°C): 92.8	Temps de fonctionnement (Jours): 2802

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Norm du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:05
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76330
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230870
Description:	-	Detenteur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Poseur:	NEXITY 5
		Nom poste de comptage:	NEXITY 5

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide





Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:42
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 13/01/2022 10:19
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75905	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poser: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT B
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 365	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH
Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poser: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**
Email Poser: **lvermeersch@cram.fr**
Tél Poser: **0613823642**
Raison sociale: **CRAM**
Pre-VI Numéro et Date/heure:
Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: US ECHO II,MID,D40,BP,PN25,Q6,L300,P25,B	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 180860
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 Rev 6	E froid (MWh):
N°: 20557316	N° sonde froide: 165570	N°: 20795020	V (m3): 19687.7
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165570	Pl: 25	Q (L/h): 7.311
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	P (kw): 103.7
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	Sonde chaude (°C): 39.6
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	Sonde froide (°C): 27.4
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 12.26
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformite aux conditions de pose

HYDRAULIQUE		
Longueur droite amont (1):	Non concerné	
Anti bélier:	Non	
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui	
Organe réglage débit:	Oui	
Position (1):	Horizontale	
Longueur mesurée amont (cm):		
Longueur mesurée aval (cm):		
Filtre protection (2):	Oui	
Tête émettrice:	Haut	
Longueur droite aval (1):	Non concerné	
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui	
Cable émetteur conforme (1):	Oui	
Protection contre la condensation:	Non	
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui	

ELECTRIQUE		
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée	
Raccordement sonde chaude (1):	Oui	
Protection contre la condensation:	Non	
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne	
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée	
Raccordement sonde froide (1):	Oui	
Accès lecture intégrateur:	Oui	
Raccordement à la terre:	Non	
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui	
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:		
Laquelle:	-	

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 «a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22 :
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:42
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75905	Date d'intervention: 13/01/2022 10:19
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT B
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance ou remplacement: -		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	Chute de hauteur		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:24
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75907	Date d'intervention: 13/01/2022 11:05
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT D
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.12	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 30	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 317	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN50-BPBRIDES-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 308420
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557317	N° sonde froide: 165581	N°: 20557483	V (m3): 28878.5
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165581	Pi: 25	Q (L/h): 4.777
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.15	P (kw): 127.1
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 15	Sonde chaude (°C): 64.7
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 30	Sonde froide (°C): 41.6
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 23.11
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 3
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:24
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 11:05
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	OPAC BAT D
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:21
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75903	Date d'intervention: 13/01/2022 10:52
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT E
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 276	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN40-BPFILETE-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 196410
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557318	N° sonde froide: 165583	N°: 20795006	V (m³): 15090.1
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165583	Pi: 25	Q (L/h): 3.392
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1	P (kw): 85.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 10	Sonde chaude (°C): 63.8
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 20	Sonde froide (°C): 41.8
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 21.98
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. 2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:21
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 10:52
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	OPAC BAT E
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	Chute de hauteur		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:26
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76323	Date d'intervention: 16/12/2021 10:16
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: OPAC I

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 15308618	N° sonde froide: 78170	N°: 14287937
Pl: 25	N° sonde chaude: 78170	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1120540	Q (L/h): 3.556	Sonde froide (°C): 28
E froid (l):	P (kw): 36.5	ΔT sondes (°K): 8.88
V (m3): 159513.9	Sonde chaude (°C): 36.9	Temps de fonctionnement (Jours): 2277

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur:	Oui
Périodicité dépassée:	Oui

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:26
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76323	Date d'intervention: 16/12/2021 10:16
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: OPAC I
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: OPAC I

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:18
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75901	Date d'intervention: 17/02/2022 10:47
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: BATIMENT J
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.06	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 12	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 220	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-BP-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 168430
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557320	N° sonde froide: 163406	N°: 20795213	V (m3): 16140.8
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 163406	Pl: 25	Q (L/h): 3.97
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	P (kw): 32.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	Sonde chaude (°C): 33.4
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	Sonde froide (°C): 26.3
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 7.15
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 433
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	17/02/2022 20:18
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	17/02/2022 10:47
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	BATIMENT J
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76322	Date d'intervention: 16/12/2021 10:23
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: OPAC BAT A

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 15308611	N° sonde froide: 78555	N°: 15309325
Pl: 25	N° sonde chaude: 78555	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1871950	Q (L/h): 4.648	Sonde froide (°C): 29.5
E froid (l):	P (kw): 40.6	ΔT sondes (°K): 7.55
V (m3): 183412.1	Sonde chaude (°C): 37.1	Temps de fonctionnement (Jours): 2276

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Norm du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76322	Date d'intervention: 16/12/2021 10:23
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: OPAC BAT A
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: OPAC BAT A

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:37
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75912	Date d'intervention: 13/01/2022 09:33
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur: VERMEERSCH
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT C
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.6	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 80	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 256	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En agissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / COMPIÈGNE**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn80 BP L350	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 115750
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-17-MI004-PTB003	E froid (J): 6395.5
N°: 21797549	N° sonde froide: 165584	N°: 6ITW1F21558855	V (m3): 2.335
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165584	Pi: 25	Q (L/h): 67.9
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.16	P (kw): 64.7
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 40	Sonde chaude (°C): 39.5
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 80	Sonde froide (°C): 25.21
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 356
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): Non
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	-
Laquelle:	

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> -a son identification ; -aux opérations de contrôle métrologique; -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles. <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <ul style="list-style-type: none"> -veillent au bon entretien de leurs instruments; -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires; -veillent à l'intégrité du carnet métrologique; -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation; -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat; -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92
<p>La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés</p>	
<p>1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...</p>	
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34	

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:37
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75912	Date d'intervention: 13/01/2022 09:33
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: OPAC BAT C
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance - ou remplacement:		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:25
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76309	Date d'intervention: 16/12/2021 10:07
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BATIMENT K

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN50-BPBRIDES-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 20783928	N° sonde froide: 150730	N°: 20784213
Pl: 25	N° sonde chaude: 150730	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.15
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 15
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 30

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 585890	Q (L/h): 15.117	Sonde froide (°C): 36.1
E froid (l):	P (kw): 75.2	ΔT sondes (°K): 4.31
V (m3): 117589.3	Sonde chaude (°C): 40.4	Temps de fonctionnement (Jours): 548

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filtere protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur: Oui
 Périodicité dépassée: Non
 Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Norm du verificateur: Eric SPLISGART

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:25
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76309
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230870
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	BATIMENT K

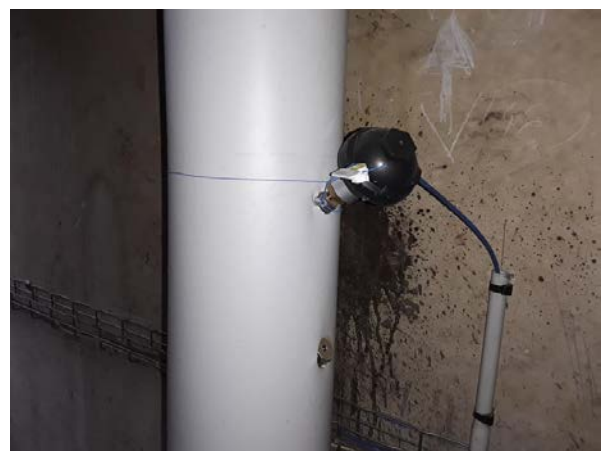
Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:31
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76328	Date d'intervention: 16/12/2021 11:14
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT BAT G

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10891221	N° sonde froide: 09/0583	N°: 14281998
Pl: 25	N° sonde chaude: 09/0583	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware:		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel:		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (MWh): 53.53	Q (m³/h): 4.044	Sonde froide (°C): 88
E froid (MWh):	P (kW): 33	ΔT sondes (°C): 7.09
V (m³): 7019.4	Sonde chaude (°C): 95.2	Temps de fonctionnement ():

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage	
Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur:	Oui
Périodicité dépassée:	Oui
Motif du refus:	
Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LA VI	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:31
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76328	Date d'intervention: 16/12/2021 11:14
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT BAT G

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 17/02/2022 11:10
Lieu: BEAUVAIS		Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT BAT G
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		
No OT: 221008-75900		
No Commande: 210230620		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.06	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 12	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 169	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-BP-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 114910
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557353	N° sonde froide: 165587	N°: 20795210	V (m³): 13477.6
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165587	Pi: 25	Q (L/h): 3.84
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	P (kw): 42.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	Sonde chaude (°C): 94.7
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	Sonde froide (°C): 84.9
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 9.86
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 433
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. 2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:19	
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75900	Date d'intervention: 17/02/2022 11:10	
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:	
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH	
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT BAT G	
Contre VCI: -			
VCI apres maintenance ou remplacement: -			

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non	CONFORT
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non	Hauteur de dégagement: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non	Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -	Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -	
Vanne de vidange (2): Oui		

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:26
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75913	Date d'intervention: 03/02/2022 10:46
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH MAURICE RAVEL
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: QUARTIER HOT B+C
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 80	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 1120	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: VERMEERSCH / BEAUVAIS

Email Poseur: lvermeersch@cram.fr

Tél Poseur: 0613823642

Raison sociale: CRAM

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn80 BP L350	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 197860
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-17-MI004-PTB003	E froid (MWh):
N°: 20557342	N° sonde froide: 165573	N°: 6ITW1F21558853	V (m3): 16379.8
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165573	Pi: 25	Q (L/h): 23.166
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.16	P (kw): 273.1
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 40	Sonde chaude (°C): 94
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 80	Sonde froide (°C): 83.6
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 10.41
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 419
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	-
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): Oui
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): Oui
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): Oui
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): Oui
 N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: Oui
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur Conforme: Oui
 Périodicité dépassée: Non
 Motif du refus: Non
 Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION
 Nom du vérificateur: Eric SPLISGART

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 006
 Certification LNE: LNE 22509
 Marque d'identification: IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. 2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:26
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75913	Date d'intervention: 03/02/2022 10:46
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: MAURICE RAVEL
Contre VCI: -		QUARTIER HOT B+C
VCI apres maintenance ou remplacement: -		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:40
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76308	Date d'intervention: 09/12/2021 10:04
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: AGEL SENEFONTAINE

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10891191	N° sonde froide: 100199	N°: 13180233
Pl: 25	N° sonde chaude: 100199	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1658540	Q (L/h): 2.636	Sonde froide (°C): 81.6
E froid (l):	P (kw): 28.3	ΔT sondes (°K): 9.47
V (m3): 286061.2	Sonde chaude (°C): 91.1	Temps de fonctionnement (Jours): 4195

Vérification intégrateur

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:40
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	09/12/2021 10:04
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	No Commande:	210230870
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Poseur:	VERMEERSCH
		Nom poste de comptage:	AGEL SENEFONTAINE

Intégrateur



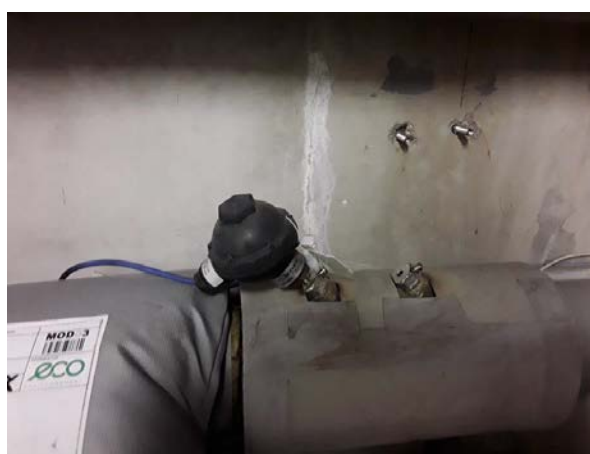
Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:23
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76327	Date d'intervention: 16/12/2021 09:32
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: PROCESSION

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 11159799	N° sonde froide: 26223	N°: 14281999
Pl: 25	N° sonde chaude: 26223	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1640440	Q (L/h): 3.964	Sonde froide (°C): 89.4
E froid (l):	P (kw): 17.3	ΔT sondes (°K): 3.87
V (m3): 414095.6	Sonde chaude (°C): 93.3	Temps de fonctionnement (Jours): 3695

Vérification intégrateur

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2): Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:23
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76327	Date d'intervention: 16/12/2021 09:32
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: PROCESSION
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: PROCESSION

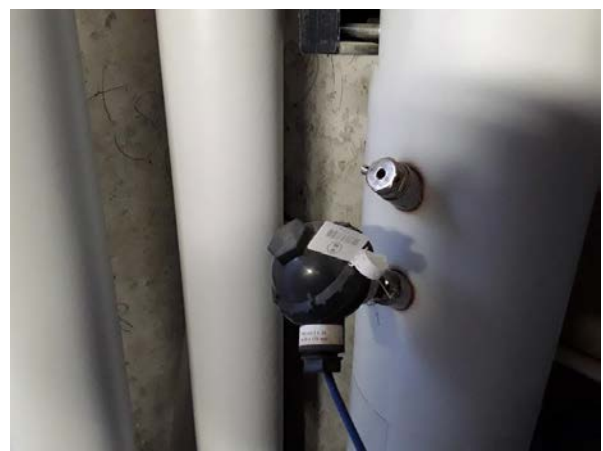
Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:39
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76311	Date d'intervention: 09/12/2021 09:55
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BEAULIEU NORD

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10951326	N° sonde froide: 100528	N°: 13179045
Pl: 25	N° sonde chaude: 100528	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 3258730	Q (L/h): 9.384	Sonde froide (°C): 85.5
E froid (l):	P (kw): 64.5	ΔT sondes (°K): 6.08
V (m3): 525747.1	Sonde chaude (°C): 91.6	Temps de fonctionnement (Jours): 4017

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est déchargée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:39
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221035-76311
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230870
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	BEAULIEU NORD

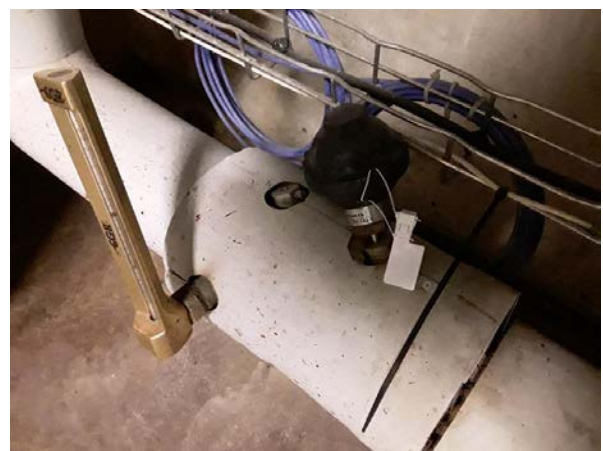
Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76307	Date d'intervention: 09/12/2021 09:48
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BEAULIEU SUD

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 18745859	N° sonde froide: 58426	N°: 13214806
Pl: 25	N° sonde chaude: 58426	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 5.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 372760	Q (L/h): 4.503	Sonde froide (°C): 81.2
E froid (l):	P (kw): 58.7	ΔT sondes (°K): 11.5
V (m3): 58523.5	Sonde chaude (°C): 92.7	Temps de fonctionnement (Jours): 526

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtere protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle chaude: Inexistant; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle froide: Inexistant; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76307	Date d'intervention: 09/12/2021 09:48
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: BEAULIEU SUD

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:24
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76332	Date d'intervention: 16/12/2021 09:51
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ADAPEI SALAMANDRE

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 14271564	N° sonde froide: 65609	N°: 14270362
Pl: 25	N° sonde chaude: 65609	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1347940	Q (L/h): 3.497	Sonde froide (°C): 83.6
E froid (l):	P (kw): 48.5	ΔT sondes (°K): 12.27
V (m3): 193740.2	Sonde chaude (°C): 95.9	Temps de fonctionnement (Jours): 2662

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtere protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur:	Oui
Périodicité dépassée:	Oui
Motif du refus:	
Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:24
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76332	Date d'intervention: 16/12/2021 09:51
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: ADAPEI SALAMANDRE
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ADAPEI SALAMANDRE

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:25
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 03/02/2022 10:22
Lieu: BEAUVAIS		Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: INSTITUT ST ESPRIT
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		
No OT: 221008-75911		
No Commande: 210230620		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 80	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 1364	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **06**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn80 BP L350	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 1142680
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID_DE-17-MI004-PTB003	E froid (J):
N°: 21797556	N° sonde froide: 165580	N°: 6ITW1F21558854	V (m³): 58135.5
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165580	Pi: 25	Q (L/h): 17.18
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.16	P (kw): 478.7
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 40	Sonde chaude (°C): 93.1
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 80	Sonde froide (°C): 68.6
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 24.42
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 377
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**

Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <p>-a son identification ;</p> <p>-aux opérations de contrôle métrologique;</p> <p>-aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.</p> <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <p>-veillent au bon entretien de leurs instruments;</p> <p>-s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;</p> <p>-veillent à l'intégrité du carnet métrologique;</p> <p>-conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;</p> <p>-veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;</p> <p>-s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.</p>

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	03/02/2022 20:25
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	03/02/2022 10:22
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	INSTITUT ST ESPRIT
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Oui	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Non	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Inexistant; Inexistant
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76316	Date d'intervention: 09/12/2021 10:47
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: PRIMAIRE LEBESGUE CRECHE BULLE DE REVES

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID Nom commercial: CF 800 Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001 N°: 18736458 Pl: 25 Côté: Retour V. firmware: 11 V. logiciel: 21	Sonde: PH143-3M-L10 Nom commercial: CORREGE Approbation: MID,20361 N° sonde froide: 119380 N° sonde chaude: 119380	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID Nom commercial: US ECHO II Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 N°: 18732119 Pl: 25 Côté: Retour Périodicité mesureur dépassée: Non
--	---	---

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 901190	Q (L/h): 5.51	Sonde froide (°C): 77.5
E froid (l):	P (kw): 50.3	ΔT sondes (°K): 8.06
V (m3): 179263.4	Sonde chaude (°C): 85.6	Temps de fonctionnement (Jours): 1371

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Longueur droite aval (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:05
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	09/12/2021 10:47
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:		Poseur:	VERMEERSCH PRIMAIRE LEBESGUE CRECHE BULLE DE REVES
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	
No OT:	221035-76316		
No Commande:	210230870		

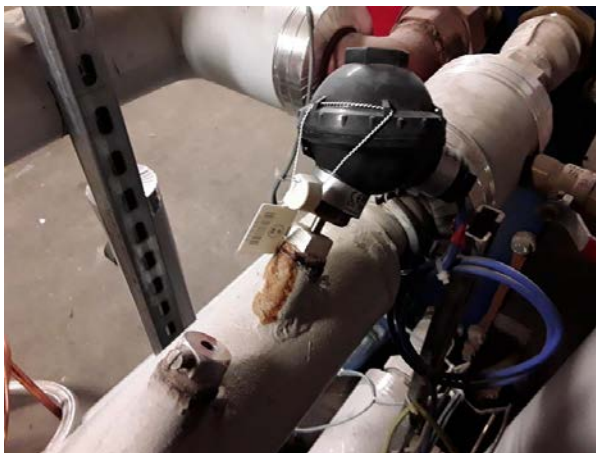
Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:24
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 03/02/2022 09:59
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75906	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: ECOLE J. PREVERT
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 435	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN40-BPFILETE-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 118800
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (MWh):
N°: 20557333	N° sonde froide: 165571	N°: 20795018	V (m3): 12247.8
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165571	Pi: 25	Q (L/h): 4.462
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1	P (kw): 50.6
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 10	Sonde chaude (°C): 92.9
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 20	Sonde froide (°C): 82.9
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 10.01
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 419
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**

Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <p>-a son identification ;</p> <p>-aux opérations de contrôle métrologique;</p> <p>-aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.</p> <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <p>-veillent au bon entretien de leurs instruments;</p> <p>-s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;</p> <p>-veillent à l'intégrité du carnet métrologique;</p> <p>-conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;</p> <p>-veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;</p> <p>-s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.</p>

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92
<p>La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés</p>	
<p>1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...</p>	
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34	

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	03/02/2022 20:24
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	03/02/2022 09:59
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	ECOLE J. PREVERT
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Inexistant; Inexistant
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75896	Date d'intervention: 13/01/2022 09:51
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur: VERMEERSCH
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: ECOLE MAT LEBESGUE
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.035	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 7	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 98	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: US ECHO II	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 25370
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID	E froid (J):
N°: 21797590	N° sonde froide: 165586	N°: 20784680	V (m³): 2821.5
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165586	Pl: 25	Q (L/h): 1.972
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.001	P (kw): 34.9
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 0.1	Sonde chaude (°C): 90.4
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 0.125	Sonde froide (°C): 74.9
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 15.58
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 356
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 17:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75896	Date d'intervention: 13/01/2022 09:51
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: ECOLE MAT LEBESGUE
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance ou remplacement: -		

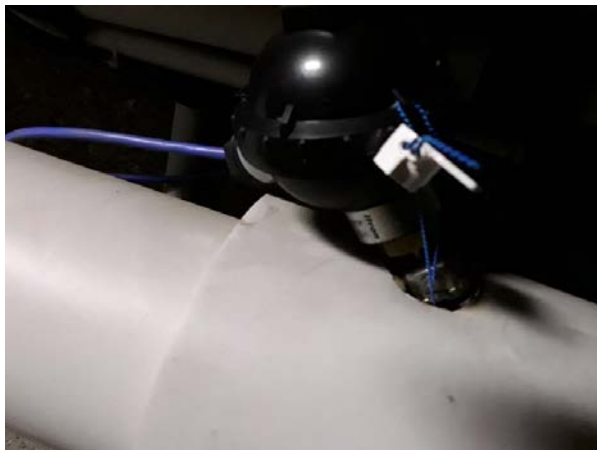
Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Inadapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Inadapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76326	Date d'intervention: 16/12/2021 10:56
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE PRIMAIRE COUSTEAU

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 9856869	N° sonde froide: 10/0086	N°: 14282062
Pl: 25	N° sonde chaude: 10/0086	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 845140	Q (L/h): 2.546	Sonde froide (°C): 86.6
E froid (l):	P (kw): 22	ΔT sondes (°K): 7.65
V (m3): 183973.2	Sonde chaude (°C): 94.2	Temps de fonctionnement (Jours): 3535

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur: Oui
 Périodicité dépassée: **Oui**
 Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76326	Date d'intervention: 16/12/2021 10:56
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH ECOLE PRIMAIRE COUSTEAU
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage:

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76317	Date d'intervention: 16/12/2021 11:01
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE MATERNELLE BRIQUETERIE

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10893275	N° sonde froide: 10/0224	N°: 13139051
Pl: 25	N° sonde chaude: 10/0224	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1214570	Q (L/h): 3.997	Sonde froide (°C): 86
E froid (l):	P (kw): 41.1	ΔT sondes (°K): 9.09
V (m3): 322807.2	Sonde chaude (°C): 95.1	Temps de fonctionnement (Jours): 4187

Vérification intégrateur

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:19
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	16/12/2021 11:01
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH ECOLE MATERNELLE BRIQUETERIE
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	
No OT:	221035-76317		
No Commande:	210230870		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76314	Date d'intervention: 09/12/2021 11:46
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE LAUNAY

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN40-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10870515	N° sonde froide: 100130	N°: 14243819
Pl: 25	N° sonde chaude: 100130	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 10
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 20

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 2860320	Q (L/h): 4.424	Sonde froide (°C): 76.7
E froid (MWh):	P (kw): 68.2	ΔT sondes (°K): 13.57
V (m3): 438486.4	Sonde chaude (°C): 90.3	Temps de fonctionnement (Jours): 4285

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur: Oui
Périodicité dépassée: Oui

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76314	Date d'intervention: 09/12/2021 11:46
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: ECOLE LAUNAY
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE LAUNAY

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76313	Date d'intervention: 09/12/2021 11:55
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE ARAGON

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 18732559	N° sonde froide: 116684	N°: 18722127
Pl: 25	N° sonde chaude: 116684	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 209340	Q (L/h): 2.17	Sonde froide (°C): 75.3
E froid (l):	P (kw): 35.4	ΔT sondes (°K): 14.38
V (m3): 68645.6	Sonde chaude (°C): 89.7	Temps de fonctionnement (Jours): 1395

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtere protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76313	Date d'intervention: 09/12/2021 11:55
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: ECOLE ARAGON
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE ARAGON

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76315	Date d'intervention: 09/12/2021 11:33
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE PICASSO

Produit Installé

Intégrateur: CF801	Sonde: PH143-3-L10	Mesureur: USECHOII-DN20-B
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGÉ	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: LNE	Approbation: LNE	Approbation: LNE
N°: 10868093	N° sonde froide: 10/0029	N°: 14283213
Pl: 25	N° sonde chaude: 10/0029	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 10		Périodicité mesureur dépassée: Oui
V. logiciel: 19		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.025
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 2.5
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 5

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1920090	Q (L/h): 2.63	Sonde froide (°C): 82.8
E froid (l):	P (kw): 31.6	ΔT sondes (°K): 10.62
V (m3): 483365.9	Sonde chaude (°C): 93.4	Temps de fonctionnement (Jours): 4285

Vérification intégrateur

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2): Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Non**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Oui**

Motif du refus:
 Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76315	Date d'intervention: 09/12/2021 11:33
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: ECOLE PICASSO

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:20
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75909	Date d'intervention: 17/02/2022 11:30
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: GYMNASSE LEO LAGRANGE
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.2	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 50	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 749	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **06**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC DN65 BP L300	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 276660
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID_DE-17-MI004-PTB003	E froid (J):
N°: 20557319	N° sonde froide: 165585	N°: 6ITW1F20557548	V (m3): 23386.2
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165585	Pi: 25	Q (L/h): 7.93
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1	P (kw): 88.1
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 25	Sonde chaude (°C): 96.1
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 50	Sonde froide (°C): 86.3
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 9.83
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 433
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	-
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:20
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OI: 221008-75909	Date d'intervention: 17/02/2022 11:30
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: GYMNASE LEO LAGRANGE
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance - ou remplacement:		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76319	Date d'intervention: 09/12/2021 11:13
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: GYMNASSE ROGER

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 15308616	N° sonde froide: 78550	N°: 15307199
Pl: 25	N° sonde chaude: 78550	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 419970	Q (L/h): 3.781	Sonde froide (°C): 88.5
E froid (l):	P (kw): 23.7	ΔT sondes (°K): 5.56
V (m3): 177983.5	Sonde chaude (°C): 94.1	Temps de fonctionnement (Jours): 2271

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76319	Date d'intervention: 09/12/2021 11:13
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: GYMNASSE ROGER
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: GYMNASSE ROGER

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 03/02/2022 20:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 03/02/2022 10:57
Lieu: BEAUVAIS		Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: GYMNASSE TRUFFAUT
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		
No OT: 221008-75899		
No Commande: 210230620		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.06	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 12	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 408	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID		Sonde: PH143-3M-L10		Mesureur: USECHOII-DN32-BP-MID		Valeurs instantanées	
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 28330		E froid (J):		
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB008	N°: 20795200		V (m³): 3981.6		
N°: 20557339	N° sonde froide: 165574	N°: 25	P: 25		Q (L/h): 4.757		
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165574	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	Qp perm (Qp)(m³/h): 6		P (kw): 39		
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qs maxi (Qs)(m³/h): 12	Constructeur: Itron		Sonde chaude (°C): 92.8		
Pl: 25	4 fils: True	Côté: Retour	Côté: Retour		Sonde froide (°C): 85.5		
Côté: Retour	Constructeur: Correge	Périodicité mesureur dépassée: Non	Périodicité mesureur dépassée: Non		ΔT sondes (°K): 7.26		
V. firmware: 11					Temps de fonctionnement (Jours): 419		
V. logiciel: 21					Lecture manuelle: Non		

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Non
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filter protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**

Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur Conforme: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**

Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :

Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :

- à son identification ;
- aux opérations de contrôle métrologique;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.

Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :

Les détenteurs d'instruments :

- veillent au bon entretien de leurs instruments;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**

Certification LNE: **LNE 22509**

Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	03/02/2022 20:27
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	03/02/2022 10:57
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	GYMNASSE TRUFFAUT
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		
No OI:	221008-75899		
No Commande:	210230620		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76324	Date d'intervention: 16/12/2021 09:21
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: PISCINE BELLIER

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN50-BPBRIDES-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 18736430	N° sonde froide: 120227	N°: 18734866
Pl: 25	N° sonde chaude: 120227	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.15
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 15
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 30

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 3372810	Q (L/h): 10.364	Sonde froide (°C): 80.4
E froid (l):	P (kw): 150.2	ΔT sondes (°K): 12.78
V (m3): 376398.9	Sonde chaude (°C): 93.2	Temps de fonctionnement (Jours): 1378

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur: Oui
 Périodicité dépassée: Non
 Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du vérificateur: Eric SPLISGART

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:19
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	16/12/2021 09:21
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	PISCINE BELLIER
No OT:	221035-76324		
No Commande:	210230870		

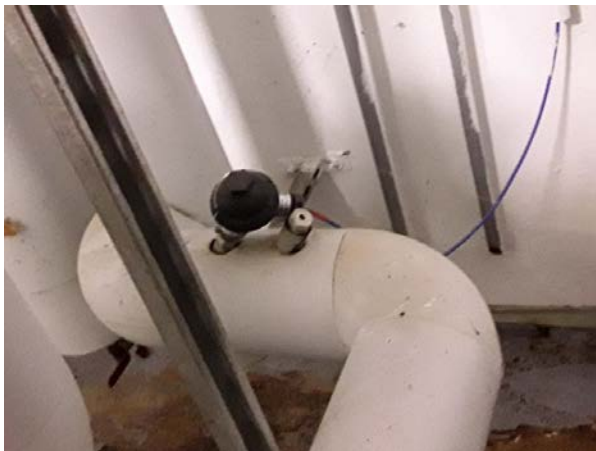
Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:17
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75898	Date d'intervention: 13/01/2022 10:35
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur: VERMEERSCH
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: SALLE J BREL
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 244	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: US ECHO II	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 63230
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID	E froid (J): 6445
N°: 20557351	N° sonde froide: 165579	N°: 2020785182	V (m³): 1.191
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165579	Pi: 25	Q (L/h): 19.6
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.001	P (kw): 90.2
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 0.1	Sonde chaude (°C): 75.7
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 0.125	Sonde froide (°C): 14.53
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 398
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): Non
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Filtre
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 4
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. 2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:17
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 10:35
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	SALLE J BREL
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:27
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75902	Date d'intervention: 13/01/2022 11:20
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation		Posueur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: EQUIPEMENT JEUNESSE
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.1	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 20	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 305	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Posueur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Posueur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Posueur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN40-BPFILETE-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 99990
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557345	N° sonde froide: 165588	N°: 20795009	V (m³): 71414.8
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165588	Pi: 25	Q (L/h): 13.473
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1	P (kw): 24
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 10	Sonde chaude (°C): 85.5
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 20	Sonde froide (°C): 83.9
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 1.57
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21:
Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
- à son identification;
- aux opérations de contrôle métrologique;
- aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22:
Les détenteurs d'instruments:
- veillent au bon entretien de leurs instruments;
- s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;
- veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
- conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
- veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
- s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. 2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenants. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:27
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 11:20
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	EQUIPEMENT JEUNESSE
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 13/01/2022 18:28
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 13/01/2022 11:36
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75897	Détenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: MEDIATHEQUE
Nouvelle VI: -		
VI après maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.035	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 7	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 90	Période de fonctionnement: Chaud saison
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN25-BP-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 62210
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID,MID DE-06-MI004-PTB008	E froid (J):
N°: 20557338	N° sonde froide: 165582	N°: 20784685	V (m3): 12827.2
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165582	Pi: 25	Q (L/h): 2.461
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.035	P (kw): 35.1
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 4	Sonde chaude (°C): 83.3
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 7	Sonde froide (°C): 70.8
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 12.54
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 398
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**

Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <p>-a son identification ;</p> <p>-aux opérations de contrôle métrologique;</p> <p>-aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.</p> <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <p>-veillent au bon entretien de leurs instruments;</p> <p>-s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;</p> <p>-veillent à l'intégrité du carnet métrologique;</p> <p>-conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;</p> <p>-veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;</p> <p>-s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.</p>

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération	13/01/2022 18:28
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	13/01/2022 11:36
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	Vérification d'Installation	Poseur:	VERMEERSCH
Première VCI:	Oui	Nom poste de comptage:	MEDIATHEQUE
Contre VCI:	-		
VCI apres maintenance ou remplacement:	-		
No OI:	221008-75897		
No Commande:	210230620		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76318	Date d'intervention: 09/12/2021 10:55
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: GYMNASSE COROT

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 18757831	N° sonde froide: 124780	N°: 18755168
Pl: 25	N° sonde chaude: 124780	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 330390	Q (L/h): 3.24	Sonde froide (°C): 74.7
E froid (l):	P (kw): 34.3	ΔT sondes (°K): 9.34
V (m3): 89964.8	Sonde chaude (°C): 84	Temps de fonctionnement (Jours): 1227

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filtere protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de controle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:05
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	09/12/2021 10:55
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	GYMNASÉ COROT
No OT:	221035-76318		
No Commande:	210230870		

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide





Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76325	Date d'intervention: 16/12/2021 09:45
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: POLE DE PROXIMITE

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 15308615	N° sonde froide: 78169	N°: 15315610
Pl: 25	N° sonde chaude: 78169	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 6
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 12

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1022720	Q (L/h): 0.938	Sonde froide (°C): 51
E froid (l):	P (kw): 45.2	ΔT sondes (°K): 41.92
V (m3): 89082.4	Sonde chaude (°C): 92.9	Temps de fonctionnement (Jours): 2277

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19	
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76325	Date d'intervention: 16/12/2021 09:45	
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur:	
Description:		Poseur: VERMEERSCH	
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: POLE DE PROXIMITE	

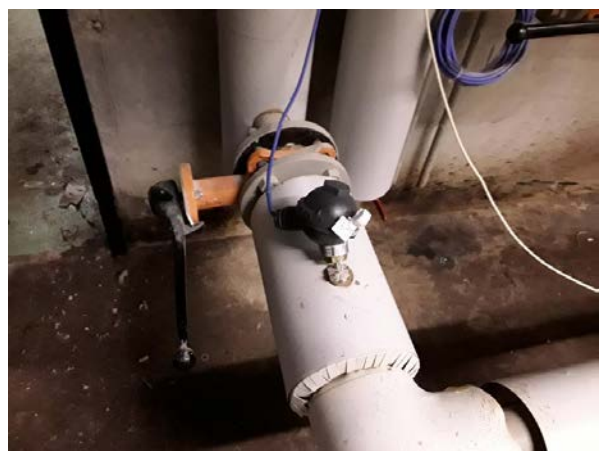
Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76321	Date d'intervention: 09/12/2021 11:23
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: LYCEE F TRUFFAUT
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: LYCEE F TRUFFAUT

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC DN65 BP L300
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-14-MI004-PTB010
N°: 18757802	N° sonde froide: 124777	N°: 6ITW1F18011484
Pl: 25	N° sonde chaude: 124777	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 25
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 50

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1859500	Q (L/h): 12.824	Sonde froide (°C): 68.5
E froid (l):	P (kw): 226.7	ΔT sondes (°K): 15.51
V (m3): 241788.1	Sonde chaude (°C): 84	Temps de fonctionnement (Jours): 1227

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui
Longueur droite aval (1): Non concerné	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	
Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Inexistant	

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**

Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**

Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**

Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**

Installation fonctionnelle (1): **Oui**

Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**

Test Intégrateur: **Oui**

Périodicité dépassée: **Non**

Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76321	Date d'intervention: 09/12/2021 11:23
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Détenteur: VERMEERSCH
Description: -		Poseur: LYCEE F TRUFFAUT
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: LYCEE F TRUFFAUT

Intégrateur

Mesureur



Sonde chaude

Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76312	Date d'intervention: 16/12/2021 11:27
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: COLLEGE C FAUQUEUX

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC DN65 BP L300
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-14-MI004-PTB010
N°: 18757504	N° sonde froide: 123333	N°: 6ITW1F18011483
Pl: 25	N° sonde chaude: 123333	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.1
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 25
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 50

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 1858130	Q (L/h): 14.142	Sonde froide (°C): 84.2
E froid (l):	P (kw): 154.9	ΔT sondes (°K): 9.67
V (m3): 287055.1	Sonde chaude (°C): 93.9	Temps de fonctionnement (Jours): 1238

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filtere protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de controle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): Oui
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du posts sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
 Installation fonctionnelle (1): Oui
 Mise à jour du carnet métrologique: Oui
 Test Intégrateur: Oui
 Périodicité dépassée: Non
 Motif du refus:

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
 Nom du verificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: PROCED OPE 004
 Certification ISO n°: LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:19	
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76312	Date d'intervention: 16/12/2021 11:27	
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:	
Description:		Poseur: VERMEERSCH	
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: COLLEGE C FAUQUEUX	

Intégrateur



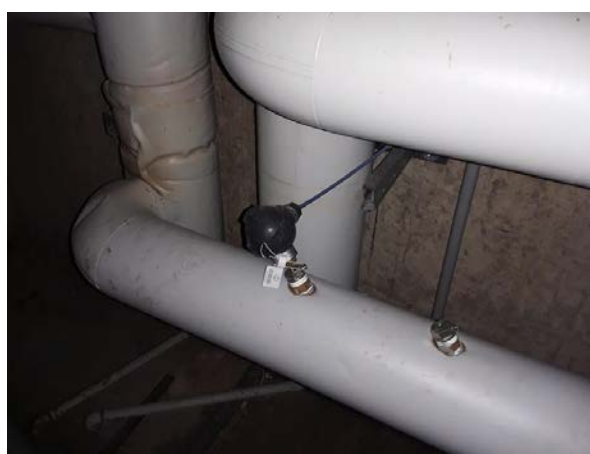
Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 09/12/2021 18:05
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76320	Date d'intervention: 09/12/2021 11:06
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: INTERNAT COROT

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn100 BP L400
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-14-MI004-PTB010
N°: 18757857	N° sonde froide: 124793	N°: 6ITW1F18011902
Pl: 25	N° sonde chaude: 124793	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.24
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 60
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 120

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 4624260	Q (L/h): 18.962	Sonde froide (°C): 74.8
E froid (l):	P (kw): 415.1	ΔT sondes (°K): 19.24
V (m3): 503961.2	Sonde chaude (°C): 94.1	Temps de fonctionnement (Jours): 1227

Vérification intégrateur

N° de simulateur: E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Test Intégrateur: Oui

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): Non concerné	Longueur droite aval (1): Non concerné	Filter protection (2): Oui	Cable émetteur conforme (1): Oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Émetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Non

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	

Commentaires: CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE

Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 004
Certification ISO n°:	LNE 22505

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	09/12/2021 18:05
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	09/12/2021 11:06
Lieu:	BEAUVAIS	Détenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	INTERNAT COROT
	No OT:	221035-76320	
	No Commande:	210230870	

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 16/12/2021 17:28
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221035-76329	Date d'intervention: 16/12/2021 10:36
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230870	Detenteur:
Description: -		Poseur: VERMEERSCH
Type d'intervention: Contrôle périodique		Nom poste de comptage: MAISON DE LA SOLIDARITE
		MSF

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID Nom commercial: CF 800 Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001 N°: 14271574 Pl: 25 Côté: Retour V. firmware: 11 V. logiciel: 21	Sonde: PH143-3M-L10 Nom commercial: CORREGE Approbation: MID,20361 N° sonde froide: 65614 N° sonde chaude: 65614	Mesureur: USECHOII-DN25-B-MID Nom commercial: US ECHO II Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008 Rev 6 N°: 14270830 Pl: 25 Côté: Retour Périodicité mesureur dépassée: Oui
--	---	--

Condition de fonctionnement

Pression (bar): 2.00	Qmin (Ql)(m³/h): 0.001
Type de fluide: Eau	Qp perm (Qp)(m³/h): 0.1
Nature du débit: Variable	QS maxi (Qs)(m³/h): 0.125

Valeur de relevés

E chaud (kwh): 706790	Q (L/h): 1.897	Sonde froide (°C): 80
E froid (MWh):	P (kw): 31.4	ΔT sondes (°K): 14.63
V (m3): 143542.3	Sonde chaude (°C): 94.6	Temps de fonctionnement (Jours): 2662

Vérification intégrateur

N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1): oui	Longueur droite aval (1): Non concerné	Longueur droite aval (2): oui	Longueur droite aval (3): oui
Sonde chaude (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	Sonde froide (1): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné
Longueur droite amont (2): oui	Longueur droite aval (1): Non concerné	Longueur droite aval (2): oui	Longueur droite aval (3): oui
Sonde chaude (2): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle chaude: Adapté; Bien positionné	Sonde froide (2): Bien placée; Bien installée	Doigt de gant de contrôle froide: Adapté; Bien positionné

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -
Vanne de vidange (2): Oui	

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

- Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
- Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
- Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
- Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
- N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
- Installation fonctionnelle (1): **Oui**
- Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
- Test Intégrateur: **Oui**
- Périodicité dépassée: **Oui**
- Motif du refus:
- Commentaires: CONTRÔLE SAISON PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE COMPTAGE
- Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34



Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique

Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération:	16/12/2021 17:28
Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	Date d'intervention:	16/12/2021 10:36
Lieu:	BEAUVAIS	Detenteur:	
Description:	-	Poseur:	VERMEERSCH
Type d'intervention:	Contrôle périodique	Nom poste de comptage:	MAISON DE LA SOLIDARITE MSF
No OT:	221035-76329		
No Commande:	210230870		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:16
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN		Date d'intervention: 17/02/2022 10:08
Lieu: BEAUVAIS	No OT: 221008-75914	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation	No Commande: 210230620	Poseur: VERMEERSCH
Première VI: Oui		Nom poste de comptage: RESIDENCE BELLEVUE
Nouvelle VI: -		
VI apres maintenance ou remplacement: -		

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 10	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 150	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 3153	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En gissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: **VERMEERSCH / BEAUVAIS**

Email Poseur: **lvermeersch@cram.fr**

Tél Poseur: **0613823642**

Raison sociale: **CRAM**

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: AXONIC Dn100 BP L400	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 1392370
Approbation: MID_DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID_20361	Approbation: MID_DE-17-MI004-PTB003	E froid (J):
N°: 21797580	N° sonde froide: 165577	N°: 6ITW1F20557391k	V (m³): 53229.9
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165577	Pi: 25	Q (L/h): 45.983
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.24	P (kw): 969.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 60	Sonde chaude (°C): 94.8
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 120	Sonde froide (°C): 76.3
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 18.55
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 391
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE

Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Non
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	oui
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE

Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: **0**

Nb de scellés posés pendant l'intervention: **4**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**

Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

<p>Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :</p> <p>Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives :</p> <p>-a son identification ;</p> <p>-aux opérations de contrôle métrologique;</p> <p>-aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.</p> <p>Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 :</p> <p>Les détenteurs d'instruments :</p> <p>-veillent au bon entretien de leurs instruments;</p> <p>-s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires;</p> <p>-veillent à l'intégrité du carnet métrologique;</p> <p>-conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;</p> <p>-veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;</p> <p>-s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.</p>

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page.La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: **Bois Chaleur Saint Jean Sarl**

Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN
 Lieu: BEAUVAIS
 Description: Vérification d'Installation
 Première VCI: **Oui**
 Contre VCI: -
 VCI après maintenance: -
 ou remplacement: -

No OT: 221008-75914
 No Commande: 210230620

Date de génération: 17/02/2022 20:16

Date d'intervention: 17/02/2022 10:08

Detenteur:

Poseur: **VERMEERSCH**

Nom poste de comptage: **RESIDENCE BELLEVUE**

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: **Bois Chaleur Saint Jean Sarl**

Site:	H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT:	221008-75910
Lieu:	BEAUVAIS	No Commande:	210230620
Description:	Vérification d'Installation		
Première VI:	Oui		
Nouvelle VI:	-		
VI après maintenance ou remplacement:	-		

Date de génération	17/02/2022 20:17
Date d'intervention:	17/02/2022 10:27
Detenteur:	
Poseur:	VERMEERSCH
Nom poste de comptage:	BATIMENT OPQR

Données de l'installation

Pression (bar):	2.00	Ø mini (°C):	20.00	Q mini (m³/h):	0.6	Protection électrique intégrateur:	Oui
Type de fluide:	Eau	Ø maxi (°C):	105.00	Q maxi (m³/h):	80	Protection électrique mesureur:	Non
Nature du débit:	Variable	ΔT mini (°C):	3.00	P(kW):	971	Période de fonctionnement:	Chaud annuel
		ΔT max (°C):	60.00				

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH
Societe: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En agissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: VERMEERSCH / BEAUVAIS
Email Poseur: lvermeersch@cram.fr
Tél Poseur: 0613823642
Raison sociale: CRAM
Pre-VI Numéro et Date/heure:
Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur:	Sonde:	Mesureur:	Valeurs instantanées
CF800-MID	PH143-3M-L10	AXONIC Dn80 BP L350	
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: AXONIC	E chaud (kwh): 472330
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-17-MI004-PTB003	E froid ():
N°: 21797574	N° sonde froide: 165569	N°: 6ITW1F21558857	V (m3): 20418
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165569	Pl: 25	Q (L/h): 20.043
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.16	P (kw): 349.4
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 40	Sonde chaude (°C): 94.6
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 80	Sonde froide (°C): 79
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 15.66
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 391
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE

Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bédier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE

Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	-
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention:	0
Nb de scellés posés pendant l'intervention:	4
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):	Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):	Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles des posts sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 : Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives: -a son identification ; -aux opérations de contrôle métrologique; -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles. Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 : Les détenteurs d'instruments: -veillent au bon entretien de leurs instruments; -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires; -veillent à l'intégrité du carnet métrologique; -consernent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation; -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat; -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.
--

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés	
1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...	
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34	

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: **Bois Chaleur Saint Jean Sarl**

Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN
Lieu: BEAUVAIS
Description: Vérification d'Installation
Première VCI: **Oui**
Contre VCI: -
VCI apres maintenance -
ou remplacement:

No OT: 221008-75910
No Commande: 210230620

Date de génération: 17/02/2022 20:17
Date d'intervention: 17/02/2022 10:27
Detenteur:
Poseur: **VERMEERSCH**
Nom poste de comptage: **BATIMENT OPQR**

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de controle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de controle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl	
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75908
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620
Description: Vérification d'Installation	
Première VI: Oui	
Nouvelle VI: -	
VI après maintenance ou remplacement: -	

Date de génération	17/02/2022 20:15
Date d'intervention:	17/02/2022 09:42
Detenteur:	
Poseur:	VERMEERSCH
Nom poste de comptage:	HOTEL DE POLICE

Données de l'installation

Pression (bar): 2.00	Ø mini (°C): 20.00	Q mini (m³/h): 0.12	Protection électrique intégrateur: Oui
Type de fluide: Eau	Ø maxi (°C): 105.00	Q maxi (m³/h): 30	Protection électrique mesureur: Non
Nature du débit: Variable	ΔT mini (°C): 3.00	P(kW): 320	Période de fonctionnement: Chaud annuel
	ΔT max (°C): 60.00		

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH

Société: **Bois Chaleur Saint Jean Sarl**

En agissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur:

Email Poseur:

Tél Poseur:

Raison sociale

Pre-VI Numéro et Date/heure:

Pre-VI Complétée par:

VERMEERSCH / BEAUVAIS

Ivermeersch@cram.fr

0613823642

CRAM

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: US ECHO II, MID, D50, BP, PN25, Q15, L270, P25, Bridé	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 235200
Approbation: MID, DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID, 20361	Approbation: MID, DE-06-MI004-PTB008	E froid ():
N°: 20557334	N° sonde froide: 165578	N°: 20557479	V (m3): 18249.6
Alimentation: 220V	chaude: 165578	P: 25	Q (L/h): 3.484
Constructeur: Itron	2 fils: False	Omin (Ql)(m³/h): 0.15	P (kw): 70.8
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 15	Sonde chaude (°C): 94.4
Côté: Retour	Constructeur: Correge	QS maxi (Qs)(m³/h): 30	Sonde froide (°C): 76.5
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 17.89
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 433
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformite aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bélier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Non
Position (1):	-
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Non
Tête émettrice:	-
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Non
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Non

Nb de scellés brisés pendant l'intervention: 0
 Nb de scellés posés pendant l'intervention: 3
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-t-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?: **Oui**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur Conforme: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **VÉRIFICATION INSTALLATION**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique

Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 :
 Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives:
 -a son identification ;
 -aux opérations de contrôle métrologique;
 -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.
 Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22:
 Les détenteurs d'instruments:
 -veillent au bon entretien de leurs instruments;
 -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelléments, des inscriptions et marquages réglementaires;
 -veillent à l'intégrité du carnet métrologique;
 -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation;
 -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat;
 -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.

Procédure interne

Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 006**
 Certification LNE: **LNE 22509**
 Marque d'identification: **IF92**
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés
 1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. 2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl		Date de génération: 17/02/2022 20:15
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75908	Date d'intervention: 17/02/2022 09:42
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620	Detenteur:
Description: Vérification d'Installation		Poseur: VERMEERSCH
Première VCI: Oui		Nom poste de comptage: HOTEL DE POLICE
Contre VCI: -		
VCI apres maintenance -		
ou remplacement:		

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2): Non	Moyen d'accès sécurisé: Non	CONFORT
Hauteur sonde chaude > 3 m (2): Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre: Non	Hauteur de dégagement Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2): Non	Plan de prévention: Non	Doigt de gant de controle chaude Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2): Oui	Mesure de prévention: -	Doigt de gant de controle froide Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2): Oui	Autre risques: -	
Vanne de vidange (2): Oui		

Certificat de vérification de l'installation

Suivant l'arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl	
Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN	No OT: 221008-75904
Lieu: BEAUVAIS	No Commande: 210230620
Description: Vérification d'Installation	
Première VI: Oui	
Nouvelle VI: -	
VI après maintenance ou remplacement: -	

Date de génération	03/02/2022 20:22
Date d'intervention:	03/02/2022 09:37
Detenteur:	
Poseur:	VERMEERSCH
Nom poste de comptage:	RPA

Données de l'installation

Pression (bar):	2.00	Ø mini (°C):	20.00	Q mini (m³/h):	0.1	Protection électrique intégrateur:	Oui
Type de fluide:	Eau	Ø maxi (°C):	105.00	Q maxi (m³/h):	20	Protection électrique mesureur:	Non
Nature du débit:	Variable	ΔT mini (°C):	3.00	P(kW):	250	Période de fonctionnement:	Chaud annuel
		ΔT max (°C):	60.00				

Les informations ci-dessus sont fournies par M. ou Mme:

VERMEERSCH
Societe: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

En agissant en qualité de:

Nom/Adresse Poseur: VERMEERSCH / BEAUVAIS
Email Poseur: lvermeersch@cram.fr
Tél Poseur: 0613823642
Raison sociale: CRAM
Pre-VI Numéro et Date/heure:
Pre-VI Complétée par:

Matériel Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-BP-MID	Valeurs instantanées
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II	E chaud (kwh): 28330
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008	E froid ():
N°: 20557339	N° sonde froide: 165574	N°: 20795200	V (m3): 3981.6
Alimentation: 220V	N° sonde chaude: 165574	Pl: 25	Q (L/h): 4.757
Constructeur: Itron	2 fils: False	Qmin (Ql)(m³/h): 0.06	P (kw): 39
Pl: 25	4 fils: True	Qp perm (Qp)(m³/h): 6	Sonde chaude (°C): 92.8
Côté: Retour	Constructeur: Corregé	QS maxi (Qs)(m³/h): 12	Sonde froide (°C): 85.5
V. firmware: 11		Constructeur: Itron	ΔT sondes (°K): 7.26
V. logiciel: 21		Côté: Retour	Temps de fonctionnement (Jours): 419
		Périodicité mesureur dépassée: Non	Lecture manuelle: Non

Conformité aux conditions de pose

HYDRAULIQUE	
Longueur droite amont (1):	Non concerné
Anti bédier:	Non
Dans le bon sens du fluide (1):	Oui
Organe réglage débit:	Oui
Position (1):	Horizontale
Longueur mesurée amont (cm):	
Longueur mesurée aval (cm):	
Filtre protection (2):	Oui
Tête émettrice:	Haut
Longueur droite aval (1):	Non concerné
En point haut de l'installation avec système de dégazage (1):	Oui
Cable émetteur conforme (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Sur la bonne partie du circuit (1):	Oui

ELECTRIQUE	
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde chaude (1):	Oui
Protection contre la condensation:	Non
Câbles d'alimentation transmission:	Transmission bonne
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée
Raccordement sonde froide (1):	Oui
Accès lecture intégrateur:	Oui
Raccordement à la terre:	Non
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose (1):	Oui
Distance du poste en vis-à-vis de sources de perturbations électromagnétiques:	-
Laquelle:	-

Plombage

	Présent avant	Brisés pendant	Présent après
Intégrateur	Non	Non	Oui
Mesureur	Oui	Non	Oui
Sonde chaude	Non	Non	Oui
Sonde froide	Non	Non	Oui
Emetteur d'impulsions	Non	Non	Oui
Raccord hydraulique	Non	Non	Oui
Nb de scellés brisés pendant l'intervention:			0
Nb de scellés posés pendant l'intervention:			4
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1):			Oui
Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1):			Oui

Observations

Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1):	Oui
Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1):	Oui
Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1):	Oui
Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1):	Oui
N° de simulateur:	E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1
Le poste est-il reconnu conforme pour un usage réglementé?:	Oui
Installation fonctionnelle (1):	Oui
Mise à jour du carnet métrologique:	Oui
Test Intégrateur Conforme:	Oui
Périodicité dépassée:	Non
Motif du refus:	
Commentaires: VÉRIFICATION INSTALLATION	
Nom du vérificateur: Eric SPLISGART	

Annexes

Extrait de la réglementation (texte complet disponible sur legifrance.fr) Arrêté du 3 septembre 2010 relatif aux compteurs d'énergie thermique	
Titre VII - Obligation des détenteurs - Art 21 : Dès sa mise en service, le compteur doit être accompagné, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique sur lequel sont portées les informations relatives: -a son identification ; -aux opérations de contrôle métrologique; -aux entretiens et réparations. Dans le cas des compteurs combinés, le carnet métrologique comprend, outre l'identification de ses sous-ensembles, l'ensemble des informations demandées ci-dessus pour chacun des sous-ensembles.	
Titre VII - Obligation des détenteurs - art 22 : Les détenteurs d'instruments: -veillent au bon entretien de leurs instruments; -s'assurent du bon état réglementaire de leurs instruments et de leurs installations, notamment du maintien de l'intégrité des scelllements, des inscriptions et marquages réglementaires; -veillent à l'intégrité du carnet métrologique; -conservent, le cas échéant, le certificat de vérification de l'installation; -veillent à ce que les organismes de vérification et les réparateurs remplissent le carnet métrologique et tiennent celui-ci à la disposition des agents de l'Etat; -s'assurent que les instruments sont utilisés conformément à leur destination et à leurs conditions réglementaires d'utilisation.	

Procédure interne

Procédure interne utilisée:	PROCED OPE 006
Certification LNE:	LNE 22509
Marque d'identification	IF92
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés	
(1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...	
Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34	

Certificat de vérification de l'installation



Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN
 Lieu: BEAUVAIS
 Description: Vérification d'Installation
 Première VCI: Oui
 Contre VCI: -
 VCI après maintenance: -
 ou remplacement: -

Date de génération: 03/02/2022 20:22
 Date d'intervention: 03/02/2022 09:37
 Detenteur: -
 Poseur: VERMEERSCH
 Nom poste de comptage: RPA

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non	CONFORT	
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non	Hauteur de dégagement	Oui
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non	Doigt de gant de contrôle chaude	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-	Doigt de gant de contrôle froide	Adapté; Bien positionné
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-		
Vanne de vidange (2):	Oui				

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique


Nom client: Bois Chaleur Saint Jean Sarl

 Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN
 Lieu: BEAUVAIS
 Description: -
 Type d'intervention: Contrôle périodique

 Date de génération: 16/12/2021 17:19
 Date d'intervention: 16/12/2021 10:46
 Detenteur:
 No OT: 221035-76310
 No Commande: 210230870
 Poseur: VERMEERSCH
 Nom poste de comptage: BATIMENT N

Produit Installé

Intégrateur: CF800-MID	Sonde: PH143-3M-L10	Mesureur: USECHOII-DN32-B-MID
Nom commercial: CF 800	Nom commercial: CORREGE	Nom commercial: US ECHO II
Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB001	Approbation: MID,20361	Approbation: MID,DE-06-MI004-PTB008
N°: 18732580	N° sonde froide: 116683	N°: 18732126
Pl: 25	N° sonde chaude: 116683	Pl: 25
Côté: Retour		Côté: Retour
V. firmware: 11		Périodicité mesureur dépassée: Non
V. logiciel: 21		

Condition de fonctionnement

 Pression (bar): **2.00** Qmin (Ql)(m³/h): **0.06**
 Type de fluide: **Eau** Qp perm (Qp)(m³/h): **6**
 Nature du débit: **Variable** QS maxi (Qs)(m³/h): **12**

Valeur de relevés

 E chaud (kwh): **1308860** Q (L/h): **3.973** Sonde froide (°C): **82.9**
 E froid (MWh): **52.5** P (kw): **52.5** ΔT sondes (°K): **11.67**
 V (m3): **96016.4** Sonde chaude (°C): **94.6** Temps de fonctionnement (Jours): **1402**

Vérification intégrateur

 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Test Intégrateur: **Oui**

Conditions de pose (Commentaires)

Longueur droite amont (1):	Non concerné	Filter protection (2):	Oui
Longueur droite aval (1):	Non concerné	Cable émetteur conforme (1):	Oui
Sonde chaude (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle chaude:	Adapté; Bien positionné		
Sonde froide (1):	Bien placée; Bien installée		
Doigt de gant de contrôle froide:	Adapté; Bien positionné		

Règles de sécurité

Hauteur mesureur > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès sécurisé:	Non
Hauteur sonde chaude > 3 m (2):	Non	Moyen d'accès à mettre en oeuvre:	Non
Hauteur sonde froide > 3 m (2):	Non	Plan de prévention:	Non
Vanne d'isolement amont (2):	Oui	Mesure de prévention:	-
Vanne d'isolement aval (2):	Oui	Autre risques:	-
Vanne de vidange (2):	Oui		

Plombage

	Présent
Intégrateur	Oui
Mesureur	Oui
Sonde chaude	Oui
Sonde froide	Oui
Emetteur d'impulsions	Oui
Raccord hydraulique	Oui

 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive intégrateur? (1): **Oui**
 Présence de scellé usine/marque de vérification primitive mesureur? (1): **Oui**

Commentaires

Bon fonctionnement du poste de comptage

 Le poste est-il en adéquation avec l'installation? (1): **Oui**
 Les divers sous-ensembles du poste sont-ils compatibles entre eux? (1): **Oui**
 Le mesureur est-il installé selon les règles de pose? (1): **Oui**
 Les sondes sont-elles installées selon les règles de pose? (1): **Oui**
 N° de simulateur: **E1.22.36-C8.74-10-10-8.74.1**
 Installation fonctionnelle (1): **Oui**
 Mise à jour du carnet métrologique: **Oui**
 Test Intégrateur: **Oui**
 Périodicité dépassée: **Non**
 Motif du refus:
 Commentaires: **CONTRÔLE SAISON VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DU POSTE DE COMPTAGE**
 Nom du vérificateur: **Eric SPLISGART**

Procédure interne

 Procédure interne utilisée: **PROCED OPE 004**
 Certification ISO n°: **LNE 22505**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de Fac-similé Photographique intégral, il comporte 1 page. La responsabilité d'Itron Services est dérogée de toutes les conséquences liées à la falsification ou à la suppression des scellés

1) réponse ayant un impact sur la métrologie du poste. (2) réponse ayant un impact sur la sécurité des biens et personnes intervenantes. Sources de perturbation électromagnétique: moteurs électriques, appareillage de commutation, transformateurs, alternateurs, sources lumineuses, etc...

Itron Service France N° Azur 0820 20 17 34

Certificat de contrôle sur site d'un compteur d'énergie thermique



Nom client: **Bois Chaleur Saint Jean Sarl**

Site: H60U0042 / BOIS CHALEUR SAINT-JEAN

Lieu: BEAUVAIS

Description: -

Type d'intervention: Contrôle périodique

No OT: 221035-76310

No Commande: 210230870

Date de génération: 16/12/2021 17:19

Date d'intervention: 16/12/2021 10:46

Detenteur: -

Poseur: VERMEERSCH

Nom poste de comptage: BATIMENT N

Intégrateur



Mesureur



Sonde chaude



Sonde froide



ANNEXE 2 - SUIVI DES ACTIONS EN CHAUFFERIE

Pannes astreinte

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
01/01/2021			
02/01/2021	Chaudière bois 1	NS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
03/01/2021			
04/01/2021	Chaudière bois 1	NS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA ramonage ch2
	Compresseur 1		Isolé tuyau d'air pour réparation fuite
	Contrôle journalier		Niveau central hydraulique - big bag - Bennes à cendres - Maintien de pression - Test indicateur niveau bêche
05/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Nettoyage TRC1
	Contrôle journalier		Contrôle benne - Niveau hydraulique centrales - Cellules pousoir cellules TRA
	Chaudière bois 1 et 2		Graissage et contrôle chaîne transporteur - Nettoyage trémis d'évacuation TRC1
06/01/2021	Chaudière bois 1	JL	Contrôle du TRA - Réajusté axe engrenage
	Compresseur 1		Remplacé filtre plus contrôle fonctionnement
	Chaudière bois 1 et 2		Aspirer sous pousoir nettoyage flotteur TRC1
	Chaufferie bois	Relevé consommation EFG	
	Chaudière bois 2	NS	Disj. TRC2 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
07/01/2021	Chaudière bois 1	JL	Remplacé graisseurs automatiques
	Réseau		Inversé pompe HT
	Chaudière bois 2		Nettoyage sous grille pousoir plus contrôle fin course clavette plus bobine
	Chaudière bois 1 et 2		Contrôle journalier tableau de suivi
	Entretien chaufferie		Nettoyage chaufferie plus réparation fuite carter trappe air secondaire
	Chaudière bois 1 et 2		Nettoyage racleur TRC1

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
08/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir
	Chaudière bois 2		Remplacé big bag ch2
	Silo		Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Nettoyage acces benne 1 et 2
	Chaudière bois 1	TS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
09/01/2021	Chaudière bois 2	TS	Disj. Vis benne - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 2	TS	Disj. Vis benne - Décablage de la vis benne - Réarmement - Remise en service chaudière
10/01/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
11/01/2021	Chaudière bois 1	TS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - Remplacé graisseurs automatiques moteurs transporteurs bois vers pousoirs
12/01/2021	Chaufferie bois	JL	Aspiré chaufferie bois sol caissons pousoir ch1 ch2
		TS/JL	Déconnecté alim élec vis benne exte intensifiée sur phase trop élevée nettoyé vis plus roulement
	Silo	JL	Contrôle journalier suivant tableau de suivi
			Nettoyage abord silo
Chaudière 1 et 2		Contrôle racleurs TRC1	
13/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
14/01/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
			Rotation benne a cendres ch2
15/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Compresseurs	MEC	Remplacement kit aspiration sur compresseur numero2 remise en fonction
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Graissage des deux chaines transporteur 1 et 2 reception 2 camions
			Nettoyage des deux flotteurs TRC1
Chaudière bois 2		Remplacé big bag filtres à manche	
16/01/2021	Chaudière bois 2	ED	Disj. TRC2 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 2	ED	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1	ED	Défaut corrosion - Réarmement - Remise en service de la chaudière Mise en service de la chaudière fioul 6MW pour remonter le collecteur

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
17/01/2021			
18/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Contrôle du TRA graissé chaine ch1 ch2
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 2		Posé guide évacuation cendres TRC2
	Chaudière bois 1 et 2		Ramonage
	Chaufferie bois		Contrôle niveau bache plus indicateur mise en eau manuellement
19/01/2021	Chaufferie bois	JL/TS	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2		Demonté plaques écluse filtres à manche - nettoyage trappe vidange poussiere fine
	Chaudière bois 2		Remplacé ventilateur et batterie de préchauffage
	Chaufferie bois		Aspirer ensemble chaufferie bois plus laver sol trace de graisse
20/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Silo		Signalisé fuite sur chargeuse planification intervention bergerac posé graisseur sur roulement trc 2 ch1
	Chaudière bois 1		Remplacement du ventilateur de préchauffage Posé support évacuation cendres et posé graisseur sur roulement TRC2
21/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Remplacé ventilateur préchauffage filtres à manche
	Silo	Bergerac	Intervention Bergerac sur fuite hydraulique et tuyau graisseur
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Maintien de pression	JD/MG	Intervention refecton fuite sur capillaire capteur pression
22/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
			Graissage chaine TRA
23/01/2021			
24/01/2021			
25/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 1		Remplacé electrovane sur circuit d'air
	Chaudière bois 2		Nettoyage trémis filtres à manche ch2
	Chaufferie bois		Contrôle journalier

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
26/01/2021	Chaufferie bois	JL/TS	Contrôle journalier
	Chaudière bois 1		Bouchonné électrovanne pour recherche fuite d'air
	Chaufferie bois		Nettoyage cendres alentour bennes
	Chaudière bois 1 et 2		Nettoyage centrales hydrauliques
27/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Traitement d'eau	Exeau	Contrôle adoucisseur - pompe doseuse - analyses
	Chaudière bois 1	JL/TS	Nettoyé TRC2 contrôle racleurs et graissage roulements
	Chaudière bois 1 et 2		Ramonage nettoyage chaufferie bois entretien chargeuse niveau soufflet plus laver
Chaudière bois 2	Nettoyé racleur TRC1 - Nettoyer volute moteur air primaire		
28/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Ramonage
	Chaudière bois 2	JL/TS	Nettoyage TRC2
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Benne	JL/TS	Nettoyage accès benne suite absence benne
29/01/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois	IMF	Contrôle palant et potence mise à l'épreuve
	Chaudière bois 2	JL	Contrôle journalier rotation benne a cendres ch2 plus reception benne ouverte ch1 Rotation benne à cendres plus reception benne ouverte
30/01/2021			
31/01/2021			
01/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Contrôle du TRA
	Compresseurs		Aspirer et débarrassé bois sous pousoir
	Chaufferie fioul		Nettoyé filtres compresseur - contrôle niveau d'huile mis à l'arrêt compresseur ch1
	Chaudière bois 1 et 2		Nettoyage chaufferie fioul aspirer plus lavé ramonage ch2
02/02/2021	Chaudière bois 1	NJ	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Compresseurs	JL	Fuite kit aspiration chaudière bois 1
	Chaufferie bois	TSV	Entretien journalier
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Intervention service automatisme contrôle bus et ligne compteurs et duplines
	Condenseur		Ramonage remise en service condenseur suite retour compteur
			Remise en service condenseur suite retour signal automate

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
03/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 2		Remplacé disjoncteur moteur visse benne
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1		Nettoyage engrenage TRC2 plus contrôle chaîne et racleur TRC1
	Chaudière bois 1 et 2		Ramonage
04/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Ramonage
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1		Chaîne TRC1 décroché de l'engrenage - Remise en place - Contrôle fonctionnement - Remise en service
	Silo	Bergerac	Intervention sur fuite flexible graisseur plus fuite huile pont
05/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
06/02/2021	Chaudière bois 1	TS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
07/02/2021			
08/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 1	JL/TS	Dépose carters TRC2 pour recherche ferrailles coincé remise en service plus contrôle fonctionnement
	Chaudière bois 2		Nettoyage cendres accumulées suite panne TRC2
	Chaufferie bois	JL	Entretien journalier
09/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Ramonage
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	JL/TS	Dépose des carters TRC2 - chaîne bloquée - retendu engrenage - graissage - nettoyage des racleurs
10/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1		Nettoyage des roulements TRA et roulements du TRC1 et 2
11/02/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Graissage chaîne TRA - TRC1 et TRC2
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Condenseur		Réparation manchette côté soufflage

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
12/02/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut poussoir - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Nettoyage chaufferie Remplacement big bag - Remplacé graisseur automatique verin trappe poussoir
	Chaudière bois 2	TS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
13/02/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
14/02/2021			
15/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 24 RAVEL
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2	TS/JL	Nettoyage flotteur TRC1 réfection fuite dilatoflex réseau ht
	Chaudière bois 1		Remplacé grille sur TRC1(sous la porte) et deux autres sur évacuation TRC2
Réseau		Réfection fuite dilatoflex réseau HT	
16/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/JL	Graissage chaîne TRA vérification tension Graissage chaîne TRC2
			JL
	Maintien de pression	JL	
	Silo	JL	Intervention Bergerac pour contrôle godet adéquation bras de charge
17/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		contrôle journalier
18/02/2021	Chaudière bois 1	MEC	Pose nouvelle ligne tube alimentation air comprimé
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Graissage chaîne TRA et TRC2
19/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Compresseur 1	MEC	Remplacement kit d'aspiration
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
20/02/2021			
21/02/2021			

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
22/02/2021	Silo	JL	Prélèvement bois pour analyses Soccor
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA 6 Arrêt échelle 3 chaudière bois 1 tête cassée
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Maintien de pression		Remplacé transformateur électrique
23/02/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Silo	PLS	intervention sur échelle réparation prévue cette été
	Chaudière bois 2	JL/TS	Décolmatage trémis filtres à manche
24/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Audit filtres à manche effectué par tecfidis
	Chaudière bois 2	PC	Disj. TRC2 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 1	MEC	Terminé nouvelle ligne tube alimentation air comprimé
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Gaissage TRC2
Chaufferie bois	Contrôle journalier		
25/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Ramonage
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 2 Maternelle Lebesgues et ST 46 Pôle proximité
	Chaufferie fioul	JL	Nettoyage chaufferie fioul aspirer et lavée
	Chaudière bois 1 et 2	JL/TS	Nettoyage accès benne ouverte
26/02/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Chaudière bois 1	JL	Rotation benne
27/02/2021			
28/02/2021			
01/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Remplacé graisseurs automatiques paliers extracteurs fumée
02/03/2021	Traitement d'eau	Exeau	Contrôle adoucisseur - pompe doseuse - analyses
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
		PLS	Livraison de 200L d'huile hydraulique

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
03/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - Graissage chaines
		JL	Graissage roulements TRC2
		JL	Graissage roulements TRA côté moteur
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
		JL/TS	Nettoyage de la cour
04/03/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
05/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Remplacement des raleurs endommagés TRC1
06/03/2021			
07/03/2021	Chaudière bois 2	NS	Disj. TRC2 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
08/03/2021	Chaudière bois 1	NS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 1	TS/JL	Déblocage féraille dans TRC1 remise en eau repose des grilles
			Remplacé deux racleurs droits et deux racleurs cuillères TRC1
	Chaufferie bois		Remise en service de la chaudière par pallier
09/03/2021	Chaudière bois 2	JL	Remplacé big bag
	Chaufferie bois		Nettoyage de la chaufferie
	Chaudière bois 2		Contrôle journalier
10/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
		TS/JL	Remplacé support moteur TRC1
	Chaudière bois 2	TS/JL	Remplacé 1 racleur cuillère TRC1
	Chaudière bois 1	TS/JL	Dépose d'un racleur sur chaine TRA
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
Véritas		Contrôle poussière bois	
11/03/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Compressuer 1	MEC	Remplacement sonde départ température

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
12/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois	Véritas	intervention veritas contrôle taux poussiere dans l air
13/03/2021	Chaudière bois 2	ED	Défaut pousoir pas fermé - Réarmement - Remise en service de la chaudière
14/03/2021	Chaudière bois 2	ED	Défaut pousoir pas fermé - Réarmement - Remise en service de la chaudière
15/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Aspirer chaufferie Graissage TRC2
16/03/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
17/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
18/03/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	TS	Défaut pousoir pas fermé - Réarmement - Remise en service de la chaudière
19/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
20/03/2021	Chaudière bois 2	TS	Défaut pousoir pas fermé - Réarmement - Remise en service de la chaudière
21/03/2021			
22/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
23/03/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
24/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Graissage TRA
25/03/2021	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Compresseurs		Remplacement filtres à air
	Chaudière bois 1 et 2		Graissage chaine TRC2 Remplacé graisseurs automatiques extracteurs fumée
26/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2		Rotation bennes à cendres

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
27/03/2021	Chaudière bois 1	NS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1	NS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
28/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	NS	Défaut tirage - Réarmement - Remise en service des chaudières
29/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 10 Piscine Bellier
	Chaudière bois 2	JL	Remplacé big bag
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
30/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle TRC1 et 2
	Chauffeire bois	LECHEVALLIER	Mise en conformité électrique
	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
	Réseau	TSV	Vérification Bus ligne compteurs
31/03/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
01/04/2021	Chaudière 1 et 2	JL	Contrôle niveau centrale hydraulique
	Chaufferie bois		contrôle journalier
	Chaudière bois 2	JL	Nettoyage chaufferie
02/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	JL	Mise à l'arrêt T° ext élevée - Remise en service à 16h00
	Chaufferie bois		Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
03/04/2021	Chaudière bois 1	NS	Contrôle journalier
04/04/2021			Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
05/04/2021			
06/04/2021	Chaudière bois 1	LV	Modifié paramétrage recettes
	Chaufferie bois	JL	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2		Défaut sonde oxygène
07/04/2021	Chaudière bois 1	NS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
	Silo	JL	Prélèvement bois pour analyses Soccor
	Chaudière bois 1 et 2	JL	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois 1		Remplacement big bag
Contrôle journalier			
			Nettoyage de la chaufferie

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
08/04/2021	Silo	JL	Appoint graisse chargeuse
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
09/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
10/04/2021			
11/04/2021	Chaudière bois 1	NS	Défaut pression foyer - Réarmement - Remise en service de la chaudière
12/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
13/04/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
14/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 2		Remplacement du verin pousoir
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	ED	Défaut pousoir pas ouvert - pas possible de réarmé - Mis en service des chaudière gaz
15/04/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
			Nettoyage de la chauffeire
16/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
17/04/2021			
18/04/2021			
19/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
20/04/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
21/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Réseau	BIMONT	Passage cable de communication entre la chaufferie C et la chaufferie bois
	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
22/04/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
			Nettoyage de la chauffeire
23/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
24/04/2021			

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
25/04/2021			
26/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
27/04/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
	Chaudière bois 1	NS	Défaut pompe de charge - Réarmement - Remise en service de la chaudière
28/04/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
29/04/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier Nettoyage de la chaufferie
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 12 Médiathèque
30/04/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
01/05/2021			
02/05/2021			
03/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2	Lechevallier	Passage cable pour alimentation nouveau Modem
04/05/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier
05/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
06/05/2021	Chaufferie bois	TS/CK	Contrôle journalier Nettoyage de la chaufferie
	Chaudière bois 1 et 2		TS/CK
07/05/2021	Chaufferie bois		Contrôle journalier
	Chaudière bois 1 et 2	TS/CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
08/05/2021			
09/05/2021			
10/05/2021	Chaufferie bois	Cloture et envir.	Remplacement de la cloture du bassin
	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
11/05/2021	Chaufferie bois	TS	Contrôle journalier
	Chaufferie bois	Cloture et envir.	Remplacement de la cloture du bassin
12/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
13/05/2021			
14/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
15/05/2021			
16/05/2021			
17/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	CK	Contrôle du TRA, , Vitres pousoir, nettoyage chaufferie bois + gaz
	Chaufferie bois		Contrôle journalier Nettoyage chaufferie
18/05/2021	Chaufferie bois	CK	Contrôle journalier
			Nettoyage extérieur (bennes cendre)
19/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier Nettoyage extérieur (bennes cendre)
20/05/2021	Chaudière bois 1 et 2	CK	Contrôle journalier
	Chaufferie bois		Nettoyage exterieur (bennes cendre)
	Chaudière bois 2	LV	Arrêt saison
21/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaufferie bois		Nettoyage exterieur (bennes cendre)
22/05/2021			
23/05/2021			
24/05/2021			
25/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier Nettoyage exterieur (bennes cendre)

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
26/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
			Nettoyage exterieur (bennes cendre)
27/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
			Nettoyage exterieur (bennes cendre)
28/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois		Contrôle journalier
			Nettoyage exterieur (bennes cendre)
29/05/2021			
30/05/2021			
31/05/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 2	TECFIDIS	Décapage TRC1
	Chaudière bois	CK	Travaux sur filtres à manche
01/06/2021	Chaufferie bois	CK	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
		CK	Décapage TRC1
	Chaudière bois	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
02/06/2021	Chaudière bois	CK	Contrôle journalier
	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA
	Chaudière bois 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
	Chaudière bois	CK	Décapage TRC1
jeudi 3 juin 2021	Chaudière bois	CK	Contrôle journalier
	Chaudière bois 2	CK	Décapage TRC1
		TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
04/06/2021	Chaudière bois 1	CK	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaudière bois 2	CK	Décapage TRC1
	Chaudière bois	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
	Chaudière bois	CK	Contrôle journalier

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
05/06/2021			
06/06/2021			
07/06/2021	Chaudière bois 2	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Dépose des trappes de ramonage
		CK	Décapage TRC1
	Economiseur 2	CK/LV	Dépose des trappes de ramonage
	Chaudière bois 2	CALDYA	Ramonage chaudière
CK		Décapage TRC1	
09/06/2021	Chaudière bois 2	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
	Chaudière bois 1	LV	Arrêt saison
10/06/2021	Chaudière bois 2	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
		CK/LV	Dépose des barreaux de grille
11/06/2021	Chaudière bois 2	CALDYA	Terminé ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
	Economiseur 2	CALDYA	Ramonage
	Silo	TPAE	Aspiration des échelles
12/06/2021			
13/06/2021			
14/06/2021	Chaudière bois 1	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Dépose des trappes de ramonage
	Economiseur 1	CK/LV	Dépose des trappes de ramonage
	Chaudière bois 1 et 2	CK	Décapage TRC1
		TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
15/06/2021	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
		CALDYA	Ramonage chaudière
	Chaudière bois 1	CK	Décapage TRC1

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
16/06/2021	Chaudière bois 1	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
	Chaufferie bois	MCC2I	Vérification réglementaire cheminée
	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
17/06/2021	Chaudière bois 1	CALDYA	Ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
		CK/LV	Dépose des barreaux de grille
	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
18/06/2021	Chaudière bois 1 et 2	TECFIDIS	Travaux sur filtres à manche
	Chaudière bois 1	CALDYA	Terminé ramonage chaudière
		CK	Décapage TRC1
	Economiseur 1	CALDYA	Ramonage
19/06/2021			
20/06/2021			
21/06/2021	Chaufferie fioul	CALDYA	Ramonage chaudières 1 et 2
	Chaudières bois 1	CK	Dépose des trappes volets d'air
22/06/2021	Réseau	CALDYA	Ramonage chaudière St Esprit
	Chaudières bois 2	CK	Dépose des trappes volets d'air
23/06/2021	Chaufferie C	OLDHAM	Contrôle centrale incendie
	Chaudière bois 1 et 2	CK/TS	Aspiration du local TRA suite inondation du 21/06/21
	Chaudière bois 1	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
24/06/2021	Chaudière bois 1	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
25/06/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
26/06/2021			
27/06/2021			
28/06/2021	Chaudière bois 2	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
29/06/2021	Chaudière bois 2	CK/TS	Nettoyage suite ramonage
30/06/2021	Chaufferie bois	ORTEC	Nettoyage des déshuileurs et curage des canalisations
	Chaudière bois 2	CK/TS	Nettoyage suite ramonage

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
01/07/2021	Chaufferie bois	ORTEC	Pompage du bassin et nettoyage
	Chaufferie	CK/TS	Rangement et lavage chaufferie
02/07/2021	Chaufferie	CK/TS	Rangement et lavage chaufferie
03/07/2021			
04/07/2021			
05/07/2021	Chaufferie		Congés
06/07/2021	Chaufferie		Congés
07/07/2021	Chaufferie		Congés
08/07/2021	Chaufferie		Congés
09/07/2021	Chaufferie		Congés
10/07/2021			
11/07/2021			
12/07/2021	Chaufferie		Congés
13/07/2021	Chaufferie		Congés
14/07/2021			
15/07/2021	Chaufferie		Congés
16/07/2021	Chaufferie		Congés
17/07/2021			
18/07/2021			
19/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Nettoyage des portées de joint sur trappes et portes
20/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Pose des joints neufs sur trappes et portes
21/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Remise en place des trappes et fermeture des portes
22/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Nettoyage du local du TRA et graissage chaîne
23/07/2021	Chaudière bois 1	TS	Nettoyage du TRC1 et TRC2 et graissage chaîne
24/07/2021			
25/07/2021			
26/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Nettoyage des portées de joint sur trappes et portes
27/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Pose des joints neufs sur trappes et portes
28/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Remise en place des trappes et fermeture des portes

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
29/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Nettoyage du local du TRA et graissage chaîne
30/07/2021	Chaudière bois 2	TS	Nettoyage du TRC1 et TRC2 et graissage chaîne
31/07/2021			
01/08/2021			
02/08/2021	Chaufferie bois	LV	Vérification réglementaire de la balance
03/08/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
04/08/2021			
05/08/2021	Chaufferie bois	TS	Entretien général
06/08/2021	Chaufferie bois	TS	Entretien général
07/08/2021			
08/08/2021			
09/08/2021			
10/08/2021			
11/08/2021	Chaufferie bois	TS	Entretien général
12/08/2021	Chaufferie C	BV/TS	Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
	Chaufferie fioul		Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
	Chaufferie bois	TS	Entretien général
13/08/2021	Chaufferie bois	TS	Entretien général
14/08/2021			
15/08/2021			
16/08/2021	Chaudière bois 2	CMPF	Remise en état du TRC2
	Chaudière bois 1	AD/TS	Remise en place barreaux de grille
	Chaufferie C	BV/TS	Contrôle réglementaire mesure de bruit
	Chaufferie fioul		Contrôle réglementaire mesure de bruit
17/08/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Remise en place barreaux de grille
18/08/2021	Chaudière bois 2	AD/TS	Remise en place barreaux de grille
19/08/2021	Chaudière bois 2	AD/TS	Remise en place barreaux de grille
20/08/2021	Chaudière bois 1	AD	Mise en peinture du TRC1
21/08/2021			

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
22/08/2021			
23/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	AD	Mise en peinture du TRC1
24/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	AD	Dépose trappe de visite piège à son et nettoyage des caissons
25/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	AD	Remise en place des caisson piège à son et trappes de visite
26/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	AD	Mise en peinture du TRC2
27/08/2021	Chaudière bois 1	CTIO	Refection du réfractaire
	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 14 Lycée François Truffaut
	Chaudière bois 2	AD	Mise en peinture du TRC1
28/08/2021			
29/08/2021			
30/08/2021	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 2	AD	Mise en peinture du TRC1
31/08/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 1	HACQUETS	Remise en état pompe de charge
	Chaudière bois 2	AD	Dépose trappe de visite piège à son et nettoyage des caissons
01/09/2021	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 2	AD	Remise en place des caisson piège à son et trappes de visite
02/09/2021	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
	Chaudière bois 2	AD	Mise en peinture du TRC2
03/09/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Grattage du sol cendres sèches alentour bennes
	Chaudière bois 2	CTIO	Refection du réfractaire
04/09/2021			
05/09/2021			
06/09/2021	Chaudière bois 1 et 2	HACQUETS	Modification alimentation électrique
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
07/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
08/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
09/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
10/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
11/09/2021			
12/09/2021			
13/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
14/09/2021	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
15/09/2021	Chaufferie bois	ACTEMIUM	Entretien poste HT et armoire électrique
	Chaudière bois 1	TS/LV	Remise en service saison
16/09/2021	Condenseur	CV	Remplacement des compensateur aspiration et refoulement
	Chaufferie gaz	TS	Contrôle chauffeure
17/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
18/09/2021			
19/09/2021			
20/09/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA
	Chaufferie bois	Cloture et env.	Remplacement serrure sur 3 portes
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
21/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
22/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
23/09/2021	Chaufferie gaz	TS	Contrôle chauffeure
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
24/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Silo	PLS	Travaux de remise en état des échelles
25/09/2021			
26/09/2021			
27/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
28/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
29/09/2021	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA
30/09/2021	Chaufferie gaz	TS	Contrôle chauffeure
01/10/2021	Réseau	EME	Remplacement plaques échangeur SST 42 Source A5
	Chaudière bois 1	TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
02/10/2021			
03/10/2021			
04/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA
05/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
06/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA
07/10/2021	Chaudière bois 1 et 2	LECHEVALLIER	Cablage de prise dans local TRA et pose de pompe de relevage
	Chaudière bois 1		Cablage du cordon chauffant écluse filtre à manche
	Chaufferie gaz	AD/TS	Contrôle chauffeure
08/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
09/10/2021			
10/10/2021			
11/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA
12/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
13/10/2021	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA
14/10/2021	Chaufferie gaz	AD/TS	Contrôle chauffeure
15/10/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1	AD/TS	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
16/10/2021			
17/10/2021			
18/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
19/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
20/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
21/10/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
22/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
23/10/2021			

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
24/10/2021			
25/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
26/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
27/10/2021	Silo	JL	Prélèvement bois pour analyses Soccor
	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
28/10/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
29/10/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
30/10/2021			
31/10/2021			
01/11/2021			
02/11/2021	Chaufferie bois	CHUBB	Remplacement centrale intrusion
	Chaudière bois 1	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
03/11/2021	Chaudière bois 1	AD	Contrôle du TRA
04/11/2021	Chaudière bois 2	AD/LV	Remise en service saison
05/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
06/11/2021	Chaudière bois 1	NS	Disj. TRC1 - Réarmement - Essai mauel - Remise en service chaudière
07/11/2021			
08/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
09/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
10/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
11/11/2021	Chaudière bois 1	ED	Disj. TRC1 - Barreau de grille cassé - Chaudière à l'arrêt
12/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
13/11/2021			
14/11/2021			
15/11/2021	Chaudière bois 2	AD/TS	Remplacement du barreau cassé - Remise en service de la chaudière
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
16/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
17/11/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
18/11/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeur
	Réseau	NS	Mini collecteur - T° 87°C - Réglage consigne de 88° C à 85°C
19/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
20/11/2021	Chaudière bois 2	NS	Disj. TRC1 - Déblocage d'un racleur et remise en place - Réarmement - Essai manuel - Remise en service chaudière
21/11/2021			
22/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
23/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	BV/LV	Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
	Chaudière bois 2	AD/LV	Barreau cassé - mise à l'arrêt de la chaudière
	Chaudière fioul	AD/LV	Mise en service de la chaudière fioul 6MW
24/11/2021	Silo	JL	Prélèvement bois pour analyses Soccor
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
		BV/LV	Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
25/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	BV/LV	Mesures émissions atmosphériques et efficacité énergétique
	Chaufferie bois		Contrôle des rejets aqueux
	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeur
26/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
27/11/2021			
28/11/2021			
29/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
30/11/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
01/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
02/12/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeur
03/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres poussoir - Entretien du chargeur
04/12/2021			
05/12/2021			
06/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
07/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Controle niveau d'huile centrale hydraulique
08/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
09/12/2021	Réseau	ITRON	Verification réglementaire des compteurs energie
	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
10/12/2021	Compresseur 1	MEC	Remplacement des contacteurs et carte électronique
	Compresseur 2		Remplacement bouton arrêt d'urgence
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
11/12/2021			
12/12/2021			
13/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
14/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
15/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
16/12/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
17/12/2021	Réseau	ITRON	Verification réglementaire des compteurs energie
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
18/12/2021			
19/12/2021			
20/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
21/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
22/12/2021	Chaufferie bois	Exeau	Contrôle adoucisseur et pompe doseuse
	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
23/12/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
	Chaudière bois 2	AD/LV	Barreau cassé - mise à l'arrêt de la chaudière
	Chaudière fioul	AD/LV	Mise en service de la chaudière fioul 6MW
	Chaudière fioul	HD	Bruleur chaudière 6MW en sécurité - Réarmement - essais
24/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur
	Chaudière bois 2	AD/TS	Remplacement du barreau cassé - Remise en service de la chaudière
25/12/2021			
26/12/2021			
27/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA
28/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contole niveau d'huile centrale hydraulique
29/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA

Date	Matériel	Intervenant	Description des évènements
30/12/2021	Chaufferie gaz	AD	Contrôle chauffeure
31/12/2021	Chaudière bois 1 et 2	AD	Contrôle du TRA - TRC1 - TRC2 - Centrale hydraulique - Vitres pousoir - Entretien du chargeur

ANNEXE 3 - PLANNING DE LA MAINTENANCE PROGRAMMÉE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	--------------	-----------	---------	----------	----------

Localisation : CHAUFFERIE BOIS

CHB 001	CHAUDIERE BOIS		X				X			
CHB 002	EXTRACTEUR A POUSSOIR HYDRAULIQUE		X			X	X			X
CHB 003	TRANSPORTEUR BOIS		X			X	X			X
CHB 004	POUSSOIR HYDRAULIQUE		X			X	X			X
CHB 005	GRILLES		X				X			
CHB 006	TRANSPORTEUR A CENDRES N°1		X		X		X		X	
CHB 007	TRANSPORTEUR A CENDRES N°2		X		X		X		X	
CHB 008	BENNE A CENDRE		X		X		X		X	
CHB 009	FILTRE MULTICYCLONE		X		X		X		X	
CHB 010	ECONOMISEUR		X				X			
CHB 011	FILTRE A MANCHES		X		X		X		X	
CHB 012	EXTRACTEUR FUMEE		X			X	X			X
CHB 013	VENTILATEUR AIR SECONDAIRE		X			X	X			X
CHB 014	COMPRESSEUR A AIR COMPRI ME		X		X		X		X	
CHB 015	CHARGEUR TELESCOPIQUE	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CHF 019	ENTRETIEN CHEMINEE+CARNEAU		X				X			
CHF 020	ARMOIRE ELECTRIQUE							X		
CHF 021	REGULATION			X				X		X
CHF 023	CONDENSEUR-RECUPERATEUR		X				X			
CHF 035	ANALYSE DE COMBUSTION		X			X	X			X
CHF 046	VERIFICATION DES THERMOMETRES ET MANOMETRE						X			
SCI 003	ESSAI DETECTION INCENDIE		X			X	X			X
SCI 006	VISITE D'EXTINCTEUR							X		

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	--------------	-----------	---------	----------	----------

Localisation : CHAUFFERIE FOD

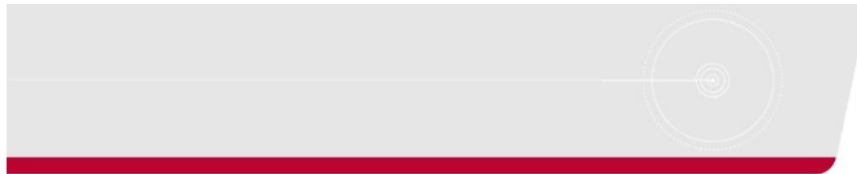
CHF 001	CHAUDIERE ACIER FONTE									X	
CHF 003	BRULEUR FIOUL DOMESTIQUE									X	
CHF 005	POMPE SUR SOCLE										
CHF 018	MAINTIEN PRESSION (BACHE+POMPE)									X	
CHF 019	ENTRETIEN CHEMINEE+CARNEAU									X	
CHF 020	ARMOIRE ELECTRIQUE									X	
CHF 021	REGULATION			X				X			X
CHF 022	POMPE FIOUL									X	
CHF 034	VISITE DE PREALLUMAGE							X			
CHF 035	ANALYSE DE COMBUSTION		X			X		X		X	
CHF 036	FILTRE A TAMIS SUR COLLECTEUR CHAUFFAGE							X			
CHF 041	AEROTHERME A EAU CHAUDE								X		
CHF046	VERIFICATION DES THERMOMETRES ET MANOMETRE							X			
TRE 001	ADOUCCISSEUR (SIMPLIFIE)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
TRE 002	ADOUCCISSEUR (COMPLET)							X			
TRE 004	POMPE DOSEUSE (COMPLET)	X						X			
TRE 019	VISITE DISCONNECTEUR							X			
TRE 020	ANALYSE DE LA QUALITE DES EAUX DE CHAUFFAGE							X			

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
---------	---------	------	-------	-----	------	--------------	-----------	---------	----------	----------

Localisation : CHAUFFERIE GAZ + SOUS STATION

CHF 001	CHAUDIERE ACIER FONTE							X			
CHF 005	POMPE SUR SOCLE							X			
CHF 007	BRULEUR GAZ SOUFFLE							X			
CHF 009	ECHANGEUR A PLAQUES								X		
CHF 019	ENTRETIEN CHEMINEE+CARNEAU							X			
CHF 020	ARMOIRE ELECTRIQUE							X			
CHF 021	REGULATION			X				X			X
CHF 027	POMPE DE RELEVAGE							X			
CHF 034	VISITE DE PREALLUMAGE						X				
CHF 035	ANALYSE DE COMBUSTION		X			X	X			X	
CHF 036	FILTRE A TAMIS SUR COLLECTEUR CHAUFFAGE							X			
CHF 044	CONTROLE SOUS STATION	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CHF 046	VERIFICATION DES THERMOMETRES ET MANOMETRE						X				
SCI 003	ESSAI DETECTION INCENDIE		X			X	X			X	
SCI 006	VISITE D'EXTINCTEUR							X			
VRF 015	ETALONNAGE DES SYST. DE DETECTION GAZ OU INCENDIE							X			
VRF 018	VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE THERMIQUE							X			

ANNEXE 6 - MESURES DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES



Bureau Veritas Exploitation SAS

BOIS GUILLAUME
Technoparc des Bocquets
110 allée Robert Lemasson
76235 BOIS-GUILLAUME France
Téléphone : 02 35 59 46 00
Mail : lucile.vattier@bureauveritas.com

A l'attention de M. VERMEERSCH LUC

BOIS CHALEUR SAINT JEAN
48 RUE DES METIERS
60000 BEAUVAIS

Mesures des émissions atmosphériques

Campagne de mesures 2021 Chaudières Biomasse 4.5 et 5.5MW



Intervention du 23/11/2021 au 25/11/2021

Nom du site : BOIS CHALEUR SAINT JEAN
Latitude : 2.0773
Longitude : 49.4185

Lieu d'intervention : 48 RUE DES METIERS
60000 BEAUVAIS

Numéro d'affaire : 10855671/3/1
Référence du rapport : 361700413.2.R
Rédigé le : 08/12/2021
Par : Lucile VATTIER

Ce document a été validé par son auteur.
Ce rapport contient 101 pages.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.



ACCREDITATION
N° 1-6258
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

SOMMAIRE

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:	4
2 . SYNTHÈSE DES RESULTATS:	5
3 . OBJET DE LA MISSION:	10
3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES:.....	10
4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:	10
4.1 . CHAUDIÈRE 1:.....	10
4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :.....	10
4.1.2 . DESCRIPTION :.....	10
4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....	10
4.1.4 . ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....	11
4.2 . CHAUDIÈRE 2 T:.....	11
4.2.1 . ACCOMPAGNEMENTS :.....	11
4.2.2 . DESCRIPTION :.....	11
4.2.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :.....	11
4.2.4 . ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :.....	11
5 . ÉCARTS AUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE:	12
5.1 . CHAUDIÈRE 1 - CHAUDIÈRE 1: 4.5MW:.....	12
5.2 . CHAUDIÈRE 2 T - CHAUDIÈRE 2: 5.5MW:.....	12
6 . ANNEXE : MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	15
7 . ANNEXE : CHAUDIÈRE 1.....	20
7.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE RÉALISATION DE MESURE :.....	20
7.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....	21
7.3 . DÉBIT :.....	23
7.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....	27
7.5 . PRÉLEVEMENTS MANUELS:.....	28
7.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:.....	42
7.7 . REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :.....	47
8 . ANNEXE : CHAUDIÈRE 2 T.....	48
8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE RÉALISATION DE MESURE :.....	48

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:.....	49
8.3 . DEBIT :.....	51
8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:.....	56
8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:.....	57
8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:.....	70
8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :.....	76
9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :.....	77

SUIVI DU DOCUMENT

Révision	Commentaires
0	Première émission du document

1 . CONCLUSION DES ESSAIS:

*Synthèse des mesures réalisées dans les conditions de fonctionnement décrites au paragraphe **DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT***

Liste des conduits	Respect de la VLE* pour l'ensemble des paramètres mesurés	Détail des paramètres ne respectant pas la VLE*
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW	OUI	AUCUN
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW	OUI	AUCUN

* : Bureau Veritas compare la moyenne de ses résultats de mesure avec les Valeurs Limites d'Emissions (VLE) les plus contraignantes. En cas de dépassement de celles-ci, Bureau Veritas peut éventuellement effectuer la comparaison avec les autres VLE fournies. Ces VLE se rapportent aux textes de référence en annexe **Méthodologie et contexte réglementaire**. Pour conclure au respect ou non de la VLE, l'incertitude associée au résultat n'est pas prise en compte.

2 . SYNTHESE DES RESULTATS:

Si des valeurs limites vous sont applicables et ont été portées à notre connaissance, celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de résultats des essais :

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des essais lorsque plusieurs essais ont été réalisés. Le détail de chaque essai est présenté en annexe.

Remarque : Si applicable, le tableau récapitulatif des résultats d'essais conformément à l'Annexe IV de l'Arrêté du 11 Mars 2010 est présenté en Annexe.

Paramètres	Essai	Mesure			Flux			COFRAC	
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue		VLE
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 1- Conduit : Chaudière 1: 4.5MW									
Date(s) de mesure : Entre le 24/11/2021 09:39 et le 24/11/2021 12:39									
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC									
Vitesse	1	12,8	0,181	-	m/s	-	-	-	OUI
Température	1	115	2,24	-	°C	-	-	-	-
Débit humide	1	12400	689	-	Nm3/h	-	-	-	OUI
Débit sec	1	10800	-	-	Nm3/h	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	12,7	0,433	-	%	-	-	-	OUI
O2	1	12,5	0,649	-	% sur gaz sec	1930	147	-	OUI
CO2	1	8,49	0,793	-	% sur gaz sec	1810	196	-	OUI
CO	1	11,4	9,33	-	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 6 % O2	0,0703	0,0572	-	OUI
NOx	1	363	33,0	750	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 6 % O2	2,23	0,165	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure			Flux				COFRAC	
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE		Unité
COVT	1	0,544	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0,00334	-	-	kg/h	OUI
COVNM	1	1,28	-	50	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0,00783	-	-	kg/h	OUI
CH4	1	0	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0	-	-	kg/h	OUI
PCDD et PCDF	1	0,0666	0,0208	0,1	ng/Nm3 exprimé en I-TEQ NATO sur gaz sec à 6 % O2	0,409	0,126	-	µg/h	OUI
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 1- Conduit : Chaudière 1: 4.5MW										
Date(s) de mesure : Entre le 23/11/2021 10:43 et le 23/11/2021 13:55										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	Moyenne des essais	12,8	-	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	Moyenne des essais	114	-	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	Moyenne des essais	12300	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	Moyenne des essais	11100	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	Moyenne des essais	10,0	-	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	Moyenne des essais	12,7	-	-	% sur gaz sec	2020	-	-	kg/h	OUI
CO2	Moyenne des essais	8,13	-	-	% sur gaz sec	1770	-	-	kg/h	OUI
Poussières	Moyenne des essais	10,9	-	50	mg/Nm3 sur gaz sec à 6 % O2	0,0665	-	-	kg/h	OUI

Paramètres	Essai	Mesure			Flux			COFRAC		
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue		VLE	Unité
SO2	Moyenne des essais	56,3	-	225	mg/Nm3 exprimé en SO2 sur gaz sec à 6 % O2	0,343	-	-	kg/h	OUI
Paramètres	Essai	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	COFRAC
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 2 T- Conduit : Chaudière 2: 5.5MW Date(s) de mesure : Entre le 25/11/2021 08:53 et le 25/11/2021 11:53 Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	1	12,9	0,177	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	1	114	2,23	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	1	16300	853	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	1	12800	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	21,4	0,651	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	1	10,5	0,634	-	% sur gaz sec	1920	154	-	kg/h	OUI
CO2	1	10,2	0,834	-	% sur gaz sec	2560	249	-	kg/h	OUI
PCDD et PCDF	1	0,0646	0,0199	0,1	ng/Nm3 exprimé en I-TEQ NATO sur gaz sec à 6 % O2	0,577	0,177	-	µg/h	OUI
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 2 T- Conduit : Chaudière 2: 5.5MW Date(s) de mesure : Entre le 24/11/2021 12:55 et le 24/11/2021 16:05 Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	Moyenne des essais	9,54	-	-	m/s	-	-	-	-	OUI

Paramètres	Essai	Mesure			Flux				COFRAC	
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue	VLE		Unité
Température	Moyenne des essais	111	-	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	Moyenne des essais	12200	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	Moyenne des essais	11000	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	Moyenne des essais	10,0	-	-	%	-	-	-	-	OUI
O2	Moyenne des essais	11,4	-	-	% sur gaz sec	1790	-	-	kg/h	OUI
CO2	Moyenne des essais	9,39	-	-	% sur gaz sec	2020	-	-	kg/h	OUI
Poussières	Moyenne des essais	1,13	-	50	mg/Nm3 sur gaz sec à 6 % O2	0,00789	-	-	kg/h	OUI
SO2	Moyenne des essais	62,7	-	225	mg/Nm3 exprimé en SO2 sur gaz sec à 6 % O2	0,439	-	-	kg/h	OUI
INSTALLATION : CHAUDIÈRE 2 T- Conduit : Chaudière 2: 5.5MW										
Date(s) de mesure : Entre le 25/11/2021 10:06 et le 25/11/2021 11:36										
Synthèse des résultats de mesure - validité et COFRAC										
Vitesse	1	12,6	0,172	-	m/s	-	-	-	-	OUI
Température	1	114	2,23	-	°C	-	-	-	-	-
Débit humide	1	15800	828	-	Nm3/h	-	-	-	-	OUI
Débit sec	1	14200	-	-	Nm3/h	-	-	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	1	9,88	-	-	%	-	-	-	-	NON
O2	1	9,50	0,626	-	% sur gaz sec	1930	163	-	kg/h	OUI
CO2	1	11,1	0,856	-	% sur gaz sec	3110	290	-	kg/h	OUI

Paramètres	Essai	Mesure			Flux			COFRAC		
		Valeur	Incertitude absolue	VLE	Unité	Valeur	Incertitude absolue		VLE	Unité
CO	1	42,0	7,39	-	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 6 % O2	0,459	0,0804	-	kg/h	OUI
NOx	1	266	19,6	750	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 6 % O2	2,90	-	-	kg/h	OUI
COVT	1	0	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0	-	-	kg/h	OUI
COVNM	1	0	-	50	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0	-	-	kg/h	OUI
CH4	1	0	-	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6 % O2	0	-	-	kg/h	OUI

Rappel sur les incertitudes :

Les incertitudes affichées correspondent aux incertitudes élargies d'un facteur $k=2$.

L'incertitude sur le résultat de la moyenne des essais n'est pas calculée.

Dans le cas où les conditions environnementales ou de fonctionnement n'ont pas permis de réaliser les prélèvements selon les règles de l'art, les incertitudes ne sont pas affichées.

Afin de faciliter la lecture, les incertitudes absolues Y sur une valeur X pourront être notées $X \pm Y$.

Cela indique qu'en réalité, la valeur de X est comprise entre X-Y et X+Y.

Note : L'affichage des valeurs est arrondi à 3 chiffres significatifs et arrondi arithmétique selon le 4ème chiffre non conservé.

3 . OBJET DE LA MISSION:

A la demande de BOIS CHALEUR SAINT JEAN, Bureau Veritas a fait intervenir :

- Lucile VATTIER

La mission suivante a été réalisée : Mesures des émissions atmosphériques.

3.1 . LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES:

Lors de notre visite nous sommes intervenus sur le périmètre suivant :

- Chaudière 1
- Chaudière 2 t

La mission de Bureau Veritas s'est limitée aux installations et périodes de fonctionnement citées dans le rapport.

4 . DESCRIPTION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT:

4.1 . CHAUDIÈRE 1:

4.1.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Liste des accompagnants	Fonction
M Luc VERMEERSCH	Chef de secteur exploitation Picardie

4.1.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : Chaudière

Marque : COMPTE R

Modèle : CE-450-DTH-P + ECO

Puissance nominale : 4.5 MW

Date de mise en service : 2010

Combustible : Biomasse

Traitement des fumées : Filtre à manche

4.1.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

Régime de fonctionnement : 4.5 MW

Commentaires : 85% de charge

4.1.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

4.2 . CHAUDIÈRE 2 T:

4.2.1 . ACCOMPAGNEMENTS :

Sur cette installation, nous avons été accompagnés par :

Liste des accompagnants	Fonction
M Luc VERMEERSCH	Chef de secteur exploitation Picardie

4.2.2 . DESCRIPTION :

Type d'installation : Chaudière

Marque : COMPTE R

Modèle : CE-550-DTH-P + ECO

Puissance nominale : 5.5 MW

Date de mise en service : 2010

Combustible : Biomasse

Traitement des fumées : Filtre à manche

4.2.3 . CONDITIONS DE MARCHE DURANT LES ESSAIS :

Les vérifications ont été effectuées aux régimes réglés par l'exploitant, responsable de la représentativité de ses conditions de fonctionnement.

Régime de fonctionnement : 5.5 MW

Commentaires : 97% de charge

4.2.4 . EVENEMENTS PARTICULIERS DURANT LES ESSAIS :

Aucun évènement particulier n'est à signaler. Pendant toute la durée des essais, les conditions de marche de l'installation ont été normales et stables.

5 . ECARTS AUX DOCUMENTS DE REFERENCE:

5.1 . CHAUDIÈRE 1 - CHAUDIÈRE 1: 4.5MW:

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart	Impact sur le résultat	Impact sur la conformité
Ecart relatif à la section de mesure					
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques	Faible	Faible
Ecart relatif aux résultats d'analyse et à leur validation					
NF EN 1948-1, 2 et 3	PCDD et PCDF	1	Le rapport d'isocinétisme n'est pas compris entre -5% et +15% (127,2)	Faible	Faible
NF EN 14792	NOx	1	Le rendement de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%, les résultats en NOx et NO2 peuvent être sous-estimés.	Faible	Faible

Commentaires :

Le rendement de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%, les résultats en NOx et NO2 peuvent être sous-estimés. Néanmoins, étant donné que le résultat de la mesure de NOx (363mg/Nm3) est éloigné de la VLE (750mg/Nm3), Bureau Veritas considère que l'impact lié au non respect du rendement est négligeable et maintient son résultat.

Le rapport d'isocinétisme pour les PCDD est en dehors de sa plage de conformité. Néanmoins, étant donné que le résultat de la mesure de PCDD (0.0666ng/Nm3) est éloigné de la VLE (0.1ng/Nm3), Bureau Veritas considère que l'impact lié au non respect de l'isocinétisme est négligeable et maintient son résultat.

5.2 . CHAUDIÈRE 2 T - CHAUDIÈRE 2: 5.5MW:

Rapport complet - V1

COPYRIGHT Bureau Veritas Exploitation SAS

PAGE 12/101

RAPPORT N° : 361700413.2.R

EN DATE DU 08/12/2021

Document de référence	Paramètres	Essai	Ecart	Impact sur le résultat	Impact sur la conformité
ISO 10780 NF X44-052 NF EN 13284-1 NF EN 16911-1, FD X 43-140	Tous	-	Les longueurs droites en amont et/ou en aval de la section de mesure sont inférieures à 5 diamètres hydrauliques	Faible	Faible
Ecart relatif aux résultats d'analyse et à leur validation					
NF EN 14792	NOx	1	Le rendement de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%, les résultats en NOx et NO2 peuvent être sous-estimés.	Faible	Faible

Commentaires :

Le rendement de conversion du NO2 est compris entre 80 et 95%, les résultats en NOx et NO2 peuvent être sous-estimés. Néanmoins, étant donné que le résultat de la mesure de NOx (266mg/Nm3) est éloigné de la VLE (750mg/Nm3), Bureau Veritas considère que l'impact lié au non respect du rendement est négligeable et maintient son résultat.

ANNEXES

6 . ANNEXE : METHODOLOGIE ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tableau récapitulatif présentant la méthodologie et/ou les appareils mis en œuvre pour la réalisation des essais présentés :

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
Homogénéité des polluants gazeux	Détermination de l'homogénéité de la répartition des polluants gazeux dans la section de mesurage	NF EN 15259	-
-	Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée	GA X43-551	-
Acquisition de données	Enregistrement des signaux analogiques de mesure sur micro-ordinateur ou centrale d'acquisition	-	En standard 1 point toutes les 5 secondes
Humidité par condensation	Pompage puis adsorption sur gel de silice après condensation (utilisation de pompe à membrane, compteur à gaz et thermomètre). (Agrément 15)	NF EN 14790	4 à 40% vol.
Humidité par température sèche et humide	Une sonde de température est placée dans le flux de gaz saturé en vapeur d'eau jusqu'à ce qu'elle parvienne à l'équilibre. La quantité de vapeur d'eau présente dans le gaz est ensuite déduite de la température à l'aide d'une table d'équilibre liquide-gaz.	Tables CETIAT	
Pression atmosphérique	Baromètre	-	A 0.5 mbar
Pression dynamique	Tube de pitot L ou S + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	NF EN 16911-1, FD X 43-140	5 à 30 m/s
Pression statique	Tube de pitot L ou S + micromanomètre différentiel. (Agrément 14)	NF EN 16911-1, FD X 43-140	5 à 30 m/s
Température des fumées	Thermocouple type K (chromel-alumel) ou sonde Platine (type Pt100) et thermomètre numérique ou centrale d'acquisition équipée d'entrées universelles.	-	A 0.1 °C
Echantillonnage des gaz pour analyse sur gaz sec	Prélèvement réalisé par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration et séchage par perméation gazeuse, groupe froid, sécheur...	-	-
O2	Analyse de l'oxygène basée sur ses propriétés paramagnétiques. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 13)	NF EN 14789	1 à 25% vol.
CO2	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	NF X 20-380	0 à 25% vol.
CO	Dosage par absorption dans l'infra-rouge non dispersif. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration	NF EN 15058	0 à 740 mg/Nm3

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
	appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 12)		
NOx	Dosage par chimiluminescence. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. Dans le cas particulier des mesures de NOx où le rapport NO ₂ / NOx est supérieur à 10% et où le traitement de nos échantillons gazeux est réalisé par condensation, le résultat des NOx peut avoir été sous-estimé. (Agrément 11)	NF EN 14792	1 à 1300 mg/Nm ³
Poussières	Prélèvement réalisé en isocinétisme dans un plan perpendiculaire à la direction du flux gazeux. Détermination de la concentration en poussières par accroissement du poids du filtre. Les filtres après étuvage sont pesés sur une balance de précision. Les éléments en amont du filtre sont rincés ; la solution de rinçage est évaporée et la masse de dépôts quantifiée. Les masses de poussières récupérées sur le filtre et en amont (rinçage) représentent la quantité de poussière totale du gaz échantillonné. (Agrément 1 a)	NF EN 13284-1	5 à 50 mg/Nm ³
COVT	Prélèvement par pompage à l'aide de sonde en acier inoxydable. Filtration chauffée, transfert par ligne chauffée avec âme en PTFE. Analyse sur matrice brute. Dosage par détecteur à ionisation de flamme. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure. (Agrément 2)	NF EN 12619	1 à 1000 mg/Nm ³
COVNM, CH4	Dosage par détecteur à ionisation de flamme. Les analyseurs sont calibrés sur site avec des gaz étalon de concentration appropriée à la gamme de mesure.	XP X 43-554	1 à 50 mg/Nm ³
SO2	Prélèvement isocinétique et absorption dans une solution de peroxyde d'hydrogène (en l'absence de vésicules dans l'effluent, l'isocinétisme n'est pas obligatoire). Dosage en laboratoire d'analyses par chromatographie ionique. (Agrément 10 a)	NF EN 14791	0.5 à 2000 mg/Nm ³
2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8- TeCDF, 1,2,3,7,8- PeCDF, 2,3,4,7,8- PeCDF, 1,2,3,4,7,8 - HxCDF, 1,2,3,6,7,8 - HxCDF, 1,2,3,7,8,9 - HxCDF, 2,3,4,6,7,8 -	Prélèvement isocinétique par filtration, condensation et adsorption sur résine XAD 2 marquée Dosage en laboratoire d'analyses par CPG/MS. (Agrément 7)	NF EN 1948-1, 2 et 3	Au niveau de 0.1 ng/Nm ³

Paramètres mesurés	Méthodes et appareillages	Normes de référence	Gamme de mesure et/ou domaine d'application
HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OxCDF			

Toute information non mentionnée dans ce rapport (telles que la traçabilité du matériel, etc...) peut être transmise sur simple demande.

Les analyses de Dioxines et Furannes confiées au laboratoire EUROFINs sont effectuées en Allemagne sur leur site d'Hambourg, elles sont par conséquent sous 'équivalence COFRAC'.

Les résultats des paramètres mesurés en continu sont systématiquement corrigés des dérives éventuelles de l'analyseur.

Pour les paramètres mesurés en continu, les résultats peuvent être présentés sous la forme d'un seul essai de 90 minutes (à minima), leur évolution temporelle est consultable dans les graphiques en annexe.

Règles de calculs spécifiques :

Lorsque les résultats sont non quantifiés mais détectés, les valeurs prises en compte dans les calculs sont ramenées à la moitié de la limite de quantification, et lorsque les résultats sont non quantifiés et non détectés, les valeurs prises en compte dans les calculs sont nulles. Pour le cas des paramètres mesurés en continu, ces règles s'appliquent sur la moyenne des essais.

Les limites de quantification (Lq) de prélèvement de chaque paramètre manuel sont calculées à partir des limites de quantification analytique du laboratoire et des caractéristiques (volume pompé, humidité, correction au taux d'oxygène, etc...) réelles pour chaque essai.

La Lq analytique étant variable (lié au type et à la quantité de support utilisé), les Lq de prélèvement d'un même paramètre peuvent donc varier de façon significative.

Contexte réglementaire général :

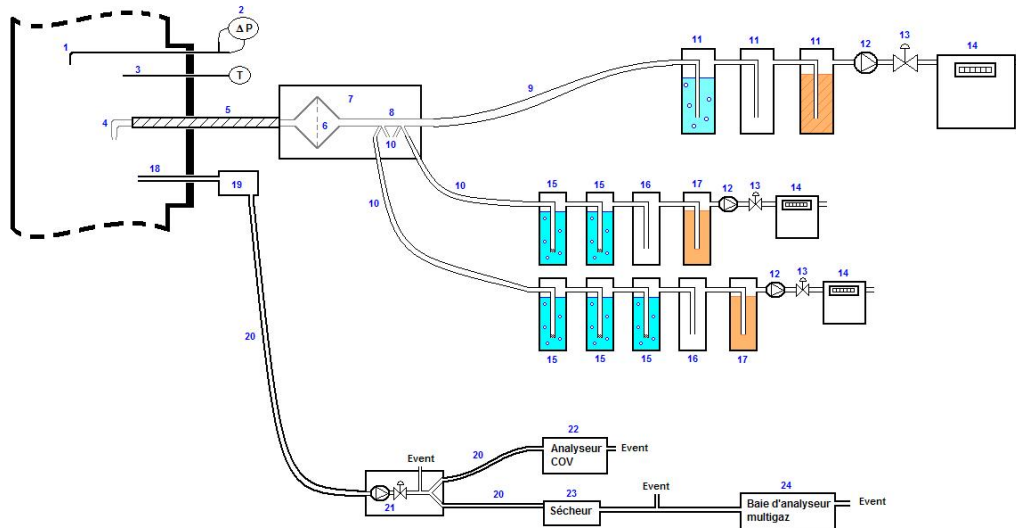
Arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires et des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère. Il précise notamment les modalités de contrôle des émissions atmosphériques des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté du 24 Juin 2021 portant agrément des laboratoires ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

Avis sur les méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement, paru au Journal Officiel du 30 décembre 2020.

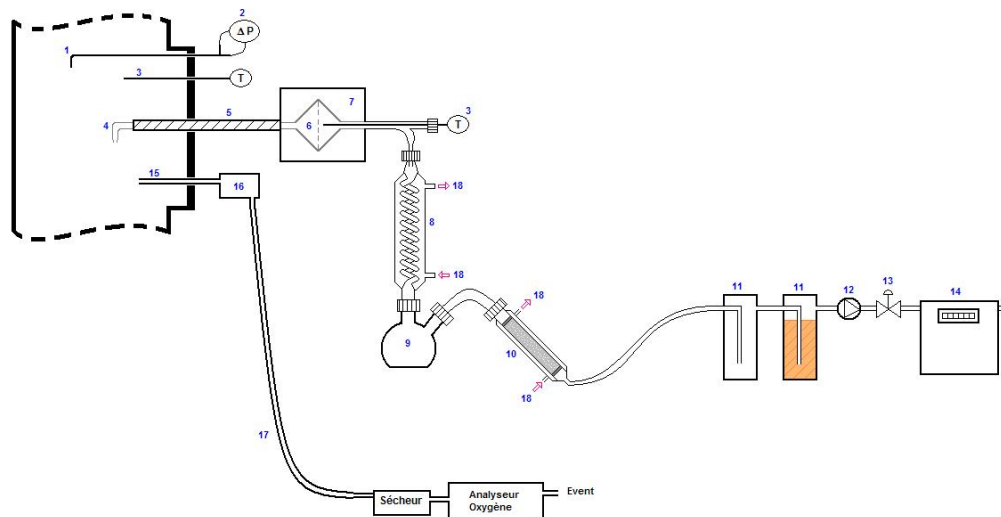
Arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910.

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les prélèvements de poussières, prélèvements manuels et gaz en continu :



- | | |
|--|--|
| 1 : Tube de Pitot | 13 : Vanne de réglage de débit |
| 2 : Mesure de pression statique et dynamique | 14 : Compteur |
| 3 : Mesure de température | 15 : Barboteurs remplis de solution d'absorption |
| 4 : Buse de prélèvement | 16 : Barboteur de garde |
| 5 : Canne de prélèvement chauffée | 17 : Barboteur de gel de silice (pour séchage) |
| 6 : Porte-filtre | 18 : Canne de prélèvement |
| 7 : Four | 19 : Filtre chauffé |
| 8 : Système multi-dérivation | 20 : Ligne chauffée |
| 9 : Ligne principale de prélèvement (poussières) | 21 : Pompe chauffée |
| 10 : Lignes secondaires de prélèvement (barboteurs) jusqu'à 4 lignes secondaires | 22 : Analyseur COV |
| 11 : Système de refroidissement et séchage | 23 : Sécheur de gaz |
| 12 : Pompe | 24 : Baie d'analyseur multigaz |

Schéma du montage standard utilisé par BUREAU VERITAS pour réaliser les mesures de dioxines et furannes et HAP :



- | | |
|--|--------------------------------|
| 1 : Tube de Pitot | 10 : Résine adsorbante |
| 2 : Mesure de pression statique et dynamique | 11 : Système de séchage |
| 3 : Mesure de température | 12 : Pompe |
| 4 : Buse de prélèvement | 13 : Vanne de réglage de débit |
| 5 : Canne de prélèvement chauffée | 14 : Compteur |
| 6 : Porte-filtre | 15 : Canne de prélèvement |
| 7 : Four | 16 : Filtre chauffé |
| 8 : Condenseur | 17 : Ligne chauffée |
| 9 : Flaçon à condensats | 18 : Eau de refroidissement |

7 . ANNEXE : CHAUDIÈRE 1

7.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme particulaire :

Dans le cas des composés sous forme particulaire ou comprenant une phase particulaire et une phase gazeuse (et/ou vésiculaire), le prélèvement est effectué par exploration de la section de mesurage en plusieurs points.

Cas des composés sous forme gazeuse :

Dans le cas des composés gazeux, la stratégie d'échantillonnage dépend de l'homogénéité des effluents.

Chaudière 1: 4.5MW : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus de plusieurs émetteurs, la section de mesurage est située en aval d'un système d'homogénéisation tel qu'un ventilateur d'extraction et il n'y a pas d'entrée d'air en aval. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Résultat de l'homogénéité pour ce conduit :

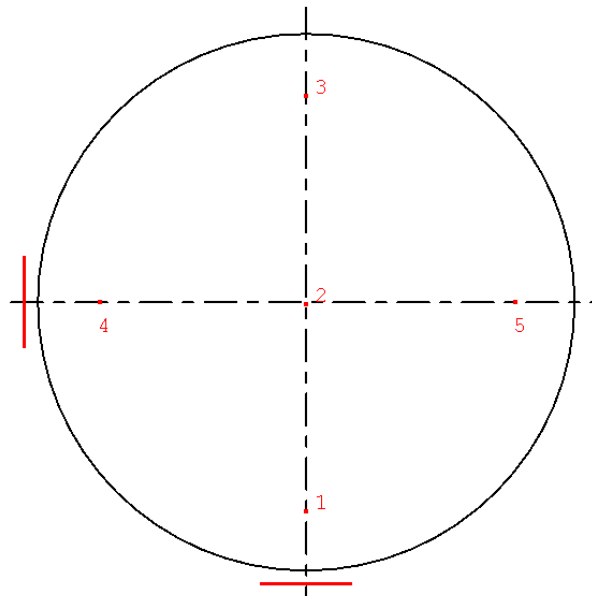
Les effluents gazeux au niveau de la section de mesurage sont homogènes et leur mesure est réalisée en n'importe quel point.

7.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure	
<i>CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW</i>	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,7
Longueur droite en amont (en m)	1,35
Longueur droite en aval (en m)	3,35
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	> 10 m ²
Type de surface de travail utilisée	Prélèvements au niveau du sol naturel
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	1
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	2
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	OUI
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Schéma d'implantation théorique :

Méthode de positionnement des points : Règle Générale



7.3 . DEBIT :

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Date / Heure	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39		
Durée de l'essai (min)	180		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	115		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,49		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	6,59	12,2	
2	6,03	11,7	
3	8,69	14,0	
4	8,51	13,9	
5	6,78	12,4	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéraulique au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,8	0,181
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12400	689
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	10800	-

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Date / Heure	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	995		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	6,87	12,4	
2	5,93	11,6	
3	8,43	13,8	
4	8,60	13,9	
5	6,69	12,3	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure			Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°			Oui
Absence d'écoulement à contre-courant			Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %			Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3			Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes			Non
Présence de gouttelettes			Non
Aéraulique au niveau de la section de mesure			Conforme
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,8	0,181
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12300	683
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11100	-

Débit - 2			
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Date / Heure	23/11/2021 11:49		
	23/11/2021 12:49		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	995		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	6,87	12,4	
2	5,93	11,6	
3	8,43	13,8	
4	8,60	13,9	
5	6,69	12,3	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéroulrique au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,8	0,181
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12300	683
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11100	-

Débit - 3			
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Date / Heure	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	995		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	6,87	12,4	
2	5,93	11,6	
3	8,43	13,8	
4	8,60	13,9	
5	6,69	12,3	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure			Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°			Oui
Absence d'écoulement à contre-courant			Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %			Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3			Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes			Non
Présence de gouttelettes			Non
Aéroulrique au niveau de la section de mesure			Conforme
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,8	0,181
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12300	684
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11100	-

7.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:

Chaudière 1: 4.5MW

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	Absorption / condensation	12,7
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	Absorption / condensation	10,0
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	Absorption / condensation	10,0
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	Absorption / condensation	10,0

Détail de la détermination en vapeur d'eau		
Masse d'eau recueillie (g)	1	257
Volume de gaz sec prélevé (Nm ³)	1	2,19
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	0,974 - Conforme
Test d'étanchéité Aval prélèvement (%)	1	1,95 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	0,785 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	2	1,56 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	3	0,768 - Conforme

7.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW					
BV1BX2950	Rinçage, filtre, condensats et résine XAD-2	OUI	1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8-TeCDF, 1,2,3,7,8-PeCDF, 2,3,4,7,8-PeCDF, 1,2,3,4,7,8-HxCDF, 1,2,3,6,7,8-HxCDF, 1,2,3,7,8,9-HxCDF, 2,3,4,6,7,8-HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OcCDF
BV1BX2951	Rinçage, filtre, condensats et résine XAD-2	NON	1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8-TeCDF, 1,2,3,7,8-PeCDF, 2,3,4,7,8-PeCDF, 1,2,3,4,7,8-HxCDF, 1,2,3,6,7,8-HxCDF, 1,2,3,7,8,9-HxCDF, 2,3,4,6,7,8-HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OcCDF
BV1BX2939	Solution d'H2O déminéralisée + solution d'acétone	OUI	1,2,3	23/11/2021 10:43 23/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2940	Solution d'H2O déminéralisée + solution d'acétone	NON	1,2,3	23/11/2021 10:43 23/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2941	Filtre 47 mm en fibres de quartz	OUI	1,2,3	23/11/2021 10:43 23/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2942	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	Poussières
BV1BX2943	Solution d'H2O2 0,3%	OUI	1,2,3	23/11/2021 10:43 23/11/2021 13:55	SO2
BV1BX2944	Solution d'H2O2 0,3%	NON	1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	SO2
BV1BX2945	Solution d'H2O2 0,3%	NON	1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	SO2

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
BV1BX2946	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	Poussières
BV1BX2947	Solution d'H ₂ O ₂ 0,3%	NON	2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	SO ₂
BV1BX2948	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2949	Solution d'H ₂ O ₂ 0,3%	NON	3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	SO ₂

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Prélèvements manuels - Généralités		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW PCDD et PCDF,		
Date / Heure		24/11/2021 09:39
Durée	1	24/11/2021 12:39 180 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,974 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Aval prélèvement (%)	1	1,95 - Conforme
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	1	120/120
Filtration dans le conduit	1	Non
Vitesse à la résine (cm/s)	1	30,9
Température moyenne / maximale de condensation (°C)	1	4,00/4,00
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	1	1,2,3,4,5
Diamètre de buse (mm)	1	5
Isocinétisme (%)	1	127 - Non conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	2,19

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
2,3,7,8-TeCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000538 ± 0,00000000163
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00949 ± 0,00296 (Lq : 0,000724)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0583 ± 0,0179

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,7,8-PeCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000707 ± 0,00000000214
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0125 ± 0,00389 (Lq : 0,000483)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0766 ± 0,0235

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,7,8-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000148 ± 0,000000000449
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00261 ± 0,000816 (Lq : 0,000193)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0161 ± 0,00494

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,6,7,8-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000183 ± 0,000000000553
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00323 ± 0,00101 (Lq : 0,000193)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0198 ± 0,00609

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,7,8,9-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000160 ± 0,000000000484
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00282 ± 0,000881 (Lq : 0,000193)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0173 ± 0,00533

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000958 ± 0,000000000290
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00169 ± 0,000527 (Lq : 0,000217)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0104 ± 0,00319

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
OcCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000538 ± 0,000000000163
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000949 ± 0,0000296 (Lq : 0,0000885)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h)	0,583 ± 0,179

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
2,3,7,8-TeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000146 ± 0,000000000440
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00257 ± 0,000801 (Lq : 0,000129)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0158 ± 0,00485

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,7,8-PeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000536 ± 0,000000000162
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000945 ± 0,000295 (Lq : 0,0000885)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,00580 ± 0,00178

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
2,3,4,7,8-PeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000000113 ± 0,00000000341
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0199 ± 0,00620 (Lq : 0,000885)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,122 ± 0,0375

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000147 ± 0,00000000444
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00259 ± 0,000808 (Lq : 0,000161)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0159 ± 0,00489

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,6,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000162 ± 0,00000000491
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00286 ± 0,000893 (Lq : 0,000161)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0176 ± 0,00541

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,7,8,9 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0 (Lq : 0,000933)
Flux		
Mesure	1 (kg/h) ⁽³⁾	0

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
2,3,4,6,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000244 ± 0,000000000738
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00430 ± 0,00134 (Lq : 0,000161)
Flux		
Mesure	1 (µg/h)	0,0264 ± 0,00813

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,000000000148
Mesure	1	0,000000000511 ± 0,000000000155
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,0000261
Mesure	1	0,000901 ± 0,000281 (Lq : 0,0000209)
Flux		
Mesure	1 (µg/h)	0,00553 ± 0,00170

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000000000698 ± 0,0000000000211
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000123 ± 0,0000384 (Lq : 0,0000153)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h)	0,756 ± 0,232

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
OcCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,00000000000913
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,0000161 (Lq : 0,0000322)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h) ⁽³⁾	0,0988

⁽³⁾Le résultat final est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

Prélèvements manuels – Somme de polluants – Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
PCDD et PCDF exprimé en I-TEQ NATO		
2,3,7,8-TeCDD;1,2,3,7,8-PeCDD;1,2,3,4,7,8-HxCDD;1,2,3,6,7,8-HxCDD;1,2,3,7,8,9-HxCDD;1,2,3,4,6,7,8-HpCDD;OcCDD;2,3,7,8-TeCDF;1,2,3,7,8-PeCDF;2,3,4,7,8-PeCDF;1,2,3,4,7,8-HxCDF;1,2,3,6,7,8-HxCDF;1,2,3,7,8,9-HxCDF;2,3,4,6,7,8-HxCDF;1,2,3,4,6,7,8-HpCDF;1,2,3,4,7,8,9-HpCDF;OcCDF		
Concentration Totale en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,000000000148
Mesure	1 ⁽⁵⁾	0,0000000378 ± 0,0000000114
Concentration Totale en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,0000261
Mesure	1 ⁽⁵⁾	0,0666 ± 0,0208 (Lq : 0,00440)
Flux		
Mesure	1 (µg/h) ⁽⁵⁾	0,409 ± 0,126
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,0261 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	4,40 - Conforme

⁽⁵⁾L'incertitude de la somme est calculée avec les incertitudes des paramètres dont elle est composée, certains paramètres n'étant pas quantifiés, l'incertitude fournie est légèrement sous-estimée.

Prélèvements manuels - Généralités		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW Poussières, SO2		
Date / Heure Durée	1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43 60 min
Date / Heure Durée	2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49 60 min
Date / Heure Durée	3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55 60 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,785 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	2	1,56 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	3	0,768 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	1	1,00 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	2	0,500 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	3	1,00 - Conforme
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	1	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	2	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	3	160
Filtration dans le conduit	Tous les essais	Non
Température d'étuvage de pré-pesée des filtres (°C)	Tous les essais	180
Température d'étuvage de post-pesée des filtres (°C)	Tous les essais	160
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	1	1,2,3,4,5
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	2	1,2,3,4,5
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	3	1,2,3,4,5
Diamètre de buse (mm)	1	6
Diamètre de buse (mm)	2	6
Diamètre de buse (mm)	3	6
Isocinétisme (%)	1	105 - Conforme
Isocinétisme (%)	2	101 - Conforme
Isocinétisme (%)	3	106 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,866
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	2	0,836
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	3	0,877
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	1	0,124
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	2	0,122
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	3	0,136

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,208
Blanc	2	0,215
Blanc	3	0,205
Mesure	1	8,10 ± 0,358
Mesure	2	6,46 ± 0,296
Mesure	3	3,46 ± 0,180
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,379
Blanc	2	0,388
Blanc	3	0,375
Mesure	1	14,8 ± 1,34 (Lq : 1,38)
Mesure	2	11,6 ± 1,05 (Lq : 1,42)
Mesure	3	6,33 ± 0,600 (Lq : 1,37)
Mesure	Moyenne des essais	10,9
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h)	0,0896 ± 0,00637
Mesure	2 (kg/h)	0,0715 ± 0,00515
Mesure	3 (kg/h)	0,0383 ± 0,00291
Mesure	Moyenne des essais (kg/h)	0,0665
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,757 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	2	0,776 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	3	0,750 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	2,76 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	2	2,83 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	3	2,74 - Conforme

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
SO2 exprimé en SO2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,602
Blanc	2	0,609
Blanc	3	0,547
Mesure	1	36,9 ± 7,16
Mesure	2	28,3 ± 5,50
Mesure	3	27,7 ± 5,37
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	1,10
Blanc	2	1,10
Blanc	3	0,999
Mesure	1	67,3 ± 14,1 (Lq : 0,479)
Mesure	2	51,1 ± 10,7 (Lq : 0,338)
Mesure	3	50,6 ± 10,6 (Lq : 0,382)
Mesure	Moyenne des essais	56,3
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h)	0,409 ± 0,0824
Mesure	2 (kg/h)	0,314 ± 0,0633
Mesure	3 (kg/h)	0,307 ± 0,0619
Mesure	Moyenne des essais (kg/h)	0,343
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,488 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	2	0,488 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	3	0,444 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	0,213 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	2	0,150 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	3	0,170 - Conforme
Rendement (%)	1	98,7 - Conforme

7.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:

O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,1 % Gain : 20,92 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.5 % OUI	12,5 (Lq : 0.8)	0,649	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.5 % OUI	1930	147	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-20 %			
Concentration du gaz étalon		18,26 % (+/- 2 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 18,26 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,19 % Gain : 18,5 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.3 % OUI	8,49 (Lq : 0.2)	0,793	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.3 % OUI	1810	196	kg/h

CO					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-100 ppm			
Concentration du gaz étalon		90,85 ppm (+/- 2 %)			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 ppm Gain : 90,85 ppm			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,5 ppm Gain : 90,5 ppm			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.6 % OUI	5,19	4,21	ppm exprimé en CO sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.6 % OUI	6,49	5,27	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.6 % OUI	11,4 (Lq : 6,61)	9,33	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 6% O2
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.6 % OUI	0,0703	0,0572	kg/h

NOx					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-100 ppm			
Concentration du gaz étalon		89,53 ppm (+/- 2 %)			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 ppm Gain : 89,53 ppm			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,4 ppm Gain : 89,7 ppm			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.4 % OUI	101	4,94	ppm exprimé en NO sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.4 % OUI	206	10,1	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.4 % OUI	363 (Lq : 3,63)	33,0	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 6% O2
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0.4 % OUI	2,23	0,165	kg/h
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	0,484 - Conforme			

COVT	
Repère de l'installation contrôlée	Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW
Gammes de mesure	0-100 ppm
Concentration du gaz étalon	91,02 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 91,02 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 1,8 ppm Gain : 88,3 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	-3 % OUI	0,876	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	-3 % OUI	0,309	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	-3 % OUI	0,544 (Lq : 1,09)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	-3 % OUI	0,00334	-	kg/h

COVNM					
Repère de l'installation contrôlée			Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
Essai	Date / Heure	Valeur	Incertitude absolue	Unité	
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1,18	-	ppm exprimé en C sur gaz humide	
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0,723	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec	
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1,28 (Lq : 1,09)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2	
1	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	0,00783	-	kg/h	
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	2,18 - Conforme			

CH4					
Repère de l'installation contrôlée			Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW		
Gammes de mesure			0-100 ppm		
Concentration du gaz étalon			80 ppm (+/- 2 %)		
Relevé d'ajustage initial			Zéro : 0 ppm Gain : 80 ppm		
Relevé d'ajustage final			Zéro : 1,1 ppm Gain : 79 ppm		
Conformité du test d'étanchéité			OUI		
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.4 % OUI	-0,261	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.4 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.4 % OUI	0 (Lq : 1,09)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2
1 ⁽²⁾	24/11/2021 09:39 24/11/2021 12:39	1.4 % OUI	0	-	kg/h

⁽²⁾Le résultat est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

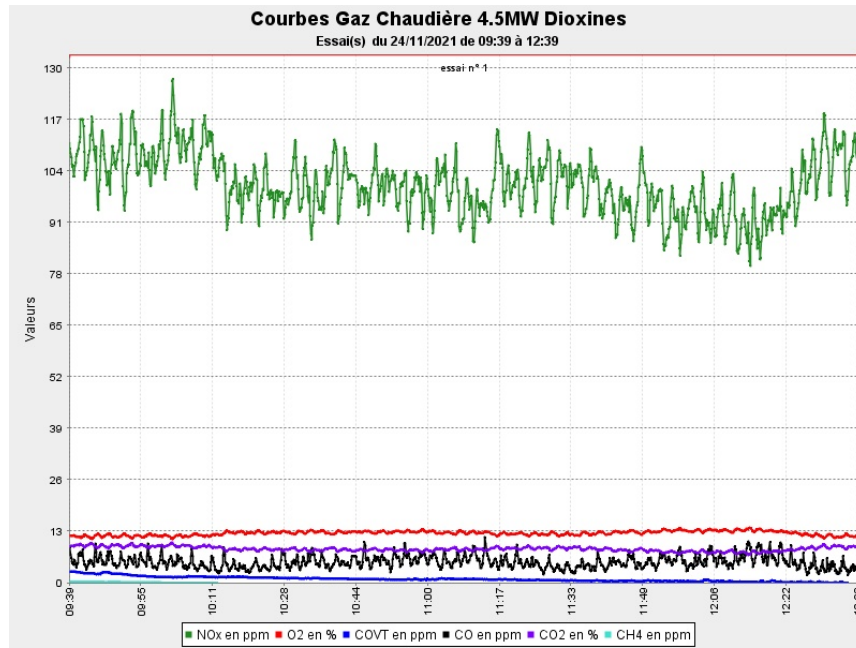
O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : -0,61 % Gain : 20,7 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	-2.9 % OUI	12,8 (Lq : 0.8)	0,651	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	-2.9 % OUI	2020	152	kg/h
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	-2.9 % OUI	12,7 (Lq : 0.8)	0,650	% exprimé en O2 sur gaz sec
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	-2.9 % OUI	2000	152	kg/h
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	-2.9 % OUI	12,8 (Lq : 0.8)	0,651	% exprimé en O2 sur gaz sec
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	-2.9 % OUI	2020	153	kg/h

CO2	
Repère de l'installation contrôlée	Chaudière 1 / Chaudière 1: 4.5MW
Gammes de mesure	0-20 %
Concentration du gaz étalon	18,26 % (+/- 2 %)
Conformité du test d'étanchéité	OUI
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 % Gain : 18,26 %
Relevé d'ajustage final	Zéro : -0,42 % Gain : 19,1 %

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	4.6 % OUI	8,29 (Lq : 0.2)	0,787	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	23/11/2021 10:43 23/11/2021 11:43	4.6 % OUI	1800	198	kg/h
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	4.6 % OUI	8,25 (Lq : 0.2)	0,786	% exprimé en CO2 sur gaz sec
2	23/11/2021 11:49 23/11/2021 12:49	4.6 % OUI	1790	198	kg/h
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	4.6 % OUI	7,86 (Lq : 0.2)	0,776	% exprimé en CO2 sur gaz sec
3	23/11/2021 12:55 23/11/2021 13:55	4.6 % OUI	1710	194	kg/h

7.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :

CHAUDIÈRE 1: 4.5MW :



8 . ANNEXE : CHAUDIÈRE 2 T

8.1 . DESCRIPTION DES CONDITIONS DE REALISATION DE MESURE :

Cas des composés sous forme particulaire :

Dans le cas des composés sous forme particulaire ou comprenant une phase particulaire et une phase gazeuse (et/ou vésiculaire), le prélèvement est effectué par exploration de la section de mesurage en plusieurs points.

Cas des composés sous forme gazeuse :

Dans le cas des composés gazeux, la stratégie d'échantillonnage dépend de l'homogénéité des effluents.

Chaudière 2: 5.5MW : Conformément au guide GA X 43-551, l'écoulement est considéré homogène puisque les effluents sont issus de plusieurs émetteurs, la section de mesurage est située en aval d'un système d'homogénéisation tel qu'un ventilateur d'extraction et il n'y a pas d'entrée d'air en aval. Le prélèvement des composés gazeux est donc réalisé en n'importe quel point.

Résultat de l'homogénéité pour ce conduit :

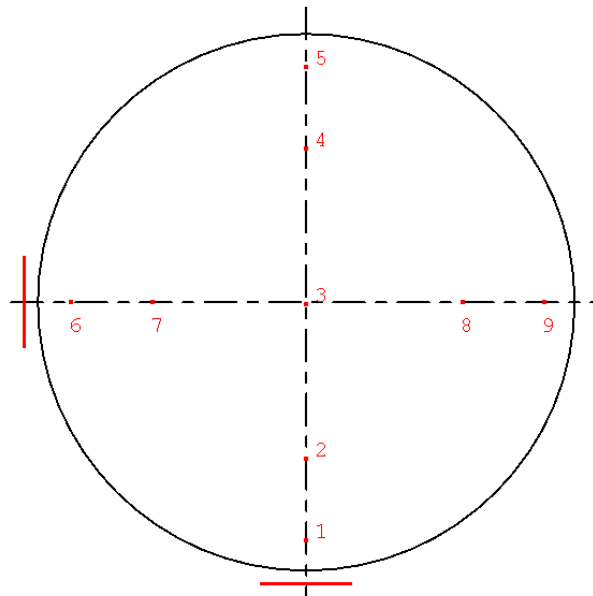
Les effluents gazeux au niveau de la section de mesurage sont homogènes et leur mesure est réalisée en n'importe quel point.

8.2 . DESCRIPTION DU POINT DE MESURE:

Description de la section de mesure	
<i>CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW</i>	
Type de section	Circulaire
Dimensions intérieures du conduit (m)	0,8
Longueur droite en amont (en m)	0,85
Longueur droite en aval (en m)	3,45
Présence de coude en aval	NON
Surface de la base de travail (en m ²)	> 10 m ²
Type de surface de travail utilisée	Prélèvements au niveau du sol naturel
Difficulté d'accès à la plateforme de travail	NON
Hauteur approximative du point de mesure par rapport à la base de travail en (m)	1
Nombre d'orifices / d'axes utilisables	2
Orifices normalisé(s) (selon NF X 44-052)	OUI
Énergie électrique (220 V-16 A +T) à plus de 25 m	NON

Schéma d'implantation théorique :

Méthode de positionnement des points : Règle Générale



8.3 . DEBIT :

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53		
Durée de l'essai (min)	180		
Pression atmosphérique (hPa)	998		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,94		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	5,64	11,5	
2	8,60	14,2	
3	7,49	13,2	
4	8,01	13,7	
5	7,05	12,9	
6	6,59	12,4	
7	7,09	12,9	
8	5,81	11,7	
9	8,28	13,9	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéroulque au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,9	0,177
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	16300	853
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	12800	-

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	111		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	3,21	8,42	
2	4,90	10,4	
3	4,91	10,4	
4	4,71	10,2	
5	4,48	9,94	
6	3,50	8,79	
7	4,49	9,95	
8	3,99	9,38	
9	3,20	8,40	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéroulque au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	9,54	0,136
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12200	645
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11000	-

Débit - 2			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	24/11/2021 14:01		
	24/11/2021 15:01		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	111		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	3,21	8,42	
2	4,90	10,4	
3	4,91	10,4	
4	4,71	10,2	
5	4,48	9,94	
6	3,50	8,79	
7	4,49	9,96	
8	3,99	9,39	
9	3,20	8,40	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aérodynamique au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	9,55	0,136
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12200	645
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11000	-

Débit - 3			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	24/11/2021 15:05		
	24/11/2021 16:05		
Durée de l'essai (min)	60		
Pression atmosphérique (hPa)	1004		
Température moyenne des gaz (°C)	111		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,55		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	3,21	8,42	
2	4,90	10,4	
3	4,91	10,4	
4	4,71	10,2	
5	4,48	9,94	
6	3,50	8,79	
7	4,49	9,95	
8	3,99	9,38	
9	3,20	8,40	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure	Oui		
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°	Oui		
Absence d'écoulement à contre-courant	Oui		
Ecart maximal des températures sur la section <5 %	Oui		
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3	Oui		
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes	Non		
Présence de gouttelettes	Non		
Aéroulque au niveau de la section de mesure	Conforme		
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	9,54	0,136
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	12200	645
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	11000	-

Débit - 1			
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW			
Date / Heure	25/11/2021 10:06		
	25/11/2021 11:36		
Durée de l'essai (min)	90		
Pression atmosphérique (hPa)	998		
Température moyenne des gaz (°C)	114		
Pression statique dans le conduit (daPa)	1,94		
N° du point de prélèvement	Pression dynamique (daPa)	Vitesse (m/s)	
1	5,60	11,2	
2	8,54	13,8	
3	7,44	12,9	
4	7,95	13,3	
5	7,00	12,5	
6	6,54	12,1	
7	7,04	12,5	
8	5,77	11,3	
9	8,22	13,5	
Critères de validité de la mesure			
Pression dynamique > 5 Pa dans l'aire de la section de mesure			Oui
Angle de giration des gaz par rapport à l'axe du conduit <15°			Oui
Absence d'écoulement à contre-courant			Oui
Ecart maximal des températures sur la section <5 %			Oui
Ratio vitesse (maxi/mini) sur la section <3			Oui
Longueurs droites amont et aval satisfaisantes			Non
Présence de gouttelettes			Non
Aérodynamique au niveau de la section de mesure			Conforme
Résultat	Unité	Valeur	Incertitude absolue
Vitesse	(m/s)	12,6	0,172
Débit	(Nm ³ /h sur gaz humides)	15800	828
Débit	(Nm ³ /h sur gaz secs)	14200	-

8.4 . TENEUR EN VAPEUR D'EAU:

Chaudière 2: 5.5MW

Essai	Date / Heure	Méthode utilisée	Teneur en vapeur d'eau (%)
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	Absorption / condensation	21,4
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	Absorption / condensation	10,0
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	Absorption / condensation	10,0
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	Absorption / condensation	10,0
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	Températures sèches / humides	9,88

Détail de la détermination en vapeur d'eau		
Masse d'eau recueillie (g)	1	411
Volume de gaz sec prélevé (Nm ³)	1	1,88
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	0,993 - Conforme
Test d'étanchéité Aval prélèvement (%)	1	1,99 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	1	0,750 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	2	1,49 - Conforme
Test d'étanchéité Amont prélèvement (%)	3	1,48 - Conforme
Températures sèche et humide (°C)	1	114 / 52

8.5 . PRELEVEMENTS MANUELS:

Tableau de correspondance des références échantillons

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW					
BV1BX2950	Rinçage, filtre, condensats et résine XAD-2	OUI	1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8-TeCDF, 1,2,3,7,8-PeCDF, 2,3,4,7,8-PeCDF, 1,2,3,4,7,8 -HxCDF, 1,2,3,6,7,8 -HxCDF, 1,2,3,7,8,9 -HxCDF, 2,3,4,6,7,8 -HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OcCDF
BV1BX2963	Rinçage, filtre, condensats et résine XAD-2	NON	1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	2,3,7,8-TeCDD, 1,2,3,7,8-PeCDD, 1,2,3,4,7,8-HxCDD, 1,2,3,6,7,8-HxCDD, 1,2,3,7,8,9-HxCDD, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDD, OcCDD, 2,3,7,8-TeCDF, 1,2,3,7,8-PeCDF, 2,3,4,7,8-PeCDF, 1,2,3,4,7,8 -HxCDF, 1,2,3,6,7,8 -HxCDF, 1,2,3,7,8,9 -HxCDF, 2,3,4,6,7,8 -HxCDF, 1,2,3,4,6,7,8-HpCDF, 1,2,3,4,7,8,9-HpCDF, OcCDF
BV1BX2952	Solution d'H2O déminéralisée + solution d'acétone	OUI	1,2,3	24/11/2021 12:55 24/11/2021 16:05	Poussières
BV1BX2953	Solution d'H2O déminéralisée + solution d'acétone	NON	1,2,3	24/11/2021 12:55 24/11/2021 16:05	Poussières
BV1BX2954	Filtre 47 mm en fibres de quartz	OUI	1,2,3	24/11/2021 12:55 24/11/2021 16:05	Poussières
BV1BX2955	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	Poussières
BV1BX2956	Solution d'H2O2 0,3%	OUI	1,2,3	24/11/2021 12:55 24/11/2021 16:05	SO2
BV1BX2957	Solution d'H2O2 0,3%	NON	1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	SO2
BV1BX2958	Solution d'H2O2 0,3%	NON	1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	SO2

Référence échantillon	Support	Blanc	Essai	Date / Heure	Polluants effectués
BV1BX2959	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	Poussières
BV1BX2960	Solution d'H ₂ O ₂ 0,3%	NON	2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	SO ₂
BV1BX2961	Filtre 47 mm en fibres de quartz	NON	3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	Poussières
BV1BX2962	Solution d'H ₂ O ₂ 0,3%	NON	3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	SO ₂

Le détail des résultats analytiques est présent dans les PV du laboratoire en dernière annexe.

Prélèvements manuels - Généralités		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW PCDD et PCDF,		
Date / Heure	1	25/11/2021 08:53
Durée		25/11/2021 11:53 180 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,993 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Aval prélèvement (%)	1	1,99 - Conforme
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	1	120/120
Filtration dans le conduit	1	Non
Vitesse à la résine (cm/s)	1	26,7
Température moyenne / maximale de condensation (°C)	1	4,00/4,00
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	1	1,2,3,4,5,6,7,8,9
Diamètre de buse (mm)	1	5
Isocinétisme (%)	1	113 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	1,88

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
2,3,7,8-TeCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000399 ± 0,00000000121
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00571 ± 0,00176 (Lq : 0,000687)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0510 ± 0,0156

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,7,8-PeCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000000115 ± 0,00000000349
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0165 ± 0,00510 (Lq : 0,000458)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,147 ± 0,0453

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,7,8-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000124 ± 0,000000000374
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00177 ± 0,000546 (Lq : 0,000183)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0158 ± 0,00485

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,6,7,8-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000168 ± 0,000000000508
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00240 ± 0,000741 (Lq : 0,000183)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0215 ± 0,00659

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,7,8,9-HxCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000125 ± 0,000000000379
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00179 ± 0,000553 (Lq : 0,000183)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0160 ± 0,00491

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000190 ± 0,000000000574
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000272 ± 0,0000838 (Lq : 0,0000206)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,00242 ± 0,000744

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
OcCDD exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,00000000000746
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,0000107 (Lq : 0,0000214)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h) ⁽³⁾	0,0954

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
2,3,7,8-TeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000154 ± 0,000000000466
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00221 ± 0,000680 (Lq : 0,000122)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0197 ± 0,00604

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,7,8-PeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,000000000922 ± 0,000000000279
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00132 ± 0,000407 (Lq : 0,0000839)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0118 ± 0,00362

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
2,3,4,7,8-PeCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0000000177 ± 0,00000000537
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,0254 ± 0,00784 (Lq : 0,000839)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,227 ± 0,0696

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000153 ± 0,00000000464
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00220 ± 0,000678 (Lq : 0,000153)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0196 ± 0,00602

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,6,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000181 ± 0,00000000546
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00259 ± 0,000798 (Lq : 0,000153)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0231 ± 0,00709

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,7,8,9 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0 (Lq : 0,000381)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h) ⁽³⁾	0

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
2,3,4,6,7,8 -HxCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00000000153 ± 0,000000000464
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1	0,00220 ± 0,000678 (Lq : 0,000153)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,0196 ± 0,00602

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,000000000173
Mesure	1	0,000000000140 ± 0,000000000424
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,0000248
Mesure	1	0,000201 ± 0,0000619 (Lq : 0,0000198)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h)	0,00179 ± 0,000550

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,000000000128
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0,0000183 (Lq : 0,0000366)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (ng/h) ⁽³⁾	0,163

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
OcCDF exprimé en I-TEQ NATO		
Concentration particulaire et gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0
Concentration particulaire et gazeuse en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0
Mesure	1 ⁽³⁾	0 (Lq : 0,0000305)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h) ⁽³⁾	0

⁽³⁾Le résultat final est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

Prélèvements manuels – Somme de polluants – Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
PCDD et PCDF exprimé en I-TEQ NATO		
2,3,7,8-TeCDD;1,2,3,7,8-PeCDD;1,2,3,4,7,8-HxCDD;1,2,3,6,7,8-HxCDD;1,2,3,7,8,9-HxCDD;1,2,3,4,6,7,8-HpCDD;OcCDD;2,3,7,8-TeCDF;1,2,3,7,8-PeCDF;2,3,4,7,8-PeCDF;1,2,3,4,7,8-HxCDF;1,2,3,6,7,8-HxCDF;1,2,3,7,8,9-HxCDF;2,3,4,6,7,8-HxCDF;1,2,3,4,6,7,8-HpCDF;1,2,3,4,7,8,9-HpCDF;OcCDF		
Concentration Totale en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,000000000173
Mesure	1 ⁽⁵⁾	0,0000000451 ± 0,0000000136
Concentration Totale en ng/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,0000248
Mesure	1 ⁽⁵⁾	0,0646 ± 0,0199 (Lq : 0,00371)
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (µg/h) ⁽⁵⁾	0,577 ± 0,177
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,0248 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	3,71 - Conforme

⁽⁵⁾L'incertitude de la somme est calculée avec les incertitudes des paramètres dont elle est composée, certains paramètres n'étant pas quantifiés, l'incertitude fournie est légèrement sous-estimée.

Prélèvements manuels - Généralités		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW Poussières, SO2		
Date / Heure Durée	1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55 60 min
Date / Heure Durée	2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01 60 min
Date / Heure Durée	3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05 60 min
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	1	0,750 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	2	1,49 - Conforme
Test d'étanchéité Ligne Principale Amont prélèvement (%)	3	1,48 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	1	0,500 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	2	1,00 - Conforme
Test d'étanchéité pour les polluants gazeux : SO2 Amont prélèvement (%)	3	0,500 - Conforme
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	1	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	2	160
Température moyenne / maximale de filtration (°C)	3	160
Filtration dans le conduit	Tous les essais	Non
Température d'étuvage de pré-pesée des filtres (°C)	Tous les essais	180
Température d'étuvage de post-pesée des filtres (°C)	Tous les essais	160
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	1	1,2,3,4,5,6,7,8,9
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	2	1,2,3,4,5,6,7,8,9
Point(s) de prélèvement réalisé(s)	3	1,2,3,4,5,6,7,8,9
Diamètre de buse (mm)	1	7
Diamètre de buse (mm)	2	7
Diamètre de buse (mm)	3	7
Isocinétisme (%)	1	101 - Conforme
Isocinétisme (%)	2	95,3 - Conforme
Isocinétisme (%)	3	97,7 - Conforme
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	1	0,766
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	2	0,770
Volume total prélevé (Nm ³ sec)	3	0,777
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	1	0,115
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	2	0,126
Volume prélevé en dérivation (Nm ³ sec) pour les polluants gazeux : SO2	3	0,127

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
Poussières		
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	0,194
Blanc	2	0,193
Blanc	3	0,191
Mesure	1 ⁽⁴⁾	1,11 ± 0,101
Mesure	2 ⁽³⁾	0,818
Mesure	3 ⁽³⁾	0,232
Concentration particulaire en mg/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	0,301
Blanc	2	0,306
Blanc	3	0,297
Mesure	1 ⁽⁴⁾	1,73 ± 0,194 (Lq : 1,33)
Mesure	2 ⁽³⁾	1,30 (Lq : 1,35)
Mesure	3 ⁽³⁾	0,360 (Lq : 1,31)
Mesure	Moyenne des essais	1,13
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h) ⁽⁴⁾	0,0122 ± 0,00128
Mesure	2 (kg/h) ⁽³⁾	0,00897
Mesure	3 (kg/h) ⁽³⁾	0,00254
Mesure	Moyenne des essais (kg/h)	0,00789
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	0,602 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	2	0,611 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	3	0,593 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	2,67 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	2	2,71 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	3	2,63 - Conforme

Prélèvements manuels - Résultats de mesures		
CHAUDIÈRE 2 T / Chaudière 2: 5.5MW		
SO2 exprimé en SO2		
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec		
Blanc	1	6,54
Blanc	2	5,98
Blanc	3	5,94
Mesure	1	42,2 ± 8,18
Mesure	2	40,3 ± 7,81
Mesure	3	37,8 ± 7,33
Concentration gazeuse en mg/Nm3 exprimé en sec à 6 % O2		
Blanc	1	10,2
Blanc	2	9,49
Blanc	3	9,23
Mesure	1	65,6 ± 13,4 (Lq : 0,466)
Mesure	2	63,8 ± 13,1 (Lq : 0,276)
Mesure	3	58,7 ± 12,0 (Lq : 0,351)
Mesure	Moyenne des essais	62,7
<i>Flux</i>		
Mesure	1 (kg/h)	0,462 ± 0,0929
Mesure	2 (kg/h)	0,441 ± 0,0887
Mesure	3 (kg/h)	0,414 ± 0,0832
Mesure	Moyenne des essais (kg/h)	0,439
Validité de la mesure		
Ratio Blanc / VLE (%)	1	4,52 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	2	4,22 - Conforme
Ratio Blanc / VLE (%)	3	4,10 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	1	0,207 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	2	0,123 - Conforme
Ratio LQ / VLE (%)	3	0,156 - Conforme
Rendement (%)	1	98,6 - Conforme

⁽³⁾Le résultat final est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

⁽⁴⁾L'incertitude est calculée à partir des incertitudes analytiques des différents échantillons, certains n'étant pas quantifiés, l'incertitude fournie est légèrement sous-estimée.

8.6 . ANALYSE DE GAZ EN CONTINU:

O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,19 % Gain : 21,05 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	0.9 % OUI	10,5 (Lq : 0.8)	0,634	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	0.9 % OUI	1920	154	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-20 %			
Concentration du gaz étalon		18,26 % (+/- 2 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 18,26 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,09 % Gain : 17,76 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	-2.7 % OUI	10,2 (Lq : 0.2)	0,834	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	25/11/2021 08:53 25/11/2021 11:53	-2.7 % OUI	2560	249	kg/h

O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,1 % Gain : 20,92 %			

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	0.5 % OUI	11,3 (Lq : 0.8)	0,641	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	0.5 % OUI	1780	138	kg/h
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	0.5 % OUI	11,5 (Lq : 0.8)	0,642	% exprimé en O2 sur gaz sec
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	0.5 % OUI	1810	139	kg/h
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	0.5 % OUI	11,3 (Lq : 0.8)	0,641	% exprimé en O2 sur gaz sec
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	0.5 % OUI	1770	137	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-20 %			
Concentration du gaz étalon		18,26 % (+/- 2 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 18,26 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,19 % Gain : 18,5 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	1.3 % OUI	9,42 (Lq : 0.2)	0,816	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	24/11/2021 12:55 24/11/2021 13:55	1.3 % OUI	2030	206	kg/h
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	1.3 % OUI	9,26 (Lq : 0.2)	0,812	% exprimé en CO2 sur gaz sec
2	24/11/2021 14:01 24/11/2021 15:01	1.3 % OUI	1990	204	kg/h
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	1.3 % OUI	9,48 (Lq : 0.2)	0,817	% exprimé en CO2 sur gaz sec
3	24/11/2021 15:05 24/11/2021 16:05	1.3 % OUI	2040	206	kg/h

O2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-25 %			
Concentration du gaz étalon		20,9 % (+/- 0,5 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 20,9 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,19 % Gain : 21,05 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0.9 % OUI	9,50 (Lq : 0.8)	0,626	% exprimé en O2 sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0.9 % OUI	1930	163	kg/h

CO2					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-20 %			
Concentration du gaz étalon		18,26 % (+/- 2 %)			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 % Gain : 18,26 %			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 0,09 % Gain : 17,76 %			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.7 % OUI	11,1 (Lq : 0.2)	0,856	% exprimé en CO2 sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.7 % OUI	3110	290	kg/h

CO					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-100 ppm			
Concentration du gaz étalon		90,85 ppm (+/- 2 %)			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 ppm Gain : 90,85 ppm			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 1 ppm Gain : 92,1 ppm			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.4 % OUI	25,8	4,31	ppm exprimé en CO sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.4 % OUI	32,2	5,39	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.4 % OUI	42,0 (Lq : 4,89)	7,39	mg/Nm3 exprimé en CO sur gaz sec à 6% O2
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.4 % OUI	0,459	0,0804	kg/h

NOx					
Repère de l'installation contrôlée		Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW			
Gammes de mesure		0-100 ppm			
Concentration du gaz étalon		89,53 ppm (+/- 2 %)			
Relevé d'ajustage initial		Zéro : 0 ppm Gain : 89,53 ppm			
Relevé d'ajustage final		Zéro : 1 ppm Gain : 90 ppm			
Conformité du test d'étanchéité		OUI			
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.1 % OUI	99,3	4,93	ppm exprimé en NO sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.1 % OUI	204	10,1	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.1 % OUI	266 (Lq : 2,69)	19,6	mg/Nm3 exprimé en NO2 sur gaz sec à 6% O2
1	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	1.1 % OUI	2,90	-	kg/h
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	0,358 - Conforme			

COVT	
Repère de l'installation contrôlée	Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW
Gammes de mesure	0-100 ppm
Concentration du gaz étalon	91,02 ppm (+/- 2 %)
Relevé d'ajustage initial	Zéro : 0 ppm Gain : 91,02 ppm
Relevé d'ajustage final	Zéro : 1,1 ppm Gain : 89,1 ppm
Conformité du test d'étanchéité	OUI

Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.1 % OUI	-0,729	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.1 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.1 % OUI	0 (Lq : 0,780)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.1 % OUI	0	-	kg/h

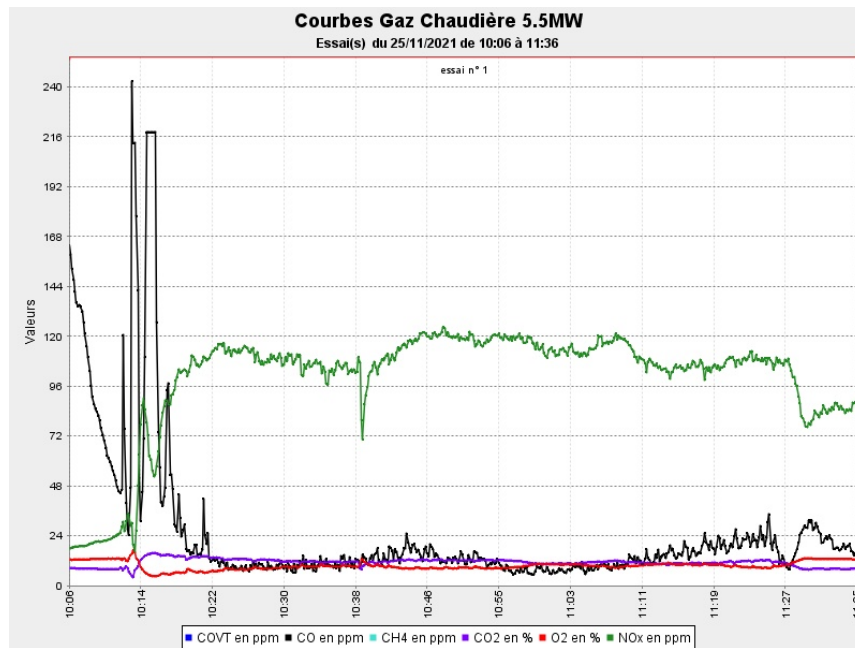
COVNM					
Repère de l'installation contrôlée			Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW		
Essai	Date / Heure	Valeur	Incertitude absolue	Unité	
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-0,119	-	ppm exprimé en C sur gaz humide	
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec	
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0 (Lq : 0,780)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2	
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	0	-	kg/h	
Validité de la mesure					
1	Ratio LQ / VLE (%)	1,56 - Conforme			

CH4					
Repère de l'installation contrôlée			Chaudière 2 t / Chaudière 2: 5.5MW		
Gammes de mesure			0-100 ppm		
Concentration du gaz étalon			80 ppm (+/- 2 %)		
Relevé d'ajustage initial			Zéro : 0 ppm Gain : 80 ppm		
Relevé d'ajustage final			Zéro : 0,8 ppm Gain : 78,2 ppm		
Conformité du test d'étanchéité			OUI		
Essai	Date / Heure	Dérive conformité	Valeur	Incertitude absolue	Unité
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.2 % OUI	-0,530	-	ppm exprimé en C sur gaz humide
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.2 % OUI	0	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.2 % OUI	0 (Lq : 0,780)	-	mg/Nm3 exprimé en C sur gaz sec à 6% O2
1 ⁽²⁾	25/11/2021 10:06 25/11/2021 11:36	-2.2 % OUI	0	-	kg/h

⁽²⁾Le résultat est non quantifié, les incertitudes de mesure ne sont pas fournies.

8.7 . REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ANALYSES DE GAZ EN CONTINU :

CHAUDIÈRE 2: 5.5MW :



9 . ANNEXE : RAPPORT D'ANALYSES LABORATOIRE :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Madame Lucile VATTIER
 Technoparc des Bocquets
 110 Allée Robert Le Masson
 76235 BOIS GUILLAUME CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

Coordinateur de Projets Clients : Jérôme PAUL / JeromePAUL@eurofins.com / +336 4765 5560

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Air Emission	(AIE)	BV1BX2939 Blanc - BV1BX2939
002	Air Emission	(AIE)	BV1BX2940 - BV1BX2940
003	Air Emission	(AIE)	BV1BX2941 Blanc - BV1BX2941
004	Air Emission	(AIE)	BV1BX2942 - BV1BX2942
005	Air Emission	(AIE)	BV1BX2943 Blanc - BV1BX2943
006	Air Emission	(AIE)	BV1BX2944 - BV1BX2944
007	Air Emission	(AIE)	BV1BX2945 - BV1BX2945
008	Air Emission	(AIE)	BV1BX2946 - BV1BX2946
009	Air Emission	(AIE)	BV1BX2947 - BV1BX2947
010	Air Emission	(AIE)	BV1BX2948 - BV1BX2948
011	Air Emission	(AIE)	BV1BX2949 - BV1BX2949
012	Air Emission	(AIE)	BV1BX2950 Blanc - BV1BX2950
013	Air Emission	(AIE)	BV1BX2951 - BV1BX2951
014	Air Emission	(AIE)	BV1BX2952 Blanc - BV1BX2952
015	Air Emission	(AIE)	BV1BX2953 - BV1BX2953
016	Air Emission	(AIE)	BV1BX2954 Blanc - BV1BX2954
017	Air Emission	(AIE)	BV1BX2955 - BV1BX2955
018	Air Emission	(AIE)	BV1BX2956 Blanc - BV1BX2956
019	Air Emission	(AIE)	BV1BX2957 - BV1BX2957
020	Air Emission	(AIE)	BV1BX2958 - BV1BX2958
021	Air Emission	(AIE)	BV1BX2959 - BV1BX2959
022	Air Emission	(AIE)	BV1BX2960 - BV1BX2960
023	Air Emission	(AIE)	BV1BX2961 - BV1BX2961
024	Air Emission	(AIE)	BV1BX2962 - BV1BX2962
025	Air Emission	(AIE)	BV1BX2963 - BV1BX2963

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993

cofrac

 ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	001	002	003	004	005	006
Référence client :	BV1BX2939	BV1BX2940	BV1BX2941	BV1BX2942	BV1BX2943	BV1BX2944
	Blanc		Blanc		Blanc	
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : Volume	ml				137	135
XXSJ7 : Volume de rinçage	ml	175	183			

Mesures gravimétriques

N805R : Poussière sur filtre ≤ 50 mm

Masse de poussières non corrigée	mg			* 0.63	* 5.61	
Correction appliquée	mg			* 0.40	* 0.27	
Incertitude de mesure	mg			* 0.07	* 0.07	
Masse de poussières après correction	mg			* D, <0.36	* 5.34	

LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)

Masse de poussières non corrigée	mg	* -0.20	* 3.63			
Correction appliquée	mg	* -0.07	* -0.07			
Incertitude de la mesure ±	mg	* 0.18	* 0.18			
Masse de poussières après correction	mg	* ND, <0.89	* 3.70			
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	* <0.89	* 3.70			

Indices de pollution

LSG01 : Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage						
Sulfate soluble	mg SO4/l				0.82 ±19%	50.1 ±19%
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon				* 74.4 ±19%	* 4500 ±19%

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 3617004131/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	BV1BX2945	BV1BX2946	BV1BX2947	BV1BX2948	BV1BX2949	BV1BX2950
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : Volume	ml	109	172	214
----------------	----	-----	-----	-----

Mesures gravimétriques

N805R : Poussière sur filtre ≤ 50 mm

Masse de poussières non corrigée	mg	* 4.38	* 2.58
Correction appliquée	mg	* 0.27	* 0.27
Incertitude de mesure	mg	* 0.07	* 0.07
Masse de poussières après correction	mg	* 4.11	* 2.31

Indices de pollution

LSG01 : Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage

Sulfate soluble	mg SO4/l	0.84 ±19%	30.1 ±19%	26.4 ±19%
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon	* 61.1 ±19%	* 3460 ±19%	* 3770 ±19%

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement -

Air

Prestation soustraitée à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IEC 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

2,3,7,8-TCDD	ng/échantillon			* ND, <0.00230
1,2,3,7,8-PeCDD	ng/échantillon			* ND, <0.00300
1,2,3,4,7,8-HxCDD	ng/échantillon			* ND, <0.00600
1,2,3,6,7,8-HxCDD	ng/échantillon			* ND, <0.00600
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD	ng/échantillon			* ND, <0.00680
1,2,3,7,8,9-HxCDD	ng/échantillon			* ND, <0.00600
2,3,7,8-TCDF	ng/échantillon			* ND, <0.00400
1,2,3,7,8-PeCDF	ng/échantillon			* ND, <0.00550
2,3,4,7,8-PeCDF	ng/échantillon			* ND, <0.00550
1,2,3,4,7,8-HxCDF	ng/échantillon			* ND, <0.00500
1,2,3,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon			* ND, <0.00500
1,2,3,7,8,9-HxCDF	ng/échantillon			* ND, <0.00500
2,3,4,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon			* ND, <0.00500
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF	ng/échantillon			* D, <0.00650

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 3617004131/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	BV1BX2945	BV1BX2946	BV1BX2947	BV1BX2948	BV1BX2949	BV1BX2950
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

	007	008	009	010	011	012
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF	ng/échantillon					* ND, <0.00480
OCDD	ng/échantillon					* ND, <0.0280
OCDF	ng/échantillon					* ND, <0.0400
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	%					* 99.6
TR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	%					* 96.4
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	%					* 91.5
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	%					* 97.7
TR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	%					* 91.2
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	%					* 91.6
RR 13C12-OctaCDF	%					* 81.5
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	%					* 93.1
TR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	%					* 93.0
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	%					* 95.9
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	%					* 98.1
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	%					* 100
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	%					* 88.3
TR 13C12-OctaCDD	%					* 102
TR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	%					* 100
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) avec LQ	ng/échantillon					* 0.0115 ±30%
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) sans LQ	ng/échantillon					* ND
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) 1/2 LQ	ng/échantillon					* 0.00576 ±25%
Tx de réapparition 13C12-12378-PentaCDF	%					* 97.3
Tx de réapparition 13C12-123789-HexaCDF	%					* 97.1
Tx de réapparition 13C12-1234789-HptCDF	%					* 97.5
I-TEQ (NATO/CCMS) incl. 1/2 LOQ	ng/échantillon					* 0.00564 ±25%
I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/échantillon					* ND
I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ	ng/échantillon					* 0.0113 ±25%

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993

ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	007	008	009	010	011	012
Référence client :	BV1BX2945	BV1BX2946	BV1BX2947	BV1BX2948	BV1BX2949	BV1BX2950
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	23/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFTE2 : **TEQ PCDD/F - Lab Ref 22**

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE

17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22) ng/échantillon

I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22) ng/échantillon

* 0.0000325
* 0.0000325

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	013	014	015	016	017	018
Référence client :	BV1BX2951	BV1BX2952	BV1BX2953	BV1BX2954	BV1BX2955	BV1BX2956
Matrice :	AIE	Blanc	AIE	Blanc	AIE	Blanc
Date de prélèvement :	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : Volume	ml	331				136
XXSJ7 : Volume de rinçage	ml		84.5	199		

Mesures gravimétriques

N805R : Poussière sur filtre ≤ 50 mm						
Masse de poussières non corrigée	mg			*	0.10	* 1.12
Correction appliquée	mg			*	0.27	* 0.27
Incertitude de mesure	mg			*	0.07	* 0.07
Masse de poussières après correction	mg			*	ND, <0.36	* 0.85
LSL4A : Quantité de poussières sur rinçage (pesée)						
Masse de poussières non corrigée	mg	*	0.54	*	-0.04	
Correction appliquée	mg	*	-0.03	*	-0.07	
Incertitude de la mesure ±	mg	*	0.18	*	0.18	
Masse de poussières après correction	mg	*	D, <0.89	*	ND, <0.89	
Masse poussières corrigée sur volume total	mg	*	<0.89	*	<0.89	

Indices de pollution

LSG01 : Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage						
Sulfate soluble	mg SO4/l					8.33 ±19%
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon					* 755 ±19%

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air						
Prestation soustraitée à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00						
2,3,7,8-TCDD	ng/échantillon	*	0.0118 ±30%			
1,2,3,7,8-PeCDD	ng/échantillon	*	0.0310 ±30%			
1,2,3,4,7,8-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0325 ±30%			
1,2,3,6,7,8-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0401 ±30%			
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD	ng/échantillon	*	0.210 ±30%			
1,2,3,7,8,9-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0351 ±30%			

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	013	014	015	016	017	018
Référence client :	BV1BX2951	BV1BX2952	BV1BX2953	BV1BX2954	BV1BX2955	BV1BX2956
Matrice :	AIE	Blanc AIE	AIE	Blanc AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

2,3,7,8-TCDF	ng/échantillon *	0.0319 ±30%				
1,2,3,7,8-PeCDF	ng/échantillon *	0.0235 ±30%				
2,3,4,7,8-PeCDF	ng/échantillon *	0.0494 ±30%				
1,2,3,4,7,8-HxCDF	ng/échantillon *	0.0322 ±30%				
1,2,3,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon *	0.0356 ±30%				
1,2,3,7,8,9-HxCDF	ng/échantillon *	ND, <0.0116				
2,3,4,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon *	0.0535 ±30%				
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF	ng/échantillon *	0.112 ±30%				
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF	ng/échantillon *	0.0153 ±30%				
OCDD	ng/échantillon *	0.118 ±30%				
OCDF	ng/échantillon *	D, <0.0400				
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	% *	94.3				
TR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	% *	90.0				
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	% *	87.6				
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	% *	87.4				
TR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	% *	81.8				
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	% *	77.9				
RR 13C12-OctaCDF	% *	71.8				
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	% *	87.3				
TR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	% *	88.1				
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	% *	89.7				
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	% *	89.6				
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	% *	100				
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	% *	79.4				
TR 13C12-OctaCDD	% *	85.4				
TR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	% *	100				
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) avec LQ	ng/échantillon *	0.0889 ±30%				

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993

cofrac

 ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	013	014	015	016	017	018
Référence client :	BV1BX2951	BV1BX2952	BV1BX2953	BV1BX2954	BV1BX2955	BV1BX2956
Matrice :	AIE	Blanc AIE	AIE	Blanc AIE	AIE	Blanc AIE
Date de prélèvement :	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) sans LQ	ng/échantillon	*	0.0878 ±25%			
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) 1/2 LQ	ng/échantillon	*	0.0884 ±25%			
Tx de réapparition 13C12-12378-PentaCDF	%	*	130			
Tx de réapparition 13C12-123789-HexaCDF	%	*	132			
Tx de réapparition 13C12-1234789-HptCDF	%	*	135			
I-TEQ (NATO/CCMS) incl. 1/2 LOQ	ng/échantillon	*	0.0833 ±25%			
I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/échantillon	*	0.0827 ±25%			
I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ	ng/échantillon	*	0.0839 ±25%			

GFTE2 : TEQ PCDD/F - Lab Ref 22

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	ng/échantillon	*	0.0878			
I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	ng/échantillon	*	0.0827			

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon	019	020	021	022	023	024
Référence client :	BV1BX2957	BV1BX2958	BV1BX2959	BV1BX2960	BV1BX2961	BV1BX2962
Matrice :	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE	AIE
Date de prélèvement :	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021	24/11/2021
Date de début d'analyse :	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021	29/11/2021

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : Volume	ml	150	110		165		216
-----------------------	----	-----	-----	--	-----	--	-----

Mesures gravimétriques

N805R : **Poussière sur filtre ≤ 50 mm**

Masse de poussières non corrigée	mg			*	0.90		*	0.41
Correction appliquée	mg			*	0.27		*	0.27
Incertitude de mesure	mg			*	0.07		*	0.07
Masse de poussières après correction	mg			*	0.63		*	D, <0.36

Indices de pollution

LSG01 : **Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage**

Sulfate soluble	mg SO4/l	48.0 ±19%	0.93 ±19%		46.2 ±19%		33.3 ±19%
Dioxyde de soufre (SO2) total	µg/flacon	* 4800 ±19%	* 67.9 ±19%		* 5080 ±19%		* 4800 ±19%

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 3617004131/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon : **025**
 Référence client : **BV1BX2963**
 Matrice : **AIE**
 Date de prélèvement : **25/11/2021**
 Date de début d'analyse : **29/11/2021**

Préparation Physico-Chimique

LSG05 : **Volume** ml 531

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement - Air

 Prestation soustraitée à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE
 17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

2,3,7,8-TCDD	ng/échantillon	*	0.00748 ±30%
1,2,3,7,8-PeCDD	ng/échantillon	*	0.0433 ±30%
1,2,3,4,7,8-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0232 ±30%
1,2,3,6,7,8-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0315 ±30%
1,2,3,4,6,7,8-HpCDD	ng/échantillon	*	0.0356 ±30%
1,2,3,7,8,9-HxCDD	ng/échantillon	*	0.0235 ±30%
2,3,7,8-TCDF	ng/échantillon	*	0.0289 ±30%
1,2,3,7,8-PeCDF	ng/échantillon	*	0.0346 ±30%
2,3,4,7,8-PeCDF	ng/échantillon	*	0.0666 ±30%
1,2,3,4,7,8-HxCDF	ng/échantillon	*	0.0288 ±30%
1,2,3,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon	*	0.0339 ±30%
1,2,3,7,8,9-HxCDF	ng/échantillon	*	ND, <0.00500
2,3,4,6,7,8-HxCDF	ng/échantillon	*	0.0288 ±30%
1,2,3,4,6,7,8-HpCDF	ng/échantillon	*	0.0263 ±30%
1,2,3,4,7,8,9-HpCDF	ng/échantillon	*	D, <0.00480
OCDD	ng/échantillon	*	D, <0.0280
OCDF	ng/échantillon	*	ND, <0.0400
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	%	*	95.9
TR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	%	*	102
TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	%	*	95.8
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	%	*	94.4
TR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	%	*	97.5
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	%	*	89.9
RR 13C12-OctaCDF	%	*	83.3
TR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	%	*	97.9
TR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	%	*	107

Eurofins Analyses de l'Air - Etablissement de SAVERNE
 5, rue d'Otterswiller - 67700 SAVERNE
 Tél 03 88 911 911 - site web : www.eurofins.fr/environnement/analyses/air/
 SAS au capital de 15 072 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 844 919 993

cofrac

 ACCREDITATION
 N° 1-6925
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

Version du : 06/12/2021

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

N° Echantillon : **025**
 Référence client : **BV1BX2963**
 Matrice : **AIE**
 Date de prélèvement : **25/11/2021**
 Date de début d'analyse : **29/11/2021**

Sous-traitance | Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg)

GFU01 : Dioxins(17 PCDD/F) ~ Environnement -
Air

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE

17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

TR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	%	*	96.5
TR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	%	*	94.9
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	%	*	100
TR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	%	*	90.3
TR 13C12-OctaCDD	%	*	91.2
TR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	%	*	100
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) avec LQ	ng/échantillon	*	0.0928 ±30%
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) sans LQ	ng/échantillon	*	0.0923 ±25%
Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) 1/2 LQ	ng/échantillon	*	0.0926 ±25%
Tx de réapparition 13C12-12378-PentaCDF	%	*	134
Tx de réapparition 13C12-123789-HexaCDF	%	*	135
Tx de réapparition 13C12-1234789-HptCDF	%	*	136
I-TEQ (NATO/CCMS) incl. 1/2 LOQ	ng/échantillon	*	0.0849 ±25%
I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ	ng/échantillon	*	0.0846 ±25%
I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ	ng/échantillon	*	0.0852 ±25%

GFTE2 : TEQ PCDD/F - Lab Ref 22

Prestation soustraite à Eurofins GfA Lab Service GmbH DIN EN ISO/IE

17025:2018 Dakks D-PL-14629-01-00

WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	ng/échantillon	*	0.0923
I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	ng/échantillon	*	0.0847

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 21R023245

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Version du : 06/12/2021

Date de réception technique : 27/11/2021

Première date de réception physique : 27/11/2021

Référence Dossier : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence Commande : 1510797871/10855671/3/1/1

**Alexis Hinterreiter**

Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 15 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée en observation L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Annexe technique

Dossier N° :21R023245

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence commande : 1510797871/10855671/3/1/1

Air Emission

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
	Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) sans LQ Dioxines et furanes (OMS 2005 PCDD/F-TEQ) 1/2 LQ Tx de réapparition 13C12-12378-PentaCD Tx de réapparition 13C12-123789-HexaCI Tx de réapparition 13C12-1234789-HptCC I-TEQ (NATO/CCMS) incl. 1/2 LOQ I-TEQ (NATO/CCMS) sans LQ I-TEQ (NATO/CCMS) avec LQ			ng/échantillon ng/échantillon % % % ng/échantillon ng/échantillon ng/échantillon	
LSG01	Dioxyde de soufre (SO2) sur barbotage Sulfate soluble Dioxyde de soufre (SO2) total	Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF ISO 11632 / NF EN 14791	0.2	mg SO4/l µg/flacon	Eurofins Analyses de l'Air
LSG05	Volume	Gravimétrie - Méthode interne		ml	
LSL4A	Quantité de poussières sur rinçage (pesée) Masse de poussières non corrigée Correction appliquée Incertitude de la mesure ± Masse de poussières après correction Masse poussières corrigée sur volume tot	Gravimétrie [Température étuvage avant prélèvement 200°C Température étuvage après prélèvement 160°C] - NFX 44-052 et NF EN 13284-1	0.89	mg mg mg mg mg	
N805R	Poussière sur filtre ≤ 50 mm Masse de poussières non corrigée Correction appliquée Incertitude de mesure Masse de poussières après correction	Gravimétrie - NFX 44-052 et NF EN 13284-1	0.36	mg mg mg mg	
XXSJ7	Volume de rinçage	Gravimétrie -		ml	

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 21R023245

N° de rapport d'analyse : AR-21-N8-028687-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet : Référence Dossier : 361700413/1/BDC

Référence commande : 1510797871/10855671/3/1/1

Air Emission

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	BV1BX2939 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
002	BV1BX2940		27/11/2021	27/11/2021		
003	BV1BX2941 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
004	BV1BX2942		27/11/2021	27/11/2021		
005	BV1BX2943 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
006	BV1BX2944		27/11/2021	27/11/2021		
007	BV1BX2945		27/11/2021	27/11/2021		
008	BV1BX2946		27/11/2021	27/11/2021		
009	BV1BX2947		27/11/2021	27/11/2021		
010	BV1BX2948		27/11/2021	27/11/2021		
011	BV1BX2949		27/11/2021	27/11/2021		
012	BV1BX2950 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
013	BV1BX2951		27/11/2021	27/11/2021		
014	BV1BX2952 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
015	BV1BX2953		27/11/2021	27/11/2021		
016	BV1BX2954 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
017	BV1BX2955		27/11/2021	27/11/2021		
018	BV1BX2956 Blanc		27/11/2021	27/11/2021		
019	BV1BX2957		27/11/2021	27/11/2021		
020	BV1BX2958		27/11/2021	27/11/2021		
021	BV1BX2959		27/11/2021	27/11/2021		
022	BV1BX2960		27/11/2021	27/11/2021		
023	BV1BX2961		27/11/2021	27/11/2021		
024	BV1BX2962		27/11/2021	27/11/2021		
025	BV1BX2963		27/11/2021	27/11/2021		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Analytical report AR-21-GF-041407-01



Sample Code 710-2021-27860001

Reference	Emission
Sample sender	BV1BX2950 Blanc - BV1BX2950
Reception date time	Reports
Transport by	30.11.2021
Client Purchase order nr.	Bote
Purchase order date	EUFR7700003962
Client sample code	27.11.2021
Number of containers	21R023245-012
Reception temperature	3
End analysis	room temperature
	02.12.2021

Test results

GFU01	polychlorinated dibenzodioxins and -furans (17 PCDD/F): emission, immission, air (°) (#)	
Method	EN 1948, GLS DF 140:2021-02-24, GC-HRMS	
2,3,7,8-TetraCDD	(not det.) < 0,00230	ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDD	(not det.) < 0,00300	ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDD	(not det.) < 0,00600	ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDD	(not det.) < 0,00600	ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDD	(not det.) < 0,00600	ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	(not det.) < 0,00680	ng/sample
OctaCDD	(not det.) < 0,0280	ng/sample

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH · Neuländer Kamp 1a · D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH – Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg
General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

2,3,7,8-TetraCDF	(not det.) < 0,00400	ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDF	(not det.) < 0,00550	ng/sample
2,3,4,7,8-PentaCDF	(not det.) < 0,00550	ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
2,3,4,6,7,8-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	(det.) < 0,00650	ng/sample
1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	(not det.) < 0,00480	ng/sample
OctaCDF	(not det.) < 0,0400	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (lower-bound)	ND	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (medium-bound)	0.00576	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (upper-bound)	0.0115	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (lower-bound)	ND	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (medium-bound)	0.00564	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (upper-bound)	0.0113	ng/sample
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDF	97.3	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDF	97.1	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	97.5	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	93.1	%
RR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	93.0	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	95.9	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	98.1	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	88.3	%
RR 13C12-OctaCDD	102	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	99.6	%
RR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	96.4	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	91.5	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	97.7	%
RR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	91.2	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	91.6	%
RR 13C12-OctaCDF	81.5	%

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

GFTE2 TEQ PCDD/F acc. to Lab Ref 22 (°) (#)

Method	Internal, GLS DF 110, 120, 130, 140, Calculation		
	WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	0.0000325	ng/sample
	I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	0.0000325	ng/sample

(°) = The test was performed at the laboratory site: Am Neuländer Gewerbepark 4

(#) = Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg) is accredited for this test.

< - Concentration below the indicated limit of quantification (LOQ)

ND - not determined since none of the corresponding congeners was above the LOQ

L.Q. = below limit of quantification

not. det. = the compound is not detected in the range below the LOQ (limit of quantification)

det. = the compound is detected in the range below the LOQ

The recovery rates of the internal standards are within the limitations of EN 1948.



Analytical Service Manager (Dr. Michael Ambrosius)

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples. Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.

Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg

HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke

VAT No.: DE275912372

Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDEMM33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

Analytical report AR-21-GF-041460-01



Sample Code 710-2021-27860002

Reference	Emission
Sample sender	BV1BX2951 - BV1BX2951
Reception date time	Reports
Transport by	30.11.2021
Client Purchase order nr.	Bote
Purchase order date	EUFR7700003962
Client sample code	27.11.2021
Number of containers	21R023245-013
Reception temperature	5
End analysis	room temperature
	03.12.2021

Test results

GFU01	polychlorinated dibenzodioxins and -furans (17 PCDD/F): emission, immission, air (°) (#)		
Method	EN 1948, GLS DF 140:2021-02-24, GC-HRMS		
2,3,7,8-TetraCDD	0.0118		ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDD	0.0310		ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDD	0.0325		ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDD	0.0401		ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDD	0.0351		ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	0.210		ng/sample
OctaCDD	0.118		ng/sample

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH · Neuländer Kamp 1a · D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH – Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg
General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

2,3,7,8-TetraCDF	0.0319	ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDF	0.0235	ng/sample
2,3,4,7,8-PentaCDF	0.0494	ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDF	0.0322	ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDF	0.0356	ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDF	(not det.) < 0,0116	ng/sample
2,3,4,6,7,8-HexaCDF	0.0535	ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	0.112	ng/sample
1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	0.0153	ng/sample
OctaCDF	(det.) < 0,0400	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (lower-bound)	0.0878	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (medium-bound)	0.0884	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (upper-bound)	0.0889	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (lower-bound)	0.0827	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (medium-bound)	0.0833	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (upper-bound)	0.0839	ng/sample
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDF	130	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDF	132	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	135	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	87.3	%
RR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	88.1	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	89.7	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	89.6	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	79.4	%
RR 13C12-OctaCDD	85.4	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	94.3	%
RR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	90.0	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	87.6	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	87.4	%
RR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	81.8	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	77.9	%
RR 13C12-OctaCDF	71.8	%

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAKKS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

GFTE2 TEQ PCDD/F acc. to Lab Ref 22 (°) (#)

Method	Internal, GLS DF 110, 120, 130, 140, Calculation		
	WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	0.0878	ng/sample
	I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	0.0827	ng/sample

(°) = The test was performed at the laboratory site: Am Neuländer Gewerbepark 4

(#) = Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg) is accredited for this test.

< - Concentration below the indicated limit of quantification (LOQ)

L.Q. = below limit of quantification

not. det. = the compound is not detected in the range below the LOQ (limit of quantification)

det. = the compound is detected in the range below the LOQ

The recovery rates of the internal standards are within the limitations of EN 1948.



Analytical Service Manager (Dr. Michael Ambrosius)

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
 Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
 Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
 Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
 HRB 115907 AG Hamburg
 General Managers: Dr. Felix Focke
 VAT No.: DE275912372
 Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDEMM33
 IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium
DIN EN ISO/IEC 17025:2018
 Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

Analytical report AR-21-GF-041379-01



Sample Code 710-2021-27860003

Reference

Emission
BV1BX2963 - BV1BX2963
Reports
30.11.2021
Bote
EUFR7700003962
27.11.2021
21R023245-025
5
room temperature
02.12.2021

Sample sender

Reception date time

Transport by

Client Purchase order nr.

Purchase order date

Client sample code

Number of containers

Reception temperature

End analysis

Test results

GFU01 polychlorinated dibenzodioxins and -furans (17 PCDD/F): emission, immission, air (°) (#)

Method EN 1948, GLS DF 140:2021-02-24, GC-HRMS

2,3,7,8-TetraCDD	0.00748	ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDD	0.0433	ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDD	0.0232	ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDD	0.0315	ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDD	0.0235	ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	0.0356	ng/sample
OctaCDD	(det.) < 0,0280	ng/sample

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH · Neuländer Kamp 1a · D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH – Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg
General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

2,3,7,8-TetraCDF	0.0289	ng/sample
1,2,3,7,8-PentaCDF	0.0346	ng/sample
2,3,4,7,8-PentaCDF	0.0666	ng/sample
1,2,3,4,7,8-HexaCDF	0.0288	ng/sample
1,2,3,6,7,8-HexaCDF	0.0339	ng/sample
1,2,3,7,8,9-HexaCDF	(not det.) < 0,00500	ng/sample
2,3,4,6,7,8-HexaCDF	0.0288	ng/sample
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	0.0263	ng/sample
1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	(det.) < 0,00480	ng/sample
OctaCDF	(not det.) < 0,0400	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (lower-bound)	0.0923	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (medium-bound)	0.0926	ng/sample
WHO(2005)-PCDD/F TEQ (upper-bound)	0.0928	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (lower-bound)	0.0846	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (medium-bound)	0.0849	ng/sample
I-TEQ (NATO/CCMS) (upper-bound)	0.0852	ng/sample
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDF	134	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDF	135	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	136	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDD	97.9	%
RR 13C12-1,2,3,4-TetraCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDD	107	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDD	96.5	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDD	94.9	%
RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDD	100	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	90.3	%
RR 13C12-OctaCDD	91.2	%
RR 13C12-2,3,7,8-TetraCDF	95.9	%
RR 13C12-2,3,4,7,8-PentaCDF	102	%
RR 13C12-1,2,3,4,7,8-HexaCDF	95.8	%
RR 13C12-1,2,3,6,7,8-HexaCDF	94.4	%
RR 13C12-2,3,4,6,7,8-HexaCDF	97.5	%
RR 13C12-1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	89.9	%
RR 13C12-OctaCDF	83.3	%

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples.
Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.
Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg
HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke
VAT No.: DE275912372
Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDE33
IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

GFTE2 TEQ PCDD/F acc. to Lab Ref 22 (°) (#)

Method	Internal, GLS DF 110, 120, 130, 140, Calculation		
	WHO(2005)-PCDD/F TEQ (LAB REF 22)	0.0923	ng/sample
	I-TEQ (NATO/CCMS) (LAB REF 22)	0.0847	ng/sample

(°) = The test was performed at the laboratory site: Am Neuländer Gewerbepark 4

(#) = Eurofins GfA Lab Service GmbH (Hamburg) is accredited for this test.

< - Concentration below the indicated limit of quantification (LOQ)

L.Q. = below limit of quantification

not. det. = the compound is not detected in the range below the LOQ (limit of quantification)

det. = the compound is detected in the range below the LOQ

The recovery rates of the internal standards are within the limitations of EN 1948.



Analytical Service Manager (Dr. Michael Ambrosius)

All information regarding the sample (except those recorded on site or at sample registration by Eurofins) have been provided by the client. This information can have an impact on the validity of the analytical results and the result assessment.

The results of examination refer exclusively to the checked samples. Any publication of this report requires written permission. An excerpt publication is not allowed.

Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a - D-21079 Hamburg
 Headquarters: Eurofins GfA Lab Service GmbH - Neuländer Kamp 1a D-21079 Hamburg

HRB 115907 AG Hamburg

General Managers: Dr. Felix Focke

VAT No.: DE275912372

Hypovereinsbank • Bank code: 207 300 17 • Account No.: 7000002400 • SWIFT-BIC: HYVEDEMM33
 IBAN: DE12 2073 0017 7000 0024 00

Our General Terms & Conditions, available upon request and online at <http://www.eurofins.de/lebensmittel/kontakt/avb.aspx>, shall apply.



Durch die Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS) akkreditiertes Prüflaboratorium

DIN EN ISO/IEC 17025:2018

Die Akkreditierung gilt nur für die in der Urkunde aufgeführten Prüfverfahren

ANNEXE 7 - ANALYSES D'EAU

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 04 février 2021

6160-001MF6 01.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 1er trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection manuelle de 130 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 27 Janvier 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	30.7	1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		7.9	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.3	41.1	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	12.3	122.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		3.4	2 à 30 mg/l	Satisfaisant
Ω x cm	Résistivité	1639.0	1251.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.3	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		9.9	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 27/01/2021 :	5181.56 m ³	
	visite du 18/12/2020 :	5114.28 m ³	$\Delta = 67.28 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection manuelle de 130 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor :	3 x 25 kg
Stock réactif Silacor :	150 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 67,28 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, désembouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant...?).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage(Voir offre RT 20.08/0178).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy, le 08 mars 2021

6160-001N3V 02.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 1er trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 02 mars 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	33.7	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		9.6	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	31.9	43.4	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.1	168.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		2.7	2 à 30 mg/l	Satisfaisant
Ω x cm	Résistivité	1619.0	1164.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.4	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		9.0	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogencarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de débouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 02/03/2021 :	5263.84 m ³	
	visite du 27/01/2021 :	5181.56 m ³	$\Delta = 82.28 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 0 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 82.28 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, débouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant... ?).**
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un débouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 30 mars 2021

6160-001NU1 03.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerné : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 1er trimestre 2021

**Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 24 mars 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	28.2	1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		7.0	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.8	41.3	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.0	141.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.8	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1652.0	1259.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.2	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		6.6	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 24/03/2021 :	5316.34 m ³	
	visite du 26/02/2021 :	5263.84 m ³	$\Delta = 52.5 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor :	6 x 25 kg
Stock réactif Silacor :	75 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 52.5 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, désembouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant...?).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 05 mai 2021

6160-001ODP 04.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 2ème trimestre 2021

Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor pour correction

Nous faisons suite à notre visite du 28 avril 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	34.7	1.3	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		7.5	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.3	41.4	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	16.3	153.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.6	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1638.0	1241.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.2	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		3.1	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de débouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 28/04/2021 :	5392.01 m ³	
	visite du 24/03/2021 :	5316.34 m ³	$\Delta = 75.67 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 6 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 150 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 75.67 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, débouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant... ?).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un débouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 03 juin 2021

6160-001OX1 05.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerné : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 2ème trimestre 2021

Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor pour correction

Nous faisons suite à notre visite du 28 mai 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	31.4	1.2	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		6.7	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	31.7	40.8	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	16.9	146.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		0.9	2 à 30 mg/l	Insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1604.0	1252.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.1	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		1.7	< 0,1	Correct

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer devenue correcte due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 28/05/2021 :	5451.00 m ³	
	visite du 28/04/2021 :	5392.01 m ³	$\Delta = 58.99 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 0 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 75 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Ange-Hervé Koutouan

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 01 juillet 2021

6160-001PA3 06.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 2ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisant du procédé Antiox
Injection manuelle de 75 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 25 juin 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	27.9	0.5	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		9.5	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	29.4	44.1	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	11.9	166.9	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		2.9	2 à 30 mg/l	Satisfaisant
Ω x cm	Résistivité	1712.0	1232.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.4	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		7.6	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de débouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 25/06/2021 :	5504 m ³	
	visite du 01/06/2021 :	5451 m ³	$\Delta = 53 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection manuelle de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 3 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 75 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un débouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buallion

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 11 août 2021

6160-001PMU 07.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 3ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 03 août 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	33.0	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		3.4	5 à 35 °f	Incorrect
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.4	31.8	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Incorrect
SiO₂ mg/l	Silicates	13.4	140.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.7	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1590.0	1229.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.0	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		2.1	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer devenue très importante due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 03/08/2021 :	5568 m ³	
	visite du 29/06/2021 :	5504 m ³	Δ = 64 m ³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 75 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 3 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 75 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **Claro DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buallion

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 02 septembre 2021

6160-001Q1H 08.21 CHA-A

à l'attention de M. Vermeersch

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 3ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 30 août 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	32.0	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		8.3	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	29.6	41.6	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.1	136.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.3	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1593.0	1220.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.3	9,5 à 11,5	Insuffisant
Fer mg/l	Fer total		3.8	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 30/08/2021 :	5624 m ³	
	visite du 03/08/2021 :	5568 m ³	Δ = 56 m ³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 3 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 23 septembre 2021

6160-001QC6 09.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 3ème trimestre 2021

Mise en oeuvre satisfaisante du procédé Antiox

Nous faisons suite à notre visite du 20 Septembre 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	30.0	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		13.8	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	30.0	50.7	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.0	182.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		2.7	2 à 30 mg/l	Satisfaisant
Ω x cm	Résistivité	1610.0	992.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.6	9,5 à 11,5	Satisfaisant
Fer mg/l	Fer total		1.2	< 0,1	Correct

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le **TA** sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre satisfaisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et ortho phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer devenue correcte due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de débouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 21/09/2021 :	5680 m ³	
	visite du 31/08/2021 :	5624 m ³	Δ = 56 m ³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection manuelle de 100 kg de réactif Silacor de façon à maintenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor :	4 x 25 kg
Stock réactif Silacor :	0 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un débouage lent et permanent du circuit de chauffage (Voir offre RT 20.02/178).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 25 octobre 2021

6160-001QVH 10.21 CHA-A

à l'attention de **M. Vermeersch**

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 4ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection manuelle de 100 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 15 Octobre 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	28.6	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		8.2	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	29.2	42.5	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.3	166.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.9	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1562.0	1122.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.3	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		2.2	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 19/10/2021 :	5755 m ³	
	visite du 21/09/2021 :	5680 m ³	Δ = 75 m³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection manuelle de 100 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 4 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 75 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, désembouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant...?).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **ClaroX DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (Voir offre **RT 20.02/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

CRAM

49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 29 novembre 2021

6160-001RNV 11.21 CHA-A

à l'attention de *M. Vermeersch*

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 4ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 17 novembre 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	21.4	<1.0	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		11.4	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	31.7	48.7	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.8	151.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		1.5	2 à 30 mg/l	Légèrement insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1620.0	1032.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.5	9,5 à 11,5	Correct
Fer mg/l	Fer total		1.8	< 0,1	Correct

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer devenue correcte due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de débouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 17/11/2021 :	5899 m ³	
	visite du 19/10/2021 :	5755 m ³	$\Delta = 144 \text{ m}^3$

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un taux d'ortho phosphates entre 2 et 30 mg/l sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 6 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique Clarox DN 65 raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un débouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

CRAM
49 rue Métiers (des)
60000-BEAUVAIS

Cergy le 07 janvier 2022

6160-001SAR 12.21 CHA-A

à l'attention de *M. Vermeersch*

Concerne : **Chaufferie Biomasse 49 rue Métiers (des) 60000 BEAUVAIS**
(contrat n° 6160)

Rapport de visite contractuelle du 4ème trimestre 2021

**Mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox
Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor pour correction**

Nous faisons suite à notre visite du 22 Décembre 2021 dans le cadre de nos prestations contractuelles et vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos résultats, commentaires et préconisations éventuelles.

Analyses d'eau - Circuit chauffage :

Mesure		Eau de Ville	Réseau chauffage	Valeur Cible	Appréciation
TH °f	Dureté de l'eau	34.4	1.2	Inférieure à 5°f	Correct
TA °f	Titre alcalimétrique		6.1	5 à 35 °f	Correct
TAC °f	Titre alcalimétrique complet	29.6	40.6	+/- valeur TA réseau + TAC eau de ville	Correct
SiO₂ mg/l	Silicates	13.6	116.0	50 à 250 mg/l	Satisfaisant
PO₄ mg/l	Ortho phosphates		0.9	2 à 30 mg/l	Insuffisant
Ω x cm	Résistivité	1629.0	1232.0	Indicative	Indicative
pH	Potentiel Hydrogène		9.3	9,5 à 11,5	Légèrement insuffisant
Fer mg/l	Fer total		3.5	< 0,1	Non négligeable

TH : Titre hydrotimétrique ou Dureté. Teneur en calcium et magnésium en solution dans l'eau.

TA : Titre alcalimétrique. Teneur en hydroxyde (OH⁻), et en carbonate (CO₃²⁻) en solution dans l'eau.

Remarque : si le pH de l'eau est inférieur à 8,35, le TA sera toujours égal à 0.

TAC : Titre alcalimétrique complet. Teneur en hydroxyde (OH⁻), en carbonate (CO₃²⁻) et en hydrogénocarbonate (HCO₃⁻) en solution dans l'eau.

pH : Potentiel Hydrogène. Echelle de mesure de l'acidité ou de la basicité d'une eau

Résistivité de l'eau : Caractéristique d'une eau à transmettre plus ou moins un courant électrique d'un point à un autre.

Ces analyses mettent en évidence :

- La mise en oeuvre légèrement insuffisante du procédé Antiox (Avis technique n°19/16-143_V1) par injection du réactif Silacor (Teneur en silicates et orto phosphates, valeur du pH et du TA).
- Une teneur en oxyde de fer non négligeable due à l'effet dispersant du réactif inhibiteur de corrosion Silacor et liée aux phénomènes de corrosion passés. Cet oxyde de fer traduit le bon déroulement de la phase de désembouage curatif lent avec effet préventif de protection active du circuit de chauffage.

Relevé de l'appoint d'eau sur la période :

- *Volume du réseau estimé à 150 m³.*

Index compteur :	visite du 22/12/2021 :	6103 m ³	
	visite du 18/11/2021 :	5899 m ³	Δ = 204 m³

Actions correctives effectuées lors de cette visite :

- Injection à la pompe d'épreuve de 150 kg de réactif Silacor de façon à obtenir un pH de 9,5 à 11,5 sur l'eau du réseau chauffage.

Livraison de réactif Silacor : 6 x 25 kg
Stock réactif Silacor : 0 kg

Préconisations :

- **Appoint d'eau anormal du circuit de chauffage, il y a lieu de rechercher l'origine des fuites ou les raisons expliquant ces 204 m³ de renouvellement d'eau (Extractions, désembouage hydro-pneumatique, vase de maintien de pression débordant...?).**
- **Le compteur émetteur d'impulsions utilisé pour l'ensemble de dosage chauffage est hors service. Vous trouverez ci joint notre offre pour son remplacement (voir offre : MLB 21.01/016).**
- Il y a lieu de poursuivre le conditionnement du circuit par la mise en oeuvre du réactif **Silacor** (**Silacor** est mis en oeuvre à raison de 2 kg/m³ d'eau du circuit et de façon à maintenir un pH de 9.5 à 11.5).
- Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un filtre magnétique **Clarox DN 65** raccordé en dérivation de la canalisation retour chauffage (mise en place d'un circulateur assurant un débit de 7 à 10 m³/h pour une perte de charge de 0,01 bar et d'une vanne TA en Ø 40). Ce filtre magnétique est destiné à effectuer un désembouage lent et permanent du circuit de chauffage (voir offre : **RT 20.08/178**).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, messieurs, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Approbateur

Johan Buillon

ANNEXE 8 - REMPLACEMENT DES EXTINCTEURS

BORDEREAU DE LIVRAISON




EXPEDITEUR SICLI CHUBB ZI PORTE QUEST PARC CERGY 8 F 95480 PIERRELAYE	ADRESSE DE LIVRAISON BCSJ (CHEZ CRAM) CHAUFFERIE BOIS ST JEAN 49 RUE DES METIERS/0613823642 TEL CLIENT : 0235242526 FR 60155 BEAUVAIS
AGENCE – VOTRE CORRESPONDANT CHUBB FRANCE AMIENS SERVICES PORTABLES 11 RUE MATHIAS SANDORF FR 80440 BOVES	Date 2/06/2021 Poids total 157,8 Nbre de colis 1 Info Transport No. d'expédition 631180
ADRESSE SITE CLIENT BCSJ (CHEZ CRAM) CHAUFFERIE BOIS ST JEAN 49 RUE DES METIERS FR 60155 BEAUVAIS	No. commande du client BCSJ PIC LV 482 Référence Client No. commande interne 751917 No. commande agence 02 CV 8471635  Page 1

No.	Code article	Description	No. lot	Qté expédiée
1000	P0J001	INTEGRAL E9 AFFF J001	210510	1 UN
2000	P0J003	INTEGRAL P9 ABC J003	210512	8 UN
3000	P0J002	INTEGRAL P6 ABC J002	210429	1 UN

Remarques:

COLLABORATEUR : 09947

Le Client, soussigné, reconnaît que le matériel a été livré Nom :

Lieu, Date : Signature :

Chubb France

 Société en commandite simple - Capital social de 32 302 720 € - 702 000 522 RCS Pontoise - TVA FR 46 702 000 522 - APE : 2790 Z
 10, avenue de l'Entreprise - Parc St Christophe - Bâtiment Magellan 1 - 95862 Cergy Pontoise Cedex

ANNEXE 9 - VISITE RÉGLEMENTAIRE DES MOYENS D'ACCÈS ET DE LEVAGE

POTENCE



Bureau Veritas Exploitation SAS

COMPIEGNE 2
5 ter rue Clément Ader
60200 COMPIEGNE France
Téléphone : 03 44 20 02 85
Mail : jerome.grosclaude@bureauveritas.com

A l'attention de M. VERMEERSCH LUC

BOIS CHALEUR SAINT JEAN
48 RUE DES METIERS
60000 BEAUVAIS

Rapport de vérification contractuelle

SUPPORT POTENCE COMEGE POTENCE N° 100059



Intervention du 14/12/2021

Coordonnées du site :

Nom du site : BOIS CHALEUR SAINT JEAN
Latitude : 2.0773
Longitude : 49.4185

Lieu d'intervention :

48 RUE DES METIERS
60000 BEAUVAIS

Numéro d'affaire : 8746778

Référence du rapport : 8746778/3.3.1.R

Rédigé le : 14/12/2021

Par : Jerome GROSCLAUDE

Ce document a été validé par son auteur



Ce rapport contient 1 fiche

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle est mentionnée : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications, y annexer le présent rapport et le tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

	Pictogrammes		
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. VERMEERSCH LUC.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

SUPPORT POTENCE : 1

- ✓ Fiche n° 1 : Localisation : BCSJ / ETAGE CHAUFFERIE
Marque: COMEGE Type: POTENCE n°série: 100059
Avis général : **Satisfaisant.**

Fiche N°1	SUPPORT POTENCE	N° série : 100059
	Marque : COMEGE	

	Type : POTENCE	Texte de référence : Code du Travail R4321-1
	Année de fabrication : 2010	
	Localisation : BCSJ / ETAGE CHAUFFERIE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. VERMEERSCH LUC

 **Avis général : Satisfaisant.**

Caractéristiques

C.M.U. (kg) : 1000 Portée (m) : 5.0	Hauteur de levage (m) : 14.0 Marquage Constructeur : CE
--	--

Équipements

Désignation : Autre Vérfifié : Oui	Autre : Chariot porte palan
---	------------------------------------

Capacité (kg) : 1000

Fiche N°1	SUPPORT POTENCE	N° série : 100059
	Marque : COMEGE	

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

<p>Caractéristiques</p> <p>Équipements</p> <p>A Aspects documentaires</p> <p style="padding-left: 20px;">A.2 Affichage capacité</p> <p style="padding-left: 20px;">A.4 Affichages divers (plaques constructeur)</p> <p style="padding-left: 20px;">A.17 Rapports de vérification</p>	<p>2 Chemin, voie de roulement - support</p> <p style="padding-left: 20px;">2.1 Butoirs, amortisseurs</p> <p style="padding-left: 20px;">2.2 Fixations, rails poutres de roulement, potence, ancrage</p> <p style="padding-left: 20px;">2.4 Assise, état et résistance du sol et des structures d'appui</p> <p style="padding-left: 20px;">2.5 Calage (horizontalité)</p> <p>3 Charpente</p> <p style="padding-left: 20px;">3.5 Structure</p> <p style="padding-left: 20px;">3.7 Organes de roulement et de guidage</p>
--	---

«Référentiel» SUPPORT DE LEVAGE NON EQUIPE 7

Information complémentaire à l'attention du client

A - Aspects documentaires > A.17 - Rapports de vérification

Rapport de mise en service BUREAU VERITAS N° 2197502/1.1.1.r.R du 05/07/2010

VMS


RAPPORT PROVISOIRE DE VERIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification lors de la Mise en Service <input type="checkbox"/> Vérification lors de la Remise en Service <input checked="" type="checkbox"/> Vérification Générale Périodique
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires : <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1 ^{er} mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	

Entreprise		Identification de l'engin	
Nom : CRAM		Marque : COMEGE	
Adresse : BEAUVAIS 60		Modèle : 1000 kg	
		N° de série : 100059	
		Horamètre : NA	Année : 2010
Tel :	E-mail :	N° immatriculation :	
		N° parc : POTENCE	

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE			
Nettoyage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAIS SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	1000 kg	///
Limiteur de moment		///
Epreuve statique	1500 kg	///

Conditions de réalisation :

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil. <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :	
Lieu : BEAUVAIS 60	Validité : 3 mois <input type="checkbox"/> - 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Date de la vérification : 23/01/21	Nom et qualité du représentant client :
Nom du vérificateur : PREGNIARD	
Signature : 	Signature et tampon :

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

LMF GESTION SERVICES +
Rd 190 - Route de Meulan
78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88

SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

CHARGEURBergerat
Monnoyeur**RAPPORT****DE VERIFICATIONS GENERALES PERIODIQUES**

Pour les engins de chantier à conducteur porté utilisés en levage de charge.

PERIODICITE 6 MOIS

Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires concernées :

- soit de l'arrêté du 5 mars 1993 (complété par l'arrêté du 4 juin 1993)
- et de l'arrêté du 1 mars 2004 (terrassment + levage)
- soit de l'arrêté du 1 mars 2004 (levage uniquement)

MARQUE : CATERPILLAR BM SERVICES TYPE DE MATERIEL : chargeur compact sur pneus MODELE : 914 M N° SERIE : LH2401211 N° PARC : DATE DE PREMIERE MISE EN SERVICE : 23/10/2020 N° OR : BL	COPIE PLAQUE CONSTRUCTEUR MARQUE : CATERPILLAR BM SERVICES TYPE DE MATERIEL : chargeur compact sur pneus MODELE : 914 M N° SERIE : LH2401211 ANNEE : 2020 Nombre d'heures compteur lu : 196
---	---

PROPRIETAIRE DE L'APPAREIL	Nom : FLOTTE LOCATION - BM SERVICES Adresse : 93208 SAINT DENIS CEDEX 01 Tel : Fax :	ENTREPRISE UTILISATRICE DU MATERIEL	Nom : CRAM Adresse : 49 RUE DES METIERS 60000 BEAUVAIS Tel : 03.22.91.51.51 Fax :
-----------------------------------	--	--	---

VERIFICATION EFFECTUEE PAR LA SOCIETE :

Date de la vérification : 18/03/2021

BERGERAT MONNOYEUR	Direction régionale : Région Ile de France Nord Adresse : 1226, rue Denis Papin 77552 Moissy-Cramayel Tel : 0164131400 Fax : 0164131401
---------------------------	---

Nom du verificateur : Abouamrane Malik

Cachet de l'entreprise

Article R4323-24 à 27 du Code du Travail :

Les vérifications sont effectuées par des personnes qualifiées appartenant ou non à l'établissement dont la liste est tenue à disposition de l'inspecteur du travail, du contrôleur du travail, des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ainsi que de l'organisme professionnel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

EXEMPLAIRE PRELIMINAIRE A REMETTRE AU CLIENT A LA FIN DE LA VISITE

Extrait du document élaboré par le MTPS-SEIMAT-DLR-FNTP - Edition 2014

BM 284-10/2014

1/2

Vérification de l'engin : 914 M LH2401211

Date de la vérification : 18/03/2021

Client : FLOTTE LOCATION - BM SERVICES

RESULTATS DE LA VERIFICATION**SYNTHESE des OBSERVATIONS**

Ce bilan doit permettre à l'utilisateur de décider des mesures à prendre concernant l'engin vérifié.

L'essai statique de l'appareil de levage EST conforme à la norme de l'interprofession.

L'affaissement EST inférieur à 250 mm en 10 minutes, sans dépasser 125 mm par 5 minutes.

A17: léger choc arrière gauche

L1: équipé de 3 clapets VCM en bon état de fonctionnement

Nom et visa du vérificateur
Abouamrane Malik



Contrôle effectué en présence de la
personne mise à disposition

Nom :SAGLAM Temel

Fonction :
Conducteur d'engin

Visa :

Note: la signature de l'accompagnateur doit figurer dans le rapport provisoire. Elle est facultative dans le rapport définitif.

EXEMPLAIRE PRELIMINAIRE A REMETTRE AU CLIENT A LA FIN DE LA VISITE

Extrait du document élaboré par le MTPS-SEIMAT-DLR-FNTP - Edition 2014

BM 284-10/2014

2/2

**Bergerat
Monnoyeur**


RAPPORT

DE VERIFICATIONS GENERALES PERIODIQUES

Pour les engins de chantier à conducteur porté utilisés en levage de charge.

PERIODICITE 6 MOIS

Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires concernées :

- soit de l'arrêté du 5 mars 1993 (complété par l'arrêté du 4 juin 1993)
- et de l'arrêté du 1 mars 2004 (terrassement + levage)
- soit de l'arrêté du 1 mars 2004 (levage uniquement)

MARQUE : CATERPILLAR BM SERVICES TYPE DE MATERIEL : chargeur compact sur pneus MODELE : 914 M N° SERIE : LH2401211 N° PARC : DATE DE PREMIERE MISE EN SERVICE : 23/10/2020 N° OR : BL	COPIE PLAQUE CONSTRUCTEUR MARQUE : CATERPILLAR BM SERVICES TYPE DE MATERIEL : chargeur compact sur pneus MODELE : 914 M N° SERIE : LH2401211 ANNEE : 2020 Nombre d'heures compteur lu : 287
---	---

PROPRIETAIRE DE L'APPAREIL	Nom : FLOTTE LOCATION - BM SERVICES Adresse : . 93208 SAINT DENIS CEDEX 01 Tel : Fax :	ENTREPRISE UTILISATRICE DU MATERIEL	Nom : CRAM Adresse : 49 RUE DES METIERS 60000 BEAUVAIS Tel : 03.22.91.51.51 Fax :
---	---	--	---

VERIFICATION EFFECTUEE PAR LA SOCIETE :

Date de la vérification : 21/10/2021

BERGERAT MONNOYEUR	Direction régionale : Région Ile de France Nord Adresse : 1226, rue Denis Papin 77552 Moissy-Cramayel Tel : 0164131400 Fax : 0164131401
-------------------------------	---

Nom du verificateur : ABOUAMRANE Malik

Cachet de l'entreprise

Article R4323-24 à 27 du Code du Travail :

Les vérifications sont effectuées par des personnes qualifiées appartenant ou non à l'établissement dont la liste est tenue à disposition de l'inspecteur du travail, du contrôleur du travail, des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ainsi que de l'organisme professionnel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

EXEMPLAIRE PRELIMINAIRE A REMETTRE AU CLIENT A LA FIN DE LA VISITE

Extrait du document élaboré par le MTPS-SEIMAT-DLR-FNTP - Edition 2014

BM 284-10/2014

1/2



Rapport d'intervention maintenance

Client

Compte BERGERAT MONNOYEUR SERVICES

Machine

Numéro de série	0H2401211	Date de mise en service	28/04/2020
Nom du matériel	914M-0H2401211	Compteur Heure Machine	287
Modèle	914M		

Intervention

N° OR / N° DI	BL93518	Adresse	117 RUE CHARLES MICHELS 93208 SAINT DENIS CEDEX France
Résumé	VGPL - échéance 17/09	Remise en service de la machine	<input checked="" type="checkbox"/>

Ressource de service

MALIK ABOUAMRANE

Questions sécurité

PDP et consignes de sécurité vues ?	Oui
Machine accessible en sécurité ?	Oui
E.P.I. disponibles ?	Oui
Intervention sécurisée ?	Oui
Je ne suis pas en travail isolé ?	Oui

Compte-rendu client

N° segment	Job Code / Component Code	Compte-rendu client
01	Seg 01 - 301 - VISITE GEN. PERIOD LEVAGE / 7000 - MACHINE	VGPL

Signature technicien

Signé par	Abouamrane
Type	Technicien
Date	25/10/2021 19:21
Signature	



Rapport d'intervention maintenance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SA', is written across the page.

Signature client

Signé par

Type Client

Date

Signature

Motif client absent

Conditions générales

Conditions Générales d'Intervention BERGERAT MONNOUYEUR

I. COMMANDE

1.1 Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales d'Intervention (CGI) qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat. Les CGI s'appliquent à tous dépannages, visites ou réparation de machines et véhicules neufs ou d'occasion, d'équipements et plus généralement tous biens objets d'une demande d'intervention auprès de Bergerat Monnoyeur.

1.2 Le Client reconnaît avoir été pleinement informé que toute demande d'intervention doit faire l'objet d'une confirmation écrite quelle que soit la forme de cet écrit : courrier, fax ou courrier électronique. Toute commande écrite signée par lui constitue un engagement ferme et définitif. En conséquence, l'annulation d'une demande d'intervention pourra entraîner, le versement par le Client, au profit Bergerat Monnoyeur, d'indemnités pour annulation.

1.3 Toutefois, en cas d'urgence ou du temps manquerait, pour un échange de correspondance, l'apposition de la signature du Client ou de son préposé sur l'ordre de mission présentée par le dépanneur, précédée de la mention « lu et approuvé », vaut bon de commande ferme et définitive.

II. CONSIGNES DE SECURITE

2.1 Avant le début de l'intervention de Bergerat Monnoyeur le client définit les mesures qui doivent être prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques. Conformément à l'Article R. 4512-6 du code du travail. Le Client doit communiquer aux préposés de Bergerat Monnoyeur les consignes de sécurité en vigueur dans son établissement, notamment son plan de prévention.

2.2 La présence d'un représentant du Client est obligatoire pendant toute la durée de l'intervention des préposés de Bergerat Monnoyeur sur les chantiers du Client ou en ses locaux.

III. PRIX

3.1 Facturation

Sauf stipulation contraire, le prix sera déterminé après exécution de ladite prestation en fonction de la facturation des paramètres suivants, taxes en sus :

- La facturation du temps de main d'œuvre sur le site (soit le nombre d'heures de travail effectif sur chantier multiplié par le taux horaire Bergerat Monnoyeur en vigueur, toute heure commencée étant due en entier).
- La facturation du forfait déplacement par jour d'intervention.
- La facturation des frais relatifs aux interventions dans des conditions exceptionnelles (notamment : erreur sur la localisation de la machine, déplacement sur différents sites, impossibilité d'accéder en voiture à la machine, etc...).

3.2 Majoration éventuelle de prix

Il n'y a pas de majoration pour les heures supplémentaires, sauf pour les heures de nuit (de 21 heures à 6 heures) et celles réalisées les dimanches et jours fériés, effectuées à la demande expresse du Client. Dans ces hypothèses, le taux horaire en vigueur pratiqué par Bergerat Monnoyeur sera majoré de 25% en cas d'intervention de nuit et de xx% pour les interventions durant les dimanches et jours fériés. Dans tous les cas, les taxes sont calculées en sus.

IV. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Sauf conditions particulières de règlement, les paiements sont payables nets et sans escompte au jour de la livraison. En cas d'obtention de conditions particulières de règlement sur le devis, le délai de paiement ne pourra excéder 45 jours fin de mois.

4.2 Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de paiement le jour suivant la date de paiement convenu, sans qu'un rappel soit nécessaire, et sans préjudice de droit de Bergerat Monnoyeur à se prévaloir de la clause de réserve de propriété, le cas échéant. Les pénalités de retard seront dues, y compris les dimanches et jours fériés. Les factures en retard de paiement seront majorées des intérêts de retard décomptés à trois fois l'intérêt légal.

4.3 En sus des intérêts de retard conventionnels, huit jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans réponse, pour toute créance devenue exigible et restée impayée au terme de l'échéance convenue, Bergerat Monnoyeur se réserve le droit d'ajouter à la somme due, une indemnité de 15% du prix l'intervention impayée TTC avec un minimum de 40 Euros pour remise du dossier au contentieux sans préjudice de tous autres frais judiciaires s'il y a lieu.

V. VENTE DE PIÈCES - RESERVE DE PROPRIETE

5.1 Toute vente de pièces de rechange réalisée à l'occasion d'une intervention des techniciens ou dépanneurs de Bergerat Monnoyeur sera facturée au Client conformément aux conditions générales de vente de Bergerat Monnoyeur.

5.2 Dans ce cas, les pièces de rechange vendues, malgré la livraison, demeurent la propriété de Bergerat Monnoyeur jusqu'à leur complet paiement du prix en principal et accessoires, conformément aux articles 2367 et suivants du code civil et L.624-10 et suivants du code de commerce. Tout défaut de paiement pourra entraîner la revendication des pièces. Les risques liés aux pièces vendues sont néanmoins transférés au Client dès la livraison.

VI. GARANTIE

6.1 Etendue - modalités

Les réparations effectuées par Bergerat Monnoyeur sont garanties pendant une durée de trois (3) mois à compter de la date de fin d'intervention.

Les pièces sont garanties six (6) mois à compter de leur livraison.

La garantie accordée au Client consiste en la réparation ou le remplacement des pièces reconnues défectueuses par Bergerat Monnoyeur. Cet échange n'a pas pour effet de prolonger le délai de garantie de la pièce. En aucun cas, l'immobilisation du matériel, le délai de réparation ou d'échange, les coûts de transport, les frais de démontage et de remontage ainsi que les dommages causés aux installations environnantes ne peuvent donner lieu au versement d'une indemnité quelconque par Bergerat Monnoyeur au profit du Client. La garantie n'est accordée qu'après examen des pièces défectueuses retournées au Prestataire.

Le choix entre la réparation ou le remplacement au titre de la garantie ainsi que les modalités d'exécution de ces différentes opérations est de la compétence exclusive Bergerat Monnoyeur. Toute pièce remplacée en application des présentes dispositions devient la propriété Bergerat Monnoyeur.

6.2 Exclusions

La garantie sera refusée et Bergerat Monnoyeur sera déchargé de toute responsabilité lorsque :

- Des pièces montées par le personnel Bergerat Monnoyeur auront été remplacées par le Client par des pièces d'une autre origine ;
 - Les avaries à l'origine de la demande de garantie sont dues à une négligence ou à une utilisation du matériel par le Client ne respectant pas les préconisations du constructeur ou Bergerat Monnoyeur, le cas échéant ;
 - Le remplacement de certaines pièces jugé nécessaire par Bergerat Monnoyeur aura été refusé par le Client.
- La garantie ne couvre pas les coûts de transfert des pièces défectueuses ni celui du retour des pièces réparées ou remplacées, lesquels coûts demeurent toujours à la charge du Client, de même qu'en cas de réparation sur le site d'installation, les frais de déplacement des techniciens Bergerat Monnoyeur. La garantie est exclue pour les incidents dus à des cas fortuits ou de force majeure, pour tous remplacements ou réparations résultant d'une usure normale ou provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien, et utilisation dans des conditions non conformes aux préconisations du constructeur et Bergerat Monnoyeur.

VII. RESPONSABILITE

7.1 Bergerat Monnoyeur s'engage à faire effectuer ses interventions par du personnel qualifié, disposant de toutes les compétences et habilitations nécessaires pour réaliser ces prestations dans le respect de la réglementation en vigueur, des spécifications contractuelles et des règles de l'art.

7.2 A l'exclusion de la faute lourde Bergerat Monnoyeur et de la réparation des dommages corporels, la responsabilité Bergerat Monnoyeur sera plafonnée, toutes causes confondues, au moment de la réparation ou de l'intervention effectuée.

7.3 En aucun cas, Bergerat Monnoyeur ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels et/ou indirects dont le Client pourrait se prévaloir au titre d'une réclamation, notamment les pertes de production, d'exploitation et de profit, de préjudice commercial.

VIII. LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

8.1 La loi française est seule applicable aux présentes CGI.

IX. REGLEMENT DES LITIGES - ATTRIBUTION DES COMPETENCES

Tout différend relatif à l'application du contrat, sera soumis, à défaut d'accord amiable entre les Parties dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant la difficulté en cause, aux Tribunaux compétents de Bobigny.

X. FRAIS

Tous les frais résultant du non-respect des obligations du Client demeurent à la charge de ce dernier. Il en est de même des frais d'extrait de registre du commerce, de greffes de tribunaux de commerce, des frais de constitution et de mainlevée de sûretés réelles et/ou personnelles, etc...

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

Les informations recueillies dans le présent document ou ultérieurement ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication aux destinataires déclarés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés que pour les seules nécessités de gestion ou d'actions commerciales. Ces informations pourront être toutefois communiquées aux entreprises extérieures liées contractuellement au Vendeur pour la gestion et l'exécution des présentes, dans la stricte limite de leurs attributions respectives. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978, en particulier après paiement de la redevance légale sauf rectification justifiée.

PALAN



VMS

RAPPORT PROVISOIRE DE VERIFICATION	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification lors de la Mise en Service <input type="checkbox"/> Vérification lors de la Remise en Service <input checked="" type="checkbox"/> Vérification Générale Périodique
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires : <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1 ^{er} mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	

Entreprise		Identification de l'engin	
Nom : CRAM		Marque : TALE	
Adresse : BEAUNVAIS 60		Modèle : VS III	
Tel :	E-mail :	N° de série : 319041806X	Année : 2019
		Horamètre : NA	
		N° immatriculation :	
		N° parc : PAL-1806	

CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRÔLE			
Nettoyage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rapport (s) de vérification précédent (s) Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Carnet de Maintenance Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAIS SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	1000 kg	" "
Limiteur de moment		
Epreuve statique	1500 kg	" "

Conditions de réalisation :

RESULTATS DE LA VERIFICATION	
<input checked="" type="checkbox"/> Les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil. <input type="checkbox"/> Les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :	
Lieu : BEAUNVAIS 60	
Date de la vérification : 29/10/2019	Validité : 3 mois <input type="checkbox"/> - 6 mois <input type="checkbox"/> - 12 mois <input checked="" type="checkbox"/>
Nom du vérificateur : PREGOARD J.	Nom et qualité du représentant client :
Signature : 	Signature et tampon :

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaire sur le registre de sécurité prévu à l'article L620-6 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R233-12.

Gestion de votre parc sur www.lmf.fr

LMF GESTION SERVICES +

Rd 190 - Route de Meulan

78440 GUITRANCOURT

Tel: 01.34.78.44.00 - Fax: 01.34.78.47.88


SARL au capital de 50 000,00 € - RCS Versailles 812 504 843 - APE 7120 A - SIRET 812 504 843 000 10 - TVA N° FR86812504843

PORTE PALAN



RAPPORT DE VERIFICATION	Vérification Générale Périodique
N° 7368690	
Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires: <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 1er mars 2004 <input type="checkbox"/> Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993	Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L4711-1 à 5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R4323-19

Entreprise	Identification de l'engin
Nom : CRAM BEAUVAIS Adresse : 9 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS Tel: 0668720348	Marque: YALE Modèle: P1 N° de série: 424611 Horamètre: NA Année: 2009 N° immatriculation : N° parc : PORTE_PALAN




CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTROLE			
Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport(s) de vérification précédent(s) Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Carnet de maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAI SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	N/A	N/A
Limiteur de capacité	N/A	N/A
Conditions de réalisation		

RESULTATS DE LA VERIFICATION
<input checked="" type="checkbox"/> Dans la limite de la mission qui nous a été confiée, les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil
<input type="checkbox"/> Dans la limite de la mission qui nous a été confiée, les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :



Lieu : BEAUVAIS 60 (Agence)	
Date de la vérification: 29/04/2021	Validité de la vérification: 12 mois
Nom du vérificateur : PREGNIARD Jonathan	Tampon :
Signature : 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10 </div>

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

"F" **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

"V" **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

"E" **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

"SO" **Sans Objet** - "B" **Bon Etat** - "D" **Défaut** - "N/A" **Non applicable**

CHASSIS		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Boulonnerie	V		X			
Articulation	VF		X			
Vérins direction	VF	X				
Vérins de blocage	F	X				
Vérins de stabilisation	VF	X				
Patins stabilisateurs	VF	X				
Poutres de stabilisation	VF	X				
Lame de stabilisation	V	X				
Bâti de flèche - chevalet	VF	X				
Col de cygne	V	X				
Benne - Tablier	V	X				
Marche pieds	V	X				
Garde-corps	V	X				
Points d'arrimage (manutention)	V	X				
Structure de protection (ancrage)	V		X			
Fixation contrepoids	V	X				
Barre de verrouillage	V		X			
Plaque de poussée	V	X				

TRAIN PORTEUR et TRANSMISSION		SO	B	D	Observation	N°
Pneumatiques	V	X				
Jantes	V	X				
Chaînes, patins, galets, roues folles, barbotins, train de roulement complet	VF		X			
Tension de chaîne	V	X				
Tendeurs visibles	VF	X				
Réducteurs	VF	X				
Cylindre, bille	VF	X				
Ponts, différentiels	VF	X				
Freins, dispositifs d'arrêts	VF	X				
Cardans	VF	X				
Boîte de transfert	VF	X				
Boîte de vitesse	VF	X				
Convertisseur	VF	X				
Niveaux d'huile	V	X				
Liaisons et raccordements hydrauliques & pneumatiques	V	X				
Moteurs de translation	VF	X				
Joint tournant	V	X				

EQUIPEMENTS / OUTILS		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Articulations, axes, bagues	VF		X			
Boulonnerie	V		X			
Vérins d'équipement	VF	X				
Liaisons, raccords	V		X			
Outils						
Chariot de translation	VF		X			
Support monorail						
Fixation de l'outil	VF		X			
Protections	V		X			
Couronne d'orientation	V	X				
Système d'orientation	VF	X				
Immobilisation tourelle	VF	X				

GROUPES DE PROPULSION		SO	B	D	Observation	N°
Protection du moteur	V	X				
Isolations phoniques	V	X				
Protections parties tournantes	V	X				
Niveau liquide de refroidissement	V	X				
Niveau huile moteur	V	X				
Filtration air	V	X				
Pot d'échappement	VF	X				
Etat du réservoir de carburant	V	X				
Fixation du réservoir de carburant	V	X				
Fixation de la bouteille de gaz	V	X				
Etat de la bouteille de gaz	V	X				
Canalisations de gaz	V	X				
Raccords gaz	V	X				
Vannes d'alimentation gaz	V	X				
Installation électrique	V	X				
Dispositif de sécurité au démarrage	VF	X				
Niveau d'huile hydraulique	V	X				
Soupape de sécurité (récipient fixé à demeure)	V	X				
Faisceau électrique	V	X				
Câblage de la batterie	V	X				
Fixation de la batterie	V	X				
Etat de la batterie	V	X				
Câble de charge	V	X				
Plaque d'identification de la batterie	V	X				

POSTE DE CONDUITE		SO	B	D	Observation	N°
Moyens d'accès	V	X				
Cabine	V	X				
Rétroviseurs	V	X				
Essuie glace - lave glace	VF	X				
Siège et fixations	VF	X				
Ceinture de sécurité	VF	X				
Identification commandes	V	X				
Tableau de bord	V	X				
Compteur de vitesse	V	X				
Eclairage routier & de travail	VF	X				
Eclairage compartiment moteur	VF	X				
Avertisseur	VF	X				
Direction ou commande de secours	VF	X				
Ventilation chauffage	VF	X				
Climatisation	VF	X				
Gyrophare	VF	X				

POSTES DE COMMANDE		SO	B	D	Observation	N°
Dispositif de mise en service	VF	X				
Dispositif d'arrêt moteur	VF	X				
Fonctionnement des commandes de translation	VF	X				
Identification des commandes de translation	V	X				
Etat des pédales	V	X				
Fonctionnement des commandes de manipulation (distributeur)	VF	X				
Identification des commandes de manipulation de la charge (distributeur)	V	X				
Protection R.O.P.S / F.O.P.S / T.O.P.S	V	X				
Fixations	V	X				
Autres dispositifs	VF	X				
Batteries	V	X				
Coupe batterie	VF	X				

PLAQUES INDICATRICES		SO	B	D	Observation	N°
Marquage de conformité	V		X			
Plaque constructeur	V		X			
Plaque de capacité, tableau de charge	V		X			
Consignes de sécurité à chaque poste de conduite	V		X			
Plaque de niveau sonore	V	X				
Pictogramme de sécurité	V		X			

DISPOSITIFS DE SECURITE		SO	B	D	Observation	N°
Arrêt d'urgence	VF	X				
Clapet de sécurité	V	X				
Indicateur de surcharge	V	X				
Efficacité des dispositifs mis en place	E	X				
Efficacité du dispositif	F	X				

TRANSPALETTE




RAPPORT DE VERIFICATION	Vérification Générale Périodique
N° 7368689	

Visite effectuée conformément aux prescriptions réglementaires:
 Arrêté du 1er mars 2004
 Arrêté du 5 mars 1993 complété par celui du 4 juin 1993

Le chef d'établissement doit consigner le résultat des vérifications réglementaires sur le registre de sécurité prévu à l'article L4711-1 à 5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu à l'article R4323-19

Entreprise	Identification de l'engin
Nom : CRAM BEAUVAIS Adresse : 9 Rue des Métiers 60000 BEAUVAIS Tel: 0668720348	Marque: LITTLE MULTE Modèle: HU PROFI 25TA N° de série: 5912018295 Horamètre: NA Année: 2010 N° immatriculation : N° parc : IDF/SEC/060



CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTROLE			
Nettoyage de la machine Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Graissage de la machine Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Lecture des consignes Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Zone d'essai sécurisée Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Manuel d'utilisation Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de conformité Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Rapport(s) de vérification précédent(s) Oui <input checked="" type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>	Carnet de maintenance Oui <input type="checkbox"/> - Non <input checked="" type="checkbox"/>

CONDITIONS D'ESSAI SI EQUIPEMENT LEVAGE		
Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essai disponible
Tous mécanismes	2500 Kg	2500 Kg
Limiteur de capacité	N/A	N/A
Conditions de réalisation		

RESULTATS DE LA VERIFICATION
<input checked="" type="checkbox"/> Dans la limite de la mission qui nous a été confiée, les vérifications n'ont pas relevé d'anomalie sur la possibilité d'utilisation de cet appareil
<input type="checkbox"/> Dans la limite de la mission qui nous a été confiée, les vérifications ont donné lieu aux observations suivantes qu'il y a lieu de satisfaire pour l'utilisation de cet appareil :



Lieu : BEAUVAIS 60 (Agence)	
Date de la vérification: 29/04/2021	Validité de la vérification: 12 mois
Nom du vérificateur : PREGNIARD Jonathan	Tampon :
Signature : 	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> LMF GESTION SERVICES + RD 190 - Route de Meulan 78440 GUITRANCOURT Tél. : 01 34 78 44 00 - Fax : 01 34 78 47 88 Mail : contact@lmf.fr SIRET : 812 504 843 000 10 </div>

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

"F" **Fonctionnement** signifie vérification de fonctionnement; il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement si le fonctionnement est correct.

"V" **Visuel** signifie examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec éventuellement démontage de carters ou capots. Par carters et capots, il faut comprendre protecteurs ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767.

"E" **Essai avec charge** signifie essai de fonctionnement en charge. Les valeurs de charges données sur le tableau de charge ou dans la notice d'instructions ainsi que la ou les charges et portées utilisées pour la réalisation des essais doivent figurer dans le présent rapport de vérification.

"SO" **Sans Objet** - "B" **Bon Etat** - "D" **Défaut** - "N/A" **Non applicable**

CHASSIS		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Boulonnerie	V		X			
Articulation	VF		X			
Vérins direction	VF	X				
Vérins de blocage	F	X				
Vérins de stabilisation	VF	X				
Patins stabilisateurs	VF	X				
Poutres de stabilisation	VF	X				
Lame de stabilisation	V	X				
Bâti de flèche - chevalet	VF	X				
Col de cygne	V	X				
Benne - Tablier	V	X				
Marche pieds	V	X				
Garde-corps	V	X				
Points d'arrimage (manutention)	V	X				
Structure de protection (ancrage)	V	X				
Fixation contrepoids	V	X				
Barre de verrouillage	V	X				
Plaque de poussée	V	X				

TRAIN PORTEUR et TRANSMISSION		SO	B	D	Observation	N°
Pneumatiques	V		X			
Jantes	V		X			
Chaînes, patins, galets, roues folles, barbotins, train de roulement complet	VF		X			
Tension de chaîne	V	X				
Tendeurs visibles	VF	X				
Réducteurs	VF	X				
Cylindre, bille	VF	X				
Ponts, différentiels	VF	X				
Freins, dispositifs d'arrêts	VF	X				
Cardans	VF	X				
Boîte de transfert	VF	X				
Boîte de vitesse	VF	X				
Convertisseur	VF	X				
Niveaux d'huile	V	X				
Liaisons et raccordements hydrauliques & pneumatiques	V		X			
Moteurs de translation	VF	X				
Joint tournant	V	X				

EQUIPEMENTS / OUTILS		SO	B	D	Observation	N°
Mécano soudure	V		X			
Articulations, axes, bagues	VF		X			
Boulonnerie	V		X			
Vérins d'équipement	VF		X			
Liaisons, raccords	V		X			
Outils						
Fourches à palette	VF		X			
Fixation de l'outil	VF		X			
Protections	V		X			
Couronne d'orientation	V	X				
Système d'orientation	VF	X				
Immobilisation tourelle	VF	X				

GROUPES DE PROPULSION		SO	B	D	Observation	N°
Protection du moteur	V	X				
Isolations phoniques	V	X				
Protections parties tournantes	V	X				
Niveau liquide de refroidissement	V	X				
Niveau huile moteur	V	X				
Filtration air	V	X				
Pot d'échappement	VF	X				
Etat du réservoir de carburant	V	X				
Fixation du réservoir de carburant	V	X				
Fixation de la bouteille de gaz	V	X				
Etat de la bouteille de gaz	V	X				
Canalisations de gaz	V	X				
Raccords gaz	V	X				
Vannes d'alimentation gaz	V	X				
Installation électrique	V	X				
Dispositif de sécurité au démarrage	VF	X				
Niveau d'huile hydraulique	V		X			
Soupape de sécurité (récipient fixé à demeure)	V	X				
Faisceau électrique	V	X				
Câblage de la batterie	V	X				
Fixation de la batterie	V	X				
Etat de la batterie	V	X				
Câble de charge	V	X				
Plaque d'identification de la batterie	V	X				

POSTE DE CONDUITE		SO	B	D	Observation	N°
Moyens d'accès	V	X				
Cabine	V	X				
Rétroviseurs	V	X				
Essuie glace - lave glace	VF	X				
Siège et fixations	VF	X				
Ceinture de sécurité	VF	X				
Identification commandes	V	X				
Tableau de bord	V	X				
Compteur de vitesse	V	X				
Eclairage routier & de travail	VF	X				
Eclairage compartiment moteur	VF	X				
Avertisseur	VF	X				
Direction ou commande de secours	VF	X				
Ventilation chauffage	VF	X				
Climatisation	VF	X				
Gyrophare	VF	X				

POSTES DE COMMANDE		SO	B	D	Observation	N°
Dispositif de mise en service	VF		X			
Dispositif d'arrêt moteur	VF	X				
Fonctionnement des commandes de translation	VF	X				
Identification des commandes de translation	V	X				
Etat des pédales	V	X				
Fonctionnement des commandes de manipulation (distributeur)	VF		X			
Identification des commandes de manipulation de la charge (distributeur)	V	X				
Protection R.O.P.S / F.O.P.S / T.O.P.S	V	X				
Fixations	V	X				
Autres dispositifs	VF		X			
Batteries	V	X				
Coupe batterie	VF	X				

PLAQUES INDICATRICES		SO	B	D	Observation	N°
Marquage de conformité	V		X			
Plaque constructeur	V		X			
Plaque de capacité, tableau de charge	V		X			
Consignes de sécurité à chaque poste de conduite	V	X				
Plaque de niveau sonore	V	X				
Pictogramme de sécurité	V	X				

DISPOSITIFS DE SECURITE		SO	B	D	Observation	N°
Arrêt d'urgence	VF	X				
Clapet de sécurité	V	X				
Indicateur de surcharge	V	X				
Efficacité des dispositifs mis en place	E		X			
Efficacité du dispositif	F	X				

ANNEXE 10 - ANALYSE ÉCHANTILLON DE BOIS SOCOR



Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 30/04/2021

BOIS CHALEUR SAINT JEAN
 M. Luc VERMEERSCH

203 Rue Demidoff
 76000 LE HAVRE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-4948	Référence contrat :	SOCC14-277
Identification rapport :	SOC2104-3036 V1	Identification échantillon :	SOC2104-3036
Doc Adm Client :	Commande BCSJ PIC LV3621		
Référence client :	06543		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 21/02/2021 à 10h00	Réceptionné le 21/04/2021	
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 21/04/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	30.3	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
<i>Analyse de base</i>						
Cendres à 550°C	1.1	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Cendres à 550°C	0.7	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
<i>Analyse élémentaire</i>						
Carbone total	50.7	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Carbone total	35.3	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	6.04	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	7.60	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
<i>Analyse thermique</i>						

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 30/04/2021

Identification rapport: SOC2104-3036 V1

Destinataire : BOIS CHALEUR SAINT JEAN

Doc Adm Client : Commande BCSJ PIC LV3621

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4765	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19950	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	3321	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	13904	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4468	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18707	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2948	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	12343	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 03/05/2021

BOIS CHALEUR SAINT JEAN
 M. Luc VERMEERSCH

203 Rue Demidoff
 76000 LE HAVRE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □
 Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
 Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
 La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-4948	Référence contrat :	SOCC14-277
Identification rapport :	SOC2104-3037 V1	Identification échantillon :	SOC2104-3037
Doc Adm Client :	Commande BCSJ PIC LV3621		
Référence client :	Echantillon du 07/04/2021		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 07/04/2021 à 09h00	Réceptionné le 21/04/2021	
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 21/04/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
Analyses physiques						
Préparation/Broyage d'un échantillon	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	30.9	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Analyse de base						
Cendres à 550°C	1.4	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Cendres à 550°C	0.9	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Analyse élémentaire						
Carbone total	49.9	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Carbone total	34.5	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	5.95	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	7.57	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Analyse thermique						

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 03/05/2021

Identification rapport: SOC2104-3037 V1

Destinataire : BOIS CHALEUR SAINT JEAN

Doc Adm Client : Commande BCSJ PIC LV3621

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4662	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19519	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	3222	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	13490	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4369	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18292	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2849	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	11928	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





BOIS CHALEUR SAINT JEAN
 M. Luc VERMEERSCH

203 Rue Demidoff
 76000 LE HAVRE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □
 Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
 Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
 La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-15454	Référence contrat :	SOCC14-277
Identification rapport :	SOC2112-1976 V1	Identification échantillon :	SOC2112-1976
Doc Adm Client :	BCSJ PIC LV9621		
Référence client :	BOIS		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 27/10/2021 à 10h00	Réceptionné le 17/12/2021	
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 19/12/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
Analyses physiques						
Préparation d'un échantillon de biocombustible	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	31.4	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Analyse de base						
Cendres à 550°C	1.1	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Cendres à 550°C	0.8	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Analyse élémentaire						
Carbone total	50.0	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Carbone total	34.3	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	6.26	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	7.81	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Analyse thermique						

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 11/01/2022

Identification rapport: SOC2112-1976 V1

Destinataire : BOIS CHALEUR SAINT JEAN

Doc Adm Client : BCSJ PIC LV9621

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4660	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19510	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	3197	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	13385	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4352	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18221	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2813	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	11777	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





BOIS CHALEUR SAINT JEAN
M. Luc VERMEERSCH

203 Rue Demidoff
76000 LE HAVRE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-15643	Référence contrat :	SOCC14-277
Identification rapport :	SOC2112-2676 V1	Identification échantillon :	SOC2112-2676
Doc Adm Client :	Commande BCSJ PIC LV9621		
Référence client :	BOIS		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 24/11/2021 à 11h00	Réceptionné le 22/12/2021	
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 22/12/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
Analyses physiques						
Préparation d'un échantillon de biocombustible	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	27.1	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Analyse de base						
Cendres à 550°C	1.7	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Cendres à 550°C	1.2	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276			#
Analyse élémentaire						
Carbone total	49.6	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Carbone total	36.2	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	6.23	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Hydrogène total	7.57	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948			#
Analyse thermique						

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 12/01/2022

Identification rapport: SOC2112-2676 V1

Destinataire : BOIS CHALEUR SAINT JEAN

Doc Adm Client : Commande BCSJ PIC LV9621

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4694	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19653	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	3422	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	14327	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4387	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18367	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	3049	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	12766	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125			#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





SYLVOWATTS
M. Thibaud CHOPARD

4, Rue de Gournay
10000 TROYES

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC22-489	Référence contrat :	SOCC22-83
Identification rapport :	SOC2201-1341 V1	Identification échantillon :	SOC2201-1341
Référence client :	Chaussoy Epagny		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 30/11/2021 à 00h00 Réceptionné le 29/12/2021		
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 17/01/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Durée	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Humidité totale	49.2	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Matières sèches	50.8	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
0 à 1 mm	1.5	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
1 à 3,15 mm	1.4	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
3.15 à 8 mm	6.4	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
8 à 16 mm	25.5	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
16 à 31.5 mm	47.2	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
31.5 à 45 mm	11.2	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
45 à 63 mm	5.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
63 à 100 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
100 à 150 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
150 à 200 mm	1.7	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
200 à 250 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
Supérieur à 250 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 24/01/2022

Identification rapport: SOC2201-1341 V1

Destinataire : SYLVOWATTS

Chloe GIRARD
Responsable reception/préparation matrice solide





ONF ENERGIE
 M. Christophe LEBRUN
 3, Rue du Petit Château
 60200 COMPIEGNE

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □
 Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
 Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
 La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC21-16026	Référence contrat :	SOCC21-2120
Identification rapport :	SOC2112-3853 V1	Identification échantillon :	SOC2112-3853
Doc Adm Client :	ONF_ OUEST _C LEBRUN		
Référence client :	Code chantier : 2021-30GB-93 - Pour CRAM commune du chantier : Montgobert		
Nature:	Plaquettes forestières		
Prélèvement :	Prélevé le 21/12/2021 à 00h00 Réceptionné le 30/12/2021 Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 30/12/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Préparation d'un échantillon de biocombustible	-	-	NF EN ISO 14780			#
Humidité totale	43.1	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Matières sèches	56.9	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
0 à 1 mm	0.6	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
1 à 3,15 mm	0.4	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
3.15 à 8 mm	4.1	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
8 à 16 mm	20.9	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
16 à 31.5 mm	46.6	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
31.5 à 45 mm	15.6	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
45 à 63 mm	7.2	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
63 à 100 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
100 à 150 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 18/01/2022

Identification rapport: SOC2112-3853 V1

Destinataire : ONF ENERGIE

Doc Adm Client : ONF_ OUEST _C LEBRUN

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Détection	Références de qualité
150 à 200 mm	4.6	%	Tamisaie - NF EN ISO 17 827-1		#
200 à 250 mm	0.0	%	Tamisaie - NF EN ISO 17 827-1		#
Supérieur à 250 mm	0.0	%	Tamisaie - NF EN ISO 17 827-1		#
Analyse de base					
Cendres à 550°C	1.5	% sec	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276		#
Cendres à 550°C	0.8	% brut	Calcination à 550°C - Méthode interne PA209 ou PA276		#
Analyse élémentaire					
Hydrogène total	5.28	% sec	Microanalyseur - NF EN ISO 16948		#
Hydrogène total	7.83	% brut	Microanalyseur - NF EN ISO 16948		#
Analyse thermique					
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	4605	cal/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	19280	J/g sec	Calorimétrie - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	2620	cal/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique supérieur (PCS à volume constant)	10969	J/g brut	Calorimétrie - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	4345	cal/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	18192	J/g sec	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2235	cal/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	9357	J/g brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	9.357	MJ/kg brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2.599	kWh/kg brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#
Pouvoir calorifique inférieur (PCI à volume constant)	2599	kWh/t brut	Calcul - NF EN ISO 18125		#

Claude LAMBRE
Directeur Laboratoire





SYLVOWATTS
M. Thibaud CHOPARD

4, Rue de Gournay
10000 TROYES

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport, sauf lorsque l'information est fournie par le client. En outre, le laboratoire ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par le client et affectant la validité des résultats. □

Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Les activités de laboratoire sont réalisées au sein de SOCOR à DECHY, hormis les paramètres éventuellement sous-traités qui sont réalisés chez le sous-traitant, dont l'adresse est indiquée sur son rapport d'essais joint

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

La référence de l'échantillon, sa nature, ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier.

Identification dossier :	SOC22-489	Référence contrat :	SOCC22-83
Identification rapport :	SOC2201-1342 V1	Identification échantillon :	SOC2201-1342
Référence client :	Neufchatel en Bray		
Nature:	Autres Biocombustibles solides		
Prélèvement :	Prélevé le 30/11/2021 à 00h00 Réceptionné le 29/12/2021		
	Prélevé par le client		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 17/01/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Durée	Références de qualité	COFRAC
Analyse sur le produit						
<i>Analyses physiques</i>						
Humidité totale	34.7	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
Matières sèches	65.3	% brut	Séchage en étuve - Méthode interne PA 254			#
0 à 1 mm	1.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
1 à 3,15 mm	0.7	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-2			#
3.15 à 8 mm	4.4	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
8 à 16 mm	17.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
16 à 31.5 mm	46.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
31.5 à 45 mm	23.1	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
45 à 63 mm	6.5	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
63 à 100 mm	1.2	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
100 à 150 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
150 à 200 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
200 à 250 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#
Supérieur à 250 mm	0.0	%	Tamassage - NF EN ISO 17 827-1			#

SOCOR

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 24/01/2022

Identification rapport: SOC2201-1342 V1

Destinataire : SYLVOWATTS

Chloe GIRARD
Responsable reception/préparation matrice solide



ANNEXE 11 - SUIVI DES LIVRAISONS AVEC LES DISTANCES PARCOURUES

LIVRAISONS ONFE

Année	Mois	Semaine	Date Livraison	Emplacement Départ	Commune Départ	Dpt Départ	Lettre Voiture	Qté Livraison	Unité Livraison	Humidité	Qté Anhydre	Qté Vente (1)	Unité Vente	PEFC	Distance (2)	(1)*(2)	Unité
2021	1	1	04/01/2021	2018-30MV-33 FD RETZ P 1002	Villers-Cotterêts	2	12454	28.14	Tonne	37.96	17.458	81.787	MWh entrés	0	101	8.260	KmMwhPCI
2021	1	1	06/01/2021	2020-30MV-6 ACHAT BOIS THOMAS BENOIT RETZ 1467	Ferté-Milon (la)	2	12655	27.92	Tonne	41.95	14.208	74.71	MWh entrés	0	110	8.218	KmMwhPCI
2021	1	1	04/01/2021	2020-30v-10FD GRECY HOUP P 97	Crécy-en-Ponthieu	80	3931472	27.82	Tonne	33.33	18.548	88.3	MWh entrés	0	118	10.419	KmMwhPCI
2021	1	1	06/01/2021	2020-30GB-15ACHAT BOIS THOMAS BENOIT FD RETZ P 335 345	Villers-Cotterêts	2	12127	26.88	Tonne	42.38	15.488	71.26	MWh entrés	0	101	7.197	KmMwhPCI
2021	1	1	07/01/2021	2020-30GB-15ACHAT BOIS THOMAS BENOIT FD RETZ P 335 345	Villers-Cotterêts	2	09163	26.16	Tonne	38.97	15.953	74.506	MWh entrés	0	101	7.525	KmMwhPCI
2021	1	2	13/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	0080498	30.36	Tonne	35.76	20.178	92.099	MWh entrés	0	110	10.671	KmMwhPCI
2021	1	2	14/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	4329978	28.88	Tonne	30.13	20.178	97.005	MWh entrés	0	110	11.065	KmMwhPCI
2021	1	2	14/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	4788752	30.92	Tonne	39.04	18.849	87.938	MWh entrés	0	110	9.673	KmMwhPCI
2021	1	2	14/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	63937312	31.02	Tonne	35.71	19.943	94.191	MWh entrés	0	110	10.361	KmMwhPCI
2021	1	2	14/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	584329777	28.47	Tonne	37.65	17.751	83.256	MWh entrés	0	110	9.158	KmMwhPCI
2021	1	2	13/01/2021	2020-30TL-3FD LA LONDE Pile 131 Houppiers	Essarts (les)	27	584323358	29.46	Tonne	39.1	17.941	83.683	MWh entrés	0	110	9.205	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	4329974	26.26	Tonne	36.63	16.641	78.341	MWh entrés	N	94	7.364	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	4348444	23.6	Tonne	37.55	14.738	69.151	MWh entrés	N	94	6.500	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	80495	25.84	Tonne	37.82	16.067	75.312	MWh entrés	N	94	7.079	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	4337023	25.08	Tonne	40.34	14.943	69.444	MWh entrés	N	94	6.528	KmMwhPCI
2021	1	2	11/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	3927920	27.2	Tonne	42.65	15.599	71.684	MWh entrés	N	94	6.738	KmMwhPCI
2021	1	2	13/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	12084	26.7	Tonne	37.24	16.757	78.713	MWh entrés	N	94	7.399	KmMwhPCI
2021	1	2	15/01/2021	2020-30TL-44Bois BENOIST BDR	Petit-Couronne	76	80403	29.92	Tonne	35.69	19.242	90.886	MWh entrés	N	94	8.543	KmMwhPCI
2021	1	4	27/01/2021	2020-30TL-21FD BORD PILES 268-325-333 BDR	Louviers	27	4326370	24.72	Tonne	36.18	15.776	74.39	MWh entrés	0	90	6.695	KmMwhPCI
2021	1	4	27/01/2021	2020-30TL-21FD BORD PILES 268-325-333 BDR	Louviers	27	2180048	26.12	Tonne	44.27	14.557	66.392	MWh entrés	0	90	5.975	KmMwhPCI
2021	1	4	25/01/2021	2019-30TL-8FD BORD PILES 156-170-171	Tostes	27	4323367	26.89	Tonne	32.97	18.024	85.908	MWh entrés	0	93	7.989	KmMwhPCI
2021	1	4	25/01/2021	2019-30TL-8FD BORD PILES 156-170-171	Tostes	27	2163543	26.54	Tonne	32.16	18.005	86.032	MWh entrés	0	93	8.001	KmMwhPCI
2021	1	4	25/01/2021	2019-30TL-8FD BORD PILES 156-170-171	Tostes	27	80417	25.14	Tonne	30.49	17.475	83.92	MWh entrés	0	93	7.805	KmMwhPCI
2021	1	4	26/01/2021	2020-30TL-18FD BORD PILES 94-172-177	Tostes	27	4323369	24.9	Tonne	35.28	16.115	76.227	MWh entrés	0	93	7.089	KmMwhPCI
2021	1	4	28/01/2021	2020-30TL-25FD LA LONDE Pile 294	Londe (la)	76	4326371	24.7	Tonne	48.55	12.708	56.674	MWh entrés	0	106	6.007	KmMwhPCI
2021	1	4	28/01/2021	2020-30TL-25FD LA LONDE Pile 294	Londe (la)	76	2182134	25	Tonne	46.88	13.28	59.775	MWh entrés	0	106	6.336	KmMwhPCI
2021	2	5	02/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12634	25.64	Tonne	34.65	16.756	79.425	MWh entrés	0	78	6.195	KmMwhPCI
2021	2	5	02/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	6543	26.16	Tonne	30.06	18.296	87.975	MWh entrés	0	78	6.862	KmMwhPCI
2021	2	5	02/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	6542	27.28	Tonne	32.35	18.455	88.131	MWh entrés	0	78	6.874	KmMwhPCI
2021	2	5	03/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	6545	27.24	Tonne	30.47	18.94	90.961	MWh entrés	0	78	7.095	KmMwhPCI
2021	2	5	03/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	6546	27.74	Tonne	32.26	18.791	89.762	MWh entrés	0	78	7.001	KmMwhPCI
2021	2	5	04/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12635	25.86	Tonne	28.9	18.366	88.699	MWh entrés	0	78	6.919	KmMwhPCI
2021	2	5	04/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12502	25.18	Tonne	31.93	17.14	81.958	MWh entrés	0	78	6.393	KmMwhPCI
2021	2	5	04/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12494	26.28	Tonne	36.7	16.635	78.295	MWh entrés	0	78	6.107	KmMwhPCI
2021	2	5	04/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12636	25.78	Tonne	39.03	15.718	73.334	MWh entrés	0	78	5.720	KmMwhPCI
2021	2	5	05/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	12637	26.2	Tonne	36.48	16.642	78.39	MWh entrés	0	78	6.114	KmMwhPCI
2021	2	5	05/02/2021	2018-300H-79FD OURSCAMP P 84b	Bailly	60	3515	26.8	Tonne	34.22	17.629	83.685	MWh entrés	0	78	6.527	KmMwhPCI
2021	2	5	05/02/2021	2020-30MV-34ACHAT DEBLEB BDR	Laon	2	06201	22.04	Tonne	34.98	14.33	67.853	MWh entrés	N	142	9.635	KmMwhPCI
2021	2	6	12/02/2021	2020-30TL-8FD ROUMARE PILES 200-201-202 Houppiers	Quevillon	76	3939766	23.6	Tonne	36.23	15.05	70.951	MWh entrés	0	99	7.024	KmMwhPCI
2021	2	6	12/02/2021	2021-30AM-4FD RAMBOUILLET HOUPPIERS	Sonchamp	78	6483	27.9	Tonne	39.74	16.813	78.22	MWh entrés	0	119	9.308	KmMwhPCI
2021	2	6	12/02/2021	2021-30AM-4FD RAMBOUILLET HOUPPIERS	Sonchamp	78	6210	27	Tonne	35.9	17.307	81.688	MWh entrés	0	119	9.721	KmMwhPCI
2021	2	6	09/02/2021	2021-30AM-5FD MALMAISON BOIS BDR	Rueil-Malmaison	92	6476	28.16	Tonne	46.76	14.992	67.526	MWh entrés	N	80	5.402	KmMwhPCI
2021	2	6	10/02/2021	2021-30AM-5FD MALMAISON BOIS BDR	Rueil-Malmaison	92	6479	27.8	Tonne	38.46	17.108	79.996	MWh entrés	N	80	6.400	KmMwhPCI
2021	2	6	10/02/2021	2021-30PL-9002 PLT BILLY SUR AISNE	Billy-sur-Aisne	2	4702	22.38	Tonne	40.74	13.262	61.451	MWh entrés	N	109	6.698	KmMwhPCI
2021	2	7	17/02/2021	2020-30TL-8FD ROUMARE PILES 200-201-202 Houppiers	Quevillon	76	2294753939773	26.22	Tonne	38.23	16.196	75.798	MWh entrés	0	99	7.504	KmMwhPCI
2021	2	7	16/02/2021	2020-30MV-34ACHAT DEBLEB BDR	Laon	2	01296	23.42	Tonne	36.87	14.785	69.544	MWh entrés	N	142	9.875	KmMwhPCI
2021	2	7	17/02/2021	2020-30TL-23FD ROUMARE PILES 267-268	St-Pierre-de-Mannevi	76	2299260/3940358	26.14	Tonne	40.07	15.666	72.787	MWh entrés	0	101	7.351	KmMwhPCI
2021	2	8	24/02/2021	2019-30TL-28FD LYONS PILES 235-236-237	Haye (la)	76	2340718/939780	26.14	Tonne	44.69	14.458	65.809	MWh entrés	0	57	3.751	KmMwhPCI
2021	2	8	25/02/2021	2019-30TL-28FD LYONS PILES 235-236-237	Haye (la)	76	2342247/3939781	25.96	Tonne	33.72	17.206	81.812	MWh entrés	0	57	4.663	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS PILES 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2370191	24.68	Tonne	39.65	14.894	69.321	MWh entrés	0	59	4.090	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS PILES 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2372750	23.36	Tonne	36.69	14.789	69.609	MWh entrés	0	59	4.107	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS PILES 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2374408	23.84	Tonne	35.24	15.439	73.037	MWh entrés	0	59	4.309	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS PILES 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2380641	25.76	Tonne	37.2	16.303	76.591	MWh entrés	0	59	4.519	KmMwhPCI
2021	3	9	02/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS PILES 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2124590	26.55	Tonne	23.24	20.38	99.75	MWh entrés	0	59	5.885	KmMwhPCI
2021	3	9	04/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS PILES 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2387304	27.34	Tonne	32.99	18.321	87.314	MWh entrés	0	59	5.152	KmMwhPCI
2021	3	9	05/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS PILES 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2395987	26.08	Tonne	30.96	18.006	86.349	MWh entrés	0	59	5.095	KmMwhPCI
2021	3	9	01/03/2021	2021-30TL-8FD LYONS PILES 828-830-862-863-868-873-941 BDR	Rosay-sur-Lieure	27	2361064	19.82	Tonne	37.15	12.457	58.533	MWh entrés	0	59	3.453	KmMwhPCI
2021	3	9	01/03/2021	2021-30TL-5FD LYONS PILES 252-280-326-329 BDR	Feuillie (la)	76	3930764	24.16	Tonne	32.76	16.245	77.479	MWh entrés	0	49	3.796	KmMwhPCI
2021	3	10	10/03/2021	2019-30TL-28FD LYONS PILES 235-236-237	Haye (la)	76	2414831	24.68	Tonne	41.97	14.322	66.012	MWh entrés	0	57	3.763	KmMwhPCI
2021	3	10	08/03/2021	2019-30TL-28FD LYONS PILES 235-236-237	Haye (la)	76	2408710	24.6	Tonne	21.02	19.429	95.579	MWh entrés	0	57	5.448	KmMwhPCI



EURL au capital de 500 000 € - RCS LE HAVRE B 514 015 916 - NAF 3530Z - ISO 9001 www.cram.fr 296 / 320

Table with 17 columns: Année, Mois, Semaine, Date Livraison, Emplacement Départ, Commune Départ, Dpt Départ, Lettre Voiture, Qté Livraison, Unité Livraison, Humidité, Qté Anhydre, Qté Vents (1), Unité Vente, PEFC, Distance (2), (1)H(2), Unité. It contains a list of 100 rows of energy delivery data.

Année	Mois	Semaine	Date Livraison	Emplacement Départ	Commune Départ	Dpt Départ	Lettre Voiture	Qté Livraison	Unité Livraison	Humidité	Qté Anhydre	Qté Vente (1)	Unité Vente	PEFC	Distance (2)	(1)/(2)	Unité
2021	10	40	05/10/2021	2021-30TL-57CHANTIER MR SUEUR MONTREUIL EN CAUX BDR	Montreuil-en-Caux	76	91751	26.08	Tonne	39.13	15.875	74.037	MWh entrés	N	89	6.589	KmMwhPCI
2021	10	40	05/10/2021	2021-30TL-57CHANTIER MR SUEUR MONTREUIL EN CAUX BDR	Montreuil-en-Caux	76	3817103	26.48	Tonne	33.71	17.554	83.466	MWh entrés	N	89	7.428	KmMwhPCI
2021	10	40	06/10/2021	2021-30TL-57CHANTIER MR SUEUR MONTREUIL EN CAUX BDR	Montreuil-en-Caux	76	5044230	27.28	Tonne	32.32	18.463	88.179	MWh entrés	N	89	7.848	KmMwhPCI
2021	10	40	07/10/2021	2021-30TL-58CHANTIER MR SUEUR SAINT AUBIN EPINAY BDR	St-Aubin-Epinay	76	5037126	22.68	Tonne	34.79	14.79	70.073	MWh entrés	N	77	5.396	KmMwhPCI
2021	10	40	07/10/2021	2021-30TL-58CHANTIER MR SUEUR SAINT AUBIN EPINAY BDR	St-Aubin-Epinay	76	3837375	27.64	Tonne	34.28	18.165	86.212	MWh entrés	N	77	6.638	KmMwhPCI
2021	10	43	25/10/2021	2021-30TL-40FD EAWY Piles 380-418-RF DE BULLY BDR	Maucombie	76	5031674	25.84	Tonne	33.71	17.129	81.449	MWh entrés	0	78	6.353	KmMwhPCI
2021	10	43	25/10/2021	2021-30TL-40FD EAWY Piles 380-418-RF DE BULLY BDR	Maucombie	76	5065471	26.08	Tonne	35.59	16.798	79.372	MWh entrés	0	78	6.191	KmMwhPCI
2021	10	43	28/10/2021	2021-30TL-12FD EU Piles 823-824	Callengeville	76	40006922	17.38	Tonne	35.24	11.255	53.246	MWh entrés	0	75	3.993	KmMwhPCI
2021	10	43	26/10/2021	2021-30TL-61FD EAWY Piles 328-349 BDR	Ventes-St-Rémy	76	092239	27.76	Tonne	33.65	18.419	87.597	MWh entrés	0	79	6.920	KmMwhPCI
2021	10	43	26/10/2021	2021-30TL-61FD EAWY Piles 328-349 BDR	Ventes-St-Rémy	76	3957527/5045930	28.38	Tonne	39.1	17.283	80.615	MWh entrés	0	79	6.369	KmMwhPCI
2021	10	43	26/10/2021	2021-30TL-61FD EAWY Piles 328-349 BDR	Ventes-St-Rémy	76	3958442/3988453	28.14	Tonne	34.05	18.558	88.145	MWh entrés	0	79	6.963	KmMwhPCI
2021	10	43	27/10/2021	2021-30TL-61FD EAWY Piles 328-349 BDR	Ventes-St-Rémy	76	3991750	25.48	Tonne	39.2	15.492	72.23	MWh entrés	0	79	5.706	KmMwhPCI
2021	11	44	03/11/2021	2020-30MV-18FD RETZ P 1535 1536	Thury-en-Valois	60	25023	26.2	Tonne	26.89	19.155	92.909	MWh entrés	0	97	9.012	KmMwhPCI
2021	11	44	03/11/2021	2020-30MV-18FD RETZ P 1535 1536	Thury-en-Valois	60	25024	26.6	Tonne	30.95	18.367	88.087	MWh entrés	0	97	8.544	KmMwhPCI
2021	11	44	05/11/2021	2020-30MV-18FD RETZ P 1535 1536	Thury-en-Valois	60	29759	22.17	Tonne	37.98	13.75	64.41	MWh entrés	0	97	6.248	KmMwhPCI
2021	11	44	05/11/2021	2020-30MV-18FD RETZ P 1535 1536	Thury-en-Valois	60	23657	27.18	Tonne	33.23	18.148	86.426	MWh entrés	0	97	8.383	KmMwhPCI
2021	11	44	05/11/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	25815	26.46	Tonne	37.67	16.493	77.348	MWh entrés	0	101	7.812	KmMwhPCI
2021	11	45	10/11/2021	2021-30TL-37FD EU Pile 707 Houppiers	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4092560	27.98	Tonne	41.81	16.282	75.097	MWh entrés	0	63	4.731	KmMwhPCI
2021	11	45	09/11/2021	2021-30TL-37FD EU Pile 707 Houppiers	Landes-Vieilles-et-Ne	76	5069796	27.36	Tonne	38.12	16.93	79.267	MWh entrés	0	63	4.994	KmMwhPCI
2021	11	45	10/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecury le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267093	21.6	Tonne	35.24	13.988	66.174	MWh entrés	0	112	7.411	KmMwhPCI
2021	11	45	10/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecury le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267092	21.3	Tonne	42.68	12.209	56.098	MWh entrés	0	112	6.283	KmMwhPCI
2021	11	45	09/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecury le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267091	22.1	Tonne	35.88	14.171	66.889	MWh entrés	0	112	7.492	KmMwhPCI
2021	11	45	08/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecury le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267089	20	Tonne	27.41	14.518	70.322	MWh entrés	0	112	7.876	KmMwhPCI
2021	11	45	08/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecury le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	2267090	21.1	Tonne	39.7	12.723	59.204	MWh entrés	0	112	6.631	KmMwhPCI
2021	11	45	08/11/2021	2021-30GB-56FP ACHAT BOIS COFORAINE Ecury le Chateau	Rozières-sur-Crise	2	25750	22.24	Tonne	26.01	16.455	79.997	MWh entrés	0	112	8.960	KmMwhPCI
2021	11	46	16/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4123881	25.28	Tonne	40.83	14.958	69.282	MWh entrés	0	63	4.365	KmMwhPCI
2021	11	46	16/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4123714	25.88	Tonne	38.78	15.844	73.992	MWh entrés	0	63	4.641	KmMwhPCI
2021	11	46	17/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4134659	25.78	Tonne	41.29	15.135	69.947	MWh entrés	0	63	4.408	KmMwhPCI
2021	11	46	17/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4142189	27	Tonne	41.29	15.852	73.278	MWh entrés	0	63	4.617	KmMwhPCI
2021	11	46	18/11/2021	2020-30TL-31FD EU Pile 749	Landes-Vieilles-et-Ne	76	4145570	12.55	Tonne	39.9	7.543	35.069	MWh entrés	0	63	2.209	KmMwhPCI
2021	11	46	18/11/2021	2021-30TL-29FD EU Pile 554	Réalcamp	76	4145570	12.55	Tonne	39.9	7.543	35.069	MWh entrés	0	69	2.420	KmMwhPCI
2021	11	46	15/11/2021	2020-30MV-24FD SAINT GOBAIN P 184	St-Gobain	2	26123	25.7	Tonne	53.14	12.043	52.152	MWh entrés	0	122	6.363	KmMwhPCI
2021	11	46	19/11/2021	2021-30GB-80 FD de CAUMONT ACHAT BDR HOUPIERS BF P 11	Songoons	60	4156373	25.42	Tonne	40.12	15.221	70.709	MWh entrés	0	24	1.697	KmMwhPCI
2021	11	47	22/11/2021	2021-30TL-48FD ROUMARE Pile 284	Quevillon	76	4167697	26.6	Tonne	44.41	14.787	67.397	MWh entrés	0	98	6.605	KmMwhPCI
2021	11	47	23/11/2021	2021-30TL-48FD ROUMARE Pile 284	Quevillon	76	4180049	26.4	Tonne	44.88	14.552	66.173	MWh entrés	0	98	6.485	KmMwhPCI
2021	11	47	23/11/2021	2021-30TL-48FD ROUMARE Pile 284	Quevillon	76	5044328	25.76	Tonne	44.44	14.312	65.224	MWh entrés	0	98	6.392	KmMwhPCI
2021	11	47	24/11/2021	2021-30TL-48FD ROUMARE Pile 284	Quevillon	76	4187969	27.62	Tonne	43.56	15.589	71.338	MWh entrés	0	98	6.991	KmMwhPCI
2021	11	47	25/11/2021	2021-30TL-33FD ROUMARE Pile 198	Quevillon	76	4201933	26.9	Tonne	37.35	16.853	79.132	MWh entrés	0	98	7.755	KmMwhPCI
2021	11	47	25/11/2021	2021-30TL-33FD ROUMARE Pile 198	Quevillon	76	4200633	25.64	Tonne	36.93	16.171	76.047	MWh entrés	0	98	7.453	KmMwhPCI
2021	11	47	25/11/2021	2021-30TL-33FD ROUMARE Pile 198	Quevillon	76	4201945	26.92	Tonne	39.38	16.319	76.032	MWh entrés	0	98	7.451	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2021-30TL-3FD LYONS Pile 457	Bosquentin	27	065049348	28.72	Tonne	39.06	17.502	81.647	MWh entrés	0	44	3.592	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2021-30GB-28FP ACHAT BOIS T.BENOIT MACQUELINE	Betz	60	31580	26.7	Tonne	47.35	14.058	63.114	MWh entrés	0	87	5.491	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2021-30GB-28FP ACHAT BOIS T.BENOIT MACQUELINE	Betz	60	23312	26.22	Tonne	39.78	15.79	73.449	MWh entrés	0	87	6.390	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2021-30GB-28FP ACHAT BOIS T.BENOIT MACQUELINE	Betz	60	31581	26.4	Tonne	37.36	14.537	77.645	MWh entrés	0	87	6.755	KmMwhPCI
2021	12	50	15/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	4358444/45055434	27.48	Tonne	37.74	17.109	80.218	MWh entrés	0	64	5.134	KmMwhPCI
2021	12	50	15/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	065031692	25.7	Tonne	35.02	16.7	79.042	MWh entrés	0	64	5.060	KmMwhPCI
2021	12	50	15/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	065034470	27.14	Tonne	36.19	17.318	81.657	MWh entrés	0	64	5.224	KmMwhPCI
2021	12	50	16/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	065031694	27.88	Tonne	38.72	17.085	79.807	MWh entrés	0	64	5.108	KmMwhPCI
2021	12	50	14/12/2021	2020-30TL-38FD LYONS Piles 847-848	Touffreville	27	065032544	28	Tonne	37.61	17.469	81.947	MWh entrés	0	64	5.245	KmMwhPCI
2021	12	51	22/12/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	21869	27.48	Tonne	33.94	18.153	86.253	MWh entrés	0	102	8.798	KmMwhPCI
2021	12	51	20/12/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	29549	23.32	Tonne	36.98	14.696	69.099	MWh entrés	0	101	6.979	KmMwhPCI
2021	12	51	20/12/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	22004	28.28	Tonne	33.33	18.854	89.76	MWh entrés	0	101	9.066	KmMwhPCI
2021	12	51	20/12/2021	2020-30MV-32FD RETZ P 1006 1011	Villers-Cotterêts	2	29550	27.2	Tonne	34.45	17.83	84.572	MWh entrés	0	101	8.542	KmMwhPCI
2021	12	51	21/12/2021	2021-30GB-69FD RETZ ACHAT BDR BF P 1012	Villers-Cotterêts	2	29451	26.56	Tonne	37.46	16.611	77.963	MWh entrés	0	101	7.874	KmMwhPCI
2021	12	51	21/12/2021	2021-30GB-69FD RETZ ACHAT BDR BF P 1012	Villers-Cotterêts	2	28402	28.96	Tonne	35.83	18.584	87.735	MWh entrés	0	101	8.861	KmMwhPCI
2021	12	51	22/12/2021	2021-30GB-69FD RETZ ACHAT BDR BF P 1012	Villers-Cotterêts	2	29454	27.68	Tonne	39.09	16.86	78.643	MWh entrés	0	101	7.943	KmMwhPCI
2021	12	51	23/12/2021	2021-30GB-69FD RETZ ACHAT BDR BF P 1012	Villers-Cotterêts	2	23727	28.98	Tonne	33.33	19.321	91.982	MWh entrés	0	101	9.290	KmMwhPCI
2021	12	51	22/12/2021	2021-30GB-93FP ACHAT BOIS T.BENOIT BROYAGE N2 FD RETZ	Montgobert	2	23726	27.58	Tonne	42.93	15.74	72.239	MWh entrés	0	100	7.224	KmMwhPCI

6515.06

4230.639

14.651

1210.999

KmMwhPCI



LIVRAISONS SYLVO WATTS

Annee	Mois	Semaine	Date Livraison	Employement Départ	Commune Départ	Employement Arrivée	Commune Arrivée	Lettre Voiture	Qté Livraison	nité Livraie	Humidité	Qté Anhydre	Qté Vente	Unité Vente	PEFC	Distance	(11)2	Unité
2021	1	1	05/01/2021	2021-NOR-9016 Auzouville sur saane - 2020 FR 82 - Ludovic BL	Auzouville-sur-Saône	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	4869888	24,02	Tonne	42,48	13,768	63,27	MWh	oui	111	7,023	Km/Mwh/PCI
2021	1	1	05/01/2021	2021-NOR-9016 Auzouville sur saane - 2020 FR 82 - Ludovic BL	Auzouville-sur-Saône	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	12071	27,4	Tonne	43,91	15,369	70,22	MWh	oui	111	7,794	Km/Mwh/PCI
2021	1	1	07/01/2021	2021-NOR-9016 Auzouville sur saane - 2020 FR 82 - Ludovic BL	Auzouville-sur-Saône	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	3932946	26,14	Tonne	43,27	14,829	67,96	MWh	oui	111	7,544	Km/Mwh/PCI
2021	1	1	07/01/2021	2021-OP1-3020 Boisjean - - Christophe M	Boisjean	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	2060139 / 584348437	29,76	Tonne	49,81	14,937	66,11	MWh	non	133	8,793	Km/Mwh/PCI
2021	1	1	07/01/2021	2021-NOR-9016 Auzouville sur saane - 2020 FR 82 - Ludovic BL	Auzouville-sur-Saône	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	20652263 / 628329970	28,17	Tonne	46,82	14,981	67,452	MWh	oui	111	7,487	Km/Mwh/PCI
2021	1	1	08/01/2021	2021-NOR-9016 Auzouville sur saane - 2020 FR 82 - Ludovic BL	Auzouville-sur-Saône	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	584329971	26,98	Tonne	45,02	14,834	67,42	MWh	oui	111	7,484	Km/Mwh/PCI
2021	1	1	08/01/2021	2021-NOR-9016 Auzouville sur saane - 2020 FR 82 - Ludovic BL	Auzouville-sur-Saône	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	438644	25,44	Tonne	43,12	14,586	66,876	MWh	oui	111	7,236	Km/Mwh/PCI
2021	1	1	08/01/2021	2021-NOR-9016 Auzouville sur saane - 2020 FR 82 - Ludovic BL	Auzouville-sur-Saône	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	2072508 - 4329972	23,5	Tonne	39,89	14,139	65,748	MWh	oui	111	7,228	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	18/01/2021	2020-IDF-44 Cheverries - 2019 BC 6 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	12672	25,44	Tonne	37,44	15,928	74,743	MWh	non	52	3,888	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	18/01/2021	2020-IDF-9039 Cheverries - 2019 BC 7 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	14508-14509	25,68	Tonne	41,42	15,043	69,503	MWh	oui	52	3,614	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	18/01/2021	2020-IDF-9039 Cheverries - 2019 BC 7 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	06359-06360	25,02	Tonne	40,4	14,912	69,191	MWh	oui	52	3,598	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	19/01/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	03478	23,08	Tonne	36,81	14,584	68,614	MWh	oui	52	3,568	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	19/01/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	03477	22,24	Tonne	29,41	15,699	75,527	MWh	oui	52	3,933	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	20/01/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	03479	22,88	Tonne	29,85	16,05	77,222	MWh	oui	52	4,016	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	20/01/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	01410	27	Tonne	27,75	19,508	94,404	MWh	oui	52	4,909	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	21/01/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	01414	26	Tonne	50,4	12,986	56,977	MWh	oui	52	2,958	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	21/01/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	01410	27	Tonne	35,77	17,012	80,641	MWh	oui	52	4,194	Km/Mwh/PCI
2021	1	3	21/01/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	01415	26,4	Tonne	27,07	19,254	93,343	MWh	oui	52	4,854	Km/Mwh/PCI
2021	2	6	08/02/2021	2020-NCA-5004 Plateforme AVAUX Bois Rond 01-06-2020	Avaux	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	12506	24,78	Tonne	59,07	10,142	41,793	MWh	non	160	6,687	Km/Mwh/PCI
2021	2	6	11/02/2021	2021-NOR-5001 Plateforme ST CRESPIN - Thibaud C	St-Crespin	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	06390758 - 2260272	22,78	Tonne	36,23	15,527	68,886	MWh	oui	93	6,369	Km/Mwh/PCI
2021	2	7	15/02/2021	2021-NOR-9004 Quesnoy en airaines - 2020 BA 13 - Théophile B	Quesnoy-sur-Airaine	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	2275953	25,86	Tonne	38,86	15,811	73,816	MWh	oui	68	5,019	Km/Mwh/PCI
2021	2	7	17/02/2021	2020-NOR-9051 Neufchâtel en Bray - 2019 FR 42 - Ludovic BL	Neufchâtel-en-Bray	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	123190	24,2	Tonne	40,73	14,343	66,462	MWh	oui	61	4,054	Km/Mwh/PCI
2021	2	7	18/02/2021	2020-NOR-9051 Neufchâtel en Bray - 2019 FR 42 - Ludovic BL	Neufchâtel-en-Bray	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	01300	29,08	Tonne	49,78	14,604	64,657	MWh	oui	61	3,944	Km/Mwh/PCI
2021	2	7	18/02/2021	2020-NOR-9051 Neufchâtel en Bray - 2019 FR 42 - Ludovic BL	Neufchâtel-en-Bray	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	01427	28,2	Tonne	51,34	13,722	60,158	MWh	oui	61	3,670	Km/Mwh/PCI
2021	2	7	18/02/2021	2020-NOR-9052 Neufchâtel en Bray - 2020 RR 14 - Ludovic BL	Neufchâtel-en-Bray	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	02051	27,38	Tonne	27,38	17,145	80,494	MWh	oui	61	4,110	Km/Mwh/PCI
2021	2	7	18/02/2021	2020-NOR-9052 Neufchâtel en Bray - 2020 RR 14 - Ludovic BL	Neufchâtel-en-Bray	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	01428	27,8	Tonne	38,05	17,222	80,655	MWh	oui	61	4,920	Km/Mwh/PCI
2021	2	7	19/02/2021	2020-NOR-9051 Neufchâtel en Bray - 2019 FR 42 - Ludovic BL	Neufchâtel-en-Bray	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	3930742	25,78	Tonne	41,77	9,856	39,458	MWh	oui	61	4,207	Km/Mwh/PCI
2021	2	7	19/02/2021	2020-NOR-9052 Neufchâtel en Bray - 2020 RR 14 - Ludovic BL	Neufchâtel-en-Bray	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	2310481 - 6393977	26,16	Tonne	39,93	15,714	73,055	MWh	oui	61	4,456	Km/Mwh/PCI
2021	2	8	22/02/2021	2021-OP1-9026 Suzanne - 2019 FA 277 - Fabien Lam	Suzanne	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	1335	24,88	Tonne	33,01	16,667	79,429	MWh	oui	86	6,831	Km/Mwh/PCI
2021	2	8	22/02/2021	2021-OP1-9026 Suzanne - 2019 FA 277 - Fabien Lam	Suzanne	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	4719	24,08	Tonne	34,21	15,842	75,205	MWh	oui	86	6,688	Km/Mwh/PCI
2021	2	8	23/02/2021	2020-NCA-92 Esternay - 2020 821 145 - Justin J	Esternay	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	01443	26,24	Tonne	34,76	17,119	81,117	MWh	non	158	12,816	Km/Mwh/PCI
2021	2	8	23/02/2021	2020-NCA-92 Esternay - 2020 821 145 - Justin J	Esternay	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	00373	27,16	Tonne	36,9	17,138	80,403	MWh	non	158	12,735	Km/Mwh/PCI
2021	2	8	23/02/2021	2021-OP1-9026 Suzanne - 2019 FA 277 - Fabien Lam	Suzanne	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	4720	24,16	Tonne	32,65	16,272	77,633	MWh	oui	86	6,676	Km/Mwh/PCI
2021	2	8	24/02/2021	2020-OP1-021 Templeux la fosse - 2020 BA 2 - Fabien LAM	Templeux-la-Fosse	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	14200	25,82	Tonne	41,2	3,422	15,824	MWh	oui	105	1,462	Km/Mwh/PCI
2021	2	8	24/02/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	14200bis	17,44	Tonne	41,2	10,246	47,478	MWh	oui	52	2,469	Km/Mwh/PCI
2021	2	8	25/02/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	1341	21,48	Tonne	30,3	14,972	71,938	MWh	oui	52	3,741	Km/Mwh/PCI
2021	3	12	22/03/2021	2020-IDF-9044 Cheverries - 2019 BC 11 - Olivier O	Chevrières	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	3773	23,78	Tonne	23,35	18,227	89,192	MWh	oui	52	4,638	Km/Mwh/PCI
2021	3	12	23/03/2021	2020-OP1-9024 Remy - 2020 BC 9 - Olivier O	Remy	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	27454	25,66	Tonne	42,33	14,798	68,1	MWh	oui	52	3,541	Km/Mwh/PCI
2021	3	12	23/03/2021	2020-OP1-9024 Remy - 2020 BC 9 - Olivier O	Remy	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	1071	26,02	Tonne	34,43	17,061	80,933	MWh	oui	52	4,209	Km/Mwh/PCI
2021	3	12	23/03/2021	2020-OP1-9024 Remy - 2020 BC 9 - Olivier O	Remy	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	1069	24,2	Tonne	35,29	15,66	74,07	MWh	oui	52	3,852	Km/Mwh/PCI
2021	3	12	24/03/2021	2020-OP1-9024 Remy - 2020 BC 9 - Olivier O	Remy	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	5676	25,16	Tonne	33,33	16,774	79,858	MWh	oui	52	4,153	Km/Mwh/PCI
2021	3	12	24/03/2021	2020-OP1-9024 Remy - 2020 BC 9 - Olivier O	Remy	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	1073	23,9	Tonne	35,29	15,466	73,151	MWh	oui	52	3,806	Km/Mwh/PCI
2021	3	12	25/03/2021	2020-OP1-9024 Remy - 2020 BC 9 - Olivier O	Remy	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	14089	24,8	Tonne	34,99	14,939	64,939	MWh	oui	52	3,343	Km/Mwh/PCI
2021	3	12	25/03/2021	2020-OP1-9024 Remy - 2020 BC 9 - Olivier O	Remy	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	1076	24,24	Tonne	35,23	15,545	73,541	MWh	oui	52	3,824	Km/Mwh/PCI
2021	3	12	26/03/2021	2020-OP1-9024 Remy - 2020 BC 9 - Olivier O	Remy	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	4069	25,72	Tonne	37,34	16,116	76,475	MWh	oui	52	3,935	Km/Mwh/PCI
2021	5	20	17/05/2021	2020-OP1-9023 Choisy au bac - 2020 BC 2 - Kilian D	Choisy-au-Bac	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	0420	25,36	Tonne	30,47	17,591	84,683	MWh	oui	65	5,491	Km/Mwh/PCI
2021	5	20	18/05/2021	2020-OP1-9023 Choisy au bac - 2020 BC 2 - Kilian D	Choisy-au-Bac	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	27524	24,34	Tonne	42,96	13,884	63,71	MWh	oui	65	4,141	Km/Mwh/PCI
2021	5	20	18/05/2021	2020-OP1-9023 Choisy au bac - 2020 BC 2 - Kilian D	Choisy-au-Bac	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	04408	25,12	Tonne	30,27	17,516	84,173	MWh	oui	65	5,471	Km/Mwh/PCI
2021	5	20	21/05/2021	2020-IDF-73 St Leu d'Esserent - 2020 BC 6 - Olivier O	St-Leu-d'Esserent	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	04413	23,52	Tonne	33,8	15,57	74,016	MWh	non	40	2,961	Km/Mwh/PCI
2021	9	37	13/09/2021	2022-NOR-3000 Touffreville la Corbeille - Env Forest - Christophe	Touffreville-la-Corb	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	28881	25,34	Tonne	33,66	16,861	80,239	MWh	oui	114	9,147	Km/Mwh/PCI
2021	9	37	15/09/2021	2021-NOR-9016 Auzouville sur saane - 2020 FR 82 - Ludovic BL	Auzouville-sur-Saône	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	5052603	27,7	Tonne	34,25	18,213	86,447	MWh	oui	111	9,596	Km/Mwh/PCI
2021	9	37	16/09/2021	2021-NOR-9065 Anville sur scie - 2020 FR 22 - Ludovic BL	Anville-sur-Scie	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	5023822	23,76	Tonne	30,77	16,449	78,93	MWh	oui	97	7,656	Km/Mwh/PCI
2021	9	37	17/09/2021	2021-NOR-9065 Anville sur scie - 2020 FR 22 - Ludovic BL	Anville-sur-Scie	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	5050884	23,44	Tonne	29,18	16,4	80,02	MWh	oui	97	7,752	Km/Mwh/PCI
2021	9	37	17/09/2021	2021-NOR-9065 Anville sur scie - 2020 FR 22 - Ludovic BL	Anville-sur-Scie	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	3689116	26,28	Tonne	31,47	18,01	84,237	MWh	oui	97	8,365	Km/Mwh/PCI
2021	10	41	11/10/2021	2021-NOR-9065 Anville sur scie - 2020 FR 22 - Ludovic BL	Anville-sur-Scie	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	45041474	26,08	Tonne	33,79	17,268	82,064	MWh	oui	97	7,962	Km/Mwh/PCI

Année	Mois	Semaine	Date Livraison	Emplacement Départ	Commune Départ	Emplacement Arrivée	Commune Arrivée	Lettre Voiture	Qté Livraison	Qté Livraie	Humidité	Qté Anhydre	Qté Vente	Unité Vente	PEFC	Distance	[1][2]	Unité
2021	12	49	09/12/2021	2022-0PI-9035 Moislains - 2021 FA 41 - Fabien Lam	Moislains	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	29914	26.98	Tonne	31.95	18.26	67.88	MWh	oui	104	9 130	KmMwhPCI
2021	12	49	09/12/2021	2022-0PI-9035 Moislains - 2021 FA 41 - Fabien Lam	Moislains	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	29915	27.2	Tonne	48.97	13.88	61.75	MWh	oui	104	6 422	KmMwhPCI
2021	12	49	09/12/2021	2022-0PI-9035 Moislains - 2021 FA 41 - Fabien Lam	Moislains	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31577	31.5	Tonne	46.85	16.742	75.371	MWh	oui	104	7 839	KmMwhPCI
2021	12	49	10/12/2021	2022-0PI-9035 Moislains - 2021 FA 41 - Fabien Lam	Moislains	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31578	27.05	Tonne	47.35	14.242	63.942	MWh	oui	104	6 650	KmMwhPCI
2021	12	52	27/12/2021	2022-HDF-9003 Martigny - 2021 FR 15 Ludovic BL	Martigny	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31598	30.9	Tonne	51.61	15.014	65.793	MWh	oui	97	6 382	KmMwhPCI
2021	12	52	27/12/2021	2022-HDF-9003 Martigny - 2021 FR 15 Ludovic BL	Martigny	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	4465142-4435069/504	26.92	Tonne	47.61	14.103	63.23	MWh	oui	97	6 133	KmMwhPCI
2021	12	52	28/12/2021	2022-HDF-9003 Martigny - 2021 FR 15 Ludovic BL	Martigny	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	34997	28	Tonne	46.33	15.028	67.838	MWh	oui	97	6 580	KmMwhPCI
2021	12	52	28/12/2021	2022-HDF-9003 Martigny - 2021 FR 15 Ludovic BL	Martigny	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31001	30.5	Tonne	48.25	15.784	70.511	MWh	oui	97	6 840	KmMwhPCI
2021	12	52	29/12/2021	2022-HDF-10 Ancourt - 2021 PR 13 - Ludovic BL	Ancourt	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	31002	28.2	Tonne	44.32	15.102	71.598	MWh	non	93	6 659	KmMwhPCI
2021	12	52	29/12/2021	2022-HDF-10 Ancourt - 2021 PR 13 - Ludovic BL	Ancourt	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	34998	29.85	Tonne	43.77	16.785	76.736	MWh	non	93	7 126	KmMwhPCI
2021	12	52	29/12/2021	2022-HDF-10 Ancourt - 2021 PR 13 - Ludovic BL	Ancourt	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	5055080	26.08	Tonne	39.19	15.859	73.946	MWh	non	93	6 877	KmMwhPCI
2021	12	52	29/12/2021	2022-HDF-10 Ancourt - 2021 PR 13 - Ludovic BL	Ancourt	CRAM BAUVAIS BCSJ BOIS CHALEUR SAINT JEAN CB45-8660	Beauvais	34999	29	Tonne	48.6	14.906	66.456	MWh	non	93	6 180	KmMwhPCI
									2511.77			1502.792	6979.683				547 376	

LIVRAISONS BIVERT

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	1	04/01/2021	Bivert	DU BACQUE	175498	Bois A - biomasse SSD	16	212	146	33,67%	17.66	11,71	3,15	55.7	Allones - 60	4	222.8	KmMwhPCI
2021	1	04/01/2021	Bivert	DU BACQUE	16820	Bois A - biomasse SSD	16	258	172	35,54%	23.96	15,45	3,05	72.99	Allones - 60	4	291.96	KmMwhPCI
2021	1	05/01/2021	Bivert	DU BACQUE	50598	Bois A - biomasse SSD	16	209	161	24,87%	19.82	14,89	3,66	72.6	Rouvroy - 02	122	8857.2	KmMwhPCI
2021	1	05/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88754	Bois A - biomasse SSD	16	154	100	39,13%	20.42	12,43	2,84	57.97	Rouvroy - 02	122	7072.34	KmMwhPCI
2021	1	06/01/2021	Bivert	DU BACQUE	173880	Bois A - biomasse SSD	16	222	175	22,82%	20.62	15,92	3,78	77.98	Allones - 60	4	311.92	KmMwhPCI
2021	1	06/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88756	Bois A - biomasse SSD	16	211	150	31,28%	23.36	16,05	3,29	76.91	Allones - 60	4	307.64	KmMwhPCI
2021	1	08/01/2021	Bivert	DU BACQUE	145526	Bois A - biomasse SSD	16	239	162	34,53%	22.14	14,50	3,10	68.74	Allones - 60	4	274.96	KmMwhPCI
2021	1	08/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88762	Bois A - biomasse SSD	16	222	163	28,64%	22.28	15,90	3,44	76.75	Allones - 60	4	307	KmMwhPCI
2021	1	11/01/2021	Bivert	DU BACQUE	161750	Bois A - biomasse SSD	16	207	150	29,84%	21.62	15,17	3,38	72.98	Allones - 60	4	291.92	KmMwhPCI
2021	1	12/01/2021	Bivert	DU BACQUE	161834	Batonnets	16	192	123	39,20%	23.3	14,17	2,83	66.04	St sauveur-60	58	3830.32	KmMwhPCI
2021	1	12/01/2021	Bivert	DU BACQUE	173889	Batonnets	16	180	107	44,51%	22.2	12,32	2,53	56.12	St sauveur-60	58	3254.96	KmMwhPCI
2021	1	12/01/2021	Bivert	DU BACQUE	145534	Bois A - biomasse SSD	16	253	176	32,49%	20.42	13,79	3,22	65.8	Rouvroy - 02	122	8027.6	KmMwhPCI
2021	1	13/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169270	Batonnets	16	201	139	33,51%	20.74	13,79	3,16	65.61	St sauveur-60	58	3805.38	KmMwhPCI
2021	1	14/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88775	Batonnets	16	246	152	40,87%	21.8	12,89	2,74	59.7	St sauveur-60	58	3462.6	KmMwhPCI
2021	1	18/01/2021	Bivert	DU BACQUE	171383	Bois A - biomasse SSD	16	311	192	40,34%	24.44	14,58	2,77	67.67	Allones - 60	4	270.68	KmMwhPCI
2021	1	19/01/2021	Bivert	DU BACQUE	161849	Batonnets	16	172	118	34,62%	21.9	14,32	3,10	67.88	St sauveur-60	58	3937.04	KmMwhPCI
2021	1	19/01/2021	Bivert	DU BACQUE	165093	Batonnets	16	190	134	32,18%	20.56	13,94	3,24	66.62	St sauveur-60	58	3863.96	KmMwhPCI
2021	1	20/01/2021	Bivert	DU BACQUE	145547	Bois A - biomasse SSD	16	167	124	28,48%	23.64	16,91	3,45	81.66	Allones - 60	4	326.64	KmMwhPCI
2021	1	20/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169283	Batonnets	16	102	92	11,63%	20.32	17,96	4,43	89.98	St sauveur-60	58	5218.84	KmMwhPCI
2021	1	21/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169289	Batonnets	16	166	116	33,33%	19.39	12,93	3,17	61.54	St sauveur-60	58	3569.32	KmMwhPCI
2021	1	25/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169292	Batonnets	16	189	131	33,53%	20.44	13,59	3,16	64.64	St sauveur-60	58	3749.12	KmMwhPCI
2021	1	25/01/2021	Bivert	DU BACQUE	169294	Bois A - biomasse SSD	16	196	149	26,11%	18.24	13,48	3,59	65.5	Rouvroy - 02	122	7991	KmMwhPCI
2021	1	26/01/2021	Bivert	DU BACQUE	176860	Batonnets	16	175	126	30,82%	20.64	14,28	3,32	68.51	St sauveur-60	58	3973.58	KmMwhPCI
2021	1	27/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88800	Batonnets	16	141	103	30,40%	19.14	13,32	3,34	63.99	St sauveur-60	58	3711.42	KmMwhPCI
2021	1	28/01/2021	Bivert	DU BACQUE	176865	Batonnets	16	202	125	41,40%	19.1	11,19	2,71	51.72	St sauveur-60	58	2999.76	KmMwhPCI
2021	1	29/01/2021	Bivert	DU BACQUE	88742	Bois A - biomasse SSD	16	131	94	32,17%	19.42	13,17	3,24	62.94	Allones - 60	4	251.76	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	2	01/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181121	Bois A - biomasse SSD	16	135	99	30.25%	20.64	14.4	3.35	69.18	Allones - 60	4	276.72	KmMwhPCI
2021	2	01/02/2021	Bivert	DU BACQUE	250911	Batonnets	16	197	106	50.28%	23.1	11.49	2.19	50.7	St sauveur-60	58	2940.6	KmMwhPCI
2021	2	02/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181125	Batonnets	16	135	91	36.97%	22.06	13.9	2.96	65.37	St sauveur-60	58	3791.46	KmMwhPCI
2021	2	03/02/2021	Bivert	PILLON	72729	Bois A - biomasse SSD	16	193	132	34.46%	25.64	16.8	3.11	79.7	Rouvroy - 02	122	9723.4	KmMwhPCI
2021	2	03/02/2021	Bivert	DU BACQUE	358986	Batonnets	16	164	115	33.11%	23.6	15.79	3.19	75.21	St sauveur-60	58	4362.18	KmMwhPCI
2021	2	04/02/2021	Bivert	DU BACQUE	176870	Batonnets	16	168	115	34.87%	20.1	13.09	3.09	62.01	St sauveur-60	58	3596.58	KmMwhPCI
2021	2	05/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181176	Bois A - biomasse SSD	16	189	127	35.84%	20.48	13.14	3.03	62.04	Allones - 60	4	248.16	KmMwhPCI
2021	2	08/02/2021	Bivert	DU BACQUE	250923	Batonnets	16	238	146	41.44%	21	12.3	2.71	56.81	St sauveur-60	58	3294.98	KmMwhPCI
2021	2	09/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180416	Bois A - biomasse SSD	16	139	107	26.02%	19.98	14.78	3.6	71.86	Allones - 60	4	287.44	KmMwhPCI
2021	2	09/02/2021	Bivert	DU BACQUE	88615	Batonnets	16	127	94	29.73%	22.78	16.01	3.38	77.04	St sauveur-60	58	4468.32	KmMwhPCI
2021	2	10/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181475	Batonnets	16	148	100	36.36%	20.62	13.12	3	61.83	St sauveur-60	58	3586.14	KmMwhPCI
2021	2	10/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180420	Batonnets	16	173	106	42.68%	20.12	11.53	2.63	53	St sauveur-60	58	3074	KmMwhPCI
2021	2	10/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180422	Bois A - biomasse SSD	16	128	98	26.79%	19.98	14.63	3.55	70.97	Allones - 60	4	283.88	KmMwhPCI
2021	2	11/02/2021	Bivert	DU BACQUE	176880	Batonnets	16	181	114	40.61%	19.58	11.63	2.75	53.91	St sauveur-60	58	3126.78	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	250935	Batonnets	16	159	97	43.36%	20.8	11.78	2.59	53.97	St sauveur-60	58	3130.26	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	250937	Batonnets	16	118	78	39.22%	18.6	11.31	2.83	52.71	St sauveur-60	58	3057.18	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180428	Bois A - biomasse SSD	16	167	102	43.05%	21.3	12.13	2.61	55.65	Allones - 60	4	222.6	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181183	Bois A - biomasse SSD	16	139	104	28.46%	23.2	16.6	3.46	80.17	Allones - 60	4	320.68	KmMwhPCI
2021	2	12/02/2021	Bivert	DU BACQUE	162186	Bois A - biomasse SSD	16	137	101	29.75%	20.98	14.74	3.38	70.93	Allones - 60	4	283.72	KmMwhPCI
2021	2	15/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181187	Batonnets	16	217	130	43.28%	21.2	12.02	2.6	55.09	St sauveur-60	58	3195.22	KmMwhPCI
2021	2	15/02/2021	Bivert	DU BACQUE	181486	Bois A - biomasse SSD	16	209	105	53.89%	23	10.61	1.99	45.68	Allones - 60	4	182.72	KmMwhPCI
2021	2	16/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180436	Batonnets	16	127	97	27.03%	18.62	13.59	3.54	65.88	St sauveur-60	58	3821.04	KmMwhPCI
2021	2	17/02/2021	Bivert	DU BACQUE	162193	Batonnets	16	131	93	33.04%	24.4	16.34	3.19	77.85	St sauveur-60	58	4515.3	KmMwhPCI
2021	2	17/02/2021	Bivert	DU BACQUE	180440	Bois A - biomasse SSD	16	156	109	33.57%	21.55	14.32	3.16	68.1	Allones - 60	4	272.4	KmMwhPCI
2021	2	18/02/2021	Bivert	DU BACQUE	179784	Batonnets	16	179	135	26.99%	20.42	14.91	3.54	72.29	St sauveur-60	58	4192.82	KmMwhPCI
2021	2	19/02/2021	Bivert	DU BACQUE	88645	Bois A - biomasse SSD	16	222	193	14.08%	23.3	20.02	4.29	99.88	Rouvroy - 02	122	12185.36	KmMwhPCI
2021	2	22/02/2021	bivert	DU BACQUE	179615	Batonnets	16	132	98	29.31%	20	14.14	3.41	68.13	St sauveur-60	58	3951.54	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	2	23/02/2021	Bivert	DU BACQUE	176896	Batonnets	16	146	115	23,85%	18.96	14.44	3,72	70.57	St sauveur-60	58	4093.06	KmMwhPCI
2021	2	24/02/2021	Bivert	DU BACQUE	179903	Bois A - biomasse SSD	16	122	92	28,30%	18.9	13.55	3,46	65.48	Rouvroy - 02	122	7988.56	KmMwhPCI
2021	2	25/02/2021	Bivert	DU BACQUE	356388	Bois A - biomasse SSD	16	132	98	29,31%	17.7	12.51	3,41	60.29	Rouvroy - 02	122	7355.38	KmMwhPCI
2021	3	01/03/2021	Bivert	DU BACQUE	181316	Batonnets	16	261	194	27,35%	21.24	15,43	3,52	74.76	St sauveur-60	58	4336.08	KmMwhPCI
2021	3	02/03/2021	Bivert	DU BACQUE	180063	Batonnets	16	211	156	28,21%	21.7	15,58	3,47	75.3	St sauveur-60	58	4367.4	KmMwhPCI
2021	3	03/03/2021	Bivert	DU BACQUE	180069	Batonnets	16	144	114	23,44%	22.32	17,09	3,75	83.6	St sauveur-60	58	4848.8	KmMwhPCI
2021	3	04/03/2021	Bivert	Legay	127218	Batonnets	16	143	90	41,73%	23.2	13,52	2,69	62.37	St sauveur-60	58	3617.46	KmMwhPCI
2021	3	05/03/2021	Bivert	Legay	127221	Batonnets	16	147	95	39,69%	22.1	13,33	2,81	62.02	St sauveur-60	58	3597.16	KmMwhPCI
2021	3	08/03/2021	Bivert	DU BACQUE	251814	Batonnets	16	176	135	25,63%	19.58	14,56	3,62	70.86	St sauveur-60	58	4109.88	KmMwhPCI
2021	3	09/03/2021	Bivert	DU BACQUE	179710	Batonnets	16	175	139	22,64%	19.85	15,36	3,79	75.26	St sauveur-60	58	4365.08	KmMwhPCI
2021	3	10/03/2021	Bivert	DU BACQUE	253437	Batonnets	16	190	153	21,26%	18.62	14,66	3,87	72.08	St sauveur-60	58	4180.64	KmMwhPCI
2021	3	11/03/2021	Bivert	Legay	127232	Batonnets	16	102	83	22,09%	21.82	17,00	3,82	83.43	St sauveur-60	58	4838.94	KmMwhPCI
2021	3	12/03/2021	Bivert	Legay	127236	Batonnets	16	243	172	31,28%	20.8	14,29	3,29	68.49	St sauveur-60	58	3972.42	KmMwhPCI
2021	3	15/03/2021	Bivert	DU BACQUE	179722	Batonnets	16	265	195	28,11%	18.52	13,31	3,48	64.37	St sauveur-60	58	3733.46	KmMwhPCI
2021	3	16/03/2021	Bivert	IMMO OUEST	355292	Batonnets	16	238	171	30,18%	20.92	14,61	3,36	70.21	St sauveur-60	58	4072.18	KmMwhPCI
2021	3	18/03/2021	Bivert	DU BACQUE	251836	Batonnets	16	273	196	29,96%	22.18	15,53	3,37	74.72	St sauveur-60	58	4333.76	KmMwhPCI
2021	3	18/03/2021	Bivert	DU BACQUE	176215	Batonnets	16	278	165	43,13%	20.46	11,64	2,61	53.35	St sauveur-60	58	3094.3	KmMwhPCI
2021	3	19/03/2021	Bivert	DU BACQUE	179735	Bois A - biomasse SSD	16	162	126	24,66%	17.08	12,87	3,68	62.77	Rouvroy - 02	122	7657.94	KmMwhPCI
2021	3	19/03/2021	Bivert	DU BACQUE	255262	Batonnets	16	255	165	37,66%	21.16	13,19	2,92	61.87	St sauveur-60	58	3588.46	KmMwhPCI
2021	3	19/03/2021	Bivert	TRANSODIE	255264	Bois A - biomasse SSD	16	181	135	27,88%	16.56	11,94	3,49	57.78	Rouvroy - 02	122	7049.16	KmMwhPCI
2021	3	22/03/2021	Bivert	DU BACQUE	89219	Batonnets	16	233	182	23,50%	20.4	15,61	3,74	76.33	St sauveur-60	58	4427.14	KmMwhPCI
2021	3	23/03/2021	Bivert	DU BACQUE	89223	Batonnets	16	218	164	26,73%	19.8	14,51	3,56	70.39	St sauveur-60	58	4082.62	KmMwhPCI
2021	3	24/03/2021	Bivert	DU BACQUE	251666	Batonnets	16	142	109	26,19%	19.8	14,61	3,59	71.01	St sauveur-60	58	4118.58	KmMwhPCI
2021	3	25/03/2021	Bivert	DU BACQUE	141259	Bois A - biomasse SSD	16	252	182	29,66%	17.68	12,44	3,39	59.86	Rouvroy - 02	122	7302.92	KmMwhPCI
2021	3	26/03/2021	Bivert	DU BACQUE	265014	Bois A - biomasse SSD	16	197	115	45,30%	27	14,77	2,48	67.02	Rouvroy - 02	122	8176.44	KmMwhPCI
2021	3	29/03/2021	Bivert	DU BACQUE	265019	Batonnets	16	203	159	23,53%	20.06	15,34	3,74	75.03	St sauveur-60	58	4351.74	KmMwhPCI
2021	3	31/03/2021	bivert	DU BACQUE	176231	Batonnets	16	297	165	46,98%	25.74	13,65	2,39	61.4	St sauveur-60	58	3561.2	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	4	01/04/2021	Bivert	DU BACQUE	265262	Bois A - biomasse SSD	16	166	109	38,00%	16.26	10,08	2,90	47.22	Allones - 60	4	188.88	KmMwhPCI
2021	4	01/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255629	Batonnets	16	149	109	30,08%	21.16	14,80	3,36	71.14	St sauveur-60	58	4126.12	KmMwhPCI
2021	4	06/04/2021	Bivert	DU BACQUE	179635	Batonnets	16	164	134	20,27%	22.1	17,62	3,93	86.82	St sauveur-60	58	5035.56	KmMwhPCI
2021	4	07/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255640	Batonnets	16	159	117	29,37%	18.02	12,73	3,40	61.32	St sauveur-60	58	3556.56	KmMwhPCI
2021	4	08/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255683	Bois A - biomasse SSD	16	224	148	36,54%	15.62	9,91	2,99	46.68	Allones - 60	4	186.72	KmMwhPCI
2021	4	09/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255687	Batonnets	16	292	204	31,88%	20.06	13,66	3,26	65.35	St sauveur-60	58	3790.3	KmMwhPCI
2021	4	09/04/2021	Bivert	DU BACQUE	180788	Batonnets	16	168	130	25,00%	19.1	14,33	3,66	69.82	St sauveur-60	58	4049.56	KmMwhPCI
2021	4	09/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255688	Batonnets	16	154	116	27,54%	19.86	14,39	3,51	69.68	St sauveur-60	58	4041.44	KmMwhPCI
2021	4	09/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255690	Mélange	16	237	179	26,24%	16.06	11,85	3,58	57.55	Villeneuve les sablons - 60	25	1438.75	KmMwhPCI
2021	4	12/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255694	Batonnets	16	282	203	29,70%	20.22	14,21	3,38	68.42	St sauveur-60	58	3968.36	KmMwhPCI
2021	4	13/04/2021	Bivert	DU BACQUE	255792	Batonnets	16	211	157	27,69%	21.04	15,21	3,50	73.64	St sauveur-60	58	4271.12	KmMwhPCI
2021	4	14/04/2021	Bivert	DU BACQUE	251680	Batonnets	16	240	171	30,80%	18.6	12,87	3,32	61.75	St sauveur-60	58	3581.5	KmMwhPCI
2021	4	14/04/2021	Bivert	DU BACQUE	251681	Mélange	16	245	166	34,50%	17.04	11,16	3,11	52.93	Villeneuve les sablons - 60	25	1323.25	KmMwhPCI
2021	4	19/04/2021	Bivert	DU BACQUE	260918	Batonnets	16	225	164	29,19%	21.3	15,08	3,41	72.71	St sauveur-60	58	4217.18	KmMwhPCI
2021	4	20/04/2021	Bivert	DU BACQUE	253765	Batonnets	16	204	156	25,53%	18.02	13,42	3,62	65.32	St sauveur-60	58	3788.56	KmMwhPCI
2021	4	21/04/2021	Bivert	DU BACQUE	251698	Batonnets	16	243	186	25,11%	19.45	14,57	3,65	70.97	St sauveur-60	58	4116.26	KmMwhPCI
2021	4	22/04/2021	Bivert	DU BACQUE	260816	Bois A - biomasse SSD	16	207	149	30,37%	16.52	11,50	3,35	55.26	Allones - 60	4	221.04	KmMwhPCI
2021	4	26/04/2021	Bivert	DU BACQUE	260631	Batonnets	16	233	169	29,49%	18.58	13,10	3,40	63.09	St sauveur-60	58	3659.22	KmMwhPCI
2021	4	27/04/2021	Bivert	DU BACQUE	265176	Batonnets	16	214	162	26,26%	18.96	13,98	3,58	67.92	St sauveur-60	58	3939.36	KmMwhPCI
2021	4	28/04/2021	Bivert	DU BACQUE	260826	Batonnets	16	257	192	26,97%	19.96	14,58	3,54	70.69	St sauveur-60	58	4100.02	KmMwhPCI
2021	9	29/09/2021	Bivert	DU BACQUE	261944	Bois A - biomasse SSD	11	319	250	22,40%	16.74	12,99	3,81	63.7	Rouvroy - 02	122	7771.4	KmMwhPCI
2021	10	01/10/2021	Bivert	DU BACQUE	261164	Batonnets/mélange	11	259	191	27,42%	19.48	14,14	3,52	68.48	St sauveur-60	58	3971.84	KmMwhPCI
2021	10	01/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270671	Batonnets/mélange	11	244	173	30,47%	20.96	14,57	3,34	69.99	St sauveur-60	58	4059.42	KmMwhPCI
2021	10	04/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270756	Batonnets/mélange	11	253	158	39,26%	25.02	15,20	2,83	70.85	St sauveur-60	58	4109.3	KmMwhPCI
2021	10	06/10/2021	Bivert	DU BACQUE	170355	Batonnets/mélange	11	247	177	29,66%	20.52	14,43	3,39	69.48	St sauveur-60	58	4029.84	KmMwhPCI
2021	10	07/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270766	Bois A - biomasse SSD	11	340	240	30,40%	17.94	12,49	3,34	59.98	Rouvroy - 02	122	7317.56	KmMwhPCI
2021	10	08/10/2021	Bivert	DU BACQUE	165818	Bois A - biomasse SSD	11	353	272	23,68%	17.74	13,54	3,73	66.19	Rouvroy - 02	122	8075.18	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	10	11/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270771	Batonnets/mélange	11	338	226	34,25%	21.96	14,44	3,12	68.53	St sauveur-60	58	3974.74	KmMwhPCI
2021	10	12/10/2021	Bivert	DU BACQUE	167711	Batonnets/mélange	11	256	187	28,16%	21.52	15,46	3,47	74.73	St sauveur-60	58	4334.34	KmMwhPCI
2021	10	13/10/2021	Bivert	DU BACQUE	170370	Bois A - biomasse SSD	11	327	260	21,20%	16.44	12,95	3,87	63.7	Rouvroy - 02	122	7771.4	KmMwhPCI
2021	10	14/10/2021	Bivert	DU BACQUE	165829	BATONNETS	11	262	196	26,29%	20.66	15,23	3,58	73.97	St sauveur-60	58	4290.26	KmMwhPCI
2021	10	15/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270783	Batonnets/mélange	11	255	178	31,56%	21.34	14,61	3,28	69.92	St sauveur-60	58	4055.36	KmMwhPCI
2021	10	18/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270786	Plaquettes Forestières	11	327	207	37,97%	26.76	16,60	2,91	77.75	Coudray st germer - 60	15	1166.25	KmMwhPCI
2021	10	19/10/2021	Bivert	PILLON DAVID	84250	Plaquettes Forestières	11	480	353	27,08%	25.28	18,43	3,54	89.37	Coudray st germer - 60	15	1340.55	KmMwhPCI
2021	10	19/10/2021	Bivert	DU BACQUE	264210	Plaquettes Forestières	11	298	158	48,78%	26.36	13,50	2,28	60.13	Coudray st germer - 60	15	901.95	KmMwhPCI
2021	10	21/10/2021	Bivert	DU BACQUE	170396	Batonnets/mélange	11	231	196	15,91%	21.9	18,42	4,18	91.56	St sauveur-60	58	5310.48	KmMwhPCI
2021	10	21/10/2021	Bivert	DU BACQUE	267715	Bois A - biomasse SSD	11	226	153	33,95%	17.56	11,60	3,14	55.1	Rouvroy - 02	122	6722.2	KmMwhPCI
2021	10	21/10/2021	Bivert	DU BACQUE	267713	Bois A - biomasse SSD	11	277	168	40,98%	21.02	12,41	2,73	57.43	Rouvroy - 02	122	7006.46	KmMwhPCI
2021	10	22/10/2021	Bivert	DU BACQUE	264579	Batonnets/mélange	11	238	167	31,28%	18.92	13,00	3,29	62.3	St sauveur-60	58	3613.4	KmMwhPCI
2021	10	25/10/2021	Bivert	DU BACQUE	274152	Batonnets/mélange	11	238	177	26,87%	20.36	14,89	3,55	72.22	St sauveur-60	58	4188.76	KmMwhPCI
2021	10	26/10/2021	Bivert	DU BACQUE	266354	Batonnets/mélange	11	229	177	23,85%	18.3	13,93	3,72	68.11	St sauveur-60	58	3950.38	KmMwhPCI
2021	10	27/10/2021	Bivert	DU BACQUE	268124	Bois A - biomasse SSD	11	280	212	25,28%	16.56	12,37	3,64	60.27	Rouvroy - 02	122	7352.94	KmMwhPCI
2021	10	28/10/2021	Bivert	DU BACQUE	270247	Batonnets/mélange	11	220	166	25,84%	18.36	13,62	3,61	66.22	St sauveur-60	58	3840.76	KmMwhPCI
2021	11	02/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274169	Batonnets	11	216	148	33,17%	19.18	12,82	3,18	61.05	St sauveur-60	58	3540.9	KmMwhPCI
2021	11	03/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274174	Batonnets	11	234	158	34,08%	19	12,52	3,13	59.48	St sauveur-60	58	3449.84	KmMwhPCI
2021	11	04/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274316	Batonnets	11	226	167	27,44%	19.06	13,83	3,51	66.98	St sauveur-60	58	3884.84	KmMwhPCI
2021	11	08/11/2021	Bivert	DU BACQUE	256555	Batonnets	11	232	162	31,67%	20.2	13,80	3,27	66.05	St sauveur-60	58	3830.9	KmMwhPCI
2021	11	09/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274206	Bois A - biomasse SSD	11	335	257	24,07%	18.74	14,23	3,71	69.5	Allones - 60	4	278	KmMwhPCI
2021	11	09/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274867	Batonnets	11	220	153	32,06%	19.42	13,19	3,25	63.07	St sauveur-60	58	3658.06	KmMwhPCI
2021	11	10/11/2021	Bivert	DU BACQUE	162682	Batonnets	11	212	148	31,84%	20.06	13,67	3,26	65.4	St sauveur-60	58	3793.2	KmMwhPCI
2021	11	12/11/2021	Bivert	DU BACQUE	142538	Batonnets	11	266	186	31,37%	21.08	14,47	3,29	69.29	St sauveur-60	58	4018.82	KmMwhPCI
2021	11	15/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274335	Bois A - biomasse SSD	11	230	218	5,48%	16.75	15,83	4,78	80.12	Allones - 60	4	320.48	KmMwhPCI
2021	11	16/11/2021	Bivert	DU BACQUE	268026	Bois A - biomasse SSD	11	234	189	20,18%	16.62	13,27	3,93	65.38	Allones - 60	4	261.52	KmMwhPCI
2021	11	17/11/2021	Bivert	DU BACQUE	256573	Bois A - biomasse SSD	11	210	183	13,57%	15.9	13,74	4,32	68.62	Ermenonville-60	85	5832.7	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	11	17/11/2021	Bivert	COLLECTIBOIS	421627	Bois A - biomasse SSD	11	317	240	25,16%	20.76	15,54	3,65	75.69	Allones - 60	4	302.76	KmMwhPCI
2021	11	18/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266455	Bois A - biomasse SSD	11	236	186	22,22%	15.7	12,21	3,82	59.91	Allones - 60	4	239.64	KmMwhPCI
2021	11	19/11/2021	Bivert	DU BACQUE	268033	Bois A - biomasse SSD	11	186	141	25,71%	16.54	12,29	3,61	59.78	Ermenonville-60	85	5081.3	KmMwhPCI
2021	11	22/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274618	Bois A - biomasse SSD	11	240	182	25,33%	16.94	12,65	3,64	61.6	Allones - 60	4	246.4	KmMwhPCI
2021	11	22/11/2021	Bivert	DU BACQUE	274620	Bois A - biomasse SSD	11	234	185	21,97%	16.34	12,75	3,83	62.59	Allones - 60	4	250.36	KmMwhPCI
2021	11	23/11/2021	Bivert	DU BACQUE	163802	Bois A - biomasse SSD	11	208	168	20,30%	16.53	13,17	3,93	64.91	Ermenonville-60	85	5517.35	KmMwhPCI
2021	11	24/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266468	Bois A - biomasse SSD	11	240	172	29,69%	15.8	11,11	3,38	53.47	Allones - 60	4	213.88	KmMwhPCI
2021	11	25/11/2021	Bivert	DU BACQUE	268048	Bois A - biomasse SSD	11	227	161	30,56%	16.3	11,32	3,33	54.35	Allones - 60	4	217.4	KmMwhPCI
2021	11	26/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266396	Bois A - biomasse SSD	11	168	134	21,66%	16.88	13,22	3,85	64.96	Allones - 60	4	259.84	KmMwhPCI
2021	11	26/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266398	Bois A - biomasse SSD	11	193	154	21,43%	17.06	13,40	3,86	65.88	Allones - 60	4	263.52	KmMwhPCI
2021	11	29/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266480	Bois A - biomasse SSD	11	216	154	30,24%	16.78	11,71	3,35	56.25	Ermenonville-60	85	4781.25	KmMwhPCI
2021	11	30/11/2021	Bivert	DU BACQUE	266400	Bois A - biomasse SSD	11	258	179	31,98%	17.94	12,20	3,25	58.34	Allones - 60	4	233.36	KmMwhPCI
2021	12	01/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163818	Bois A - biomasse SSD	11	247	181	27,97%	17.98	12,95	3,48	62.64	Allones - 60	4	250.56	KmMwhPCI
2021	12	01/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163820	Bois A - biomasse SSD	11	248	145	43,46%	18.98	10,73	2,59	49.13	Allones - 60	4	196.52	KmMwhPCI
2021	12	02/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264005	Bois A - biomasse SSD	11	213	164	24,26%	19.32	14,63	3,70	71.45	Allones - 60	4	285.8	KmMwhPCI
2021	12	02/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264006	Bois A - biomasse SSD	11	190	179	6,15%	17.58	16,50	4,74	83.42	Allones - 60	4	333.68	KmMwhPCI
2021	12	02/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264008	Bois A - biomasse SSD	11	233	182	22,97%	17.98	13,85	3,77	67.83	Allones - 60	4	271.32	KmMwhPCI
2021	12	03/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264011	Bois A - biomasse SSD	11	214	166	23,65%	18.06	13,79	3,73	67.43	Allones - 60	4	269.72	KmMwhPCI
2021	12	03/12/2021	Bivert	DU BACQUE	264013	Bois A - biomasse SSD	11	240	195	19,65%	18.24	14,66	3,96	72.31	Ermenonville-60	85	6146.35	KmMwhPCI
2021	12	06/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163830	Bois A - biomasse SSD	11	239	193	20,18%	17.42	13,91	3,93	68.53	Allones - 60	4	274.12	KmMwhPCI
2021	12	06/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256219	Batonnets-Mix	11	258	171	35,22%	19.62	12,71	3,06	60.13	St sauveur-60	58	3487.54	KmMwhPCI
2021	12	07/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256529	Batonnets-Mix	11	220	136	40,19%	21	12,56	2,78	58.33	St sauveur-60	58	3383.14	KmMwhPCI
2021	12	08/12/2021	Bivert	DU BACQUE	141097	Bois A - biomasse SSD	11	267	182	33,20%	20.26	13,53	3,18	64.45	Allones - 60	4	257.8	KmMwhPCI
2021	12	08/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163582	Bois A - biomasse SSD	11	278	179	37,08%	19.48	12,26	2,96	57.61	Allones - 60	4	230.44	KmMwhPCI
2021	12	08/12/2021	Bivert	DU BACQUE	739594	Bois A - biomasse SSD	11	232	165	30,32%	18.7	13,03	3,35	62.61	Allones - 60	4	250.44	KmMwhPCI
2021	12	08/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256479	Bois A - biomasse SSD	11	224	165	27,70%	21.16	15,30	3,50	74.05	Ermenonville-60	85	6294.25	KmMwhPCI
2021	12	09/12/2021	Bivert	DU BACQUE	168209	Batonnets-Mix	11	228	159	31,80%	19.74	13,46	3,26	64.4	St sauveur-60	58	3735.2	KmMwhPCI

Année	Mois	Date	Fournisseur	Transporteur	N° Lettre de voiture	Produit	Poids barquette (g)	Poids humide (g)	Poids sec (g)	% Humidité	Poids livré (T)	Qté anhydre (t)	PCI	Mwh livrés (1)	Origine	Distance (km) (2)	(1)*(2)	Unité
2021	12	09/12/2021	Bivert	DU BACQUE	168210	Batonnets-Mix	11	223	164	27,83%	19.88	14,35	3,49	69.42	St sauveur-60	58	4026.36	KmMwhPCI
2021	12	10/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163839	Batonnets-Mix	11	243	165	33,62%	20.34	13,50	3,16	64.22	St sauveur-60	58	3724.76	KmMwhPCI
2021	12	10/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256485	Batonnets-Mix	11	230	146	38,36%	22.04	13,59	2,88	63.55	St sauveur-60	58	3685.9	KmMwhPCI
2021	12	13/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163594	Batonnets-Mix	11	230	166	29,22%	19.64	13,90	3,41	67	St sauveur-60	58	3886	KmMwhPCI
2021	12	13/12/2021	Bivert	DU BACQUE	745012	Bois A - biomasse SSD	11	273	173	38,17%	19.9	12,30	2,89	57.6	Allones - 60	4	230.4	KmMwhPCI
2021	12	14/12/2021	Bivert	DU BACQUE	745014	Bois A - biomasse SSD	11	203	152	26,56%	18.18	13,35	3,57	64.81	Allones - 60	4	259.24	KmMwhPCI
2021	12	14/12/2021	Bivert	DU BACQUE	163846	Batonnets-Mix	11	214	133	39,90%	21.92	13,17	2,79	61.25	St sauveur-60	58	3552.5	KmMwhPCI
2021	12	15/12/2021	Bivert	DU BACQUE	256493	Batonnets-Mix	11	219	136	39,90%	25.06	15,06	2,79	70.02	St sauveur-60	58	4061.16	KmMwhPCI
2021	12	16/12/2021	Bivert	DU BACQUE	745021	Bois A - biomasse SSD	11	241	184	24,78%	18.92	14,23	3,67	69.4	Allones - 60	4	277.6	KmMwhPCI
2021	12	17/12/2021	Bivert	DU BACQUE	168223	Mélange-MIX	11	256	160	39,18%	22.42	13,64	2,84	63.58	Villeneuve les sablons - 60	25	1589.5	KmMwhPCI
2021	12	17/12/2021	bivert	DU BACQUE	264038	Mélange-MIX	11	185	127	33,33%	22.18	14,79	3,17	70.39	Villeneuve les sablons - 60	25	1759.75	KmMwhPCI
2021	12	20/12/2021	Bivert	DU BACQUE	142780	Bois A - biomasse SSD	11	244	173	30,47%	23	15,99	3,34	76.8	Allones - 60	4	307.2	KmMwhPCI
2021	12	20/12/2021	Bivert	DU BACQUE	168226	Batonnets-Mix	11	210	161	24,62%	21.86	16,48	3,68	80.38	St sauveur-60	58	4662.04	KmMwhPCI
2021	12	21/12/2021	Bivert	DU BACQUE	460520	Bois A - biomasse SSD	11	229	140	40,83%	20.98	12,41	2,74	57.5	Ermenonville-60	85	4887.5	KmMwhPCI
2021	12	22/12/2021	Bivert	DU BACQUE	460971	Batonnets-Mix	11	277	188	33,46%	20.68	13,76	3,17	65.48	St sauveur-60	58	3797.84	KmMwhPCI
2021	12	24/12/2021	Bivert	DU BACQUE	460527	Mélange-MIX	11	231	149	37,27%	18.82	11,81	2,95	55.45	Villeneuve les sablons - 60	25	1386.25	KmMwhPCI
2021	12	24/12/2021	Bivert	DU BACQUE	460528	Mélange-MIX	11	240	157	36,24%	19.06	12,15	3,01	57.29	Villeneuve les sablons - 60	25	1432.25	KmMwhPCI
2021	12	24/12/2021	Bivert	DU BACQUE	142793	Bois A - biomasse SSD	11	207	135	36,73%	22.52	14,25	2,98	67.05	Allones - 60	4	268.2	KmMwhPCI
2021	12	28/12/2021	Bivert	DU BACQUE	747106	Bois A - biomasse SSD	11	254	178	31,28%	19.5	13,40	3,29	64.21	Allones - 60	4	256.84	KmMwhPCI
2021	12	29/12/2021	Bivert	DU BACQUE	747109	Bois A - biomasse SSD	11	241	180	26,52%	17.42	12,80	3,57	62.14	Allones - 60	4	248.56	KmMwhPCI
2021	12	29/12/2021	Bivert	DU BACQUE	606752	Bois A - biomasse SSD	11	259	192	27,02%	18.16	13,25	3,54	64.27	Allones - 60	4	257.08	KmMwhPCI
2021	12	30/12/2021	Bivert	DU BACQUE	747113	Bois A - biomasse SSD	11	323	222	32,37%	19.9	13,46	3,23	64.26	Allones - 60	4	257.04	KmMwhPCI
2021	12	30/12/2021	Bivert	DU BACQUE	142806	Plaquettes Forestières	11	405	235	43,15%	24,70	14,04	2,61	64.39	Coudray st germer - 60	15	965.85	KmMwhPCI

12 221

588471.51 KmMwhPCI

SYNTHÈSE DES LIVRAISONS

Fournisseur	MwhPCI Livrés	Produit distance x MWhPCI	Distance Moyenne en Km
ONFE	14 651	1 210 999	83
SW	6 979	547 376	78
Bivert	12 221	588 472	48
Total	33 851	1 949 938	58

ANNEXE 12 - ANALYSE DES CENDRES

CVO BURY
 VALLEE GAUTHIER
 60250 BURY
 Tél : 0344263161
 Fax :

Bilan des quantités de produits réceptionnés

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Libellé type de produit : cendres de biomasse

N° réception	Date entrée	Libellé producteur	Poids entrée (t)	Poids sortie (t)	Poids Net (t)
Libellé produit : CENDRES CHAUFFERIE BEAUVAIS					
B/21/00207	14/01/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	23,10	14,64	8,46
B/21/00349	25/01/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	21,28	15,14	6,14
B/21/00420	29/01/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	22,06	14,98	7,08
B/21/00785	26/02/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	22,00	14,40	7,60
B/21/01152	22/03/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	26,80	12,66	14,14
B/21/01253	26/03/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	21,78	14,30	7,48
B/21/01646	20/04/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	22,16	14,52	7,64
B/21/01760	27/04/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	20,36	13,60	6,76
B/21/01917	10/05/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	21,34	15,04	6,30
B/21/02653	29/06/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	23,04	14,34	8,70
R/21/004373	11/10/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	21,82	14,76	7,06
R/21/004972	12/11/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	23,66	14,46	9,20
R/21/005245	26/11/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	22,16	14,60	7,56
R/21/005414	08/12/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	24,22	14,58	9,64
R/21/005655	24/12/2021	BOIS CHALEUR SAINT JEAN	24,28	14,36	9,92
SOUS TOTAL					123,68
TOTAL					123,68

CVO BURY

VALLEE GAUTHIER

60250 BURY

Tél : 0344263161

Fax :

Bilan des quantités de produits réceptionnés

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :

SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Code organisme : 3009094

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93336667	Référence :	CEN/BCSJ/21/01/E01	
N° LIMS :	PORL21003474	Commune :		
		Station :		
		Date de prélèvement :	17/01/2021	
		Date de réception :	09/02/2021	
		Date de sortie :	22/02/2021 (v.1)	

Bon de commande :

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/1998 (boues urbaines)

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH eau			12,3		NF EN 15933
Humidité	%		12,5		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		87,5	874,6	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O) (v)	%	1,0	0,9	9,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale (v)	%	99,0	86,6	865,9	AUREA 17-AME-IT-003

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK) (v)	g / kg	0,046	0,040	0,040	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg	---	---	---	
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg	---	---	---	
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	< 0,138	< 0,121	< 0,121	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	0,05	0,04	0,04	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	
Carbone Organique (C orga)(v)	%	0,5	0,5	4,6	Calcul
Rapport C/NtK (v)	Calcul	100,0			

Éléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Phosphore total (P ₂ O ₅)	g / kg	13,5	11,8	11,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K ₂ O)	g / kg	34,1	29,9	29,9	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	19,8	17,3	17,3	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	187	164	164	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na ₂ O)	g / kg	4,2	3,7	3,7	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

Oligo-éléments	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bore (B)	mg / kg	176	154	154	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg	286	251	251	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Fer (Fe)	mg / kg	19300	16900	16900	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn) (v)	mg / kg	9180	8030	8030	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg	2,5	2,2	2,2	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Zinc (Zn)	mg / kg	406	355	355	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

AUTRES ÉLÉMENTS	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut	
		Sec	Brut		
Soufre (SO ₃)	g / kg	---	---	---	

Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne.

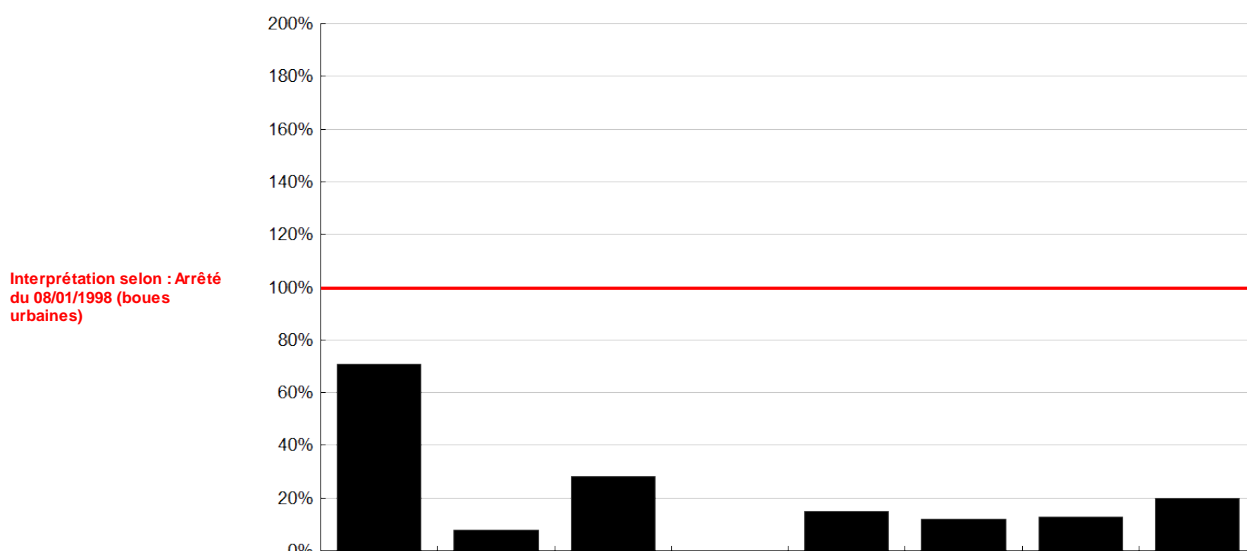
ANALYSE RÉALISÉE POUR :
CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :
SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93336667	Référence :	CEN/BCSJ/21/01/E01	
N° LIMS :	PORL21003474	Commune :		
		Station :		
		Date de prélèvement :	17/01/2021	
		Date de réception :	09/02/2021	
		Date de sortie :	22/02/2021 (v.1)	

Bon de commande :
Type produit : Boue urbaine

Éléments Traces Métalliques
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/1998 (boues urbaines)



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	7,1	87,8	286	< 0,095	31,1	95,6	406	811
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	71%	8,8%	28,6%	< 1%	15,6%	12%	13,5%	20,3%
Flux en g / t de produit brut	6,2	76,8	251	< 0,083	27,2	83,6	355	710

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	11,0	2,5	12,5	87,5
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	9,6	2,2		

Conformité

Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :
CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :
SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Référence échantillon			Dates repères		
N° échantillon :	93336667	Référence :	CEN/BCSJ/21/01/E01		
N° LIMS :	PORL21003474	Commune :			
		Station :			
		Date de prélèvement :	17/01/2021		
		Date de réception :	09/02/2021		
		Date de sortie :	22/02/2021 (v.1)		

Bon de commande :
Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/1998 (boues urbaines)

PCB (Poly Chloro Biphényles)	HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	
	Cas général	Cas d'un épandage sur pâturage uniquement



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,056	< 0,039	< 0,039	< 0,039
Seuils en mg / kg MS	0.8	5	2.5	2
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 7%	< 0,8%	< 1,6%	< 2%
Flux en mg / t de produit brut	---	---	---	---

Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
■	■	■
< 0,039	< 0,039	< 0,039
4	2.5	1.5
< 1%	< 1,6%	< 2,6%
---	---	---

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180			
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,008	< 0,056	12,5	87,5

Conformité

N° Client : PRODUCTEUR : CENDRE CHAUFFERIE	Date prélèvement : 17/01/2021
Nom Client : CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS	Date de réception : 09/02/2021
Adresse : z 00000 z	Date de sortie : 22/02/2021 (v.1)
Organisme : SUEZ ORGANIQUE SOVALD	Date de début de l'essai : 09/02/2021
Identification de l'échantillon : CEN/BCSJ/21/01/E01	Délai de conservation de l'échantillon brut : 4 semaines
Type de produit : Boue urbaine	N° Echantillon : 93336667
Point de prélèvement :	

Échantillon prélevé par le technicien

	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE				
Carbone organique (calcul) (v)	0,5	%	0,5	%
Φ Humidité MI LCA17-ECH-IT-011			12,5	%
Φ Matière minérale (v) AUREA 17-AME-IT-003	99,0	%	865,9	kg / t
Φ Matière Organique (v) AUREA 17-AME-IT-003	1,0	%	9,0	kg / t
Φ Matière Sèche MLCA17-ECH-IT-011			87,5	%
Φ pH NF EN 15933			12,3	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

Azote ammoniacal (N-NH ₄) Méthode interne	< 0,138	g/kg	< 0,121	kg / t
Φ Azote Kjeldhal (v) NF EN 13342	0,046	g/kg	0,040	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)	- - -	g/kg	- - -	kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)	- - -	g/kg	- - -	kg / t
Φ CaO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	187	g/kg	164	kg / t
Rapport C/N (calcul) (v)	100,0			
Φ K ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	34,1	g/kg	29,9	kg / t
Φ MgO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	19,8	g/kg	17,3	kg / t
Na ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,2	g/kg	3,7	kg / t
Φ P ₂ O ₅ NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	13,5	g/kg	11,8	kg / t
SO ₃	- - -	g/kg	- - -	kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

Bore NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	176	mg/kg	154	g/t
Φ Cobalt NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	11,0	mg/kg	9,6	g/t
Φ Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	286	mg/kg	251	g/t
Φ Fer NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	19300	mg/kg	16900	g/t
Φ Manganèse (v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	9180	mg/kg	8030	g/t
Φ Molybdène NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,5	mg/kg	2,2	g/t
Φ Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	406	mg/kg	355	g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Aluminium	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Φ Cadmium NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	7,1	mg/kg	6,2	g/t
Φ Chrome NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	87,8	mg/kg	76,8	g/t
Φ Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	286	mg/kg	251	g/t
Φ Mercure NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16712	< 0,095	mg/kg	< 0,083	g/t
Φ Nickel NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	31,1	mg/kg	27,2	g/t
Φ Plomb NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	95,6	mg/kg	83,6	g/t
Sélénium	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Φ Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	406	mg/kg	355	g/t
Cr + Cu + Ni + Zn calcul	811	mg/kg	710	g/t

TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

PolyChloro Biphényles (PCB)				
Φ Congénères 28 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 52 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 101 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 118 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 138 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 153 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Φ Congénères 180 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 7,00	mg/t
Somme des 7 PCB calcul	< 0,056	mg/kg	< 49,0	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)				
Φ Fluoranthène MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,039	mg/kg	< 34,1	mg/t
Φ Benzo (B) Fluoranthène MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,039	mg/kg	< 34,1	mg/t
Φ Benzo (A)Pyrène MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,039	mg/kg	< 34,1	mg/t

Commentaires :

Ce rapport est la version originale.

Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne.

Fait à La Rochelle, le 22/02/2021



Magalie SAFFRE
Responsable technique chimie

La portée d'accréditation concerne la(es) 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole Φ. Les incertitudes de mesure sont disponibles sur le site internet du laboratoire (www.aurea.eu), rubrique «égalité». Ce rapport d'analyses ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pe» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire. Celles confiées à un prestataire externe non accrédité sont précédées du signe 'pe'.

1/1

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :

SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Code organisme : 3009094

Référence échantillon			Dates repères		
N° échantillon :	93336709	Référence :	CEN/BCSJ/21/04/E01	Date de prélèvement :	29/03/2021
N° LIMS :	PORL21009756	Commune :		Date de réception :	08/04/2021
		Station :		Date de sortie :	28/04/2021 (v.1)

Bon de commande :

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH eau			11,9		NF EN 15933
Humidité	%		9,2		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		90,8	907,5	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O) (M)	%	1,2	1,1	11,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale (M)	%	98,8	89,7	897,4	AUREA 17-AME-IT-003

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK) (M)	g / kg	0,011	0,010	0,010	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg				
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg				
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	< 0,155	< 0,140	< 0,140	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	0,01	0,01	0,01	Calcul
Azote total	g / kg	- - -	- - -	- - -	Calcul
Carbone Organique (C orga) (M)	%	0,6	0,6	5,3	Calcul
Rapport C/NtK (M)	Calcul	600,0			

Éléments minéraux majeurs	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Phosphore total (P ₂ O ₅)	g / kg	26,3	23,8	23,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K ₂ O)	g / kg	76,7	69,7	69,7	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	42,5	38,6	38,6	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	322	292	292	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na ₂ O)	g / kg	4,1	3,8	3,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

Oligo-éléments	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en g / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bore (B)	mg / kg	165	149	149	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg	101	91,4	91,4	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Fer (Fe)	mg / kg	15000	13600	13600	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn) (M)	mg / kg	14700	13400	13400	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg	2,1	1,9	1,9	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Zinc (Zn)	mg / kg	161	146	146	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

AUTRES ÉLÉMENTS	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut	
		Sec	Brut		
Soufre (SO ₃)	g / kg				

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :

SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93336709	Référence :	CEN/BCSJ/21/04/E01	
N° LIMS :	PORL21009756	Commune :		
		Station :		
		Date de prélèvement :	29/03/2021	
		Date de réception :	08/04/2021	
		Date de sortie :	28/04/2021 (v.1)	

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Éléments Traces Métalliques
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	2,4	137	101	< 0,085	43,5	36,7	161	443
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	24	13,7	10,1	< 0,9	21,8	4,6	5,4	11,1
Flux en g / t de produit brut	2,2	124	91,4	< 0,078	39,5	33,3	146	402

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	12,0	2,1	9,2	90,8
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	10,9	1,9		

Conformité
Ce rapport est la version originale.



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS
z
00000 z

ORGANISME :

SUEZ ORGANIQUE SOVALD
USINE DE BURY
VAL GAUTHIER
60250 BURY

Référence échantillon			Dates repères		
N° échantillon :	93336709	Référence :	CEN/BCSJ/21/04/E01	Date de prélèvement :	29/03/2021
N° LIMS :	PORL21009756	Commune :		Date de réception :	08/04/2021
		Station :		Date de sortie :	28/04/2021 (v.1)

Bon de commande :

Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques
Référence réglementaire :
Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles)	HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	
	Cas général	Cas d'un épandage sur pâturage uniquement



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)			HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)		
		Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,070	0,083	0,094	0,084	0,083	0,094	0,084
Seuils en mg / kg MS	0.8	5	2.5	2	4	2.5	1.5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 8,8%	1,7%	3,8%	4,2%	2,1%	3,8%	5,6%
Flux en mg / t de produit brut	< 63,6	75,400	85,400	76,300	75,400	85,400	76,300

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180			
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,070	9,2	90,8

Conformité

Ce rapport est la version originale.

N° Client : PRODUCTEUR : CENDRE CHAUFFERIE (i)	Date prélèvement : 29/03/2021 (i)
Nom Client : CENDRE CHAUFFERIE BEAUVAIS (i)	Date de réception : 08/04/2021
Adresse : z 00000 z (i)	Date de sortie : 28/04/2021 (v.1)
Organisme : SUEZ ORGANIQUE SOVALD (i)	Date de début de l'essai : 08/04/2021
Identification de l'échantillon : CEN/BCSJ/21/04/E01 (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut : 4 semaines
Type de produit : Boue urbaine (i)	N° Echantillon : 93336709
Point de prélèvement :	

Échantillon prélevé par le technicien

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Carbone organique (calcul) (v)	0,6	%	0,5	%
# Humidité MI LCA17-ECH-IT-011			9,2	%
# Matière minérale (v) AUREA 17-AME-IT-003	98,8	%	897,4	kg / t
# Matière Organique (v) AUREA 17-AME-IT-003	1,2	%	11,0	kg / t
# Matière Sèche MI LCA17-ECH-IT-011			90,8	%
# pH NF EN 15933			11,9	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

Azote ammoniacal (N-NH ₄) Méthode interne	< 0,155	g/kg	< 0,140	kg / t
# Azote Kjeldhal (v) NF EN 13342	0,011	g/kg	0,010	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)		g/kg		kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)		g/kg		kg / t
# CaO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	322	g/kg	292	kg / t
Rapport C/N (calcul) (v)	600,0			
# K ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	76,7	g/kg	69,7	kg / t
# MgO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	42,5	g/kg	38,6	kg / t
Na ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,1	g/kg	3,8	kg / t
# P ₂ O ₅ NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	26,3	g/kg	23,8	kg / t
SO ₃		g/kg		kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

Bore NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	165	mg/kg	149	g/t
# Cobalt NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	12,0	mg/kg	10,9	g/t
# Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	101	mg/kg	91,4	g/t
# Fer NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	15000	mg/kg	13600	g/t
# Manganèse (v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	14700	mg/kg	13400	g/t
Molybdène NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,1	mg/kg	1,9	g/t
# Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	161	mg/kg	146	g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES


Aluminium	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic		mg/kg		g/t
# Cadmium NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,4	mg/kg	2,2	g/t
# Chrome NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	137	mg/kg	124	g/t
# Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	101	mg/kg	91,4	g/t
# Mercure NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16772	< 0,085	mg/kg	< 0,078	g/t
# Nickel NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	43,5	mg/kg	39,5	g/t
# Plomb NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	36,7	mg/kg	33,3	g/t
Sélénium		mg/kg		g/t
# Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	161	mg/kg	146	g/t
Cr + Cu + Ni + Zn calcul	443	mg/kg	402	g/t

TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

PolyChloro Biphényles (PCB)				
³⁵⁹ Congénères 28 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 52 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 101 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 118 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 138 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 153 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Congénères 180 Méthode interne M-ST282	< 0,010	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Somme des 7 PCB calcul	< 0,070	mg/kg	- - -	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)				
³⁵⁹ Fluoranthène Méthode interne M-ST282	0,083	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Benzo (B) Fluoranthène Méthode interne M-ST282	0,094	mg/kg	- - -	mg/t
³⁵⁹ Benzo (A)Pyrène Méthode interne M-ST282	0,084	mg/kg	- - -	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale. Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
(359) : Analyse réalisée par CARSO à VENISSEUX

Fait à La Rochelle, le 28/04/2021

Magalie SAFFRE
 Responsable technique chimie

La portée d'accréditation concerne la/es 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «qualité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pe» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «e». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - ZI Chef de baie - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 Tél. 01.44.31.40.40 - contact@aurea.eu - www.aurea.eu - BOUES-COFRAC-V1-MLG-01-03-2021

1/1

ANNEXE 13 - BILAN CARBONE

Recapitulatif sur le contenu en CO2 et le taux d'ENR&R

Types d'énergies entrantes	Entrants-utilisés (MWh PCI)	Chaleur produite (MWh)	CO2 (tonnes)
Bois-énergie	33 976	31 396	0.0
Fioul domestique	133	118	35.9
Gaz naturel	4 668	4 465	957
Total de chaleur produite :		35 980	992.8
Total de chaleur livrée :		29 593	
Contenu en CO2 du réseau :		33.55	g/kWh
Taux ENR&R du réseau :		87.6%	de l'énergie produite
Total de CO2 évité par le recours au réseau :		8 037 t CO2	

ANNEXE 14 - BILAN CATÉGORIE BOIS

	Poids		Energie	
	En Tonne	En %	En MWH	En %
Déchet industriel (Batonnets)	2198	20.0%	7183	21.3%
Classe A (Broyat de palettes)	1538	14.0%	5187	15.4%
Plaquette Forestière	7241	66.0%	21315	63.3%
Total	10977		33685	

ANNEXE 15 - POLICES D'ABONNEMENTS SIGNÉES PENDANT L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de police d'abonnement signée pendant la période concernée.

Exercice 2021



COMPTE-RENDU FINANCIER

BCSJ
Rue des Métiers - 60000 BEAUVAIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021	3
MÉTHODES COMPTABLES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	7
<i>Règles comptables</i>	<i>7</i>
<i>Immobilisations et financement</i>	<i>7</i>
<i>Stocks</i>	<i>8</i>
<i>Impôt sur les sociétés</i>	<i>8</i>
<i>Calcul des charges directes et indirectes de personnel</i>	<i>9</i>
<i>Gestion des chantiers de travaux et de la maintenance</i>	<i>9</i>
ANALYSE DU RÉSULTAT – SITUATION FINANCIÈRE	10
<i>Marge R1.....</i>	<i>10</i>
<i>Marge R2.....</i>	<i>10</i>
<i>Droits de raccordement</i>	<i>11</i>
<i>Résultats d'exploitation, financier et courant</i>	<i>11</i>
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>11</i>
<i>Immobilisations de l'exercice.....</i>	<i>12</i>
<i>Situation financière</i>	<i>12</i>
COMMENTAIRES SUR LA SITUATION COMPARÉE AVEC LE CEP RÉACTUALISÉ	13
ÉVOLUTION PRÉVISIBLE – BUDGET ANNÉE 2022	14
<i>Réalisé 2021 - Budget 2022.....</i>	<i>15</i>
<i>Bilan des URF.....</i>	<i>18</i>
ÉTAT DU COMPTE DE GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT.....	19
<i>Dépenses gros entretien renouvellement.....</i>	<i>19</i>
<i>Solde compte gros entretien renouvellement</i>	<i>21</i>
ANNEXES	22
<i>Annexe 1 - État des ventes de chaleur et facturations.....</i>	<i>23</i>
<i>Annexe 2 - Heures de maintenance - Conduite</i>	<i>26</i>
<i>Annexe 3 - Gestion des chantiers de travaux et de la maintenance</i>	<i>27</i>
<i>Annexe 4 - Compte d'exploitation prévisionnel.....</i>	<i>34</i>
<i>Annexe 5 - Historique des prix</i>	<i>36</i>
<i>Annexe 6 - Suivi mensuel du tarif</i>	<i>41</i>
<i>Annexe 7 - Inventaire des biens et tableaux d'amortissement</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 8 - Assurances</i>	<i>88</i>

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BOIS CHALEUR SAINT JEAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 0203 rue Demidoff 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent* 6						
Numéro SIRET* 5 1 4 0 1 5 9 1 6 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, 31/12/2021						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	23 911	AC	23 911	0	
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 507	AG	4 507	0	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	60 000	AK	56 266	3 734	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN	18 169	AO		18 169	
		Constructions	AP	2 130 211	AQ		2 130 211	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 313 907	AS	679 200	8 634 707	
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 823	AU	5 823	0	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	5 400	BI		5 400		
	TOTAL (II)	BJ	11 561 928	BK	769 708	10 792 220		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	111 818	BM		111 818
			En cours de production de biens	BN		BO		
			En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	413 729	BY		413 729	
		Autres créances (3)	BZ	95 187	CA		95 187	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE			
	Disponibilités	CF	68 722	CG		68 722		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	811	CI		811		
	TOTAL (III)	CJ	690 268	CK		690 268		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	12 252 196	1A	769 708	11 482 488		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BOIS CHALEUR SAINT JEAN		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500 000.....)	DA 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH -292 270
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 26 993
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 234 723
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM 7 424 889
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO 7 424 889
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 3 305 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 380 267
	Dettes fiscales et sociales	DY 33 497
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 0
	Autres dettes	EA 43 171
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 60 941
TOTAL (IV)		EC 3 822 876
(V)		ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 11 482 488
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 537 876	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	2 156 488	FH	2 156 488
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 156 488	FK	2 156 488
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	-488
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 570 809
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	44 251
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	410 275
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	24 014
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 048 860
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	107 629
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	707
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	707
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-707
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	106 922

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise BOIS CHALEUR SAINT JEAN		Néant <input type="checkbox"/> *								
		Exercice N								
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA								
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB								
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC								
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD								
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	37 005							
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	42 925							
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG								
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	79 930							
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-79 930							
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ								
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK								
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 156 490							
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 129 497							
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	26 993							
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO								
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY							
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG							
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP							
		- Crédit-bail immobilier	HQ							
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H								
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J								
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	707							
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX								
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC							
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD							
	(9) Dont transferts de charges	A1								
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2								
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3								
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4									
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">facultatives A6</td> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">obligatoires A9</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Dont cotisations facultatives Madelin A7</td> <td style="text-align: center;">Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite</td> <td style="text-align: center;">A8</td> </tr> </table>		facultatives A6		obligatoires A9		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	facultatives A6		obligatoires A9							
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8							
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N									
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels								
PENALITES ET AMENDES	5									
SUBVENTION D'EQUILIBRE	37 000									
VALEUR NETTE COMPTABLE ELEMENTS D'ACTIF CEDES	42 925									
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N									
	Charges antérieures	Produits antérieurs								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MÉTHODES COMPTABLES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

RÈGLES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française, et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

La clôture des comptes de la société BCSJ au 31/12/2021, dans les règles comptables du groupe CRAM, nous amène à produire cette clôture des comptes avec un mois de décembre budgétaire pour les quantités. Les régularisations des provisions de décembre sont faites sur janvier N+1.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS ET FINANCEMENT

IMMOBILISATIONS

La construction des ouvrages s'est achevée en septembre 2010, permettant ainsi le démarrage de l'exploitation au 1er octobre 2010. Toutefois, certaines sous-stations n'ont été raccordées qu'après, en raison de l'avancement des programmes d'investissements urbains et immobiliers.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (prix d'achat, frais accessoires et intérêts intercalaires valorisés au TEC 10 pendant la phase de construction).

L'ensemble de la chaufferie a fait l'objet d'une décomposition en composants de 1ère catégorie, afin de faire la distinction entre :

- d'une part, les biens renouvelables sur la durée du contrat de concession et pouvant faire l'objet d'un amortissement technique fiscalement déductible ;
- d'autre part, les biens non renouvelables sur la durée du contrat de concession, ne faisant l'objet d'aucun amortissement technique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue des matériels :

Frais d'établissement	5 ans
Licence GTC	4 ans
Constructions	Bien non renouvelable
Réseau	Bien non renouvelable
Matériels en chaufferie	5 à 24 ans
Matériels en sous-stations	Compteurs de chaleur : 20 ans Échangeurs : 20 ans Autres biens non renouvelables
Matériels de télésurveillance	3 ans ou non renouvelables
Mobilier	10 ans
Outillage	5 ans

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les ouvrages ont été financés à hauteur de 35,95% par des subventions pour un investissement initial s'élevant jusqu'à 11 368 k€. Elles sont réparties entre l'ADEME, la région Picardie et le FEDER.

Ces subventions ont été entièrement versées à la clôture de l'exercice comptable, et ont été imputées en compte du concessionnaire. Elles sont affectées à chaque bien décomposé au prorata du poids de ce bien dans l'investissement global.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DU BFR PAR APPORT EN COMPTE COURANT

La construction des ouvrages s'est étalée sur un peu plus d'une année. Afin de subvenir au besoin en fonds de roulement d'investissement pendant la phase de construction, CRAM SAS, société mère de BCSJ, a procédé à des apports en compte courant. Ces apports ont pour objet, d'une part, le financement du solde d'investissements net de subventions perçues, d'autre part, le financement des besoins de trésorerie. Ces apports en compte courant ont fait l'objet d'une rémunération sur toute la saison sur la base du TEC 10 moyen mensuel prévu contractuellement.

AMORTISSEMENTS DE CADUCITÉ

L'ensemble des investissements financés conjointement par apport en compte courant du concessionnaire et par subventions d'équipement fait l'objet d'un amortissement de caducité sur la durée du contrat de concession, soit 24 années.

Cet amortissement porte sur le montant des investissements financés par le concessionnaire, soit le montant global des investissements, déduction faite des subventions reçues ou à recevoir. Il permet au concessionnaire de récupérer son investissement sur la durée du contrat pour des biens qui reviendront au concédant en fin de contrat de concession (biens de retour).

L'amortissement de caducité est déduit du résultat comptable et fiscal et comptabilisé par le crédit du compte du concessionnaire. En fin de concession, le compte du concessionnaire correspondra à la valeur brute des investissements réalisés.

AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

Les biens renouvelables sont amortis en technique si la date de leur fin de vie est antérieure à la date d'échéance de la DSP.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Depuis le 1er janvier 2019, la société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la mère est EDF SA (régime prévu aux articles 223.A et suivants du CGI).

Adresse de la société tête de Groupe : EDF SA - 22 avenue de Wagram - 75008 PARIS

CALCUL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES DE PERSONNEL

CHARGES DIRECTES

Les heures de maintenance conduite du personnel d'exploitation, dont le détail figure en annexe 2, ont été facturées au coût horaire de 50 € pendant toute la durée de l'exercice comptable clos au 31/12/2021, soit au coût standard en vigueur au Centre Exploitation Ile de France-Picardie Oise - Aisne.

CHARGES INDIRECTES

Les frais de gestion (gestion opérationnelle, fonctions supports et direction) sont actualisés au 1er janvier de chaque année sur la base du R2 du mois de janvier.

GESTION DES CHANTIERS DE TRAVAUX ET DE LA MAINTENANCE

Suite aux principes retenus à la réunion du 8 avril 2014 réunissant la ville, l'AMO et BCSJ/CRAM, nous avons poursuivre sur l'exercice clos au 31/12/2021, la comptabilisation suivante :

- 1/** Les opérations courantes de maintenance réalisées par le personnel d'exploitation sont pointées en charges directes d'heures comme indiqué ci-dessus. Les achats directs sont comptabilisés sur factures fournisseurs.
- 2/** Les chantiers de maintenance et de travaux CRAM avec intervention hors personnel d'exploitation sont facturés à BCSJ avec un coefficient de 1.3 sur débours (fournitures et main d'œuvre).
- 3/** Les chantiers de travaux et de maintenance sous traités sont comptabilisés sur facture du sous-traitant. CRAM facture globalement 0.15 du volume des factures travaux et de maintenance en sous-traitance.

La liste des charges afférentes avec leur traitement figure en annexe 3.

ANALYSE DU RÉSULTAT – SITUATION FINANCIÈRE

Le chiffre d'affaires R1 et R2 de la saison au 31/12/2021 s'élève à 2 156 488.11 € dont 4 779.69 € de droits de raccordement contre 2 006 185 € en 2020. Le prix moyen du MWh R1 + R2 hors droits de raccordement ressort à 74.84 € pour 28 751 MWh contre 77.87 € sur l'exercice précédent pour 25 700 MWh. A noter, l'application de l'avenant n°3 depuis le 01/07/2015.

MARGE R1

VENTES R1

Le prix unitaire moyen du R1 ressort à 33.59. € HT/MWh sur l'exercice comptable clôturé au 31/12/2021, contre 32.53 € sur 2020.

Les ventes R1 se sont élevées à 966 012.03 € HT pour 28 751.54 MWh distribués en sous-stations.

CHARGES R1

Les besoins de chaleur ont été couverts à 87.50% par le bois, avec un fonctionnement au gaz l'été. Sur cette année, la mixité gaz s'est établie à 12.18%. Le recours au fioul a été très faible, nous notons une mixité fioul de 0.32%.

La marge brute R1 s'élève à -68.88 k€ sur la période contre 99.08 k€ en 2020.

MARGE R2

VENTES R2

Aucune nouvelle sous-station n'a été mise en service depuis le 1^{er} juillet 2016, le nombre total d'URF est stable à 26 068 au 31/12/2021.

Le prix unitaire moyen du R2 ressort à 45.48 € HT/URF (unité de répartition forfaitaire), contre 44.71 € HT/URF en 2020.

Les ventes R2 se sont élevées à 1 185 696.39 € HT pour 26 068 URF au 31/12/2021.

CHARGES R2

Heures de maintenance conduite

Le nombre d'heures de maintenance conduite s'élève à 2 788 heures du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 valorisé au taux standard du Centre d'Exploitation, soit 50 € à partir du 1^{er} janvier 2021. Le détail des heures figure en annexe 2. En 2020, les heures de maintenance conduite s'élevaient à 2 622 heures.

La charge de maintenance s'élève en conséquence à 139 k€ en 2021 contre 131 k€ en 2020.

Frais de maintenance réparation

En 2021 ils se sont élevés à 129 k€ contre 117 k€ en 2020. Le détail se retrouve en annexe 3.

La marge brute R2, avant frais généraux et amortissements, ressort à 820.60 k€.

Frais de gestion opérationnelle, des fonctions supports et de direction

Les frais de gestion opérationnelle, des fonctions supports et de direction s'élèvent à 104.14 k€. Ils sont actualisés chaque année au 1er janvier sur le prix R2.

Amortissements techniques et de caducité

Les amortissements techniques sur biens renouvelables, amortissements de caducité, et amortissement des frais d'établissement se sont élevés à 410.27 k€.

Les autres charges n'appellent pas de commentaire particulier.

DROITS DE RACCORDEMENT

Des droits de raccordement ont été perçus pour le centre pénitentiaire (83 740 €) et la Maison de la Solidarité et de la Famille (13 365 €). Ce produit est analysé comme un complément de R2, puisque les travaux de raccordement n'ont pas été pris en compte dans le calcul de la redevance R24 du contrat de DSP facturée aux abonnés. Les montant perçus sont étalés comptablement sur la durée restante du contrat de DSP et font ressortir un produit de 4.78 k€ sur l'exercice clos au 31/12/2021.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION, FINANCIER ET COURANT

Le résultat d'exploitation s'élève au 31/12/2021 à 107.63 k€.

Le résultat financier se solde quant à lui par une charge de 0.71 k€. Les apports en compte courant ont été rémunérés au TEC 10 moyen mensuel, conformément au contrat de concession. La moyenne du TEC 10 étant négative en 2021 les intérêts facturés ont été quasi nuls.

Le résultat courant avant résultat exceptionnel de l'exercice se solde par un profit de 107 k€.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel ressort à - 79.94 k€, il est constitué de la valeur nette sur sorties d'actifs (42.92 k€) et du remboursement d'une quote part de subvention à hauteur de 37 k€.

IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE

Les principales immobilisations de l'exercice s'élèvent à 165 k€ et concernent :

- Remplacement compteur sous-station : 25 k€
- Filtres à manche : 113 k€

SITUATION FINANCIÈRE

Les investissements de la société sont financés par apport en compte courant CRAM. Le solde du compte courant s'élève à 3 305 k€ au 31/12/2021 contre 3 400 k€ au 31/12/2020.

Les contrats de convention signés entre la société BCSJ et la société mère CRAM SAS, stipulent que la subvention est consentie sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune de BCSJ.

La société a bénéficié de subvention d'équilibre depuis l'exercice 2010/2011, comme le montre le tableau ci-dessous.

Année de versement	en k€
2010/2011	250
2011/2012	100
2012/2013	0
2013/2014	35
Total versé par CRAM	385
2014/2015	0
2015/2016	-50
2016/2017	-110
2017/2018	0
31/12/2018	0
31/12/2019	-66
31/12/2020	-122
31/12/2021	37
Montant de subvention restant à rembourser	0

La totalité est ainsi remboursée à fin 2021.

COMMENTAIRES SUR LA SITUATION COMPARÉE AVEC LE CEP RÉACTUALISÉ

Les comptes comparés sont fournis en annexe 4.

On constate un déficit de chiffre d'affaires de 330 k€, lié à la différence d'URF initiale et la situation actuelle. Cet écart d'URF souscrits entraîne à la fois une baisse du chiffre d'affaires R2 et une consommation moindre diminuant le chiffre d'affaires R1.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE – BUDGET ANNÉE 2022

Le résultat sur énergie 2022 devrait se solder par une perte de 53 k€.

Avec un chiffre d'affaires prévu à 2 130 k€ HT, le résultat courant avant l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2021 est ainsi attendu à 1 k€ HT.

RÉALISÉ 2021 - BUDGET 2022

	BCSJ						
	Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
Vente de contrats R1:	32 297	28 644	29 143	26 083	29 020	29 294	28 110
	33.07 €	33.46 €	33.76 €	32.16 €	31.83 €	33.70 €	33.21 €
Vente de contrats R2 (Nb URF)	26 068	26 068	26 068	26 068	26 068	26 068	26 068
URF - Unité de répartition forfaitaire	45.38 €	44.61 €	44.17 €	44.71 €	45.48 €	45.36 €	45.74 €
Consommation bois	37 484	32 463	29 955	28 148	33 287	34 269	32 640
	24.47 €	23.30 €	21.92 €	21.16 €	22.00 €	22.27 €	21.50 €
Production de chaleur bois	31 485	29 209	28 458	25 605	29 958	32 139	29 376
Rendement chaudière bois	84.0%	90.0%	95.0%	91.0%	90.0%	93.8%	90.0%
Conso gaz	5 763	6 196	8 389	6 271	6 900	5 009	6 528
	39.07 €	32.29 €	34.09 €	22.88 €	28.32 €	49.60 €	39.46 €
Production de chaleur gaz	4 720	5 365	6 795	5 779	5 899	4 474	5 581
Rendement chaudière gaz	91.0%	96.2%	90.0%	97.7%	95.0%	100.8%	95.0%
Conso fuel	107.0	32.4	125.8	20.1	40.9	14.5	39.8
	760.73 €	675.12 €	850.00 €	724.72 €	828.00 €	977.40 €	675.50 €
Production de chaleur fuel	929	284	1 090	452	362	119	353
Rendement chaudière fuel	88.1%	89.1%	88.0%	228.2%	90.0%	83.3%	90.0%
Rendement réseau	86.97%	82.17%	80.2%	81.9%	80.1%	81.4%	79.6%
Mixité bois	84.79%	83.79%	78.30%	80.43%	82.71%	87.50%	83.19%
Mixité gaz	12.71%	15.39%	18.70%	18.15%	16.29%	12.18%	15.81%
Mixité fuel	2.50%	0.81%	3.00%	1.42%	1.00%	0.32%	1.00%
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 262.33	2 133.13	2 146.37	2 009.76	2 120.62	2 156.49	2 130.24
Contrats R1	1 068.13	958.43	983.78	836.03	923.74	966.01	933.57
Contrats R2	1 182.97	1 162.78	1 151.35	1 165.38	1 185.47	1 185.70	1 192.40
Droits de raccordement	4.10	4.78	4.10	4.78	4.27	4.78	4.27
Transfert de charges: indemn. Pertes d'exploit.	7.14	7.14	7.14	3.57	7.14	0.00	
Autres produits							
Charges d'exploitation R1:	1 223.94	978.27	1 049.53	736.95	961.54	1 034.89	986.23
Achats bois	917.40	756.34	656.62	595.56	732.32	782.28	701.75
Achats gaz	225.14	200.09	285.99	143.48	195.39	238.44	257.58
Achats fioul	81.40	21.84	106.92	-2.09	33.83	14.17	26.91
Traitement des cendres							
Marge brute R1	-155.82	-19.84	-65.75	99.08	-37.79	-68.88	-52.66
En % des ventes R1	-14.59%	-2.07%	-6.68%	11.85%	-4.09%	-7.13%	-5.64%
Charges d'exploitation R2:	343.15	388.98	358.94	360.48	368.35	369.88	386.16
Traitement des cendres	20.00	14.60	14.88	13.41	14.97	10.02	14.68
Achats électricité R2	77.00	76.20	79.04	83.33	75.00	82.21	75.00

	BCSJ						
	Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
Produits de traitements d'eau	1.80	1.30	1.80		1.50		1.50
Contrôles règlementaires				2.21	0.00	23.01	2.00
Maintenance + marge 15% s/maintenance hors CRAM	65.15	94.02	79.70	71.18	78.66	83.85	87.76
Location compteurs & outillages	4.00	3.17	3.70		3.00		3.00
Entretien compteurs	7.00	8.39	6.96	1.00	6.96	8.74	6.96
MO Conduite CRAM	134.40	155.17	140.00	131.10	153.40	139.41	153.40
Surveillance	3.00	2.63	3.00	4.81	3.00	3.57	3.00
Achats R2	25.00	23.71	25.00	45.99	25.00	13.58	32.00
Achats eau R2	5.00	8.55	4.00	6.20	6.00	5.49	6.00
Télésurveillance CRAM R2	0.80	1.24	0.86	1.25	0.86	0.00	0.86
Marge brute R2	843.91	778.58	796.51	809.68	821.39	820.60	810.51
En % des ventes R2	71.34%	66.96%	69.18%	69.48%	69.29%	69.21%	67.97%
Résultat Technique R1 / R2	688.09	758.74	730.76	908.75	783.60	751.72	757.85
Frais généraux	229.85	252.47	255.29	271.50	262.45	233.81	258.63
Frais d'actes & content. / Honoraires	0.50	9.73	0.50	0.58	0.50	3.13	0.50
Téléphone	2.70	2.34	2.75	2.43	2.75	1.83	2.75
Carburant chargeur bois	1.50	1.43	1.50	1.42	1.50	2.26	1.50
Locations chargeur bois		1.90	15.00	23.70	18.00	19.64	18.00
Entretien chargeur bois	2.00	0.00	2.00	0.30	2.00	0.12	2.00
Entretien bâtiments & espace verts	3.00	1.96	3.30	5.13	3.30	12.08	4.00
Assurances	21.50	20.55	21.50	21.62	21.00	22.40	22.00
CET / Taxe professionnelle	22.00	18.80	22.04	25.98	18.00	15.46	11.38
Redevance Ville	13.90	30.97	23.00	22.97	30.00	24.00	25.00
Foncier	53.75	54.82	53.60	57.27	55.00	28.75	58.50
Frais de centre / ingénierie	57.00	58.04	57.70	57.70	58.00	54.96	59.00
Frais assistance CRAM Normandie	18.00	17.72	18.10	18.10	18.10	16.78	19.00
Frais direction groupe CRAM Siège	34.00	34.21	34.30	34.30	34.30	32.40	35.00
Dotations aux amortissements	414.24	421.58	415.48	418.35	405.07	410.27	409.58
Amortissements techniques	100.21	104.22	97.25	100.13	86.84	92.70	92.00
Amortissements de caducité	314.03	317.36	318.23	318.23	318.23	317.58	317.58
Total charges d'exploitation:	2 211.19	2 041.30	2 079.24	1 787.29	1 997.40	2 048.85	2 040.61
Résultat d'exploitation:	51.14	91.83	67.13	222.47	123.22	107.64	89.63
EBITDA EDF	465.38	513.41	482.61	640.82	528.28	517.91	528.28
FRAIS FINANCIERS:	35.00	8.09	13.08	0.32	0.00	-0.71	0.57
Frais financiers compte courant	35.00	8.09	13.08	0.32	0.00	-0.71	0.57
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-61.27	-82.52	-55.00	-221.21	-56.07	-79.92	-88.02
Prix cession			15.00	15.00	0.00	0.00	
Reprise subvention							
Subvention d'équilibre société CRAM SAS		-66.00		-122.00		-37.00	-1.00
VNC des éléments actifs cédés	-61.27	-16.52	-70.00	-114.21	-56.07	-42.92	-87.02
Produits exceptionnels divers						-0.02	
Total Produits	2 262.33	2 133.13	2 146.37	2 024.76	2 120.62	2 156.49	2 130.24
Total Charges:	2 307.47	2 131.91	2 147.32	2 023.81	2 053.48	2 129.50	2 129.20
Résultat avant impôts	-45.14	1.22	-0.95	0.94	67.14	26.99	1.04

	BCSJ						
	Budget 2019	Réel 2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
Impôts sur les sociétés	0.00		0.00		17.79		0.28
Résultat après impôts	-45.14	1.22	-0.95	0.94	49.35	26.99	0.76
Marge brute d'auto-financement	369.10	422.80	414.53	419.30	472.21	437.26	410.62
Intra-groupe	243.40	265.14	250.10	241.20	263.80	243.55	266.40
Valeur ajoutée	533.99	579.89	551.11	720.50	594.15	562.12	569.10
Budget d'investissements			0.00	0.00	0.00	165.27	135.00

BILAN DES URF

N° du Poste	Libellé	début de facturation	Données contractuelles		Facturation effective	
			URF prévus convention DSP	URF Police d'abonnement	URF 2020	URF 2021
1	Ecole primaire LEBESGUE (sous-station 1)	01/10/2010	392	191	191	191
1 bis	Ecole primaire PREVERT (sous-station 1 bis)	01/10/2010	0	239	239	239
2	Ecole Maternelle LEBESGUE (sous-station 2)	01/10/2010	95	76	76	76
3	Ecole primaire COUSTEAU (sous-station 3)	01/10/2010	275	134	134	134
3 bis	Ecole Maternelle BRIQUETERIE (sous-station 3 bis)	01/10/2010	0	148	148	148
4	Ecole LAUNAY (sous-station 4)	01/10/2010	247	280	280	280
5	Ecole ARAGON (sous-station 5)	01/10/2010	107	107	107	107
6	Ecole PICASSO (sous-station 6)	01/10/2010	96	79	79	79
7	Gymnase Léo LAGRANGE (sous-station 7)	01/10/2010	614	637	637	637
8	Gymnase Louis ROGER (sous-station 8)	23/12/2010	147	126	126	126
9	Gymnase TRUFFAUT (sous-station 9)	19/10/2011	319	207	207	207
10	Piscine BELLIER (sous-station 10)	01/10/2010	536	897	897	897
11	Salle Jacques BREL (sous-station 11)	01/10/2010	64	75	75	75
12	Médiathèque Saint Jean (sous-station 12)	01/10/2010	83	91	91	91
13	Lycée COROT (sous-station 13) alimentée par station 28		1282	0	0	
14	Lycée François TRUFFAUT (sous-station 14)	01/10/2010	561	633	633	633
15	Collège Charles FAUQUEUX (sous-station 15)	01/10/2010	636	636	636	636
16	Plateau Saint Jean : bâtiment A (sous-station 16)	01/10/2010	1603	395	395	395
17	Plateau Saint Jean : bâtiment B (sous-station 17)	01/10/2010	384	658	658	658
18	Plateau Saint Jean : bâtiment C (sous-station 18)	01/10/2010	275	462	462	462
19	Plateau Saint Jean : bâtiment D (sous-station 19)	01/10/2010	329	571	571	571
20	Plateau Saint Jean : bâtiment E (sous-station 20)	01/10/2010	275	497	497	497
21	Plateau Saint Jean : bâtiments I (sous-station 21)	01/10/2010	604	267	267	267
21 bis	Plateau Saint Jean : bâtiments J (sous-station 21 bis)	01/10/2010	0	395	395	395
22	Plateau Saint Jean : bâtiment K (sous-station 22)	01/10/2010	341	565	565	565
23	Quartier HOT : bâtiment A (sous-station 23)	01/10/2010	873	147	147	147
24	Quartier HOT : bâtiments B et C (sous-station 24)	01/10/2010	793	1387	1387	1387
25	Quartier HOT : bâtiment D (sous-station 25)	01/10/2010	78	210	210	210
26	Espace jeunesse Saint Jean (sous-station n° 26)	16/11/2009	54	328	328	328
27	Gymnase COROT (sous-station n° 27)	02/12/2009	149	154	154	154
28	Internat COROT et Lycée COROT	01/09/2011	169	1173	1173	1173
29	Equipement public (projet abandonné)		391			
30	Maison de la Solidarité et de la Famille	01/04/2015	54	81	81	81
31	AGEL - Sénéfontaine (sous-station n° 31)	15/11/2010	150	130	130	130
32	AGEL - Procession	01/02/2012	289	145	145	145
33	Chantier RPA de Beauvais - Imputation 21034 (poste n° 33)	01/02/2011	525	450	450	450
34	Logements voie centrale 1		408			
35	Logements voie centrale 2 ADAPEI La Salamandre	01/11/2014	408	120	120	120
36	Logements voie maillages 1		747			
37	Logements voie maillages 2		338			
38	AGEL 250		339			
39	AGEL 250		339			
40	AGEL 250		339			
41	AGEL 250 Nexity 1 Lot 3	14/05/2014	339	247	247	247
42	AGEL 250 Nexity 2 Lot 5		339	308	308	308
43	BEAULIEU Sud	24/02/2014	170	228	228	228
44	Bâtiment BEAULIEU Nord (sous-station n° 44)	01/02/2011	231	180	180	180
45	Logements Arche		131			
46	Pôle de proximité	10/02/2012	372	227	227	227
47	Poste de Police	01/07/2013	503	375	375	375
48	Locaux d'Activités Tertiaires 1		967			
49	Locaux d'Activités Tertiaires 2		967			
50-51	Rés. Belle Vue Bât A à H et Rés. Jeanne Hachette Bât I à M (poste n° 50-51)	01/01/2011	5041	5041	5041	5041
52	Résidence O.P.Q.R. Jeanne Hachette (poste n° 52)	01/01/2011	1675	1675	1675	1675
53	Résidence N Jeanne Hachette (poste n° 53)	01/12/2010	263	263	263	263
54	Institution du Saint Esprit (sous-station n° 54)	01/10/2010	901	1703	1703	1703
55	Centre pénitentiaire	01/10/2014	0	3130	3130	3130

TOTAL URF facturés			26 068	26 068
TOTAL URF prévus convention	27 607	26 068	27 607	27 607
Déficit URF Constaté			1 539	1 539
Déficit URF Constaté cumulé			33 388	34 927

R2 facturé	€ HT	1 165 380	1 185 696
Prix moyen R2	€ HT / URF	44.71	45.48
Déficit estimé de recette R2	€ HT	68 802	70 001
Déficit estimé de recette R2 cumulé	€ HT	1 375 258	1 445 259

ÉTAT DU COMPTE DE GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT

DÉPENSES GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT

		2021	
		exercice	cumulé
Utilisation du fonds	Utilisation du fonds	209 637.17	1 199 662.88
- renouvellements de matériels immobilisés		160 751.36	763 051.33
	TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM filtres à manche	13 701.33	
	TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM filtres à manche	13 701.33	
	TECFIDIS TRAVAUX SUR FRAM 3P	51 913.70	
	TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM 3P	10 741.00	
	TECFIDIS - TRAV FAM 2P	22 956.01	
	CTIO-REFECT° GARN REFRAC C450N1/550N2	8 840.05	
	PLS HYDRAULICS REMISE EN ETAT ET DEMONTAGE ECHELLE	9 785.35	
- Gros entretien renouvellement comptabilisé en charge	CHUBB DELTA IMO REMPL CENTRALE INTRUSION	1 725.00	
	EME JEU CHGT COMPLET ECHANGEUR CHAUFFAGE	2 033.20	
	ITRON REMPL 20 COMPTEURS	14 223.90	
	ITRON REMPL 20 COMPTEURS	8 485.48	
	FNP ITRON CDE N° LV0621 SOLDE REMPL 20 COMPTEURS VERIF°	2 645.00	
		48 885.81	110 185.40
	PARTNER BOITIER ASPI COMPLET + MO	384.10	
	EME ECHANGEUR + MO	3 035.26	
	PARTNER 3 NRJ REGUL SYST ASPI	384.10	
	PARTNER 3 NRJ REP TUYAU AIR COMP CHD	2 427.65	
	EME DEMONTAGE/REMONTAGE ECHANGEUR	1 489.25	
	PARTNER 3 NRJ COMPRESSEUR CH1 + MO	457.70	
	EME RESUAGE + RAPPORT DE CONTROLE	1 175.52	
	PIE LECHAVALLIER 6041/604	1 705.45	
	PASSAGE CABLE DE COMMUNICATION	1 437.50	
	EME ECHANGEUR + MO	2 380.79	
	EME PLAQUES ECH MEDIATHEQUE ECHANGEUR + MO	598.81	
	PLS REMPLACEMENT VERIN POUSSOIR CHD 2	905.17	

		2021	
		exercice	cumulé
	LECHEVALLIER DIST° ET POSE CABLE ENTRE 2 CHAUDIERES	1 918.20	
	PLS HYDRAULICS REPAR° VERIN CAISSON POUSSEUR	551.51	
	CMPF - TRAV REMISE ETAT TRC2 CHD1	914.25	
	EME - JEU COMPLET RECHANGE M6 FG	2 172.35	
	HACQUET - REVISION POMPE SALMSON	3 657.00	
	HACQUET SAS MODIFICATION ALIMENTATION + DEPOSE	792.35	
	TELEDYNE ODL. SIMTRONICS INTERVENTION REMPLACEMENT BATTERIES DU 16/9/21	470.12	
	CLOTURE ENVIRONNEMENT - PORTE BUREAU	563.50	
	CLOTURE ENVIRONNEMENT - PORTE CHAUFFERIE BOIS	885.50	
	CLOTURE ENVIRONNEMENT PORTE CHAUFFERIE FUEL	885.50	
	COMPTE R EXTENS° CABLE INFOR MODEM ET MAIN D'OEUVRE	3 454.51	
	FNP CDE MEC N° LV9421- REPARATIONS / COMPRESSEUR	2 712.90	
	FNP LECHEVALIER N° LV8821- PRISES PLEXI POMPE RELEVAGE	2 196.50	
	TECFIDIS PIECE DE RECHANGE	3 437.00	
	CGR VANNE TA	695.36	
	COMPTE R - HA MATERIEL 06-21	1 273.82	
	SARETCO BARREAUX + PLAQUES DE RIVE	2 942.00	
	SARETCO - BARREAUX TALON PASSAGE AIR	490.00	
	LUMOX COMPENSATEUR EN TISSU	1 483.00	
	COMPTE R ROBINET BOULE FLOTTEUR PORT EMBALLAGE	496.44	
	MANUTAN BOITIER MAGNETIQUE	512.72	

SOLDE COMPTE GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT

Mois	Recettes R23 et solde reporté	Dépenses de GER	Solde	Taux moyen TEC 10 source BDF	Intérêts du compte GER	Solde à reporter
Saison 2009-2010	849 €	- €	849 €	3.38%	29 €	878 €
Saison 2010-2011	44 629 €	- €	44 629 €	3.22%	1 438 €	46 067 €
Saison 2011-2012	118 503 €	- €	118 503 €	2.98%	3 530 €	122 033 €
Saison 2012-2013	199 458 €	21 931 €	177 526 €	2.11%	3 737 €	181 264 €
Saison 2013-2014	260 800 €	108 859 €	151 941 €	2.20%	3 346 €	155 287 €
Saison 2014-2015	241 305 €	32 979 €	208 326 €	0.99%	2 063 €	210 389 €
Saison 2015-2016	303 142 €	101 816 €	201 326 €	0.74%	1 497 €	202 823 €
Saison 2016-2017	297 732 €	125 709 €	172 023 €	0.63%	1 081 €	173 104 €
Saison 2017-2018	269 164 €	163 580 €	105 584 €	0.74%	781 €	106 366 €
2ème semestre 2018	155 073 €	165 139 €	-10 066 €	0.72%	-	-10 066 €
Exercice 2019	88 663 €	101 364 €	-12 701 €	0.11%	0	-12 701 €
Exercice 2020	87 536 €	168 648 €	-81 112 €	0.00%	0	-81 112 €
Exercice 2021	20 761 €	209 637 €	-188 877 €	0.00%	0	-188 877 €

ANNEXES

ANNEXE 1 - ÉTAT DES VENTES DE CHALEUR ET FACTURATIONS

Abonnés	SST	Libellé	INS	URF	CUMUL CONSO 2021 Kwh	Total CA R1 2021 € HT	Total CA R2 2021 € HT	TOTAL CA R1 + R2 2021 € HT
Ville de Beauvais	1	Ecole primaire LEBESGUE	35827	191	245 380	8 150.87 €	7 942.15 €	16 093.02 €
Ville de Beauvais	1 bis	Ecole primaire PREVERT	35828	239	252 930	8 378.03 €	9 938.09 €	18 316.12 €
Ville de Beauvais	2	Ecole Maternelle LEBESGUE	35829	76	57 990	1 925.54 €	3 160.24 €	5 085.78 €
Ville de Beauvais	3	Ecole primaire COUSTEAU	35830	134	104 350	3 442.72 €	5 571.97 €	9 014.69 €
Ville de Beauvais	3 bis	Ecole Maternelle BRIQUETERIE	35831	148	89 770	2 952.52 €	6 154.08 €	9 106.60 €
Ville de Beauvais	4	Ecole LAUNAY	35832	280	161 190	5 325.74 €	11 642.87 €	16 968.61 €
Ville de Beauvais	5	Ecole ARAGON	35833	107	68 390	2 244.20 €	4 449.29 €	6 693.49 €
Ville de Beauvais	6	Ecole PICASSO	35834	79	120 670	4 022.87 €	3 285.00 €	7 307.87 €
Ville de Beauvais	7	Gymnase Léo LAGRANGE	35835	637	440 310	14 645.50 €	26 487.64 €	41 133.14 €
Ville de Beauvais	8	Gymnase Louis ROGER	35836	126	77 920	2 577.42 €	5 239.38 €	7 816.80 €
Ville de Beauvais	9	Gymnase TRUFFAUT	35837	207	148 358	5 008.05 €	8 607.43 €	13 615.48 €
Ville de Beauvais	10	Piscine BELLIER	35838	897	741 630	24 876.23 €	37 298.96 €	62 175.19 €
Ville de Beauvais	11	Salle Jacques BREL	35839	75	72 720	2 412.30 €	3 118.63 €	5 530.93 €
CAB	12	Médiathèque Saint Jean	35842	91	66 890	2 219.69 €	3 784.02 €	6 003.71 €
LYCEE COROT	13	Lycée Jean-Baptiste COROT			0			
LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT	14	Lycée François TRUFFAUT	35845	633	691 990	22 995.91 €	26 321.33 €	49 317.24 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	15	Collège Charles FAUQUEUX	35846	636	527 540	17 494.85 €	26 446.04 €	43 940.89 €
OPAC de l'OISE	16	Plateau Saint Jean : bâtiment A	27148	395	262 190	8 645.38 €	16 424.85 €	25 070.23 €
OPAC de l'OISE	17	Plateau Saint Jean : bâtiment B	27143	658	382 710	12 662.71 €	27 360.84 €	40 023.55 €
OPAC de l'OISE	18	Plateau Saint Jean : bâtiment C	27149	462	250 030	8 275.75 €	19 210.87 €	27 486.62 €
OPAC de l'OISE	19	Plateau Saint Jean : bâtiment D	27144	571	392 720	12 922.43 €	23 743.30 €	36 665.73 €
OPAC de l'OISE	20	Plateau Saint Jean : bâtiment E	27145	497	329 230	10 884.97 €	20 666.16 €	31 551.13 €
OPAC de l'OISE	21	Plateau Saint Jean : bâtiments I	27146	267	149 490	4 872.29 €	11 102.36 €	15 974.65 €
OPAC de l'OISE	21 bis	Plateau Saint Jean : bâtiments J	27147	395	218 160	7 234.15 €	16 424.85 €	23 659.00 €
SDC OPAC de l'OISE	22	Plateau Saint Jean : bâtiment K	27150	565	395 430	13 056.80 €	23 493.76 €	36 550.56 €
OPAC de l'OISE	23	Quartier HOT : bâtiment H	27153	147	108 430	3 564.99 €	6 112.54 €	9 677.53 €
OPAC de l'OISE	24	Quartier HOT : bâtiments A, B, C, D, E, F et C	27152	1387	1 567 350	52 175.54 €	57 674.11 €	109 849.65 €
OPAC de l'OISE	25	Quartier HOT : bâtiment G	27151	210	180 020	5 936.94 €	8 732.32 €	14 669.26 €
Ville de Beauvais	26	Espace jeunesse Saint Jean	35840	328	112 380	3 704.85 €	13 638.82 €	17 343.67 €
Ville de Beauvais	27	Gymnase COROT	35841	154	105 850	3 534.45 €	6 403.64 €	9 938.09 €
LYCEE COROT	28	Internat COROT	35847	1173	1 366 480	45 306.37 €	48 775.52 €	94 081.89 €

Abonnés	SST	Libellé	INS	URF	CUMUL CONSO 2021 Kwh	Total CA R1 2021 € HT	Total CA R2 2021 € HT	TOTAL CA R1 + R2 2021 € HT
	29	Equipement public			0			
CG 60	30	Maison de la Solidarité et de la Famille	35848	81	117 100	3 926.21 €	3 368.17 €	7 294.38 €
OPAC de l'OISE	31	AGEL - Sénéfontaine	27154	130	119 330	3 968.01 €	5 405.68 €	9 373.69 €
OPAC de l'OISE	32	AGEL - Procession	27155	145	138 670	4 601.53 €	6 029.37 €	10 630.90 €
CCAS de Beauvais	33	Résidence Personnes Agées Saint Jean	35853	450	554 585	18 383.48 €	18 711.96 €	37 095.44 €
	34	Logements voie centrale 1			0			
ADEPEI 60	35	Foyer ADAPEI Résidence La Salamandre	27158	120	172 220	5 753.32 €	4 989.82 €	10 743.14 €
	36	Logements voie maillages 1			0			
	37	Logements voie maillages 2			0			
	38	AGEL 250			0			
	39	AGEL 250			0			
	40	AGEL 250			0			
ASL	41	Bâtiment SOURCEA LOT 3	26608	247	287 970	9 578.17 €	10 270.79 €	19 848.96 €
NEXITY	42	LOT 5 AGEL BEAUVAIS	26612	308	329 120	10 945.73 €	12 807.25 €	23 752.98 €
OPAC de l'OISE	43	BEAULIEU Sud	27157	228	273 100	9 062.92 €	9 480.65 €	18 543.57 €
OPAC de l'OISE	44	BEAULIEU Nord	27156	180	281 720	9 357.78 €	7 484.79 €	16 842.57 €
	45	Logements Arche			0			
CAB	46	Pôle de proximité	35843	227	163 840	5 419.72 €	9 439.11 €	14 858.83 €
DRFIP	47	Poste de Police	35852	375	391 780	13 035.73 €	15 593.19 €	28 628.92 €
	48	Locaux d'Activités Tertiaires 1			0			
	49	Locaux d'Activités Tertiaires 2			0			
Syndic FIGA	50-51	Résidence Bellevue : bâtiments ABCDEFGH + Résidence Jeanne Hachette : bâtiments IJKLM	35849	5041	5 856 100	194 364.84 €	209 614.03 €	403 978.87 €
					0			
Syndic FIGA	52	Résidence Jeanne Hachette : bâtiments OPQR	35850	1675	1 995 560	66 234.18 €	69 649.63 €	135 883.81 €
Syndic FIGA	53	Résidence Jeanne Hachette : bâtiment N	43340	263	339 940	11 268.55 €	10 936.04 €	22 204.59 €
OGEC Institution du Saint Esprit	54	Institution du Saint Esprit : Grand Collège	35463	1703	2 162 210	71 709.64 €	70 813.88 €	142 523.52 €
OGEC Institution du Saint Esprit	54 bis	Institution du Saint Esprit : Grand Collège			0	0.00 €	0.00 €	0.00 €
GEPSA	55	Centre Pénitentiaire	35851	3130	2 641 800	87 956.11 €	130 151.18 €	218 107.29 €
Total à fin novembre				26 068	25 513 543	847 015.98 €	1 083 956.60 €	1 930 972.58 €
Ecart provision décembre 2020						-20 662.61 €	-104.11 €	-20 766.72 €
FAE OPAC de l'OISE 2021							3 054.90 €	3 054.90 €
FAE décembre 2021						139658.66	98789	238 447.66 €
Total					25 513 543	966 012.03 €	1 185 696.39 €	2 151 708.42 €

Abonnés	URF	Cumul conso 2021 Kwh	Total CA R1 2021 € HT	Total CA R2 2021 € HT	Total CA R1 + R2 2021 € HT
Ville de Beauvais	3678	2 799 838	93 201.29 €	152 938.19 €	246 139.48 €
CAB	318	230 730	7 639.41 €	13 223.13 €	20 862.54 €
LYCEE FRANCOIS TRUFFAUT	633	691 990	22 995.91 €	26 321.33 €	49 317.24 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	636	527 540	17 494.85 €	26 446.04 €	43 940.89 €
OPAC de l'OISE	5672	4 653 150	154 165.39 €	235 852.69 €	390 018.08 €
SDC OPAC de l'OISE	565	395 430	13 056.80 €	23 493.76 €	36 550.56 €
LYCEE COROT	1173	1 366 480	45 306.37 €	48 775.52 €	94 081.89 €
CG 60	81	117 100	3 926.21 €	3 368.17 €	7 294.38 €
CCAS de Beauvais	450	554 585	18 383.48 €	18 711.96 €	37 095.44 €
ADEPEI 60	120	172 220	5 753.32 €	4 989.82 €	10 743.14 €
ASL	247	287 970	9 578.17 €	10 270.79 €	19 848.96 €
NEXITY	308	329 120	10 945.73 €	12 807.25 €	23 752.98 €
DRFIP	375	391 780	13 035.73 €	15 593.19 €	28 628.92 €
Syndic FIGA	6979	8 191 600	271 867.57 €	290 199.70 €	562 067.27 €
OGEC Institution du Saint Esprit	1703	2 162 210	71 709.64 €	70 813.88 €	142 523.52 €
GEPSA	3130	2 641 800	87 956.11 €	130 151.18 €	218 107.29 €
Total à fin novembre	26 068	25 513 543	847 015.98 €	1 083 956.60 €	1 930 972.58 €
Ecart provision décembre 2020			-20 662.61 €	-104.11 €	-20 766.72 €
FAE OPAC de l'OISE 2021				3 054.90 €	3 054.90 €
FAE décembre 2021			139 658.66 €	98 789.00 €	238 447.66 €
Total		25 513 543	966 012.03 €	1 185 696.39 €	2 151 708.42 €

ANNEXE 2 - HEURES DE MAINTENANCE - CONDUITE

NOM	P2-1 : Maintenance Planifié sous MOP ou GMAO	P2-2 : Intervention sur demande Client ou Tsv	P2-3 : Assistance scc travaux, s/trait, client etc	Total général
BAILLY			1	1
BOURGEOIS	10.79			10.79
BREANT		7		7
CAMBRAY	41.57	21.5		63.07
DELARUELLE	52.01	44.59	7.74	104.34
DEMOLLIENS			4.67	4.67
DEMORRE	320.36	10.95	4	335.31
DUQUENNE	14.12	2.34	8.6	25.06
GIL			4.67	4.67
HAGUIER		9.5		9.5
KEMPENEERS	292.73		35	327.73
LANZ	404.13	23.1		427.23
NEVEU		81		81
SAGLAM	699.05	79.59	9.5	788.14
SCHAETTEL		22		22
SCHOBERT	18	34.27		52.27
VICTOR		14.5		14.5
VIEUBLED	192.08			192.08
Total à fin novembre	2044.84	350.34	75.18	2470.36
			Ext 2020	-308
			Réel 2020	301.38
			Provision mois de décembre	324.5
				2788.24

ANNEXE 3 - GESTION DES CHANTIERS DE TRAVAUX ET DE LA MAINTENANCE

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs BCSJ	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé		Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	Total
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
CONTRÔLES REGLEMENTAIRES #615600										
SICLI VERIF EXTINCTEUR 2019								174.90	26.24	201.14
LMF MES ENGIN DE LEVAGE								680.00	102.00	782.00
LMF VERIF ENGIN DE LEVAGE								225.00	33.75	258.75
BUREAU VERITAS - CTRL PERIODIQUE LEVAGE 28/04								87.98	13.20	101.18
BUR VERITAS-MESU EMIS° ATMO BIENNALE cde LV4721 partielle								2 164.50	324.68	2 489.18
BEIRENS EXPERT CHEMINEE AFS 56281								3 150.00	472.50	3 622.50
MARECHALLE - VERIF° PERIO BALANCE								111.00	16.65	127.65
BUR VERITAS - VERIF° BRUIT LIMITE PROPRIETE								1 764.75	264.71	2 029.46
BUREAU VERITAS VERIFICATION BRUIT INTEVENTION 09/11 AU 10/11/21								1 579.50	236.93	1 816.43
BUR VERITAS MESURES EMISS° ATM/ CTRL PERIO								7 116.83	1 067.52	8 184.35
FNP BUR VERITAS N° LV4721- SOLDE CTRL ATMO/PER/EAU								1 423.92	213.59	1 637.51
FNP BUR VERITAS N° LV8921- CTRL PER LEVAGE/ELEC								1 533.00	229.95	1 762.95
MAINTENANCES R2 #604100										
BUREAU VERITAS VERIF PERIODIQ 18/11								740.00	111.00	851.00

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		Total
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
BUREAU VERITAS VERIF ANNUELLE 18/11								132.17	19.83	152.00
EXT CCA 20/21 - Nordsud red 06-20/05-21								558.18	83.73	641.91
SOLSTICE 21/04/07126								1 294.33	194.15	1 488.48
PARTNER BOITIER ASPI COMPLET + MO								334.00	50.10	384.10
PIE SOCOR ECHANT BOIS 01/21								66.00	9.90	75.90
EME ECHANGEUR + MO								2 639.36	395.90	3 035.26
PARTNER 3 NRJ REGUL SYST ASPI								334.00	50.10	384.10
PARTNER 3 NRJ REP TUYAU AIR COMP CHD								2 111.00	316.65	2 427.65
TECFIDIS AUDIT A CHAUD FAM								1 975.00	296.25	2 271.25
EME DEMONTAGE/REMONTAGE ECHANGEUR								1 295.00	194.25	1 489.25
PARTNER 3 NRJ COMPRESSEUR CH1 + MO								398.00	59.70	457.70
B VERITAS POUSSIERE BOIS								2 260.65	339.10	2 599.75
EME RESUAGE + RAPPORT DE CONTROLE								1 022.19	153.33	1 175.52
PIE LECHAVALLIER 6041/604								1 483.00	222.45	1 705.45
CHUBB DELTA JQ1063/D/47 26/04/21								365.00	54.75	419.75
PASSAGE CABLE DE COMMUNICATION								1 250.00	187.50	1 437.50
EME ECHANGEUR + MO								2 070.25	310.54	2 380.79
EME PLAQUES ECH MEDIATHEQUE ECHANGEUR + MO								520.70	78.11	598.81
PLS REMPLACEMENT VERIN POUSSOIR CHD 2								787.10	118.07	905.17
PIE SOCOR 6156/6041 - 5/21								347.40	52.11	399.51
CRAM 300482 02/06/21								475.81		475.81
NORSUD RED ANN 1/6/21 AU 31/5/22 - cf delta/CCA 1348.03 €								786.35	117.95	904.30
CHUBB DELTA SEC SOL° MAINT 11/6-10/6/22								316.37	47.46	363.83
LECHEVALLIER DIST° ET POSE CABLE ENTRE 2 CHAUDIERES								1 668.00	250.20	1 918.20
CALDYA - RAMONAGE CHAUDIERE BOIS								11 700.00	1 755.00	13 455.00
TELEDYNE OLD. SIMTRONICS INTERV° 06/21								685.00	102.75	787.75

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		Total
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
PLS HYDRAULICS REPAR° VERIN CAISSON POUSSEUR								479.57	71.94	551.51
CMPF - TRAV REMISE ETAT TRC2 CHD1								795.00	119.25	914.25
EME - JEU COMPLET RECHANGE M6 FG								1 889.00	283.35	2 172.35
HACQUET - REVISION POMPE SALMSON								3 180.00	477.00	3 657.00
HACQUET SAS MODIFICATION ALIMENTATION + DEPOSE								689.00	103.35	792.35
TELEDYNE ODL. SIMTRONICS INTERVENTION REMPLACEMENT BATTERIES DU 16/9/21								408.80	61.32	470.12
EX EAU CONTRAT ENTRETIEN CIRCUIT CHAUFF 1ER ET 2ND POSTE								1 630.96	244.64	1 875.60
CLOTURE ENVIRONNEMENT - PORTE BUREAU								490.00	73.50	563.50
CLOTURE ENVIRONNEMENT - PORTE CHAUFFERIE BOIS								770.00	115.50	885.50
CLOTURE ENVIRONNEMENT PORTE CHAUFFERIE FUEL								770.00	115.50	885.50
MEC VISITE CONTRAT ENTRETIEN								1 500.00	225.00	1 725.00
COMPTE R EXTENS° CABLE INFOR MODEM ET MAIN D'OEUVRE								3 003.92	450.59	3 454.51
ACTENIUM - GTIE OISE NETT POSTE CHAUFF								4 880.00	732.00	5 612.00
FNP SOCOR CDE 9621 ANALYSE BOIS								347.40	52.11	399.51
FNP CDE MEC N° LV9421- REPARATIONS /COMPRESSEUR								2 359.04	353.86	2 712.90
FNP CDE SOLTICE N° LV9121- CONTRAT MAINT ANALYSEURS 02								222.19	33.33	255.52
FNP LECHEVALIER N° LV8821- PRISES PLEXI POMPE RELEVAGE								1 910.00	286.50	2 196.50
ANP SECURITAS - 2 FACT BLOQUEES - NON RESPECT OBLIGAT°								-522.55	-78.38	-600.93
TRAITEMENT CENDRES #604210										
PIE CENDRES 6041/62421 - 05/21								465.00	0.00	465.00
PIE CENDRES 6041/62421 - 04/21								1 025.01	0.00	1 025.01
PIE CENDRES 6041/62421 - 03/21								1 406.08	0.00	1 406.08

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		Total
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
PIE CENDRES 6041/62421 - 02/21								533.62	0.00	533.62
PIE CENDRES 6041/62421 - 01/21								1 541.74	0.00	1 541.74
PIE CENDRES 6041/62421 - 12/20								1 295.93	0.00	1 295.93
PIE CENDRES 6041/62421 - EXT FNP 2020								-2 280.00	0.00	-2 280.00
REGUL° SUEZ TRAIT CENDRES 10/21								505.12	0.00	505.12
REG° SUEZ CENDRES 08/21 - 2M21090760								1 025.60	0.00	1 025.60
SUEZ - CENDRES 06/21- CPTES REG								591.68	0.00	591.68
FNP TRAIT CENDRES 11/21								1 668.00	0.00	1 668.00
FNP TRAITEMENT DES CENDRES 12/21								2 246.00	0.00	2 246.00
									0.00	0.00
SOUS-TRAITANCE AGEL #604300										
WANNITUBE 87001353								7 790.38	0.00	7 790.38
WANNITUBE 87001354								4 298.58	0.00	4 298.58
									0.00	0.00
MAINTENANCE DES COMPTEURS CHALEUR #615635										0.00
ITRON CONTROLE 34 COMPTEURS - CF OK RPO le 24/09								4 304.40	645.66	4 950.06
FNP CDE ITRON N° 6821 - VERIF° CPTEURS								3 291.60	493.74	3 785.34
									0.00	0.00
ACHATS EXPLOITATION P2 R2 #6050000									0.00	0.00
									0.00	0.00
EX EAU REACTIF - extourne FNP EX EAU 61									-0.37	-0.37
PICARDE PETITES FOURNITURES								526.67	0.00	526.67
LEGOUEIX PETITS MAT DONT NETTOYEUR HD								766.65	0.00	766.65

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		Total
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
CGR ETIQUETTE FUEL/OIL DOMESTIQUE						17.31			0.00	17.31
DEXIS CARTOUCHE + COURROIE						471.00			0.00	471.00
DEXIS COURROIE						70.68			0.00	70.68
SONEPAR TITANEX						83.69			0.00	83.69
LEGOUEIX DIABLE LEGER						130.00			0.00	130.00
TECFIDIS PIECE DE RECHANGE						3437.00			0.00	3 437.00
EX EAU SILACOR						527.18			0.00	527.18
CGR ROULEAU						311.94			0.00	311.94
PICARDE QUINCALLERIE						132.51			0.00	132.51
MABEO COMBINAISON						18.40			0.00	18.40
CGR VANNE TA						695.36			0.00	695.36
PICARDE QUINCAILLERIE DIVERS						421.73			0.00	421.73
SONEPAR MATERIEL ELECTRIQUE						484.95			0.00	484.95
PLS HUILE HYDRAULIQUE						474.01			0.00	474.01
EXEAU SILACOR						1054.35			0.00	1 054.35
CGR DIVERS CONSOMMABLES						19.90			0.00	19.90
PICARDE 529052						328.43			0.00	328.43
MABEO MASQUES						441.16			0.00	441.16
MOREAU SEL EN PASTILLES POUR ADOUCISSEUR						232.00			0.00	232.00
EX EAU SILACOR						1054.35			0.00	1 054.35
QUINCAILLERIE PICARDE						111.97			0.00	111.97
QUINCAILLERIE PICARDE						286.19			0.00	286.19
RICHE ET SEB - CLES MAL						66.33			0.00	66.33
RICHE E SEB - AVOIR FRAIS / F760206						-35.00			0.00	-35.00
SONEPAR 213073211 25/03/21						127.45			0.00	127.45
COMPTE R - HA MATERIEL 06-21						1273.82			0.00	1 273.82
SARETCO BARREAUX + PLAQUES DE RIVE						2942.00			0.00	2 942.00
EX EAU REACTIF SILACOR						527.18			0.00	527.18
SONEPAR TITANEX						30.19			0.00	30.19

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		Total
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
SONEPAR AVOIR TITANEX/ FACT203260976						-83.69			0.00	-83.69
SARETCO - BARREAUX TALON PASSAGE AIR						490.00			0.00	490.00
SETIN PICARDIE HA PETITES FOURNITURES						282.10			0.00	282.10
EX EAU REACTIF SILACOR						527.18			0.00	527.18
PICARDIE QUINCAILLERIE						500.72			0.00	500.72
CGR PEINTURES / PINCEAUX						797.21			0.00	797.21
EX EAU REACTIF SILACOR						527.18			0.00	527.18
LUMOX COMPENSATEUR EN TISSU						1483.00			0.00	1 483.00
EX EAU REACTIF SILACOR						702.90			0.00	702.90
COMPTE R ROBINET BOULE FLOTTEUR PORT EMBALLAGE						496.44			0.00	496.44
MANUTAN BOITIER MAGNETIQUE						512.72			0.00	512.72
PICARDIE SETIN MATERIELS						60.35			0.00	60.35
CGR JOINT PEINTURE						290.08			0.00	290.08
PICARDIE SETIN CARTOUCHE CADENAS ECROU						299.56			0.00	299.56
EX EAU REACTIF SILACOR						702.90			0.00	702.90
EX EAU REACTIF SILACOR						1054.35			0.00	1 054.35
CGR JOINT						8.30			0.00	8.30
PLD HYDRAU - HUILE HYDRO HVS 46						519.11			0.00	519.11
FNP QUINCAILLERIE PICARD - FOURNITURES						68.85			0.00	68.85
ANP CHUBB SICLI 2 AVOIRS DOUBLE FACT°						-578.09			0.00	-578.09
									0.00	0.00
IMMOBILISATIONS SOUS TRAITEES #2251000										0.00
										0.00
CRAM 15% MO / IMMO - 2020 - ext FNP BIL 2020 - CRAM MO 15%/imo - OD diff CRAM 15% MO/imo VDI/FNP	-0.00			0.00						-0.00
TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM filtres à manche			11914.20	1787.13						13 701.33
TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM filtres à manche			11914.20	1787.13						13 701.33

BCSJ	IMMOBILISATIONS				CHARGES DE MAINTENANCE					Total
	Chantiers CRAM	Chantiers sous-traités			Achats CRAM	Achats directs	Travaux CRAM	Travaux sous-traités		
Réalisé 2021	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coeff de 0.15 sur le déboursé	Coef 0.15 s déboursé	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	BCSJ	Coefficient de marge 1.3 sur déboursé	Maîtrise d'œuvre coefficient de 1.15 sur déboursé	Coef 1.15 s déboursé	
	(Compte 225200 + 2310000)	(Compte 225200 + 2310000)			(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 605000 > 500€)	(Comptes 604100 + 615600 + 615210)	(Comptes 604100 + 615600 + 615635 + 615210)		
TECFIDIS TRAVAUX SUR FRAM 3P - 18/06/21			45142.35	6771.35						51 913.70
TECFIDIS TRAVAUX SUR FAM 3P 18/06/21			9340.00	1401.00						10 741.00
TECFIDIS - TRAV FAM 2P VOIR ELE = IMMO ?			19961.75	2994.26						22 956.01
CTIO-REFECT° GARN REFRAC C450N1/550N2			7687.00	1153.05						8 840.05
PLS HYDRAULICS REMISE EN ETAT ET DEMONTAGE ECHELLE			8509.00	1276.35						9 785.35
CHUBB DELTA IMO REMPL CENTRALE INTRUSION			1500.00	225.00						1 725.00
CHUBB DELTA IMO RPLCMNT CENTRALE INTRUSION										
IMMOBILISATIONS SOUS TRAITEES #2252000										
EME JEU CHGT COMPLET ECHANGEUR CHAUFFAGE			1 768.00	265.20						2 033.20
ITRON REMPL 20 COMPTEURS - vu RPO LE 240921			12 368.61	1855.29						14 223.90
ITRON REMPL 20 COMPTEURS - vu RPO LE 24/09			7 378.68	1106.80						8 485.48
IMMOBILISATIONS SOUS TRAITEES #2254000										
CLOTURE BASSIN			3932.00	589.80						4 521.80
DANS LE CPTÉ 2310000 pour l'instant....										
Réalisé 2021	-0.00	0.00	143 715.79	21 557.37	0.00	25 690.20	475.81	111 661.50	13 432.31	316 532.98

ANNEXE 4 - COMPTE D'EXPLOITATION PRÉVISIONNEL

H-7 Compte d'exploitation prévisionnel Variante obligatoire 2

Le candidat remplira les cases jaunes				12			13		
En euros 2008 (hors inflation)	Comptes comotables	Intitulé	Indices de base	2020	2020	2020	2021	2021	2021
				2020	prévu réactualisé	réel	2021	prévu réactualisé	réel
<i>Quantité de MWh / an</i>				36 242	36 242	25 530	36 242	36 242	29 294
		R1B	22.63						
		R1G	49.58						
		R1F	102.27						
<i>R1 (€/MWh)</i>	706100		24.65	24.65	29.11	32.75	24.65	33.92	32.98
<i>s/total R1</i>				893 365	1 054 854.32	836 025	893 365	1 229 267	966 012
<i>URF souscrits par les abonnés en URF</i>				27 599	27 599	26 068	27 599	27 599	26 068
<i>R2 (€/URF)</i>	706200		38.04	38.04	44.69	44.71	38.04	45.36	45.48
<i>R2 (€/KW)</i>			51.12						
		R21	2.94					5.50	
		R22	11.87					15.42	
		R23	3.20					3.91	
		R24	20.03					20.53	
<i>s/total R2</i>				1 049 851	1 233 517.94	1 165 380	1 049 851	1 251 781.33	1 185 696
Total R1 + R2				1 943 217	2 288 372	2 001 405	1 943 217	2 481 049	2 151 708
Reprises sur amortissements provisions et transfert de charges				-	-	-	-	-	-
Droits de raccordement LOT 1 ET 2 NEXITY						4 780			4 780
Autres produits dont Indemnité pour pertes d'exploitation BEIRENS	791000-7580000			-	-	3 571	-	-	-
Total des produits d'exploitation				1 943 217	2 288 372	2 009 757 €	1 943 217	2 481 049	2 156 688 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements				928 845	1 239 359	876 413	928 845	1 313 785	1 139 740
<i>quantité de bois (en MWh sortie chaudière/an)</i>		R1B	22.63		30.72			31.06	
<i>coût unitaire</i>				34 435	34 435	28 148	34 435	34 435	34 269
Achats de combustible bois (dont traitement cendres)	606150 - 603150 - 604210			21.12	28.67	21.16	21.12	28.98	22.83
<i>quantité de gaz (en MWhPCS)</i>		R1G	49.58		46.24			71.54	
<i>coût unitaire</i>				3 164	3 164	6 271	3 164	3 164	5 009
Achats de GAZ	606130			36.08	33.45	22.88	36.08	52.06	47.60
<i>quantité de fuel (en hl)</i>		R1F	102.27		77.48			88.57	
<i>coût unitaire</i>				102	102	20	102	102	15
Achats de FUEL	601110-603110			79.83	60.48	-	79.83	69.14	977.24
<i>quantité d'électricité ECS (en MWh électrique)</i>				8 140	6 167	2 087	8 140	7 050	14 170
<i>coût unitaire</i>				-	-	-	-	-	-
Achats d'électricité ECS		R21	2.94		5.33			5.50	
<i>quantité d'électricité fonctionnement (en MWh électrique)</i>				1 187	1 187		1 187	1 187	
<i>coût unitaire</i>				61	111		61	114	
Achats d'électricité fonctionnement	606110 - 606140			72 497	131 465	83 332	72 497	135 637	82 210
Fournitures, matériel et outillage	605000-605200-624120	R23	3.20		3.85			3.91	
Eau et produits de traitement d'eau	606210-606220			4 036	4 850	49 930	4 036	4 929	17 150
				2 730	3 281	6 205	2 730	3 334	5 490
Services extérieurs				234 250	277 429	477 968	423 690	513 006	514 006
<i>Personnel exploitation</i>	611500-621400-621500-621600	R2	38.04		44.69			45.36	
<i>Personnel intérimaire</i>				176 096	207 543	241 200	176 096	210 616	243 140
<i>Personnel insertion</i>				-	-	-	-	-	-
<i>Personnel</i>				-	-	-	-	-	-
<i>quantité (t/an)</i>				176 096	207 543	241 200	176 096	210 616	243 140
<i>coût unitaire (€/t)</i>				-	-	-	-	-	-
Traitement des cendres sous foyer				-	-	-	-	-	-
<i>quantité (t/an)</i>				-	-	-	-	-	-
<i>coût unitaire (€/t)</i>				-	-	-	-	-	-
Traitement des cendres volantes				-	-	-	-	-	-
<i>Eau de récupération</i>				-	-	-	-	-	-
<i>Eaux de process</i>		R23	3.20		3.85			3.91	
Contrat de traitement eau	604220			1 840	2 211	-	1 840	2 247	-
Contrôle réglementaire				1 980	2 379	-	1 980	2 418	-
Contrôle de la qualité de l'air dans le Quartier Saint-Jean				-	-	-	-	-	-
Location et Entretien des compteurs	604510-606110			8 230	9 890	23 699	8 230	10 051	43 871
Entretien et réparations courantes	611600-615210-606800-615200-615500-602000-6032000			1 720	2 067	11 660	1 720	2 101	12 100
Gros entretien	604200			21 280	25 573	80 653	210 720	257 355	81 782
Dotations techniques biens renouvelables	652000			-	-	94 680	-	-	87 700
Sous-traitance	615600			10 600	12 738	4 454	10 600	12 946	23 013
Redevances de financement des travaux de 1er établissement				-	-	-	-	-	-

Le candidat remplira les cases jaunes				12			13		
En euros 2008 (hors inflation)	Comptes comotables	Intitulé	Indices de base	2020			2021		
				2020	prévu réactualisé	réel	2021	prévu réactualisé	réel
Location chaufferies mobiles et autres locations	613500			-	-	-	-	-	-
Primes d'assurances	616100-616430			12 504	15 027	21 622	12 504	15 272	22 400
Autres services extérieurs		R22	11.87	6 410	8 095	3 004	6 410	8 326	4 960
Honoraires commissaire aux comptes et frais de gestion société dédiée				-	14.99	-	-	15.42	-
Frais de déplacements missions et réceptions	626000			5 000	6 314	-	5 000	6 494	-
Frais postaux et télécommunications				1 260	1 591	2 425	1 260	1 637	3 130
Services bancaires et divers honoraires	622700-622600-606300-606400			150	189	579	150	195	1 830
Impôts taxes et versements assimilés				89 824	89 824	83 251	83 194	83 194	44 210
TICGN				-	-	-	-	-	-
Taxe professionnelle > CET (CFE+CVAE)	635110			33 106	33 106	25 980	26 476	26 476	15 460
Taxe foncière	635120			53 918	53 918	57 271	53 918	53 918	28 750
Autres impôts et taxes	637100			2 800	2 800	-	2 800	2 800	-
Autres charges de gestion courante				25 000	25 000	22 975	25 000	25 000	24 000
Redevance contrôle	655300			15 000	15 000	22 975	15 000	15 000	24 000
Autres (Sinistres,)	616490			10 000	10 000	-	10 000	10 000	-
Dotations d'exploitation				309 744	309 744	323 676	309 744	309 744	322 580
Dotations aux amortissements des immobilisations (caducité)	650000			309 744	309 744	318 229	309 744	309 744	317 580
Dotations aux provisions pour grosses réparations et renouvellement				-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks et créances				-	-	-	-	-	-
Dotations pour risques divers (Sinistres,.....)				-	-	-	-	-	-
Dotations pour amortissements biens hors concession dt frais établissement	681110-681111			-	-	5 447	-	-	5 000
Total des charges d'exploitation				1 594 075	1 949 452	1 787 287	1 776 884	2 253 055	2 049 496
Résultat d'exploitation				349 142	338 921	222 470	166 333	227 993	106 992
Total des produits financiers				-	-	-	-	-	-
Charges financières	661510			130 140	130 140	317	119 878	119 878	710
Intérêts et charges assimilées sur BFR				-	-	-	-	-	-
Charges financières liées au besoin de trésorerie				130 140	130 140	317	119 878	119 878	317
Résultat financier				-	130 140	-	119 878	-	710
Résultat courant avant impôts				219 003	208 781	222 153	46 455	108 116	106 282
Autres produits exceptionnels				-	-	15 000	-	-	-
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	6750000			-	-	114 205	-	-	42 292
Subvention d'équilibre				-	-	122 000	-	-	37 000
Résultat exceptionnel				-	-	221 205	-	-	79 292
Participation des salariés				-	-	-	-	-	-
Impôts sur les sociétés (normé 33 %)				73 001	-	-	15 485	-	-
Résultat net				146 002	208 781	948	30 970	108 116	26 990

ANNEXE 5 - HISTORIQUE DES PRIX

	nov-09	déc-09	janv-10	févr-10	mars-10	avr-10	mai-10	juin-10	Moyenne 09/10
r1b =	21.84	21.87	21.89	21.99	22.02	22.17	22.24	22.23	21.99
r1q =	40.01	40.01	40.01	40.01	40.01	44.70	44.70	44.70	40.91
r1f =	59.76	61.39	61.27	67.37	67.71	71.28	74.56	74.38	66.16
MWh	2 621.00	22 836.00	39 104.00	45 801.00	25 291.00	14 383.00	12 987.00	4 895.00	167 918.00
r1 =	23.16	23.19	23.21	23.32	23.35	23.81	23.89	23.87	23.38
r21 =	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94	2.94
r22 =	11.57	11.61	11.62	11.63	11.65	11.65	11.68	11.73	11.64
r23 =	3.30	3.30	3.30	3.31	3.31	3.31	3.31	3.32	3.31
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03
r2 =	37.85	37.88	37.89	37.91	37.93	37.93	37.97	38.02	37.92

	juil-10	août-10	sept-10	oct-10	nov-10	déc-10	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11	Moyenne 10/11
r1b =	22.27	22.20	22.21	22.47	22.53	22.58	22.79	22.87	23.02	23.27	23.39	23.30	22.83
r1q =	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	47.61	50.41	50.41	50.41	47.97
r1f =	74.38	71.26	72.48	72.48	76.17	76.17	82.20	84.97	94.71	94.71	87.43	88.78	83.73
Mwh	-	-	1 691.00	1 258 750.00	1 988 740.00	3 197 450.00	4 342 410.00	3 503 380.00	3 185 130.00	1 464 030.00	693 010.00	398 680.00	20 033 271.00
r1 =	24.11	24.03	24.05	24.28	24.36	24.40	24.61	24.69	24.86	25.29	25.38	25.29	24.68
r21 =	2.94	2.94	2.94	3.42	3.52	3.52	3.52	3.52	3.70	3.70	3.70	3.70	3.43
r22 =	11.73	11.73	11.73	11.98	12.00	12.05	12.12	12.16	12.21	12.33	12.37	12.41	12.07
r23 =	3.31	3.32	3.32	3.37	3.37	3.37	3.38	3.38	3.38	3.39	3.42	3.44	3.37
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03
r2 =	38.02	38.02	38.02	38.80	38.92	38.97	39.04	39.09	39.32	39.45	39.52	39.58	38.90

	juil-11	août-11	sept-11	oct-11	nov-11	déc-11	janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12	Moyenne 11/12
r1b =	23.37	23.37	23.38	23.56	23.60	23.70	23.78	23.87	23.96	24.10	24.08	24.07	23.93
r1a =	52.16	52.16	52.16	54.90	54.90	54.90	57.42	57.42	57.42	57.42	57.42	57.42	56.38
r1f =	88.78	88.02	88.03	91.23	96.25	96.25	101.12	101.12	104.84	105.51	103.38	100.13	99.68
MWh	362 730.00	352 090.00	545 500.00	1 891 670.00	3 390 540.00	3 342 370.00	4 199 390.00	4 844 616.00	3 142 230.00	3 009 190.00	1 720 720.00	633 820.00	27 434 866.00

r1 =	25.48	25.48	25.48	25.84	25.89	25.99	26.24	26.32	26.42	26.55	26.52	26.51	26.30
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

r21 =	3.70	3.70	3.70	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.88	3.84
r22 =	12.44	12.44	12.44	12.55	12.55	12.59	12.63	12.63	12.67	12.76	12.78	12.78	12.60
r23 =	3.45	3.46	3.46	3.48	3.47	3.47	3.48	3.49	3.49	3.50	3.51	3.52	3.48
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03

r2 =	39.62	39.62	39.63	39.93	39.94	39.97	40.02	40.03	40.07	40.18	40.20	40.22	39.95
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	Moyenne 12/13
r1b =	23.96	23.95	24.06	24.13	24.19	26.03	25.98	26.04	26.14	26.15	26.05	26.05	25.81
r1a =	58.58	58.58	59.76	59.76	59.76	59.77	60.56	60.31	60.12	59.58	59.58	58.97	59.94
r1f =	98.66	103.30	102.42	103.26	103.26	100.79	101.04	104.03	104.03	96.22	96.22	95.09	101.38
MWh	402 960.00	350 010.00	680 390.00	2 314 080.00	3 521 541.00	4 331 980.00	4 999 826.00	4 800 401.00	4 841 170.00	3 050 188.00	2 310 270.00	778 370.00	32 381 186.00

r1 =	26.48	26.48	26.66	26.73	26.78	28.49	28.50	28.54	28.63	28.58	28.48	28.44	28.30
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

r21 =	3.88	3.88	3.88	4.03	4.03	4.03	4.03	4.03	4.17	4.18	4.18	4.18	4.04
r22 =	12.76	12.71	12.71	12.83	12.84	12.88	12.87	12.85	12.88	12.95	12.98	12.89	12.85
r23 =	3.54	3.54	3.54	3.54	3.55	3.55	3.55	3.55	3.55	3.56	3.58	3.57	3.55
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03

r2 =	40.21	40.16	40.16	40.43	40.45	40.48	40.48	40.46	40.63	40.71	40.76	40.68	40.47
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	Moyenne 13/14
r1b =	25.98	25.94	25.92	26.03	26.00	26.00	26.10	26.05	25.90	25.88	25.87	25.86	26.09
r1a =	58.54	58.00	57.83	57.81	58.41	58.41	58.63	58.82	57.77	57.69	57.11	55.82	58.16
r1f =	93.79	93.79	93.97	94.85	91.96	93.01	93.01	91.76	91.48	89.97	89.97	89.64	92.17
MWh	353 620.00	377 740.00	744 340.00	1 828 680.00	3 503 520.00	3 868 740.00	4 014 790.00	3 475 200.00	3 103 430.00	2 242 160.00	1 506 300.00	562 350.00	25 580 870.00

r1 =	28.34	28.27	28.24	28.34	28.35	28.34	28.45	28.42	28.21	28.18	28.13	28.03	28.41
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

r21 =	4.18	4.19	4.19	4.19	4.30	4.30	4.30	4.30	4.31	4.31	4.31	4.31	4.26
r22 =	12.82	12.81	12.86	12.94	12.97	12.96	13.01	13.02	12.91	12.92	12.90	12.89	12.92
r23 =	3.58	3.58	3.58	3.59	3.59	3.59	3.60	3.59	3.58	3.59	3.59	3.59	3.59
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03

r2 =	40.61	40.61	40.66	40.75	40.88	40.87	40.93	40.94	40.82	40.85	40.82	40.82	40.80
-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------

	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	Moyenne 14/15
r1b =	25.94	25.92	25.92	25.90	25.91	25.72	25.29	25.24	25.31	25.48	25.49	25.57	25.65
r1q =	53.92	52.64	51.61	55.05	57.30	57.30	57.33	57.46	55.16	54.20	54.35	53.82	56.20
r1f =	88.91	88.91	88.25	88.25	83.85	70.89	70.89	66.80	75.16	74.81	74.81	75.63	74.61
MWh	347 910.00	386 990.00	490 710.00	1 403 170.00	3 245 080.00	4 322 930.00	5 186 750.00	4 446 710.00	4 000 010.00	2 572 010.00	1 534 910.00	653 700.00	28 590 880.00
r1 =	27.98	27.88	27.81	28.02	28.17	27.95	27.56	27.51	27.44	27.53	27.55	27.59	27.82

r21 =	4.31	4.31	4.31	4.31	4.31	4.31	4.42	4.42	4.57	4.57	4.57	4.57	4.41
r22 =	12.91	12.92	12.92	12.92	12.94	12.95	12.92	12.87	12.84	12.91	12.93	12.92	12.91
r23 =	3.61	3.60	3.60	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61	3.61
r24 =	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03	20.03
r2 =	40.86	40.86	40.86	40.87	40.89	40.90	40.98	40.93	41.05	41.13	41.14	41.13	40.97

	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	Moyenne 15/16
r1b =	29.44	29.47	29.38	29.52	29.54	29.92	32.16	32.02	31.19	31.21	31.33	31.43	31.12
r1q =	50.35	50.31	50.71	49.66	49.50	48.64	49.42	48.11	45.92	43.34	43.07	43.08	47.59
r1f =	75.63	75.63	66.56	68.30	68.30	65.55	64.18	53.36	53.20	57.09	57.09	63.33	61.28
MWh	450 050.00	466 310.00	880 460.00	2 527 870.00	3 083 670.00	3 304 160.00	4 728 000.00	4 194 000.00	4 211 000.00	2 926 330.00	1 677 000.00	817 000.00	29 265 850.00
r1 =	30.97	30.99	30.91	30.98	30.98	31.26	33.40	33.15	32.24	32.09	32.19	32.29	32.30

r21 =	4.57	4.57	4.57	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.70	4.87	4.68
r22 =	14.12	14.15	14.15	14.18	14.14	14.13	14.12	14.14	14.07	14.05	14.04	14.07	14.11
r23 =	3.61	3.61	3.62	3.63	3.61	3.62	3.61	3.61	3.60	3.61	3.61	3.62	3.61
r24 =	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63
r2 =	44.93	44.97	44.97	45.14	45.09	45.08	45.06	45.07	45.01	44.98	44.99	45.18	45.04

	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	Moyenne 16/17
r1b =	31.533	31.614	31.536	31.953	32.016	31.953	31.917	32.079	32.419	32.438	32.403	32.482	32.39
r1q =	50.191	51.49	51.75	51.231	52.27	53.958	57.517	57.128	58.959	58.44	56.102	56.102	55.51
r1f =	65.982	62.5	61.3	63.062	69.042	66.695	72.816	77.357	77.357	73.854	73.854	70.264	71.21
KWh	623 000.00	512 000.00	638 000.00	2 345 000.00	3 599 000.00	4 672 060.00	5 451 940.00	3 779 000.00	3 192 970.00	2 449 700.00	1 706 880.00	610 410.00	29 579 960.00
r1 =	32.87	33.03	32.97	33.33	33.47	33.52	33.74	33.88	34.32	34.29	34.10	34.16	34.04

r21 =	4.756	4.684	4.207	4.244	4.115	4.327	4.343	4.343	4.946	4.993	5.279	5.092	4.61
r22 =	14.061	14.122	14.165	14.165	14.192	14.213	14.3	14.323	14.354	14.409	14.429	14.39	14.26
r23 =	3.613	3.624	3.626	3.63	3.635	3.639	3.641	3.651	3.651	3.649	3.665	3.662	3.64
r24 =	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63
r2 =	45.06	45.06	44.63	44.67	44.57	44.81	44.91	44.95	45.58	45.68	46.00	45.77	45.14

	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	Moyenne 17/18
r1b =	32.454	32.393	32.415	31.635	31.744	31.134	31.19	31.265	30.998	30.96	31.012	32.099	31.61
r1a =	53.763	53.244	53.244	54.023	55.712	56.362	61.259	62.166	60.09	59.308	59.569	53.749	58.49
r1f =	70.264	66.933	66.933	71.81	73.302	77.011	78.525	86.646	84.299	84.548	87.878	92.571	79.68
KWh	524 910.00	455 360.00	1 093 030.00	1 079 450.00	4 395 102.00	4 576 690.00	4 242 216.00	4 989 787.00	4 169 565.00	1 899 400.00	1 101 950.00	470 360.00	28 997 820.00
r1 =	33.98	33.88	33.90	33.24	33.46	32.95	33.33	33.48	33.09	33.00	33.08	33.71	33.54

r21 =	4.82	4.343	4.149	4.159	4.04	4.142	4.524	4.524	4.524	4.895	5.279	7.089	4.71
r22 =	14.386	14.355	14.346	14.351	14.4	14.422	14.482	14.518	14.539	14.569	14.621	14.642	14.47
r23 =	3.669	3.668	3.666	3.681	3.684	3.686	3.68	3.693	3.689	3.695	3.697	3.712	3.69
r24 =	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63
r2 =	45.51	45.00	44.79	44.82	44.75	44.88	45.32	45.37	45.38	45.79	46.23	48.07	45.49

	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18							Moyenne 2ème semestre 2018
r1b =	32.2	32.257	32.442	32.467	32.601	32.025							31.74
r1a =	57.386	58.295	58.945	61.413	65.959	64.023							63.37
r1f =	91.987	91.392	92.431	95.826	102.454	97.34							97.88
KWh	511 280.00	519 220.00	761 270.00	1 729 930.00	3 635 334.00	4 639 000.00							11 796 034.00
r1 =	34.05	34.16	34.38	34.58	35.02	34.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	34.03

r21 =	6.8	6.284	5.723	5.659	5.718	5.7							5.98
r22 =	14.646	14.711	14.733	14.78	14.861	14.874							14.77
r23 =	3.712	3.729	3.736	3.738	3.752	3.754							3.74
r24 =	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63	22.63							22.63
r2 =	47.79	47.35	46.82	46.81	46.96	46.96	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	47.12

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	Moyenne 2019
r1b =	31.929	31.858	32.305	32.392	32.5	32.959	32.956	33.002	32.718	32.682	32.801	32.306	32.34
r1g =	62.451	61.802	61.802	60.113	59.606	59.202	54.009	53.618	52.967	51.281	53.359	53.75	57.97
r1f =	89.089	90.884	94.442	95.566	96.767	97.264	91.577	92.420	91.36	94.366	93.36	93.912	93.02
KWh	4 878 630.00	3 620 640.00	2 969 590.00	2 706 100.00	1 835 830.00	716 420.00	559 070.00	566 580.00	612 910.00	1 941 490.00	3 598 120.00	4 639 000.00	28 644 380.00
r1 =	34.12	34.02	34.45	34.42	34.49	34.89	34.52	34.54	34.23	34.10	34.34	33.91	34.22

r21 =	6.225	6.225	6.686	5.014	5.62	5.15	5.872	6.003	5.605	4.885	4.573	4.586	5.54
r22 =	14.874	14.916	14.86	14.881	14.941	14.941	14.932	14.951	14.986	15.003	15.04	15.049	14.95
r23 =	3.761	3.760	3.764	3.756	3.777	3.787	3.785	3.797	3.803	3.814	3.819	3.826	3.79
r24 =	22.63	22.630	22.63	22.63	22.63	22.63	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	21.58
r2 =	47.49	47.53	47.94	46.28	46.97	46.51	45.12	45.28	44.92	44.23	43.96	43.99	45.85

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	Moyenne 2020
r1b =	30.793	30.898	31.119	30.997	30.758	30.585	30.58	30.696	30.808	30.789	30.748	29.811	30.72
r1g =	53.136	50.806	47.7	44.853	44.077	42.395	42.395	43.171	43.559	46.406	47.442	48.994	46.24
r1f =	97.854	95.899	88.688	78.2	70.793	71.656	74.093	74.224	72.214	68.303	67.756	70.061	77.48
KWh	4 320 220.00	3 415 830.00	3 525 670.00	1 767 950.00	1 103 900.00	502 450.00	687 250.00	523 590.00	597 710.00	2 333 970.00	2 899 750.00	3 851 450.00	25 529 740.00
r1 =	29.28	29.36	29.52	29.36	29.11	28.94	28.94	29.06	29.16	29.15	29.12	28.26	29.11

r21 =	4.681	4.708	4.835	5.415	5.858	6.144	6.234	6.08	5.727	5.062	4.641	4.591	5.33
r22 =	15.049	15.087	15.074	15.049	14.975	14.859	14.863	14.928	14.976	14.98	15.008	15.012	14.99
r23 =	3.826	3.834	3.836	3.838	3.838	3.847	3.849	3.849	3.857	3.851	3.859	3.859	3.85
r24 =	20.53	20.530	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53
r2 =	44.09	44.16	44.28	44.83	45.20	45.38	45.48	45.39	45.09	44.42	44.04	43.99	44.69

	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Moyenne 2021
r1b =	29.909	30.059	30.987	31.089	31.182	31.268	31.3	31.37	31.359	31.344	31.367	31.451	31.06
r1a =	49.098	51.427	55.31	52.333	53.11	56.215	63.462	67.733	75.109	87.921	110.179	136.579	71.54
r1f =	74.125	77.326	82.756	85.324	84.275	86.285	89.071	91.267	89.333	92.742	105.043	105.294	88.57
KWh	4700250	3892110	3842620	2919460	1897070	599820	565960	625960	688280	2208535	3573478	4087687	29601230
r1 =	31.31	31.62	32.75	32.66	32.79	33.09	33.61	33.96	34.44	35.29	36.83	38.67	33.92

r21 =	4.736	4.754	4.822	5.22	5.958	6.279	6.533	6.42	6.067	5.397	4.894	4.926	5.50
r22 =	15.038	15.146	15.211	15.226	15.356	15.377	15.394	15.406	15.565	15.634	15.716	15.923	15.42
r23 =	3.861	3.886	3.888	3.89	3.898	3.909	3.915	3.921	3.927	3.934	3.934	3.932	3.91
r24 =	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53	20.53
r2 =	44.17	44.32	44.45	44.91	45.71	46.1	46.37	46.28	46.09	45.5	45.07	45.31	45.36

ANNEXE 6 - SUIVI MENSUEL DU TARIF

JANVIER 2021

BCSJ

01/01/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues **NON PROVISOIRES** au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	101.4	du	23/11/2020	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.8	du	23/11/2020	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujéti depuis le 01/04/2014
B1 :	34.90	du	01/12/2020	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1 :	34.90	du	01/12/2020	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Été niveau 2)
PFG :	106.9	du	23/11/2020	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaque Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	67.85	du	31/12/2020	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	171.4	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766 :	104.6	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	118.2	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	139.0	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	181.6	du	23/10/2020	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	127	du	23/10/2020	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	128.6	du	23/12/2020	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	111.0	du	16/12/2020	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	165.9	du	23/12/2020	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 092.9	du	16/12/2020	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	130.89	du	04/12/2020	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 29.909 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 49.098 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 74.125 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 31.31 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 4.736 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.038 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.861 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF **20.530 non indexé**

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 44.17 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

FÉVRIER 2021

BCSJ

01/02/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	101.4	du	23/11/2020	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.8	du	23/11/2020	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	36.70	du	01/02/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	36.70	du	01/02/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	106.9	du	23/11/2020	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	70.78	du	31/01/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	172.1	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	105.0	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	118.7	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	139.6	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	182.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	127.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	130.0	du	29/01/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	111.9	du	14/01/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	166.6	du	29/01/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 101.7	du	14/01/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	132.19	du	08/01/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 30.059 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 51.427 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 77.326 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 31.62 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 4.754 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.146 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.886 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 44.32 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

MARS 2021

BCSJ

01/03/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	122.6	du	19/02/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.6	du	19/02/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	39.70	du	01/03/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	39.70	du	01/03/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	111.7	du	19/02/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	75.75	du	28/02/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	174.5	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	106.5	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	120.3	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	141.5	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	182.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	127.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	131.5	du	26/02/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	112.0	du	17/02/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	168.9	du	26/02/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 102.7	du	17/02/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	133.15	du	08/02/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 30.987 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 55.310 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 82.756 € HT / MWh $97.767 \times \text{F} / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 32.75 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 4.822 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.211 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.888 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 44.45 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24: 20.53
R2 base : 39.64 € HT

AVRIL 2021

BCSJ

01/04/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	122.6	du	19/02/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.6	du	19/02/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	37.40	du	01/04/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	37.40	du	01/04/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	111.7	du	19/02/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	78.1	du	31/03/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	188.9	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	115.3	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	130.3	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	153.2	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	182.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	127.8	du	15/01/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	132.8	du	31/03/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	112.1	du	17/03/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	182.9	du	31/03/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 103.7	du	17/03/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	134.64	du	08/03/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.089 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 52.333 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 85.324 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 32.66 € HT / MWh $0.9305 \times R1b + 0.0667 \times R1g + 0.0028 \times R1f$

R21 = 5.220 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.266 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.890 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 44.91 € HT / URF $R21 + R22 + R23 + R24$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

MAI 2021

BCSJ

01/05/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	122.6	du	19/02/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.6	du	19/02/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	38.00	du	01/05/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	38.00	du	01/05/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	111.7	du	19/02/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	77.14	du	30/04/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	215.6	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	131.6	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	148.7	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	174.9	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.8	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.5	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	133.9	du	30/04/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	112.2	du	15/04/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	208.8	du	30/04/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 104.7	du	15/04/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	135.23	du	15/04/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.182 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 53.110 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 84.275 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 32.79 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 5.958 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.356 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.898 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 45.74 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24: 20.53
R2 base : 39.64 € HT

JUIN 2021

BCSJ

01/06/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	124.2	du	21/05/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.8	du	21/05/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	40.40	du	01/06/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	40.40	du	01/06/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.5	du	21/05/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	78.98	du	31/05/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	227.2	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	138.7	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	156.7	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	184.3	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.8	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.5	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	134.4	du	28/05/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	112.7	du	19/05/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	220.0	du	28/05/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 109.6	du	19/05/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	135.08	du	06/05/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.268 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 56.215 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (B1 + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (B1 - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 86.285 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 33.09 € HT / MWh $0.9305 \times R1b + 0.0667 \times R1g + 0.0028 \times R1f$

R21 = 6.279 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.377 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.909 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 46.10 € HT / URF $R21 + R22 + R23 + R24$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24: 20.53
R2 base : 39.64 € HT

JUILLET 2021

BCSJ

01/07/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	124.2	du	21/05/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.8	du	21/05/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	46.00	du	01/07/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	46.00	du	01/07/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.5	du	21/05/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	81.53	du	30/06/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	236.5	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	144.3	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	163.1	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	191.8	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.8	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.5	du	16/04/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	134.8	du	30/06/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.0	du	16/06/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	228.9	du	30/06/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 112.6	du	16/06/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	135.55	du	24/06/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.300 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 63.462 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 89.071 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 33.61 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 6.533 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.394 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.915 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 46.37 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

AOÛT 2021

BCSJ

01/08/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	124.2	du	21/05/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.8	du	21/05/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	49.30	du	01/08/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	49.30	du	01/08/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.5	du	21/05/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquelette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	83.54	du	31/07/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	232.4	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	141.8	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	160.2	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	188.5	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	184.0	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.7	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	134.8	du	30/06/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.2	du	20/07/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	225.0	du	29/07/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1114.5	du	20/07/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	136.35	du	05/07/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.370 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 67.733 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (B1 + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (B1 - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 91.267 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 33.96 € HT / MWh $0.9305 \times R1b + 0.0667 \times R1g + 0.0028 \times R1f$

R21 = 6.420 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.406 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.921 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 46.28 € HT / URF $R21 + R22 + R23 + R24$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

SEPTEMBRE 2021

BCSJ

01/09/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	123.7	du	27/08/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.1	du	27/08/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1 :	55.00	du	01/09/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1 :	55.00	du	01/09/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.2	du	27/08/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	81.77	du	31/08/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	219.6	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766 :	134.0	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	151.4	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	178.1	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	184.0	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.7	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	138.5	du	31/08/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.5	du	20/08/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	212.6	du	31/08/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	117.5	du	20/08/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	136.97	du	04/08/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.359 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 75.109 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 89.333 € HT / MWh $97.767 \times \text{F} / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 34.44 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 6.067 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.565 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.927 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 46.09 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

OCTOBRE 2021

BCSJ

01/10/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	123.7	du	27/08/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.1	du	27/08/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	64.90	du	01/10/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	64.90	du	01/10/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.2	du	27/08/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	84.89	du	30/09/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	195.3	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	119.2	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	134.7	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	158.4	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	184.0	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.7	du	16/07/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	140.1	du	30/09/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.8	du	15/09/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	189.1	du	30/09/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 120.5	du	15/09/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	136.75	du	09/09/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.344 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 87.921 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 92.742 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 35.29 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 5.397 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.634 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.934 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 45.50 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

NOVEMBRE 2021

BCSJ

01/11/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	123.7	du	27/08/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	146.1	du	27/08/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	82.10	du	01/11/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	82.10	du	01/11/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	112.2	du	27/08/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaquette Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	96.15	du	31/10/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	177.2	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	108.1	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	122.2	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	143.7	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.3	du	15/10/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.2	du	15/10/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	142.7	du	27/10/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	114.0	du	14/10/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	171.5	du	27/10/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 122.4	du	14/10/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	137.64	du	19/10/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.367 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 110.179 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 105.043 € HT / MWh $97.767 \times \text{F} / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 36.83 € HT / MWh $0.9305 \times \text{R1b} + 0.0667 \times \text{R1g} + 0.0028 \times \text{R1f}$

R21 = 4.894 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.716 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.934 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 45.07 € HT / URF $\text{R21} + \text{R22} + \text{R23} + \text{R24}$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

DÉCEMBRE 2021

BCSJ

01/12/2021

AVENANT N° 6

Valeurs indices et tarifs de base R2 : au 1er septembre 2008
Valeurs indices et tarifs de base R1 : au 1er mai 2015

Valeurs des indices et tarifs pour la facturation : dernières valeurs connues NON PROVISOIRES au 1er jour du mois facturé

Mélanges :	122.0	du	22/11/2021	IB2 : indice bois trimestriel du prix des mélanges de granulométrie grossière, publication CEEB.FR
BroyatA :	147.4	du	22/11/2021	IB1 : indice bois trimestriel du prix du Broyat de recyclage de classe A, publication CEEB.FR
TICGN :	8.43	du	01/01/2021	Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel - 100% assujetti depuis le 01/04/2014
B1	102.50	du	01/12/2021	prix HIVER du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Hiver niveau 2)
B1	102.50	du	01/12/2021	prix ÉTÉ du MWhPCS de Gaz Naturel (GDF B1 Eté niveau 2)
PFG :	110.9	du	22/11/2021	IB3 : indice bois trimestriel du prix de la Plaque Forestière, granulométrie Grossière, humidité > 40%, publication CEEB.FR
F :	96.38	du	30/11/2021	prix de vente mensuel moyen du Fioul domestique >27000l TTC (source internet www.industrie.gouv.fr)
40-10-10 :	178.3	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A - remplacé par 351002
010534766	108.8	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur INTERNET)
35111403 :	122.9	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
351107 N :	144.6	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur)
ICHTTS1 :	183.3	du	15/10/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques - Remplacé par ICHT-IME
ICHT-IMEc :	128.2	du	15/10/2021	indice du coût horaire tous salariés des Industries mécaniques et électriques (Publication du Moniteur INTERNET)
FSD2 :	147.5	du	30/11/2021	indice Frais et Services Divers catégorie 2 (Publication du Moniteur INTERNET)
BT40 N :	113.9	du	17/11/2021	indice du Bâtiment : chauffage central sauf chauffage électrique (Publication du Moniteur INTERNET)
351002 :	172.6	du	30/11/2021	indice du prix de l'électricité Moyenne Tension Tarif Vert A (Publication du Moniteur) : TARIF VERT A5 option base : base 2010
BT40 :	1 121.4	du	17/11/2021	NOUVELLE SERIE BT 40
CNR REG 40T :	140.51	du	25/11/2021	Indice mensuel régional du coût du transport, publication du Comité National Routier CNR.FR (attention à la date de parution)

Coef de raccordement

Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE
Remplacé par le B1 sur le JO et sur la CRE

1.033 avec 351002 40-10-10 : fin au 28/02/2009
1.13 avec 010534766

1.43 avec icht-ime ICHTTS1 : fin au 31/12/2008
CICE INCLUS depuis mars 14

1.1762 avec 35111403 (1ère valeur connue au 06/05/2016)
1.1936 avec 351107
9.8458 avec BT 40 N

Avenant n°6
au 01/01/2020 :

Calcul des redevances

R1b = 31.451 € HT / MWh $30.980 \times (0.40 \times (0.15 \times \text{BroyatA}/154.60 + 0.25 \times \text{Mélanges}/122.70 + 0.60 \times \text{PFG}/112.3) + 0.30 \times \text{CNR REG 40T}/135.70 + 0.30 \times \text{ICHT-IME}/123.70)$
R1g = 136.579 € HT / MWh $59.606 \times (5/7 \times (\text{B1} + 1.32 + \text{TICGN}) / (43 + 1.32 + 8.45) + 2/7 \times (\text{B1} - 16.5 + \text{TICGN}) / (43 - 16.50 + 8.45))$
R1f = 105.294 € HT / MWh $97.767 \times F / 89.49$

R1o = 33.08 € HT / MWh $0.9305 \times 30.980 + 0.0667 \times 59.606 + 0.0028 \times 97.767$
R1 = 38.67 € HT / MWh $0.9305 \times R1b + 0.0667 \times R1g + 0.0028 \times R1f$

R21 = 4.926 € HT / URF $2.94 \times ((010534766 / 106.50) \times 1.64)$
R22 = 15.923 € HT / URF $12.97 \times (0.15 + 0.45 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.40 \times (\text{FSD2} / 120.60))$
R23 = 3.932 € HT / URF $3.20 \times (0.15 + 0.25 \times (\text{ICHT-IME} / 140.20 \times 1.43) + 0.60 \times (\text{BT40} / 895.40 * 9.8458))$
R24 = 20.530 € HT / URF 20.530 non indexé

R2o = 38.04 € HT / URF $2.94 + 11.87 + 3.20 + 20.03$
R2 = 45.31 € HT / URF $R21 + R22 + R23 + R24$

R1 base : 30.88 € HT

au 01/01/2016 : R1b0 : 29.78
R1 base : 32.91 € HT

R2 base : 41.74 € HT

au 01/07/2019 : R24 : 20.53
R2 base : 39.64 € HT

ANNEXE 7 - INVENTAIRE DES BIENS ET TABLEUX D'AMORTISSEMENT

DÉTAIL DE L'INVESTISSEMENT INITIAL

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2010000	Frais d'établissement	23 911.44	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	
2080000	Chaufferie OPAC Oise	60 000.00	04/10/13	Linéaire	12		01/10/10	Linéaire	12	
2150000	Aspirateur	919.00	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Pompe autoaspirante	168.00	04/10/13	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Etabli mobile	1 396.60	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Marchepied sherpasopic 7/9 marches	875.00	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Cric hydrovic 5 tonnes	490.00	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Boite à outils	3 571.97	30/06/16	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	10	
2150000	Valise combustion	1 750.00	30/06/16							
2150000	Soudeuse gaine	484.03	27/08/21	Linéaire	5					
2150000	Tronçonneuse disqueuse	573.07	27/08/21	Linéaire	5					
2184000	Table basse + 9 chaises	666.52	27/08/21	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	Ensemble Bureau + caisson + siège bureau	720.28	27/08/21	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	3 tables réunion	522.02	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	2 armoires à rideaux	974.15		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	vestiaire	528.15	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	armoire SLS 01600	730.00		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	armoire SLS 01611	802.00	12/07/05	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2184000	armoire SLS 01601	880.00	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	
2250000	Réseau chaleur	3 341 692.15	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	
2250000	réseau centre pénitentiaire	737 545.00			BNR					
2250000	Création by pass remplissage	768.00	01/01/20		BNR					
2251000	Beirens Silencieux chaudière 450 KW	17 446.15	21/10/15		BNR					
2251000	Beirens Silencieux chaudière 550 KW	20 353.85			BNR					
2251000	Travaux chaufferie CRAM	2 344.00	01/10/10		BNR					
2251000	Batterie de condensateur	2874.5	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Garde corps (Lejeune)	900.00	01/10/10		BNR					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Travaux supplémentaires chaufferie	2 878.00	01/10/10		BNR					
2251000	St Esprit TSV	3 133.00	01/10/10		BNR					
2251000	Filtre à manches	10 695.00		Linéaire	10					
2251000	Automate C450	28 021.53	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Avant foyer C450	18 739.47	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Manchettes souples	22 076.60	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Garnissage refractaire C550	11 200.00	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Garnissage refractaire C550-C450- remise en état	-8 840.05	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Garnissage refractaire C550 -C450 remise en état	8 840.05	01/10/20	Linéaire	5					
2251000	MO CRAM sur garnissage réflexion C550	1 680.00	01/10/20	Linéaire	5					
2251000	Etuve balance	3 082.80	01/10/20	Linéaire	5					
2251000	Electricité Chaufferie	137 921.05	01/10/20		BNR		01/10/10		BNR	125 382.50
2251000	Ramoneur automatique non décomposé	2 860.01	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	2 600.00
2251000	Chaudière C550:Alimentation automatique	54 310.76	22/09/17		BNR		01/10/10		BNR	44 855.73
2251000	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 1	2 615.38	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	2 615.38
2251000	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	6 538.46	22/09/17	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	6 538.46
2251000	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	3 923.08		Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 923.08
2251000	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	3 923.08	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	3 923.08
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 1	-2 615.38	01/10/10	Linéaire						
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	-6 538.46	01/10/10	Linéaire						
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	-3 923.08	01/10/10	Linéaire						
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	-3 923.08	01/10/10	Linéaire	5					
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 5	3 127.93	01/10/10	Linéaire	6					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 6	3 127.93	01/10/10	Linéaire	7					
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 7	3 127.93	01/10/10	Linéaire	8					
	Chaudière C550:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 8	3 127.93								
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 1	6 538.46	13/07/16	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	6 538.46
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2	19 615.38	13/07/16	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	19 615.38
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2	-19 615.38	15/09/17							
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 3	6 538.46	15/09/17	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	6 538.46
	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 3	-6 538.46	01/08/19							
	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 3	7 342.18	01/08/19		5					
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2	26 151.90	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2 - REMISE EN ETAT	-9 785.35	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaîne manutention + guide chaîne 2 - REMISE EN ETAT	9 785.35	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550: Introduction Production récupération chaleur	282 993.55	11/09/18			BNR	01/10/10		BNR	235 575.08
2251000	Chaudière C550: clapet coupe feu - pousoir	2 615.38	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	2 615.38
2251000	Chaudière C550: clapet coupe feu - palier - guide 1	7 846.15	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	7 846.15
2251000	Chaudière C550: clapet coupe feu - palier - guide 2	3 923.08	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 923.08
2251000	Chaudière C550: clapet coupe feu - palier - guide 3	2 615.38	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 615.38
2251000	Chaudière C550: avant foyer - grille - voûte retournement 1	3 807.08	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	3 807.08
		-3 807.08	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - grille - voûte retournement 2	5 076.11	30/09/17	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	5 076.11

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
		-5 076.11	30/09/17							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - barreaux grille 1ers	10 152.21	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	10 152.21
		-10 152.21	31/07/18							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 1	10 152.21	31/07/18	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	10 152.21
		-10 152.21	01/01/19							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - grille - voûte retournement 3	2 538.05	01/01/19	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	2 538.05
2251000	Chaudière C550: avant foyer - barreaux grille 2èmes	10 152.21	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	10 152.21
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	20 304.42	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	20 304.42
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	-13 685.00	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	13 685.00	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	-13 685.00	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 2	11 327.50								
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 3	10 152.21	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	10 152.21
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 3	-10 152.21		Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 3	17 865.25	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: avant foyer - grille - voûte retournement 4	6 345.13		Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	6 345.13
2251000	Chaudière C550: avant foyer - barreaux grille 3èmes	10 152.21	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	10 152.21
2251000	Chaudière C550: avant foyer - refractaires bord de grille 4	17 766.37	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	17 766.37
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées	38 294.12	04/10/13	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	38 294.12
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées	-16 636.95	01/10/10							
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées	16 636.95	01/10/10	LINEAIRE	10					
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées suite	-21 657.17	04/10/13							
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées suite	24 955.44	01/10/10	LINEAIRE	10					
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 1	27 352.94	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	27 352.94
2251000	Chaudière C550:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	27 352.94	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	27 352.94
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 1	1 222.22		Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 222.22

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 2	7 333.33	22/09/16	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	7 333.33
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 3	1 222.22	27/08/21	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	1 222.22
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 4	7 333.33	27/08/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	7 333.33
2251000	Chaudière C550:extracteur fumées 5	4 888.89	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	4 888.89
2251000	Chaudière C550: ramonage automatique des tubes chaudière	18 076.53	27/08/21			BNR	01/10/10		BNR	16 433.17
2251000	Chaudière C550: économiseur sur les fumées	31 465.76				BNR	01/10/10		BNR	28 605.17
2251000	Chaudière C550: filtres à manches pour rejet	116 527.00	01/10/10			BNR	01/10/10		BNR	93 062.35
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - électrovannes 1	1 646.26		Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 646.26
		-1 646.26	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - électrovannes 2	1 646.26	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	1 646.26
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - capteurs électriques 1	1 097.51	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 097.51
		-1 097.51	20/07/18							
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - capteurs électriques 2	1 097.51	20/07/18	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	1 097.51
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - écluse rotative 1	4 390.03		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	4 390.03
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1	43 900.28		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	43 900.28
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1	-25 507.00								
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1 CHANGES	25 507.00	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1 remise en état	-18 393.28								
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 1 remise en état	18 393.28	21/10/15	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 2	43 900.28		Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	43 900.28
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 2 remise en état	-38 113.41	01/10/10							
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 2 remise en état	38 113.41	20/12/13	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550: filtre à manche - Manches 3	43 900.28	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	43 900.28
2251000	Chaudière C550: évacuateur de cendres et suies-transporteur et conteneur	10 952.80	01/10/10			BNR	01/10/10		BNR	5 717.81

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C550: évacuateur de cendres et suies-transporteur et conteneur	-10 952.80								
	Chaudière C550 : benne	23 148.35								
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - corrosion	6 661.54	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	6 661.54
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - chaîne guide chaîne	19 984.62			BNR		01/10/10		BNR	19 984.62
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	13 323.08	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 323.08
	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	-13 323.08								
	Chaudière C550:évacuateur cendres - remise en état convoyeur chaîne 1	8 625.00	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	6 661.54	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	6 661.54
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	-4 579.83								
2251000	Chaudière C550:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	4 579.83	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C550: automatisme chaudière	35 957.90	05/12/18		BNR		01/10/10		BNR	31 143.44
2251000	Chaudière C550:servomoteur 1	3 400.00	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	3 400.00
2251000	Chaudière C550:servomoteur 2	3 400.00	05/12/18	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	3 400.00
2251000	Chaudière C550:servomoteur 3	3 400.00	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 400.00
2251000	Chaudière C550:servomoteur 4	6 800.00	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	6 800.00
2251000	Chaudière C450:Alimentation automatique	52 844.68			BNR		01/10/10		BNR	43 522.93
2251000	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 1	2 615.38	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	2 615.38
2251000	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	6 538.46	27/11/18	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	6 538.46
2251000	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	3 923.08	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 923.08
2251000	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	3 923.08		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	3 923.08
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	-6 538.46	01/10/10							
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	-3 923.08	01/10/10							
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	-3 923.08								

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 2	11 035.93	01/10/10		5					
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 3	10 168.43			5					
	Chaudière C450:Extracteur à pousoir - éléments hydrauliques 4	10 086.03	01/10/10		5					
2251000	Chaudière C450:transp d'alimentation - chaine manutention + guide chaine 1	6 538.46		Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	6 538.46
2251000	Chaudière C450:transp d'alimentation - chaine manutention + guide chaine 2	19 615.38	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	19 615.38
2251000	Chaudière C450:transp d'alimentation - chaine manutention + guide chaine 2	-19 615.38								
2251000	Chaudière C450:transp d'alimentation - chaine manutention + guide chaine 3	6 538.46	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	6 538.46
2251000	Chaudière C550:transp d'alimentation - chaine manutention + guide chaine 2	22 386.41	09/11/21							
2251000	Chaudière C450: Introduction Production récupération chaleur	192 264.21			BNR		01/10/10		BNR	153 094.03
2251000	Chaudière C450: clapet coupe feu - pousoir	2 615.38	01/01/08	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	2 615.38
2251000	Chaudière C450: clapet coupe feu - palier - guide 1	7 846.15	01/01/08	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	7 846.15
2251000	Chaudière C450: clapet coupe feu - palier - guide 2	3 923.08		Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 923.08
2251000	Chaudière C450: clapet coupe feu - palier - guide 3	2 615.38	01/11/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 615.38
2251000	Chaudière C450: avant foyer - grille - voûte retournement 1	3 807.08		Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	3 807.08
2251000	Chaudière C450: avant foyer - grille - voûte retournement 2	5 076.11	01/11/14	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	5 076.11
2251000	Chaudière C450: avant foyer - barreaux grille 1ers	10 152.21		Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 1	10 152.21	01/01/08	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 1	-10 152.21								
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 1	13 685.00		Linéaire	5					
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 1	-13 685.00	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 1	7 578.50	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 1	-7 578.50	08/02/21							

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 1	6 037.50	08/02/21	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C450: avant foyer - grille - voûte retournement 3	2 538.05	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	2 538.05
2251000	Chaudière C450: avant foyer - barreaux grille 2èmes	10 152.21	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 2	20 304.42	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	20 304.42
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 2	-17 094.75	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 2	17 094.75	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 3	10 152.21	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - grille - voûte retournement 4	6 345.13	08/02/21	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	6 345.13
2251000	Chaudière C450: avant foyer - barreaux grille 3èmes	10 152.21	08/02/21	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	10 152.21
2251000	Chaudière C450: avant foyer - refractaires bord de grille 4	17 766.37	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	17 766.37
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées	38 294.12	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	38 294.12
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 1	27 352.94	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	27 352.94
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 1	-27 352.94	08/02/21							
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 1	42 826.00	08/02/21							
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	27 352.94	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	27 352.94
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	-24 228.57	01/10/10	Linéaire						
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	24 228.57	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	-3 124.37	01/10/10	Linéaire						
2251000	Chaudière C450:échangeurs - remplacement tube fumées économiseur 2	36 342.84	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 1	1 222.22	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 222.22
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 2	7 333.33	01/10/10	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	7 333.33
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 3	1 222.22	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	1 222.22
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 4	7 333.33	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	7 333.33

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C450:extracteur fumées 5	4 888.89	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	4 888.89
2251000	Chaudière C450: ramonage automatique des tubes chaudière	16 826.58	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	15 296.86
2251000	Chaudière C450: économiseur sur les fumées	29 446.51	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	26 769.50
2251000	Chaudière C450: filtres à manches pour rejet	94 519.55	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	209 146.50
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - électrovannes 1	1 646.26	01/10/10	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 646.26
		-1 646.26	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - électrovannes 2	1 646.26	08/02/21	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	1 646.26
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - capteurs électriques 1	1 097.51	08/02/21	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	1 097.51
		-1 097.51	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - capteurs électriques 2	1 097.51	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	1 097.51
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - écluse rotative 1	4 390.03	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 1	43 900.28	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 1	-21 004.52								
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 1	21 004.52	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 2	-22 895.76	13/03/15							
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 3	22 895.76	13/03/15	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 2	43 900.28	01/10/10	Linéaire	15					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 2 remise état	-33 610.93	01/10/10							
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 2 remise état	33 610.93	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Chaudière C450: filtre à manche - manches 3	43 900.28	08/02/21	Linéaire	24					
2251000	Chaudière C450: évacuateur de cendres et suies-transporteur et conteneur	10 287.26	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	5 112.78
2251000	Chaudière C450: évacuateur de cendres et suies-transporteur et conteneur	-10 287.26	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	18 435.86
	Chaudière C450 : benne	23 148.35								

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - corrosion	6 661.54	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	6 661.54
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - chaîne guide chaîne	19 984.62	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	19 984.62
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	13 323.08	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 323.08
	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	-5 602.80	01/10/10							
	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 1	5 602.80	01/10/10		5					
	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	-7 720.28								
	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 3	8 625.00			10					
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	6 661.54	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	6 661.54
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	-4 579.83								
2251000	Chaudière C450:évacuateur cendres - convoyeur chaîne 2	4 579.83	01/10/10	Linéaire	5					
2251000	Chaudière C450: automatisme chaudière	30 324.76	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	26 022.41
		-30 324.76	01/10/10							
2251000	Chaudière C450:servomoteur 1	3 400.00	08/02/21	Linéaire	5		01/10/10	Linéaire	5	3 400.00
2251000	Chaudière C450:servomoteur 2	3 400.00	08/02/21	Linéaire	10		01/10/10	Linéaire	10	3 400.00
2251000	Chaudière C450:servomoteur 3	3 400.00	01/10/10	Linéaire	15		01/10/10	Linéaire	15	3 400.00
2251000	Chaudière C450:servomoteur 4	6 800.00	01/10/10	Linéaire	24		01/10/10	Linéaire	24	6 800.00
2251000	Condenseur et cheminée	1 137 301.22	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	1 029 429.18
2251000	Pompe	5 921.88	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Pompe	5 921.88	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Pompe	5 921.88	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Pompe	5 921.88	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Pompe	5 921.88	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	5 921.88
2251000	Compteur chaleur 1	3 931.13	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	3 931.13
2251000	Compteur chaleur 1	-3 931.13	01/10/10							
2251000	Compteur chaleur economiseur	10 903.43	01/10/10	Linéaire	10					
2251000	Compteur chaleur 2	3 931.13	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	3 931.13
2251000	Compteur chaleur 3	-3 931.13	01/10/10							
2251000	Compteur chaleur 3	3 931.13	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	3 931.13
2251000	Compteur chaleur 4	3 931.13	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	3 931.13
2251000	Compteur chaleur 5	3 931.13	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	3 931.13

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2251000	chaudière fioul 1	188 269.93	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	167 534.72
2251000	V3V regulation chaudière fioul	25 610.00	01/10/10		BNR					
2251000	chaudière fioul 1 bruleur	20 387.83	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	20 387.83
2251000	chaudière fioul 2	188 425.93	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	167 690.72
2251000	chaudière fioul 2 bruleur	20 231.83	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	20 231.83
2251000	chauffage bureaux	15 312.03	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 920.00
2251000	Chaudière gaz Institution Saint Esprit	11 000.02	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	10 000.00
2251000	Sécurité incendie	1 046.53	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	951.39
2251000	Alarme intrusion	10 560.02	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	9 600.00
2251000	Alarme intrusion - Remplacement	-1 725.00	08/02/21		BNR					
2251000	Alarme intrusion - Remplacement	1 725.00	08/02/21		BNR					
2251000	Matériel TSV	80 548.15	01/10/10		BNR		01/01/08		BNR	72 726.86
2251000	Unité centrale	976.94	01/10/10	Linéaire	3		01/01/08	Linéaire	3	976.94
2251000	Extranet	20 000.00	08/02/21		BNR					
2251000	Centre Pénitentiaire Pompe alimentation	1.00	01/10/10		BNR					
2250500	Licence Sheran	4 507.20	01/10/10	Linéaire	4		01/01/08	Linéaire	4	4 507.20
										Base avt répart
2252000	Sous station Bâtiment C Saint Jean	173 887.86	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	163 227.42
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment C Saint Jean	4 238.12	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	4 238.12
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment C Saint Jean remplacement	-4 238.12	01/10/10		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment C Saint Jean remplacement	1 444.55	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment C Saint Jean	988.46	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Primaire Lebesgue	13 781.58	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	12 820.15

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Compteur énergie Sous station Primaire Lebesgue	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Primaire Lebesgue	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Primaire Prevert	14 683.82	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	13 664.82
2252000	Compteur énergie Sous station Primaire Prevert	1 448.74	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station Primaire Prevert remplacement	-1 448.74	01/10/10		BNR					
	Compteur énergie Sous station Primaire Prevert remplacement	1 145.77	01/10/10		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Primaire Prevert	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Maternelle Lebesgue	11 879.49	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	11 032.70
2252000	Compteur énergie Sous station Maternelle Lebesgue	1 359.61	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 359.61
	Compteur énergie Sous station Maternelle Lebesgue remplacement	-1 359.61	01/10/10		BNR					
	Compteur énergie Sous station Maternelle Lebesgue remplacement	1 062.49	01/10/10		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Maternelle Lebesgue	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Primaire Cousteau	13 930.39	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	12 960.10
2252000	Compteur énergie Sous station Primaire Cousteau	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Primaire Cousteau	988.46		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Ecole Maternelle La Briqueterie	9 783.10	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	9 059.65
2252000	Compteur énergie Sous station Ecole Maternelle La Briqueterie	1 383.73	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Ecole Maternelle La Briqueterie	988.46	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Ecole Launay	16 851.15	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	15 703.16
2252000	Compteur énergie Sous station Ecole Launay	1 448.74		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
2252000	Echangeur composantes plaques Ecole Launay	988.46	23/05/16	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Ecole Aragon	10 543.67	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	9 774.95
2252000	Compteur énergie Sous station Ecole Aragon	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Ecole Aragon	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Ecole Picasso	10 074.16	01/10/11		BNR		01/10/10		BNR	9 336.68
2252000	Compteur énergie Sous station Ecole Picasso	1 328.29	01/10/11	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 328.29
2252000	Echangeur composantes plaques Ecole Picasso	988.46	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Sous station Gymnase Leo Lagrange	18 299.18	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	17 031.13
2252000	Compteur énergie Sous station Gymnase Leo Lagrange	2 017.87	01/10/11	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 017.87
	Compteur énergie Sous station Gymnase Leo Lagrange remplacement	-2 017.87	01/09/11		BNR					
	Compteur énergie Sous station Gymnase Leo Lagrange remplacement	1 346.67	01/09/11		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Gymnase Leo Lagrange	988.46	01/09/11	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Gymnase Louis Roger	13 134.69	10/02/12		BNR		01/10/10		BNR	12 211.88
2252000	Compteur énergie Sous station Gymnase Louis Roger	1 381.67	10/02/12	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 381.67
2252000	Echangeur composantes plaques Gymnase Louis Roger	988.46	10/02/12	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Piscine Belier	16 149.50	03/02/12		BNR		01/10/10		BNR	15 034.80
2252000	Compteur énergie Sous station Piscine Belier	1 591.00	03/02/12	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 591.00
		-1 591.00	03/02/12							
2252000	Compteur énergie Sous station Piscine Belier	1 232.01	21/12/12	Linéaire	5					
2252000	Echangeur composantes plaques Piscine Belier	988.46	25/01/13	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Salle Jacques Brel	10 541.61	17/04/13		BNR		01/10/10		BNR	9 774.45
2252000	Compteur énergie Sous station Salle Jacques Brel	1 359.61	17/04/13	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 359.61
	Compteur énergie Sous station Salle Jacques Brel remplacement	-1 359.61	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Salle Jacques Brel remplacement	1 062.49	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Salle Jacques Brel	988.46	24/02/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Médiathèque	10 541.61	24/02/14		BNR		01/10/10		BNR	9 774.45
2252000	Compteur énergie Sous station Médiathèque	1 359.61	24/02/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 359.61
	Compteur énergie Sous station Médiathèque remplacement	-1 359.61	01/07/14		BNR					
	Compteur énergie Sous station Médiathèque remplacement	1 062.49	01/07/14		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Médiathèque	988.46	01/07/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Lycée François Truffaut	23 759.56	22/07/14		BNR		01/10/10		BNR	22 166.52
2252000	Compteur énergie Sous station Lycée François Truffaut	2 017.87	22/07/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 017.87
2252000	Echangeur composantes plaques Lycée François Truffaut	988.46	22/07/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Sous station Collège Charles Fauqueux	28 186.55	04/10/21		BNR		01/10/10		BNR	26 330.03
2252000	Compteur énergie Sous station Collège Charles Fauqueux	2 017.87	04/10/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 017.87
2252000	Echangeur composantes plaques Collège Charles Fauqueux	988.46	15/01/15	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean A	5 918.49	15/01/15		BNR		01/10/10		BNR	5 408.91
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean A	1 654.94	15/01/15	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 654.94
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean A	988.46	01/11/14	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean B	18 872.44	08/02/21		BNR		01/10/10		BNR	17 604.15
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean B	1 448.74	08/02/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean B remplacement	-1 448.74	01/11/14		BNR					
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean B remplacement	1 145.77	01/11/14		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean B	988.46	30/06/15	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean D	19 208.30			BNR		01/10/10		BNR	17 911.55
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean D	1 591.00		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 591.00
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean D remplacement	-1 591.00			BNR					
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean D remplacement	1 278.66			BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean D	988.46		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean E	18 082.95			BNR		01/10/10		BNR	16 861.64
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean E	1 448.74		Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean E remplacement	-1 448.74	01/10/10		BNR					
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean E remplacement	1 145.77	30/04/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean E	988.46	30/04/21	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean I	18 245.79			BNR		01/10/10		BNR	17 018.66
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean I	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean I	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean J	18 245.79			BNR		01/10/10		BNR	17 018.66
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean J	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean J remplacement	-1 383.73	21/11/16		BNR					
	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean J remplacement	1 085.04			BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean J	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Bâtiment Saint Jean K	22 236.79	01/05/16		BNR		01/10/10		BNR	20 759.79
2252000	Compteur énergie Sous station Bâtiment Saint Jean K	1 591.00	01/05/16	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 591.00
2252000	Echangeur composantes plaques Bâtiment Saint Jean K	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Modification hydraulique alimentation bât K	27 115.40	05/12/18		BNR					
2252000	Sous station Quartier Hot Bâtiment H	12 971.00	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	12 057.81
2252000	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment H	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Quartier Hot Bâtiment H	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Quartier Hot Bâtiment ACDEF	23 969.73	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	22 358.16
2252000	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment ACDEF	2 119.09	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 119.09
	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment ACDEF remplacement	-2 119.09	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment ACDEF remplacement	1 444.55	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Quartier Hot Bâtiment ACDEF	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Quartier Hot Bâtiment G	14 035.11	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 058.59
2252000	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment G	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment G remplacement	-1 383.73	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Quartier Hot Bâtiment G remplacement	1 085.04	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Quartier Hot Bâtiment G	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Sous station Equipement Jeunesse	14 255.32	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 261.82
2252000	Compteur énergie Sous station Equipement Jeunesse	1 448.74	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station Equipement Jeunesse remplacement	-1 448.74	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Equipement Jeunesse remplacement	1 145.77	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Equipement Jeunesse	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Gymnase Corot	13 986.88	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	13 013.23
2252000	Compteur énergie Sous station Gymnase Corot	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Gymnase Corot	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Agel Sénéfontaine	12 536.02	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	11 648.72
2252000	Compteur énergie Sous station Agel Sénéfontaine	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Agel Sénéfontaine	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station RPA	12 719.02	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	11 816.96
2252000	Compteur énergie Sous station RPA	1 448.74	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 448.74
	Compteur énergie Sous station RPA remplacement	-1 448.74	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station RPA remplacement	1 145.77	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques RPA	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Résidence Bellevue	62 908.83	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	58 978.90
2252000	Compteur énergie Sous station Résidence Bellevue	2 132.64	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 132.64
	Compteur énergie Sous station Résidence Bellevue remplacement	-2 132.64	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Résidence Bellevue remplacement	1 750.39	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Résidence Bellevue	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Résidence Jeanne Hachette	19 349.01	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	18 012.45
2252000	Compteur énergie Sous station Résidence Jeanne Hachette	2 119.09	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 119.09
	Compteur énergie Sous station Résidence Jeanne Hachette bâtiment OPQR remplacement	-2 119.09	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Résidence Jeanne Hachette bâtiment OPQR remplacement	1 444.55	08/02/21		BNR					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Echangeur composantes plaques Résidence Jeanne Hachette	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Résidence Jeanne Hachette Bât N	15 158.05	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	14 114.69
2252000	Compteur énergie Sous station Résidence Jeanne Hachette Bât N	1 383.73	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.73
2252000	Echangeur composantes plaques Résidence Jeanne Hachette Bât N	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Institution Saint Esprit	54 205.65	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	50 800.54
2252000	Echangeur st esprit	-4 133.54								
2252000	Compteur énergie Sous station Institution Saint Esprit	2 017.87	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	2 017.87
	Compteur énergie Sous station Institution Saint Esprit remplacement	-2 017.87	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Institution Saint Esprit remplacement	1 444.55	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Institution Saint Esprit	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Echangeur composantes plaques Institution Saint Esprit	-988.46								
2252000	Echangeur st esprit	5 122.00	23/05/16	Linéaire	10					
2252000	Sous station OPAC Beaulieu Nord	12 715.54	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	11 817.58
2252000	Compteur énergie Sous station OPAC Beaulieu Nord	1 383.33	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	1 383.33
2252000	Echangeur composantes plaques OPAC Beaulieu Nord	988.46	01/10/10	Linéaire	20		01/10/10	Linéaire	20	988.46
2252000	Sous station Gymnase F Truffaut	9 961.02	01/10/11		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Gymnase F Truffaut	1 348.88	01/10/11	Linéaire	20					
	Compteur énergie Sous station Gymnase F Truffaut remplacment	-1 348.88	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Gymnase F Truffaut remplacment	1 085.04	08/02/21		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques Gymnase F Truffaut	890.10	01/10/11	Linéaire	20					
2252000	Sous station Internat Corot	22 397.72	01/09/11		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Internat Corot	2 712.12	01/09/11	Linéaire	20					
2252000	Echangeur composantes plaques Internat Corot	8 350.30	01/09/11	Linéaire	20					
2252000	Sous station Pôle proximité	18 170.28	10/02/12		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Pôle proximité	1 105.97	10/02/12	Linéaire	20					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Echangeur composantes plaques Pôle proximité	829.75	10/02/12	Linéaire	20					
2252000	Sous station Agel Procession	20 088.81	03/02/12		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Agel Procession	1 105.97	03/02/12	Linéaire	20					
2252000	Echangeur composantes plaques Agel Procession	829.75	03/02/12	Linéaire	20					
2252000	Extension raccordements des bâtiments Saint Esprit	42 500.00	21/12/12		BNR					
2252000	Travaux sous station FIGA	2 974.00	25/01/13		BNR					
2252000	Sous station Hôtel de Police	23 779.36	17/04/13		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Hôtel de Police	1 180.64	17/04/13	Linéaire	20					
	Compteur énergie Sous station Hôtel de Police remplacement	-1 180.84	08/02/21		BNR					
	Compteur énergie Sous station Hôtel de Police remplacement	1 278.66	08/02/21		BNR					
2252000	Sous station OPAC Beaulieu Sud	18 178.90	24/02/14		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station OPAC Beaulieu Sud	1 009.74	24/02/14	Linéaire	20					
2252000	Echangeur compos. plaques Sous station OPAC Beaulieu Sud	1 211.36	24/02/14	Linéaire	20					
2252000	Sous station Nexity 3	20 410.54	01/07/14		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Nexity 3	939.27	01/07/14	Linéaire	20					
2252000	Echangeur composantes plaques Nexity 3	1 000.19	01/07/14	Linéaire	20					
2252000	Sous station Nexity 5	19 715.61	22/07/14		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Nexity 5	985.29	22/07/14	Linéaire	20					
2252000	Echangeur composantes plaques Nexity 5	1 649.10	22/07/14	Linéaire	20					
2252000	Echangeur compos. plaques Sous station - cf FRS EME remplacement	-1 649.10	04/10/21							
2252000	Echangeur compos. plaques Sous station - cf FRS EME remplacement	2 033.20	04/10/21		10					
2252000	Sous station Maison de la Solidarité et de la Famille	25 975.92	15/01/15		BNR					
2252000	Compteur énergie Sous station Maison Solidarité Famille	987.00	15/01/15	Linéaire	5					
2252000	Echangeur joints+agrafes Maison Solidarité Famille	513.03	15/01/15	Linéaire	10					
2252000	Sous station Centre Pénitentiaire	1.00	01/11/14		BNR					
2252000	Compteur énergie CENTRE PENITENTIAIRE remplacement	-1.00	08/02/21		BNR					
2252000	Compteur énergie CENTRE PENITENTIAIRE remplacement	1 750.39	08/02/21		BNR					

Compte	Libellé	Montant acquisition	Date début amort fiscal	Mode amt fiscal	Durée amt fiscal	Taux amt fiscal	Date début amort cptable	Mode amt cptable	Durée amt cptable	Taux amt cptable
2252000	Sous station ADAPEI	17 281.32	01/11/14		BNR					
2252000	Echangeur composantes plaques ADAPEI	850.68	01/11/14	Linéaire	10					
2252000	Cable TSV centre pénitentiaire	3 660.00	30/06/15		BNR					
2254000	Aménagement terrain	18 168.69	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	
	Aménagement terrain - REMPLACEMENT 70 ML + PORTILLON	-4 521.80	30/04/21		BNR					
	Aménagement terrain - REMPLACEMENT 70 ML + PORTILLON	4 521.80	30/04/21		BNR					
2255000	Construction	2 049 614.38	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	2 028 764.78
2255000	Electricité	71 506.61	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	70 779.21
225510	Aménagement construction	431.65	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	
2255100	Communication CF800 et cascade chaudiere	8 658.00	21/11/16							
225600	Chargeur bois	70 000.00	01/10/10		BNR		01/10/10		BNR	
225600	Chargeur bois - remp du bras télescopique	-11 485.37	01/05/16							
225600	Chargeur bois	11 485.37	01/05/16	linéaire	10		01/05/16			
225600	Chargeur bois	-58 514.63								
2256	Chargeur bois - remp du bras télescopique	-11 485.37								

BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

Compte d'immobilisation		N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
BCSJ		BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS									
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021														
2010000		BCSJ-10/00000	FRAIS D'ETABLISSEMENT	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	23 911.44	23 911.44	23 911.44	-	23 911.44	-
Total 2010000									23 911.44	23 911.44	23 911.44	-	23 911.44	-
2080000		BCSJ-10/00001	CHAUFFERIE OPAC OISE	01/10/2010	30/09/2022		Linéaire	12	60 000.00	60 000.00	51 266.28	5 000.00	56 266.28	3 733.72
Total 2080000									60 000.00	60 000.00	51 266.28	5 000.00	56 266.28	3 733.72
2150000		BCSJ-10/00002	ASPIRATEUR	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	1 087.00	1 087.00	1 087.00	-	1 087.00	-
2150000		BCSJ-10/00003	ETABLI MOBILE	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	1 396.60	1 396.60	1 396.60	-	1 396.60	-
2150000		BCSJ-10/00004	MARCHEPIED SHERPASCOPIE 7/9 MARCHES	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	875.00	875.00	875.00	-	875.00	-
2150000		BCSJ-10/00005	CRIC HYDROVIC 5 TONNES	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	490.00	490.00	490.00	-	490.00	-
2150000		BCSJ-10/00006	BOITE A OUTILS	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	3 571.97	3 571.97	3 571.97	-	3 571.97	-
Total 2150000									7 420.57	7 420.57	7 420.57	-	7 420.57	-
2184000		BCSJ-10/00007	TABLE BASSE + 9 CHAISAS	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	666.52	666.52	666.52	-	666.52	-
2184000		BCSJ-10/00008	ENSEMBLE BUREAU + CAISSON + SIEGE BUREAU	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	720.28	720.28	720.28	-	720.28	-
2184000		BCSJ-10/00009	3 TABLES REUNION	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	522.02	522.02	522.02	-	522.02	-
2184000		BCSJ-10/00010	2 ARMOIRES A RIDEAUX	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	974.15	974.15	974.15	-	974.15	-
2184000		BCSJ-10/00011	VESTIAIRES	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	528.15	528.15	528.15	-	528.15	-
2184000		BCSJ-10/00012	ARMOIRE SLS 01600	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	730.00	730.00	730.00	-	730.00	-
2184000		BCSJ-10/00013	ARMOIRE SLS 01611	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	802.00	802.00	802.00	-	802.00	-
2184000		BCSJ-10/00014	ARMOIRE SLS 01601	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	880.00	880.00	880.00	-	880.00	-
Total 2184000									5 823.12	5 823.12	5 823.12	-	5 823.12	-
2250000		BCSJ-10/00015	RESEAU CHALEUR	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	3 341 692.15	3 341 692.15	-	-	-	3 341 692.15
Total 2250000									3 341 692.15	3 341 692.15	-	-	-	3 341 692.15
2251000		BCSJ-10/00016	ELECTRICITE CHAUFFERIE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	137 921.05	137 921.05	-	-	-	137 921.05
2251000		BCSJ-10/00017	RAMONEUR AUTOMATIQUE NON DECOMPOSE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	2 860.01	2 860.01	-	-	-	2 860.01
2251000		BCSJ-10/00018	CHAUDIERE C550 ALIMENTATION AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	54 310.76	54 310.76	-	-	-	54 310.76
2251000		BCSJ-10/00019	CHAUDIERE C550 TRANSPORTEUR D'ALIM CHAINE 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	6 538.46	6 538.46	6 538.46	-	6 538.46	-
2251000		BCSJ-10/00020	CHAUDIERE C550 INTRODUCTION PRODUCTION RECUPERATION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	282 993.55	282 993.55	-	-	-	282 993.55
2251000		BCSJ-10/00021	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU POUSSOIR	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	2 615.38	2 615.38	2 615.38	-	2 615.38	-
2251000		BCSJ-10/00022	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	7 846.15	7 846.15	7 846.15	-	7 846.15	-
2251000		BCSJ-10/00023	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 923.08	3 923.08	2 681.50	261.54	2 943.04	980.04
2251000		BCSJ-10/00024	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	2 615.38	2 615.38	1 340.82	130.77	1 471.59	1 143.79
2251000		BCSJ-10/00025	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER GRILLE VOUTE RETOURNMT 1	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	2 538.05	2 538.05	1 734.79	169.20	1 903.99	634.06
2251000		BCSJ-10/00026	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER BARREAUX GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	10 152.21	10 152.21	6 939.22	676.81	7 616.03	2 536.18
2251000		BCSJ-10/00027	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	6 619.42	6 619.42	4 524.49	441.29	4 965.78	1 653.64
2251000		BCSJ-10/00028	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER GRILLE VOUTE RETOURNMT 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	6 345.13	6 345.13	2 710.76	264.38	2 975.14	3 369.99
2251000		BCSJ-10/00029	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER BARREAUX GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	10 152.21	10 152.21	4 337.23	423.01	4 760.24	5 391.97
2251000		BCSJ-10/00030	CHAUDIERE C550 AVANT FOYER REFRACTAIRE BORD GRILLE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	17 766.37	17 766.37	7 590.15	740.27	8 330.42	9 435.95
2251000		BCSJ-10/00031	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR REMPLCMT TUBE FUMEEES 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	27 352.94	27 352.94	18 696.26	1 823.53	20 519.79	6 833.15
2251000		BCSJ-10/00032	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR REMPLCMT TUBE FUMEEES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	27 352.94	27 352.94	11 685.72	1 139.71	12 825.43	14 527.51
2251000		BCSJ-10/00033	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	1 222.22	1 222.22	1 222.22	-	1 222.22	-
2251000		BCSJ-10/00034	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	7 333.33	7 333.33	7 333.33	-	7 333.33	-
2251000		BCSJ-10/00035	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	1 222.22	1 222.22	835.39	81.48	916.87	305.35
2251000		BCSJ-10/00036	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 4	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	7 333.33	7 333.33	3 759.55	366.67	4 126.22	3 207.11
2251000		BCSJ-10/00037	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	4 888.89	4 888.89	2 088.59	203.70	2 292.29	2 596.60
2251000		BCSJ-10/00038	CHAUDIERE C550 RAMONAGE AUTOMATIQUE DES TUBES CHEMINEE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 076.53	18 076.53	-	-	-	18 076.53
2251000		BCSJ-10/00039	CHAUDIERE C550 ECONOMISUER SUR LES FUMEEES	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	31 465.76	31 465.76	-	-	-	31 465.76
2251000		BCSJ-10/00040	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES POUR REJET	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	116 527.00	116 527.00	-	-	-	116 527.00

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2251000	BCSJ-10/00041	CHAUDIÈRE C550 FILTRES A MANCHES ELECTROVANNES 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	1 646.26	1 646.26	703.35	68.59	771.94	874.32
2251000	BCSJ-10/00042	CHAUDIÈRE C550 FILTRES A MANCHES CAPTEURS ELEC 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	1 097.51	1 097.51	468.88	45.73	514.61	582.90
2251000	BCSJ-10/00043	CHAUDIÈRE C550 FILTRES A MANCHES ECLUSE ROTATIVE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	4 390.03	4 390.03	4 390.03	-	4 390.03	-
2251000	BCSJ-10/00044	CHAUDIÈRE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 1	01/10/2010	30/09/2020	27/08/2021	Linéaire	10	18 393.28	18 393.28	18 393.28	-	18 393.28	-
2251000	BCSJ-10/00045	CHAUDIÈRE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	5 786.87	5 786.87	3 955.43	385.79	4 341.22	1 445.65
2251000	BCSJ-10/00046	CHAUDIÈRE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	43 900.28	43 900.28	18 755.04	1 829.18	20 584.22	23 316.06
2251000	BCSJ-10/00047	CHAUDIÈRE C550 EVACUATEUR CENDRES CORROSION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	6 661.54	6 661.54	-	-	-	6 661.54
2251000	BCSJ-10/00048	CHAUDIÈRE C550 EVACUATEUR CENDRES CHAÎNE GUIDE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	19 984.62	19 984.62	-	-	-	19 984.62
2251000	BCSJ-10/00049	CHAUDIÈRE C550 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAÎNE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	778.33	778.33	-	-	-	778.33
2251000	BCSJ-10/00050	CHAUDIÈRE C550 AUTOMATISME CHAUDIÈRE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	35 957.90	35 957.90	-	-	-	35 957.90
2251000	BCSJ-10/00051	CHAUDIÈRE C550 SERVOMOTEUR 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	3 400.00	3 400.00	3 400.00	-	3 400.00	-
2251000	BCSJ-10/00052	CHAUDIÈRE C550 SERVOMOTEUR 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	3 400.00	3 400.00	3 400.00	-	3 400.00	-
2251000	BCSJ-10/00053	CHAUDIÈRE C550 SERVOMOTEUR 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 400.00	3 400.00	2 323.95	226.67	2 550.62	849.38
2251000	BCSJ-10/00054	CHAUDIÈRE C550 SERVOMOTEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	6 800.00	6 800.00	2 905.10	283.33	3 188.43	3 611.57
2251000	BCSJ-10/00055	CHAUDIÈRE C450 ALIMENTATION AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	52 844.68	52 844.68	-	-	-	52 844.68
2251000	BCSJ-10/00056	CHAUDIÈRE C450 EXTRACTEUR A POUSSOIR ELEMENT 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	2 615.38	2 615.38	2 615.38	-	2 615.38	-
2251000	BCSJ-10/00057	CHAUDIÈRE C450 TRANSPORTEUR D'ALIM CHAÎNE 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	6 538.46	6 538.46	6 538.46	-	6 538.46	-
2251000	BCSJ-10/00058	CHAUDIÈRE C450 TRANSPORTEUR D'ALIM CHAÎNE 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	6 538.46	6 538.46	4 469.16	435.90	4 905.06	1 633.40
2251000	BCSJ-10/00059	CHAUDIÈRE C450 INTRODUCTION PRODUCTION RECUPERATION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	192 264.21	192 264.21	-	-	-	192 264.21
2251000	BCSJ-10/00060	CHAUDIÈRE C450 CLAPET COUPE FEU POUSSOIR	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	2 615.38	2 615.38	2 615.38	-	2 615.38	-
2251000	BCSJ-10/00061	CHAUDIÈRE C450 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	7 846.15	7 846.15	7 846.15	-	7 846.15	-
2251000	BCSJ-10/00062	CHAUDIÈRE C450 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 923.08	3 923.08	2 681.50	261.54	2 943.04	980.04
2251000	BCSJ-10/00063	CHAUDIÈRE C450 CLAPET COUPE FEU PALIER GUIDE 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	2 615.38	2 615.38	1 340.82	130.77	1 471.59	1 143.79
2251000	BCSJ-10/00064	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer GRILLE VOUTE RETOURNEMT 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	3 807.08	3 807.08	3 807.08	-	3 807.08	-
2251000	BCSJ-10/00065	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer GRILLE VOUTE RETOURNEMT 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	5 076.11	5 076.11	5 076.11	-	5 076.11	-
2251000	BCSJ-10/00066	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer BARREAUX GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	10 152.21	10 152.21	10 152.21	-	10 152.21	-
2251000	BCSJ-10/00067	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer GRILLE VOUTE RETOURNMT 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	2 538.05	2 538.05	1 734.79	169.20	1 903.99	634.06
2251000	BCSJ-10/00068	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer BARREAUX GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	10 152.21	10 152.21	6 939.22	676.81	7 616.03	2 536.18
2251000	BCSJ-10/00069	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer REFRAC TAIRE BORD GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 209.67	3 209.67	2 193.87	213.98	2 407.85	801.82
2251000	BCSJ-10/00070	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer REFRAC TAIRE BORD GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	10 152.21	10 152.21	5 204.63	507.61	5 712.24	4 439.97
2251000	BCSJ-10/00071	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer GRILLE VOUTE RETOURNMT 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	6 345.13	6 345.13	2 710.76	264.38	2 975.14	3 369.99
2251000	BCSJ-10/00072	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer BARREAUX GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	10 152.21	10 152.21	4 337.23	423.01	4 760.24	5 391.97
2251000	BCSJ-10/00073	CHAUDIÈRE C450 AVANT Foyer REFRAC TAIRE BORD GRILLE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	17 766.37	17 766.37	7 590.15	740.27	8 330.42	9 435.95
2251000	BCSJ-10/00074	CHAUDIÈRE C450 ECHANGEUR REMPLCMT TUBE FUMÉES 1	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	38 294.12	38 294.12	26 174.78	2 552.94	28 727.72	9 566.40
2251000	BCSJ-10/00075	CHAUDIÈRE C450 EXTRACTEUR FUMÉES 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	1 222.22	1 222.22	1 222.22	-	1 222.22	-
2251000	BCSJ-10/00076	CHAUDIÈRE C450 EXTRACTEUR FUMÉES 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	7 333.33	7 333.33	7 333.33	-	7 333.33	-
2251000	BCSJ-10/00077	CHAUDIÈRE C450 EXTRACTEUR FUMÉES 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	1 222.22	1 222.22	835.39	81.48	916.87	305.35
2251000	BCSJ-10/00078	CHAUDIÈRE C450 EXTRACTEUR FUMÉES 4	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	7 333.33	7 333.33	3 759.55	366.67	4 126.22	3 207.11
2251000	BCSJ-10/00079	CHAUDIÈRE C450 EXTRACTEUR FUMÉES 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	4 888.89	4 888.89	2 088.59	203.70	2 292.29	2 596.60
2251000	BCSJ-10/00080	CHAUDIÈRE C450 RAMONAGE AUTOMATIQUE DES TUBES CHEMINÉE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	16 826.58	16 826.58	-	-	-	16 826.58
2251000	BCSJ-10/00081	CHAUDIÈRE C450 ECONOMISUER SUR LES FUMÉES	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	29 446.51	29 446.51	-	-	-	29 446.51
2251000	BCSJ-10/00082	CHAUDIÈRE C450 FILTRES A MANCHES POUR REJET	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	94 519.55	94 519.55	-	-	-	94 519.55
2251000	BCSJ-10/00083	CHAUDIÈRE C450 FILTRES A MANCHES ELECTROVANNES 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	1 646.26	1 646.26	703.35	68.59	771.94	874.32
2251000	BCSJ-10/00084	CHAUDIÈRE C450 FILTRES A MANCHES CAPTEURS ELEC 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	1 097.51	1 097.51	468.88	45.73	514.61	582.90
2251000	BCSJ-10/00085	CHAUDIÈRE C450 FILTRES A MANCHES ECLUSE ROTATIVE 1	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	4 390.03	4 390.03	4 390.03	-	4 390.03	-
2251000	BCSJ-10/00086	CHAUDIÈRE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 1	01/10/2010	30/09/2020	27/08/2021	Linéaire	10	22 895.76	22 895.76	22 895.76	-	22 895.76	-

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2251000	BCSJ-10/00087	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 2	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	10 289.35	10 289.35	7 032.96	685.96	7 718.92	2 570.43
2251000	BCSJ-10/00088	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	43 900.28	43 900.28	18 755.04	1 829.18	20 584.22	23 316.06
2251000	BCSJ-10/00089	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CORROSION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	6 661.54	6 661.54	-	-	-	6 661.54
2251000	BCSJ-10/00090	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CHAINE GUIDE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	19 984.62	19 984.62	-	-	-	19 984.62
2251000	BCSJ-10/00091	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	1 484.34	1 484.34	-	-	-	1 484.34
2251000	BCSJ-10/00092	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 1	01/10/2010	30/09/2015		Linéaire	5	3 400.00	3 400.00	3 400.00	-	3 400.00	-
2251000	BCSJ-10/00093	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 2	01/10/2010	30/09/2020		Linéaire	10	3 400.00	3 400.00	3 400.00	-	3 400.00	-
2251000	BCSJ-10/00094	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 3	01/10/2010	30/09/2025		Linéaire	15	3 400.00	3 400.00	2 323.95	226.67	2 550.62	849.38
2251000	BCSJ-10/00095	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire	24	6 800.00	6 800.00	2 905.10	283.33	3 188.43	3 611.57
2251000	BCSJ-10/00096	CONDENSEUR ET CHEMINEE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	1 137 301.22	1 137 301.22	-	-	-	1 137 301.22
2251000	BCSJ-10/00097	POMPE 1	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00098	POMPE 2	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00099	POMPE 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00100	POMPE 4	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00101	POMPE 5	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	5 921.88	5 921.88	3 035.91	296.09	3 332.00	2 589.88
2251000	BCSJ-10/00102	COMPTEUR CHALEUR 3	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	3 931.13	3 931.13	2 015.33	196.56	2 211.89	1 719.24
2251000	BCSJ-10/00103	COMPTEUR CHALEUR 4	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	3 931.13	3 931.13	2 015.33	196.56	2 211.89	1 719.24
2251000	BCSJ-10/00104	COMPTEUR CHALEUR 5	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	3 931.13	3 931.13	2 015.33	196.56	2 211.89	1 719.24
2251000	BCSJ-10/00105	CHAUDIERE FIOUL 1	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	188 269.93	188 269.93	-	-	-	188 269.93
2251000	BCSJ-10/00106	CHAUDIERE FIOUL 1 BRULEUR	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	20 387.83	20 387.83	10 452.04	1 019.39	11 471.43	8 916.40
2251000	BCSJ-10/00107	CHAUDIERE FIOUL 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	188 425.93	188 425.93	-	-	-	188 425.93
2251000	BCSJ-10/00108	CHAUDIERE FIOUL 2 BRULEUR	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	20 231.83	20 231.83	10 372.11	1 011.59	11 383.70	8 848.13
2251000	BCSJ-10/00109	CHAUFFAGE BUREAUX	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	15 312.03	15 312.03	-	-	-	15 312.03
2251000	BCSJ-10/00110	CHAUDIERE GAZ INSTITUTION SAINT ESPRIT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	11 000.02	11 000.02	-	-	-	11 000.02
2251000	BCSJ-10/00111	SECURITE INCENDIE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	1 046.53	1 046.53	-	-	-	1 046.53
2251000	BCSJ-10/00112	ALARME INTRUSION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	8 835.02	8 835.02	-	-	-	8 835.02
2251000	BCSJ-10/00113	MATERIEL TSV	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	80 548.15	80 548.15	-	-	-	80 548.15
2251000	BCSJ-10/00114	UNITE CENTRALE	01/10/2010	30/09/2013		Linéaire	3	976.94	976.94	976.94	-	976.94	-
Total 2251000								3 354 896.08	3 354 896.08	381 743.53	23 830.48	405 574.01	2 949 322.07
2250500	BCSJ-10/00115	LICENCE SHERAN	01/10/2010	30/09/2014		Linéaire	4	4 507.20	4 507.20	4 507.20	-	4 507.20	-
Total 2250500								4 507.20	4 507.20	4 507.20	-	4 507.20	-
2252000	BCSJ-10/00116	SOUS STA BAT C ST JEAN	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	173 887.86	173 887.86	-	-	-	173 887.86
2252000	BCSJ-10/00117	SOUS STA BAT C ST JEAN COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	4 238.12	4 238.12	2 172.72	22.64	2 195.36	2 042.76
2252000	BCSJ-10/00118	SOUS STA BAT C ST JEAN ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00119	SOUS STA PRIMAIRE LEBESGUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 781.58	13 781.58	-	-	-	13 781.58
2252000	BCSJ-10/00120	SOUS STA PRIMAIRE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00121	SOUS STA PRIMAIRE LEBESGUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00122	SOUS STA PRIMAIRE PREVERT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	14 683.82	14 683.82	-	-	-	14 683.82
2252000	BCSJ-10/00123	SOUS STA PRIMAIRE PREVERT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00124	SOUS STA PRIMAIRE PREVERT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00125	SOUS STA MATERIELLE LEBESGUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	11 879.49	11 879.49	-	-	-	11 879.49
2252000	BCSJ-10/00126	SOUS STA MATERIELLE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 359.61	1 359.61	697.00	7.26	704.26	655.35
2252000	BCSJ-10/00127	SOUS STA MATERIELLE LEBESGUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00128	SOUS STA PRIMAIRE COUSTEAU	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 930.39	13 930.39	-	-	-	13 930.39
2252000	BCSJ-10/00129	SOUS STA PRIMAIRE COUSTEAU COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00130	SOUS STA PRIMAIRE COUSTEAU ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252000	BCSJ-10/00131	SOUS STA MATERNELLE BRIQUETERIE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	9 783.10	9 783.10	-	-	-	9 783.10
2252000	BCSJ-10/00132	SOUS STA MAT BRIQUETERIE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00133	SOUS STA MAT BRIQUETERIE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00134	SOUS STA ECOLE LAUNAY	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	16 851.15	16 851.15	-	-	-	16 851.15
2252000	BCSJ-10/00135	SOUS STA ECOLE LAUNAY COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	72.44	815.18	633.56
2252000	BCSJ-10/00136	SOUS STA ECOLE LAUNAY ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00137	SOUS STA ECOLE ARAGON	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	10 543.67	10 543.67	-	-	-	10 543.67
2252000	BCSJ-10/00138	SOUS STA ECOLE ARAGON COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00139	SOUS STA ECOLE ARAGON ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00140	SOUS STA ECOLE PICASSO	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	10 074.16	10 074.16	-	-	-	10 074.16
2252000	BCSJ-10/00141	SOUS STA ECOLE PICASSO COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 328.29	1 328.29	680.97	66.41	747.38	580.91
2252000	BCSJ-10/00142	SOUS STA ECOLE PICASSO ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00143	SOUS STA GYMNASE LEO LAGRANGE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 299.18	18 299.18	-	-	-	18 299.18
2252000	BCSJ-10/00144	SOUS STA GYM LAGRANGE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 017.87	2 017.87	1 034.46	10.78	1 045.24	972.63
2252000	BCSJ-10/00145	SOUS STA GYM LAGRANGE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00146	SOUS STA GYMNASE LOUIS ROGER	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 134.69	13 134.69	-	-	-	13 134.69
2252000	BCSJ-10/00147	SOUS STA GYM L ROGER COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 381.67	1 381.67	708.37	69.08	777.45	604.22
2252000	BCSJ-10/00148	SOUS STA GYM L ROGER ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00149	SOUS STA PISCINE BELIER	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	16 149.50	16 149.50	-	-	-	16 149.50
2252000	BCSJ-10/00150	SOUS STA PISCINE BELIER ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00151	SOUS STA SALLE JACQUES BREL	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	10 541.61	10 541.61	-	-	-	10 541.61
2252000	BCSJ-10/00152	SOUS STA SALLE J BREL COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 359.61	1 359.61	697.00	7.26	704.26	655.35
2252000	BCSJ-10/00153	SOUS STA SALLE J BREL ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00154	SOUS STA MEDIATHEQUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	10 541.61	10 541.61	-	-	-	10 541.61
2252000	BCSJ-10/00155	SOUS STA MEDIATHEQUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 359.61	1 359.61	697.00	7.26	704.26	655.35
2252000	BCSJ-10/00156	SOUS STA MEDIATHEQUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00157	SOUS STA LYCEE FRNCOIS TRUFFAUT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	23 759.56	23 759.56	-	-	-	23 759.56
2252000	BCSJ-10/00158	SOUS STA LYCEE TRUFFAUT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	2 017.87	2 017.87	1 034.46	100.89	1 135.35	882.52
2252000	BCSJ-10/00159	SOUS STA LYCEE TRUFFAUT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00160	SOUS STA COLLEGE CHARLES FAUQUEUX	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	28 186.55	28 186.55	-	-	-	28 186.55
2252000	BCSJ-10/00161	SOUS STA COLLEGE FAUQUEUX COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	2 017.87	2 017.87	1 034.46	100.89	1 135.35	882.52
2252000	BCSJ-10/00162	SOUS STA COLLEGE FAUQUEUX ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00163	SOUS STA BAT ST JEAN A	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	5 918.49	5 918.49	-	-	-	5 918.49
2252000	BCSJ-10/00164	SOUS STA BAT ST JEAN A COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 654.94	1 654.94	848.44	82.75	931.19	723.75
2252000	BCSJ-10/00165	SOUS STA BAT ST JEAN A ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00166	SOUS STA BAT ST JEAN B	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 872.44	18 872.44	-	-	-	18 872.44
2252000	BCSJ-10/00167	SOUS STA BAT ST JEAN B COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00168	SOUS STA BAT ST JEAN B ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00169	SOUS STA BAT ST JEAN D	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	19 208.30	19 208.30	-	-	-	19 208.30
2252000	BCSJ-10/00170	SOUS STA BAT ST JEAN D COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 591.00	1 591.00	815.66	8.50	824.16	766.84
2252000	BCSJ-10/00171	SOUS STA BAT ST JEAN D ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00172	SOUS STA BAT ST JEAN E	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 082.95	18 082.95	-	-	-	18 082.95
2252000	BCSJ-10/00173	SOUS STA BAT ST JEAN E COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00174	SOUS STA BAT ST JEAN E ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00175	SOUS STA BAT ST JEAN I	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 245.79	18 245.79	-	-	-	18 245.79
2252000	BCSJ-10/00176	SOUS STA BAT ST JEAN I COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252000	BCSJ-10/00177	SOUS STA BAT ST JEAN I ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00178	SOUS STA BAT ST JEAN J	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	18 245.79	18 245.79	-	-	-	18 245.79
2252000	BCSJ-10/00179	SOUS STA BAT ST JEAN J COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	7.39	716.78	666.95
2252000	BCSJ-10/00180	SOUS STA BAT ST JEAN K ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00181	SOUS STA BAT ST JEAN K	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	22 236.79	22 236.79	-	-	-	22 236.79
2252000	BCSJ-10/00182	SOUS STA BAT ST JEAN K COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 591.00	1 591.00	815.66	79.55	895.21	695.79
2252000	BCSJ-10/00183	SOUS STA BAT ST JEAN K ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00184	SOUS STA QUARTIER HOT BAT H	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	12 971.00	12 971.00	-	-	-	12 971.00
2252000	BCSJ-10/00185	SOUS STA QUARTIER HOT BAT H COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00186	SOUS STA QUARTIER HOT BAT H ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00187	SOUS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	23 969.73	23 969.73	-	-	-	23 969.73
2252000	BCSJ-10/00188	SOUS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 119.09	2 119.09	1 086.36	11.32	1 097.68	1 021.41
2252000	BCSJ-10/00189	SOUS STA QUARTIER HOT BAT G ACDEF ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00190	SOUS STA QUARTIER HOT BAT G	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	14 035.11	14 035.11	-	-	-	14 035.11
2252000	BCSJ-10/00191	SOUS STA QUARTIER HOT BAT G COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	7.39	716.78	666.95
2252000	BCSJ-10/00192	SOUS STA QUARTIER HOT BAT G ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00193	SOUS STA EQUIPEMENTS JEUNESSE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	14 255.32	14 255.32	-	-	-	14 255.32
2252000	BCSJ-10/00194	SOUS STA EQUIPEMENTS JEUNESSE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00195	SOUS STA EQUIPEMENTS JEUNESSE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00196	SOUS STA GYMNASSE COROT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 986.88	13 986.88	-	-	-	13 986.88
2252000	BCSJ-10/00197	SOUS STA GYMNASSE COROT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00198	SOUS STA GYMNASSE COROT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00199	SOUS STA AGEL SENEFONTAINE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	12 536.02	12 536.02	-	-	-	12 536.02
2252000	BCSJ-10/00200	SOUS STA AGEL SENEF COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00201	SOUS STA AGEL SENEF ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00202	SOUS STA RPA	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	12 719.02	12 719.02	-	-	-	12 719.02
2252000	BCSJ-10/00203	SOUS STA RPA COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 448.74	1 448.74	742.74	7.74	750.48	698.26
2252000	BCSJ-10/00204	SOUS STA RPA ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00205	SOUS STA RESIDENCE BELLEVUE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	62 908.83	62 908.83	-	-	-	62 908.83
2252000	BCSJ-10/00206	SOUS STA RES BELLEVUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 132.64	2 132.64	1 093.33	11.39	1 104.72	1 027.92
2252000	BCSJ-10/00207	SOUS STA RES BELLEVUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00208	SOUS STA RESIDENCE J HACHETTE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	19 349.01	19 349.01	-	-	-	19 349.01
2252000	BCSJ-10/00209	SOUS STA RES J HACHETTE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 119.09	2 119.09	1 086.36	11.32	1 097.68	1 021.41
2252000	BCSJ-10/00210	SOUS STA RES J HACHETTE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00211	SOUS STA RES J HACHETTE BAT N	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	15 158.05	15 158.05	-	-	-	15 158.05
2252000	BCSJ-10/00212	SOUS STA RES J HACHETTE BAT N COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.73	1 383.73	709.39	69.19	778.58	605.15
2252000	BCSJ-10/00213	SOUS STA RES J HACHETTE BAT N ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
2252000	BCSJ-10/00214	SOUS STA SAINT ESPRIT	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	50 072.11	50 072.11	-	-	-	50 072.11
2252000	BCSJ-10/00215	SOUS STA SAINT ESPRIT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	2 017.87	2 017.87	1 034.46	10.78	1 045.24	972.63
2252000	BCSJ-10/00216	SOUS STA OPAC BEAULIEU NORD	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	12 715.54	12 715.54	-	-	-	12 715.54
2252000	BCSJ-10/00217	SOUS STA OPAC BEAULIEU NORD COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	1 383.33	1 383.33	709.19	69.17	778.36	604.97
2252000	BCSJ-10/00218	SOUS STA OPAC BEAULIEU NORD ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2030		Linéaire	20	988.46	988.46	506.74	49.42	556.16	432.30
Total 2252000								870 725.68	870 725.68	45 734.79	3 106.16	48 840.95	821 884.73
2254000	BCSJ-10/00219	AMENAGEMENT TERRAIN	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	13 646.89	13 646.89	-	-	-	13 646.89
Total 2254000								13 646.89	13 646.89	-	-	-	13 646.89
2255000	BCSJ-10/00220	CONSTRUCTION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	2 049 614.37	2 049 614.37	-	-	-	2 049 614.37

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS**

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2255000	BCSJ-10/00221	CONSTRUCTION ELECTRICITE	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	71 506.61	71 506.61	-	-	-	71 506.61
Total 2255000								2 121 120.98	2 121 120.98	-	-	-	2 121 120.98
2255100	BCSJ-10/00222	AMENAGEMENT CONSTRUCTION	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	431.65	431.65	-	-	-	431.65
Total 2255100								431.65	431.65	-	-	-	431.65
2251000	BCSJ-10/00280	CHAUDIERE C550 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	1 303.38	1 303.38	-	-	-	1 303.38
Total 2251000								1 303.38	1 303.38	-	-	-	1 303.38
2256000	BCSJ-10/00282	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
Total 2256000								-	-	-	-	-	-
2251000	BCSJ-10/00283	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2251000	BCSJ-10/00284	CHAUDIERE C550 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2251000	BCSJ-10/00285	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES CONVOYEUR CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	597.37	597.37	-	-	-	597.37
Total 2251000								597.37	597.37	-	-	-	597.37
2256000	BCSJ-10/00286	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2256000	BCSJ-10/00287	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2256000	BCSJ-10/00288	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
2256000	BCSJ-10/00289	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2011		Linéaire	1	-	-	-	-	-	-
Total 2256000								-	-	-	-	-	-
2251000	BCSJ-10/00610	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 2 - éclatement	01/10/2010	27/08/2021	27/08/2021	Linéaire	15	38 113.41	38 113.41	26 051.24	1 663.76	27 715.00	10 398.41
2251000	BCSJ-10/00613	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 2 - Eclatement	01/10/2010	27/08/2021	27/08/2021	Linéaire	15	33 610.93	33 610.93	22 973.71	1 467.22	24 440.93	9 170.00
Total 2251000								71 724.34	71 724.34	49 024.95	3 130.98	52 155.93	19 568.41
2254000	BCSJ-10/00620	AMENAGEMENT TERRAIN - Eclatement	01/10/2010	30/09/2011	30/04/2021	Linéaire	1	4 521.80	4 521.80	-	-	-	4 521.80
Total 2254000								4 521.80	4 521.80	-	-	-	4 521.80
2251000	BCSJ-10/00651	ALARME INTRUSION - Eclatement par montant du bien BCSJ-10/00112.	01/10/2010	30/09/2011	09/11/2021	Linéaire	1	1 725.00	1 725.00	-	-	-	1 725.00
Total 2251000								1 725.00	1 725.00	-	-	-	1 725.00
2252000	BCSJ-11/00223	SOUS STATION N°9 gymn truffaut	01/10/2011	30/09/2012		Linéaire	1	9 961.02	9 961.02	-	-	-	9 961.02
2252000	BCSJ-11/00224	SS STA F TRUFFAUT COMPTEUR CHALEUR	01/10/2011	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 348.88	1 348.88	624.13	7.21	631.34	717.54
2252000	BCSJ-11/00225	SS STA GYMNASE TRUFFAUT ECHANGEUR	01/10/2011	30/09/2031		Linéaire	20	890.10	890.10	411.83	44.51	456.34	433.76
Total 2252000								12 200.00	12 200.00	1 035.96	51.72	1 087.68	11 112.32
2251000	BCSJ-11/00226	BEIRENS SILENCIEUX	06/10/2011	05/10/2012		Linéaire	1	17 446.15	17 446.15	-	-	-	17 446.15
2251000	BCSJ-11/00227	BEIRENS SILENCIEUX chaudiere 5.5 MW	06/10/2011	05/10/2012		Linéaire	1	20 353.85	20 353.85	-	-	-	20 353.85
Total 2251000								37 800.00	37 800.00	-	-	-	37 800.00
2150000	BCSJ-11/00228	TESTO VALISE DE COMBUSTION	08/11/2011	07/11/2016		Linéaire	5	1 750.00	1 750.00	1 750.00	-	1 750.00	-
Total 2150000								1 750.00	1 750.00	1 750.00	-	1 750.00	-
2252000	BCSJ-11/00229	SS STA INTERNAT COROT	01/09/2011	31/08/2012		Linéaire	1	22 397.72	22 397.72	-	-	-	22 397.72
2252000	BCSJ-11/00230	SS STA INTERNAT COROT COMPTEUR ENERGIE	01/09/2011	31/08/2031		Linéaire	20	2 712.12	2 712.12	1 266.00	135.61	1 401.61	1 310.51
2252000	BCSJ-11/00231	SS STA INTERNAT COROT ECHANGEUR	01/09/2011	31/08/2031		Linéaire	20	8 350.30	8 350.30	3 897.95	417.52	4 315.47	4 034.83
Total 2252000								33 460.14	33 460.14	5 163.95	553.13	5 717.08	27 743.06
2251000	BCSJ-11/00238	TRAVAUX EN CHAUFFERIE	01/07/2011	30/06/2012		Linéaire	1	2 344.00	2 344.00	-	-	-	2 344.00
2251000	BCSJ-11/00239	BATTERIE DE CONDENSATEUR	29/07/2011	28/07/2021		Linéaire	10	2 874.50	2 874.50	2 710.02	164.48	2 874.50	-
Total 2251000								5 218.50	5 218.50	2 710.02	164.48	2 874.50	2 344.00
2252000	BCSJ-12/00232	SS STA POLE PROXIMITE	10/02/2012	09/02/2013		Linéaire	1	18 170.28	18 170.28	-	-	-	18 170.28
2252000	BCSJ-12/00233	SS STA POLE PROXIMITE COMPTEUR ENERGIE	10/02/2012	09/02/2032		Linéaire	20	1 105.97	1 105.97	491.74	55.30	547.04	558.93
2252000	BCSJ-12/00234	SS STA POLE PROXIMITE ECHANGEUR	10/02/2012	09/02/2032		Linéaire	20	829.75	829.75	368.93	41.49	410.42	419.33
2252000	BCSJ-12/00235	SS STA AGEL PROCESSION	03/02/2012	02/02/2013		Linéaire	1	20 088.81	20 088.81	-	-	-	20 088.81
2252000	BCSJ-12/00236	SS STA AGEL PROCESSION COMPTEUR ENERGIE	03/02/2012	02/02/2032		Linéaire	20	1 105.97	1 105.97	492.80	55.30	548.10	557.87
2252000	BCSJ-12/00237	SS STA AGEL PROCESSION ECHANGEUR	03/02/2012	02/02/2032		Linéaire	20	829.75	829.75	369.72	41.49	411.21	418.54

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
Total 2252000								42 130.53	42 130.53	1 723.19	193.58	1 916.77	40 213.76
2251000	BCSJ-12/00240	GARDE CORPS (Lejeune)	10/04/2012	09/04/2013		Linéaire	1	900.00	900.00	-	-	-	900.00
2251000	BCSJ-12/00241	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CHAUFFERIE	29/06/2012	28/06/2013		Linéaire	1	2 878.00	2 878.00	-	-	-	2 878.00
2251000	BCSJ-12/00242	Télésurveillance Saint Esprit	20/11/2012	19/11/2013		Linéaire	1	3 133.00	3 133.00	-	-	-	3 133.00
Total 2251000								6 911.00	6 911.00	-	-	-	6 911.00
2252000	BCSJ-12/00243	EXTENSION RACCORDEMENT DES BATIMENTS	21/12/2012	20/12/2013		Linéaire	1	42 500.00	42 500.00	-	-	-	42 500.00
Total 2252000								42 500.00	42 500.00	-	-	-	42 500.00
2252000	BCSJ-13/00244	TRAVAUX SOUS STATION FIGA	25/01/2013	24/01/2014		Linéaire	1	2 974.00	2 974.00	-	-	-	2 974.00
2252000	BCSJ-13/00245	SS STA HOTEL DE POLICE	17/04/2013	16/04/2014		Linéaire	1	23 779.36	23 779.36	-	-	-	23 779.36
2252000	BCSJ-13/00246	SS STA HOTEL POLICE COMPTEUR	17/04/2013	08/02/2021	08/02/2021	Linéaire	20	1 180.64	1 180.64	455.11	6.31	461.42	719.22
Total 2252000								27 934.00	27 934.00	455.11	6.31	461.42	27 472.58
2251000	BCSJ-13/00250	FILTRES A MANCHES	04/10/2013	03/10/2023		Linéaire	10	10 695.00	10 695.00	7 748.87	1 069.50	8 818.37	1 876.63
2251000	BCSJ-13/00251	AUTOMATE C450	20/12/2013	19/12/2023		Linéaire	10	28 021.53	28 021.53	19 711.75	2 802.15	22 513.90	5 507.63
2251000	BCSJ-13/00252	AVANT Foyer C450	20/12/2013	19/12/2023		Linéaire	10	18 739.47	18 739.47	13 182.28	1 873.95	15 056.23	3 683.24
2251000	BCSJ-13/00253	MANCHETTES SOUPLES	20/12/2013	19/12/2018		Linéaire	5	22 076.60	22 076.60	22 076.60	-	22 076.60	-
Total 2251000								79 532.60	79 532.60	62 719.50	5 745.60	68 465.10	11 067.50
2252000	BCSJ-14/00247	SS STA BEAULIEU SUD	24/02/2014	23/02/2015		Linéaire	1	18 178.90	18 178.90	-	-	-	18 178.90
2252000	BCSJ-14/00248	SS STA COMPTEUR BEAULIEU SUD	24/02/2014	23/02/2034		Linéaire	20	1 009.74	1 009.74	345.96	50.49	396.45	613.29
2252000	BCSJ-14/00249	SS STA BEAULIEU SUD ECHANGEUR	24/02/2014	23/02/2034		Linéaire	20	1 211.36	1 211.36	415.07	60.57	475.64	735.72
Total 2252000								20 400.00	20 400.00	761.03	111.06	872.09	19 527.91
2251000	BCSJ-14/00254	CHAUDIERE C550 GARNISSAGE REFRACTAIRE	25/07/2014	24/07/2019		Linéaire	5	2 359.95	2 359.95	2 359.95	-	2 359.95	-
Total 2251000								2 359.95	2 359.95	2 359.95	-	2 359.95	-
2252000	BCSJ-14/00255	SS STA NEXITY 3	01/07/2014	30/06/2015		Linéaire	1	20 410.54	20 410.54	-	-	-	20 410.54
2252000	BCSJ-14/00256	SS STA NEXITY 3 COMPTEUR ENERGIE	01/07/2014	30/06/2034		Linéaire	20	939.27	939.27	305.50	46.96	352.46	586.81
2252000	BCSJ-14/00257	SS STA NEXITY 3 ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES	01/07/2014	30/06/2034		Linéaire	20	1 000.19	1 000.19	325.33	50.01	375.34	624.85
2252000	BCSJ-14/00258	SS STA NEXITY 5	22/07/2014	21/07/2015		Linéaire	1	19 715.61	19 715.61	-	-	-	19 715.61
2252000	BCSJ-14/00259	SS STA NEXITY 5 COMPTEUR ENERGIE	22/07/2014	21/07/2034		Linéaire	20	985.29	985.29	317.65	49.26	366.91	618.38
2252000	BCSJ-14/00260	SS STA NEXITY 5 ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES	22/07/2014	04/10/2021	04/10/2021	Linéaire	20	1 649.10	1 649.10	531.64	62.58	594.22	1 054.88
Total 2252000								44 700.00	44 700.00	1 480.12	208.81	1 688.93	43 011.07
2251000	BCSJ-14/00261	ETUVE BALANCE	12/09/2014	11/09/2019		Linéaire	5	3 082.80	3 082.80	3 082.80	-	3 082.80	-
Total 2251000								3 082.80	3 082.80	3 082.80	-	3 082.80	-
2150000	BCSJ-14/00262	SOUDEUSE GAINÉ	30/09/2014	29/09/2019		Linéaire	5	484.03	484.03	484.03	-	484.03	-
Total 2150000								484.03	484.03	484.03	-	484.03	-
2250000	BCSJ-14/00263	RESEAU CENTRE PENITENTIAIRE	01/11/2014	31/10/2015		Linéaire	1	737 545.00	737 545.00	-	-	-	737 545.00
Total 2250000								737 545.00	737 545.00	-	-	-	737 545.00
2251000	BCSJ-14/00264	EXTRANET	01/11/2014	31/10/2015		Linéaire	1	20 000.00	20 000.00	-	-	-	20 000.00
Total 2251000								20 000.00	20 000.00	-	-	-	20 000.00
2150000	BCSJ-14/00266	TRONCONNÉUSE DISQUEUSE	31/12/2014	30/12/2019		Linéaire	5	573.07	573.07	573.07	-	573.07	-
Total 2150000								573.07	573.07	573.07	-	573.07	-
2252000	BCSJ-14/00270	SS STA CENTRE PENITENTIAIRE	01/11/2014	31/10/2015	08/02/2021	Linéaire	1	1.00	1.00	-	-	-	1.00
Total 2252000								1.00	1.00	-	-	-	1.00
2251000	BCSJ-14/00271	CENTRE PENITENTIAIRE pompe alimentation	01/11/2014	31/10/2015		Linéaire	1	1.00	1.00	-	-	-	1.00
2251000	BCSJ-14/00273	MO CRAM SUR GARNISSAGE REFRACTAIRE C550	25/07/2014	24/07/2019		Linéaire	5	1 680.00	1 680.00	1 680.00	-	1 680.00	-
Total 2251000								1 681.00	1 681.00	1 680.00	-	1 680.00	1.00
2252000	BCSJ-14/00274	SOUS STATION ADAPEI	01/11/2014	31/10/2015		Linéaire	1	17 281.32	17 281.32	-	-	-	17 281.32
2252000	BCSJ-14/00275	ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES ADAPEI	01/11/2014	31/10/2024		Linéaire	10	850.68	850.68	524.66	85.07	609.73	240.95

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
Total 2252000								18 132.00	18 132.00	524.66	85.07	609.73	17 522.27
2251000	BCSJ-14/00615	MO CRAM SUR GARNISSAGE REFRACTAIRE C550 - Eclatement	25/07/2014	24/07/2019	31/07/2021	Linéaire	5	8 840.05	8 840.05	8 840.05	-	8 840.05	-
Total 2251000								8 840.05	8 840.05	8 840.05	-	8 840.05	-
2252000	BCSJ-15/00265	S/S STA PISCINE BELLIER COMPTEUR	13/03/2015	12/03/2020		Linéaire	5	1 232.01	1 232.01	1 232.01	-	1 232.01	-
2252000	BCSJ-15/00267	SS STATION MAISON SOLIDARITE FAMILLE	15/01/2015	14/01/2016		Linéaire	1	25 975.92	25 975.92	-	-	-	25 975.92
2252000	BCSJ-15/00268	SS STA MSF COMPTEUR	15/01/2015	14/01/2020		Linéaire	5	987.00	987.00	987.00	-	987.00	-
2252000	BCSJ-15/00269	SS STA MSF ECHANGEUR JOINTS + AGRAFES	15/01/2015	14/01/2020		Linéaire	5	513.03	513.03	513.03	-	513.03	-
Total 2252000								28 707.96	28 707.96	2 732.04	-	2 732.04	25 975.92
2250000	BCSJ-15/00272	BY PASS REMPLISSAGE RESEAU	18/06/2015	17/06/2016		Linéaire	1	768.00	768.00	-	-	-	768.00
Total 2250000								768.00	768.00	-	-	-	768.00
2252000	BCSJ-15/00276	CABLE TSV CENTRE PENITENTIERE	30/06/2015	29/06/2016		Linéaire	1	3 660.00	3 660.00	-	-	-	3 660.00
Total 2252000								3 660.00	3 660.00	-	-	-	3 660.00
2251000	BCSJ-15/00277	C550 - REMPLACEMENT CHAINE TRANSPORTEUR	25/09/2015	24/09/2020		Linéaire	5	16 366.55	16 366.55	16 366.55	-	16 366.55	-
2251000	BCSJ-15/00278	C450 - CHANGEMENT PALIER MOTOREDUCTEUR	21/10/2015	20/10/2020		Linéaire	5	4 579.83	4 579.83	4 579.83	-	4 579.83	-
2251000	BCSJ-15/00279	C550 - CHANGEMENT PALIER MOTOREDUCTEURS	21/10/2015	20/10/2020		Linéaire	5	4 579.83	4 579.83	4 579.83	-	4 579.83	-
Total 2251000								25 526.21	25 526.21	25 526.21	-	25 526.21	-
2251000	BCSJ-15/00618	C550 - REMPLACEMENT CHAINE TRANSPORTEUR - Eclatement	25/09/2015	24/09/2020	28/09/2021	Linéaire	5	9 785.35	9 785.35	9 785.35	-	9 785.35	-
Total 2251000								9 785.35	9 785.35	9 785.35	-	9 785.35	-
2252000	BCSJ-16/00281	ECHANGEUR ST ESPRIT	23/05/2016	22/05/2026		Linéaire	10	5 122.00	5 122.00	2 361.84	512.20	2 874.04	2 247.96
Total 2252000								5 122.00	5 122.00	2 361.84	512.20	2 874.04	2 247.96
2251000	BCSJ-16/00290	C550 FILTRES A MANCHES 1 CHANGES	30/06/2016	29/06/2026		Linéaire	10	25 507.00	25 507.00	11 496.30	2 550.70	14 047.00	11 460.00
2251000	BCSJ-16/00291	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES RENUVELES	22/09/2016	21/09/2026		Linéaire	10	21 004.52	21 004.52	8 983.86	2 100.45	11 084.31	9 920.21
Total 2251000								46 511.52	46 511.52	20 480.16	4 651.15	25 131.31	21 380.21
2255100	BCSJ-16/00292	COMMUNICATION CF800 ET CASCADE CHAUDIERE	21/11/2016	20/11/2017		Linéaire	1	8 658.00	8 658.00	-	-	-	8 658.00
Total 2255100								8 658.00	8 658.00	-	-	-	8 658.00
2251000	BCSJ-17/00293	GARNISSAGE REFRACTAIRE CHAUDIERE C550 REMPLACEMENT IMMO 344	15/09/2017	14/09/2022		Linéaire	5	11 327.50	11 327.50	7 468.95	2 265.50	9 734.45	1 593.05
2251000	BCSJ-17/00294	CHAUDIERE C450 TRANSPORTEUR D'ALIM CHAINE 2 REMPL 81	22/09/2017	21/09/2022		Linéaire	5	22 386.41	22 386.41	14 674.99	4 477.28	19 152.27	3 234.14
2251000	BCSJ-17/00295	CHAUDIERE C450 ECHANGEUR REMPLCMT TUBE FUMEEES 2 REMPL 100	30/09/2017	29/09/2027		Linéaire	10	42 826.00	42 826.00	13 943.07	4 282.60	18 225.67	24 600.33
2251000	BCSJ-18/00296	Chaudiere C550 réfractaires	11/09/2018	10/09/2028		Linéaire	10	17 865.25	17 865.25	4 122.75	1 786.53	5 909.28	11 955.97
2251000	BCSJ-18/00297	Chaudière C450 refractaire	11/09/2018	10/09/2028		Linéaire	10	17 094.75	17 094.75	3 944.94	1 709.48	5 654.42	11 440.33
2251000	BCSJ-18/00298	C550 CHAINE TRANSPORTEUR BOIS	20/07/2018	19/07/2023		Linéaire	5	7 342.18	7 342.18	3 602.73	1 468.44	5 071.17	2 271.01
2251000	BCSJ-18/00299	C450 CHAINE TRANSPORTEURS CENDRES	20/07/2018	19/07/2023		Linéaire	5	5 602.80	5 602.80	2 749.24	1 120.56	3 869.80	1 733.00
2251000	BCSJ-18/00300	V3V REGULATION CHAUDIERE FIOUL	27/11/2018	26/11/2019		Linéaire	1	25 610.00	25 610.00	-	-	-	25 610.00
2251000	BCSJ-18/00301	CHAUDIERE C550 RETUBAGE 2ND PARCOURS	31/07/2018	30/07/2028		Linéaire	10	16 636.95	16 636.95	4 030.58	1 663.70	5 694.28	10 942.67
2251000	BCSJ-18/00302	CHAUDIERE C450 RETUBAGE 1ER PARCOURS	31/07/2018	30/07/2028		Linéaire	10	24 228.57	24 228.57	5 869.78	2 422.86	8 292.64	15 935.93
2251000	BCSJ-18/00303	COMPTEUR CHALEUR economiseur	05/12/2018	04/12/2028		Linéaire	10	10 903.43	10 903.43	2 262.47	1 090.34	3 352.81	7 550.62
Total 2251000								201 823.84	201 823.84	62 669.50	22 287.29	84 956.79	116 867.05
2252000	BCSJ-18/00304	MODIF HYDRAULIQUE ALIMENTATION BAT K	05/12/2018	04/12/2019		Linéaire	1	27 115.40	27 115.40	-	-	-	27 115.40
Total 2252000								27 115.40	27 115.40	-	-	-	27 115.40
2251000	BCSJ-19/00305	CHAUDIERE C550 RETUBAGE 2ND PARCOURS suite	01/01/2019	31/12/2028		Linéaire	10	24 955.44	24 955.44	4 993.82	2 495.54	7 489.36	17 466.08
2251000	BCSJ-19/00306	CHAUDIERE C450 RETUBAGE 1ER PARCOURS suite	01/01/2019	31/12/2028		Linéaire	10	36 342.84	36 342.84	7 272.55	3 634.28	10 906.83	25 436.01
2251000	BCSJ-19/00307	GARNISSAGE REFRACTAIRE CHAUDIERE C450 REMPLACEMENT IMMO 349	01/08/2019	31/07/2024		Linéaire	5	6 037.50	6 037.50	1 715.08	1 207.50	2 922.58	3 114.92
2251000	BCSJ-20/00308	CHAUDIERE C550-BENNE CENDRES	01/09/2020	01/09/2020		0	23 148.35	23 148.35	-	-	-	-	23 148.35
2251000	BCSJ-20/00309	CHAUDIERE C450-BENNE CENDRES	01/09/2020	01/09/2020		0	23 148.35	23 148.35	-	-	-	-	23 148.35
2251000	BCSJ-20/00310	CHAUDIERE C550-EVACUATEUR CENDRE REMISE EN ETAT	01/01/2020	31/12/2029		Linéaire	10	8 625.00	8 625.00	864.15	862.50	1 726.65	6 898.35
2251000	BCSJ-20/00311	CHAUFFERIE C450-EVACUATEUR CENDRE-REMISE EN ETAT	01/01/2020	31/12/2029		Linéaire	10	8 625.00	8 625.00	864.15	862.50	1 726.65	6 898.35

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2251000	BCSJ-20/00312	REMISE EN ETAT ECHELLE 2 C450	18/09/2020	17/09/2025		Linéaire	5	11 035.93	11 035.93	634.60	2 207.19	2 841.79	8 194.14
2251000	BCSJ-20/00313	REMISE EN ETAT ECHELLE 3 C450	18/09/2020	17/09/2025		Linéaire	5	10 168.43	10 168.43	584.71	2 033.69	2 618.40	7 550.03
2251000	BCSJ-20/00314	REMISE EN ETAT ECHELLE 4 C450	18/09/2020	17/09/2025		Linéaire	5	10 086.03	10 086.03	579.97	2 017.21	2 597.18	7 488.85
2251000	BCSJ-20/00315	REMISE EN ETAT ECHELLE 1 C550	30/09/2020	29/09/2025		Linéaire	5	3 127.93	3 127.93	159.31	625.59	784.90	2 343.03
2251000	BCSJ-20/00316	REMISE EN ETAT ECHELLE 2 C550	30/09/2020	29/09/2025		Linéaire	5	3 127.93	3 127.93	159.31	625.59	784.90	2 343.03
2251000	BCSJ-20/00317	REMISE EN ETAT ECHELLE 3 C550	30/09/2020	29/09/2025		Linéaire	5	3 127.93	3 127.93	159.31	625.59	784.90	2 343.03
2251000	BCSJ-20/00318	REMISE EN ETAT ECHELLE 4 C550	30/09/2020	29/09/2025		Linéaire	5	3 127.93	3 127.93	159.31	625.59	784.90	2 343.03
2251000	BCSJ-21/00609	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 1 remise en état	27/08/2021	26/08/2031		Linéaire	10	18 393.29	18 393.29	-	639.99	639.99	17 753.30
2251000	BCSJ-21/00611	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES MANCHES 2 - remise en état	27/08/2021	26/08/2031		Linéaire	10	38 113.41	38 113.41	-	1 326.14	1 326.14	36 787.27
2251000	BCSJ-21/00612	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 1 - remise en état	27/08/2021	26/08/2031		Linéaire	10	22 895.76	22 895.76	-	796.65	796.65	22 099.11
2251000	BCSJ-21/00614	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES MANCHES 2 - Remise en état	27/08/2021	26/08/2031		Linéaire	10	33 610.93	33 610.93	-	1 169.48	1 169.48	32 441.45
2251000	BCSJ-21/00616	MO CRAM SUR GARNISSAGE REFRACTAIRE C550 - Remise en état	31/07/2021	30/07/2026		Linéaire	5	8 840.05	8 840.05	-	745.95	745.95	8 094.10
Total 2251000								296 538.03	296 538.03	18 146.27	22 500.98	40 647.25	255 890.78
2252000	BCSJ-21/00617	SS STA NEXITY 5 ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES - remplacement	04/10/2021	03/10/2031		Linéaire	10	2 033.20	2 033.20	-	49.58	49.58	1 983.62
Total 2252000								2 033.20	2 033.20	-	49.58	49.58	1 983.62
2251000	BCSJ-21/00619	C550 - REMPLACEMENT CHAINE TRANSPORTEUR - Remise en état	28/09/2021	27/09/2026		Linéaire	5	9 785.35	9 785.35	-	509.37	509.37	9 275.98
Total 2251000								9 785.35	9 785.35	-	509.37	509.37	9 275.98
2254000	BCSJ-21/00621	AMENAGEMENT TERRAIN - Rempl 70ml + portillon					0	4 521.80	4 521.80	-	-	-	4 521.80
Total 2254000								4 521.80	4 521.80	-	-	-	4 521.80
2252000	BCSJ-21/00622	SOUS STA BAT C ST JEAN COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 444.55	1 444.55	-	-	-	1 444.55
2252000	BCSJ-21/00623	SOUS STA PRIMAIRE PREVERT COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00624	SOUS STA MATERNELLE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 062.49	1 062.49	-	-	-	1 062.49
2252000	BCSJ-21/00625	SOUS STA GYMN LAGRANGE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 346.67	1 346.67	-	-	-	1 346.67
2252000	BCSJ-21/00626	SOUS STA SALLE J BREL COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 062.49	1 062.49	-	-	-	1 062.49
2252000	BCSJ-21/00627	SOUS STA MEDIATHEQUE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 062.49	1 062.49	-	-	-	1 062.49
2252000	BCSJ-21/00628	SOUS STA BAT ST JEAN B COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00629	SOUS STA BAT ST JEAN D COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 278.66	1 278.66	-	-	-	1 278.66
2252000	BCSJ-21/00630	SOUS STA BAT ST JEAN E COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00631	SOUS STA BAT ST JEAN J COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 085.04	1 085.04	-	-	-	1 085.04
2252000	BCSJ-21/00632	SOUS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 444.55	1 444.55	-	-	-	1 444.55
2252000	BCSJ-21/00633	SOUS STA QUARTIER HOT BAT G COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 085.04	1 085.04	-	-	-	1 085.04
2252000	BCSJ-21/00634	SOUS STA EQUIPEMENTS JEUNESSE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00635	SOUS STA RPA COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 145.77	1 145.77	-	-	-	1 145.77
2252000	BCSJ-21/00636	SOUS STA RES BELLEVUE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 750.39	1 750.39	-	-	-	1 750.39
2252000	BCSJ-21/00637	SOUS STA RES J HACHETTE COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 444.55	1 444.55	-	-	-	1 444.55
2252000	BCSJ-21/00638	SOUS STA SAINT ESPRIT COMPTEUR ENERGIE - Remplacement					0	1 444.55	1 444.55	-	-	-	1 444.55
2252000	BCSJ-21/00639	SS STA F TRUFFAUT COMPTEUR CHALEUR - Remplacement					0	1 085.04	1 085.04	-	-	-	1 085.04
2252000	BCSJ-21/00646	SS STA HOTEL POLICE COMPTEUR - Remplacement					0	1 278.66	1 278.66	-	-	-	1 278.66
2252000	BCSJ-21/00650	SS STA CENTRE PENITENTIAIRE - remplacement compteur SST					0	1 750.39	1 750.39	-	-	-	1 750.39
Total 2252000								25 354.41	25 354.41	-	-	-	25 354.41
2251000	BCSJ-21/00652	ALARME INTRUSION - Remplacement	09/11/2021	09/11/2021			0	1 725.00	1 725.00	-	-	-	1 725.00
Total 2251000								1 725.00	1 725.00	-	-	-	1 725.00
Total général								11 728 919.39	11 728 919.39	806 476.69	92 697.95	899 174.64	10 829 744.75

BIENS DE RETOUR DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS DE CADUCITÉ

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE			TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS										
			HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021										
Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2080001	BCSJ-10/00319	CHAUFFERIE OPAC OISE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	38 679.45	38 679.45	16 524.58	1 611.64	18 136.22	20 543.23
Total 2080001								38 679.45	38 679.45	16 524.58	1 611.64	18 136.22	20 543.23
2250001	BCSJ-10/00320	RESEAU CHALEUR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 154 246.66	2 154 246.66	920 334.68	89 760.28	1 010 094.96	1 144 151.70
Total 2250001								2 154 246.66	2 154 246.66	920 334.68	89 760.28	1 010 094.96	1 144 151.70
2251001	BCSJ-10/00321	ELECTRICITE CHAUFFERIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	88 911.83	88 911.83	37 984.80	3 704.66	41 689.46	47 222.37
2251001	BCSJ-10/00322	RAMONEUR AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 843.72	1 843.72	787.68	76.82	864.50	979.22
2251001	BCSJ-10/00323	CHAUDIERE C550 ALIM AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	35 011.84	35 011.84	14 957.73	1 458.83	16 416.56	18 595.28
2251001	BCSJ-10/00324	CHAUDIERE C550 EXTRAC POUSSOIR ELEM T 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00325	CHAUDIERE C550 EXTRAC POUSSOIR ELEM T 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00326	CHAUDIERE C550 EXTRAC POUSSOIR ELEM T 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00327	CHAUDIERE C550 EXTRAC POUSSOIR ELEM T 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00328	CHAUDIERE C550 TRSPTEUR ALIM CHAINE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00329	CHAUDIERE C550 TRSPTEUR ALIM CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 645.20	12 645.20	5 402.27	526.88	5 929.15	6 716.05
2251001	BCSJ-10/00330	CHAUDIERE C550 TRSPTEUR ALIM CHAINE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00331	CHAUDIERE C550 INTRODUCTION PRODUCTION RECUPERATION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	182 433.90	182 433.90	77 939.19	7 601.41	85 540.60	96 893.30
2251001	BCSJ-10/00332	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE FEU POUSSOIR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00333	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE PALIER 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	5 058.08	5 058.08	2 160.92	210.75	2 371.67	2 686.41
2251001	BCSJ-10/00334	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE PALIER 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00335	CHAUDIERE C550 CLAPET COUPE PALIER 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00336	CHAUDIERE C550 AVT Foyer VOUTE RETOURNMT 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 454.26	2 454.26	1 048.50	102.26	1 150.76	1 303.50
2251001	BCSJ-10/00337	CHAUDIERE C550 AVT Foyer VOUTE RETOURNMT 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 272.35	3 272.35	1 397.99	136.35	1 534.34	1 738.01
2251001	BCSJ-10/00338	CHAUDIERE C550 AVT Foyer BARREAUX GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00339	CHAUDIERE C550 AVT Foyer REFRACTAIRE BORD GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00340	CHAUDIERE C550 AVT Foyer VOUTE RETOURNMT 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 636.17	1 636.17	699.01	68.17	767.18	868.99
2251001	BCSJ-10/00341	CHAUDIERE C550 AVT Foyer BARREAUX GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00342	CHAUDIERE C550 AVT Foyer REFRACTAIRE BORD GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	13 089.40	13 089.40	5 592.04	545.39	6 137.43	6 951.97
2251001	BCSJ-10/00343	CHAUDIERE C550 AVT Foyer REFRACTAIRE BORD GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00344	CHAUDIERE C550 AVT Foyer VOUTE RETOURNMT 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 090.44	4 090.44	1 747.51	170.44	1 917.95	2 172.49
2251001	BCSJ-10/00345	CHAUDIERE C550 AVT Foyer BARREAUX GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00346	CHAUDIERE C550 AVT Foyer REFRACTAIRE BORD GRILLE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 453.22	11 453.22	4 893.04	477.22	5 370.26	6 082.96
2251001	BCSJ-10/00347	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR TUBE FUMEE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	24 686.59	24 686.59	10 546.56	1 028.61	11 575.17	13 111.42
2251001	BCSJ-10/00348	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR TUBE FUMEE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	17 633.28	17 633.28	7 533.29	734.72	8 268.01	9 365.27
2251001	BCSJ-10/00349	CHAUDIERE C550 ECHANGEUR TUBE FUMEE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	17 633.28	17 633.28	7 533.29	734.72	8 268.01	9 365.27
2251001	BCSJ-10/00350	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	787.91	787.91	336.64	32.83	369.47	418.44
2251001	BCSJ-10/00351	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 727.49	4 727.49	2 019.64	196.98	2 216.62	2 510.87
2251001	BCSJ-10/00352	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	787.91	787.91	336.64	32.83	369.47	418.44
2251001	BCSJ-10/00353	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 727.49	4 727.49	2 019.64	196.98	2 216.62	2 510.87
2251001	BCSJ-10/00354	CHAUDIERE C550 EXTRACTEUR FUMEEES 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 151.66	3 151.66	1 346.45	131.32	1 477.77	1 673.89
2251001	BCSJ-10/00355	CHAUDIERE C550 RAMONAGE AUTO TUBES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 653.17	11 653.17	4 978.49	485.55	5 464.04	6 189.13
2251001	BCSJ-10/00356	CHAUDIERE C550 ECONOMISEUR FUMEEES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	20 284.63	20 284.63	8 665.96	845.19	9 511.15	10 773.48
2251001	BCSJ-10/00357	CHAUDIERE C550 FILTRES A MANCHES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	75 119.99	75 119.99	32 092.70	3 130.00	35 222.70	39 897.29
2251001	BCSJ-10/00358	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES ELECTROV 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 061.27	1 061.27	453.40	44.22	497.62	563.65
2251001	BCSJ-10/00359	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES ELECTROV 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 061.27	1 061.27	453.40	44.22	497.62	563.65
2251001	BCSJ-10/00360	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES CAPTEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	707.52	707.52	302.26	29.48	331.74	375.78
2251001	BCSJ-10/00361	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES CAPTEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	707.52	707.52	302.26	29.48	331.74	375.78
2251001	BCSJ-10/00362	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHES ECLUSE ROTATIVE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 830.07	2 830.07	1 209.06	117.92	1 326.98	1 503.09

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2251001	BCSJ-10/00363	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00364	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00365	CHAUDIERE C550 FILTRES MANCHE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00366	CHAUDIERE C550 EVACUATEUR CENDRES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	7 060.80	7 060.80	3 016.50	294.20	3 310.70	3 750.10
2251001	BCSJ-10/00367	CHAUDIERE C550 EVAC CENDRES CORROSION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 294.41	4 294.41	1 834.64	178.93	2 013.57	2 280.84
2251001	BCSJ-10/00368	CHAUDIERE C550 EVAC CENDRES CHAINE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 883.23	12 883.23	5 503.92	536.80	6 040.72	6 842.51
2251001	BCSJ-10/00369	CHAUDIERE C550 EVAC CENDRES CONVOYEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 588.82	8 588.82	3 669.28	357.87	4 027.15	4 561.67
2251001	BCSJ-10/00370	CHAUDIERE C550 EVAC CENDRES CONVOYEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 294.41	4 294.41	1 834.64	178.93	2 013.57	2 280.84
2251001	BCSJ-10/00371	CHAUDIERE C550 AUTOMATISME CHAUDIERE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	23 180.53	23 180.53	9 903.13	965.86	10 868.99	12 311.54
2251001	BCSJ-10/00372	CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00373	CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00374	CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00375	CHAUDIERE C550 SERVOMOTEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 383.67	4 383.67	1 872.80	182.65	2 055.45	2 328.22
2251001	BCSJ-10/00376	CHAUDIERE C450 ALIM AUTOMATIQUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	34 066.71	34 066.71	14 553.91	1 419.45	15 973.36	18 093.35
2251001	BCSJ-10/00377	CHAUDIERE C450 EXTRAC POUSSOIR ELEM1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00378	CHAUDIERE C450 EXTRAC POUSSOIR ELEM2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00379	CHAUDIERE C450 EXTRAC POUSSOIR ELEM3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00380	CHAUDIERE C450 EXTRAC POUSSOIR ELEM4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00381	CHAUDIERE C450 TRSPTEUR ALIM CHAINE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00382	CHAUDIERE C450 TRSPTEUR ALIM CHAINE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 645.20	12 645.20	5 402.27	526.88	5 929.15	6 716.05
2251001	BCSJ-10/00383	CHAUDIERE C450 TRSPTEUR ALIM CHAINE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 215.07	4 215.07	1 800.78	175.63	1 976.41	2 238.66
2251001	BCSJ-10/00384	CHAUDIERE C450 INTRODUCTION PRODUCTION RECUPERATION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	123 944.55	123 944.55	52 951.43	5 164.36	58 115.79	65 828.76
2251001	BCSJ-10/00385	CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE FEU POUSSOIR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00386	CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE PALIER 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	5 058.08	5 058.08	2 160.92	210.75	2 371.67	2 686.41
2251001	BCSJ-10/00387	CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE PALIER 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 529.04	2 529.04	1 080.42	105.38	1 185.80	1 343.24
2251001	BCSJ-10/00388	CHAUDIERE C450 CLAPET COUPE PALIER 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 686.02	1 686.02	720.30	70.25	790.55	895.47
2251001	BCSJ-10/00389	CHAUDIERE C450 AVT Foyer VOUTE RETOURNMT 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 454.26	2 454.26	1 048.50	102.26	1 150.76	1 303.50
2251001	BCSJ-10/00390	CHAUDIERE C450 AVT Foyer VOUTE RETOURNMT 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 272.35	3 272.35	1 397.99	136.35	1 534.34	1 738.01
2251001	BCSJ-10/00391	CHAUDIERE C450 AVT Foyer BARREAUX GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00392	CHAUDIERE C450 AVT Foyer REFRACTAIRE BORD GRILLE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00393	CHAUDIERE C450 AVT Foyer VOUTE RETOURNMT 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 636.17	1 636.17	699.01	68.17	767.18	868.99
2251001	BCSJ-10/00394	CHAUDIERE C450 AVT Foyer BARREAUX GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00395	CHAUDIERE C450 AVT Foyer REFRACTAIRE BORD GRILLE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	13 089.40	13 089.40	5 592.04	545.39	6 137.43	6 951.97
2251001	BCSJ-10/00396	CHAUDIERE C450 AVT Foyer REFRACTAIRE BORD GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00397	CHAUDIERE C450 AVT Foyer VOUTE RETOURNMT 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 090.44	4 090.44	1 747.51	170.44	1 917.95	2 172.49
2251001	BCSJ-10/00398	CHAUDIERE C450 AVT Foyer BARREAUX GRILLE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 544.70	6 544.70	2 796.03	272.70	3 068.73	3 475.97
2251001	BCSJ-10/00399	CHAUDIERE C450 AVT Foyer REFRACTAIRE BORD GRILLE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 453.22	11 453.22	4 893.04	477.22	5 370.26	6 082.96
2251001	BCSJ-10/00400	CHAUDIERE C450 ECHANGEUR TUBE FUMEE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	24 686.59	24 686.59	10 546.56	1 028.61	11 575.17	13 111.42
2251001	BCSJ-10/00401	CHAUDIERE C450 ECHANGEUR TUBE FUMEE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	17 633.28	17 633.28	7 533.29	734.72	8 268.01	9 365.27
2251001	BCSJ-10/00402	CHAUDIERE C450 ECHANGEUR TUBE FUMEE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	17 633.28	17 633.28	7 533.29	734.72	8 268.01	9 365.27
2251001	BCSJ-10/00403	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	787.91	787.91	336.64	32.83	369.47	418.44
2251001	BCSJ-10/00404	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 727.49	4 727.49	2 019.64	196.98	2 216.62	2 510.87
2251001	BCSJ-10/00405	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	787.91	787.91	336.64	32.83	369.47	418.44
2251001	BCSJ-10/00406	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 727.49	4 727.49	2 019.64	196.98	2 216.62	2 510.87
2251001	BCSJ-10/00407	CHAUDIERE C450 EXTRACTEUR FUMEEES 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 151.66	3 151.66	1 346.45	131.32	1 477.77	1 673.89
2251001	BCSJ-10/00408	CHAUDIERE C450 RAMONAGE AUTO TUBES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	10 847.38	10 847.38	4 634.17	451.97	5 086.14	5 761.24

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE
TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2251001	BCSJ-10/00409	CHAUDIERE C450 ECONOMISEUR FUMEEES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	18 982.91	18 982.91	8 109.84	790.95	8 900.79	10 082.12
2251001	BCSJ-10/00410	CHAUDIERE C450 FILTRES A MANCHES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	60 932.73	60 932.73	26 031.64	2 538.86	28 570.50	32 362.23
2251001	BCSJ-10/00411	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES ELECTROV 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 061.27	1 061.27	453.40	44.22	497.62	563.65
2251001	BCSJ-10/00412	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES ELECTROV 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 061.27	1 061.27	453.40	44.22	497.62	563.65
2251001	BCSJ-10/00413	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES CAPTEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	707.52	707.52	302.26	29.48	331.74	375.78
2251001	BCSJ-10/00414	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES CAPTEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	707.52	707.52	302.26	29.48	331.74	375.78
2251001	BCSJ-10/00415	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHES ECLUSE ROTATIVE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 830.07	2 830.07	1 209.06	117.92	1 326.98	1 503.09
2251001	BCSJ-10/00416	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00417	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00418	CHAUDIERE C450 FILTRES MANCHE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	28 300.64	28 300.64	12 090.58	1 179.19	13 269.77	15 030.87
2251001	BCSJ-10/00419	CHAUDIERE C450 EVACUATEUR CENDRES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 631.76	6 631.76	2 833.18	276.32	3 109.50	3 522.26
2251001	BCSJ-10/00420	CHAUDIERE C450 EVAC CENDRES CORROSION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 294.41	4 294.41	1 834.64	178.93	2 013.57	2 280.84
2251001	BCSJ-10/00421	CHAUDIERE C450 EVAC CENDRES CHAINE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	12 883.23	12 883.23	5 503.92	536.80	6 040.72	6 842.51
2251001	BCSJ-10/00422	CHAUDIERE C450 EVAC CENDRES CONVOYEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 588.82	8 588.82	3 669.28	357.87	4 027.15	4 561.67
2251001	BCSJ-10/00423	CHAUDIERE C450 EVAC CENDRES CONVOYEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 294.41	4 294.41	1 834.64	178.93	2 013.57	2 280.84
2251001	BCSJ-10/00424	CHAUDIERE C450 AUTOMATISME CHAUDIERE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	19 549.08	19 549.08	8 351.76	814.55	9 166.31	10 382.77
2251001	BCSJ-10/00425	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00426	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00427	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 191.84	2 191.84	936.36	91.33	1 027.69	1 164.15
2251001	BCSJ-10/00428	CHAUDIERE C450 SERVOMOTEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	4 383.67	4 383.67	1 872.80	182.65	2 055.45	2 328.22
2251001	BCSJ-10/00429	CONDENSEUR ET CHEMINEE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	733 169.67	733 169.67	313 223.87	30 548.74	343 772.61	389 397.06
2251001	BCSJ-10/00430	POMPE 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00431	POMPE 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00432	POMPE 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00433	POMPE 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00434	POMPE 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	3 817.58	3 817.58	1 630.95	159.07	1 790.02	2 027.56
2251001	BCSJ-10/00435	COMPTEUR CHALEUR 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00436	COMPTEUR CHALEUR 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00437	COMPTEUR CHALEUR 3	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00438	COMPTEUR CHALEUR 4	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00439	COMPTEUR CHALEUR 5	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 534.23	2 534.23	1 082.66	105.59	1 188.25	1 345.98
2251001	BCSJ-10/00440	CHAUDIERE FIOUL 1	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	122 059.86	122 059.86	52 146.29	5 085.83	57 232.12	64 827.74
2251001	BCSJ-10/00441	CHAUDIERE FIOUL 1 BRULEUR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	13 143.17	13 143.17	5 615.04	547.63	6 162.67	6 980.50
2251001	BCSJ-10/00442	CHAUDIERE FIOUL 2	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	122 160.43	122 160.43	52 189.21	5 090.02	57 279.23	64 881.20
2251001	BCSJ-10/00443	CHAUDIERE FIOUL 2 BRULEUR	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	13 042.60	13 042.60	5 572.06	543.44	6 115.50	6 927.10
2251001	BCSJ-10/00444	CHAUFFAGE BUREAUX	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	9 871.02	9 871.02	4 217.08	411.29	4 628.37	5 242.65
2251001	BCSJ-10/00445	CHAUDIERE GAZ SAINT ESPRIT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	7 091.25	7 091.25	3 029.55	295.47	3 325.02	3 766.23
2251001	BCSJ-10/00446	SECURITE INCENDIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	674.65	674.65	288.22	28.11	316.33	358.32
2251001	BCSJ-10/00447	ALARME INTRUSION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 807.60	6 807.60	2 908.35	283.65	3 192.00	3 615.60
2251001	BCSJ-10/00448	MATERIEL TSV	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	51 925.97	51 925.97	22 183.73	2 163.58	24 347.31	27 578.66
2251001	BCSJ-10/00449	UNITE CENTRALE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	629.79	629.79	269.05	26.24	295.29	334.50
Total 2251001								2 469 067.09	2 469 067.09	1 054 831.73	102 877.86	1 157 709.59	1 311 357.50
2250501	BCSJ-10/00450	LICENCE SHERAN	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 905.60	2 905.60	1 241.32	121.07	1 362.39	1 543.21
Total 2250501								2 905.60	2 905.60	1 241.32	121.07	1 362.39	1 543.21
2252001	BCSJ-10/00451	SS STA BATIMENT C ST JEAN	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	112 098.10	112 098.10	47 890.45	4 670.75	52 561.20	59 536.90
2252001	BCSJ-10/00452	SS STA BATIMENT C ST JEAN COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	2 732.14	2 732.14	1 167.21	113.84	1 281.05	1 451.09

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252001	BCSJ-10/00453	SS STA BATIMENT C ST JEAN ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00454	SS STA PRIMAIRE LEBESGUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 884.40	8 884.40	3 795.58	370.18	4 165.76	4 718.64
2252001	BCSJ-10/00455	SS STA PRIMAIRE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00456	SS STA PRIMAIRE LEBESGUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00457	SS STA PRIMAIRE PREVERT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	9 466.03	9 466.03	4 044.08	394.42	4 438.50	5 027.53
2252001	BCSJ-10/00458	SS STA PRIMAIRE PREVERT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00459	SS STA PRIMAIRE PREVERT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00460	SS STA MATERNELLE LEBESGUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	7 658.20	7 658.20	3 271.72	319.09	3 590.81	4 067.39
2252001	BCSJ-10/00461	SS STA MATERNELLE LEBESGUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	876.48	876.48	374.47	36.52	410.99	465.49
2252001	BCSJ-10/00462	SS STA MATERNELLE LEBESGUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00463	SS STA PRIMAIRE COUSTEAU	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 980.33	8 980.33	3 836.54	374.18	4 210.72	4 769.61
2252001	BCSJ-10/00464	SS STA PRIMAIRE COUSTEAU COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00465	SS STA PRIMAIRE COUSTEAU ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00466	SS STA MATERNELLE BRIQUETERIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 306.75	6 306.75	2 694.35	262.78	2 957.13	3 349.62
2252001	BCSJ-10/00467	SS STA MATERNELLE BRIQUETERIE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00468	SS STA MATERNELLE BRIQUETERIE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00469	SS STA ECOLE LAUNAY	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	10 863.22	10 863.22	4 640.93	452.63	5 093.56	5 769.66
2252001	BCSJ-10/00470	SS STA ECOLE LAUNAY COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00471	SS STA ECOLE LAUNAY ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00472	SS STA ECOLE ARAGON	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 797.05	6 797.05	2 903.84	283.21	3 187.05	3 610.00
2252001	BCSJ-10/00473	SS STA ECOLE ARAGON COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00474	SS STA ECOLE ARAGON ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00475	SS STA ECOLE PICASSO	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 494.38	6 494.38	2 774.48	270.60	3 045.08	3 449.30
2252001	BCSJ-10/00476	SS STA ECOLE PICASSO COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	856.29	856.29	365.79	35.68	401.47	454.82
2252001	BCSJ-10/00477	SS STA ECOLE PICASSO ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00478	SS STA GYMNASE LEO LAGRANGE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 796.70	11 796.70	5 039.76	491.53	5 531.29	6 265.41
2252001	BCSJ-10/00479	SS STA GYMNASE LEO LAGRANGE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 300.83	1 300.83	555.70	54.20	609.90	690.93
2252001	BCSJ-10/00480	SS STA GYMNASE LEO LAGRANGE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00481	SS STA GYMNASE LOUIS ROGER	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 467.37	8 467.37	3 617.44	352.81	3 970.25	4 497.12
2252001	BCSJ-10/00482	SS STA GYMNASE LOUIS ROGER COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	890.70	890.70	380.55	37.11	417.66	473.04
2252001	BCSJ-10/00483	SS STA GYMNASE LOUIS ROGER ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00484	SS STA PISCINE BELIER	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	10 410.90	10 410.90	4 447.74	433.79	4 881.53	5 529.37
2252001	BCSJ-10/00485	SS STA PISCINE BELIER COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 025.65	1 025.65	438.19	42.74	480.93	544.72
2252001	BCSJ-10/00486	SS STA PISCINE BELIER ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00487	SS STA SALLE J BREL	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 795.73	6 795.73	2 903.26	283.16	3 186.42	3 609.31
2252001	BCSJ-10/00488	SS STA SALLE J BREL COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	876.48	876.48	374.47	36.52	410.99	465.49
2252001	BCSJ-10/00489	SS STA SALLE J BREL ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00490	SS STA MEDIATHEQUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	6 795.73	6 795.73	2 903.26	283.16	3 186.42	3 609.31
2252001	BCSJ-10/00491	SS STA MEDIATHEQUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	876.48	876.48	374.47	36.52	410.99	465.49
2252001	BCSJ-10/00492	SS STA MEDIATHEQUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00493	SS STA LYCEE F TRUFFAUT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	15 316.78	15 316.78	6 543.60	638.20	7 181.80	8 134.98
2252001	BCSJ-10/00494	SS STA LYCEE F TRUFFAUT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 300.83	1 300.83	555.70	54.20	609.90	690.93
2252001	BCSJ-10/00495	SS STA LYCEE F TRUFFAUT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00496	SS STA COLLEGE CH FAUQUEUX	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	18 170.67	18 170.67	7 762.85	757.11	8 519.96	9 650.71
2252001	BCSJ-10/00497	SS STA COLLEGE FAUQUEUX COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 300.83	1 300.83	555.70	54.20	609.90	690.93
2252001	BCSJ-10/00498	SS STA COLLEGE FAUQUEUX ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252001	BCSJ-10/00499	SS STA BAT ST JEAN A	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	3 815.40	3 815.40	1 630.03	158.98	1 789.01	2 026.39
2252001	BCSJ-10/00500	SS STA BAT ST JEAN A COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	1 066.87	1 066.87	455.76	44.45	500.21	566.66
2252001	BCSJ-10/00501	SS STA BAT ST JEAN A ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00502	SS STA BAT ST JEAN B	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	12 166.26	12 166.26	5 197.65	506.93	5 704.58	6 461.68
2252001	BCSJ-10/00503	SS STA BAT ST JEAN B COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00504	SS STA BAT ST JEAN B ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00505	SS STA BAT ST JEAN D	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	12 382.77	12 382.77	5 290.19	515.95	5 806.14	6 576.63
2252001	BCSJ-10/00506	SS STA BAT ST JEAN D COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	1 025.65	1 025.65	438.19	42.74	480.93	544.72
2252001	BCSJ-10/00507	SS STA BAT ST JEAN D ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00508	SS STA BAT ST JEAN E	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	11 657.31	11 657.31	4 980.23	485.72	5 465.95	6 191.36
2252001	BCSJ-10/00509	SS STA BAT ST JEAN E COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00510	SS STA BAT ST JEAN E ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00511	SS STA BAT ST JEAN I	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	11 762.28	11 762.28	5 025.06	490.10	5 515.16	6 247.12
2252001	BCSJ-10/00512	SS STA BAT ST JEAN I COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00513	SS STA BAT ST JEAN I ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00514	SS STA BAT ST JEAN J	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	11 762.28	11 762.28	5 025.06	490.10	5 515.16	6 247.12
2252001	BCSJ-10/00515	SS STA BAT ST JEAN J COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00516	SS STA BAT ST JEAN J ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00517	SS STA BAT ST JEAN K	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	14 335.11	14 335.11	6 124.24	597.30	6 721.54	7 613.57
2252001	BCSJ-10/00518	SS STA BAT ST JEAN K COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	1 025.65	1 025.65	438.19	42.74	480.93	544.72
2252001	BCSJ-10/00519	SS STA BAT ST JEAN K ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00520	SS STA QUARTIER HOT BAT H	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	8 361.85	8 361.85	3 572.34	348.41	3 920.75	4 441.10
2252001	BCSJ-10/00521	SS STA QUARTIER HOT BAT H COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00522	SS STA QUARTIER HOT BAT H ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00523	SS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	15 452.27	15 452.27	6 601.49	643.84	7 245.33	8 206.94
2252001	BCSJ-10/00524	SS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	1 366.09	1 366.09	583.61	56.92	640.53	725.56
2252001	BCSJ-10/00525	SS STA QUARTIER HOT BAT ACDEF ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00526	SS STA QUARTIER HOT BAT G	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	9 047.84	9 047.84	3 865.45	376.99	4 242.44	4 805.40
2252001	BCSJ-10/00527	SS STA QUARTIER HOT BAT G COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00528	SS STA QUARTIER HOT BAT G ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00529	SS STA EQUIPEMENT JEUNESSE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	9 189.80	9 189.80	3 926.07	382.91	4 308.98	4 880.82
2252001	BCSJ-10/00530	SS STA EQUIPEMENT JEUNESSE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00531	SS STA EQUIPEMENT JEUNESSE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00532	SS STA GYMNASE COROT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	9 016.75	9 016.75	3 852.12	375.70	4 227.82	4 788.93
2252001	BCSJ-10/00533	SS STA GYMNASE COROT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00534	SS STA GYMNASE COROT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00535	SS STA AGEL SENEFONTAINE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	8 081.44	8 081.44	3 452.57	336.73	3 789.30	4 292.14
2252001	BCSJ-10/00536	SS STA AGEL SENEFONTAINE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00537	SS STA AGEL SENEFONTAINE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00538	SS STA RPA	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	8 199.41	8 199.41	3 502.94	341.64	3 844.58	4 354.83
2252001	BCSJ-10/00539	SS STA RPA COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	933.94	933.94	399.00	38.91	437.91	496.03
2252001	BCSJ-10/00540	SS STA RPA ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00541	SS STA RESID BELLEVUE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	40 554.65	40 554.65	17 325.72	1 689.78	19 015.50	21 539.15
2252001	BCSJ-10/00542	SS STA RESID BELLEVUE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	1 374.82	1 374.82	587.32	57.28	644.60	730.22
2252001	BCSJ-10/00543	SS STA RESID BELLEVUE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00544	SS STA RESID J HACHETTE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/Jours	24	12 473.48	12 473.48	5 328.90	519.73	5 848.63	6 624.85

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
2252001	BCSJ-10/00545	SS STA RESID J HACHETTE COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 366.09	1 366.09	583.61	56.92	640.53	725.56
2252001	BCSJ-10/00546	SS STA RESID J HACHETTE ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00547	SS STA RESID J HACHETTE BAT N	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	9 771.75	9 771.75	4 174.68	407.16	4 581.84	5 189.91
2252001	BCSJ-10/00548	SS STA RESID J HACHETTE BAT N COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	892.03	892.03	381.06	37.17	418.23	473.80
2252001	BCSJ-10/00549	SS STA RESID J HACHETTE BAT N ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00550	SS STA SAINT ESPRIT	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	34 944.08	34 944.08	14 928.78	1 456.00	16 384.78	18 559.30
2252001	BCSJ-10/00551	SS STA SAINT ESPRIT COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 300.83	1 300.83	555.70	54.20	609.90	690.93
2252001	BCSJ-10/00552	SS STA SAINT ESPRIT ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
2252001	BCSJ-10/00553	SS STA OPAC BEAULIEU NORD	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	8 197.17	8 197.17	3 501.95	341.55	3 843.50	4 353.67
2252001	BCSJ-10/00554	SS STA OPAC BEAULIEU NORD COMPTEUR ENERGIE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	891.77	891.77	380.96	37.16	418.12	473.65
2252001	BCSJ-10/00555	SS STA OPAC BEAULIEU NORD ECHANGEUR COMPOSANTES	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	637.22	637.22	272.23	26.55	298.78	338.44
Total 2252001								565 647.39	565 647.39	241 654.65	23 568.64	265 223.29	300 424.10
2254001	BCSJ-10/00556	AMENAGEMENT TERRAIN	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	11 712.58	11 712.58	5 003.85	488.02	5 491.87	6 220.71
Total 2254001								11 712.58	11 712.58	5 003.85	488.02	5 491.87	6 220.71
2255001	BCSJ-10/00557	CONSTRUCTION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	1 321 299.13	1 321 299.13	564 483.85	55 054.13	619 537.98	701 761.15
2255001	BCSJ-10/00558	CONSTRUCTION ELECTRICITE	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	46 097.27	46 097.27	19 693.58	1 920.72	21 614.30	24 482.97
Total 2255001								1 367 396.40	1 367 396.40	584 177.43	56 974.85	641 152.28	726 244.12
2255101	BCSJ-10/00559	AMENAGEMENT CONSTRUCTION	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	278.27	278.27	118.91	11.59	130.50	147.77
Total 2255101								278.27	278.27	118.91	11.59	130.50	147.77
2256001	BCSJ-10/00560	CHARGEUR BOIS	01/10/2010	30/09/2034		Linéaire/jours	24	45 126.02	45 126.02	19 278.65	1 880.25	21 158.90	23 967.12
Total 2256001								45 126.02	45 126.02	19 278.65	1 880.25	21 158.90	23 967.12
2252001	BCSJ-11/00561	SS STA GYMN TRUFFAUT	01/10/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23	6 380.10	6 380.10	2 566.95	277.40	2 844.35	3 535.75
2252001	BCSJ-11/00562	SS STA F TRUFFAUT COMPTEUR	01/10/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23	863.97	863.97	347.62	37.56	385.18	478.79
2252001	BCSJ-11/00563	SS STA GYMNASE TRUFFAUT ECHANGEUR	01/10/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23	570.11	570.11	229.38	24.79	254.17	315.94
Total 2252001								7 814.18	7 814.18	3 143.95	339.75	3 483.70	4 330.48
2251001	BCSJ-11/00564	SILENCIEUX chaudiere 4.5 MW	06/10/2011	05/10/2034		Linéaire/jours	23	11 174.37	11 174.37	4 489.20	485.84	4 975.04	6 199.33
2251001	BCSJ-11/00565	SILENCIEUX Chaudiere 5.5 MW	06/10/2011	05/10/2034		Linéaire/jours	23	13 036.77	13 036.77	5 237.35	566.82	5 804.17	7 232.60
Total 2251001								24 211.14	24 211.14	9 726.55	1 052.66	10 779.21	13 431.93
2252001	BCSJ-11/00566	SS STA INTERNAT COROT	01/09/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23.0822	14 345.88	14 345.88	5 802.33	621.51	6 423.84	7 922.04
2252001	BCSJ-11/00567	SS STA INTERNAT COROT COMPTEUR ENERGIE	01/09/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23.0822	1 737.13	1 737.13	702.57	75.26	777.83	959.30
2252001	BCSJ-11/00568	SS STA INTERNAT COROT ECHANGEUR	01/09/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23.0822	5 348.42	5 348.42	2 163.24	231.71	2 394.95	2 953.47
Total 2252001								21 431.43	21 431.43	8 668.14	928.48	9 596.62	11 834.81
2251001	BCSJ-11/00575	TRAVAUX CHAUFFERIE	01/07/2011	30/09/2034		Linéaire/jours	23.2521	1 501.35	1 501.35	613.75	64.57	678.32	823.03
2251001	BCSJ-11/00576	BATTERIE DE CONDENSATEUR	29/07/2011	28/09/2034		Linéaire/jours	23.1699	1 841.14	1 841.14	749.26	79.46	828.72	1 012.42
Total 2251001								3 342.49	3 342.49	1 363.01	144.03	1 507.04	1 835.45
2252001	BCSJ-12/00569	SS STA POLE PROXIMITE	10/02/2012	09/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	11 638.18	11 638.18	4 566.43	513.47	5 079.90	6 558.28
2252001	BCSJ-12/00570	SS STA POLE PROXIMITE COMPTEUR ENERGIE	10/02/2012	09/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	708.38	708.38	277.92	31.25	309.17	399.21
2252001	BCSJ-12/00571	SS STA POLE PROXIMITE ECHANGEUR	10/02/2012	09/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	531.46	531.46	208.51	23.45	231.96	299.50
2252001	BCSJ-12/00572	SS STA AGEL PROCESSION	03/02/2012	02/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	12 867.01	12 867.01	5 059.44	567.68	5 627.12	7 239.89
2252001	BCSJ-12/00573	SS STA AGEL PROCESSION1	03/02/2012	02/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	708.38	708.38	278.52	31.25	309.77	398.61
2252001	BCSJ-12/00574	SS STA AGEL PROCESSION ECHANGEUR	03/02/2012	02/10/2034		Linéaire/jours	22.6658	531.46	531.46	208.96	23.45	232.41	299.05
Total 2252001								26 984.87	26 984.87	10 599.78	1 190.55	11 790.33	15 194.54
2251001	BCSJ-12/00577	GARDE CORPS (Lejeune)	10/04/2012	09/10/2034		Linéaire/jours	22.5014	576.46	576.46	223.60	25.62	249.22	327.24
2251001	BCSJ-12/00578	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CHAUFFERIE	29/06/2012	28/09/2034		Linéaire/jours	22.2521	1 843.38	1 843.38	704.97	82.84	787.81	1 055.57
2251001	BCSJ-12/00579	TELESURVEILLANCE ST ESPRIT	20/11/2012	19/09/2034		Linéaire/jours	21.8329	2 006.71	2 006.71	745.89	91.91	837.80	1 168.91
Total 2251001								4 426.55	4 426.55	1 674.46	200.37	1 874.83	2 551.72

BCSJ BIENS DU CONCESSIONNAIRE - AMORTISSEMENTS CADUCITE

TOTALISATION DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

HORIZON DES CALCULS : 31/12/2021

Compte d'immobilisation	N° fiche	Descriptif	Date de début	Date de fin	Date de sortie	Mode d'amortissement	Durée	Valeur brute (EUR)	Valeur amortissable (EUR)	Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)
	2252001 BCSJ-12/00580	EXTENSION RACCORDEMENT BATIMENTS ST ESPRIT	21/12/2012	20/09/2034		Linéaire/jours	21.7507	27 221.52	27 221.52	10 050.45	1 251.52	11 301.97	15 919.55
Total	2252001							27 221.52	27 221.52	10 050.45	1 251.52	11 301.97	15 919.55
	2252001 BCSJ-13/00581	Travaux sous station FIGA	25/01/2013	24/09/2034		Linéaire/jours	21.6658	1 904.87	1 904.87	697.65	87.92	785.57	1 119.30
	2252001 BCSJ-13/00582	S/S STATION HOTEL DE POLICE	17/04/2013	16/09/2034		Linéaire/jours	21.4192	15 230.83	15 230.83	5 482.57	711.08	6 193.65	9 037.18
	2252001 BCSJ-13/00583	SS STA HOTEL DE POLICE COMPTEUR	17/04/2013	16/09/2034		Linéaire/jours	21.4192	756.21	756.21	272.20	35.31	307.51	448.70
Total	2251001							17 891.91	17 891.91	6 452.42	834.31	7 286.73	10 605.18
	2251001 BCSJ-13/00587	MAIN D'OEUVRE MISE EN SERVICE	01/10/2013	30/09/2034		Linéaire/jours	21	5 894.38	5 894.38	2 035.74	280.68	2 316.42	3 577.96
Total	2251001							5 894.38	5 894.38	2 035.74	280.68	2 316.42	3 577.96
	2252001 BCSJ-14/00584	Sous station Beaulieu Sud	24/02/2014	23/09/2034		Linéaire/jours	20.5808	11 643.70	11 643.70	3 877.11	565.76	4 442.87	7 200.83
	2252001 BCSJ-14/00585	COMPTEUR SS STA BEAULIEU SUD	24/02/2014	23/09/2034		Linéaire/jours	20.5808	646.74	646.74	215.34	31.42	246.76	399.98
	2252001 BCSJ-14/00586	SS STA ECHANGEUR BEAULIEU SUD	24/02/2014	23/09/2034		Linéaire/jours	20.5808	775.88	775.88	258.34	37.70	296.04	479.84
	2252001 BCSJ-14/00588	SS STA NEXITY 3	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	13 073.08	13 073.08	4 199.21	645.52	4 844.73	8 228.35
	2252001 BCSJ-14/00589	SS STA NEXITY 3 COMPTEUR ENERGIE	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	601.61	601.61	193.27	29.71	222.98	378.63
	2252001 BCSJ-14/00590	SS STA NEXITY 3 ECHANGEUR	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	640.63	640.63	205.78	31.63	237.41	403.22
	2252001 BCSJ-14/00591	SS STA NEXITY 5	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	12 627.98	12 627.98	4 056.26	623.54	4 679.80	7 948.18
	2252001 BCSJ-14/00592	SS STA NEXITY 5 COMPTEUR ENERGIE	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	631.08	631.08	202.72	31.16	233.88	397.20
	2252001 BCSJ-14/00593	SS STA NEXITY 5 ECHANGEUR	01/07/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	20.2521	1 056.26	1 056.26	339.27	52.16	391.43	664.83
Total	2252001							41 696.96	41 696.96	13 547.30	2 048.60	15 595.90	26 101.06
	2251001 BCSJ-14/00594	EXTRANET	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	12 810.13	12 810.13	3 967.74	643.24	4 610.98	8 199.15
Total	2251001							12 810.13	12 810.13	3 967.74	643.24	4 610.98	8 199.15
	2250001 BCSJ-14/00595	RESEAU CENTRE PENITENTIAIRE	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	503 155.13	503 155.13	155 843.90	25 265.01	181 108.91	322 046.22
Total	2250001							503 155.13	503 155.13	155 843.90	25 265.01	181 108.91	322 046.22
	2251001 BCSJ-14/00596	Centre PÂ@nitentiaire pompe alimentation	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	1.00	1.00	0.31	0.05	0.36	0.64
Total	2251001							1.00	1.00	0.31	0.05	0.36	0.64
	2252001 BCSJ-14/00597	SS STA CENTRE PENITENTIAIRE	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	1.00	1.00	0.31	0.05	0.36	0.64
	2252001 BCSJ-14/00602	SOUS STATION ADAPEI	01/11/2014	30/09/2034		Linéaire/jours	19.9151	17 281.32	17 281.32	5 352.59	867.75	6 220.34	11 060.98
	2252001 BCSJ-14/00604	ECHANGEUR COMPOSANTES PLAQUES ADAPEI	01/11/2014	31/10/2024		Linéaire/jours	10.0027	850.68	850.68	524.66	85.05	609.71	240.97
Total	2252001							18 133.00	18 133.00	5 877.56	952.85	6 830.41	11 302.59
	2252001 BCSJ-15/00598	SS STA MAISON SOLIDARITE FAMILLE	15/01/2015	14/10/2034		Linéaire/jours	19.7479	20 640.00	20 640.00	6 232.36	1 045.17	7 277.53	13 362.47
	2252001 BCSJ-15/00599	SS STA MAISON SOLIDARITE FAMILLE COMPTEUR CHALEUR	15/01/2015	14/10/2034		Linéaire/jours	19.7479	784.25	784.25	236.82	39.71	276.53	507.72
	2252001 BCSJ-15/00600	SS STA MAISON SOLIDARITE FAMILLE ECHANGEUR	15/01/2015	14/10/2034		Linéaire/jours	19.7479	407.64	407.64	123.09	20.64	143.73	263.91
Total	2252001							21 831.89	21 831.89	6 592.27	1 105.52	7 697.79	14 134.10
	2250001 BCSJ-15/00601	BY PASS REMPLISSAGE RESEAU	18/06/2015	17/09/2034		Linéaire/jours	19.2521	768.00	768.00	221.04	39.89	260.93	507.07
Total	2250001							768.00	768.00	221.04	39.89	260.93	507.07
	2252001 BCSJ-15/00603	CABLE TSV CENTRE PENITENTIAIRE	30/06/2015	29/09/2034		Linéaire/jours	19.2521	3 660.00	3 660.00	1 047.18	190.11	1 237.29	2 422.71
Total	2252001							3 660.00	3 660.00	1 047.18	190.11	1 237.29	2 422.71
	2255101 BCSJ-16/00607	COMMUNICATION CF800 CASCADE CHAUDIERE	21/11/2016	30/09/2034		Linéaire/jours	17.8603	8 658.00	8 658.00	1 993.61	484.76	2 478.37	6 179.63
Total	2255101							8 658.00	8 658.00	1 993.61	484.76	2 478.37	6 179.63
	2251001 BCSJ-18/00605	V3V REGULATION CHAUDIERE FIOUL	01/12/2018	30/09/2034		Linéaire/jours	15.8329	25 610.00	25 610.00	3 374.51	1 617.52	4 992.03	20 617.97
Total	2251001							25 610.00	25 610.00	3 374.51	1 617.52	4 992.03	20 617.97
	2252001 BCSJ-18/00606	MODIF HYDRAULIQUE ALIMENTATION BAT K	05/12/2018	04/10/2034		Linéaire/jours	15.8329	27 115.40	27 115.40	3 554.13	1 712.60	5 266.73	21 848.67
Total	2252001							27 115.40	27 115.40	3 554.13	1 712.60	5 266.73	21 848.67
Total général								7 457 717.44	7 457 717.44	3 092 899.85	317 576.70	3 410 476.55	4 047 240.89

ANNEXE 8 - ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés,
GRAS SAVOYE DERO représentée par Monsieur Christophe DERO,
13 Quai George V – 76600 LE HAVRE, n° ORIAS : 07 024 330
SAS au capital de 150 000€ - RCS Le Havre 488 743 477 – SIRET 488 743 477 00017

certifions par la présente que l'Entreprise :

C.R.A.M.
203, rue Demidoff
76600 LE HAVRE

Ainsi que sa filiale :

Société BOIS CHALEUR ST JEAN
203 rue Demidoff
76600 LE HAVRE

est titulaire de 2 contrats en état de validité à ce jour, souscrits auprès de la Compagnie **ALLIANZ** - Cours Michelet - CS 30051, 92076 PARIS La Défense Cedex - et enregistrés sous les n° 60492991 et 60493376 garantissant à concurrence des sommes ci-après ses risques de **RESPONSABILITE CIVILE** du fait ou à l'occasion de leurs activités professionnelles.

L'activité consiste, de manière permanente, à exploiter, surveiller, contrôler, entretenir, pour le compte de clients, de tiers ou pour son propre compte, toutes installations de chauffage, y compris chaudières à bois, de conditionnement d'air, de réfrigération, de ventilation, de fourniture ou de conditionnement d'eau froide et chaude, de fluides divers, ainsi qu'à procéder à toutes études afférentes à cette activité et à exécuter toutes opérations connexes ou annexes telles que : nettoyage, vente, livraison, fourniture et pose de matériels, réparations etc... ainsi que les activités de génie civil et électricité pour travaux de maintenance, entretien en quelques lieux que ce soit, installation.

POLICE RESPONSABILITE CIVILE 1ERE LIGNE ALLIANZ. N° 60492991

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION : Par sinistre

- Dommages CORPORELS.....	4.573.471 €
- Dommages MATERIELS et IMMATERIELS CONSECUTIFS y compris les extensions du Chapitre 4 des Conditions Particulières.....	1.524.490 €
avec pour les Dommages Matériels visés au § 4-5-2 des Conditions Particulières, un maximum fixé à	152.449 €
- Dommages Immatériels non Consécutifs.....	381.123 €
avec pour les pénalités visées au § 5-1-4 des Conditions Particulières, un maximum fixé à	152.449 €
- Dommages aux préposés	15.245 €
- Responsabilité Civile Vol	15.245 €
- Pollution Accidentelle pour l'ensemble des Dommages Corporels Matériels et Immatériels qui en sont la conséquence directe, par année d'assurance et par sinistre.....	457.347 €

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

- Par année d'assurance et par événement, pour l'ensemble des Dommages CORPORELS, MATERIELS et IMMATERIELS..	1.524.490 €
avec pour les Dommages IMMATERIELS NON CONSECUTIFS, un maximum fixé à	381.123 €

POLICE RESPONSABILITE CIVILE 2^{ème} LIGNE ALLIANZ. N° 60493376

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION : Par sinistre

- Dommages CORPORELS.....	10.671.431 €
- Dommages MATERIELS et IMMATERIELS CONSECUTIFS y compris les extensions du Chapitre 4 des Conditions Particulières.....	13.720.411 €
avec pour les Dommages Matériels visés au § 4-5-2 des Conditions Particulières, un maximum fixé à	152.449 €
- Dommages Immatériels non Consécutifs.....	2.620.000 €
avec pour les pénalités visées au § 5-1-4 des Conditions Particulières, un maximum fixé à	152.449 €
- Dommages aux préposés	15.245 €
- Responsabilité Civile Vol	15.245 €
- Pollution Accidentelle pour l'ensemble des Dommages Corporels Matériels et Immatériels qui en sont la conséquence directe, par année d'assurance et par sinistre.....	304.898 €

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

- Par année d'assurance et par événement, pour l'ensemble des Dommages CORPORELS, MATERIELS et IMMATERIELS	13.720.411 €
avec pour les Dommages IMMATERIELS NON CONSECUTIFS, un maximum fixé à	2.620.000 €

LA PRESENTE ATTESTATION NE CONSTITUE PAS UNE NOTE DE COUVERTURE NI UNE POLICE NI UN AVENANT. ELLE A POUR OBJET EXCLUSIF D'ATTESTER L'EXISTENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE ET LE MONTANT DES CAPITAUX ASSURÉS. ELLE SE REFERE AU CONTRAT D'ASSURANCE QU'ELLE NE MODIFIE EN AUCUNE MANIERE ET AUQUEL ELLE NE DEROGE EN AUCUN CAS. LE CONTRAT D'ASSURANCE PEUT COMPORTER DES STIPULATIONS QUI NE SONT PAS MENTIONNEES DANS LA PRESENTE ATTESTATION, NOTAMMENT DES FINS DE NON-RECEVOIR, DES CONDITIONS SUSPENSIVES OU RESOLUTOIRES, DES CLAUSES DE DECHEANCE, D'EXCLUSION ET/OU DE RESTRICTION DE GARANTIE AINSI QUE DES FRANCHISES ET/OU DES LIMITATIONS D'INDEMNITE.

Fait au HAVRE, le 5/01/2021
et valable jusqu'au 31 décembre 2021

GRAS SAVOYE D'ARBO
13 Quai George V - 76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 42 36 92 - Fax 02 35 2 60 51
SAS au capital de 150 000 € - RCS Le Havre 488 743 477
N° ORIAS 07 024 330 - www.orias.fr